This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
61
.A2

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e^ SÉRIE. — TOME XVII.

ARRAS

Imprimerie Rousseau-Courtin, place du Vieux-d'Amain, n° 7.

—

M. D. CCC. LXXXVI.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME XVII.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

M. D. CCC. LXXXVI.

Printed in France

Dunning
Nijhoff
2-1-37
32961

I

Séance publique du 8 Mai 1885

LE TEMPS PRÉSENT

Lecture faite par M. Ed. LECESNE

Président

Mesdames et Messieurs, quoiqu'il soit dans l'usage,
Qu'en prose un Président exprime son langage,
De vous parler en vers je prends la liberté.
Excusez cet écart, mais en réalité,
Il n'y a pas de quoi soulever la colère
D'auditeurs bienveillants, et, du moins je l'espère,
Nos ancêtres d'horreur ne vont pas se voiler.
Je cours donc l'aventure avec un cœur léger.

Nous vivons dans un temps à nul autre semblable,
En nos corps on croirait que nous avons le diable.
Je laisse de côté les révolutions,
Qui nous font défiler, comme en processions,
Royauté de tout genre, empire, république :
Je ne veux pas ici faire de politique.
Mais, sans m'embarrasser d'un sujet si scabreux,
Je veux examiner si les malheurs affreux,
Qui sur nous ont versé de si cruels orages,

Ont servi pour le moins à nous rendre plus sages.
On promettait jadis de vivre en vrais reclus,
On jurait de bannir tous plaisirs superflus :
Le luxe, disait-on, causa notre ruine,
Il faut s'habituer à plus de discipline ;
De Sparte reprenons le régime si beau :
Vivons de brouet noir, ne buvons que de l'eau,
Et, pour faire de nous d'excellents patriotes,
Revêtons-nous de bure et soyons *sans-culottes*.
Ce fut serment d'ivrogne : après quelques instants,
Nous étions retombés dans nos vieux errements ;
Peut-être même, aux yeux de gens un peu sévères,
Nous valons encor moins que ne valaient nos pères.
Avons-nous sans retour loin de nous rejeté
Notre esprit d'imprudence et de légèreté ?
Notre humeur serait-elle aujourd'hui moins volage
Que sous l'ancien régime ? Arrêtez au passage
Quelque *boulevardier*, vous verrez qu'en nos ans
Nous sommes, comme alors, restés de grands enfants.
Que présente partout ce siècle de lumière ?
De nobles sentiments une ignorance entière.
Les hommes sont mesquins, les femmes... je me tais,
Désirant me soustraire au péril de leurs traits.
Deux objets principaux nous trottent par la tête :
Politique et fortune. Incessamment en quête
Des nouvelles du jour, sans rime ni raison,
Nous imposons à tout notre diapason ;
Nous réglons haut la main le sort du ministère,
Nous traitons de la paix, nous déclarons la guerre,
Bismarck nous initie à ses moindres secrets,
De Gladstone et de Giers nous savons les projets :
Tout succès a pour nous une haute importance,
Nous prenons au tragique un fait sans conséquence,

Nous sommes excessifs en notre jugement,
Et l'on peut reprocher aux Français d'à présent
Ce qu'aux Athéniens reprochait Démosthène,
De poursuivre toujours une apparence vaine.
Mais un autre travers est bien plus sérieux,
Celui qui de la *Bourse* encourage les jeux.
Plus vive que jamais la soif de la richesse
Depuis quelque vingt ans, sans relache ne cesse
De nous faire sentir son brûlant aiguillon :
Au lieu de lui donner sa satisfaction
Par un travail utile et des gains honorables,
On préfère employer des moyens détestables :
On demande au hasard les trésors de Crésus.
Des scandales sans nombre ainsi sont apparus :
On a vu se produire un vaste agiotage,
Les *reports* ont fleuri, les *primes* ont fait rage,
La plus mauvaise affaire eut ses spéculateurs,
Et jusqu'aux *Philippart*, tout trouva des preneurs.
Mais le *krach* est venu semer d'affreux désastres
Sur ceux dont la fortune avait touché les astres :
Il semble que chez nous règne encore une fois
La débâcle de Law au quartier Quincampoix.
Que deviennent les mœurs dans cette décadence ?
Elles sont, sur tous points, en complète licence.
Le *demi-monde* a pris un si fort ascendant
Qu'il est une puissance, et taille dans le grand.
Il faut bien l'avouer, le vice est de tout âge ;
Mais, au nôtre, le vice est le dévergondage.
Les Phrynés, les Laïs, les Ninon de Lenclos
Faisaient de l'art pour l'art ; nous en faisons des lots
Que le lucre, exploitant ces ignobles matières,
Adjuge au plus offrant et soumet aux enchères.
Aussi, quelque renom dans ce triste métier

Donne-t-il promptement de l'or à plein panier.
Autrefois le bonheur pour les dames galantes
Etait de dépenser ; aujourd'hui, plus prudentes,
Il leur plaît d'amasser, d'acheter des maisons,
De jouer sur la rente et sur les actions :
Il est même en ce genre une aristocratie
Qui se fait appeler la *haute bicherie*,
Et l'on a vu parfois de nobles décavés
A ces femmes offrir leurs noms prostitués.
Dans ces milieux impurs la jeunesse s'étale.
Elle n'est plus *dorée*, elle est en chrysocale.
Elle croit imiter Lauzun et Richelieu,
Elle n'atteint pas même à leur moindre cheveu.
On avait de l'esprit du temps de la Régence,
Vous n'êtes que des sots, et votre impertinence,
Qui devait vous hausser au niveau des *roués*,
N'a su faire de vous que des *petits crevés*.
La mode est en rapport avec de tels usages :
Elle est extravagante en ses attifolages.
D'ornements autrefois l'habit était chargé,
De nos jours, les *dandys* l'aiment trop négligé :
Avec leur *veston court* et leur *cape arrondie*,
On penserait qu'ils sont des valets d'écurie.
Le *débraillé* ressort jusque dans leur *frac noir*,
Dans leur *gilet en cœur* et leur *col en sautoir*.
Les femmes ont des goûts encor plus excentriques :
Le ridicule ici dépasse les critiques.
Par le ton des couleurs et par l'étrangeté,
Leur mise des passants cause l'hilarité.
Sur leurs chapeaux on voit la plume tapageuse,
Des oiseaux voletant, une barque orageuse.
Les rubans, les pompons et les ajustements,
Aux robes donnent l'air de travestissements ;

Sans compter la *tournure*, à l'éminente coupe,
Qui semble faite exprès pour y monter en croupe.
Tout ce peuple d'oisifs est ivre de plaisir
Quand il voit un cheval sur la *piste* courir.
Triompher à Longchamps ! Il n'est pas de victoire
Qui puisse, suivant eux, procurer tant de gloire.
Voyez-les s'agiter sur ce lieu de combat :
Le grotesque s'y montre en son plus grand éclat.
C'est là que, plus qu'ailleurs, la gent aventurière
Exhibe ses talents et se donne carrière ;
Devant le *sport* chacun est égal : un baron
Se trouve au même rang qu'un *coulissier marron* ;
La duchesse et l'actrice, en ces brillants parages,
Ne se distinguent plus que par leurs équipages ;
Leur jargon est pareil : c'est un affreux argot
Où l'anglais au français se mêle à chaque mot.
Les paris sont ouverts : le *bookmaker* habile
Encaisse les enjeux arrivant à la file :
Heureux les engagés si, pour le dénouement,
Le receveur n'a pas emporté leur argent !
Cependant du départ a retenti la cloche ;
Une fièvre s'allume alors de proche en proche,
Qui bientôt se répand sur tous les spectateurs ;
D'attente et de désir palpitent mille cœurs :
L'angoisse de l'amour est un feu qui dévore,
L'angoisse du cheval est cent fois pire encore.
Aussi, quand le vainqueur a touché le poteau,
Des applaudissements à rompre le cerveau,
Des vivats, des hourrahs partout se font entendre
Et, pour perpétuer les honneurs à lui rendre,
On porte ses couleurs, comme les chevaliers
Portaient de leurs tournois les glorieux lauriers.
Les cercles sont chez nous l'accessoire des courses ;

Tous les deux en effet viennent des mêmes sources.
Les Anglais nous en ont dotés profusément,
Ils nous auraient rendu service en les gardant.
Il se forme par là de nouvelles manières
A nos traditions d'urbanité contraires :
Le cercle, on peut le dire, a tué le salon.
Les hommes en ces lieux prennent un sans-façon
Qui les tient éloignés du commerce des femmes,
Et des goûts relevés éteint toutes les flammes.
La passion du jeu, ce fléau destructeur,
Sans contrainte y sévit de toute sa rigueur.
Le *lansquenet*, cet ogre aux dents insatiables,
Veut que des monceaux d'or soient servis sur ses tables ;
Aussi par ces tripots que de gens ruinés,
De pères de famille à la paille livrés !
Ajoutez que des *Grecs* la coupable industrie
Vient souvent les aider à perdre la partie.
Le théâtre est aussi pour nous rempli d'attrait :
Ce ne serait pas mal, si le théâtre offrait
Ce qu'il devrait offrir, un agrément utile ;
Mais nous l'avons rendu presque toujours futile,
Et même dangereux. Le *drame* a nos faveurs,
L'*opérette* s'élève au comble des honneurs ;
Les morceaux les plus crus et le plus pur cynisme
Voilà précisément ce qui fait *fanatisme*,
Et, pour mieux attirer un public inconstant,
La scène se transforme en un *café chantant*.
Le roman a suivi cette mauvaise voie :
D'un *réalisme* abject il est la triste proie.
Ses lecteurs par l'abus des excitants blasés
Pour goûter la liqueur veulent être grisés :
L'*Assommoir* et *Nana* dénotent la démence
Où peuvent arriver les temps de décadence.

Enfin, pour épuiser la coupe de nos maux,
Je suis bien obligé de parler des journaux.
Quelques-uns vont disant que c'est la pire peste
Dont nous ait accablés la vengeance céleste.
Je ne partage pas cet avis rigoureux ;
Mais on peut demander s'il ne vaudrait pas mieux
Que le journal devînt moins ardent et moins aigre,
Et fût de l'équité défenseur plus intègre
Trop souvent il a mis la raison aux abois,
En despote il prétend tout soumettre à ses lois.
La passion l'aveugle : il est, au préalable,
Flatteur officieux, ou censeur intraitable ;
Son doigt intolérant trace, de parti pris,
Ces mots sur son drapeau : *Moi seul et mes amis !*
Surtout, il est un point qui doit avec justesse
Soulever la clameur contre certaine presse :
C'est sa licence extrême, et la facilité
Qu'elle montre à l'égard de l'immoralité.
Elle professe peu le respect des personnes,
Le scandale à pleins bords coule dans ses colonnes,
Ses récits croustillants font monter la rougeur,
Le vice s'y pavane avec toute impudeur ;
Enfin, elle est un vrai danger pour la famille,
Et la mère, avec soin, l'écarte de sa fille.
Ces malheureux défauts, dont la contagion,
Infeste plus ou moins toute la nation,
Ont pour centre Paris : dans cette Babylone
Lucifer s'est promis de relever son trône.
On a nommé Paris *la ville du progrès* :
Ce progrès quel est-il ? C'est celui des excès.
Excès, je le veux bien, de talent, de lumière,
Mais aussi trop souvent de vice et de misère.
Le bien avec le mal s'y trouve confondu ;

Mais le mal y paraît tellement répandu
Que la corruption de tous côtés déborde ;
Et, comme en ce pays, l'opinion concorde
Pour donner à Paris un pouvoir dirigeant,
La province est aux pieds de ce maître arrogant.
Que la province enfin redevienne elle-même,
Qu'elle enlève à Paris son influence extrême,
Qu'elle ose secouer un joug pernicieux,
Et reprendre le rang qu'occupaient ses aïeux !
Cessons donc de tourner les yeux vers cette idole,
Et de sacrifier à son culte frivole !

DISCOURS DE RÉCEPTION

de

M. J. LELOUP

LA SOCIÉTÉ ACTUELLE

au

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai, parfois, ouï dire que certaines gens font des discours aussi naturellement que d'autres respirent. Chez eux, nul apprêt, nul effort ; ils se posent devant leur pupitre, prennent une plume du plus fin acier, secouent le front comme pour réveiller leurs idées qui sommeillent et soudain leur cerveau s'ouvre comme par enchantement, leur main glisse rapide sur le papier, ayant peine à suivre l'épanouissement de la pensée ! Et, que le sujet ou l'occasion les excite à se montrer spirituels, aussitôt, l'esprit, cette fée légère qui, dit-on, court les rues, obéissant à leur appel, leur prodigue ses plus chaudes caresses et ses meilleures inspirations.

Ce portrait, Messieurs, n'est pas, ainsi qu'on pourrait le croire, de pure fantaisie et comme le rêve d'une imagination capricieuse ou jalouse ; loin de là, il suffit d'ouvrir vos

Annales et d'y lire la plupart de vos discours pour en reconnaître la fidélité.

Combien je serais heureux d'emprunter leur charme à ces natures privilégiées et d'exprimer, aujourd'hui, dans un langage digne des personnes distinguées qui m'écoutent, les sentiments de respectueuse estime et de haute gratitude qui pénètrent mon cœur. Mais, comme l'a dit Alfred de Musset :

Mon verre n'est pas grand et *je bois dans mon verre.*

Composer un discours académique, couler le jet de sa pensée dans un moule aux contours arrêtés et convenus, quelle lourde tâche pour un esprit rebelle et indiscipliné ! Aussi, quel que soit l'honneur — très envié, vous le savez — d'appartenir à votre savante Compagnie, avais-je hésité à l'accepter, devant la périlleuse épreuve que vous imposez à vos élus. A la vérité, ce motif ne m'avait touché qu'à la surface, il en cachait un autre plus sérieux qu'aucune illusion ne me permet de taire.

Je n'ignore pas, en effet, qu'en daignant me recevoir parmi vous, vous dépassez la mesure habituelle de votre indulgence. Modeste travailleur, ayant étudié beaucoup de choses et ignorant de toutes, je n'ai aucun titre qui m'autorise à siéger au milieu d'historiens, de littérateurs et de savants, élite intellectuelle de la cité et dont la renommée s'étend jusqu'à l'étranger.

Ce sentiment de mon insuffisance, très vif, très personnel, j'y aurais conformé ma conduite, si par un excès de courtoisie qui m'a vivement touché — sans me convertir — quelques-uns d'entre vous n'avaient endormi mes scrupules, et par leur bienveillance entraîné ma soumission.

Enfin, puisque je suis en voie de faire ma confession publique, pourquoi n'irais-je pas jusqu'au bout ; pourquoi vous tairais-je la dernière cause de mon hésitation ? Si bizarre

qu'elle puisse paraître, j'ai cru bon d'en faire l'aveu, persuadé que, chez vous, l'étonnement ne serait que d'un instant et ferait vite place au sourire. Je veux parler des critiques dont vos Compagnies sont l'objet et des traits plus ou moins piquants que, à tout propos et hors de propos, certains écrivains grincheux décochent, de temps à autre, à ces utiles institutions.

Certes, Fontenelle avait grand tort, quand il comparait les Académies de province à ces vieilles filles dont le principal mérite est de n'avoir fait jamais parler d'elles ; ce n'était, même en ce temps-là, qu'une boutade plus spirituelle que juste et les travaux que, depuis, elles ont accomplis les ont noblement vengées du dédain de l'aimable philosophe. Mais ce n'est pas de lui qu'il s'agit ; non plus, de Paul-Louis Courier qui, dans son inimitable Lettre à Messieurs de l'Académie des Inscriptions, assaisonna les quelques bonnes vérités qu'il s'était complu à leur servir, de légères pincées de sel attique dont il eut soin de laisser tomber un peu, à droite et à gauche, et aussi sur nos Académies. Chacun sait que le savant helléniste donnait ainsi libre cours à de petites rancunes d'amour-propre déçu. Non, Messieurs, ce ne sont point les critiques des écrivains disparus que je vise en ce moment, mais bien celles de nos contemporains. Or, les uns aiment à représenter vos associations comme hostiles, par tradition, aux idées nouvelles et à ceux qui les professent, et il leur paraît que les mots de progrès, de liberté ne trouvent pas souvent, chez elles, un écho bien sonore ; selon eux, vous seriez des hommes de talent, toujours, et parfois de génie, mais absorbés par le culte des vieux souvenirs, et vous plaisant surtout à respirer les poussières du passé ; d'autres prononcent le mot de Sociétés d'admiration mutuelle, — en quoi ils se trompent fort et vous méconnaissent absolument ; ou encore de lieux de repos pour les esprits satisfaits.

Telle est, Messieurs, dépouillée de tout voile et de tout

artifice, la peinture que font de vous certains écrivains fantaisistes et irrévérencieux. Or, en France, vous le savez, le public goûte la satire, il tourne volontiers cette arme perfide contre ceux qui n'ont pas l'heur de lui plaire, et si les blessures reçues ne sont jamais mortelles, il en reste, suivant l'expression vulgaire, toujours quelque chose. C'est, sans doute, ce quelque chose que j'avais respiré et qui me troublait au point de vous méconnaître.

Que ceux qui vous jugent ainsi étudient vos Mémoires, qu'ils lisent l'Histoire de l'Académie d'Arras due à votre éminent Secrétaire-général, et, s'ils sont sincères, leurs préjugés seront bien vite dissipés. Vous êtes là, Messieurs, fidèlement représentés, vivants dans vos travaux et dans vos actes qui tous portent hautement témoignage de votre largeur d'esprit et de la sagesse de vos jugements. Vous ne demandez jamais à vos candidats compte de leurs opinions politiques, religieuses ou philosophiques ; vous voulez les ignorer. Vous ouvrez libéralement vos portes à ceux qui se sont distingués dans les lettres, les sciences et les arts ; à ceux qui unissent à une haute culture intellectuelle, l'ambition de suivre vos traces ; à ceux enfin qui, sensibles aux choses de l'esprit, ont pour simple bagage le désir de bien faire et sont capables de vous comprendre et aussi de vous admirer. Y a-t-il, Messieurs, de plus beaux titres à l'éloge et à la sympathie, pour une assemblée, que ceux qu'elle a elle-même gravés dans ses œuvres ; et ne sont-ils pas la meilleure, comme la plus fière réponse qu'on puisse faire à ses détracteurs ? Mais ce n'est pas tout, et si, pour mieux vous connaître, on vous suit dans votre intimité, quel saisissant contraste entre vos luttes tranquilles et les luttes ardentes du dehors ! A cette époque où les divisions sont si accentuées, où dans la vie publique comme dans la vie privée, les hommes les mieux faits pour s'entendre restent étrangers les uns aux autres, séparés qu'ils sont par des nuances

d'opinions comme par un mur d'airain, où d'une rive à l'autre de la pensée, on ne cesse de se jeter l'anathème, vos Compagnies, Messieurs, présentent le doux et consolant spectacle d'esprits poursuivant la recherche désintéressée du vrai, du beau et du bien au milieu d'une atmosphère d'union, d'harmonie et de paix. C'est là, Messieurs, un de vos plus beaux privilèges, un de ceux dont vous avez droit d'être fiers, et, en même temps qu'une leçon pour le grand public, la meilleure justification de la perpétuité de nos Académies.

* * *

L'homme distingué dont j'occupe ici le siège, M. Wartelle de Retz, avait été des vôtres durant l'espace de cinquante-deux ans, de 1832 à 1884.

A l'âge où, d'ordinaire, s'ouvrent à peine les portes de la vie active, il avait déjà, pendant huit années, noblement servi son pays comme officier d'état-major. Il quitta alors la carrière des armes, mais son dévouement ne fit que changer de forme, et il continua, dans sa belle et longue carrière civile, de se consacrer tout entier à son pays.

Ses fortes études, son intelligence ouverte, un savoir étendu, un passé déjà brillant le désignaient aux suffrages de l'Académie, qui s'honora en l'admettant dans son sein. Il n'avait alors que vingt-huit ans! Quelque temps après, en 1836, ses Collègues lui accordaient leur plus haut témoignage d'estime en l'appelant au fauteuil de la présidence, qu'il occupa jusqu'en 1840 et plus tard l'élevaient à la dignité de Chancelier. Ceux de vous qui furent ses contemporains n'ont pas oublié les rares qualités qu'il déploya dans ces délicates fonctions et, depuis, aucun de vous n'a perdu le souvenir de la part qu'il prit à vos travaux.

Malheureusement pour l'Académie, d'autres occupations

sollicitèrent l'intelligence et l'activité de M. Wartelle de Retz et le tinrent souvent éloigné d'elle.

Je ne puis ici, dans le cadre étroit d'un discours de réception, retracer cette existence si bien remplie. L'homme qui a tenu une place si considérable dans notre cité, qui a occupé tant et de si importantes fonctions et laissé partout la marque profonde de son passage, a droit à une biographie digne de lui, c'est-à-dire complète ; c'est le seul et véritable hommage qu'on puisse rendre à sa mémoire.

Son biographe représentera M. Wartelle de Retz comme Conseiller municipal, Adjoint au Maire, Conseiller général, Député ; il dira quel rôle joua cet homme éminent dans les diverses assemblées dont il fut membre, la part active qu'il prit à l'organisation de l'enseignement primaire à Arras, l'empreinte ineffaçable qu'il laissa dans l'administration des établissements charitables.

Je vous demanderai la permission de rappeler simplement les qualités de l'homme public et de l'homme privé ; avec quel zèle et quel dévouement il s'acquitta de l'immense tâche qui absorba sa vie, et combien celle-ci fut digne du respect et de la sympathie dont elle fut constamment entourée.

Nature pleine de sève, fortement trempée et admirablement équilibrée, esprit ouvert et judicieux, caractère ferme et droit, parfois tenace, mais de cette tenacité qui est la vertu particulière des hommes de grand sens et de haute raison, cœur élevé et chaud, M. Wartelle de Retz dépensait généreusement toutes ses qualités pour le bien public et dans l'intérêt de ses concitoyens. Il ne comptait ni avec le travail ni avec la fatigue, ni même avec l'ingratitude, habituelle monnaie de retour des services rendus ; toujours prêt, toujours debout dès qu'il s'agissait d'être utile, et accueillant avec une grâce parfaite, une bienveillance exquise, ceux qui avaient recours à son expérience, à ses lumières et à son inépuisable bonté.

Il apportait en toutes choses, le souci de l'ordre, de la méthode, dons si précieux dans les discussions, si indispensables pour la bonne conduite des affaires et qui sont comme la conscience de l'esprit. Ses connaissances étaient étendues et variées, et bien qu'il les appliquât aux choses les plus diverses, il excellait dans les questions administratives, pour lesquelles il avait une prédilection marquée et qu'il traitait avec une rare compétence.

Pendant cinquante ans il demeura administrateur de nos établissements charitables et il fut là dans son véritable élément : homme de cœur et homme d'action, il se dévoua tout entier et avec une abnégation complète à cette œuvre qu'il avait en quelque sorte incarnée en lui, et qui lui a valu les bénédictions de tous les deshérités, en même temps que la reconnaissance publique.

S'il ne m'appartient pas de montrer M. Wartelle de Retz sur d'autres scènes plus élevées et aussi plus bruyantes de la vie publique, je puis cependant rappeler ici, — comme un hommage rendu à la vérité, — qu'il avait coutume de remplir son devoir simplement, sans rechercher l'éclat, sans courtiser la renommée, plaçant au-dessus des suffrages de l'opinion, le témoignage de sa conscience. Il avait lu l'histoire et avait appris à cette grande école d'indulgence, à juger sans passion, des hommes et des choses, et il y avait, sans doute, puisé cette modestie et cette tolérance qui étaient les marques distinctives de son caractère.

Il se délassait de ses incessants travaux par l'affection des siens et dans le calme de la vie de famille, dont nul plus que lui ne sut apprécier la douceur et le charme.

L'existence de M. Wartelle de Retz peut se résumer en trois mots : honneur, dévouement, désintéressement.

* * *

Parmi les études qui avaient occupé M. Wartelle de Retz, il en est une qui, depuis longtemps, est l'objet de mes constantes réflexions : celle de l'Economie politique ; et comme elle me vaut, je crois, l'honneur de m'asseoir dans ce fauteuil, je me conformerai à l'usage en vous entretenant d'un sujet qui se rapporte à cette science. Je me propose d'examiner *quel est l'état actuel de la société, au point de vue économique*, et, si vous le permettez, je chercherai, à l'aide des données qui découleront de cet examen, à soulever un des coins du voile encore très épais qui recouvre l'avenir. Rassurez-vous, d'ailleurs ; bien que la question soit vaste, je tâcherai d'en limiter l'étude à une courte synthèse.

Je vous ferai grâce de toutes les définitions qu'on a données de la science économique, depuis celle des physiocrates : « l'économie politique est la science des richesses, » jusqu'à celle de Proudhon : « c'est l'organisation de la misère. » Pour beaucoup, le mot de M. Thiers : « c'est de la littérature ennuyeuse, » restera toujours vrai.

Pour nous, c'est l'étude des phénomènes qui s'accomplissent dans le monde du travail et la recherche des lois naturelles qui les régissent. Quatre ordres de phénomènes se partagent cette science ; d'où quatre grandes divisions dans lesquelles on cherche respectivement de quelle manière se forment, circulent, se distribuent et se consomment les richesses, c'est-à-dire toutes les choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie. La connaissance de l'organisme du corps social et de ses fonctions, tel est, à proprement parler, l'objet que se propose l'économiste ; son but est la prospérité et le bien-être de la population par le travail et la découverte de l'ordre le plus favorable à cette fin.

Il était utile, je crois, de poser ces préliminaires, pour rappeler dans quel milieu nous allons nous mouvoir.

De toutes les sciences morales, l'économie politique est la

plus nouvelle, — elle date à peine de cent ans, — et il n'en est aucune dont les principes soient plus contestés et, à l'heure actuelle, plus battus en brèche par les novateurs. Les phénomènes qu'elle observe sont, en effet, si complexes, elle touche à tant d'intérêts opposés et si importants, met aux prises tant de passions, qu'il est bien difficile d'en dégager les vérités.

Aussi, dans l'étude des questions qu'elle soulève, faut-il avoir toujours gravée dans la mémoire cette parole de Montesquieu : « *La passion fait sentir, mais jamais voir.* »

Messieurs, les personnes qui regardent de haut le monde économique sont frappées de son apparente harmonie. Tout semble y concourir à la satisfaction des besoins de l'homme; l'exploitation du sol fournit les matières premières, l'industrie transforme, le commerce échange, et sur toute la surface du globe une infinie variété de productions circule sans cesse, venant solliciter le consommateur au lieu et au moment qui lui conviennent. Une puissance mystérieuse semblable à celle qui préside aux lois de la gravitation paraît diriger et coordonner toutes ces forces en mouvement de manière que, partout règne l'ordre, la régularité et la vie.

Si, quittant ces hauteurs, on descend dans l'arène industrielle, le spectacle qui s'offre aux regards ne manque pas non plus d'une certaine grandeur. L'avènement de la grande industrie, ce fait capital du XIX^e^ siècle, a entièrement bouleversé le vieux monde. Sous l'influence des découvertes scientifiques et des libertés économiques, la production a pris un essor inouï, la richesse publique s'est accrue dans d'énormes proportions. Les Expositions universelles, ces résumés de toutes les merveilles sont, chaque fois, un nouveau sujet d'étonnement, et dans son orgueil, l'homme n'assigne plus de limites à sa toute-puissance et aux manifestations de son génie, dans le champ infini du progrès.

Malheureusement, Messieurs, ce n'est là que le côté super-

ficiel des choses. Derrière ces décors recouverts de pourpre et d'or qui éblouissent les yeux, l'aspect est différent, la scène change, le contraste est saisissant. Nous entrons, en effet, dans l'immense laboratoire de toutes les merveilles de l'industrie ; c'est ici que « *le peuple* » est à l'œuvre et qu'en assistant à ses travaux et à ses efforts de géants nous sommes témoins, hélas ! de ses misères et de ses souffrances, de ses besoins et de ses aspirations, de ses désespoirs et de ses haines ; c'est ici, enfin, que se déroule, sous son aspect le plus poignant, le spectacle de cette lutte âpre, ardente, impitoyable qu'on appelle « *la lutte pour la vie*, » lutte de l'homme contre l'homme, de l'homme contre la matière, j'allais ajouter de l'homme contre le destin. Aussi, ce milieu est-il singulièrement propre à faire fructifier les germes de divisions et de discordes qui existent naturellement dans le corps social, et s'il est vrai que la grande industrie n'a pas donné naissance au socialisme, on peut, néanmoins, dire que les changements profonds qu'elle a apportés dans les rapports entre les capitalistes et les travailleurs, ont donné un nouvel aliment aux plaintes et aux revendications des mécontents de toutes sectes et de tous pays contre l'organisation de la société.

Qu'y a-t-il donc de nouveau dans l'état social actuel et quels reproches graves élève-t-on contre lui ?

Autrefois, c'est-à-dire jusqu'à la veille de 1789, le sort du travailleur, dans les villes comme dans les campagnes, était réglé et garanti par la coutume. Pour l'homme des métiers, le régime des corporations ; pour le cultivateur, l'organisation communale avec l'hérédité et la pérennité des baux, donnaient à l'un et à l'autre la stabilité, la sécurité pour l'avenir.

Aujourd'hui, sous le souffle des principes de liberté proclamés par la Révolution, les privilèges en même temps que les entraves des âges précédents ont disparu, laissant libre

le champ de l'activité humaine sur lequel se déploie et se déchaîne la concurrence universelle. Le travail, qui était une propriété, est devenu une marchandise dont le prix s'élève ou s'abaisse suivant l'offre ou la demande ; le fermage suit la même loi. En un mot, la liberté du travail avec toutes ses conséquences, règne sans entraves dans le monde économique.

C'est la lutte sans trêve qu'elle enfante avec ses crises et ses douleurs, avec les passions et les appétits qu'elle soulève, qui engendre les haines de classes, grossit sans cesse les rangs du socialisme et alimente partout cet esprit révolutionnaire dont la « *commune* » en France et les « *mouvements agraires* » en Irlande et en Andalousie ont été les plus éclatantes manifestations. Le socialisme, comme on l'a dit au Parlement d'un pays voisin, est devenu « *un mal universel* ; » mais c'est surtout en Allemagne, où « *l'ouvrier est l'un des plus malheureux de l'Europe,* » qu'il a établi son quartier-général, qu'il a fait son éducation philosophique et scientifique et qu'il a ses écrivains, ses orateurs, ses apôtres et même ses martyrs.

Nous entrons ici, Messieurs, dans le vif de la question et il couvient de serrer de près, de prendre corps à corps les arguments des socialistes, en laissant de côté les formules creuses, les déclamations pures pour ne retenir que les faits ou les lois économiques qui suscitent leurs anathèmes ou qui provoquent leurs revendications

De leurs principaux griefs, deux surtout feront l'objet de notre examen. Ils se traduisent l'un par la théorie de Ricardo sur la *rente du sol*, l'autre par la théorie de Turgot sur le *salaire*. Tous deux sont compris dans la grave question de la *répartition* des richesses, nœud gordien du problème social.

La théorie de Ricardo, nous venons de le dire, a trait à la *rente du sol*, et voici comment s'exprimait, sur ce sujet, l'économiste anglais : « La rente est cette portion du produit

» de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit » d'exploiter les facultés *productives* et *impérissables* du sol.» Et développant cette pensée, il ajoute : « On confond souvent » la rente avec l'intérêt et le profit du capital .., il est évident » qu'une portion de l'argent représente l'intérêt du capital » consacré à amender le terrain, à ériger les constructions » nécessaires et le reste est payé pour exploiter les *facultés* » *naturelles* et *indestructibles* du sol... C'est pourquoi quand » je parlerai de rente..., je ne désignerai sous ce nom que ce » que le fermier paie au propriétaire pour le droit d'exploiter » les facultés *primitives* et *indestructibles* du sol. » Et par ces expressions répétées *facultés primitives* et *impérissables* du sol, Ricardo entend un don gratuit qu'à l'origine la nature aurait fait à la communauté et dont les premiers propriétaires et leurs successeurs seraient seuls à bénéficier.

S'il en était ainsi, Messieurs, si la théorie de Ricardo était fondée, -- et les économistes de l'école anglaise la considèrent comme telle, — il en résulterait des faits sociaux d'une immense portée. Le propriétaire serait un être privilégié s'appropriant une richesse qu'il n'a pas créée, qui n'est pas le fruit de ses efforts, mais de ceux de la nature et auquel profiteraient tous les progrès de la civilisation. Il justifierait, dans une certaine mesure, le célèbre apophthegme de Proudhon : La propriété, c'est le vol. »

Sur quelle base repose cette doctrine, quelle part de vérité contient-elle ? C'est ce que nous allons examiner.

D'après Ricardo, à l'origine des sociétés, une sélection des terres aurait été faite par les premiers occupants et se serait continuée sous leurs successeurs Les terres *les plus fertiles* auraient d'abord été mises en œuvre, puis la population augmentant, la demande des produits agricoles nécessaires à la vie se serait également accrue, ayant pour conséquence le relèvement du prix des denrées ; dès lors, de nouvelles terres — mais celles-ci moins fertiles — auraient été défri-

chées, jusqu'à ce qu'un nouvel accroissement de population, suivi d'une nouvelle augmentation dans la demande et dans le prix des produits, ait provoqué l'appropriation de terres moins fécondes encore que les précédentes. De cette succession de phénomènes ayant pour conséquence l'augmentation progressive du prix de revient des objets de consommation, il est résulté une hausse continue des fermages sur les terres *les plus riches* et *les mieux situées* relativement aux centres de consommation. De là, un accroissement constant de la rente du sol, c'est-à-dire la richesse du propriétaire, qui serait bien ainsi l'être privilégié, le parasite tirant à lui le bénéfice de tout le travail de la communauté, sans s'y associer, sans y coopérer en rien.

Eh bien, Messieurs, cette théorie repose sur une hypothèse toute imaginaire. Nous allons faire voir ce qu'elle a d'excessif et la réfuter, non à l'aide de théories contraires, mais par la méthode expérimentale, c'est-à-dire par des faits.

L'ordre historique des cultures supposé par Ricardo est absolument contraire à la réalité, ainsi que l'a prouvé, d'une manière péremptoire, l'économiste américain Carey, en prenant pour terrain de démonstration son propre pays. En Amérique, contrée neuve que l'on a commencé à défricher il y a peu d'années, Carey a observé que la culture s'était tout d'abord emparée des terrains légers parce qu'ils n'exigeaient que peu de main-d'œuvre et peu de capitaux ; la culture des plaines, des terrains riches et profonds des vallées était venue plus tard, lorsqu'il fut possible d'avoir recours aux capitaux ou aux efforts de l'association.

Sans aller aussi loin, en France n'est-il point connu de tous que, par suite des progrès réalisés dans l'art agricole, dans l'utilisation de certains engrais, de grandes variations se sont produites dans la valeur relative des terres ? N'est-il pas avéré que sous ce rapport, notre vieux cadastre est entièrement à refondre, entaché qu'il est d'innombrables er-

reurs et de choquantes inégalités ? M. Frédéric Passy, dans son livre : « *Des systèmes de culture*, » constate que de 1829 à 1852. c'est-à-dire en l'espace relativement très court de vingt-trois ans, les différences de revenu moyen d'un hectare par classe de terre se sont atténuées dans une proportion énorme ; ainsi, dans les départements de l'Eure et de l'Oise, par exemple, le revenu cadastral de la première classe s'étant élevé de 32 °/₀, celui des terres de quatrième et cinquième classe s'est élevé de 250 à 500 °/₀ ; ce qui signifie que l'écart existant autrefois entre le revenu net des différentes classes de terre tend à disparaître ; c'est là un fait que nous voyons se confirmer partout. Et puis, combien de millions d'hectares de terre n'y a-t-il pas encore d'inexploités dans l'ancien et le nouveau monde, et dont la fertilité égale celle de nos meilleures terres d'Europe !

Que devient donc, Messieurs, en présence de faits aussi significatifs, *le privilège de fertilité naturelle* considérée par Ricardo comme la principale cause de la rente du sol et sur lequel il a étayé toute sa doctrine ? Et s'il est incontestable que ce privilège a existé autrefois, s'il existe même encore aujourd'hui, par exemple, pour l'heureux pionnier qui découvre une mine d'or ou de houille, pour le fortuné possesseur des terrains vinicoles de Château-Laffite ou de Chambertin, il est non moins certain qu'on ne peut l'invoquer que comme un fait isolé, exceptionnel et nullement comme un fait général et permanent susceptible d'avoir des conséquences sociales de quelque portée.

Quant à la seconde cause que Ricardo assigne à la rente du sol, à savoir le *privilège de situation*, s'il convient de reconnaître qu'elle a eu, dans le passé, sa part d'influence, on peut affirmer qu'aujourd'hui, elle va sans cesse en s'affaiblissant par suite de la multiplication des voies de communication, des progrès réalisés dans les moyens de transport et qui sont tels, que, au point de vue des marchés, Marseille

est aussi près de Bombay et le Hâvre de New-York, que notre ville d'Arras l'est de Paris.

Est-ce à dire, cependant, que le revenu foncier n'ait pas subi de variations? Loin de là ; il s'est, au contraire, accru généralement dans une notable proportion. En Angleterre, relativement à l'époque actuelle, il a triplé depuis 1800 et doublé depuis 1838 ; en Belgique, de 1830 à 1866, il a augmenté de 88 %. En France, il était estimé à 1,200 millions en 1790, à 1,500 millions en 1815 et à 2 milliards 750 millions en 1874, c'est-à-dire qu'il a presque doublé depuis soixante-dix ans ; soit, en fait, une augmentation du revenu foncier que l'on estime à environ 2 % par an. Cette statistique, qui semblerait au premier abord confirmer la doctrine de Ricardo, appelle quelques explications. En résulte-t-il que le revenu net du sol, dans les pays précités, ait augmenté dans la même proportion ? C'est ainsi que doit se poser la question. Nous répondrons très nettement : non. Et pourquoi ? Parce que, pour apprécier exactement la situation du propriétaire à un moment donné et pouvoir la comparer à ce qu'elle était à une époque antérieure, il faut tenir compte de trois éléments qui y jouent un grand rôle : d'abord la dépréciation des métaux précieux, c'est-à-dire la diminution de puissance libératoire de la monnaie d'or et d'argent, que M. de Foville estime à 20 ou 25 % depuis 1850 ; ensuite, l'augmentation dans tous les pays, notamment en France, en Angleterre et en Italie des impôts foncier et mobilier, qui, depuis trente ans, a été plus forte que la progression du revenu net du propriétaire, enfin, la masse des capitaux qui, depuis cent ans ont été en quelque sorte incorporés au sol sous les formes diverses de défrichements, drainages, reboisements, en un mot, d'améliorations agricoles de toute nature et qui ont augmenté dans une large proportion le revenu net du sol. Et lorsque, en dernière analyse, on met en regard de l'accroissement du prix des fermages les multiples influences

qui agissent, au contraire, pour l'atténuer ou l'annihiler, on acquiert la conviction que la rente du sol n'entre que pour une bien faible part dans le revenu des propriétaires fonciers et que ceux-ci *pris dans leur ensemble*, — je souligne ces mots, — n'ont que la représentation équitable des capitaux engagés dans la terre.

Messieurs, je viens d'esquisser à larges traits la théorie de Ricardo ; j'ai essayé de démontrer la fragilité des *causes* qu'il assigne à la rente du sol, combien est insaisissable la part de celle-ci dans le revenu foncier, et peu fondée la conséquence qu'il en tire touchant le rôle du propriétaire dans notre état social.

Mais, ce n'est pas tout et je voudrais par une dernière considération, vous faire toucher du doigt la véritable situation du propriétaire foncier, telle qu'elle est dans le temps présent et telle aussi qu'elle paraît devoir être dans un avenir prochain, sous l'action des causes économiques qui opèrent sous nos yeux.

Depuis quelques années, un fait d'une importance extrême a surgi : l'appropriation du sol des contrées neuves ou des pays anciens revenus à la civilisation et la concurrence victorieuse de leurs produits sur les marchés de la vieille Europe. Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine du sourd malaise agricole dont les symptômes ne font que s'aggraver chaque jour et qui semblent les signes précurseurs d'un état de choses nouveau. Simple crise, disent les uns, que peut seule conjurer l'intervention tutélaire de l'Etat ; profonde évolution, objectent les autres, à laquelle il faut se soumettre comme à une inéluctable nécessité. A la vérité, Messieurs, il y a l'une et l'autre ; la première passera, quand aura disparu la cause qui lui a donné naissance, c'est-à-dire l'excès général et momentané de la production ; mais la seconde, — la plus importante, — reste debout et c'est avec elle que nous devrons désormais compter.

Quelques mesures que prenne le politique, l'homme d'Etat; que, par exemple, l'union se fasse entre toutes les nations de l'ancien continent (acceptons cette hypothèse) pour constituer vis-à-vis des pays neufs une sorte de Zoolverein européen, ce ne seront là que d'insuffisants palliatifs et il n'est personne qui ne prévoie la nécessité d'accepter, tôt ou tard, la lutte sur le terrain de la liberté où se place l'étranger. Au moment où je parle, la concurrence des deux Amériques, de l'Australie, des Indes, de l'Afrique, est déjà singulièrement menaçante pour l'agriculture européenne. Or, en face de cette éventualité, n'est-il pas évident qu'une baisse universelle et considérable du prix des fermages s'impose désormais, que le propriétaire foncier va s'en trouver profondément atteint, et que dans l'évolution qui se prépare, c'est en partie sur ses dépouilles que s'établira l'équilibre nouveau ?

Ah ! si Ricardo sortant de sa tombe venait revivre dans le milieu économique où nous nous débattons, quel étonnement serait le sien ! Le propriétaire ne lui apparaîtrait plus comme l'être privilégié, profitant gratuitement de tous les progrès de la civilisation ; il le verrait, au contraire, ô ironie de la destinée ! frappé, par ces progrès mêmes, dans sa fortune, dans sa situation sociale, dans la considération séculaire qui l'entoure, en un mot, il assisterait à sa décadence et peut-être alors, prenant le rôle de Cassandre, annoncerait-il la ruine où autrefois il prédisait la richesse.

Sans aller aussi loin, il nous sera permis de dire que la grande propriété territoriale, avec son mal organique, l'absentéïsme, semble condamnée à se transformer pour faire place — très probablement — à une classe moyenne vraiment rurale, exploitant directement le sol et en récoltant seule les produits.

Conséquence singulière, et bien inattendue, de l'examen de la doctrine de l'Ecole anglaise sur la rente du sol.

* * *

J'arrive, Messieurs, à l'examen de la théorie de Turgot *sur le salaire*, qui constitue l'un des grands griefs formulés par les socialistes modernes contre la société dont — suivant eux — elle porte la condamnation.

« *En tout genre de travail*, a écrit Turgot, *il doit arriver* » *et il arrive, en effet, que le salaire de l'ouvrier se borne à* » *ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance*, » c'est-à-dire que le travailleur, quelle que soit sa profession, quelques efforts qu'il fasse, est perpétuellement condamné à ne gagner que ce qui est strictement indispensable pour vivre, lui et sa famille, et se maintenir dans la condition où il se trouve sans espoir d'en sortir jamais. On a donné à ce salaire minimum le nom de *salaire naturel*.

A l'époque où vivait Turgot, avec les idées qui régnaient alors, parmi les populations, touchant l'organisation providentielle des sociétés, la formule du grand économiste pouvait passer pour une de ces vérités morales dérivant de la nature de l'homme et présidant à sa destinée. Lui-même la considérait, peut-être aussi, comme l'expression d'un état de choses, en principe d'ordre divin, mais aggravé, en fait, par l'étroite réglementation qui étreignait toutes les branches du travail ; et certes, il était loin de se douter de l'immense retentissement que l'avenir lui réservait. Depuis, les socialistes se sont emparés de cette formule — si terrible dans son laconisme — et en ont fait, sous le nom de *Loi d'airain*, le thème favori de leurs récriminations les plus amères et de leurs constantes revendications.

L'un des plus célèbres, Ferdinand Lassalle, dans une proclamation adressée, en 1878, au congrès général des travailleurs allemands, à Leipsig, s'exprimait ainsi :

« Cette cruelle *Loi d'airain* vous devez, avant toute chose, » la graver profondément dans votre âme et ne jamais vous » en séparer dans aucune de vos pensées. A cette occasion,

» je puis vous donner à vous et à toute la classe ouvrière un » moyen infaillible d'échapper une fois pour toutes à toutes » les tromperies et à toutes les mystifications. A tout homme » qui vous parle de l'amélioration du sort des travailleurs, » vous devez, avant tout, demander s'il reconnaît ou ne » reconnaît pas cette loi. S'il ne la reconnaît pas, vous devez, » dès l'abord, vous dire ou que cette homme veut vous trom- » per, ou qu'il est d'une lamentable inexpérience dans la » science économique. Car il n'y a pas, dans l'école libérale » même, un seul économiste ayant un nom, qui ait contesté » cette loi : Adam Smith comme Jean-Baptiste Say, Ricardo » comme Malthus, Bastiat comme Stuard Mill sont unanimes » à en reconnaître la vérité... »

Je ne chercherai pas si, pendant les quarante premières années de ce siècle, l'état chaotique où se trouvait la grande industrie n'a pas justifié, dans certaines limites, la doctrine des économistes sur le témoignage desquels s'appuie Lassalle. Il y eut là, il faut le reconnaître, une période de transition, de souffrance générale, pendant laquelle le monde du travail chercha en vain son assiette. Mais, aujourd'hui, est-ce que, en vérité, cette situation ne s'est pas heureusement modifiée? Peut-on dire qu'un pas immense n'ait été fait, surtout depuis trente ans, dans l'amélioration du sort des travailleurs sous le triple aspect matériel, moral et intellectuel? Qu'il y ait encore de loin en loin des crises douloureuses pour les salariés, que notre état social cache encore bien des plaies dont il importe de chercher la guérison ! personne ne songe à dire le contraire. Mais, ce qui est contraire à la réalité, c'est de représenter l'ouvrier comme destiné à rouler éternellement son rocher de Sisyphe, de considérer la formule de Turgot, comme l'expression d'un fait, non pas seulement accidentel, mais ayant une portée sociale d'une durée indéfinie et d'en tirer cette conséquence que : « *Avec l'organisa-* » *tion actuelle de la société, les riches deviennent chaque jour* » *plus riches et les pauvres chaque jour plus pauvres.* »

Je me propose de vous démontrer, non à l'aide de théories ou d'hypothèses, mais à la lumière des faits contemporains, que le courant de la civilisation moderne conduit à une moindre inégalité des conditions sociales, et que cette amélioration s'opère par la concomittance de ces deux phénomènes contraires : d'une part, l'accession de plus en plus facile des classes ouvrières à la richesse et au bien-être ; d'autre part, la diminution graduelle des grandes fortunes mobilières et territoriales.

Cette discussion étant très aride, je m'efforcerai d'être bref.

A une époque qui n'est guère loin de nous, la loi, de même que l'opinion publique, n'était pas favorable à l'ouvrier. Le livret, cette estampille de la sujétion individuelle, était obligatoire ; le code édictait qu'en cas de désaccord avec ses ouvriers, le maître serait cru sur sa simple affirmation ; les coalitions étaient interdites, les réunions et les associations prohibées ; toutes ces mesures contraires à l'égalité civile et à la liberté du contrat de salaire ont disparu ou vont disparaître. La grève, cette arme terrible, a permis au travail de traiter de puissance à puissance avec le capital et souvent d'en triompher. De plus, grâce au progrès des idées et des mœurs, le travailleur manuel jouit aujourd'hui d'une considération qu'on lui refusait naguère, et dans le pays où règne la liberté ou l'égalité politique, son influence sur la marche des affaires et dans l'élaboration des lois est considérable. En un mot, il est devenu une individualité avec laquelle il faut compter. Les écoles primaires, les cours publics, des écoles professionnelles lui sont libéralement ouvertes et l'accès de l'instruction secondaire et même de l'instruction supérieure lui est devenu possible par la création des bourses d'études. Est-ce que tous ces faits ne parlent pas suffisamment d'eux-mêmes, et ne sont-ils pas une preuve convaincante de tous les efforts réalisés en vue de l'amélioration morale et intellectuelle du sort de l'ouvrier?

Sous le rapport matériel, il en est encore exactement de même, et le développement de la production industrielle, loin de correspondre, comme on ne l'a que trop répété, à un accroissement de misère, s'est, au contraire, traduit par une augmentation de salaires, de loisirs et par suite de bien-être pour l'ouvrier.

S'il est un fait constant, bien établi par toutes les statistiques, c'est, assurément, la hausse continue des salaires dans toutes les industries et dans tous les pays. Considérons d'abord l'Angleterre, qui est la contrée la plus industrielle du monde. En prenant le blé pour commune mesure, le salaire de l'ouvrier se serait accru, depuis 1850, de 30 à 40 °/₀ En France, les salaires estimés en blé ont augmenté depuis 1819 de 70 à 80 °/₀. Dans certaines professions, la hausse a été plus considérable encore ; à la suite de la grève parisienne de 1879, les salaires des boulangers ont été portés à un taux qui constitue sur ceux d'il y a cinquante ans, une élévation de plus de 80 °/₀ et, depuis dix-sept ans, une augmentation de 40 °/₀ ; dans l'industrie du bâtiment, à Paris, cette augmentation a été, depuis 1876, de 40 °/₀. Même constatation pour les salaires agricoles qui, en Belgique, par exemple, ont progressé depuis quarante-deux ans de 60 à 80 °/₀ et en France de 75 °/₀. Et ce phénomène s'accomplit, Messieurs, en même temps que cet autre en sens inverse, la baisse constante du prix de tous les produits fabriqués ou manufacturés et de toutes les choses de demi-luxe dont l'ouvrier use si largement aujourd'hui.

Et s'il est vrai que celui-ci, fort heureusement, ne se nourrit plus seulement de blé comme autrefois, et que la hausse du prix de la viande et du taux des loyers, est venue augmenter ses charges, il faut reconnaître également que celles-ci se trouvent largement compensées et qu'en fin de compte, le salaire réel s'est notablement accru.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport du salaire réel

qu'il y a du progrès dans la situation de l'ouvrier, c'est aussi sous le rapport de la durée du travail Quand on compare entre elles les deux périodes quadragénaires qui se sont succédé depuis le commencement de ce siècle, on est frappé des différences de régime auquel les ouvriers ont été soumis. A ces interminables journées de travail se prolongeant jusqu'à quinze à seize heures, même pour les femmes et les enfants, a succédé partout le travail effectif de 10 heures avec tendance à une durée moindre Ainsi, une *agitation* a lieu depuis quelques années, notamment parmi les ouvriers américains, à l'effet d'obtenir la réduction de la journée à huit heures. Et d'ailleurs, disons-le en passant, cette abréviation de la journée de travail qui, en laissant à l'ouvrier plus de loisirs, lui permettrait de jouir davantage de la vie de famille, serait avantageuse aussi pour les patrons, en ce qu'elle paraît être le seul remède à ce mal endémique de l'industrie moderne : la surabondance de production.

Ces heureuses réformes si favorables à l'ouvrier sont loin d'être les seules, il y en a bien d'autres, tout aussi importantes à enregistrer. Les manufactures, les usines, les ateliers sont devenus plus salubres et moins dangereux ; des lois protectrices ont été édictées en faveur des femmes et des enfants ; l'assurance contre les accidents est devenue la règle commune, et en Allemagne, s'est même fait place, récemment, dans la législation, sur l'initiative de M. de Bismarck. Les institutions charitables et de prévoyance, les cercles populaires, les syndicats professionnels, les sociétés coopératives de toute nature se sont multipliés. Toutes ces améliorations, tous ces progrès sont, il faut l'affirmer hautement, bien à l'actif de la société moderne ; ce sont des bienfaits de la civilisation et il est regrettable que ceux qui en profitent le plus soient ceux-là mêmes des rangs desquels parte l'anathème contre cette société et cette civilisation.

Nous venons, Messieurs, d'examiner les deux principales accusations portées contre notre état social et nous en avons démontré le peu de fondement. Nous avons établi, à l'aide d'une série de faits, que, à l'encontre des affirmations socialistes, et par l'action des lois naturelles de l'économie politique, la situation, le rôle du propriétaire foncier avait une tendance à s'amoindrir, tandis que l'amélioration du sort des classes laborieuses s'opère progressivement et tend à les élever peu à peu dans l'échelle sociale. Il nous reste, maintenant, à faire voir, par quelques courtes considérations,que tous les favorisés de la fortune, tous ceux qui appartiennent — selon l'expression usuelle — aux classes élevées : capitalistes, industriels ou commerçants, fonctionnaires, gens adonnés aux professions dites libérales, sont appelés à subir la loi de l'évolution actuelle, c'est-à-dire celle d'un rapprochement vers les classes dites inférieures.

Et de cette double série de phénomènes, nous tirerons cette conséquence, que la marche de la société contemporaine tend au nivellement des conditions.

A cette époque, il est un cri qui ne cesse de retentir à nos oreilles : la concurrence ; et en effet une concurrence sans limites s'exerce en tout, partout et sous toutes les formes. Par elle, les profits industriels et commerciaux se sont considérablement réduits, et la conquête d'une fortune rapide est devenue désormais impossible. D'ailleurs, les entreprises d'industrie et de négoce, grâce au développement de l'instruction, grâce aussi à la facilité des renseignements, sont beaucoup plus connues qu'autrefois ; aujourd'hui, la rapidité des communications met, pour ainsi dire face à face, sur un même marché tous les producteurs du monde, les grandes et brusques oscillations dans le prix des choses n'apparaissent plus que de loin en loin et tendent à disparaître ; en un mot, les mêmes éléments de succès sont dans toutes les mains ; plus de ces privilèges, plus de ces avantages qui

existaient autrefois dans la période chaotique et étaient fréquemment la source de rapides fortunes ou de gains énormes, comme aussi de ruines et de revers immérités.

Nous venons de voir à l'œuvre la « *concurrence des capitaux*, maintenant, tournons les regards vers les professions dites libérales où s'exerce surtout ce que Proudhon a appelé la « *concurrence des capacités.* » Est-ce que les fonctions élevées sont encore comme autrefois l'apanage de la haute bourgeoisie ? Est-ce que tous les hommes instruits, riches et pauvres, ne se font pas à l'entrée de ces carrières une concurrence effrénée, à ce point qu'elles sont — suivant un mot vulgaire — littéralement encombrées ? Qui ne voit, dans une foule de charges et de fonctions, des hommes de réelle valeur languir de longues années dans de modestes emplois ? Aussi, dans ces carrières comme dans les autres champs de l'activité humaine, chacun cherche aujourd'hui à creuser son maigre sillon, avec le clair pressentiment de difficultés plus grandes encore que l'avenir réserve à ses descendants.

Ne résulte-t-il pas de cet état de choses, Messieurs, qu'il est désormais impossible que les traitements, émoluments ou honoraires progressent ? et que les classes riches se trouvent particulièrement atteintes dans leurs intérêts matériels, c'est-à-dire dans la principale source de leur influence et de leur autorité, mais aussi dans leurs intérêts moraux ? Et ne peut-on pas en conclure qu'il y a là, pour elles, une cause d'amoindrissement ?

Mais il est encore — et je termine par là — un facteur très puissant du nivellement des conditions et qu'il importe de mettre en relief parce qu'il touche à toutes les situations, parce qu'il atteint tous ceux qui possèdent, quelle que soit la forme de leur patrimoine, je veux parler de la *baisse progressive du taux de l'intérêt.*

Aujourd'hui, dans notre société laborieuse et économe, la

masse des capitaux s'accroit sans cesse et elle est devenue énorme. Grâce à cette abondance unie à une meilleure utilisation qui en multiplie les effets, le crédit de toutes les grandes nations s'élève malgré leurs dettes colossales et la lourde charge des impôts qui pèse sur elles ; même la plupart des nations secondaires, telles que l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, etc., réputées pauvres, il y a quelques années, commencent à faire bonne figure dans le concert des peuples. Aussi, l'intérêt des fonds d'Etat qui, il y a trente ans, était de 5 °/₀ sur le continent européen, est tombé à 3 1/2 °/₀ en France, à 3 °/₀ en Angleterre, où dans un avenir prochain, une nouvelle conversion des consolidés l'abaissera successivement à 2 1/2 et 2 °/₀. En France, quand notre réseau ferré sera entièrement construit, l'intérêt tombera au même taux et l'on peut affirmer, sans être trop téméraire, que, avant cent ans, l'intérêt des fonds d'Etat ne dépassera pas 1 °/₀. Qu'en résultera-t-il ? que l'intérêt de toutes les valeurs mobilières et immobilières suivra le même mouvement descendant, et que le capitaliste, le rentier, subira, de ce chef, une sorte de dépossession, verra ses revenus diminuer graduellement en même temps que s'amoindrir la place qu'il occupe dans la hiérarchie sociale.

* * *

J'ai fini, Messieurs.

De l'étude à laquelle je viens de me livrer, — trop longue pour vous, peut-être, mais trop brève pour l'importance du sujet, — des faits nombreux que j'ai signalés à votre attention, des réflexions qu'ils m'ont suggérées, il ressort que sous l'influence des progrès de la civilisation et sous l'action des lois naturelles qui régissent le monde économique, le mouvement qui entraîne la société moderne tend à un rapprochement continu des classes et en quelque sorte à un

nivellement général des conditions. Nul doute que les circonstances exceptionnelles, que le hasard, qui jouent un certain rôle dans les choses humaines, ne viennent contredire parfois la rigueur de notre conclusion ; mais, comme expression d'un fait général, elle n'a rien d'excessif et peut être considérée comme vraie.

En quel intervalle de temps s'accomplira cette évolution? Les causes qui la provoquent agiront-elles brusquement ou à la manière de ces forces naturelles qui opèrent sous nos yeux et qui, par degrés insensibles, finissent par changer la face des continents et constituer les révolutions du globe ? Je ne sais. Mais, soit illusion, soit réalité, il me semble, à certains moments, que mes oreilles tintent et que j'entends craquer le vieux monde.

Quoi qu'il advienne, d'ailleurs ; que cette évolution soit rapide ou lente, il n'en faut pas moins la considérer comme une loi providentielle et comme un bienfait ; qu'importe, après tout, l'abaissement des privilégiés de ce monde ? Qui donc oserait élever la voix en leur faveur ? Est-ce que leurs examens de conscience ne leur apprennent pas, chaque jour, ce qu'ils ont à craindre ou à espérer ? Ne sentent-ils pas la fragilité de leur puissance et leur influence se dérober à chaque pas ?

Or, en face de l'instabilité générale, combien ne serait-il pas désirable, pour tous, de vivre dans un milieu social mieux organisé, plus calme, mieux équilibré ?

L'état des âmes, chez un peuple, on l'a dit avec raison, dépend de la philosophie régnante ; or, ne l'oublions pas, la société actuelle est fille du XVIII[e] siècle ; chez elle, l'idée religieuse dans ce qu'elle a de pur, d'élevé et de poétique s'efface de jour en jour davantage ; le spiritualisme, honneur de l'esprit humain, a fait place dans les âmes, soit à l'anthropomorphisme, soit au doute énervant, soit à un sensualisme grossier qui abêtit les populations et leur ferme toute

échappée sur l'idéal. La matière est devenue un dieu, la jouissance un culte, sans doute, en attendant que ce siècle de transition lègue à l'humanité un nouveau *Credo*. De là, Messieurs, l'origine du trouble moral qui agite toutes les classes ; de là encore, les convoitises, les appétits impatients de ceux qui prétendent, « *eux aussi*, » une large part au banquet social et leurs revendications hautaines, et leurs révoltes contre la société ; de là, enfin, l'envahissement du pessimisme, — cette philosophie du désespoir, — qui se traduit par ce malaise sourd, immense, que signalait, l'année dernière, l'illustre Renan, dans son discours de Tréguier, comme le plus grand mal de l'époque : *le dégoût de la vie*.

Eh bien, l'évolution sociale à laquelle nous assistons, en supprimant peu à peu l'anarchie dans les idées et dans les faits, nous conduira graduellement à l'état harmonique qu'ont rêvé les réformateurs animés du bien public et dont il est permis d'espérer la réalisation dès l'aurore du XX^e^ siècle. Les grandes fortunes ainsi que les grandes misères individuelles n'apparaîtront plus que comme de rares exceptions; l'éducation, l'instruction et le bien-être mis à la portée de tous, auront fait disparaître ces inégalités excessives qui nous blessent aujourd'hui. Une société sera, dans laquelle on ne comptera plus les vainqueurs ni les vaincus, les revendications seront apaisées, et la grande loi du travail s'imposant à tous comme une nécessité inéluctable et une dette sacrée, l'oisiveté et le parasitisme cesseront d'être héréditaires.

Et si quelque mécontent objecte que cet état social ainsi entrevu sera le règne de l'égalité dans la misère ou, selon le mot du poète latin, l'âge de « *l'aurea mediocritas*, » nous répondrons simplement qu'il reposera dès lors, — et pour le bonheur de tous, — sur sa base naturelle, la seule indestructible : *l'ordre*, expression suprême de la justice !

DISCOURS

de

M. L. RICOUART

Vice-Chancelier

en réponse au Discours précédent.

MONSIEUR,

Les paroles qu'un auditoire attentif et curieux vient d'entendre sortir de votre bouche ont fait naître, je puis l'assurer sans peur d'être contredit, des impressions bien diverses. Notre siècle a cela de particulier que libre de toute règle, haïssant d'instinct ce qui représente la foi, la loi, la coutume, il affirme la toute-puissance de l'individu, et sort courageusement de l'ornière de l'obéissance. Personne ne dit plus : « *Magister dixit* » ; chacun a son opinion isolée, l'exprime avec indépendance et profite à sa manière de tout ce qui parle à son intelligence, même des discours académiques. Croyez bien que toutes vos pensées ont été analysées une à une, et que l'on s'est efforcé d'en pénétrer le fond sans trop tenir compte de la forme savante dont vous les avez revêtues. Ce que l'on veut, c'est connaître ; ce que l'on cherche, ce sont les enseignements de la science, surtout quand la nouveauté du sujet et la personnalité de l'orateur viennent ajouter un nouvel aiguillon à ce désir d'apprendre.

Si nous en étions encore à cette heureuse époque où florissaient les sociétés littéraires, satellites de la grande Académie française ; si nous jouissions des bienfaits de cet âge d'or de l'amplification et de la prosopopée ; vous, Monsieur le récipiendaire, vous auriez fait deux parts de votre discours. Après avoir rendu hommage au Roi, complimenté le Ministre, fait l'éloge du grand Cardinal ; après avoir étalé, à grand renfort d'hyperboles, votre timide modestie devant le vénérable cénacle qui daignait vous admettre dans son sanctuaire, vous auriez sollicité les faveurs de l'auditoire, ému déjà et vivement impressionné par votre début. Car devant les Scudéry, les Chapelain, les Conrart, vous auriez manié cette langue, tout fraîchement sortie des forges de Vaugelas et de Malherbe et damasquinée par les Précieuses de l'hôtel de Rambouillet. Tout était là :

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

Puis serait venu l'accessoire, la discussion de quelque sujet paradoxal ou rebattu, souvenir lointain des tournois scolastiques, dont la division en quatre points aurait fait tressaillir d'émoi les habitués du logis. Par exemple, si l'économie sociale avait pu être entrevue par vous à travers le brouillard des révolutions futures, vous auriez examiné sérieusement si l'habitant des villes est plus heureux que celui des campagnes, et dans une éloquente péroraison, déclaré que sous un monarque aussi paternel que celui qui gouvernait la France, les sujets sans distinction jouissaient nécessairement d'un égal bonheur.

Le bel esprit chargé de vous répondre aurait dit qu'à la vérité, vous ne pouviez vous faire gloire d'avoir bu aux sources de l'Hippocrène, ni fait vibrer les cimes de l'Hélicon, ni conduit le chœur des Nymphes sur les côteaux ombragés du Taygète ; mais, qu'après tout, vous étiez homme du

monde plus que personne, et que l'Académie prendrait un nouveau lustre en allumant sa lampe de travail au flambeau de votre science. Et l'assemblée, saturée d'harmonié, aurait applaudi ces beaux lutteurs de la joute littéraire et se serait pamée d'aise avec le plus unanime accord.

Je ne sais vraiment si l'on ne doit pas regretter ce temps où sur des riens sonores s'échafaudaient des périodes retentissantes. Quelque madrigal servait d'épigraphe et de sujet aux dissertations Académiques ; on charmait l'esprit sans le fatiguer, et l'on berçait l'auditoire, au son d'une musique mélodieusement cadencée.

C'est que le temps des fictions est bien passé ! A la rhétorique de nos pères, enguirlandée de fleurs mythologiques, ont succédé le réalisme de l'écrivain, la logique de l'économiste, la sérénité, pour ainsi dire, chirurgicale du philosophe contemporain. Les Académies s'étonnent d'entendre dans leur sanctuaire la voix du penseur grave qui parle, non plus pour l'assistance, mais pour l'humanité ; et l'enseignement moral tombe d'une nouvelle tribune, distribuant le pain de la vérité aux affamés qui l'assiègent.

C'est de cette nouveauté, Monsieur, que vous venez de nous rendre témoins. Pour moi, je n'en suis pas surpris.

Les sérieux travaux qui ont occupé votre existence devaient vous conduire à l'étude des nécessités sociales. Nous vous connaissions déjà, et nous n'avons rien appris en voyant votre nom figurer dans les Revues scientifiques à côté des Corenwinder et des Pagnoul. Vos analyses des matières saccharines, vos études sur la distribution des gaz dans les hauts-fourneaux, vos manipulations dans les laboratoires métallurgiques vous donnent le droit de parler ex-professo de travail et d'industrie. Sorti de l'usine, vous êtes de ceux dont l'Etat sollicite les conseils quand il s'agit de mesures économiques et de questions internationales, et nous savions avant de vous entendre combien vous avez

de compétence en ces matières Cessez donc de vous montrer modeste : c'est bien plutôt à moi de prendre ce rôle, en présence de la périlleuse mission dont l'Académie m'a chargé.

Il faut que je réponde à cet exposé profondément étudié, je dois combattre ces théorèmes formidables dont vous cherchez la solution, quand vous avez à votre service l'impitoyable logique des faits et l'ἀνάγκη séculaire. Je ne me fais pas illusion sur l'efficacité de mes efforts, et franchement, s'il n'était pas trop tard, je me déroberais à toutes jambes, comme le conscrit au premier coup de la bombarde ennemie. En effet, comment aborder un sujet aussi ardu que l'Economie sociale, sans être suffisamment armé ? Entrerai-je en lice avant de m'être muni, pour la riposte, d'arguments, sinon victorieux, du moins capables d'entamer la cuirasse ? Hélas ! je ne puis que déposer les armes, afin que ma défaite ne soit pas une déroute, et je me résigne à vous répondre en ces termes : « Vous avez raison. »

Mais non ! ce serait vraiment trop de honte que de ne pas faire au moins une tentative de résistance. Essayons.

Si vous avez raison dans les prémices, ce que je vous accorde, permettez-moi de trouver à redire à votre conclusion.

Vous me facilitez la tâche, Monsieur, quand vous signalez comme un dissolvant de la société moderne sa tendance avouée vers le sensualisme. La société semble en effet choisir dans ce système philosophique ses côtés les plus défectueux. Elle abrite ce qui lui reste de conscience derrière les théorèmes complaisants qui laissent le champ libre à la satisfaction de ses appétits. C'est là, au dire des sages, l'obstacle qui rendra impossible l'avènement de ce siècle doré, où tous les hommes, modérés dans leurs besoins, dans leurs amours, dans leurs ambitions, vivront côte à côte, sans haines et sans désirs, tous égaux comme les épis dans un champ de blé mûr Il faut autre chose que l'assouvisse-

ment pour calmer les passions humaines. Il est nécessaire qu'un principe vivifiant guide et protège le genre humain comme l'amour de la patrie soutient les empires. Vous ne nous dites pas quel doit être ce fanal qui défie la tempête et, malgré les rafales, lance dans toutes les directions ses rayons sauveurs, avidement recueillis par les matelots en détresse

Jetons les yeux en arrière. Combien de civilisations grandioses ont sombré dans la suite des âges ! Toutes, ayant pour point de départ cette médiocrité égalitaire qu'on nous fait entrevoir aujourd'hui au point d'arrivée. Pour moi, les enseignements de l'histoire valent toutes les inductions de la philosophie et tous les tableaux de la statistique. En les étudiant avec l'attention qu'ils méritent, on est forcé d'avouer que le développement moral, religieux, politique des sociétés suit dans son évolution la ligne elliptique, avec la misère au départ, la gloire à mi-route, la misère au retour.

Voilà ce qu'on peut appeler, jusqu'à présent, la destinée des peuples.

Ne vous méprenez pas, Monsieur, sur la signification du mot que je viens de prononcer. Notre langue a inventé ce mot pour l'opposer à celui de destin. La destinée implique le bien et le mal, le libre arbitre, la récompense et le châtiment ; par conséquent le progrès libre et la marche en avant, quelle que soit l'issue de l'entreprise. Le destin dont vous parlez, c'est la résignation, le silence, l'immobilité de la mort. Ce destin, divinisé par les Romains, fut, en somme, ce qui leur tint lieu de tout un Olympe démodé et la dernière expression de leur panthéisme irrésolu. C'est que pour ces jouisseurs, propriétaires du monde, la croyance au destin s'adaptait sans résistance et sans trouble à leurs aspirations. Elle servait d'excuses à leurs débauches et supprimait le besoin de penser, d'agir, même celui de vivre, quand l'empereur héritier les invitait à mourir. Il fallut pour galvaniser

la nation fataliste une transfusion de sang chrétien, remède tardif qui ne la sauva point de l'étreinte des Barbares, mais qui servit du moins à prolonger son agonie. Et si de nos jours nous voyons subsister encore, aux portes de l'Europe, un empire destiné à devenir, tôt ou tard, la proie du plus fort, c'est que le Musulman, pour qui tout est écrit, a corrigé le fatalisme antique et puisé dans les versets du Coran l'idée de peine et de récompense dans la vie future

Le matérialisme moderne n'a même pas cette excuse d'une croyance à une loi supérieure, quelle qu'elle soit, fût-ce même cette loi d'abandonnement qu'on appelle l'immuable destin. De ses bas-fonds est sortie une école qui secoue comme un fardeau gênant l'idée d'un Être suprême, laquelle avait pourtant trouvé grâce auprès des Jacobins les plus résolus, sans guide et sans flambeau, ressassant le mot *nature*, vague et intraduisible expression qui joue le rôle du paravent derrière lequel s'abritent les œuvres immondes, il marche au hasard, comme un alcoolisé, en battant la muraille. Et la race humaine court à sa suite, affolée par la lutte pour l'existence, et dans la boue sanglante des générations meurtries, elle se précipite vers le néant avec le ridicule espoir d'y perdre la mémoire de ses crimes. Et quand tout sera consommé, du milieu des ruines surgira quelque Deucalion, qui, semant les pierres de cette civilisation écroulée, repeuplera le monde et déplacera son orbite.

Votre pensée doit être celle-ci : Nous vous parlons statistique, vous nous répondez sentiment De notre côté, la science froide, exacte, terrible par la seule énonciation du fait ; du vôtre, les aspirations vers l'idéal, les hypothèses nuageuses, l'inconnu, pour tout dire, où l'homme, perdant pied, s'égare dans le vide Je veux bien avouer mon infériorité. Le chiffre vainqueur nous jette à la face, comme une pluie d'eau glacée, des poignées d'arguments brutaux Nous sommes forcés de baisser la tête et de nous incliner devant

lui. Mais comme les défenseurs d'Arras devant les soldats de Louis XI, ce ne sera pas sans gloire que nous succomberons en nous écriant : « Quand même » ! Terrassés, nous le sommes, je le veux bien ; subjugués, grâce à Dieu, non !

Aussi je vous remercie, Monsieur, de nous avoir développé dans toute leur vérité les théorèmes de la science sociale afin de nous éclairer sur l'état actuel de l'humanité, et d'avoir tiré de cette situation une conséquence optimiste, telle que peuvent la désirer les doux et les cléments de ce monde. Car la science n'a point obscurci en vous, on le voit, on le sent dans toutes vos paroles, cette étincelle qui, jaillissant du cœur, illumine et rend aimante l'intelligence. Vous êtes demeuré spiritualiste au milieu de l'émeute naturaliste et nous pouvons affirmer que notre nouveau Confrère est une recrue pour l'armée de l'idéal : jamais son A+B ne chicanera notre infini.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Julien Boutry.

LES ORIGINES DE LA GRAVURE

Messieurs,

Dans votre séance du 21 novembre dernier, vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à prendre place parmi vous; je vous suis profondément reconnaissant de la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner; mais je dois, en toute conscience, avouer que ce n'est pas sans une certaine appréhension que je me vois désigné pour succéder à M. Henri Colin dans votre savante assemblée.

J'arrive sans expérience parmi vous, Messieurs ; étranger aux travaux de votre Académie, je connais peu les choses qui vous intéressent et je n'ai à vous offrir que ma bonne volonté, bien entière, il est vrai, mais aussi bien insuffisante à justifier la confiance dont vous m'avez honoré. Et je dois ajouter que c'est un très grand honneur que me fait l'Académie d'Arras. Appelé par elle en qualité d'artiste, j'entre dans son sein comme autrefois un peintre éminent de notre chère cité y était entré : j'ai nommé le très regretté M. Dutil-

ieux, l'ami intime des Corot et des Delacroix, que je n'ai pas la prétention de remplacer parmi vous, mais dont je travaillerai de toutes mes forces à perpétuer le souvenir.

M. Colin était, lui, un Académicien de la vieille roche, fort de ses études, fort de son savoir : il a rendu à l'Académie des services que vous connaissez mieux que moi, et j'étais bien loin de penser, lorsque j'accompagnais M. Colin à sa dernière demeure, que je serais un jour appelé par vous pour occuper ici sa place.

La longue et pourtant trop courte carrière de M. Colin fut bien remplie ; cet homme de bien, digne et toujours modeste malgré ses connaissances solides, vécut longtemps au milieu de nous, perpétuant pour l'exemple de tous ce culte des vertus domestiques qui, comme le disait si bien notre honorable Président, faisaient autrefois l'honneur de nos Sociétés de province.

M. Colin n'est guère entré dans le monde moderne ; il fut dans notre ville un des rares représentants de ces hommes qui mettaient le savoir au-dessus de l'apparence et faisaient consister le bonheur dans une existence honorée, passée en paix au milieu de ces trésors que la science seule peut fournir.

Né à la fin du XVIII[e] siècle, il lui appartient tout entier cependant, par ses goûts simples et son amour de la nature.

Mais ce n'est pas de l'homme privé que nous devons vous entretenir : M. Colin ne fut pas seulement un citoyen respecté, il fut encore un naturaliste de premier ordre et un numismate distingué.

Collectionneur émérite, doué d'une puissance de mémoire extraordinaire et d'un génie de classification prodigieux, il se consacra à l'étude des infiniment petits ; épris des merveilles qu'il y rencontrait, son bonheur consistait surtout dans la recherche des variétés de types, de l'étrangeté des mœurs, de la rare beauté des espèces.

Admis au sein de la Société d'Entomologie de France, ses communications y furent appréciées comme des œuvres de mérite ; longtemps il entretint des relations avec un grand nombre de naturalistes étrangers qui l'avaient en très haute estime. Il est regrettable qu'il n'ait pas écrit davantage au sujet de ses découvertes.

Numismate passionné, M. Colin entreprit la classification des médailles et monnaies que possédait notre Musée ; grande fut sa peine ; tous les Artésiens savent les efforts qu'il fit pour initier ses concitoyens à cette science si difficile, l'une des branches les plus fécondes de l'histoire.

Président de la section des sciences de la Commission du Musée de notre ville, il créa ces remarquables collections d'ornithologie et de lépidoptères qui font l'admiration de tous les amateurs.

C'est en 1840 que M. Colin entra à l'Académie. Rendant hommage à son zèle et à ses efforts, votre Compagnie lui accorda la dignité de Chancelier. Les collections que laisse M. Colin sont autant de témoignages de ses travaux et de son merveilleux goût pour tout ce qui tient à la numismatique et à l'histoire naturelle

Comme numismate, doué du flair rapide du connaisseur, d'un coup-d'œil prompt et sûr, il s'adonna principalement à l'étude des médailles romaines, dans lesquelles la finesse de la gravure ne le cède en rien aux meilleures productions modernes.

« Dans les pièces romaines, nous disait dernièrement un savant numismate, membre de votre Académie, on rencontre à chaque pas un chef-d'œuvre de gravure et de dessin. »

Aussi M. Colin devait-il fatalement aimer la gravure...

C'est ainsi, Messieurs, que tous les arts se tiennent ; de la glyptique au burin, il n'y a qu'un pas : nous le franchirons, et, si vous le voulez bien, nous jetterons ensemble un rapide

coup-d'œil sur les *Origines de la gravure* et sur les *Procédés les plus usités parmi les graveurs.*

* * *

« Malheur aux Sociétés, dit M. Charles Blanc, qui laissent périr la lithographie et la gravure! Ce sont, en effet, ces feuilles volantes qui contraignent les passants à vivre pour quelques minutes dans les régions de l'art et de l'idéal: ce sont elles qui font pour rien l'éducation du peuple, lui enseignent le beau, lui apprennent l'histoire et se laissent comprendre aux plus illettrés, aux plus humbles, en leur donnant, chose admirable, le spectacle des idées. »

Voilà pourquoi, Messieurs, nous avons demandé à la gravure le sujet des paroles que votre bienveillance nous appelle à prononcer pardevant vous.

Gravure sur bois

Il n'est pas douteux que la *gravure sur bois* fut la première inventée, et avant de vous entretenir de la gravure sur métal, nous devons, pensons-nous, consacrer quelques instants à cette branche de l'art.

Dès les temps les plus reculés, les étoffes d'Orient furent imprimées à l'aide de clichés en relief, taillés dans le bois dur. Ce mode de reproduction était complètement inconnu en Europe. Ce n'est que bien plus tard, peu après l'invention de l'imprimerie, que les initiales de certains livres furent gravées sur bois. Puis, les fabricants de cartes à jouer d'Allemagne se servirent de clichés de bois fabriqués par les *tailleurs de moules.* Enfin on appliqua ce mode de gravure à la reproduction des dessins, et il existe une épreuve de 1425 qui servit à illustrer la *Bible des pauvres*, antérieure de quelques années à la *Bible de Mayence*, datée de 1470. Disons

en passant qu'un exemplaire de ce dernier ouvrage, un rarissime trésor, existait à Arras, dans la bibliothèque de St-Vaast, avant 1790, et qu'à cette époque il disparut pour entrer à la Bibliothèque nationale, où il est encore aujourd'hui

La bibliothèque de Bruxelles possède même une vierge sur bois, de 1418, et le cabinet des estampes du Louvre conserve précieusement un saint Christophe peut-être plus ancien. A la fin du XV^e^ siècle, Albert Dürer gravait sur bois les merveilles que nous connaissons tous; en Italie, Campagnola, Domenico della Crèche et bien d'autres créèrent dans ce genre de véritables chefs-d'œuvre.

Les premiers bois furent gravés au simple trait; peu à peu on s'occupa des ombres, mais ce ne fut guère qu'avec Hugo de Carpi que furent mis en usage les clairs-obscurs qui ont fait des gravures sur bois des dessins complets. On entrait alors dans le XVII^e^ siècle.

On peut suivre, au musée Plantin, à Anvers, les progrès de la gravure sur bois et admirer le développement d'un art qui rivalise aujourd'hui avec les plus belles tailles-douces.

Procédés. — Primitivement, l'artiste exécutait son œuvre sur poirier de fil; à l'aide du canif et d'un ciseau recourbé, il enlevait les intervalles laissés blancs entre les traits noirs du dessin. On comprend quelles difficultés il devait rencontrer et on se demande comment, d'un procédé si ingrat, purent sortir tant de belles gravures.

Aujourd'hui encore, bien que les moyens aient été singulièrement modifiés, que les échoppes et les burins de toute forme et de toute nature aient pris la place du canif et du pauvre ciseau des premiers maitres, on comprend difficilement les résultats vraiment prodigieux obtenus par les artistes modernes et qu'on rencontre, pour ainsi dire, à chaque pas jusque dans les moindres publications.

Gravure sur métal.

Nous arrivons à la gravure proprement dite, à la gravure en creux sur métal.

Au XIIe siècle, *Marco Polo*, l'intrépide voyageur, assurait avoir vu en Chine des assignats gravés sur cuivre et imprimés sur papier de mûrier. Doit-on ajouter foi à cette assertion du navigateur vénitien ? Nous n'osons le dire, mais il faut avouer que si son récit est exact, la vieille Europe était bien en retard sur l'Asie. Il n'y est en effet point de trace de gravure sur métal avant le XVe siècle. La première épreuve connue porte la date de 1440.

Mais avec le XVe siècle s'ouvrait une ère nouvelle : Gutemberg inventait l'imprimerie en même temps, pour ainsi dire, que *Maso Finiguerra* découvrait la gravure ; la *Bible latine à quarante-deux lignes* était imprimée à Mayence en 1460 et l'une des premières gravures, le *couronnement de la Vierge*, paraissait à Florence en 1452

Le XVe siècle fut une grande époque. Cosme de Médicis, le « Père de la Patrie, » gouvernait Florence et donnait à tous les arts, peut-être surtout à l'orfèvrerie, un essor inconnu jusque-là. Les ornements d'église que nous a légués le XVe siècle sont pour ainsi dire autant d'œuvres d'art : c'est que le gonfalonier florentin savait encourager les artistes.

Les Nielles de Florence. — A cette époque vivait à Florence un orfèvre habile, *Maso Finiguerra*, dont la spécialité consistait dans l'exécution des *nielles*, alors très en vogue, surtout en Italie.

On sait que les nielles sont des ouvrages d'orfèvrerie consistant à graver en creux certaines parties d'une plaque d'argent, et à couler dans les traits gravés un émail noir composé de sulfure d'argent, de cuivre et de plomb. Le ton de cet

émail donne aux parties restées intactes un admirable relief.

Maso Finiguerra terminait, pour l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Florence, une patène ou *paix* représentant le *couronnement de la Vierge*. Il était d'usage, chez les nielleurs, avant de couler dans les ciselures la composition noire, de prendre, à l'aide de soufre fondu, une empreinte du travail, impossible à retoucher après la composition noire coulée.

Notre orfèvre fond donc du soufre sur sa patène : il est frappé, en enlevant ce soufre solidifié, de trouver noirs les extrêmes reliefs correspondant aux extrêmes creux du métal... Il avait omis de nettoyer le fond de ses tailles et il y était demeuré quelque peu d'une encre noire qu'il y avait versée En certaines parties, le soufre présentait l'apparence d'un dessin à la plume.

Il essaya alors de remplir d'encre toutes les parties gravées et de placer sur le métal un vélin sur lequel il exerça une pression. Il obtint ainsi une épreuve bien imparfaite, il est vrai, mais il y avait là quelque chose de nouveau. Que de tâtonnements ensuite, que de patients essais de la part de l'artiste pour arriver à tirer de son procédé si rudimentaire un utile résultat !

Le hasard le sert encore. Un jour, il n'a plus d'encre : dans un godet, il reste seulement un peu de noir de fumée ; dans une burette, quelques gouttes d'huile. Il en fait un mélange, une sorte d'encre grasse dont il remplit les tailles de sa nielle Sur le tout il applique un papier humide et il exerce une pression à l'aide d'un rouleau. L'encre s'est attachée au papier et Finiguerra a entre les mains une épreuve nette et précise. La gravure était découverte...

Un spécimen de cette curieuse estampe existe au cabinet du Louvre, où elle fut retrouvée à la fin du XVIII[e] siècle, par l'abbé Zani. Elle porte la date de 1452.

Le procédé inventé par Maso Finiguerra fut employé par

d'autres orfèvres qui devinrent ensuite des graveurs : citons seulement Botticelli, Baldini et Pollajuolo, dont certains travaux méritent, à plus d'un titre, de fixer l'attention.

Gravure au burin.

Mais il faut atteindre le XVI^e^ siècle pour voir abandonner l'usage exclusif des nielles, qui firent place alors à la *taille du métal au burin*, à l'effet de reproduire en gravure les chefs-d'œuvre de l'art.

Par Mantegna, le cercle est élargi : aux simples traits donnant seulement la forme de l'objet, le gendre de Bellini sut ajouter les tailles qui constituent les ombres et le clair-obscur. Mantegna vivait en 1500, la gravure n'avait mis que cinquante ans à devenir un grand art.

Traditions allemandes. — Nous vous avons donné, Messieurs, la tradition italienne, la plus accréditée du reste, et la plus plausible ; mais l'Allemagne aussi revendique la découverte : l'Allemagne, qui donna naissance à Gutemberg, qui vit naître Aloïs Senefelder, l'inventeur de la lithographie, prétend aussi être le berceau de la gravure.

Un jeune berger du nom de Bocholt aurait, d'après une version allemande, devancé Maso Finiguerra. Comment ce pâtre, dont les occupations devaient différer quelque peu de celles d'un orfèvre, fut-il amené à une aussi importante découverte ? On ne le dit pas. Mais, peu importe, il doit avoir inventé, puisqu'il est allemand... Malheureusement, notre inventeur d'outre-Rhin ne fut jamais berger. Il n'est autre qu'une petite ville de Westphalie qui donna naissance à Israël Van Meckenen, ou Meecken, ou Mecheln qui, dans ses signatures, faisait indifféremment suivre son initiale *F.*, soit de son nom patronymique, soit du nom de sa ville natale, ce qui fut prouvé par la découverte d'une épreuve signée tout

au long des deux noms sans initiale : *Israël Mecheln van Bocholt*. Or, d'après Siret, Mecheln était né à Bocholt postérieurement à 1440 : il n'avait donc pas douze ans en 1452. C'est un âge par trop tendre.

Une autre tradition allemande, plus sérieuse peut-être, fait de la ville de *Culmbach* le berceau de la gravure. Culmbach est une ville de la Bavière. Cette autre version s'appuie sur une estampe de 1440 qui représente la Vierge avec la ville de Culmbach dans le lointain Il est vrai que *Martin Schœn* naquit dans cette ville vers 1435; il est vrai aussi que Martin Schœn fut l'un des premiers peintres-graveurs et, à première vue, on pourrait croire que la date de l'estampe de 1440, antérieure de douze ans à celle de la paix de Florence, doit faire préférer la version allemande à la tradition italienne.

Mais ne perdons pas de vue que l'épreuve de Maso Finiguerra est indiscutable, n'oublions pas que cet artiste avait fait sa découverte en 1452 et que rien ne prouve que cette découverte n'est pas de beaucoup antérieure à cette date.

Il ne faut pas oublier davantage que Schœn était né vers 1435 et qu'il était encore bien jeune en 1452.

Quant à nous, nous n'hésitons point à admettre comme vraie la tradition italienne et à attribuer avec elle à Maso Finiguerra l'invention de la gravure.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître, malgré les puissantes raisons qui militent en faveur de cette opinion, que la certitude n'est pas absolue et que la question n'est pas encore définitivement tranchée.

Il est des auteurs fort recommandables qui trouvent dans la perfection des épreuves dont nous avons parlé une raison de penser que ni Schœn, ni Finiguerra ne sont des inventeurs, et que bien avant eux, en Italie comme en Allemagne, on cultivait l'art de la gravure

Enfin, en admettant que cet art ait pris naissance au milieu du XV[e] siècle, serait-il donc impossible qu'une même dé-

couverte ait été faite en même temps en Allemagne, ce pays des chercheurs, et en Italie, cette patrie des artistes ?

Procédé. — Le graveur au burin procède, de nos jours, à peu près de la même façon que le nielleur du XV^e^ siècle. Au moyen d'un trait extrêmement fin et superficiel, il trace son dessin sur le cuivre : ce trait disparaîtra complètement dans la suite du travail. Puis, à l'aide d'un burin en forme de carré ou de losange et coupant d'un seul côté, il y creuse les traits, en évitant toute confusion entr'eux.

L'ébarboir est ensuite passé sur chacun des traits pour faire disparaître toute bavure qui nuirait à la netteté de l'épreuve. On tire cette épreuve comme toutes celles des gravures en creux, en pressant fortement entre deux rouleaux, la plaque de métal dont les tailles sont remplies d'une encre grasse et sur laquelle est appliquée une feuille de papier ou de parchemin légèrement humectée.

Gravure à l'eau-forte.

Après le burin, l'*eau-forte* occupe la première place dans l'art de la gravure. Nous parlons ici de l'eau-forte des peintres et non de l'eau-forte dite des graveurs, qui n'est qu'un travail préliminaire à la gravure au burin.

Ce mode de gravure fut inventé vers 1580 par *Wenceslas d'Olmutz*, ou plutôt Wenceslas d'Olmutz appliqua pour la première fois à la reproduction des œuvres d'art, un procédé déjà depuis longtemps en usage parmi les armuriers dans le travail de la damasquinerie.

Wenceslas couvrit d'un vernis bien adhérent une planche de cuivre, comme les armuriers recouvraient de vernis les lames d'acier dont ils se servaient Puis, après avoir dénudé le métal en certains endroits avec une pointe plus ou moins fine, il versa sur la planche un mordant qui n'était autre que

l'acide nitrique (l'eau-forte), et cet acide creusant les parties du métal mises à nu par la pointe, laissait intactes les portions demeurées couvertes par le vernis. Il obtint ainsi une gravure en creux sur laquelle l'acide nitrique avait joué le rôle du burin, et comme Finiguerra, il obtint des épreuves sur un vélin fortement pressé sur le métal par un rouleau.

Les premiers résultats de l'inventeur furent peu satisfaisants, mais avec Lucas de Leyde, Goltzius et surtout avec Albert Dürer, la gravure à l'eau-forte, de même que la gravure sur bois, atteignit bientôt un remarquable degré de perfection. Le *Saint-Jérôme* de 1512 faisait prévoir l'avenir réservé à ce genre de gravure. Au XVII[e] siècle, en effet, le premier des aqua-fortistes, comme aussi, peut-être, le premier des peintres, *Rembrandt*, transformait l'eau-forte, et de ce qui n'était à l'origine qu'un moyen de creuser le métal, fit un véritable procédé de peinture : peinture admirable de lumière, de clair-obscur et d'harmonie. Depuis Rembrandt, la gravure à l'eau-forte est devenue, nous pouvons le dire, un art réellement français : les Mellan, les Callot, les Claude Gellée et tant d'autres dont il serait trop long de citer les noms obtinrent par ce procédé des résultats vraiment merveilleux.

Gravure dans le genre de crayon.

En 1740, un habile dessinateur, français d'origine, Jean-Charles François, né à Nancy, en 1717, inventa un genre de gravure que l'on désigne sous le nom de *gravure dans le genre de crayon*, dont il imite, du reste, parfaitement le grain. Bonnet reproduisit avec un rare bonheur, par ce procédé, des pastels au moyen de plusieurs planches de cuivre superposées et diversement coloriées.

On opère à l'aide d'une roulette dentée qui produit sur la planche une série de points analogues aux hachures du crayon sur le papier.

Aqua-tinte.

On a aussi essayé de laver sur le cuivre au pinceau avec l'eau-forte de la même manière qu'on lave sur papier un dessin avec l'encre de Chine : c'est la *gravure au lavis ou aqua-tinte.*

Procédé. — Pour donner de bons résultats, ce procédé exige certaines opérations moins simples qu'on ne le croirait d'abord. Généralement on procède de la manière suivante : le trait est gravé comme dans la gravure à l'eau forte, mais la pointe dont on se sert est mousse et n'entame pas le cuivre, le mordant doit aussi être extrêmement doux et pénétrer fort peu le métal. Après la morsure du trait, la planche est bien nettoyée et séchée, puis elle est de nouveau recouverte d'une couche assez épaisse de vernis et maintenue à une température suffisante pour conserver à ce vernis la consistance de l'huile. On tamise alors sur la planche du sel marin bien sec et finement pulvérisé, dont les parcelles doivenf traverser le vernis et atteindre le métal. On laisse refroidir et on lave à grande eau. En se dissolvant, le sel laisse dans le vernis une infinité de petits interstices qui le rendent poreux et suffisamment transparent pour laisser apercevoir les traits gravés. On plonge dans le bain d'eau-forte et la morsure s'opère. Les parties du dessin sont couvertes à mesure qu'elles sont suffisamment attaquées par l'acide, les portions claires ne demeurant dans le bain que très peu, les parties noires continuant à subir l'action du mordant plus ou moins longtemps, suivant le degré d'intensité qu'elles doivent avoir On retouche ensuite avec un pinceau trempé dans l'acide nitrique étendu d'eau.

Vous me pardonnerez, Messieurs, si j'insiste sur ces détails techniques : ils étaient indispensables pour faire comprendre les progrès successifs de la gravure.

Metzo-tinto.

Il nous reste à vous parler d'un autre genre de travail qui présente un certain intérêt et qui trouva, surtout en Angleterre, de fervents adeptes. Abraham Botteling et Valentin Green en tirèrent un excellent parti en reproduisant certains portraits de maîtres hollandais. C'est aussi par ce moyen que Richard Earlon traduisit les fleurs de Van Huysum Nous voulons parler de la *gravure à la manière noire* ou *metzo-tinto*.

Procédé. — Ici l'on procède à l'inverse du graveur en taille-douce. La planche est noire et le travail consiste à détacher les parties claires à l'aide du brunissoir, qui écrase les grains, et du grattoir, qui les enlève. Un morceau d'acier bombé, taillé dans sa partie courbe en manière de râpe, et qu'on appelle *berceau*, est régulièrement balancé sur la planche, partout et dans tous les sens. Le cuivre se grène alors à l'infini et l'épreuve que l'on tirerait après le travail du berceau serait absolument noire. Mais par le brunissoir et le grattoir, l'artiste détache les clairs de ce fond, et l'épreuve donne des blancs plus ou moins vifs selon que les grains ont été plus ou moins complètement foulés ou enlevés par ces instruments.

Découverte. — C'est à Robert de Bavière que Walpole attribue la découverte de ce curieux procédé. Ce prince, frappé, dit-on, de l'aspect d'un fusil maculé par la rosée de la nuit d'une large tache de rouille, crut y voir une sorte de figure formée d'innombrables petits trous rapprochés, ressemblant à des ouvrages damasquinés.

Il en conclut qu'il serait possible de produire sur toute une planche métallique de fines aspérités qui donneraient du noir et d'où il serait facile de dégager des clairs en y grattant plus ou moins.

On a discuté cette légende ; quoiqu'il en soit, si le prince Robert n'est pas réellement l'inventeur de la manière noire, il est du moins incontestable qu'il fut le premier à en tirer un parti utile ; sa gravure d'après Ribéra : « *Le bourreau tenant en main la tête de saint Jean-Baptiste,* » conservée au cabinet des estampes du Louvre, est peut-être le chef-d'œuvre en ce genre, peu pratiqué en France, mais, ainsi que nous le disions plus haut, fort en vogue en Angleterre.

* * *

Nous avons cherché, Messieurs, à donner une faible idée des divers moyens par lesquels on obtient les estampes que nous voyons apparaître chaque jour, et dont le nombre toujours croissant témoigne de l'importance de l'art dont nous nous occupons.

Ainsi que nous le disions en commençant, c'est par la gravure que l'homme, de même que l'enfant, apprend à connaître les choses et en conserve le souvenir, c'est la gravure qui contribue le plus à répandre dans les masses le goût des arts et du beau.

Aussi sommes-nous heureux de constater que jamais, à aucune époque, on n'a vu aussi répandus, et à un prix aussi minime, les produits de cet art merveilleux et éminemment utile.

Il sera éternellement vrai, comme le disait Horace il y a dix-huit siècles, que les choses offertes à la vue frappent bien plus l'esprit que celles qui ne s'adressent qu'à l'oreille :

Segnius irritant animos demissa per aures
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

DISCOURS

de

M. TRANNOY

en réponse au Discours précédent.

MONSIEUR,

J'ai accepté la mission de répondre à votre Discours, vous y perdrez beaucoup. Vous ne rencontrerez ni l'esprit distingué, ni la voix éloquente qui, d'ordinaire, font valoir le mérite du récipiendaire. Je reconnais mon insuffisance ; mais l'amitié me guidera, et je n'aurai qu'à laisser parler mon cœur.

Je vous ai vu naître et grandir, j'ai applaudi à tous vos succès, et il me sera facile de rappeler les titres qui vous ont désigné au choix de l'Académie. Vous appartenez à la Magistrature, et, dans tous les temps, notre Société a été heureuse d'ouvrir ses rangs aux Membres de votre Compagnie. C'est, qu'indépendamment du caractère honorable dont ils sont revêtus, ils se distinguent par une érudition profonde et par un véritable talent littéraire. Si nous jetons un coup d'œil en arrière, nous trouvons parmi eux des noms qui ont jeté le plus grand lustre sur notre Académie ; aujourd'hui encore, nous pouvons nous enorgueillir des

magistrats qui siègent parmi nous. L'un d'eux fut longtemps notre Président. Sa plume élégante et facile, l'élévation de ses pensées, l'aménité et la noblesse de son caractère lui ont valu nos suffrages. D'autres magistrats, par leurs travaux historiques, par leurs connaissances artistiques, nous font grand honneur.

Quant à vous, Monsieur, vous me permettrez de vous rappeler qu'avant d'entrer dans la Magistrature, vous aviez soutenu avec succès une excellente thèse de doctorat. Vous fûtes nommé juge à Château-Gontier au commencement de l'année qui a vu les désastres et l'humiliation de la France. Nos valeureux soldats ont été écrasés par le nombre. Notre organisation militaire n'a pu résister à celle que l'Allemagne avait préparée de longue main. C'est en vain que l'on fit appel à des masses indisciplinées, incapables de ramener la victoire dans nos rangs. De tous côtés, on cherchait les moyens d'échapper au péril d'une guerre qui ne laissait plus d'espérance. Bon nombre de jeunes gens, dont nous ne discuterons pas le patriotisme, venaient s'abriter derrière des fonctions publiques, plus recherchées encore alors qu'aujourd'hui. Vous étiez magistrat et dispensé de tout service militaire. Mais votre cœur s'est ému à la vue des dangers de la patrie, et vous vous êtes enrôlé dans un régiment du génie. Votre santé était délicate, rien n'a pu vous retenir. Vous êtes parti, le sac sur le dos, pour aller prêter votre concours à la défense du pays. Plus heureux que bien d'autres, vous avez résisté au danger, à la fatigue, et le simple soldat est revenu avec le grade d'adjudant Après avoir donné ce bel exemple de patriotisme, vous vous êtes rappelé la devise *cedant arma togæ,* et vous avez repris votre siège de juge. Vous pouvez conserver votre épée avec orgueil, ce sera un honneur qui s'ajoutera à celui de porter la robe du magistrat.

Pendant votre séjour, comme juge, à Château-Gontier,

vous vous êtes préoccupé de la situation difficile que la violence allait imposer à nos concitoyens séparés de la mère-patrie. Vous avez fait paraître un petit traité sur le droit qui régit les Français et les étrangers devant la loi française. Vous vous êtes inspiré du plus pur patriotisme, et je ne puis résister au désir de citer une partie de la préface de votre livre :

« Au moment où la France en deuil pleure ses enfants » morts pour la défendre, au moment où la rapacité alle- » mande vient de lui arracher par la force une des portions » les plus essentiellement françaises de son territoire, nous » avons pensé pouvoir être utile à ceux qui portent dans » leur cœur l'amour de la patrie, en cherchant à mettre à » la portée de tous, les éléments de notre droit, relatifs à » l'acquisition et à la conservation, à la privation et au » recouvrement de la qualité de Français, et aux droits que » confère cette qualité. »

Etranger à la science du droit, je n'ai pas les connaissances nécessaires pour apprécier votre œuvre. Mais je puis vous dire que, de l'avis d'hommes compétents, votre ouvrage est digne des sentiments qui l'ont inspiré.

De Château-Gontier vous avez été nommé juge au tribunal d'Arras. Vous succédiez à Monsieur votre père, qui a laissé les meilleurs souvenirs dans la Magistrature, et que toutes les sympathies ont accompagné dans sa retraite. Votre nomination a été bien accueillie et vous avez répondu aux espérances que vous donniez.

Monsieur, vous avez, comme magistrat, des titres que l'Académie n'aurait pas méconnus. Je dois cependant l'avouer, on a songé à l'artiste, quand on vous a convié à venir prendre rang parmi nous.

Sans doute, les magistrats ne se distinguent pas seulement par leurs connaissances littéraires et scientifiques. Ils ne restent pas indifférents en présence des beautés artistiques dont

ils sont souvent justes appréciateurs. Mais vous avez fait plus, vous vous êtes livré à des travaux qui révèlent le véritable artiste.

C'est à ce titre que Messieurs Dutilleux et Grandguillaume vous ont précédé.

Admis en 1854, M. Dutilleux remerciait les membres de l'Académie : « C'est la première fois, disait-il, qu'il est donné à un peintre, à un artiste, de s'asseoir parmi vous. C'est, ajoutait-il, que vous avez voulu consacrer l'union indissoluble des lettres et des arts. »

Dutilleux était, tout à la fois, un peintre d'une grande valeur, un penseur profond, et un littérateur distingué. Son discours de réception, si remarquable à tous les points de vue, avait permis d'apprécier ses qualités littéraires. Depuis, cette vie si belle, animée par les meilleurs sentiments, a été racontée dans nos Mémoires. L'œuvre de Dutilleux y a été étudiée, et nous avons pu en comprendre tout le mérite; nous devons ce beau travail à l'un de nos membres, M. le Gentil.

J'ai rappelé le souvenir de M. Dutilleux. M. Grandguillaume, qui vint plus tard, ne doit pas lui être comparé, il possédait un talent d'un autre ordre. Et cependant, que de regrets laisse après elle, sa mort toute récente. Je n'ai pas à faire un éloge qui est dans toutes les bouches, mais l'Académie ne peut oublier ni les dons qu'elle a reçus de ce généreux bienfaiteur, ni les sommes importantes qu'il affectait à nos prix annuels.

Vous le voyez, Monsieur, nous pouvons être fiers des artistes admis parmi nous. Votre talent, qui a déjà fait ses preuves, les espérances qu'inspire votre jeunesse; tout nous permet d'affirmer que vous serez digne de vos prédécesseurs.

C'est vers la gravure que vos goûts artistiques vous ont dirigé. Vous venez de nous entretenir des origines de cet

art, vous en avez fait l'historique, et vous en avez décrit les procédés. Si je dois décliner ma compétence, je puis, au moins, constater avec vous l'importance de la gravure. Nous lui devons la reproduction des œuvres les plus remarquables de la peinture, du dessin et même de la sculpture. C'est elle qui a vulgarisé et fait pénétrer, jusque dans la chaumière, ces estampes qui rappellent les fastes de la nation et les gloires de la patrie. La gravure est arrivée, aujourd'hui, au plus haut degré de perfection On ne peut qu'admirer la facilité, la correction, et la fidélité avec laquelle elle reproduit le style, et jusqu'à la couleur du maître. Sans doute il faut, pour arriver à ce résultat, que l'artiste soit bien doué, et qu'il ait fait des études sérieuses. Vous avez été, Monsieur, à peu près abandonné à vous-même. Si vous avez pu étudier à votre aise les divers traités de la gravure, les préceptes du maître vous ont manqué, ou vous n'avez pu les recueillir qu'à la hâte. Vous avez volé de vos propres ailes, et vous avez produit des œuvres qui ont lieu d'étonner.

Vous vous êtes souvenu de votre origine maternelle : un fils n'a rien de plus cher que sa mère C'est à la Belgique que vous avez accordé la primeur de vos travaux. La richesse de ses musées, la beauté de ses édifices, vous ont vivement impressionné, et vous avez reproduit avec le sentiment du beau, avec une fidélité parfaite, ses monuments les plus remarquables

Vos œuvres ont fait sensation. Un ancien ministre d'Etat vous a prié d'illustrer les volumes dans lesquels il retraçait l'histoire d'Ypres, sa ville natale. Vous avez accepté cette mission, et le talent avec lequel vous avez rempli la tâche qui vous était confiée, vous a valu la croix de chevalier de l'ordre de Léopold.

Après ce premier succès, sans abandonner complètement la Belgique, vos regards se sont tournés vers la France. Ils

se sont arrêtés avec complaisance sur cette ville d'Arras qui vous a vu naître, et vous avez fait revivre, par la gravure, les monuments de l'ancienne capitale de l'Artois. Vous avez prêté votre concours à un magistrat, l'un des membres les plus distingués de notre Académie, et le vieil Arras a trouvé de dignes interprètes Nous avons relu, avec un vif sentiment de curiosité, les pages qui nous rappellent les anciennes grandeurs de notre ville. Nous avons admiré ces édifices si remarquables et cette magnifique cathédrale qui fut l'une des merveilles de la chrétienté.

Arras a perdu une partie des monuments dont nos ancêtres étaient si fiers. Mais il possède encore des beautés architecturales que vous avez voulu reproduire. C'est ainsi que vous avez célébré, par votre burin, le nouveau et le vieil Arras.

Vos travaux, Monsieur, vous ont conquis des droits à la reconnaissance de vos concitoyens.

Dans ces derniers temps, vous vous êtes présenté aux grandes assises de l'Exposition. C'est une épreuve à laquelle se soumettent les artistes de valeur. Cette épreuve, vous l'avez subie avec distinction. Vous avez été admis à prendre rang parmi ces rudes travailleurs qui ont porté si haut le drapeau de la France artistique. Vos œuvres ont figuré au Salon, et elles ont été appréciées. C'était déjà un grand honneur. Mais vous avez obtenu davantage. Le jury vous a décerné la mention réservée aux plus dignes. Cette mention, si difficile à obtenir, est de nature à nous inspirer les plus grandes espérances ; vous ne vous arrêterez pas dans la voie que vous parcourez si brillamment, et des récompenses plus élevées viendront, un jour, reconnaître un talent qui n'est pas encore parvenu à son apogée.

Vous ne vous êtes pas contenté de donner un libre essor à vos heureuses dispositions, vous avez voulu favoriser la culture des arts, et pour arriver à cette fin, vous avez pro-

cédé à la création de l'*Union Artistique*. Grâce à cette Société, une exposition permanente siège dans le palais de Saint-Vaast. Cette exposition stimule le zèle des auteurs et leur permet de conquérir un commencement de célébrité.

Des œuvres qui seraient restées inconnues peuvent se produire au grand jour, et leur vente, devenue plus facile, sert d'encouragement et vient permettre de continuer des études longues, pénibles, et souvent peu fructueuses.

Réunir nos artistes, établir entr'eux une espèce de solidarité, soutenir et diriger leurs efforts, exciter une noble émulation et créer une parfaite cordialité, venir au secours des malheureux, aider les déshérités de la fortune, voilà le but de l'*Union Artistique*; ce but vous l'avez atteint. Les faits parlent assez haut et la jeune Société s'est affirmée par des actes que je n'ai pas à signaler. L'opinion publique l'a accueillie avec sympathie, des adhésions nombreuses et très honorables ont favorisé son développement. Elle peut aujourd'hui être fière de ses succès. L'honneur vous en appartient et quand les palmes académiques sont venues récompenser le Président de cette Association, nous avons tous applaudi à une distinction si bien méritée.

Vous allez occuper le fauteuil de M Henri Colin, dont vous venez de retracer la vie simple et modeste. Ce travailleur intrépide n'a pas recherché les jouissances de la fortune. Ennemi de l'oisiveté, il a consacré son temps à l'étude des sciences naturelles et à la numismatique. Notre magnifique musée lui doit une partie de ses richesses, et personne plus que lui n'a concouru à son organisation. Courbé sous le poids des ans, il a, jusqu'à la dernière heure, continué ses travaux et ses recherches.

M. Colin a laissé, en mourant, un fils qui fait honneur à sa mémoire. Ce fils, qui compte aujourd'hui parmi les peintres célèbres, est un de nos membres correspondants.

Comme votre prédécesseur, vous avez, Monsieur, donné

l'exemple du travail. La délicate mission que vos devoirs de juge vous imposent, réclame du temps et de sérieuses études. Que vous ayez rempli consciencieusement votre tâche, cela devait être. Mais, ce que nous admirons, c'est le noble emploi que vous avez fait de vos loisirs.

Soyez donc le bien venu. L'Académie aime à entendre vibrer dans son sein la fibre nationale, elle aime les études qui se rattachent à notre histoire locale. Aussi fera-t-elle bon accueil au magistrat qui a su s'armer de l'épée quand la France était en danger, et à l'artiste dont le talent s'est appliqué à reproduire les beautés artistiques de notre ville.

II

Séance publique du 21 Août 1885.

DISCOURS D'OUVERTURE

par

M. DE MALLORTIE

Président.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

S'il me fallait une preuve de la tranquille prospérité de notre Compagnie, je la trouverais dans l'honneur que vous m'avez fait de m'appeler à la Présidence. Quand la mer et le vent s'entendent pour pousser le navire dans la bonne route, que grâce au zèle et à l'union de tous, la manœuvre se fait pour ainsi dire d'elle-même, ceux qui ont la science et l'autorité peuvent, sans inconvénient, laisser la direction à des mains moins habiles et moins expérimentées. Votre bienveillant concours, le dévouement et l'activité des Confrères que vous avez placés autour de moi, me rendent la tâche bien facile et bien douce ; aujourd'hui, seulement, elle devient difficile, parce que je me vois plus abandonné à moi-même; et au moment où je prends la parole, je sens plus que jamais toute mon insuffisance, surtout en songeant à l'homme supérieur et distingué à qui je succède, et que je ne remplace pas.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous éprouvez, sans nul doute, à cette heure, un déplaisant mécompte. Vous pensiez entendre encore aujourd'hui, soit un de ces discours élevés où la haute et ferme raison de mon prédécesseur, appuyée sur une érudition aussi solide qu'étendue, traitait, comme en se jouant, quelque problème ardu d'une philosophie subtile, engageante et hardie, — soit une de ces allocutions charmantes, pleines de verve et d'esprit, d'atticisme et de bon goût, où l'ironie légère, la fine raillerie, perçait de traits, parfois assez vifs, en vers comme en prose, les malheureux travers de nos jeunes littérateurs, ou les extravagances, toujours anciennes, toujours nouvelles de certaines modes de nos jours !

Quelle malice aimable, quelle grâce enjouée et quel imperturbable bon sens ! Le bon sens, il n'en faut pas médire et encore moins en faire fi ; car, le bon sens, c'est la petite fleur bleue de la bruyère ; elle croît aux champs où on la foule aux pieds ; les bonnes gens de la province la mettent à leur boutonnière, le soir, quand ils viennent goûter le frais dans les prairies d'alentour, et cela les expose quelquefois à la risée des *élégants* qui ont vu la capitale. Mais veuillez faire attention qu'il se fabrique, dans le monde, bien des bouquets où l'on associe, avec fracas, la tulipe de Hollande aux cactus des tropiques, et où manque la petite fleur bleue.

L'Académie, Mesdames et Messieurs, aurait désiré vous convier encore aujourd'hui à l'une de ces fêtes de l'esprit dont on vous a fait une douce habitude ; hélas ! nos statuts sont inexorables ; après quatre années de présidence, la direction de l'Académie doit fatalement passer en d'autres mains pour une période de deux années. *Dura lex, sed lex.* Mais veuillez en être assurés, le jour même où, après avoir satisfait à notre loi, nous pourrons rendre à M. Lecesne la

présidence et la parole, nous nous empresserons de contenter votre désir qui est aussi le nôtre. Cette promesse, cet engagement, doit, il me semble, vous inspirer un peu d'indulgence envers celui qui a l'honneur de vous parler en ce moment, qui n'a accepté cette périlleuse mission que pour obéir à des Confrères qu'il vénère et qu'il aime, et qui vous prie de vouloir bien lui accorder, en retour, une bienveillance égale à sa soumission et à sa bonne volonté.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Président d'une Société qui *a pour but de concourir au développement des connaissances humaines*, je me propose de vous parler aujourd'hui du progrès des Sciences, des Lettres et des Arts. Il y a un demi-siècle, la science, pleine de promesses pour ceux qui en avaient sondé les mystères, ne disait encore rien au commun des hommes; son langage était peu compris, même de ceux qui tenaient dans leurs mains les destinées des nations ; on en regardait les démonstrations et les découvertes d'un œil distrait, en passant, et l'on disait : « Que m'importe cela ?»

Bientôt cependant, la vapeur couvrait les mers de ses rapides vaisseaux ; les chemins de fer sillonnaient le continent ; la pensée circulait d'un hémisphère à l'autre, portée par le souffle muet du télégraphe électrique ; la betterave de nos climats bravait la canne à sucre des régions équatoriales ; le gaz éclairait nos rues ; des sels fossiles fécondaient les terres les plus arides, et les couleurs tirées de la houille déposaient, sur les tissus légers, des teintes qui rivalisent avec les plus fraîches nuances des fleurs.

Mais aussi, les navires à voiles pourrissant dans les ports, les messageries au repos, les routes délaissées, les colons menacés de ruine, tous ces signes d'une puissance irrésistible et sans cesse agissante, avertissaient les héritages et les

familles qu'il fallait compter avec la science et ne plus répéter au sujet de ses découvertes : « Que m'importe cela ? »

En même temps, le fer, l'acier, produits en abondance et perfectionnés, la poudre et les matières incendiaires et fulminantes rendues maniables, les armes de guerre converties en instruments de précision d'une portée inconnue et d'une puissance monstrueuse, devenaient des engins de dévastation, de mort et de domination. Devant les maisons en ruines, les moissons incendiées, les tombes sanglantes, devant ces longues caravanes de compatriotes en pleurs, condamnés à l'exil, comment méconnaître encore que la science est devenue une force redoutable, et comment répéter de nouveau, quand on a mission de gouverner un peuple comme politique, ou de le défendre comme soldat : « Que m'importent ces découvertes ? »

Messieurs, le Progrès, comme une herse de fer qui brise et broie toutes les mottes d'un champ pour faire germer une moisson nouvelle, le Progrès ne s'annonce et ne se manifeste presque jamais sans douleur et sans larmes. Toutefois, si pour notre malheur, comme le dit Bossuet, ce qu'il y a de plus fatal à la vie humaine, c'est-à-dire l'art militaire, est en même temps ce qu'il y a de plus ingénieux et de plus habile, il est d'autres côtés moins terribles où éclate aussi glorieusement le génie de l'homme.

Il y a quelques semaines, dans une de nos réunions particulières, un de nos jeunes et savants confrères nous entretenait, avec une admirable clarté et un saisissant intérêt, des plus récentes découvertes scientifiques. Il nous parlait de ces microbes, de ces vibrions, de ces bactéries qui sollicitent et occupent si fortement, et non sans raison, l'attention publique. Ces bâtonnets, ces bacilles, se trouvent partout, dans la terre qui nous porte, dans l'eau que nous buvons, dans l'air que nous respirons. Ils pénètrent en nous par la bouche, par les yeux, par les narines ; ils envahissent tout

dans notre organisme, et la secte indienne des Jaïnas elle-même, qui ne vit qu'avec un bandeau de toile sur les lèvres pour que le jeu de l'aspiration pulmonaire ne puisse jamais nuire à un insecte passant, immole, à chaque instant, sans s'en douter, d'innombrables victimes.

Tels sont les êtres, invisibles à l'œil nu, dont le diamètre est compris entre quelques millièmes de millimètre et un dix millième de millimètre, qu'une légion de jeunes savants, après MM. Pasteur et Koch, observent à l'aide de lentilles si puissantes qu'ils peuvent en reconnaître la forme, le mode de reproduction, et surprendre, sur le fait, l'activité tour à tour bienfaisante ou funeste de ces minuscules qui jouent un rôle important sur notre planète. Individualités éphémères, mais espèces prodigieusement fécondes (1), de générations en générations, ils travaillent à la perpétuelle transformation de la nature. Ils sont la force indispensable à son évolution. — Si l'équilibre se maintient sur notre terre entre la nature vivante et la nature morte, si la poussière des êtres ne couvre pas le globe, inerte et stérile, si chaque printemps voit reparaître verdure et fleurs nouvelles, nous le devons en grande partie à ces invisibles agents. Ils font des berceaux avec des tombes. Par eux, chaque existence individuelle est en quelque sorte une forme passagère de la grande vie universelle qui ne s'éteint pas. Et nous, qui sommes un milliard d'hommes perdus au milieu de l'immensité du règne cellulaire, livrés à ces imperceptibles destructeurs, nous péririons infailliblement, si nous ne

(1) Elles sont plus fécondes même que le puceron, qui mettant au monde 90 pucerons au printemps, est, à la huitième génération, l'ancêtre de 400 trillions de pucerons ; et il peut y avoir plus de vingt générations dans l'année. Les arbres de toute la terre ne suffiraient plus bientôt pour porter les pucerons, si une foule de petits carnassiers ne les faisaient disparaître.

trouvions contre eux des moyens victorieux de lutte pour notre existence. Déjà nous utilisons quelques-uns de ces microscopiques. Ceux-là nous préparent des boissons, des aliments; ce sont les infatigables ouvriers des grandes industries. Pour les autres, nous apprendrons à limiter leur production, à atténuer leurs poisons ; nous les désarmerons, et si nous ne parvenons pas à en faire des auxiliaires, au moins cesseront-ils d'être redoutables. Nous resterons les maîtres. L'étiologie a fait de grands progrès ; espérons que l'art de guérir ne restera pas en arrière.

Si les infiniment petits sont à l'un des pôles de la nature, à l'autre, se trouvent les infiniment grands. Monde des microbes et monde des soleils, les uns et les autres peuplent l'infini Ils nous échappent dans leur ensemble. L'imagination les entrevoit, mais s'effraie à les considérer, et nous ne pouvons arrêter sur eux notre esprit, sans être pris du vertige de ceux qui se penchent sur des abîmes. Vous le savez, Messieurs, c'est à la science de notre époque que nous devons la mesure des distances énormes qui nous séparent des mondes épars dans l'univers ; et cet univers s'étend chaque jour en raison de la puissance optique de nos télescopes. Ces mondes, Messieurs, *qui se comptent par millions*, n'ont pas été jetés au hasard dans l'espace ; tout y révèle un ensemble parfait et une origine commune.

Depuis deux cents ans, les astronomes ont pris l'habitude de classer les étoiles par ordre de grandeur ou plutôt d'éclat; ils comptent :

20	étoiles de	1re	grandeur.
65	—	2e	—
190	—	3e	—
425	—	4e	—
1,100	—	5e	—
3,200	—	6e	—

Au delà de la sixième grandeur, les étoiles ne sont pas

visibles à l'œil nu, mais avec des lunettes on va beaucoup plus loin.

Au commencement de ce siècle on allait jusqu'à la dixième grandeur ; aujourd'hui on va à la seizième. D'après certains dénombrements, le nombre des étoiles de chaque classe est à peu près le triple, ou mieux les 5/2 de celui de la classe précédente ; si cette règle s'étendait jusqu'aux étoiles de seizième grandeur, le nombre des étoiles ou des soleils serait *de 31 millions.*

Or, si on admet, ce qui paraît vraisemblable d'après les résultats obtenus au moyen d'appareils photométriques, si l'on admet qu'en moyenne, les étoiles sont à peu près de même grandeur, en sorte que leur diversité d'éclat tienne seulement à celle de leur distance, on aura, pour leurs distances respectives, les nombres suivants :

Etoiles de	1re	grandeur,	1
—	2e	—	1,6
—	3e	—	2,5
—	4e	—	4
—	5e	—	6
—	6e	—	10
—	16e	—	965

Ainsi les étoiles de 16e grandeur, limite actuelle du pouvoir de pénétration de nos lunettes, seraient 965 fois plus éloignées que celle de la première. Le boulet de canon qui met neuf ans à aller de la terre au soleil, et neuf millions d'années à atteindre la région des étoiles les plus proches, en mettrait dix-huit mille millions à aller d'un bout à l'autre de l'univers ; la lumière, qui parcourt soixante-quinze mille lieues par seconde et qui vient du soleil à nous en huit minutes, y emploierait trente mille ans !

Ces notions dérivent, il est vrai, de suppositions qui ne sont point parfaitement exactes. Les étoiles ne sont pas toutes de dimensions égales ; elles n'ont pas le même éclat intrin-

sèque et ne sont pas uniformément réparties dans l'espace. Néanmoins ces calculs servent à fixer les idées sur les dimensions de l'univers ; ils montrent avec quelle économie la matière y a été distribuée (1).

Mais parmi ces globes colossaux, auprès desquels la terre n'est qu'un fêtu, au milieu de ces fournaises célestes auprès desquelles les nôtres ne sont qu'un feu de paille, de ces myriades de mondes qui se meuvent en tous sens, dans le vide, à grandes vitesses, que va devenir notre petite planète ? Et n'est-ce pas le moment de nous écrier avec le poète :

Où va, Seigneur, où va la terre dans les cieux ?
. . . . . .
Soleils, mondes errants qui voguez avec nous,
Dites, s'il vous l'a dit, où donc allons-nous tous ?
Quel est le port céleste où son souffle nous guide ?
Quel terme assigna-t-il à notre vol rapide ?
Allons-nous sur des bords de silence et de deuil,
Echouant, dans la nuit, sur quelque vaste écueil,
Semer l'immensité des débris du naufrage ?
— Ou, conduits par sa main sur un brillant rivage,
Et sur l'ancre éternelle à jamais affermis,
Dans un golfe du Ciel aborder endormis ?

Mesdames et Messieurs, ayons confiance dans notre divin Pilote ; il connaît cet Océan.

Passagers d'un jour sur cette nef qui tourne autour du soleil comme autour d'une île de lumière, entourée de sept autres vaisseaux, presque tous plus grands que le nôtre, qui voguent dans le même sens et de concert, semblables à une escadre en bon ordre commandée par un chef unique, nous n'avons qu'une chose à faire : fléchir les genoux à la lueur des étoiles devant le Dieu de l'Infini, et en l'adorant dans son incommensurable ouvrage, nous écrier, avec l'âme

(1) M. Faye, *Annuaire du bureau des longitudes.*

ardente et enthousiaste de Képler : « Père du monde ! La « créature que tu as daigné élever à la hauteur de ta gloire, « est comme le roi d'un vaste empire ! elle est presque « semblable à un Dieu, puisqu'elle sait comprendre ta pen- « sée ! » — ou bien répéter, avec le doux et pieux Linnée : « J'ai entrevu l'ombre du Dieu Tout-Puissant, immuable, « éternel, infini, et j'ai été frappé de stupeur. »

Messieurs, quelle admiration et quelle reconnaissance ne devons-nous pas aussi à ces infatigables travailleurs, à ces hommes de science et de cœur qui nous ont révélé toutes ces merveilles ! — Les uns passent leur vie tout entière dans l'atmosphère malsaine et parfois empestée d'un laboratoire, courbés sur des creusets qui sont trop souvent brutalement meurtriers ou lentement homicides, pour y saisir une loi nouvelle dont l'application enrichira tout le monde en les laissant pauvres ; — car, Messieurs, la théorie née de l'observation retourne toujours à toutes les réalités du monde physique, pour les rendre compréhensibles et fécondes ; — les autres, mathématiciens et marins intrépides, courent aux extrémités du monde, à travers les tempêtes, les rafales et les cyclones, pour aller s'établir, comme à un poste de combat, sur un îlot perdu au milieu du vaste bassin des mers australes, sur le cratère d'un volcan à peine éteint, sur un rocher stérile et inhabitable, à deux mille lieues de tout rivage, afin d'y observer plus sûrement un évènement astronomique, qui ne s'est pas présenté depuis un siècle, qui ne doit durer que quelques heures, mais qui devra enrichir la science d'une vérité nouvelle et fournir de précieuses indications, si bien que, plus tard, pendant les nuits sereines, les astronomes pourront lire dans l'immensité des cieux, avec la plus rigoureuse exactitude, les lois qui président aux mouvements des mondes et Dieu semblera en quelque sorte leur avoir communiqué son journal de quart de l'éternelle traversée

Tous ces savants, Messieurs, ont travaillé au progrès des sciences et au bonheur de l'humanité. Grâce à leurs découvertes, notre siècle qui s'avance à grands pas vers son couchant et sera bientôt le passé, ne fera pas mauvaise figure auprès de ses deux aînés, et lui aussi, aura quelques pages glorieuses dans les annales de l'humanité.

Mais, si le progrès des sciences, en notre pays, nous inspire un légitime et patriotique orgueil, éprouvons-nous un égal sentiment de noble satisfaction quand nous considérons nos dernières productions littéraires et artistiques? — Que devons-nous, de ce côté, attendre de l'avenir? Faut-il nous abandonner au découragement, ou concevoir de consolantes espérances? Avant de répondre, je vous demande la permission de vous soumettre quelques considérations générales.

Messieurs, on a toujours beaucoup parlé et beaucoup discuté du progrès. C'est la question des questions. C'est le problème de la destinée de l'homme ; c'est, pour ramener les choses à leur expression la plus générale, le fond même du débat entre l'optimiste et le pessimiste, entre le croyant et le sceptique. Le croyant, en dernière analyse, est un homme qui croit que le monde à un sens, et la vie humaine, un idéal. Telle est, précisément, la signification des discussions sur le progrès. Au reste, il en est de ce débat comme de tant d'autres ; les difficultés dont il est entouré, viennent de ce qu'on reste dans les généralités, faisant porter sur l'ensemble d'une notion très complexe, des considérations qui s'appliquent à l'un ou à l'autre seulement des éléments dont cet ensemble se compose. Il arrive ainsi que tout le monde finit par avoir également tort et raison.

Qu'entend-on par progrès? Un perfectionnement continuel, un passage incessant du bien au mieux, un accroissement sans fin de la somme du bonheur sur la terre. Le progrès implique trois choses : Il suppose que chaque résultat obtenu

devient aussitôt le point de départ d'une conquête nouvelle ; il suppose, par suite, que ce mouvement va toujours s'accélérant, se multipliant par lui-même, formant une progression plus que géométrique. Il suppose enfin que le but recule sans cesse, que les horizons s'étendent à mesure que nous avançons et que l'humanité est destinée à monter toujours sans arriver jamais. Cette idée du progrès a été empruntée à un ordre de faits où elle trouve sa réalisation, puis étendue à d'autres sphères de la vie humaine, où elle n'est plus d'une application aussi évidente.

Il y a progrès, au sens le plus strict du mot, dans les sciences positives et dans les arts utiles. L'astronomie et la physique n'ont jamais perdu un pouce du terrain qu'elles ont conquis, et elles continuent à profiter des conquêtes déjà faites pour en faire chaque jour de nouvelles.

La progression est plus sensible encore dans les arts mécaniques. Un moteur une fois trouvé, il est trouvé pour tous les siècles ; un appareil une fois adapté à ce moteur, on pourra en perfectionner le mécanisme, mais on n'en perdra plus le souvenir ni l'usage. La montre, la machine à vapeur, le télégraphe électrique sont autant de faits acquis, et il n'est point téméraire de croire que, dans cent ans, de nouvelles inventions auront dépassé celles qui excitent aujourd'hui notre étonnement. Non seulement donc, la société ne saurait rétrograder vers une condition industrielle inférieure à celle dont elle jouit, mais la vie matérielle de l'homme continuera certainement à devenir facile. Tandis que l'homme riche de nos jours possède mille biens qu'ignorait le monarque d'autrefois, le niveau du bien-être général s'est prodigieusement élevé Voilà donc un domaine dans lequel le progrès est réel, incontestable. Or, à quoi tient ce progrès ? A cette circonstance que les connaissances dont se composent les sciences mathématiques, les sciences d'observation et les arts industriels, sont essentiellement impersonnelles Elles dépendent,

aussi peu que possible, du génie de celui qui s'en rend maître. Elles sont affaire d'enseignement et de mémoire. Elles se transmettent sans s'altérer Le simple écolier peut en savoir ici autant que l'inventeur. Le dépôt passe de mains en mains ; personne n'en enlève rien. D'où il suit que ce dépôt va toujours s'accumulant, que les gains faits vont toujours se capitalisant, que chacun devient comme le possesseur et le représentant des découvertes faites avant lui, et peut employer toute son intelligence et son activité à y apporter des accroissements.

Le point de départ ne recule jamais. Au contraire, chaque effort individuel le reporte plus loin en avant, et contribue ainsi, à son tour, aux perfectionnements ultérieurs. La capitalisation incessante des résultats acquis, telle est la cause et la loi du progrès.

Mais dans les lettres et les beaux-arts, il n'en saurait être ainsi. Cela est si vrai qu'on discute encore tous les jours sur la supériorité des anciens et des modernes. J'ajoute que si l'on ne s'est jamais entendu, c'est qu'on n'a jamais fait une distinction indispensable. Il y a deux choses dans les arts : ce qui s'apprend et ce qui ne peut s'apprendre ; ce qui tombe dans le domaine commun et ce qui appartient aux dispositions natives de l'individu, en un mot, les procédés et le génie.

Et par procédés, je n'entends pas seulement la partie purement matérielle de l'art. Il est clair que le dernier de nos rapins a sur Apelle l'avantage d'une palette mieux préparée ; comme le moindre de nos sculpteurs a, pour tailler le marbre, des instruments plus fins que ceux de Phidias ; mais il y a, de plus, les rubriques du métier, l'éducation de l'œil, l'habileté de la main, la science des effets, toutes choses qui, dans une certaine mesure, s'enseignent et se généralisent.

Le niveau même du goût n'est pas sans s'élever. Le génie

reste rare, le talent court aujourd'hui les rues. Pourquoi cela ? Parce que le talent est moins individuel que le génie.

Le génie est le don mystérieux de la puissance créatrice. Il se manifeste aussi bien dans la pauvreté des moyens, l'imperfection des procédés, la rudesse du goût, qu'au milieu des ressources de la civilisation la plus avancée. Le génie, c'est la part souveraine de l'individualité dans l'œuvre. Il ne se capitalise pas ; il ne produit pas d'autres génies. Un poète n'est pas nécessairement plus grand parce qu'il a été précédé par d'autres poètes. C'est pourquoi, Messieurs, ils sont si rares, ces mortels privilégiés qui ont ravi le monde et emportent, avec eux, à travers les siècles, comme fait Homère, depuis trois mille ans, le cœur même de l'humanité.

Quant au talent, au contraire, il se compose d'aptitudes qui se développent par la vue des chefs-d'œuvre et par la pratique. Il ne s'enseigne pas et toutefois il dépend, à bien des égards, de la culture générale de la société.

Partout, en effet, les formes artistiques ont toujours été en rapport avec l'énergie, l'instruction, la moralité de la race qui les produit L'histoire en fait foi.

Les talents faiblissent toujours avec les caractères. Si un peuple est responsable de ses institutions, comment ne le serait-il pas aussi de ses livres ? Les arts de ce peuple, ainsi que ses lois, représentent la fortune bonne ou mauvaise qu'ont méritée ses mœurs, ses croyances, ses sentiments et ses actes. Ce n'est donc jamais impunément que les âmes fléchissent. Toutes les fois qu'elles abdiquent leurs droits et par conséquent leurs devoirs, les esprits déclinent, et cette inévitable expiation est surtout visible en un pays qui, plus que tout autre, peut dire avec Descartes : « Je pense, donc je suis. »

La littérature, pour nous, n'est pas seulement un jeu de la fantaisie personnelle, mais un écho de la conscience publique, et elle se ramène toujours au suprême intérêt

de tout ordre social, à une question de morale et de liberté.

Nous n'admettons pas un fatalisme qui condamnerait toute éloquence et toute poésie à parcourir trois périodes : la naissance, la vie et la mort, sans aucune chance de résurrection. Non, la langue française n'est point une de ces plantes chétives qui ne fleurissent qu'une fois, et se dessèchent aux approches de l'hiver, mais plutôt cet arbre généreux dont parlait Horace et qui renouvelle ses feuilles à chaque retour du printemps.

Quand vous passez, au mois de mai, parmi les champs de blé en fleurs, vous vous sentez charmé et touché du sourire de la nature ; le frémissement des épis, le parfum léger qui flotte sur les vastes et mobiles campagnes, l'air vif et doux des premiers beaux jours, le chant des oiseaux qui planent sur ces espérances de la vie de l'homme, tout ce spectacle vous fait entrer dans une douce rêverie. Puis, les jours s'écoulent ; un ardent soleil mûrit et attriste les plaines. Voici déjà les chants des glaneurs ; voici le bruit des fléaux battant les gerbes ; les greniers vont se refermer sur les moissons ; tout prend de jour en jour un aspect moins riant ; l'année est finie ; le cercle des jours va recommencer. Vous avez là l'image des rêves et des travaux de l'intelligence à la recherche du beau et du vrai, l'image des diverses époques dans les arts, de leurs révolutions, de leurs résultats définitifs sur la civilisation de la pensée Vous voyez le cercle des fleurs et des fruits, des saisons et des années dans l'ordre des idées. Aussi ne serons-nous jamais de ces pessimistes qui ne peuvent se consoler d'être nés dans leur siècle ; sans vouloir flatter le nôtre, nous ne prendrons pas pour devise : « Laissez-là l'espérance. »

Le découragement seul est sans remède, et il n'y a pas de malheur irréparable pour un peuple soucieux de conserver, avec le sentiment de ce qu'il vaut, une foi vaillante en son

avenir et les vertus publiques ou privées qui en assurent la fortune. »

Mais, si nous voulons relever les arts et la poésie, relevons les âmes. Chaque siècle fournit aux artistes et aux poètes la pensée dans ses doctrines, la forme vivante dans ses mœurs, et les artistes rendent au siècle ce qu'ils en ont reçu, mais agrandi, le bien comme le mal, le laid comme le beau. Les accuser de nous renvoyer, même amplifié, le reflet de nous-mêmes, c'est une injustice Croyons ce que nous voulons qu'ils croient, faisons ce que nous voulons qu'ils représentent, soyons tels que nous désirons être peints.

Il y a un modèle vivant qui, sans cesse et partout, pose sous les yeux de l'artiste, au salon, au théâtre, à l'église, dans la rue ; ce modèle vivant, c'est tout le monde. Poursuivi par cette vision, ou plutôt la rencontrant toujours devant lui, comment l'artiste ou le poète y échapperait-il, ou comment l'oublierait-il tout entière lorsqu'il compose, retiré dans son cabinet ou dans son atelier ? Elle l'y suit, sachons-le bien. Et là elle s'impose fatalement à sa pensée. Tâchons que la vision soit belle, pour le moins quelquefois ; et comme son instinct l'attire vers le beau, c'est la beauté de la vision que l'auteur, l'artiste reproduira S'il répond de lui-même et de ses œuvres, à titre d'être intelligent et libre, nous, à titres de modèles, nous répondons de lui. Chacun de nous, pour peu qu'il ait d'influence par la pensée, par la parole ou par la conduite, a donc en quelque sorte charge d'artiste. Si nous pensons mal, si nous parlons mal, si nous agissons mal, nous sculptons la laideur en nous-mêmes et hors de nous-mêmes. Et si, allant plus loin encore, nous applaudissons à la vue d'un détestable tableau, si nous achetons une statuette misérable, si nous courons à des pièces de théâtre qui blessent également le bon goût et la pudeur, si nous épuisons vingt éditions d'un livre malsain, c'est comme si nous disions à l'auteur : « Voilà le beau, recommencez. »

Et l'auteur se le tient pour dit, et il recommence en appuyant davantage encore sur les parties les plus condamnables qui ont fait le succès de son œuvre !

Nous crions alors à l'empoisonneur. Lequel des deux a donc perverti l'autre ? Nous disons que c'est l'artiste ; la postérité dira que c'est nous, tout en blâmant l'auteur, quel qu'il soit, sculpteur, peintre, musicien ou poète, de s'être laissé corrompre et d'avoir corrompu à son tour. La postérité, qui est désintéressée et qui juge à distance, ne confère le titre de grands qu'aux siècles qui ont su proposer pour idéal à la poésie et aux arts la vie puissante et ordonnée de l'âme libre.

Nous serions donc coupables, Messieurs, et indignes de pardon si, par notre faute, nous laissions se briser la chaîne d'or de la tradition. L'art français, se renouvelant selon le besoin des temps, docile aux instincts nouveaux sans rompre en visière aux principes qui lui ont fait un glorieux passé, peut encore consoler la Patrie et étonner le monde. Le génie de la France est, comme son cœur, toujours capable de miracles. Il n'y a que les siècles impies et les peuples athées qui doivent désespérer de la lumière. On ne croit au chaos que quand on ne croit pas à Dieu. Or, tant qu'il y aura une fibre dans le cœur humain pour vibrer au son de tout ce qui est juste et honnête, tant que l'âme instinctivement droite, préférera la pudeur à la vie ; tant qu'il y aura des amis du vrai pour sacrifier leur repos à la science, des amis du bien pour se dévouer aux œuvres utiles et saintes de la miséricorde, des cœurs de femme pour aimer ce qui est bien, pur et beau, il y aura des artistes et des poètes pour le rendre par des sons, des couleurs, des accents inspirés, car Dieu vivra en nous.

C'est seulement le jour où l'égoïsme, la bassesse du cœur, l'étroitesse de l'esprit, l'indifférence à la science, le mépris pour les droits de l'homme, l'oubli de ce qui est grand et noble, envahiraient le monde, c'est ce jour là que Dieu ne

serait plus dans l'humanité et que la véritable poésie serait morte pour jamais. Mais loin de nous de telles pensées ! Nos aspirations, nos souffrances, nos fautes même et nos témérités sont la preuve que l'idéal vit toujours en nous. Oui, la vie humaine, éclairée et armée par la science et ses étonnantes merveilles, embellie et consolée par l'art et ses nobles productions, est encore quelque chose de divin ; et dès que le sacrifice devient un devoir et le dévouement un besoin pour l'homme, il n'est plus de limite à l'horizon qui s'ouvre devant lui. Comme les parfums des îles de la mer Erythrée qui voguaient sur la surface des flots et allaient au-devant des flots d'Alexandre, cet instinct divin m'est un augure d'une terre inconnue et un messager de l'infini.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE

PAR

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

MESSIEURS,

L'Académie d'Arras a l'habitude de se faire rendre compte chaque année de ses travaux et de ses actes. Elle voit ainsi le chemin parcouru et elle sait ce qu'elle a à faire pour avancer ensuite vers l'accomplissement de la tâche qu'elle s'est proposée.

Cette tâche est noble et utile. Elle a d'abord pour objet l'étude et la pratique des sciences, des lettres, des arts, de tout ce qui est du domaine de l'intelligence. Elle a un second but encore, celui d'appeler aux mêmes études et à la même pratique les hommes de bonne volonté et les travailleurs intellectuels qu'elle sait encourager par des récompenses toujours enviées.

Il y a longtemps que l'on fait cela à Arras. Si nous avions ici le temps de parcourir, même sommairement, ses annales, nous verrions que la noble cité du Nord n'a peut-être rien à envier de ce chef aux intelligentes cités du Midi, si renommées

pourtant par leur culture continue des lettres. Nous citerions les Chambres de rhétorique comme les Trouvères, avec leur histoire si mouvementée ; nous dirions les formes diverses qu'a su revêtir selon les temps et les usages l'amour de l'étude ; nous ferions briller une fois de plus ce beau joyau, l'une des pierres précieuses de la couronne de cette cité. Peut-être y a-t-il un livre à faire sur cette donnée : volontiers nous signalons ce sujet aux jeunes amis des Lettres, qui ne perdraient ni leur temps ni leurs peines s'ils consacraient quelques années aux recherches que nécessiterait un semblable livre. Déjà d'ailleurs on a publié sur quelques-uns des points de ce vaste sujet plus d'une œuvre remarquable, parfois même tout-à-fait majeure : il suffit de citer ici, quoique placées à des degrés divers, celles de MM. de Coussemaker, d'Arthur Dinaux, du comte d'Héricourt.

Mais je m'éloigne de ma tâche, séduit par ce tableau des gloires anciennes de la ville d'Arras, et je me hâte de revenir au sujet spécial de ce rapport.

Le travail de l'Académie pendant l'année qui se termine aujourd'hui a été constant et jamais les lectures n'ont fait défaut aux séances hebdomadaires, toujours fréquentées par un grand nombre de Membres depuis que l'heure des réunions a été changée. C'est ainsi que M. de Linas a très souvent communiqué à la Société ses travaux si variés sur l'archéologie et particulièrement sur l'art chrétien. Ne se contentant pas de données générales plus ou moins reçues, M. de Linas analyse, cherche, compulse les témoignages, compare les monuments, va les chercher au besoin dans les contrées lointaines et se rend compte de tout. Et alors il nous donne la description d'ivoires admirables, d'objets d'orfèvrerie hors ligne, de crucifix aux formes antiques, aux mystérieux symboles, et ses mémoires substantiels vont incessamment enrichir les splendides livraisons de la *Revue de l'art chrétien*. C'est là que l'on pourra relire ces études conscien-

cieuses, toujours accompagnées de beaux dessins qui élucident le texte. C'est là aussi que l'on retrouvera ces articles instructifs de bibliographie sérieusement pensés, notamment celui dont il nous a donné dernièrement la primeur et qui traite de l'histoire des persécutions des deux premiers siècles de l'Eglise.

M. Deramecourt, notre nouveau Collègue, vous a aussi bien souvent entretenus de ce qui fait l'objet spécial de ses études. Il est intéressant de suivre pas à pas M. Deramecourt dans tous les détails de la vie d'un ecclésiastique du XVIII[e] siècle qui a laissé de longs mémoires formant une minutieuse autobiographie. On se rend ainsi un compte exact des habitudes de nos ancêtres, on voit leurs villes et villages, on est témoin de leurs actes, on connaît leur vie intime comme leurs monuments aujourd'hui détruits. Souvent aussi l'auteur de l'*Histoire du clergé du diocèse pendant la Révolution* vous a donné lecture de chapitres divers de son livre avant de les publier, et c'est toujours avec plaisir que vous avez reçu ces communications.

Un autre de nos plus jeunes Collègues travaille aussi beaucoup pour votre Académie. M. H. Trannin a une clarté d'exposition tout à fait remarquable, et c'est plaisir de l'entendre, soit quand il explique lui-même quelque instrument ingénieux et utile dont il est l'auteur, soit quand il expose les découvertes des princes de la science et qu'il vous fait, pour ainsi dire, toucher du doigt la réalité de faits scientifiques ou d'organismes si difficiles à constater.

M. le docteur Trannoy, M. Gossart et M. Pagnoul ont, de temps en temps, donné à l'Académie des explications à l'appui de celles de M. Trannin ou en dehors de ces sujets, mais dans le même ordre d'idées, et alors c'était fête complète et une sorte de festin de l'intelligence auquel tous vous preniez votre part.

M. Ricouart a pris depuis longtemps un sujet unique, et

il poursuit avec une rare persévérance l'étude de ce difficile sujet.

Les noms de lieux de tout le département, tel est l'objet de ces recherches arides dans lesquelles il est si aisé de se tromper, tant le fil qui relie les documents les uns aux autres est fragile, pénible à suivre ou à retrouver quand il vient à disparaître. Les noms subissent parfois des transformations tellement étranges que, l'imagination aidant, ils se trouvent dire à la fin le contraire de ce qu'ils disaient en commençant. Avec une méthode sévère on arrive pourtant assez souvent à la vérité. En laissant de côté l'esprit de système, chose mauvaise partout et toujours, en rassemblant lentement, patiemment, beaucoup de documents que l'on puisse comparer, en ne se hâtant pas, il devient possible d'aboutir à un résultat sérieux. C'est à cette méthode que M. Ricouart s'attache : il cherche aussi avec soin les faits généraux qui éclairent tout un ensemble de faits particuliers, et il arrivera ainsi sans doute à nous donner un travail aussi complet et aussi exact que faire se pourra sur une matière où, jusqu'ici, on a trouvé si peu de choses certaines et bien établies. Il faut un véritable courage et beaucoup de calme et de perspicacité pour suivre cette voie pleine d'écueils, et ce sera un grand succès que de la suivre jusqu'au bout. Puisse ce succès se produire bientôt, et tous vous serez heureux d'applaudir.

Une grande jouissance vous a été donnée dans une de vos séances. M. le Gentil a traité lui-même la question qui était dans votre programme depuis plusieurs années et que personne sans doute n'osait traiter. M. le Gentil vous a tenus sous le charme de ses descriptions pendant toute cette séance. Il vous a montré, du haut du beffroi, tout l'Arras ancien, Ville et Cité. Il vous a fait assister au concert des cloches d'alors, au grand jour d'une admirable solennité. Avec lui vous avez vu tout l'Arras d'il y a deux siècles, dans une

sorte de vivante réalité, tant la description était précise et bien présentée, et cette visite rétrospective qui vous a mis sous les yeux tant et de si belles choses vous est encore présente à l'esprit. Le tableau, en effet, était si saisissant, le panorama si animé, la réalité si parfaite, que c'est là un spectacle que l'on ne saurait oublier.

Ceci n'a pas empêché, du reste, M. le Gentil de vous donner, comme il le fait chaque année, d'excellentes Notices, notamment celle sur la porte Saint-Nicolas.

M. Paris ne peut pas nous donner souvent de ces études consciencieuses qu'il nous communiquait autrefois. Et pourtant il a trouvé le moyen de nous faire connaître, avec pièces anciennes trouvées par lui dans les dépôts de la capitale, un fief de l'abbaye de Saint-Vaast, la baronnie de Boves, située dans la paroisse Saint-Nicolas, et à cette occasion il vous a exposé toute une constitution ou état de choses analogue qu'il a suivi du XIII^e^ siècle au XVII^e^, avec ces explications lumineuses dont son érudition lui fournit avec abondance les éléments. Nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir plus souvent de ces communications d'un Collègue que d'autres devoirs retiennent d'ordinaire loin de nous.

M. Wicquot vous a donné sur la Bibliothèque de la ville d'Arras une Notice pleine de choses et remontant à l'origine de cet important dépôt. C'est avec la plus grande attention que vous avez écouté la lecture de ce travail, ainsi que les autres communications, trop rares, de notre excellent Collègue; M. Wicquot, d'accord avec M. de Hauteclocque et M. Ricouart, a, d'ailleurs, travaillé d'une autre manière à la prospérité de l'Académie, et l'histoire des archives de la Société dira toutes les pièces qui sont venues enrichir ce dépôt, grâce à ses soins.

Arras à table, tel est le titre d'une communication de M. de Cardevacque que tout le monde voudra lire, tant il y a de choses curieuses dans ce travail. Se trouver dans une

salle à manger d'autrefois ; voir l'ameublement, les décorations, la table servie ; entendre les proverbes, les dictons, les chansons ; suivre tous les actes de ces longs repas à la manière des Flandres ; c'est chose fort intéressante ; c'est, pour ainsi dire, le complément de l'*Arras vu à vol d'oiseau*. L'*Arras à table* a été suivi d'une Notice non moins curieuse sur les corporations qui avaient pour objet tout ce qui concerne la nourriture : boulangers, bouchers, poissonniers, etc. Sans oublier les célèbres pains d'épices d'Arras, à qui une histoire spéciale a été consacrée.

M. Boutry nous a donné sur Ypres et sur M. Vandenpeereboom des détails intéressants qui nous font espérer d'autres communications de notre nouveau Collègue.

Nos nouveaux Collègues, d'ailleurs, se montrent pleins d'ardeur et ils continueront certainement les traditions de notre Académie qui n'est composée, après tout, que d'hommes fort mortels, se renouvelant trop souvent. On peut ajouter avec le poète, il est vrai :

Uno avulso non deficit alter.

Ne continuons pas la citation, bien que plusieurs nous donnent lieu de croire que l'épithète qui suit pourrait bien leur être appliquée. A ce point de vue de la continuité des traditions de travail, nous avons bien des raisons d'espérer que le corps méritera un jour le nom parfaitement inexact que l'on a donné parfois aux individus qui le composent.

N'oublions pas de rappeler ici les suppléments de recherches donnés par M. de Hauteclocque sur son *Histoire de l'enseignement dans le Pas-de-Calais*, très utile travail dont nous avons longuement parlé l'an dernier, et disons aussi que c'est M. de Hauteclocque qui vous a rendu compte des réunions de la Sorbonne.

Au reste, nous travaillons tous, chacun selon nos forces

et selon que nous le permet plus ou moins le temps ou la santé. Il est vrai de dire que l'Académie d'Arras rivalise, à ce point de vue, avec les Sociétés les plus actives.

Réussit-elle toujours dans ses encouragements au travail ?

A cet autre point de vue elle n'a pas trop à se plaindre cette année, puisqu'elle a reçu pour le Concours plusieurs pièces sur des sujets divers sur lesquels vous allez entendre des rapports.

Elle accomplit donc la double mission dont nous parlions en commençant ce rapport, et elle compte bien continuer toujours à la remplir, pour le bien des Lettres, et aussi un peu pour l'honneur de la chère ville d'Arras.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. le Baron de SÈDE de LIÉOUX

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission de l'Académie m'a fait, encore une fois, l'honneur de me confier son Rapport sur le Concours annuel de poésie.

Mon premier désir, si ce n'était mon premier devoir, serait de la remercier de ce bienveillant témoignage, qui me ramène aux études toujours aimées de la jeunesse et m'arrache, un instant, aux travaux arides de ma profession.

Cette profession est dépendante, pourtant, des lettres, mais de ces lettres qui n'ont la possibilité d'aucun recueillement et suivent, au gré de la vapeur et du télégraphe, la rapidité des évènements et la tyrannie de l'opinion, qui ne veut pas même *faillir attendre*.

Elle me permettra, aujourd'hui, quelques instants de douce école buissonnière dans le riche et merveilleux domaine de la poésie.

Notre Académie, vous le savez, Mesdames, la convie à tous ses Concours.

Cette année, deux écrivains se sont présentés dans des genres très différents.

Aucun d'eux n'a les larges envergures et le vol audacieux de l'aigle dominant les espaces. L'un et l'autre, cependant, ont fait preuve d'un mérite que nous avons voulu constater.

Celui dont je vous entretiendrai d'abord est l'auteur d'un poème intitulé : *Comm*, l'Atrébate, et portant pour épigraphe : *Majores cogitate* (Tacite), « Méditez sur vos aïeux. »

Jetant un regard pénétré d'un ardent patriotisme vers ces temps lointains où, si la Gaule vaincue subissait les assauts de Rome, elle s'ensevelissait dans un noble linceul, l'auteur détache des mémorables et héroïques figures de cette période, celle du roi Commius Il fut parmi nos ancêtres, parmi ces Atrébates, dont le généreux entêtement disputa, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, la vieille terre des Druides à l'épée de César. Un de nos éminents Collègues, notre Président d'hier, que le roulement de nos statuts ramènera encore au fauteuil quand le vénéré M. de Mallortie devra le quitter à son tour, M. Lecesne, a tracé de cette grande époque un éloquent tableau.

La page d'histoire est écrite, on a voulu y joindre l'hommage de la poésie.

Il était dû à un grand homme qui fut, avant d'autres, le type héroïque du courage malheureux,que les siècles doivent saluer avec autant de respect et plus d'émotion que les vainqueurs, il était dû à ce roi d'Arras qui a inspiré notre concurrent.

Ce dernier a incontestablement le merite d'une pieuse intention.

S'il ne l'a pas complètement réalisée, il pourra, du moins, essayer de dire comme la Fontaine :

Et si de t'agréer je n'emporte le prix,
J'aurai, du moins, l'honneur de l'avoir entrepris.

Le chantre de Comm a suivi très scrupuleusement, et pas à pas, ce que l'histoire nous a transmis de la vaillante résistance des Atrébates, préludant à la lutte gigantesque de Vercingétorix.

Cette belle donnée comportait tous les développements, toutes les grandioses conceptions d'un poème épique et pouvait tenter la muse d'un descendant de Virgile ou du Tasse

C'est dans des bornes plus modestes, c'est dans ce que les critiques littéraires du commencement de ce siècle appelaient des héroïdes, que s'est confiné l'auteur de *Comm.*

Il a rappelé avec exactitude, et dans une sorte de correction classique, les péripéties de la guerre, où s'engloutirent les dernières espérances de nos lointains parents. Parfois, une émotion généreuse, une note vibrante, un élan filial se traduisent en vers concis, bien frappés, énergiques, qui attestent un certain commerce avec les grands écrivains des deux derniers siècles.

Mais, à côté de ces réminiscences qui ne sont pas des plagiats et qui ne brillent que semblables à des éclairs passagers, l'art de la composition, la méthode, la science qui harmonissent l'ensemble font trop souvent défaut à l'écrivain.

Il a généralement beaucoup plus le ton de simple chroniqueur que les ingénieuses images et le coloris brillant de la poésie.

Il ne domine pas son sujet, il n'en est pas maître ; il trébuche et, parfois, ses chutes blessent la prosodie elle-même et le montrent peu familiarisé avec les règles si ingénieusement tracées par Boileau et que savent par cœur les plus humbles rhétoriciens.

Tout en rendant un hommage mérité à l'intention, tout en manifestant une juste estime pour l'effort tenté, l'Académie s'est trouvée dans l'imposibilité de récompenser ce travail en lui décernant un prix.

Mais elle sait joindre à des sévérités nécessaires pour

maintenir la haute valeur de ses récompenses, les tempéraments que comporte un travail sérieux, et elle accorde à l'auteur de *Comm* une mention honorable qui sera constatée par une médaille d'argent de deuxième module.

* * *

La seconde œuvre présentée à notre Concours n'a aucune prétention épique.

C'est l'essai fantaisiste d'un sceptique plein d'humour, qui rit avec les choses les plus sérieuses et dont le badinage n'épargne même pas ce qu'il y a de plus respectable : la vie humaine.

C'est par le côté plaisant qu'il aborde cette grande question du suicide, sur laquelle presque toutes les philosophies et les religions modernes sont d'accord. Elles le condamnent avec une égale sévérité.

L'Académie s'est un instant demandé si un tel sujet, légèrement traité, était digne de sa gravité et s'il était bon d'encourager, même en tenant compte de la facilité élégante et de l'esprit de l'auteur, des envois de ce genre?

Mais elle s'est souvenue que la vieille devise de la Comédie : *Castigat ridendo mores*, était empreinte d'une haute et saine philosophie et qu'en définitive il ne pouvait rester qu'une utile impression et un enseignement de l'œuvre soumise à son jugement.

Dans cette œuvre, l'auteur met en présence un Bohémien appelé l'As-de-Pic et un crésus moderne du nom de Vauluisant, l'un et l'autre fatigués de la vie : le bohème par la pauvreté, le crésus par la pléthore des jouissances que prodiguent la fortune et la limpidité constante du bonheur.

Ils se disputent le terrain propice à l'accomplissement de

leur dessein et finissent par entrer dans de réciproques confidences sur le motif de la résolution qui les détermine au suicide.

Il y a dans Florian, une charmante fable intitulée : *L'aveugle et le paralytique*. L'aveugle a de bonnes jambes et l'autre des yeux excellents. Ils mettent en commun ce qui leur reste d'intact. Le paralytique est hissé sur les épaules de l'aveugle et le conduit, tandis que celui-ci marche pour tous les deux.

C'est un peu dans ce système des compensations, qu'après d'assez longs pourparlers, le bohême affamé et l'homme trop repu se décident à une existence commune qui ne tarde pas à donner le pain manquant au bohême et à l'autre les contrariétés et les ennuis qui faisaient défaut à l'heureuse monotonie de son existence.

Je citerais volontiers quelques passages, mais la lecture d'un dialogue à une seule voix offre peu de charmes et blesse la vraisemblance.

J'arrive donc immédiatement aux conclusions de l'Académie.

Elle a trouvé cette saynette écrite avec facilité, avec esprit, mais manquant un peu de l'allure, du relief qui font le piquant de ces sortes de dialogues.

Celui-ci est tout à la fois trop plaisant et trop sérieux et se maintient dans une nuance qui n'a ni les vrais éclats du rire, ni l'austérité de la raison.

Malgré ces réserves, l'*Homme trop heureux* a prouvé chez son auteur un talent réel, un sens philosophique digne d'être encouragé, et l'Académie lui a décerné une médaille d'argent de premier module.

* *
* *

II

J'en ai fini, Messieurs, avec le rapport du présent Concours. Mais un autre devoir s'impose aujourd'hui à celui des Membres de cette Académie qui a l'honneur de porter la parole au nom de la Commission de poésie.

La poésie est en deuil.

Nous sommes en face d'une mère qui pleure le plus aimé et le plus illustre de ses fils, et ce tableau douloureux réveille les échos si vibrants encore de cette mort dont l'univers littéraire tout entier a subi la pénible commotion.

A ce malheur se mêle quelque chose de plus intime et de plus tendre pour nous, c'est que la France surtout est en deuil.

Nous nous associons aux larmes de ces deux mères, aux larmes de la poésie, dépouillée du plus radieux fleuron de sa couronne aux larmes de la France, orpheline d'une de ses plus grandes gloires.

Nous pleurons avec elles le grand homme rentré dans les mystères de l'éternité, qu'il essaya si souvent de sonder et dont son génie entrevit parfois les profondeurs et la lumière.

Je n'ai pas besoin de vous le nommer, Mesdames, son nom est sur toutes vos lèvres, son souvenir reste dans tous vos cœurs. Vous pleurez le tendre poète qui comprenait si bien vos exquises et pieuses sensibilités et qui vous enchaînait, palpitantes et charmées, à ses lèvres harmonieuses. Quant à vous, Messieurs, vous mesurez, dans votre patriotisme et dans votre amour éclairé des lettres, l'immensité d'une semblable perte.

Certes, ces regrets sont légitimes. Aucune gloire poétique

n'atteignit de pareils sommets et ne domina plus victorieusement une époque.

Victor Hugo a ouvert à notre littérature des horizons inexplorés.

Pionnier hardi, audacieux, il s'élançait dans les espaces inconnus et y traçait un sillon étincelant

Rien n'était étranger, dans les champs féconds de la pensée, à ses recherches et à ses découvertes.

L'âme qu'il scruta dans toutes ses émanations ; le cœur, dont chaque fibre et chaque tressaillement n'avaient plus de secrets pour lui, l'intelligence universelle semblaient le pénétrer de leurs effluves les plus délicates. Tout ce qui, dans la pensée, dans les sentiments agite l'humanité, trouvait en lui comme un écho fidèle et retentissant.

Il a passionné toutes les générations de ce siècle, il a régné sur son goût, il l'a dirigé en souverain puissant et obéi, il l'a marqué comme de son empreinte, et si un homme pouvait encore baptiser une période littéraire, on dirait assurément de la nôtre : « le siècle de Victor Hugo. »

Tout ce qui a vécu, tout ce qui a aimé, tout ce qui a pleuré s'est retrouvé, s'est connu, s'est senti dans cette œuvre colossale. Nulle joie, nulle douleur ne lui est restée étrangère, il les a toutes comprises, toutes analysées, toutes traduites.

Victor Hugo eut dès l'enfance une intuition, en quelque sorte innée, de ce vaste empire de la poésie.

Il n'avait pas eu le temps d'en étudier l'histoire, que déjà il en possédait tous les secrets et qu'il se révélait au monde littéraire par de véritables coups d'éclat.

On a souvent nié la clairvoyance des Académies de province et critiqué leur attachement aux traditions classiques, qu'elles ont la mission de maintenir et de transmettre dans leur pureté.

Ce fut pourtant une de ces Académies, la plus vieille, la plus célèbre, il est vrai, et qui, depuis cinq siècles déjà, ho-

norait la poésie sur la tombe de Clémence Isaure, ce fut l'Académie des Jeux floraux qui eut comme le pressentiment de la grandeur future du poète naissant.

Après l'avoir comblé de ses couronnes, elle l'adopta solennellement et l'appela à siéger parmi ses *maîtres*. Il n'avait que dix-huit ans, et sa jeunesse embellit d'un éclat nouveau ce cénacle de vieux lettrés, d'anciens poètes, qui acclama l'*enfant sublime* avec Chateaubriand.

Le temps ne me permet pas, dans cette solennité, de prolonger l'hommage dû à la mémoire de Victor Hugo et d'esquisser, même à larges traits, cette féconde carrière dont chaque étape laisse un monument littéraire, marqué d'une impérissable empreinte.

Mais il m'a paru convenable devant notre Académie, qui est la sœur plus jeune et aussi la digne émule des Jeux floraux, de signaler le premier de ces monuments.

Il avait déjà cueilli plusieurs de ces fleurs d'or que dame Isaure distribue toujours à ses fidèles disciples, quand le beau poème : *Moïse sauvé des eaux*, le mit tout-à-fait hors de pair.

On trouve en germe, dans cette poésie éloquente et véritablement inspirée, tout ce qui sera, plus tard, la grande physionomie du poète, et le classera parmi ceux dont il dit avec raison, dans la préface des *Voix intérieures*, c'est-à-dire dans les confidences de sa première maturité : « Ils » sont l'écho fidèle de ce chant qui répond en nous au chant » que nous entendons hors de nous. »

Cet écho intime et secret, était aux yeux de l'auteur la poésie elle-même.

« Son nouveau volume, disait-il, ne fait que continuer ceux » qui l'ont précédé, à cette différence près que, dans *les* » *Orientales*, par exemple, la fleur serait plus épanouie ; » dans les *Voix intérieures*, la goutte de rosée ou de pluie » serait plus cachée.

» La poésie, en supposant que se soit ici le lieu de pro-
» noncer un si grand mot, *la poésie est, comme Dieu, une*
» *et inépuisable.* »

Cette magnifique définition, Victor Hugo l'a réalisée souvent. Toutes les fois qu'il s'est trouvé grand poète, il est revenu aux qualités sérieuses et brillantes de son premier ouvrage

Il a retrouvé le souffle pieux de ses jeunes inspirations, il a parlé de Dieu, avec l'ampleur d'un génie qui comprend son immensité ; il a parlé de la Mère et de l'Enfant avec ces profondeurs et ces délicatesses dont il a connu tout le charmant secret ; il a idéalisé la jeune fille dans ses grâces naïves, dans sa chasteté, et la nature tout entière dans ses attractions irrésistibles.

Je vous demanderai, Mesdames, la permission de vous relire ces beaux vers, que je me permettrai, après avoir répété la qualification de sublimes, d'appeler aussi féminins. En effet, est-ce que, dans nos grandes et mystérieuses destinées, la femme, la mère, ne concentre pas toutes les noblesses et toutes les grandeurs de l'âme humaine ?

Moïse sauvé des Eaux.

« Mes sœurs, l'onde est plus fraîche aux premiers feux du jour !
Venez : le moissonneur repose en son séjour ;
La rive est solitaire encore ;
Memphis élève à peine un murmure confus ;
Et nos chastes plaisirs, sous ces bosquets touffus,
N'ont d'autres témoins que l'aurore.

Au palais de mon père on voit briller les arts ;
Mais ces bords pleins de fleurs charment plus mes regards
Qu'un bassin d'or ou de porphyre ;
Ces chants aériens sont mes concerts chéris ;
Je préfère aux parfums qu'on brûle en nos lambris
Le souffle embaumé du zéphyre.

Venez : l'onde est si calme et le ciel est si pur !
Laissez sur ces buissons flotter les plis d'azur
De vos ceintures transparentes ;
Détachez ma couronne et ces voiles jaloux :
Car je veux aujourd'hui folâtrer avec vous,
Au sein des vagues murmurantes.

Hâtons-nous... Mais, parmi les brouillards du matin,
Que vois-je ? — Regardez à l'horizon lointain...
Ne craignez rien, filles timides !
C'est sans doute, par l'onde entraîné vers les mers,
Le tronc d'un vieux palmier, qui, du fond des déserts,
Vient visiter les pyramides.

Que dis-je ? si j'en crois mes regards indécis,
C'est la barque d'Hermès ou la conque d'Isis
Que pousse une brise légère.
Mais non : c'est un esquif, où, dans un doux repos,
J'aperçois un enfant qui dort au sein des flots,
Comme on dort au sein de sa mère.

Il sommeille, et de loin, à voir son lit flottant,
On croirait voir voguer sur le fleuve inconstant
Le nid d'une blanche colombe.
Dans sa couche enfantine il erre au gré du vent ;
L'eau le balance, il dort, et le gouffre mouvant
Semble le bercer dans sa tombe.

Il s'éveille ; accourez, ô vierges de Memphis !
Il crie... Ah ! quelle mère a pu livrer son fils
Au caprice des flots mobiles ?
Il tend les bras ; les eaux grondent de toute part ;
Hélas ! contre la mort il n'a d'autre rempart
Qu'un berceau de roseaux fragiles.

Sauvons-le... — C'est peut-être un enfant d'Israël ;
Mon père les proscrit ; mon père est bien cruel
De proscrire ainsi l'innocence !
Faible enfant ! ses malheurs ont ému mon amour :
Je veux être sa mère : il me devra le jour,
S'il ne me doit pas la naissance. »

Ainsi parlait Iphis, l'espoir d'un roi puissant,
Alors qu'aux bords du Nil son cortège innocent
Suivait sa course vagabonde ?
Et ces jeunes beautés qu'elle effaçait encor,
Quand la fille des rois quittait ses voiles d'or,
Croyaient voir la fille de l'onde.

Sous ses pieds délicats déjà le flot frémit.
Tremblante, la pitié vers l'enfant qui gémit
La guide en sa marche craintive ;
Elle a saisi l'esquif ! Fière de ce doux poids,
L'orgueil sur son beau front, pour la première fois,
Se mêle à la pudeur naïve.

Bientôt, divisant l'onde et brisant les roseaux,
Elle apporte à pas lents l'enfant sauvé des eaux
Sur le bord de l'arène humide,
Et ses sœurs tour à tour, au front du nouveau-né,
Offrant leur doux sourire à son œil étonné,
Déposaient un baiser timide.

Accours, toi qui, de loin, dans un doute cruel,
Suivais des yeux ton fils sur qui veillait le ciel ;
Viens ici comme une étrangère ;
Ne crains rien : en pressant Moïse entre tes bras,
Tes pleurs et tes transports ne te trahiront pas,
Car Iphis n'est pas encor mère !

Alors, tandis qu'heureuse et d'un pas triomphant,
La vierge au roi farouche amenait l'humble enfant
Baigné des larmes maternelles,
On entendait en chœur, dans les cieux étoilés,
Des anges devant Dieu de leurs ailes voilés,
Chanter les lyres éternelles :

« Ne gémis plus, Jacob, sur la terre d'exil ;
Ne mêle plus tes pleurs aux flots impurs du Nil :
Le Jourdain va t'ouvrir ses rives ;
Le jour enfin approche où vers les champs promis
Gessen verra s'enfuir, malgré leurs ennemis,
Les tribus si longtemps captives.

Sous les trais d'un enfant délaissé sur les flots,
C'est l'élu du Sina, c'est le roi des fléaux
Qu'une vierge sauve de l'onde.
Mortels, vous dont l'orgueil méconnaît l'Eternel,
Fléchissez ; un berceau va sauver Israël ;
Un berceau doit sauver le monde !

Je paraîtrai peut-être paradoxal, mais ainsi que je l'ai dit plus haut, Victor Hugo est là tout entier.

Là, par le gracieux tableau du début, qu'on retrouve, avec de splendides développements dans un si grand nombre des pages de son œuvre ; là, par le relief et l'exactitude des images, là par la fidélité des impressions, par la solennité, la magnificence et l'ampleur du langage.

Le poète, tour à tour, perçoit les voix de la terre et contemple les beautés de la nature et de l'humanité, puis s'élève dans les régions les plus sublimes de l'espace, franchit les sommets les plus vertigineux, plane au-dessus des mondes et des âges, prend l'accent des prophètes, et fait retentir leurs infaillibles prédictions.

C'est le sentiment religieux, surtout, qui a dicté *Moïse sauvé des eaux*, c'est lui qui semble, dans presque tous ses transports les plus éloquents, inspirer et diriger sa muse

Dieu semble ne jamais disparaître de ses yeux, il le voit, il le montre radieux dans ses splendeurs éthérées, dans ses miséricordes, dans son amour des hommes, comme aussi dans ses terribles et impitoyables colères ; mais toujours grand, toujours emplissant les immensités de l'univers et des âmes, plus vastes encore que l'univers.

Il faut donc le reconnaître, et Victor Hugo l'a toujours prouvé, la source la plus abondante, la plus inépuisable, la plus merveilleuse de la poésie est celle qui se cache dans les profondeurs, tantôt sereines,tantôt orageuses, du ciel.

Et cette source n'est interdite à personne, et ceux qu'on regarde comme les plus indépendants des penseurs, comme les plus irréconciliables ennemis de Dieu, y ont eux-mêmes puisé leurs plus magnifiques inspirations.

Est-ce qu'au siècle dernier, Voltaire, dont on a voulu faire le Dieu d'un nouveau paganisme, n'avait pas emprunté aux rayonnantes beautés de la foi les accents les plus émus et les plus émouvants de *Zaïre*?

Est-ce qu'elle ne restera pas éternellement belle, cette page que nos collégiens savent peut-être encore par cœur, mais que les âmes emplies de grands et nobles sentiments ne se lasseront jamais d'entendre.

. . . . . .

Ma fille, tendre objet de mes dernières peines,
Songe au moins, songe au sang qui coule dans tes veines ;
C'est le sang de vingt rois, tous chrétiens comme moi ;
C'est le sang des héros, défenseurs de ma loi ;
C'est le sang des martyrs... O fille encor trop chère :
Connais-tu ton destin ? Sais-tu quelle est ta mère ?
Sais-tu bien qu'à l'instant que son flanc mit au jour
Ce triste et dernier fruit d'un malheureux amour,

Je la vis massacrer par la main forcenée,
Par la main des brigands à qui tu t'es donnée ?
Tes frères, ces martyrs égorgés à mes yeux,
T'ouvrent leurs bras sanglants, tendus du haut des cieux :
Ton Dieu que tu trahis, ton Dieu que tu blasphèmes,
Pour toi, pour l'univers, est mort en ces lieux mêmes,
En ces lieux où mon bras le servit tant de fois,
En ces lieux où son sang te parle par ma voix.
Vois ces murs, vois ce temple envahi par tes maîtres ;
Tout annonce le Dieu qu'ont vengé tes ancêtres ;
Tourne les yeux, sa tombe est près de ce palais ;
C'est ici la montagne où, lavant nos forfaits,
Il voulut expirer sous les coups de l'impie ;
C'est là que de sa tombe il rappela sa vie ;
Tu ne saurais marcher dans cet auguste lieu,
Tu n'y peux faire un pas sans y trouver ton Dieu ;
Et tu n'y peux rester sans renier ton père,
Ton honneur qui te parle, et ton Dieu qui t'éclaire.
Je te vois dans mes bras et pleurer et frémir ;
Sur ton front pâlissant Dieu met le repentir ;
Je vois la vérité dans ton cœur descendue :
Je retrouve ma fille après l'avoir perdue ;
Et je reprends ma gloire et ma félicité
En dérobant mon sang à l'infidélité.
. . . . . .

Ces sentiments, Messieurs, sont de tous les âges, de tous les pays, de toutes les croyances, de toutes les piétés, de toutes les opinions même. La merveilleuse beauté de leur expression défie et la critique, et le temps et les révolutions.

Si nous poursuivions l'étude des œuvres de Victor Hugo, dans ses poèmes si nombreux, dans ses *Odes et Ballades*, si pleines de fraîcheur juvénile, dans ses *Feuilles d'automne*, dans ses *Chants du Crépuscule*, dans ses *Voix intérieures*, dans les *Rayons et les Ombres*, dans tous ces volumes de pure poésie, *les seuls dont nous voulons parler ici*, combien nous aurions de magnifiques chants à vous rappeler. Je dis à vous

rappeler, et non à vous signaler, car vous avez tous aimé, admiré, lu, relu et souvent retenu dans votre mémoire, les entraînantes strophes du jeune maître.

Il méritait assurément ce titre de maître et marchait à la tête de cette révolution littéraire que Chateaubriand, Lamartine et d'autres avaient pressentie, et dont ils étaient devenus les précurseurs et les collaborateurs. Victor Hugo s'y était jeté, avec trop de passion, peut-être, mais avec une puissance, une verve, qui entraînaient victorieusement d'innombrables disciples.

Moins funestes, moins meurtrières que les révolutions politiques, celles des lettres qui les confinent et parfois les préparent, laissent, au moins, sur les ruines, des édifices nouveaux et des richesses que le temps féconde et que l'avenir récolte.

L'or ne vient pas sans alliage, dans le sable des rivières qui le promènent, ni les diamants sans leurs gangues grossières.

Il faut séparer le pur métal et le cristal précieux des matières indignes de ce riche et splendide voisinage.

Un triage semblable devra être fait dans l'œuvre immense de Victor Hugo.

Le temps effacera les exagérations qui la déparent, dessèchera les plantes parasites et touffues qui l'enserrent, et dégagera des mélanges divers qui les ternissent, les métaux merveilleux avec leurs ciselures divines et leurs pierreries étincelantes. Il restera de notre contemporain, à côté de ceux qu'Homère et la Grèce, Virgile, le Dante et l'Italie, ont légués aux âges futurs, un splendide écrin sur lequel les générations françaises liront avec émotion et avec orgueil, à côté de celui de Napoléon, dont personne, mieux que lui, n'a compris toute la grandeur, le nom de Victor Hugo, l'un dans l'auréole de la victoire, l'autre dans celle de la pensée et de l'humanité.

Et l'on dira peut-être, avec un lointain disciple de Victor Hugo, en contemplant leur resplendissante image qui dominera les siècles :

Oh ! mon Dieu, qu'il est beau d'être un de ces génies,
Un des rares élus pour d'éternelles vies,
De voir passer la mort et le temps devant soi,
Et de rester debout, invincible symbôle,
Géant mystérieux ou bien puissante idole.
Dans laquelle on a foi.

Deux ou trois noms ainsi traversèrent les âges,
Immobiles, planant au-dessus des orages,
Contemplant, devant eux, l'avenir à genoux...
Et nous, nous avons vu, dans les mêmes années,
Deux gloires à ce sort divin prédestinées,
S'élever au milieu de nous !

RAPPORT

sur le

CONCOURS DES SCIENCES

M. Gossart, en quelques mots très sympathiques et très élogieux, rend compte du travail présenté sur la *Flore des environs d'Arras*, et conclut, avec la Commission dont il est le Rapporteur, à ce que l'Académie récompense l'auteur de ce bon travail par une médaille d'or, de la valeur de cent francs.

RAPPORT

sur les

MÉMOIRES HORS CONCOURS

M Boutry, d'accord avec la Commission, demande une médaille d'argent pour l'auteur de la *Biographie d'un artiste artésien*, et l'Académie a ratifié le vœu de la Commission.

Le nom de cet artiste artésien, dont Arras gardera ainsi le bon souvenir, est M. Jules Thépaut. L'auteur du travail couronné fait bien ressortir les qualités de M. Thépaut, soit qu'il le considère comme artiste, soit aussi qu'il le considère comme homme de cœur.

LAURÉATS DU CONCOURS DE 1885

POÉSIE.

MÉDAILLE D'ARGENT.

M. l'abbé **Harlez**, Professeur au Petit-Séminaire d'Arras

pour une pièce de vers ayant pour épigraphe :

Majores Cogitate.

MÉDAILLE D'ARGENT (GRAND MODULE).

M. Bouic, chef de Bataillon au 3e Régiment du Génie

pour sa pièce intitulée :

Un Homme trop Heureux

SCIENCES.

MÉDAILLE D'OR

M. l'abbé **Masclef**, Professeur au Petit-Séminaire

pour sa

Flore des environs d'Arras.

SUJETS HORS CONCOURS.

M. Léonce **Viltart**, Avocat à Arras

pour sa

Biographie d'un Artiste artésien.

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1886.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une **Abbaye** du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une des Eglises paroissiales ou d'une des **Maisons** conventuelles ou hospitalières de la Ville ou de la **Cité** d'Arras.

Cartes de l'Artois entre le XI[e] siècle et le XVII[e], avec les **divisions** politiques, religieuses, administratives et judiciaires.

LITTÉRATURE.

Une pièce de deux cents vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose, se rattachant, autant que possible, à un sujet d'intérêt local.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle accordera des médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1887. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

N.-B. — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

Fait et arrêté, en séance, le 14 août 1885.

Le Secrétaire-général, L'abbé E. VAN DRIVAL.

Le Président, DE MALLORTIE.

III

Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.

MONOGRAPHIE

de la

CRISE ÉCONOMIQUE

PAR

J. LELOUP

Ingénieur (E. C. P.)

Président de la Chambre de Commerce d'Arras

Membre résidant de l'Académie.

MESSIEURS,

Le sujet que je me propose de traiter devant l'Académie est un des plus graves qui puissent solliciter les méditations de nos contemporains. La crise économique actuelle, quand on la considère de haut, semble, en effet, être le prodrome d'une évolution destinée à modifier profondément la situation respective des peuples et susceptible d'aboutir à des conséquences sociales d'une haute portée. Une question d'une telle importance exigerait une compétence spéciale et de grands développements. A défaut de ces deux conditions, je dois me contenter, après l'exposé sommaire, mais impartial des faits, d'étudier avec une complète indépendance d'esprit les effets et les causes

de la crise, d'indiquer les solutions possibles, en vous laissant le soin d'en tirer les conséquences de diverse nature que la réflexion vous suggérera.

Dans des recherches de cet ordre, les chiffres jouent un grand rôle et constituent de précieux arguments ; je tâcherai, néanmoins, de n'en pas abuser.

Je ne parlerai pas des crises d'autrefois, je dirai cependant qu'une seule, — celle de 1819 à 1829, que nous aurons l'occasion de rappeler plus loin, — semble offrir avec la présente une frappante analogie. Quant aux autres, elles affectent, pour la plupart, un caractère local et passager. Leur origine est tantôt politique, comme en 1830 et 1848 (révolutions), comme en 1870 et 1871 (guerres étrangère et civile) ; tantôt économique, comme celle qui accompagne la disette de 1846 ; ou financière, c'est-à-dire résultant des excès de la spéculation ou de l'abus du crédit, exemples : les crises de 1825 et 1827 en Angleterre, de 1873 en Autriche, de 1882 en France, de 1884 aux Etats-Unis, etc., etc. Ce dernier genre de crises — les crises financières — est d'ailleurs très fréquent partout.

Toute différente est la crise actuelle, et par le caractère, et dans les causes, et dans les effets.

Les caractères spéciaux de la crise actuelle sont :

L'universalité ;

La complexité ;

La baisse graduelle et ininterrompue du prix des choses.

La crise étend aujourd'hui ses fâcheux effets sur tous les pays, sans exception, il n'y a de différence que dans le degré d'intensité.

Elle est complexe, car elle est industrielle et commerciale, agricole, financière, monétaire. La crise agricole comprend elle-même des subdivisions spéciales : céréales, sucre, vigne.

Quant à « la baisse du prix des choses, » que nous signalons comme un des caractères de la crise actuelle, elle est indéniable. M. Giffen, en Angleterre, a publié sur ce point, dans le *Board of trade*, un tableau d'articles de consommation, avec indication de leur prix pendant les années 1873 et 1883, respectivement ; les résultats inscrits sont tout à fait probants.

En France, M. de Soubeyran a dressé, pour les années 1873 et 1885, un tableau analogue que nous croyons utile de reproduire :

Articles.	Prix en francs. 1873	1885	Baisse °/₀
Blé	41 50	21 25	49
Huile (colza)	87 25	39 45	55
Huile (lin)	88 »	51 55	41
Alcool	75 50	47 75	37
Sucre	62 50	41 25	43
Fonte	113 60	43 »	62
Etain	210 »	150 »	22
Cuivre	235 »	106 75	55
Plomb	60 »	30 »	50
Zinc	69 50	40 »	45
Fer	30 »	12 »	60
Coton	107 »	57 »	40
Soie	115 »	57 »	50
Café	126 50	42 »	67

C'est cette persistance, cette continuité dans la baisse

des prix qui rend si douloureuse la crise actuelle. L'industriel qui achète des matières premières, le négociant, des marchandises ouvrées, constatent chaque jour, sur ces articles, des cours inférieurs à ceux de la veille. D'où perte inévitable pour tous, transactions commerciales très limitées et faites au jour le jour, ayant pour conséquence immédiate une nouvelle baisse. Tout différent est le caractère général des périodes prospères ; alors, la hausse est presque continue, parfois très faible, mais constante, pendant une période plus ou moins longue, et cela suffit pour la marche progressive des affaires, c'est là un naturel excitant.

Pour se rendre un compte exact des effets de la crise économique, déterminer son influence sur les diverses branches de l'activité industrielle et commerciale, sur les transactions de toute espèce et aussi sur la consommation, la méthode la plus sûre serait d'étudier pour chaque nation :

Les mouvements du commerce extérieur ;

L'état de l'industrie et du commerce intérieur ;

Les recettes des chemins de fer ;

Le rendement des impôts ;

Le bilan des banques.

Ces divers éléments permettraient de suivre pas à pas, et partout, la marche de la crise, de mesurer son étendue, son degré d'intensité ; nous nous contenterons d'en examiner quelques-uns, les plus essentiels, et nous limiterons notre étude aux principaux pays et surtout à la France.

FRANCE

I. — Commerce extérieur (spécial).

	Importations exprimées en millions de francs.	Exportations	Totaux des importations et des exportations exprimées en millions de francs
Moyenne quinquennale 1876-1880	4,292	3,378	7,670
1881	4,863	3,561	8,324
1882	4,821	3,574	8,395
1883	4,804	3,451	8,255
1884	4,343	3,232	7,575
1885	4,215	3,185	7,400

L'ensemble de notre commerce extérieur est évidemment en décroissance, puisque depuis cinq ans, il a fléchi *en apparence* de près de 1 milliard. Mais il faut tenir compte de la baisse du prix moyen général de la plupart des marchandises qui composent le commerce de la France avec ses colonies et avec l'étranger. Ce prix moyen est, on le sait, revisé annuellement par la *Commission permanente des valeurs* et sert à celle-ci pour établir le tableau général du commerce de la France. Comme il baisse chaque année, il s'ensuit qu'il vient affecter dans le même sens les chiffres des importations et des exportations inscrits à ce tableau. En d'autres termes, la masse des marchandises échangées n'a pas suivi la même progression descendante que celle de leur valeur. Elle est un peu moindre qu'autrefois, il n'y a là qu'un simple ralentissement dans les transactions. Ce qui

provoque surtout les plaintes, ce sont les bas prix des marchandises, ce sont les bénéfices nuls ou insignifiants.

Si disséquant ces gros chiffres, on entre dans quelques détails, on constate que les *importations* des principales matières nécessaires à l'industrie continuent de décroître, telles que les houilles, les bois de construction, les soies, etc.

L'année 1882 accuse, relativ^t à		1881,	une différence de	53 mill.
1883	—	1882	—	3
1884	—	1883	—	173
1885	—	1884	—	50

C'est là l'indice d'un certain ralentissement dans la production et la consommation intérieures.

Par contre, le chapitre des principaux objets d'alimentation nous permet de relever cet excellent symptôme: une diminution considérable et continue dans les importations des *céréales, graines et farines,* lesquelles ont été:

En 1880,	de 788	millions de francs.
1881	519	—
1882	502	—
1883	375	—
1884	360	—
1885	252	—

Quant aux *exportations,* elles ont fléchi spécialement:

1° Sur les objets fabriqués par l'industrie parisienne, et aussi sur les articles de mode, la confection, les faïences et porcelaines, sur les tissus de soie et ceux de laine, les ouvrages en peau, etc.

2° Sur les principaux objets d'alimentation : grains, vins, sucre brut, sucre raffiné, boissons, bestiaux, beurre, etc.

Ainsi pour cette seconde série d'articles :

1882 a fléchi	sur	1881	de 14	millions de francs.
1883	—	1882	36	—
1884	—	1883	34	—
1885	—	1884	49	—

En somme, si notre industrie est moins active qu'autrefois, elle se soutient cependant encore assez vigoureusement. Un gros point noir semble, il est vrai, s'élargir à l'horizon : c'est la diminution dans l'importation des matières premières nécessaires à l'industrie, et dont la conséquence est une diminution correspondante dans l'exportation des objets fabriqués. De ce côté, nous avons à soutenir une lutte très active contre l'étranger, et surtout contre l'Allemagne, que nous rencontrons aujourd'hui comme rivale sur tous les marchés et qui parvient parfois à nous supplanter dans la vente de produits pour lesquels notre goût traditionnel et la supériorité de nos façons donnaient à notre pays un monopole très marqué.

II. — État de l'industrie et du commerce intérieur.

Les relevés de nos principales productions, joints aux renseignements statistiques que nous venons de fournir sur notre commerce extérieur, nous permettra de compléter l'état et la marche du travail national en corroborant nos précédentes observations.

Productions	1881	1882	1883	1884	1885
Houille (millions de tonnes) .		20,6	21,3	20,1	19,5
Fonte — .		2	2	1,8	1,6
Fer (mille tonnes)		1073	979	878	771
Acier —		458	521	509	527
Sucre —	410	423	473	308	290
Céréales (millions d'hectolitres)	97	122	103	84	105
Vins —	34	31	36	34,7	28,5
Alcool (mille hectolitres) . .	1,821	1,766	2,017	1,934	1,864
Soie (kilog.)	8,846	9,721	7,659	6,796	

Ces chiffres accusent pour la plupart un recul très sensible dans la marche des industries françaises. On extrait moins de houille parce que les usines en consomment moins; on produit moins de fer et de fonte parce qu'il y a ralentissement ou arrêt dans les travaux de construction. Une des industries les plus atteintes est assurément celle de la fabrication du sucre, qui, avec la culture des céréales et celle de la vigne, constituent les principales sources de la richesse agricole de la France. Nous en parlerons plus loin à propos de la crise qui sévit sur l'agriculture.

III.— Recettes des chemins de fer.

Les recettes des chemins de fer peuvent être considérées, avec raison, comme la résultante du mouvement industriel et commercial, et, à ce titre, doivent être relevées comme des éléments précieux d'information dans la crise actuelle.

Voici les résultats constatés dans les cinq dernières années :

Années	Millions de francs
1881	1065,8
1882	1079,6
1883	1102,8
1884	1066,5
1885	1032,8

De la comparaison de ces chiffres nous tirerons cette conclusion qui ressort déjà de nos précédentes investigations, que jusqu'en 1882-1883, la crise économique n'apparaît pas en général très accusée. Le malaise est cependant sensible ; il se traduit, non pas encore par la restriction des affaires, mais par plus de difficultés dans les transactions, par la baisse continue du prix des marchandises ; à partir de ce moment, les symptômes de la crise s'accentuent, la chute devient rapide et se continue sans que rien fasse pressentir où l'on s'arrêtera dans ce mouvement descendant.

IV. — Rendement des impôts.

Le rendement des impôts, et surtout de certains impôts, est aussi un élément dont il convient de tenir compte. Quand la fortune publique est atteinte, les diverses branches du revenu de l'Etat le sont également. Ce n'est pas sans raison qu'on a appelé le revenu des impôts le manomètre de la richesse publique.

Or, l'ensemble des impôts directs et indirects s'est élevé :

En 1881, à . . .	2,297	millions de francs.
1882	2,260	
1883	2,293	
1884	2,289	
1885	2,277	

Ces gros chiffres, pris en bloc, ne disent presque rien, mais si nous les décomposons en quelques-uns de leurs éléments, et que nous fassions ressortir, par exemple, ceux relatifs à certains objets de grande consommation, tels que le sucre, le vin, l'alcool, la bière, le tabac, nous pourrons certainement en tirer plus d'un enseignement.

Or, les rendements de ces impôts ont été les suivants :

	En millions de francs				
	1881	1882	1883	1884	1885
Sucre	126,7	139,5	138,7	159,3	157,8
Vin	151,7	147,5	148,3	152,2	147,9
Alcool et bière .	264,4	258,0	266,8	268,4	260,0
Tabac	353,5	362,5	371,0	376,5	374,4

Voilà, en vérité, un tableau fort instructif à la fois pour l'économiste, pour le moraliste, et pour le psychologue. Le premier remarque que toutes ces consommations, qui sont, dans une certaine mesure, des consommations de luxe, ont augmenté jusqu'en 1884 inclus et se félicite de voir un peuple qui crie misère se donner à lui-même d'aussi heureux démentis. Le moraliste estime que ce malade, qui fume et boit tant, n'est pas si à plaindre puisqu'il ne sait se retrancher rien de ses jouissances. Quant au psychologue, l'examen de l'année 1885 lui paraîtra très significatif: il ne manquera pas d'en tirer cette réflexion, que l'homme ne délaisse ses habitudes de bien-être et de luxe que quand la nécessité l'y oblige. Il semble, en effet, quand on observe le tableau précédent, que notre population qui, depuis plusieurs années cependant, souffre d'un

grand malaise, n'ait pas voulu jusqu'en 1884 se restreindre, ni diminuer son train de vie, soit qu'elle ne croyait pas à la durée de la crise, soit parcequ'il est toujours douloureux de se priver des choses dont on a l'habitude. Quoi qu'il en soit, les chiffres accusés en 1885 nous prouvent qu'on s'est résolu à entrer dans une voie nouvelle, celle d'une diminution de bien-être, ou d'augmentation de misère ; et c'est là un fait toujours douloureux à constater.

Ce que nous venons de dire s'applique surtout aux classes les moins aisées. Mais il importe de faire remarquer que les classes riches ne sont pas les moins atteintes. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater les impôts qui frappent spécialement la propriété, par exemple *les droits d'enregistrement.*

En voici le relevé exprimé en millions de francs :

1881	1882	1883	1884	1885
570	555	514	519	520

Les recettes qui, autrefois, suivaient chaque année une progression croissante, sont aujourd'hui en plein recul, ce qui indique bien une diminution sensible de la valeur de la propriété. Pas n'était besoin, d'ailleurs, de recourir à ce moyen pour prouver la diminution de valeur de la propriété mobilière et foncière. La cote de presque toutes les grandes valeurs industrielles est là qui en fournit une preuve incontestable. Quant à la valeur des terres, il est de notoriété publique qu'elle a généralement beaucoup baissé. Dans nos régions du Nord, qui souffrent particulièrement de la crise des céréales et de la crise betteravière, les baux à ferme ne se contractent plus

qu'avec une réduction variant de 15 à 50 °/₀ (1).

V. — Bilans de la Banque de France.

Il y a ici encore des éléments qui ne doivent pas être négligés si l'on veut apprécier d'une manière générale l'étendue, la durée, l'intensité de la crise.

Dans les périodes où les affaires sont actives, de fréquents et larges appels sont faits au crédit, l'escompte du papier s'opère sur une grande échelle et le portefeuille de la Banque reflète naturellement les mouvements que nécessitent ces opérations. En un mot, le *portefeuille* s'accroît et reste élevé. L'*encaisse*, au contraire, suit le mouvement opposé, puisqu'il sert à satisfaire aux demandes de métal contre papier. Il diminue et se tient bas.

Dans les années de crise, ce double phénomène se reproduit, mais en sens inverse Telles sont les indications que nous fournit le tableau ci-dessous, où sont disposés parallèlement les chiffres qui représentent le portefeuille et l'encaisse depuis 1881 jusqu'en 1885 :

	Portefeuille		Encaisse
	Moyenne des chiffres extrêmes exprimés en millions de francs.		
1881	1,207,5	(au 31 décembre)	1,801,7
1882	1,307,5	—	2,042,1
1883	1,072,5	—	1,948,8
1884	1,074,5	—	2,029,8
1885	849,5	—	2,238,8

Un économiste distingué, M Clément Juglar, dans une

(1) Pour les terres appartenant aux hospices d'Arras, la baisse du prix des fermages qui était, depuis quelques années, d'environ 30 °/₀, atteint aujourd'hui 50 °/₀.

étude toute récente sur la crise actuelle et en étendant le champ de ses investigations à divers pays, vient de démontrer quel curieux parti l'on peut tirer de l'observation du bilan des banques pour prédire la venue des crises, et par voie d'induction, fait entrevoir la possibilité d'en prévoir la période finale et de conclure à la reprise prochaine des affaires.

S'inspirant de ces intéressants travaux, M. Jacques Siegfried en a résumé la substance sous la forme parlante d'un diagramme, avec cet exergue : *Les crises et la reprise des affaires. Possibilité de les prévoir par la corrélation entre l'encaisse et le portefeuille de la Banque de France.* Une grande ligne brisée, tracée en bleu, indique les mouvements du portefeuille de 1847 à 1885 ; une autre, en rouge, les mouvements de l'encaisse dans le même laps de temps. Or, en observant les directions respectives de ces lignes et en les comparant entre elles : 1° à l'époque des années de crise aiguë : 1847, 1856, 1863, 1869, 1873, 1882 ; 2° à l'époque des années de reprise des affaires : 1852, 1859, 1867, 1877, M. Siegfried en a tiré cette formule :

La crise est proche quand la ligne bleue du portefeuille s'élève considérablement, pendant que la ligne rouge de l'encaisse s'abaisse en proportion.

La reprise n'est plus éloignée quand, au contraire, c'est la ligne rouge qui est très haut et la ligne bleue très bas.

Il y a là une prédiction qu'on pourrait très justement appliquer au temps présent, puisqu'en ce moment les réserves métalliques (ligne rouge) sont extrêmement élevées, tandis que le portefeuille (ligne bleue) est extrêmement bas. On ne le ferait peut-être pas, cependant, sans

témérité, car nous ne nous trouvons plus aujourd'hui simplement en face d'une crise générale des affaires de la nature de celles d'autrefois ; la crise actuelle est, comme nous l'avons dit en commençant, très complexe. Plusieurs crises spéciales, que nous étudierons plus loin, viennent se greffer sur elle, l'aggraver et lui imprimer le caractère spécial d'une évolution économique, c'est-à-dire d'un phénomène de grande portée et de longue durée.

ALLEMAGNE

S'il importe de nous rendre compte des effets généraux de la crise, surtout en France, il est aussi fort intéressant de savoir quelle influence elle exerce sur la marche de l'industrie et du commerce à l'Etranger, notamment chez les nations qui sont nos plus redoutables concurrents. Aussi, commencerons-nous par l'Allemagne, qui se pose aujourd'hui, sur tous les champs de lutte, comme notre rivale la plus dangereuse.

L'Allemagne n'est plus ce pays essentiellement agricole et presque pauvre d'il y a vingt ans Tous ceux qui l'ont visitée ou qui l'étudient depuis quelques années sont frappés du prodigieux développement de sa production industrielle et du chiffre sans cesse croissant de ses exportations. A l'instar des Etats-Unis, elle a voulu devenir une nation industrielle, et par les mêmes procédés, la protection, sous la triple forme de tarifs douaniers, de

bonis à la fabrication et de primes à l'exportation, elle a créé des usines et des manufactures de toute espèce, agrandi les anciennes et les a toutes dotées d'un outillage perfectionné, profitant ainsi des plus récentes découvertes de la mécanique et des procédés scientifiques les plus nouveaux pour les appliquer à l'*abaissement du prix de revient des objets manufacturés*. Travailler économiquement, vendre à bon marché, tel est, en effet, le but auquel tendent les efforts de tous les producteurs chez tous les peuples. L'Allemagne y est parvenue, et grâce à sa politique économique, elle a fait tourner à son avantage l'article 11 du traité de Francfort et l'a annihilé dans ses conséquences défavorables.

Sur tout le continent européen, à l'exemple de l'Allemagne, les diverses nations dont l'agriculture constitue la principale ressource, la Russie, la Hongrie, l'Italie, l'Espagne entrant vigoureusement dans la même voie, veulent, elles aussi, créer de toutes pièces les industries dont les produits leur font défaut et qu'elles sont obligées d'importer de l'Etranger. Il semble que chaque peuple ait désormais pour objectif de se suffire à lui-même et que tous ensemble, ceux de l'ancien comme ceux du nouveau monde, considèrent comme un joug pesant dont elles veulent se débarrasser à tout prix les importations de marchandises manufacturées des deux grandes nations autrefois les plus industrielles du monde, la France et l'Angleterre. Nous verrons plus loin quelles conséquences fâcheuses ce système aura pour l'avenir industriel de notre pays.

Cela dit, examinons de quelle manière se comporte l'Allemagne au cours de la crise actuelle.

Les importations et les exportations des dernières années ont été les suivantes :

	Importations.	Exportations.	Totaux.
	Exprimées en millions de francs.		
Moyenne quinquennale 1871-1880 . .	3,536	2,773	6,309
1881 . .	3,703	3,721	7,424
1882 . .	3,911	3,987	7,898
1883 . .	4,112	4,168	8,280
1884 . .	4,105	4,086	8,191

Que nous apprend ce tableau ?

Que, alors qu'en France, la moyenne quinquennale du commerce extérieur, de 1871 à 1880, atteignait 7,670 millions de francs,

En Allemagne, elle s'élevait seulement à . . 6,309

Tandis qu'en 1884, l'ensemble du commerce extérieur de la France restait à 7,575

Celui de l'Allemagne montait à 8,191

C'est-à-dire que depuis 1880, le mouvement du commerce extérieur a *diminué*, pour la France, de plus de 1 milliard, pendant que celui de l'Allemagne s'accroissait de près de 900 millions.

La situation respective des deux pays se trouve donc renversée. L'année 1884 même, ne fait pas exception à ce mouvement ascensionnel, le recul qu'elle indique n'étant qu'apparent, largement compensé qu'il est par la diminution de prix appliquée par la commission des valeurs aux marchandises en douane Il est vrai que si l'on détaille les gros chiffres précités, on constate, pour 1884, à l'exportation une baisse notable comme quantité et comme prix sur certaines catégories de produits, tels que les produits métallurgiques, qui perdent 26 millions de francs, et les produits agricoles, 98 millions Mais dans son ensemble, la masse des marchandises entraînées dans le mouvement du commerce extérieur n'a pas sensiblement varié.

C'est là une preuve de la grande vitalité de l'industrie allemande. Et ce qu'il nous importe surtout de mettre en relief, c'est que cette vitalité s'est principalement accusée par le chiffre sans cesse croissant de ses exportations, et qui, plus est, de ses *exportations de produits manufacturés*, lequel a bondi, en moins de dix ans, de plus de 1 milliard, alors que pour la France, fait douloureux à constater, l'*exportation des objets fabriqués tombait de plus de 1/2 milliard.*

C'est ce qu'indique le tableau ci-après, en même temps qu'il rend compte des progrès accomplis par l'Allemagne dans chaque catégorie des objets manufacturés :

Commerce extérieur de l'Allemagne

Exportation par catégories des principaux produits manufacturés de 1874 à 1884.

NATURE DES MARCHANDISES.	Valeur en millions de francs.			
	1874	1877	1880	1884
Poteries, faïences, porcelaines, verreries, cristaux .	60,2	39,2	84,4	99,3
Ouvrages en métaux : fer, cuivre, zinc, plomb, étain.	64,5	98,3	170,0	345,9
Machines, mécaniques, instruments divers. . . .	99,0	90,0	117,7	170,9
Ouvrages en cuirs et peaux : maroquinerie, pelleterie, ganterie	54,4	79,9	109,2	168,1
Tissus de toutes sortes : coton, laine et soie, feutres, lingerie, bonneterie, confections	461,6	523,2	844,9	885,9
Papiers et cartons. . . .	25,5	35,6	66,0	82,1
Quincaillerie fine, bijouterie, objets d'art	48,0	61,6	94,2	124,2
Totaux des princip. produits manufacturés	813,2	927,8	1,486,4	1,876,4
Total des produits manufacturés . .	1,052,7	1,177,7	1,487,2	2,162,5

Etant donné cet accroissement énorme (1 milliard) des exportations allemandes depuis dix ans, il n'est pas sans intérêt de constater quelle part en a reçu la France, et d'une manière générale, comment s'est comporté le mouvement des échanges entre notre pays et l'Allemagne.

C'est ce qu'indique le tableau suivant :

COMMERCE SPÉCIAL

	Importations d'Allemagne en France.	Exportations de France en Allemagne.	Difference en faveur de l'exportation française.	Différence en faveur de l'exportation allemande.
1875 . . .	349,0	426,9	77,9	
1876 . . .	389,0	431,2	42,2	
1877 . . .	372,8	395,1	22,3	
1878 . . .	418,5	343,7		
1879 . . .	413,0	343,5		
1880 . . .	438,2	361,9		
1881 . . .	454,6	383,1		71,6
1882 . . .	476,5	338,7		137,8
1883 . . .	461,7	326,0		135,7
1884 . . .	416,9	327,9		89,0

On voit que jusqu'en 1877, la balance commerciale était favorable à la France, mais que depuis, l'Allemagne nous vend plus qu'elle ne nous achète. Et si, poursuivant notre comparaison, nous cherchons quels sont les principaux objets fabriqués sur lesquels nous avons le plus à redouter la concurrence allemande, nous constatons que ce sont surtout les machines et mécaniques, les tissus de coton, les sucres, les papiers, la verrerie et la faïencerie, les fils, les produits chimiques, les bois à demi-ouvrés, les fers, les fontes et les aciers. Les produits pour lesquels nous conservons notre supériorité sont les

tissus de laines et de soie, la bimbloterie et la tabletterie, les ouvrages en cuir, les plumes, les peaux et pelleteries préparées, la bijouterie.

Parmi les causes qui ont concouru à ce développement de l'industrie, et par suite, du commerce d'exportation de l'Allemagne, il faut citer, dit M. Marteau, consul de France, dans son remarquable rapport au Ministre, en date du 1er novembre 1885 :

« Le bon marché des principales matières premières, telles que la houille, le fer et le bois;

» Le bon marché de la main-d'œuvre; l'on peut ajouter un personnel industriel plus souple et plus discipliné que partout ailleurs;

» La diffusion des capitaux par le moyen des banques populaires, fort utiles à certaines industries qui se pratiquent à domicile et des sociétés de consommation qui rendent à certaines classes d'ouvriers la vie plus facile et meilleure;

» L'esprit d'entreprise qui s'est emparé d'un grand nombre de négociants allemands et qui les pousse à aller s'établir ou à établir des comptoirs dans tous les pays du globe, où ils travaillent avec ardeur à la diffusion des produits nationaux.

» Enfin, dans une large mesure, les écoles commerciales de tout ordre, les écoles industrielles et d'apprentissage qui existent déjà ou qui se créent chaque jour dans l'empire, les écoles professionnelles pour toutes les industries, écoles dans lesquelles les jeunes gens viennent s'initier aux connaissances pratiques et techniques de la carrière qu'ils veulent embrasser. On compte plus de deux cent cinquante de ces utiles établissements en Alle-

magne, et il s'y forme un personnel excellent d'ouvriers, de contre-maîtres et aussi de futurs patrons On compte des écoles de tissage, de teinture, de sucrerie, de brasserie, de féculerie, d'ajustage, de vannerie, etc

» L'initiative privée a une très grande part dans la fondation et l'entretien de ces écoles, surtout des écoles professionnelles, il y en a cependant qui reçoivent des subsides de l'Etat (1).

» Cela explique comment l'Allemagne, à côté d'une industrie très au courant des progrès réalisés, possède maintenant, presque au même degré que l'Angleterre, l'organisme indispensable à toute nation industrielle, c'est-à-dire un corps de négociants instruits et ardents qui n'hésitent pas à s'expatrier, à s'en aller dans les contrées les plus lointaines et les plus inconnues, aussi bien que dans les grands centres commerciaux du monde, à l'effet d'y chercher des débouchés pour leur industrie nationale. Or, c'est là précisément et très malheureusement ce qui manque à la France, dont les industriels sont le plus souvent obligés de passer par l'intermédiaire de maisons étrangères pour la vente de leurs produits du dehors. »

Ce sont là des indications très précieuses qu'il importait de relever pour en faire notre profit.

Est-ce à dire, cependant, que l'Allemagne ne subisse pas les atteintes de la crise dont souffrent tous les pays industriels. Non, certes, et là, comme partout ailleurs, retentissent les plaintes sur l'avilissement des prix, sur

(1) Voir la très intéressante *Etude sur les écoles de commerce à l'Etranger*, par MM. Jourdan et G. Dumont, ingénieurs.

l'excès de production, sur la réduction des bénéfices qui ne sont nullement en proportion des efforts faits pour les acquérir. A la vérité, quelques industries sont particulièrement châtiées, telles que la métallurgie, la fabrication du sucre, mais quand un pays multiplie ses fabriques au point de quadrupler en dix ans sa production en sucre et de décupler ses exportations, il a bien mauvaise grâce, il faut l'avouer, à se plaindre ensuite de la surabondance de production, c'est-à-dire de l'avilissement des prix et de l'encombrement des marchés qu'il a été le premier, l'on peut dire le seul, à provoquer.

En résumé, la rapide marche en avant de l'Allemagne subit un temps d'arrêt. Il n'y a pas de recul. Là se bornent pour elle les conséquences de la crise. L'attitude de la France à son égard doit être celle que l'on garde devant son plus cruel ennemi : l'observation la plus attentive pour déjouer tous ses coups et paralyser les effets de l'article 11 du traité de Francfort jusqu'à ce que nous ayons, par l'expiration des conventions, en 1892, recouvré notre liberté.

ANGLETERRE

Ce pays, qui constitue, à proprement parler, une immense usine et un immense comptoir, souffre naturellement plus que tout autre (la France exceptée), de la crise industrielle et commerciale.

Le mouvement de ses échanges extérieurs est représenté par les chiffres suivants :

	Importations	Exportations	Totaux
	exprimées en millions de francs (la livre sterling estimée à 25 francs)		Millions de francs
1876-1880	8,562	6,449	15,011
1881	9,925	7,427	17,352
1882	10,325	7,666	17,991
1883	10,672	7,635	18,307
1884	9,750	7,399	17,149
1885	9,327	6,773	16,100

Quand on compare le mouvement commercial de l'Angleterre avec ceux de la France et de l'Allemagne, on est tout d'abord frappé de son importance. A lui seul il dépasse, et de beaucoup, l'ensemble des deux autres. Si on l'étudie d'une façon isolée, on constate, — ainsi que nous l'avons déjà fait pour la France, — que son apogée se trouve, vers 1882-1883, et qu'à partir de ce moment, la décroissance est rapide. En effet, 1884 est en diminution sur 1883 de plus de 1 milliard sur l'ensemble des échanges et 1885 est également en diminution de 1 milliard sur 1884, soit en deux années une perte de plus de 2 milliards sur l'ensemble du commerce extérieur. Cependant l'année 1885 dépasse encore de 1 milliard la moyenne quinquennale de 1876-1880, tandis qu'en France les chiffres s'équilibrent, ce qui démontre que nous sommes plus atteints encore que l'Angleterre par la crise industrielle et commerciale.

Quoi qu'il en soit, il y a là des symptômes qui caractérisent la situation d'une façon trop précise pour qu'il soit besoin d'insister. Si, cependant, nous décomposons quelques-uns des chiffres qui figurent, soit à l'entrée, soit à la sortie, nous constatons qu'en 1885, les *importations*, comparées à celles de l'année précé-

dente, accusent une diminution de 315 millions de francs sur les matières textiles, de plus de 54 millions sur les autres matières premières, ce qui atteste bien l'intensité de la crise dont souffre le travail national. La comparaison entre les années 1884 et 1883 ne fournit pas les mêmes résultats ; la diminution des importations en 1884 ne portait pas sur les matières textiles, dont l'entrée se maintenait comme de coutume, le déficit atteignait surtout les matières alimentaires, les animaux vivants, etc., et s'élevait au chiffre énorme de 764 millions de francs; les autres matières premières, il est vrai, accusaient une diminution de plus de 100 millions.

Quant aux *exportations*, soit que l'on compare 1885 à 1884 ou celle-ci à 1883, on recueille les mêmes constatations : les diminutions pour 1885 portent principalement sur la catégorie des fils et tissus de coton, de lin, de jute, de soie, sur les machines, et aussi, pour 1884 sur celle des métaux et ouvrages en métaux.

D'ailleurs, on rencontre en Angleterre le même concert de plaintes que dans les autres pays. Les manufactures de tissus, étant donné l'énorme développement qu'elles ont prises depuis longtemps en Angleterre, souffrent tout naturellement davantage; l'industrie métallurgique, comme partout, est dans le même cas.

Les doléances de la marine marchande, celles de l'agriculture ne font pas non plus défaut. En somme, décroissance des affaires, faiblesse de demandes, accumulation des stocks de marchandises, baisse de prix, réduction au minimum des bénéfices, tels sont les symptômes qui caractérisent en ce moment la situation industrielle et commerciale de l'Angleterre. Comme

nous, elle rencontre aujourd'hui sur les marchés dont elle était autrefois maîtresse, la concurrence des pays nouvellement outillés, et se voit obligée de partager une suprématie naguère incontestée. C'est aussi pour elle le commencement de la décadence.

ÉTATS-UNIS

Les États-Unis, comme tous les peuples du monde, se débattent aujourd'hui contre les étreintes d'une crise commerciale d'autant plus cruelle que les affaires y avaient pris un essor extrêmement rapide et en quelque sorte sans limites, grâce au régime de serre chaude auquel sa production industrielle était soumise, c'est-à-dire à une protection douanière excessive, équivalant presque à la prohibition, et ajoutons, grâce aussi au régime relativement libéral des autres nations qui leur permet de les inonder de ses produits.

Rien d'intéressant, d'ailleurs, comme l'histoire économique de ce peuple, dont la prodigieuse expansion va nous faire toucher du doigt l'une des causes, la principale, de la crise générale actuelle.

Quelques chiffres vont nous permettre, en jalonnant les grandes étapes de la production américaine, d'en suivre les étonnants progrès.

Avant la guerre de sécession		Après la guerre de sécession	
Production générale estimée en millions de francs.			
1850	1860	1870	1880
5,247	9,709	17,436	27,344

Production agricole et minière

	1867	1880	1882	1883	1884	1885
Céréales (millions d'hectol) (maïs, froment, avoine)	482	986	979	923	1,050	1,060
Coton (millions de kileg.)	439	1,255	1,168	1,542	1,128	1,220
Laines (id.)	76	108	»	»	1,313	»	»	»	»
Pétrole (millions de litres)	679	4,230	5,413	»	»	»	»	»	»
Charbon (millions de kil.)	33,388	70,999	»	»	88,666	»	»	»	»

Si, d'un autre côté, nous considérons le commerce extérieur des Etats-Unis, nous sommes également frappé de son rapide développement :

	Importations	Exportations
	en millions de francs.	
1861-1870 (Moyenne annuelle) .	1,646	1,377
1871-1880 (Moyenne annuelle) .	2,721	3,077
1881	3,309	4,646
1882	3,731	3,865
1883	3,723	4,243
1884	3,438	3,813

Même observation que pour l'Allemagne concernant la balance des échanges qui, à partir de la période 1871-1880, commence à se solder régulièrement en faveur des exportations. Il convient toutefois de remarquer que si, grâce aux tarifs protecteurs, l'industrie américaine a pu prendre une énorme extension et réserver à ses produits le marché de l'Union, en repoussant ceux de fabrication européenne, elle n'a cependant pas fait de progrès dans la voie de l'exportation des produits manufacturés. Ce ne sont donc point ceux-ci qui ont grossi les chiffres de son exportation générale. Une cause très puissante, la demande européenne, est venue ouvrir

un immense débouché aux produits de la culture américaine de 1870 à 1880, en même temps qu'elle explique le prodigieux développement de la culture des céréales dans ce pays depuis quinze ans.

Néanmoins, le tableau ci-dessus indique que, comme partout depuis quelques années, un arrêt s'est produit dans le mouvement ascensionnel des échanges, auquel succède aujourd'hui un mouvement en sens contraire dont il est difficile de prévoir le terme et la durée.

Quand on décompose ce tableau par nature de marchandises importées et exportées, on remarque qu'à l'importation, celles qui ont donné lieu aux plus fortes diminutions, sont principalement les articles de fantaisie, les peaux, les soies, les sucres, les métaux. A l'exportation, les diminutions portent en majeure partie sur les céréales, les cotons, les machines agricoles, les viandes de porc.

La production de certaines grandes industries, la métallurgie, l'extraction de la houille, par exemple, nous fourniraient les éléments les plus probants de la gravité de la situation aux Etats-Unis.

Ainsi, dans les cinq dernières années, ces deux industries accusent les productions suivantes :

	Fer et Acier	Charbon
	Mille tonnes	
1881	4,144	» »
1882	4,623	» »
1883	4,595	» »
1884	4,097	» »
1885	4,044	» »

A ces indications des effets de la crise, nous pourrions ajouter celles que l'on rencontre également partout :

plaintes relatives à la marche insuffisante de la consommation, à la baisse des prix, à l'énormité de stocks qui restent stationnaires. A côté de ces doléances, il faut ici enregistrer des faits plus graves : la diminution des salaires, des grèves vraiement effrayantes, entraînant trois à quatre mille ouvriers et ajoutant le cortège inséparable des misères d'une lutte sociale au trouble de la situation économique (1). Il semble, en vérité, qu'il y ait un manque total d'équilibre dans l'économie intérieure de ce grand peuple ; tout y est extraordinaire, tout y est rapide : les événements, les fortunes et les désastres, et l'on se prend à croire qu'il voudrait racheter par son intensité de vie le fait de n'avoir pas assez vécu dans le passé et faire honte de sa marche trop lente à notre vieille civilisation. Ce n'est pas non plus à lui qu'il appartient de se plaindre de la crise actuelle. C'est chez lui qu'elle a débuté et son excès de production en a été la cause déterminante.

Nous venons de constater, d'une manière générale et succincte, les effets de la crise économique dans les principaux pays industriels. Nous aurions pu porter nos investigations partout, en Belgique, en Autriche, en Italie, en Espagne. et partout nous aurions recueilli les mêmes résultats. Tous sont atteints, bien qu'à un inégal degré, dans leur production industrielle, dans leur commerce international, en un mot dans leur activité économique.

(1) Depuis la lecture de cette notice, des grèves nombreuses sont venues désoler également la Belgique.

CAUSES GÉNÉRALES. — REMÈDES.

Si l'on ne craignait d'émettre un paradoxe, on pourrait dire que la cause première de la crise économique actuelle, c'est le *progrès*.

C'est, en effet, le progrès sous toutes ses formes qui a amené les modifications profondes qui se manifestent dans les conditions respectives de la production chez les différents peuples, et qui a opéré ces multiples transformations ayant pour conséquence l'abaissement du prix de toutes choses. Cette cause synthétique de l'évolution actuelle peut se décomposer ainsi qu'il suit :

D'abord, la surabondance de production ;

L'offre de beaucoup supérieure à la demande ;

L'appropriation des pays neufs, qui a eu pour effet immédiat la baisse des prix des produits agricoles ;

L'accroissement et la facilité, la rapidité et le bon marché des moyens de communication :

L'application des découvertes scientifiques de toutes espèces tendant à l'abaissement du prix de revient ;

Les perfectionnements mécaniques, soit dans les machines à vapeur, soit dans les machines-outils ;

L'utilisation des déchets et résidus, etc.;

La diminution des intermédiaires entre le producteur et le consommateur ; bien qu'il y ait, de ce chef, encore beaucoup d'améliorations à réaliser ;

La diminution de la spéculation, celle-ci ne soutenant plus les cours et les affaires se traitant au jour le jour.

La cause principale de la crise, nous venons de le dire, est une rupture d'équilibre entre la production et la con-

sommation. Presque partout la production a marché d'un pas trop rapide, elle a manqué de mesure. C'est qu'en effet, tous les peuples aujourd'hui sont outillés ou s'outillent pour se jeter dans la carrière industrielle.

Ce n'est plus seulement comme autrefois l'Angleterre et la France, ce sont les Etats-Unis, c'est l'Allemagne, c'est l'Autriche-Hongrie, c'est la Prusse, c'est l'Italie, c'est l'Espagne, auxquelles l'exploitation de leurs richesses agricoles ne suffit plus, qui sont devenues ou veulent devenir chacune une nation industrielle ; ne plus être *tributaire* de l'étranger paraît être l'idéal rêvé par tous les peuples. D'autre part, le défrichement et la mise en culture des *pays neufs* a développé la production agricole dans d'effrayantes proportions. La production du blé, par exemple, a doublé dans le monde depuis dix ans.

Or, qu'est-il advenu ? que la surabondance des marchandises a amené une baisse générale des prix telle. qu'il ne reste plus aujourd'hui pour le producteur et l'intermédiaire aucune marge aux bénéfices On produit et on vend à perte dans l'espoir d'un relèvement prochain qui ne vient pas. Et cet état de choses ne fait que s'accentuer sans qu'on ose prévoir où il s'arrêtera. De là un malaise extrême, c'est-à-dire la crise.

A une situation aussi nette que désastreuse, il semble n'y avoir qu'un remède, et un remède qui s'impose : *la diminution de la production* ; mais il ne faut pas s'illusionner, c'est pour beaucoup un arrêt de mort. Le monde est doté, en effet, d'un outillage industriel assez puissant pour alimenter deux mondes ; car la puissance des machines actuelles est sans limites. Or, réduire la production, c'est aller à l'encontre d'une bonne organisation indus-

trielle, laquelle tend sans cesse à diminuer le coût des frais généraux pour abaisser le prix de revient. Qu'arrivera-t-il donc ? Que la loi de Darwin exercera dans ce domaine, comme dans celui de la nature, ses implacables effets. Les mieux outillés (et ce sont les nouveaux venus dans la carrière), les mieux placés, les mieux doués, en un mot, les plus forts résisteront seuls et resteront debout ; les autres succomberont fatalement. Et lorsque le terrain sera un peu déblayé, la lutte continuera de nouveau entre les survivants pour l'abaissement du prix de revient ; ce sera partout et toujours la *lutte pour la vie*.

Les industriels doivent donc diriger tous leurs efforts vers la recherche des moyens propres à limiter la production. Déjà des syndicats ont été formés, à cette fin. Quant au commerce, qui cherche partout des débouchés, il pourrait devenir un auxiliaire très précieux de l'industrie en la renseignant exactement sur les goûts, les habitudes et les besoins de chaque pays, de manière qu'elle puisse s'y plier et y satisfaire, et en même temps mesurer son pas sur celui de la consommation ; il devra encore se réformer en bien des points et surtout dans le sens de la simplification, c'est-à-dire de la diminution des intermédiaires, de la suppression des rouages inutiles, qui sont aujourd'hui une des principales causes de la cherté relative de nos produits. Cette réforme est absolument indispensable, d'abord pour l'industriel dont les bénéfices, par suite d'une concurrence excessive et de l'égalisation dans les moyens de production, tendent à se réduire de plus en plus, ensuite pour le consommateur qui ne profite pas, dans une mesure suffisante, de l'abaissement des prix de revient, enfin et surtout afin de pou-

voir soutenir avec quelque avantage la lutte internationale. Notre organisation commerciale est vicieuse, nos méthodes sont surannées. Il faut résolument en chasser la routine et les régénérer. Nos grandes écoles spéciales peuvent beaucoup pour nous faire entrer rapidement dans les voies nouvelles.

N'y a-t-il pas d'autres palliatifs que cette solution brutale à laquelle semble nous mener fatalement la force même des choses? On parle beaucoup de protection ; les uns la considèrent comme le remède à tous les maux ; d'autres, au contraire, comme une nuisance ou une inutilité. Il a été question aussi d'autres mesures, propres à atténuer la crise, par exemple, d'une diminution ou d'une meilleure répartition des impôts, ou encore de la réforme des tarifs de chemins de fer, lesquels généralement servent de tête de Turc à tous ceux qui ont à s'en plaindre, et Dieu sait si le nombre en est grand !...

Examinons :

Et d'abord, nous ne dirons rien de ces derniers moyens. Non pas qu'ils ne puissent être efficaces dans une certaine mesure, car il existe dans les tarifs des chemins de fer des anomalies choquantes qui n'ont pas toujours pour prétexte la concurrence, soit d'autres compagnies françaises ou étrangères, soit de la navigation fluviale ou maritime, mais parce que, étant donnés la situation financière de notre pays et les contrats qui lient l'Etat et les grandes compagnies, nous n'en reconnaissons pas comme possible l'application. D'ailleurs, il existe entre ces deux termes : diminution des impôts, d'une part, de l'autre, diminution des tarifs de chemins de fer, une contradiction tellement frappante qu'il est inutile d'insister.

L'excès de la production industrielle, c'est-à-dire le mal dont nous souffrons tous, est le fait même des peuples; il provient, nous l'avons vu, de ce que les pays, autrefois importateurs de nos produits manufacturés, se sont outillés et ainsi se sont rendus eux-mêmes producteurs ; bien plus, le progrès industriel et la protection aidant, ils sont devenus exportateurs, et après nous avoir fermé leur propre marché, ils nous disputent encore ceux de l'étranger et le nôtre par surcroît.

De là une double atteinte portée à notre industrie et à notre commerce. Voilà le fait. Et si, par impossible, il plaisait à toutes les nations de suivre la même voie, il ne resterait bientôt plus à chacune d'elles qu'un seul débouché, sa propre consommation.

A cela, que faire? L'augmentation de nos tarifs de douane ou la prohibition empêcherait-elle nos concurrents de se passer de nos marchandises ? de nous battre sur les marchés étrangers, grâce à des prix de revient moins élevés que les nôtres ? — diminuerait-elle l'importance de l'outillage industriel et mettrait-elle un frein au développement de la production ? — augmenterait-elle le nombre et les besoins des consommateurs ?

Et si l'on fabrique dans le monde trop de tissus, trop de métaux, trop de sucre, etc., ce qu'il y a de plus urgent à faire n'est-ce pas de régler la production sur les besoins hélas trop restreints de la consommation ? N'oublions pas d'ailleurs que le régime conventionnel sous lequel vit notre industrie, tout regrettable qu'il soit en principe et en fait, puisqu'il aliène jusqu'en 1892 une liberté qui nous serait si précieuse dans une période d'évolution économique, n'a très heureusement pour elle

rien de commun avec la liberté des échanges, surtout depuis que la baisse du prix des choses a accru de 20 à 50 % le rapport entre le quantum des droits portés au tarif et la valeur des marchandises.

Voilà des objections sérieuses que peuvent méditer tous ceux qui, de prime-saut, sans réflexion préalable, considèrent la *protection* comme une panacée universelle.

Ce n'est pas à dire, cependant, que quoi qu'il arrive, quelle que soit la politique économique des autres peuples, il n'y ait pas lieu d'en tenir compte et qu'il faille marcher franchement dans la voie de la liberté des échanges. Loin de là, notre conduite doit, au contraire, dépendre de celle de l'étranger, et les circonstances actuelles sont trop critiques pour ne pas recourir à tous les moyens susceptibles de relever nos industries, dont l'existence est menacée. Quand, par suite de conditions exceptionnelles résultant soit d'avantages naturels, soit d'avantages artificiels, c'est-à-dire de primes à la fabrication ou à l'exportation, un de nos concurrents est parvenu à abaisser considérablement le prix de revient et par conséquent de vente de certaines marchandises, alors que nous nous trouvons dans des conditions toutes différentes, faut-il laisser notre frontière librement ouverte à ces marchandises, et n'est-il pas rationnel d'abord de prendre les mesures propres à sauvegarder notre propre marché, ensuite de laisser à notre industrie le temps et les moyens de s'outiller afin de soutenir la lutte ?

Tel est, entre parenthèses, le cas de plusieurs de nos industries, notamment de la première de toutes : l'agriculture.

Quand la question se pose d'assimiler, *sous le rapport*

des douanes, nos colonies et celles de protectorat à la mère-patrie, ne devons-nous pas approuver des deux mains à ce moyen de relever nos exportations ? Est-il juste que ces pays faits de notre sang et de notre or frappent les marchandises françaises d'un droit égal à celui perçu sur les produits étrangers ? Et n'est-il pas tout naturel de nous assurer ces marchés ?

Quelle objection les partisans même absolus du libre-échange peuvent-ils élever contre l'emploi de la protection ainsi comprise ? Ils ne veulent pas, certes, la disparition de nos grandes industries et en désirent patriotiquement le maintien et la prospérité. Ils ne pensent pas que « *périssent les colonies plutôt qu'un principe* » !

Le système protecteur est, nous le savons, en complète opposition avec les pures doctrines économiques, mais le proscrire aujourd'hui systématiquement et proposer l'application des doctrines contraires, ne serait-ce pas aussi téméraire que de demander le désarmement de la France, alors que tous les peuples qui nous entourent sont armés jusqu'aux dents ?

Assurément, on ne doit jamais encourager ni la routine, ni l'incapacité ; mais quand une grande industrie est menacée dans son existence, il ne faut pas hésiter à lui mettre en main toutes les armes — y compris celles de la protection — nécessaires à son relèvement.

Que, au point de vue doctrinal, certains procédés soient étranges, par exemple, les primes à l'exportation, usitées cependant en beaucoup de pays, il faut bien en convenir. Mais, s'il est en effet absurde, pour une nation, d'accorder à ses industries certains avantages aux dépens du trésor public, pour le seul bénéfice des consomma-

teurs étrangers, ce système devient plausible si l'on y a recours pour tuer une industrie rivale et s'établir sur ses ruines ; c'est là, d'ailleurs, le but secret de ceux qui s'en servent et l'Allemagne entre autres ne cache pas ses desseins à notre égard.

Comme exemples d'application, nous pourrions citer la raffinerie française, qui, grâce aux libéralités du Trésor, depuis un temps immémorial, alimente de sucre l'Angleterre à meilleur marché que la métropole. Tel est aussi le cas des fabricants de sucres allemands, austro-hongrois, belges et de tous les pays producteurs de sucre, la France exceptée. Et s'il est vrai que grâce aux primes, ces industries ne sont pas parvenues à tuer leurs rivales étrangères, elles les ont rudement battues en brèche et vont les forcer à disparaître si celles-ci ne recourent pas aux mêmes moyens.

En résumé, la diminution de la production générale, de quelque manière qu'elle s'effectue, soit par la chûte forcée ou volontaire des industries impuissantes, soit par voie amiable ou syndicataire, est la première mesure qui s'impose comme remède à la crise aiguë que nous traversons.

Les syndicats peuvent commencer à remplir le rôle important qu'ils n'ont pas su prendre jusqu'ici et que, il faut l'espérer du moins, leur réserve l'avenir L'isolement des producteurs conduit à l'empirisme actuel, à l'inconnu; leur union au contraire, une union sérieuse, établirait l'ordre dans ce chaos et permettrait par de sages réglementations de maintenir d'une façon constante l'équilibre, aujourd'hui constamment instable, entre la production et la consommation.

La protection peut devenir aussi un remède, et le législateur ne doit jamais hésiter à y recourir dans des cas précis et déterminés, par exemple, dans la crise agricole, ainsi que nous le verrons plus loin

Dans ces cas, il convient de se placer avant tout sur le terrain des faits, d'étudier séparément, comme une espèce particulière, l'état présent de chaque industrie, tant en France que chez nos concurrents, les causes de notre infériorité, celles qui sont notre fait et celles qui nous sont étrangères, et par comparaison appliquer les remèdes. C'est la méthode rationnelle.

Quant à considérer *a priori* systématiquement le régime protecteur comme la solution définitive de la crise économique, c'est là, nous le répétons, une illusion et une erreur. Sinon, la conduite de tous les peuples — quelles que soient actuellement leurs doctrines et leur politique économique — constituerait un étrange anachronisme.

Et en effet, les peuples cherchent aujourd'hui à se rapprocher par tous les moyens. On multiplie les voies ferrées, on traverse les montagnes. Pour faciliter les rapports du nord et du centre avec le sud de l'Europe, on perce en France le Mont-Cenis, en Allemagne le Saint-Gothard, en Autriche, l'Arlberg. On ouvre Suez pour jeter l'Orient dans les bras de l'Occident, Panama pour pouvoir alimenter plus facilement l'Europe des productions du Pacifique et pour donner dans ces régions un plus large débouché à nos marchandises ; on fait de la Basse-Seine un canal anglais pour permettre aux Parisiens de se chauffer de charbon de Cardiff et de Newcastle, on agrandit nos ports, on subventionne la marine marchande, on aug-

mente le tonnage et la rapidité des navires en fer, etc., en un mot, on supprime les distances entre les pays et les obstacles qui les séparent, on cherche à multiplier leurs relations, et tout cela.... pour élever ensuite des murailles, je veux dire des barrières de douane entre les peuples ! Quelle contradiction. Qu'on le veuille ou non, qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, le courant qui emporte le monde est un courant de liberté économique !

Les intérêts sont tellement liés, tellement enchevêtrés et tellement solidaires, qu'il y a comme une sorte de tendance à l'unité.

On cherche à établir l'unité des poids et mesures, l'unité monétaire, voire même l'unité de langue commerciale, on a constitué l'unité des forces électriques, pour affirmer en quelque sorte la solidarité universelle entre peuples, leur fraternité !

Mais, quoi qu'il advienne, il n'est pas sans intérêt, je crois, de signaler à l'attention de ceux qui regardent d'un peu haut le mouvement des choses de ce monde, ce double courant : l'un, large, général, peut-être inconscient, qui tend au rapprochement des peuples ; l'autre, étroit, particulariste qui pousse chaque pays à s'affranchir des pays voisins.

Il y a là une contradiction au moins apparente, momentanée, sans doute, et que peut expliquer jusqu'à un certain point l'état d'esprit dans lequel nous a jetés la concurrence que font les pays neufs à l'industrie et à l'agriculture européenne.

Quelle sera l'issue de cette lutte entre ces deux courants. L'un des deux triomphera-t-il de l'autre ? ou tous les deux continueront-ils à co-exister ?

Il serait difficile de faire une réponse précise. Remarquons d'ailleurs qu'il ne s'agit pas ici de doctrines à faire triompher.

Il y a — j'oserai dire — au-dessus d'elles des intérêts considérables, ceux de la production, dont la sauvegarde importe puissamment à notre prospérité, au maintien de la paix sociale, en un mot, à l'existence même de notre pays et à son rôle dans le monde.

Ces intérêts peuvent être défendus suivant les époques, les circonstances et les lieux, soit par le libre-échange, soit par la protection.

Aucune de ces deux doctrines n'est appelée à triompher d'une manière complète. Et en effet, dans notre vieux monde, dont les rouages sont si compliqués, avec notre vieille civilisation faite de traditions, de passions et d'intérêts si divers, les phénomènes économiques et sociaux les plus élémentaires ont, la plupart du temps, des causes très complexes, et les solutions qui paraissent les plus simples ne sont pas souvent les plus justes. S'éloigner des extrêmes et ne pas chercher l'absolu est, il est vrai, un vieil adage d'application bourgeoise ou prud'hommesque, mais c'est encore le meilleur moyen d'être dans le vrai.

Aussi pensons-nous que cet état intermédiaire entre le libre-échange et la protection, que représente assez justement le régime *conventionnel*, est appelé à devenir le régime régulier, normal entre toutes les nations, dans un avenir un peu éloigné, peut-être, c'est-à-dire quand l'acuité de la crise ayant disparu, chaque peuple aura recouvré son assiette.

Le combat pour la vie devient tellement âpre, que la

lutte économique entre les peuples ne pourra nécessairement se résoudre que par des unions ou conventions douanières. Sinon, cette lutte tournera au féroce et aboutira à une guerre sociale et à une guerre étrangère. On a dit, il y a longtemps déjà, que le traité de Francfort ne pourrait être détruit qu'à coups de canon.

Crise agricole.

La crise industrielle et commerciale se complique, nous l'avons dit, d'une crise agricole qui sévit également partout, même chez les peuples qui l'ont provoquée et qui vient sérieusement aggraver la première. Nous allons en parler succinctement.

La France souffre tout particulièrement de cette crise, spéciale aux peuples agricoles, car son agriculture est atteinte dans ses principales productions, les céréales, la betterave, la vigne et dans tous leurs dérivés.

Il en est résulté dans le prix des fermages et la valeur de la propriété foncière une baisse qui varie suivant les régions de 15 à 50 % et même davantage et qui, en appauvrissant les millions de nos concitoyens qui vivent du sol, a fait perdre à notre industrie manufacturière sa meilleure clientèle.

Céréales.

La baisse du prix des céréales est continue depuis nombre d'années, ainsi que le constate le tableau suivant :

Cours du quintal de blé en France :

1871-1875	31,13
1876-1880	28,97
1881	28,82
1882	27,69
1883	24,83
1884	21,32
1885	20 »

Une baisse analogue s'est produite dans tous les pays et si elle est, en vérité, désastreuse pour l'agriculture française, il faut ajouter que l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Italie en souffrent également et que les Etats-Unis eux-mêmes deviennent inquiets devant la concurrence dont les menacent l'Inde, l'Australie, et dans un avenir prochain la Californie et la Plata, sur les marchés européens.

La cause déterminante de cette crise a été l'invasion des céréales étrangères amenées en Europe, par suite de leur bas prix de revient et de l'abaissement du frêt.

Après la Russie, qui était notre épouvantail il y a vingt ans, sont venus les Etats-Unis, puis l'Inde, l'Australie, qui nous menacent en ce moment ; bientôt la Californie, la République argentine nous menaceront à leur tour.

Quelque soit le prix de revient, d'ailleurs très variable en ces pays où se pratique sur une grande échelle et pour ainsi dire industriellement la culture des céréales, il est de beaucoup inférieur au nôtre, car les blés peuvent être amenés facilement dans nos ports au prix de 16 à 18 fr. le quintal, soit de 8 à 10 fr. au-dessous de notre prix de revient. Aussi, depuis quelques années, l'importation

dans la plupart des pays d'Europe a-t elle été énorme. Voici, pour la France seule, le relevé de ces importations en blé depuis 1872 :

	Russie	Turquie	Etats-Unis	Inde		Aus'ralie	Autres pays	Totaux.
				Quintaux métriques				
1872. .	1,530,005	643,204	196,366	»	»	»	» 1,675,573	4,045,284
1873. .	902,906	568,612	648,572	»	»	»	» 2,833,737	4,953,827
1874. .	2,354,097	1,349,571	1,085,061	»	»	»	» 3,112,144	7,900,883
1875. .	2,055,416	651,704	11,390	»	»	»	» 775,201	3,493,741
1876. .	2,060,373	1,715,870	156,043	»	»	»	» 1,349,171	5,281,459
1877. .	1,103,223	905,436	202,636	»	»	»	» 1,186,167	3,397,462
1878. .	4,789,372	602,742	5,737,538	79,652		31,748	2,632,431	13,873,483
1879. .	4,954,286	911,584	13,205,436	»	»	232,933	2,866,727	22,170,966
1880. .	3,240,324	303,008	12,439,501	351,932		662,540	3,002,132	19.999.437
1881. .	1,854,637	432,000	6.330.307	1,436.053		781,733	2,018,324	12.853.054
1882. .	2,870,682	486,000	5,396,475	1,580,151		712,816	1,900,856	12,946,981
1883. .	2,191,793	823,930	3,627,304	1,695,641		99,050	1,679,955	10,117,673
1884. .	2,636,369	713,164	2,969,110	1,620,192		1,148,646	1,460,533	10,548,064
1885 .								6,477,000

Et malgré la baisse des prix qui, dans ces derniers temps, a dû entraîner de graves mécomptes pour les importateurs, la production n'en continue pas moins son mouvement ascendant ; exemple : celle des Etats-Unis, inscrite sur le tableau ci-joint :

	Blé	
	Hectares ensemencés.	Quantité produite en quintaux (100 kil.)
1882. . . .	14,997,301	131,975,000
1883. . . .	14,749,693	110,535,750
1884. . . .	15,871,585	134,592,413
1885. . . .	»	100,500,000

Et s'il est vrai que la production du blé semble diminuer depuis quelque temps, par contre, la production des

maïs et des avoines augmente considérablement, ainsi que l'indiquent les chiffres ci-dessous :

	Maïs	Avoine
	En mille hectolitres.	
1881	433,748	151,182
1882	586,980	190,416
1883	563,037	207,382
1884	655,776	211,857
1885	702,832	218,475

La concurrence des pays neufs est donc singulièrement menaçante pour la production européenne, et il ne semble pas qu'elle soit près de s'affaiblir de sitôt, puisque la culture des céréales tend encore à s'y accroître sans aucun souci des besoins de la consommation.

L'agriculture française, dont *vivaient* vingt-cinq millions de nos concitoyens, souffre particulièrement d'un pareil état de choses. Elle voit chaque jour s'évanouir sa prospérité d'autrefois, et se demande si elle ne va pas se trouver forcée d'abandonner la culture des céréales — qui constituait sa plus grande richesse — comme elle a dû abandonner la culture des graines oléagineuses devant l'invasion des graines similaires de l'Inde et de l'Afrique, comme elle a abandonné pour le même motif la culture du lin et du chanvre, comme elle délaisse depuis quelques années la culture de la betterave devant la concurrence désastreuse des sucres étrangers. Car la baisse des cours est arrivée au point de compenser et au-delà la valeur des fermages, c'est-à-dire que le cultivateur, — même en annulant la rente du sol, — travaille à perte.

A cette situation cruelle, sans précédent, y a-t-il des remèdes et quels sont-ils ?

Quelques pays, la France, l'Allemagne et aussi l'Autriche ont recours à l'augmentation des droits de douane, — à la surtaxe ; — d'autres, chez lesquels il n'existe aucun droit à l'entrée, comme l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemarck, ou qui déjà ont des droits, comme l'Italie, l'Espagne, se refusent à entrer dans cette voie.

Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur le principe même de l'impôt sur le blé, il est certain que l'établissement de la surtaxe de 3 fr. a été pour nos producteurs français une mesure efficace. Il a permis d'arrêter le mouvement des importations, de maintenir le cours à environ 1 fr. 50 le quintal au-dessus des marchés libres, en même temps qu'il restait sans influence sensible sur le prix du pain (par suite, peut-être, de notre organisation commerciale). On demande, il est vrai, en ce moment, l'élévation de cette surtaxe à 5 fr , dans l'espoir, sans doute, qu'elle aura pour conséquence une augmentation proportionnelle du prix du blé. Cela est possible, mais n'est rien moins que certain; il ne faut pas, en effet, se faire d'illusion sur l'influence de la surtaxe. La surtaxe n'exerce aucune action sur le cours général de la marchandise ; c'est la loi de l'offre et de la demande qui établit les cours, c'est le marché universel qui les règle. Quel est donc son effet dans un pays où elle existe? Il est variable suivant l'état du marché intérieur dont il dépend absolument. En ce qui concerne la France, pays qui suffit sensiblement à sa production, la surtaxe a eu déjà pour résultat d'arrêter l'avilissement des cours. En fait, il en sera généralement ainsi ; un exemple va permettre de le comprendre :

La cote des blés roux d'hiver, à New-York, est aujourd'hui de . . . . . 13 fr. 50 l'hect.
Le fret des Etats-Unis en Europe environ . 1 50

Soit le prix de . . . . . 15 » pour l'hectolitre de blé d'Amérique rendu dans nos ports.

Le cours du blé sur nos marchés étant de 16 fr. 50, la marchandise entrerait, n'était la surtaxe. Celle-ci étant de 3 fr. les 100 kil. ou de 2 fr. 30 l'hectolitre, on voit que jusqu'au cours de 17 fr. 30 il n'y aurait pas crainte d'introduction, à moins que l'importateur étranger ne prenne à sa charge une partie du droit. Dans ce cas, il y aurait lieu de la déduire. Si cette fraction était de moitié, le prix à l'entrée monterait seulement à 15 fr. + 1 fr. 15, c'est-à-dire 16 fr. 15, et alors la marchandise entrerait.

D'une manière générale, on peut affirmer que, étant donnée la grande production actuelle des céréales dans toutes les parties du globe, le prix des blés étrangers ne s'élèvera plus guère au-dessus des dernières moyennes: 13 fr. à 13 fr. 50 l'hectolitre. Dès lors, quand la production française sera abondante, la surtaxe exercera peu ou point d'influence sur les cours; au contraire, quand la récolte sera médiocre ou mauvaise, elle produira alors seulement son plein et entier effet.

La surtaxe n'est donc pas la solution de la crise des céréales, c'est-à-dire qu'elle ne pourra jamais relever les cours au niveau de ceux d'autrefois, même si on la doublait, même si on la triplait; c'est un simple palliatif, mais indispensable, d'abord, pour empêcher la ruine de l'agriculture et ensuite pour donner à celle-ci le temps

d'arriver à la véritable solution, qui réside surtout dans l'abaissement du prix de revient. C'est de ce côté que doivent se diriger désormais tous les efforts des cultivateurs.

L'abaissement du prix de revient doit être demandé à plusieurs éléments. D'abord à l'augmentation de rendement (1). Le tableau suivant nous prouve combien ont été faibles, en France, les progrès réalisés dans cette voie :

Rendement par hectare en hectolitres.

	France	Etats-Unis	Angleterre	Prusse	Hongrie
1815-1835 . .	11,3	»	»	»	»
1836-1855 . .	12,9	»	»	»	»
1856-1875 . .	14,3	»	»	»	»
1876-1884 . .	14,2	»	»	»	»
1884 . .	15,93	11,80	25,37	20,44	13,98

Nous sommes loin, comme on le voit, d'avoir atteint l'Angleterre et l'Allemagne. Il est vrai d'ajouter que dans ces pays, on fait choix d'excellentes terres pour la culture des blés, ce qui n'a pas lieu partout en France. Il convient évidemment de les imiter sur ce point. En délaissant les terres médiocres, peu fertiles, on augmenterait la production dans une proportion suffisante à la fois pour ne point abaisser les cours de la marchandise et pour rendre inutiles les importations de l'étranger.

Mais cette mesure n'est pas la seule et elle est, d'ailleurs, adoptée depuis longtemps dans nos régions ; il y en a d'autres aujourd'hui bien connues et qui aboutissent soit à l'augmentation du rendement, soit à de sérieuses

(1) Voir *Physiologie et culture du blé*, par Eug. Risler.

économies ; ainsi, la connaissance de la composition de ses terres est absolument indispensable au cultivateur, de manière à approprier à chacune d'elles la plante qui lui convient le mieux et à choisir, en toute certitude, les amendements qui lui manquent; il ne s'exposera plus alors à épandre inutilement des engrais et à faire ainsi, en pure perte, une dépense coûteuse. L'achat de ceux-ci devra toujours s'opérer sur analyse, c'est-à dire d'après leur teneur en matières fertilisantes. Que de millions perdus par l'agriculture en payant l'azote, la potasse et l'acide phosphorique le double ou le triple de leur valeur réelle!

Le choix des espèces, la mesure du degré de pureté et du pouvoir germinatif des graines sont là aussi des points très importants et qui doivent éveiller justement l'attention.

Aujourd'hui, ce qui manque à l'agriculture, c'est d'aborder avant tout la *science;* ensuite, c'est l'organisation du crédit comme en Allemagne, comme en Angleterre, comme en Italie (1). Il faut donc mettre, par tous les moyens, la science à sa portée. Les écoles pratiques, les stations agronomiques, les professeurs départementaux d'agriculture, les champs d'expériences, voilà les véritables éducateurs, les meilleurs conseillers, voilà les seuls sauveurs de notre agriculture, les seules forces qui peuvent dénouer la crise actuelle, si toutefois elle peut être dénouée, c'est-à-dire si nous ne sommes pas écrasés par la concurrence étrangère avant d'être sortis de la période de transformation.

(1) Voir *Enquête sur le crédit agricole*, par J. Barral, 1884

Crise sucrière.

Quelques mots seulement.

La fabrication du sucre dans le monde entier souffre aussi depuis plusieurs années de ce mal endémique que nous avons constaté dans toutes les branches de l'activité industrielle : la surabondance de production.

Ici l'excès de production a été provoqué par l'application du système de primes que nous avons jugé plus haut et auquel tous les pays de l'Europe, nos concurrents, ont soumis l'industrie sucrière. L'appât de ces primes a surexcité les industriels et la pléthore de marchandises est devenue telle que le cours des sucres est descendu de beaucoup au-dessous du prix de revient naturel et a subi un véritable effondrement. Voici les cotes comparatives relevées depuis cinq ans, à cette époque de l'année :

Bourse de Paris ; sucres blancs n° 3.

1881	1882	1883	1884	1885	1886
67 50	67	60 50	50	43	39

Aussi, notre agriculture en a-t elle ressenti le contre-coup le plus fâcheux, forcée qu'elle est de subir dans la vente de la matière première les fluctuations de valeur des produits fabriqués.

Le tableau suivant nous indique les mouvements de la production dans les principaux pays sucriers de l'Europe :

	France	Allemagne	Autriche-Hongrie	Russie
	Tonnes de 1,000 kilog.			
1871-75 . . .	411,000	271,000	154,000	179,000
1876-80 . . .	337,000	421,000	371,000	242,000
1881	393,000	644,000	411,000	308,000
1882	423,000	848,000	473,000	284,000
1883	473,000	986,000	446,000	307,000
1884	325,000	1,155,000	540,000	386,000
1885	290,000	825,000	342,000	525,000

Comme l'apprend l'examen de ce tableau très instructif, ce n'est pas la France que l'on peut accuser d'avoir exagéré sa production sucrière, mais c'est elle, sans conteste, qui souffre le plus cruellement de l'exagération des autres.

En constatant les doléances des fabricants allemands, autrichiens et autres, il n'y a donc pas lieu de s'en préoccuper. Pour eux, le seul remède est dans la diminution de leur production.

Le relevé des importations de sucres étrangers en France et des exportations va nous permettre, en complétant nos renseignements, de mesurer la profondeur du mal dont souffre notre industrie.

COMMERCE SPÉCIAL

	Importations en France de sucre brut étranger.	Exportations en raffiné.	Exportations de sucre brut.
	(Moyenne de chaque période triennale exprimée en tonnes).		
1874-1876 .	92,797	197,623	84,092
1877-1879 .	81,902	162,229	42,780
1880-1882 .	139,621	116,016	33,662
1883-1885 .	134,719	101,135	23,588

C'est-à-dire qu'en dix années les importations de sucre en France ont doublé et les exportations diminué des trois quarts, au seul profit de l'Etranger. C'est là un contraste dont il est impossible de n'être pas saisi.

Ainsi donc, voilà encore une de nos grandes industries en décadence et qui est menacée de périr sous la concurrence écrasante des autres nations. On peut même dire que ses jours sont comptés, si des remèdes énergiques n'interviennent à bref délai.

Ces remèdes, quels sont-ils? Comment relever cette importante industrie sucrière et la branche de l'agriculture qui lui est connexe de l'état d'abaissement où elles sont tombées? La réponse est aisée et les moyens à employer le sont également : c'est de mettre dans les mains de la fabrication française les mêmes armes dont s'est servi l'Allemagne pour la battre. Dans ces conditions, et dans ces conditions seulement, la lutte sera possible.

C'est là le seul moyen de réduire la production générale, d'y reprendre en partie la place que nous avons perdue, et ensuite de refouler les importations étrangères. C'est ainsi que nous pourrons conserver notre propre marché et peut-être même, dans un avenir prochain, lutter sur le marché du monde et reconquérir l'exportation que nous avons perdue.

Assurément il ne faut pas juger un pareil système au point de vue des doctrines de l'Ecole, et il vaudrait mieux, certes, appliquer le *régime conventionnel*, si conforme à la raison, à tous les intérêts, et qui supprime, dans chacun des pays producteurs, les sacrifices du trésor public. C'est là, sans doute, le régime de l'avenir, le remède qui sortira des excès mêmes du mal actuel. Cependant, quelque artificiel que soit le système des primes, quand on met en regard, d'une part, les heureuses conséquences de son application, d'abord en Autriche, puis en Allemagne, aujourd'hui en Russie: un prodigieux mouvement d'expansion industrielle, un développement énorme de la richesse publique, la prospérité répandue partout dans le pays ; d'autre part, le coup funeste qu'il a porté à notre production sucrière qui diminue sans cesse quand s'accroît, au contraire, celle de tous nos concurrents dans

d'effrayantes proportions, quand, enfin, c'est le seul moyen qui s'offre de sauver la fabrication française, on est bien forcé de convenir qu'il est rationnel d'en demander l'application en France et qu'il serait sage de la part du gouvernement de l'accorder. Non pas que nous puissions jamais obtenir les mêmes résultats, il est trop tard ; la place que nous aurions pu occuper dans le développement de la production est prise, mais, du moins, nous aurions en main quelques armes défensives, nous pourrions lutter et éviter la mort.

La loi du 29 juillet 1884 qui, comme en Allemagne, a établi l'impôt sur la matière première, en accordant des primes à la fabrication, n'a pas eu pour objet d'encourager la routine, mais, au contraire, d'inciter à la marche vers le progrès dont elle a fait la condition *sine qua non* de leur obtention. On peut dire, en effet, que cette loi qui pousse le cultivateur à améliorer ses procédés pour faire de la betterave riche, et le fabricant à perfectionner son outillage pour extraire le plus possible de sucre, est véritablement une loi de progrès, puisqu'elle crée un double courant agricole et industriel tendant à l'abaissement du prix de revient du produit fabriqué. On doit ajouter qu'elle est en même temps une loi de salut, puisqu'elle contient dans son principe essentiel le relèvement de l'industrie betteravière.

Le maintien de cette loi est donc indispensable, mais il ne suffit pas ; il faut la compléter par l'extension de la surtaxe de 7 fr. à tous les sucres étrangers indistinctement. Cette surtaxe, vous le savez, frappe déjà les sucres étrangers de betterave, mais par une anomalie étrange, n'atteint pas les coloniaux ; or, que l'invasion de notre

marché vienne, comme les années dernières, de l'Allemagne ou, comme cette année, de Java, peu importe ; l'effet produit est le même. Ce qu'il importe, c'est qu'elle ne vienne d'aucun côté. Voilà les desiderata de la sucrerie française et la solution de la crise qui la tue. Plus tard, si la lutte continue de persister entre les nations productrices de sucre et qu'une solution pacifique n'intervienne pas, une autre question se posera qu'il conviendra de régler également : le régime de l'exportation.

Malheureusement, la fabrication française n'en est pas encore là ; elle n'a pas encore recouvré ses exportations et se contente, pour le moment, de demander la conservation du marché français.

Je n'ignore pas les objections que l'on peut élever contre ces conclusions : l'intérêt de la raffinerie des ports, l'intérêt du consommateur, celui de la marine marchande, tous très respectables.

Je n'y répondrai que deux mots. Ecartons d'abord l'intérêt de la marine marchande, qui n'est pas en jeu, puisque 95 % des importations de sucres coloniaux étrangers se font par navires étrangers. La raffinerie des ports est une industrie dont l'importance diminue de jour en jour, écrasée qu'elle est par sa puissante sœur, la raffinerie parisienne, et par la raffinerie étrangère. Les intérêts qu'elle représente et qu'elle dessert sont peu importants et ne sont rien en raison de ceux attachés au maintien de notre industrie betteravière. Elle est, d'ailleurs, protégée sur le marché intérieur par la surtaxe de 8 fr. sur les raffinés étrangers, et nous n'avons pas à payer de notre ruine la gêne momentanée d'une industrie d'exportation dont le maintien est des plus problématiques ;

ajoutons, d'ailleurs, que ces intérêts peuvent être *entièrement* sauvegardés, soit par le *raffinage en entrepôt*, soit par le remboursement de la surtaxe *dans des conditions équitables*. Quant au consommateur, il est curieux de remarquer que son intérêt est à peine sensible dans la question. Il n'a, en effet, aucunement souffert de l'augmentation des droits (10 fr. par 100 kilog.) nécessitée par la loi de 1884. Loin de là, il paie aujourd'hui cette denrée quelques francs moins cher qu'avant cette augmentation.

Tellement il est vrai de dire, — d'une manière générale, — que les progrès industriels et la concurrence sont les agents les plus sûrs et les plus actifs de la baisse du prix des marchandises, agents bien autrement influents que le retrait de faveurs fiscales ou des diminutions d'impôt.

Crise vinicole.

On disait autrefois que les céréales et la vigne étaient les plus beaux fleurons de la couronne commerciale de la France. On n'aurait plus aujourd'hui les mêmes raisons de le répéter.

Nous venons de constater combien est inquiétant l'avenir de l'agriculture française, en ce qui touche la production des céréales. Du côté de la vigne il en est de même, et si l'ennemi est ici d'un genre tout différent, il n'en est pas moins redoutable.

L'*oïdium*, le plus ancien adversaire, est sans cesse combattu et toujours renaissant; mais ce n'est pas ce champignon parasite qui est le plus à craindre aujourd'hui, c'est le *phylloxera*, dont la marche lente, mais sûre, s'étend depuis quinze ans comme une tache d'huile sur toute la surface de nos riches vignobles.

Ce fléau sévit, il est vrai, dans les autres pays européens vinicoles: l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, etc., mais c'est surtout la France qui, par un triste privilège, semble, dans ce cas encore, la plus frappée. Notre Algérie qui, jusqu'ici, en avait été heureusement préservée, en reçoit depuis un an l'atteinte, et l'espérance qu'on avait conçue de voir un jour sa production combler les vides de la nôtre est bien près de s'évanouir.

Au phylloxera est venu s'ajouter, depuis quelques années, le *mildew*, autre insecte non moins terrible, de sorte que la lutte est partout engagée par nos producteurs contre ces infiniment petits dévastateurs.

Pour faire juger de l'importance de la production française et de la place qu'elle occupe dans la production générale, estimée à environ 115 millions d'hectolitres, voici celle des principaux pays vinicoles (1884):

France	34,700,000 hectolitres.
Algérie	1,000,000
Italie	27,500,000
Espagne	22,000,000
Autriche-Hongrie .	8,000,000
Portugal	4,000,000
Allemagne	3,700,000
Russie	3,500,000

Or, avant l'invasion du phylloxera, c'est-à-dire il y a seize ans, la superficie des vignobles français était de 2,500,000 hectares. Aujourd'hui elle n'est plus que de 1,990,000 hectares, dont, malheureusement, 642,000 sont malades, de sorte qu'il ne nous reste à l'état sain qu'un peu plus de la moitié de nos vignes d'autrefois. Et

cela, malgré une lutte incessante pour la reconstitution de notre vignoble à l'aide de cépages étrangers. On peut juger par là de l'étendue du désastre qui frappe cette branche de notre agriculture française et affirmer que nos populations laborieuses du Nord n'ont rien à envier à celles du Midi.

Quant à la production, et aussi quant à l'importation et à l'exportation, elles se sont naturellement ressenties de cet état de choses et sont indiquées au tableau suivant :

INDUSTRIE VINICOLE FRANÇAISE.

	Production	Importations	Exportations
1871-1875 . .	57,951,000 h.	458,000 h.	3,538,000 h.
1876-1880 . .	40,483,000	2,628,000	2,952,000
1881-1885 . .	32,874,000	8,132,000	2,644,000

Ces chiffres parlent assez d'eux-mêmes, tout commentaire ne pourrait qu'en affaiblir la signification.

Quelles mesures peuvent être efficaces pour conjurer l'aggravation du fléau et empêcher ainsi l'amoindrissement de ce patrimoine national?

Dans l'espèce, s'il y a des mesures de protection à prendre, ce n'est ni à la frontière, ni contre l'étranger.

Le grand mal, ici, ne réside pas dans un excès de production, — loin de là, — ni dans l'envahissement de notre marché par les importations étrangères, bien que nous ayons, de ce côté, à nous défendre contre certains abus très préjudiciables à nos viticulteurs et au Trésor public, ni dans une baisse de prix obligeant le producteur à vendre au-dessous du prix de revient. Non, rien de tout cela. Le mal est d'une nature toute spéciale et c'est à des

remèdes ou à des procédés spéciaux qu'il faut avoir recours pour le combattre.

Des savantes recherches des micrographes, des études et observations persévérantes des praticiens les plus éclairés n'est encore, malheureusement, sorti aucun remède pratique contre le phylloxera, et les divers moyens préconisés, immersion ou traitements chimiques, ne sont pas tous applicables et, d'ailleurs, sont loin d'être tous topiques. Un seul moyen est efficace et sûr, la destruction des vignes contaminées et leur remplacement par les cépages américains, plus rustiques, plus résistants. C'est ainsi qu'il sera possible de reconstituer nos richesses disparues. La lutte, d'ailleurs, individuelle ou syndicataire, est organisée d'une façon tellement énergique, que les progrès de la résistance sont aujourd'hui supérieurs à ceux du fléau, c'est dire que la reconstitution de notre vignoble marche plus vite que l'envahissement.

Voilà qui prouve bien l'indomptable énergie des viticulteurs et nous donne l'espoir que leur constance finira par triompher du mal.

Mais, en dehors de ces moyens, il en est d'autres d'une nature toute différente et dont l'emploi peut apporter une amélioration très sensible dans la situation des viticulteurs : c'est le *vinage* et le *sucrage* à prix réduit. L'article 2 de la loi du 29 juillet 1884, en autorisant le sucrage au droit de 20 fr., a donné en partie satisfaction à ce double desideratum. On sait en quoi consistent ces procédés. Appliqués judicieusement, ils sont très recommandables sous tous rapports. Ils permettent aux viticulteurs d'améliorer la qualité des vins dans les mau-

vaises années ou, dans les régions à vins faibles, d'en élever la richesse alcoolique et de récupérer ainsi pour la consommation une partie importante de la production qui, à défaut de ces pratiques, lui échappe aujourd'hui.

L'impôt sur l'alcool étant très élevé, — 156 fr par hectolitre, — les vignerons qui ont recours à l'addition directe pour augmenter la richesse alcoolique de leurs vins doivent payer à l'Etat cet impôt qui se traduit pour eux par une dépense de 1 fr. 56 par degré de vinage.

Or, s'ils veulent lutter contre les vins alcoolisés d'Espagne et d'Italie qui leur font une si grande concurrence sur notre marché et qui, d'après les traités, n'acquittent à leur entrée en France que 2 fr. de droit par hectolitre jusqu'à 15°, ils sont forcés de payer 7 fr. 80 par hectolitre pour amener leurs vins de 10° à 15°.

Il y a là pour nos viticulteurs une condition flagrante d'infériorité vis-à-vis des producteurs étrangers, et qu'il importe d'autant plus de faire cesser que les vins d'Espagne et d'Italie, dont la richesse naturelle ne dépasse pas 10 à 12°, sont additionnés, pour atteindre 15°, d'alcools allemands qui entrent ainsi en France sans payer le droit ; d'où, vis-à-vis de nos producteurs, une concurrence déloyale et, pour le Trésor, une perte qu'on a estimée à environ 75 millions.

Le vinage au droit de 25 fr. par hectolitre d'alcool remédierait à ce fâcheux état de choses.

Quant au *sucrage*, c'est là une opération qui ne saurait trop être recommandée et dont les travaux de Dubrunfaut ont fait ressortir toute la saine efficacité, surtout à l'égard de certains vins du centre, de l'est et de l'ouest qui n'ont pas emprisonné assez de rayons de soleil. L'ad-

dition de sucre à la cuve, c'est-à-dire sur le moût, à raison de 1 kil. 700 de sucre pur par degré d'alcool dont on veut enrichir chaque hectolitre de vin, suivie ensuite de la fermentation ordinaire, permet d'obtenir des vins de deuxième et troisième cuvée de saveur très appréciable et même très estimée et d'accroître ainsi la production vinicole.

Crise monétaire.

Si tout le monde est d'accord sur les causes de la crise monétaire, il s'en faut de beaucoup qu'il y ait la même unanimité sur les conséquences de cette crise et sur les moyens d'y remédier.

Et d'abord, en quoi consiste-t-elle ?

En deux mots : elle consiste dans la hausse de l'or et dans la dépréciation de l'argent.

Ici, deux écoles sont en présence parmi les économistes.

Les uns (MM. de Laveleye, Allart, en Belgique ; Goschen, en Angleterre ; Soubeyran, Cernuschi, en France ; etc.), attribuant à la crise monétaire une importance excessive, la considèrent comme la cause principale, sinon unique, de la crise économique actuelle. C'est le trouble monétaire, affirment-ils, qui est la cause directe du trouble commercial. D'autres économistes (MM. Pirmez, en Belgique ; Leroy-Beaulieu, en France), sans nier aucunement l'existence de la crise monétaire, en contestent absolument les effets et ne lui attribuent aucune influence sérieuse sur la situation économique.

A l'appui de leur thèse, les premiers invoquent cet axiome classique : *Le prix des choses dépend du rapport entre la masse des objets à échanger et la masse des moyens*

d'échange. Or, ajoutent-ils, la masse des moyens d'échange, des métaux précieux, *a notablement diminué* depuis nombre d'années, c'est-à-dire dans une période où le développement des affaires dans le monde en exigeait l'accroissement; il y a donc rareté relative des métaux précieux, contraction monétaire; en d'autres termes, il y a plus-value ou hausse de l'or, c'est-à-dire que son pouvoir libératoire a augmenté, ou encore que pour une même quantité de monnaie on acquiert plus de marchandises, on obtient plus de services. D'où, par voie de conséquence, on conclut que: les marchandises, les services ont baissé de prix.

La question ainsi posée, il s'agit de prouver que la masse des instruments métalliques de l'échange a diminué, et ce point est facile à établir. En effet :

1° La production de l'or dans le monde a diminué, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

Production moyenne annuelle de l'or.

1852-1856	750 millions.	
1857-1861	615	
1862-1866	568	
1867-1871	563	
1872-1875	480	
1876-1880	494	
1881	451	Moyenne : 420
1882	419	
1883	411	
1884	400	

Quant à la frappe de l'or, elle s'élevait annuellement en France, de 1850 à 1870, à 250 ou 300 millions.

Or, depuis 1879, les presses sont restées muettes, et il en a été de même en Angleterre et en Belgique. C'est

que, en effet, la production de ce métal précieux est devenue insuffisante ;

2° L'absorption de l'or pour des besoins spéciaux a été énorme par quelques pays depuis dix ans.

Ainsi, les Etats-Unis, d'une part, l'Italie, de l'autre, ont absorbé pour le développement de leurs échanges et pour la reprise de la circulation métallique, environ 2 milliards d'or ; d'un autre côté, l'Allemagne plus de 1 milliard pour l'établissement de l'étalon d'or. C'est ainsi que plus de 3 milliards ont été repris à la circulation métallique générale pour cette affectation exceptionnelle et que la production du métal or est devenue insuffisante pour les besoins de la consommation des autres peuples.

Si, par suite du manque d'or, la frappe a été presque nulle en Europe depuis quelques années, par contre, les Etats-Unis seuls ont absorbé et au-delà tout l'or produit. Voici, en effet, quels ont été, depuis sept ans, les résultats de la frappe dans l'union américaine :

Millions de dollars (*dollar : 5 fr. 15*).

1878. . . .	52,8	Soit un total de 382 millions de dollars, contre une production d'or de 231 millions de dollars ; c'est-à-dire un excédent de frappe, sur la production, de 150 millions de dollars.
1879. . . .	41,0	
1880. . . .	56,1	
1881. . . .	78,7	
1882. . . .	89,4	
1883. . . .	35,9	
1884. . . .	27,9	

L'union américaine seule a donc enlevé à la circulation monétaire de l'Europe, depuis sept ans, plus de 750 millions de francs d'or.

En présence de ces phénomènes simultanés : diminution dans la production du métal précieux, besoins ex-

ceptionnels à satisfaire, développement considérable de l'industrie dans presque tous les pays, et surtout dans les échanges des pays neufs avec l'Europe, augmentation naturelle de la population, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait disette d'or et que le mot de M. de Bismarck soit justifié : « L'or est devenu une couverture trop étroite, on se bat pour en avoir.»

3° Mais la contraction monétaire ne vient pas seulement de la raréfaction de l'or, elle résulte aussi de la proscription du métal argent. La frappe de l'argent est suspendue partout en Europe ; elle ne fonctionne plus guère que dans l'Inde et les Etats-Unis (Bland-Bill).

Mais ce n'est pas,comme pour l'or. la rareté de ce métal qui a fait arrêter la frappe.

Au contraire, la production de l'argent est en augmentation, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Production moyenne annuelle de l'argent.

1852-1856	198 millions.
1857-1861	202
1862-1866	240
1867-1871	300
1872-1876	444
1877-1880	452
1881	477
1882	510
1883	524
1884	526

On voit que les relations qui existaient autrefois entre la production de l'or et celle de l'argent sont aujourd'hui renversées. En effet, on produit annuellement environ pour 500 millions d'or et 600 millions d'argent. Aussi,

le rapport du prix de l'or à celui de l'argent s'est-il considérablement modifié et comme l'or est par excellence le métal des échanges, et en tous pays la véritable commune mesure de la valeur des choses, il s'en est suivi une dépréciation énorme du métal argent qui atteint aujourd'hui de 22 à 23 %. En fait, sur le marché des métaux précieux, la pièce de 5 francs ne vaut plus aujourd'hui que 3 fr. 85. On conçoit quel trouble cette diminution de valeur d'un des métaux monétaires jette dans les transactions internationales, surtout étant donnée la différence du régime monétaire des différentes nations. Aussi, celles ci ont-elles cherché, depuis longues années, à se constituer à l'état d'union en vue de régler entre elles la circulation monétaire. Vaine tentative n'ayant abouti, à grand'peine, qu'à la constitution, puis à la prorogation de l'*union latine*, c'est-à-dire de la convention entre la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et la Grèce.

Quoiqu'il en soit, d'autres causes ou d'autres mesures, en précipitant la dépréciation de l'argent, sont venues encore aggraver le mal.

L'adoption, en 1871, par l'Allemagne de l'étalon unique d'or et ses tentatives de démonétisation du métal blanc, la réduction chez les peuples de l'union latine, en 1874, du monnayage de l'argent, la suspension complète de la frappe en 1878, ont troublé si profondément le régime monétaire des nations, et surtout des nations bimétallistes, que l'on peut dire qu'en fait, s'il existe encore quelque part un régime monétaire ayant un nom, c'est le régime monométalliste or. C'est lui qui régit aujourd'hui toutes les transactions, l'argent ne servant plus que de monnaie d'appoint. Et quant à la masse

énorme d'argent monnayé qui se trouve (nous ne disons pas qui circule) dans le monde et que dans la France seule on estime à 3 milliards, elle ne représente plus, suivant l'expression de M. Henri Cernuschi, qu'une masse *d'assignats métalliques*.

Et de fait, ces 3 milliards ne valent plus aujourd'hui que 2,240 millions. D'où une perte de 760 millions.

Ainsi, la contraction monétaire résultant de la raréfaction de l'or et de la proscription de l'argent est un fait actuel et certain. Or, s'il est vrai, ainsi qu'on le reconnaît généralement, que c'est l'affluence considérable de l'or qui a contribué au prodigieux développement des affaires de 1850 à 1870 ; ne peut-on admettre avec raison, dit M. de Laveleye, que le phénomène inverse, la cessation complète de l'afflux monétaire, ne doive avoir pour effet *la baisse des prix, des pertes sans cesse répétées infligées à l'agriculture et à l'industrie et par suite la dépression de la vie économique, la crise* ?

Et à l'appui de cette opinion, l'éminent économiste belge rappelle la crise de 1819 à 1829, dont on retrouverait tous les caractères dans la crise actuelle : le prix de la plupart des denrées et marchandises s'abaissant en Angleterre jusqu'à 40 %, la dépréciation de la valeur des terres atteignant 30 % et plus, en Hollande et en Allemagne, phénomènes coïncidant avec une diminution de la production des métaux précieux. Et il reproduit le tableau qu'en a tracé Sismondi (1):

. . . . . .

« Sans doute un engorgement universel dans le commerce est beaucoup plus rare qu'un engorgement partiel ;

(1) *Nouveaux principes d'économie politique*, Sismondi, 1827, t. 2, p. 404 à 407.

il était peut-être réservé à nos jours d'en fournir un grand et funeste exemple.....

» Un cri de détresse s'élève de toutes les villes manufacturières du vieux monde, et toutes les campagnes du nouveau monde lui répondent. Partout le commerce est frappé d'une même langueur ; partout, il rencontre la même impossibilité de vendre. Il y cinq ans, au moins, que la souffrance a commencé ; loin de se calmer, elle semble s'accroître par la durée.....

» La détresse des manufacturiers est la plus cruelle, parce que, à la différence des agriculteurs, leur subsistance tout entière dépend des échanges. Elle est plus grande en Angleterre, parce que l'Angleterre comprend proportionnellement un plus grand nombre de manufactures qu'aucun pays de l'Europe. On ne peut lire sans frissonner l'adresse des fabricants de Nottingham.....

» C'est aussi un symptôme funeste de cette souffrance universelle que ces associations patriotiques que l'on voit se former en Belgique, en Allemagne, pour repousser les marchandises étrangères Le système (protecteur) qui prévaut aujourd'hui dans l'opinion, c'est la détresse qu'on a partout sous les yeux qui l'a fait adopter. L'abondance des produits ruraux est moins remarquée..... Cependant, l'industrie agricole est généralement en souffrance, les prix des denrées ne compensent qu'à peine les frais de production. En même temps, les fermiers et les propriétaires se plaignent de leurs ruines ; ils demandent à grands cris des lois protectrices, des monopoles ; ils déclarent ne pouvoir soutenir la concurrence étrangère ; et, en effet, beaucoup de fermiers font faillite, beaucoup de propriétaires abandonnent volontairement le quart ou le tiers de leurs fermages. Enfin, de fré-

quents incendies de récoltes et de maisons rurales annoncent l'irritation et la fermentation sourde des journaliers de l'agriculture et l'état précaire de toute la société.

» On ne peut contempler cette grande calamité européenne sans se reporter de tout son cœur, de tout son esprit vers la recherche des remèdes qui mettraient un terme à tant de souffrances. »

Et comme pour répondre aux économistes de son temps (aussi à ceux de notre époque) qui nient la surabondance de production, Sismondi ajoute : « Toutefois, nous croirons avoir fait quelque chose si nous avons établi que le pouvoir de consommer ne s'accroît point nécessairement avec le pouvoir de produire. »

On ne peut, assurément, s'empêcher de reconnaître une certaine similitude entre la situation que dépeint Sismondi et l'état de crise actuel. Mais de là à conclure que la contraction monétaire est la cause de tout le mal, il y a loin.

Qu'il y ait, en général, baisse du prix des choses, celà est incontestable ; quelques exceptions importantes se présentent, néanmoins, telles que la viande, le lait, les œufs, le beurre, le vin, etc. Or, si cette baisse avait pour seule et unique cause l'appauvrissement du stock en or, c'est-à-dire la hausse de la valeur de l'or, l'augmentation de sa puissance d'achat, elle atteindrait indistinctement, partout et dans la même proportion, toutes les marchandises, de quelque nature qu'elles soient. Ce n'est pas le cas. Mais n'insistons pas trop, car dans les phénomènes de cet ordre, les effets les plus simples sont dus à des causes souvent très complexes.

Ce qu'il importe de dire, c'est que si la contraction

monétaire a pu avoir quelque influence sur le cours des marchandises, les véritables causes de la baisse des prix sont tout autres. et nous les avons énumérées plus haut.

Faisons encore, en ce qui touche la crise monétaire, cette dernière remarque, que le prix des choses étant *fonction du rapport qui existe entre la masse des marchandises et la masse des moyens d'échanges métalliques et fiduciaires*, quand l'instrument métallique se contracte, comme aujourd'hui, l'autre moyen d'échange, le papier, c'est-à-dire le crédit, peut venir s'y substituer dans une très large mesure. C'est, en effet, ce qui a lieu, et la contraction monétaire perd ainsi de l'influence qu'on lui attribue (1).

Quelle que soit, d'ailleurs, cette influence et quelque divergente que soit l'opinion des économistes sur ce point, un double fait reste néanmoins ; à savoir :

1° L'existence d'un trouble profond et général dans la circulation monétaire ;

2° Une baisse générale, et qui tend à se généraliser, du prix de toutes choses.

Peut-on remédier à la crise de la circulation monétaire et comment ?

Examinons.

Si le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent n'avait pas varié ou s'il était encore en réalité sensiblement le même qu'autrefois, c'est-à-dire environ celui de 15 à 1, qui a duré près de deux cents ans et qui est, d'ailleurs, celui fixé par la loi de l'an XI, il ne resterait

(1) M. Giffen nie qu'il y ait substitution sérieuse, et à l'appui de son dire, invoque les chiffres de compensation du Clearing-House et ce, avec une apparence de raison.

de la crise monétaire que la raréfaction des métaux précieux, et la circulation métallique en pourrait être gênée, mais non troublée.

L'or et l'argent feraient prime, voilà tout.

Toute différente est la relation actuelle entre la valeur de ces deux métaux ; or, pour les causes que nous avons énumérées, la valeur de l'argent a baissé successivement de 5 °/₀ en 1875, 13 °/₀ en 1880 et 22 °/₀ en 1885.

Que vaut, dès lors, comme solution préconisée par certains économistes et financiers, l'adoption du régime bimétallique ?

Le bimétallisme existe légalement en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, etc. ; le monométallisme or, en Angleterre, en Allemagne, etc. Mais en fait, c'est un régime bâtard se rapprochant de ce dernier qui subsiste en France et l'on pourrait ajouter, partout. Le monnayage de l'argent est suspendu, en Europe, du moins ; la baisse de ce métal fait chaque jour de nouveaux progrès et l'on ne sait où elle s'arrêtera. Est-il possible, dans de telles conditions, de convier tous les pays, surtout ceux à étalon unique d'or, à l'adoption effective du régime bimétallique avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire avec la reprise immédiate de la frappe des monnaies d'argent ?

Les débats qui ont eu lieu lors des dernières conférences monétaires, et surtout en 1881, nous disent suffisamment quel accueil serait fait à de pareilles ouvertures. Cependant le remède peut naître, ici comme en bien des cas, de l'excès du mal et si, selon toute probabilité, la baisse de l'argent s'accentue encore jusqu'à atteindre 25 ou 30 °/₀, c'est à dire jusqu'au moment où le prix de revient du métal n'en permettra plus l'extraction, il faudra bien aviser, soit en modifiant le rapport légal confor-

mément au rapport réel, tout en laissant subsister le système monétaire actuel, le bimétallisme, soit en nous acheminant doucement vers le monométallisme or, et en prenant avec la Banque de France, notre grand réservoir métallique, des arrangements de nature à introduire ce système dans notre législation ; soit enfin en adoptant le régime de fait qui existe actuellement, le monométallisme mitigé, et en en régularisant le fonctionnement.

En résumé :

Une crise économique sévit partout, présentant les caractères d'une évolution. Les vieilles nations industrielles, l'Angleterre, la France, la Belgique, etc, en sont surtout atteintes, mais les plus récemment entrées dans la carrière souffrent aussi, notamment les Etats-Unis; ensuite, et à un moindre degré, l'Allemagne et les autres pays de l'Europe. La grande cause du mal est que les conditions respectives de la production se sont profondément modifiées chez la plupart des peuples, à l'avantage des nouveaux venus en agriculture et en industrie. Fait nouveau, capital qui oblige les plus anciens peuples producteurs à prendre des mesures défensives, s'ils ne veulent succomber dans la lutte économique. De plus, chaque peuple veut devenir industriel, alimenter sa propre consommation, et s'affranchir ainsi de l'importation des produits manufacturés de l'étranger. Le développement industriel qui en est résulté a amené partout une pléthore de marchandises qui encombre tous les marchés ; de là une baisse des prix telle que ceux-ci se trouvent, pour le plus grand nombre de producteurs, au-dessous du prix de revient. La lutte est aujourd'hui engagée, ardente, implacable entre les nouveaux venus admira-

blement outillés, et protégés. et les anciens peuples dont nous sommes; lutte pour l'abaissement du prix de revient, lutte pour la conservation du marché national et ensuite pour la conquête de nouveaux débouchés. La loi Darwinienne s'exercera ici naturellement dans toute sa rigueur, mais qu'elles en seront les conséquences pour notre pays ? C'est là surtout ce qu'il nous importerait de savoir. Or, d'une part, les peuples nouveaux venus en industrie tendent à réserver leur propre marché à leurs produits manufacturés. Nous allons perdre ainsi une partie de nos débouchés, d'autre part, nous allons rencontrer les mêmes produits en concurrence avec les nôtres sur les marchés de l'étranger, double cause d'affaiblissement pour nous d'autant plus grave que nous avons en France un puissant outillage industriel et que, avec la terminaison des voies ferrées, l'ère de nos grands travaux publics est close pour longtemps. Et puis, nous avons à notre passif une main-d'œuvre élevée, des impôts énormes, des méthodes commerciales surannées, des habitudes de luxe.....

La situation de la France est d'autant plus critique qu'elle est aussi une nation agricole et qu'une crise agricole est venue se greffer sur la crise industrielle et commerciale.

De plus, tandis que la plupart des autres peuples, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, etc., ne souffrent que peu ou point dans la culture des céréales et de la vigne, l'Allemagne et l'Autriche que dans la culture betteravière et un peu aussi dans celle des céréales, la France seule est triplement frappée dans sa production des céréales, dans sa production vinicole, dans sa production sucrière, on peut ajouter dans sa situation monétaire, car c'est elle

de toutes les nations qui possède le stock le plus élevé d'argent.

C'est donc, entre tous les pays, la France qui se trouve le plus atteinte dans sa situation industrielle, commerciale et agricole et qui, en définitive, supporte le poids le plus lourd de la crise économique.

Quoi donc de plus rationnel que de chercher son relèvement dans l'adoption des moyens qui, en développant le travail national chez ses concurrents, ont assuré en même temps leur prospérité ?

En matière agricole surtout, nous ne voulons ici parler que des céréales et des betteraves à sucre. y a-t il vraiment d'autre moyen *immédiat* de soulagement que la protection ? Ce serait étrangement méconnaître la question ou la juger avec des idées préconçues, que de nier la nécessité et l'efficacité de ce moyen de défense.

Dans la lutte économique comme sur les champs de bataille, il faut être armé et mieux vaut encore se servir des armes de ses adversaires, quelque défectueuses qu'elles soient, que de n'en pas avoir du tout.

La solution ou mieux l'atténuation de la crise agricole se trouve donc en germe dans la loi du 29 mars 1885 sur les céréales et dans celle du 29 juillet 1884 sur le régime des sucres.

Ajoutons encore que, tandis que l'Italie et l'Espagne cherchent surtout, et non sans succès, le remède à la crise des céréales dans l'extension de la culture de la vigne (1), l'Autriche-Hongrie et la Russie, dans le dé-

(1) Il convient de faire remarquer que la loi italienne du 1er mars 1886, en même temps qu'elle a accompli la péréquation de l'impôt foncier, a *dégrévé* la *propriété agricole.*

veloppement de leur industrie ; qu'en Angleterre la grande propriété utilise ses capitaux dans l'achat et la mise en rapport de terres en Amérique et dans l'Inde, et la petite propriété recourt à l'élevage, la France avec ses 8 millions de propriétaires fonciers, n'a pas malheureusement à sa disposition de pareilles ressources, et les conséquences de la crise agricole retombent sur elle plus douloureuses encore que dans tout autre pays.

Quant à la crise de la circulation monétaire, si elle intéresse, en effet, tous les peuples, c'est encore, en Europe, la France bimétalliste qui, à cause de son énorme stock d'argent monnayé, perd le plus à la baisse du métal blanc C'est donc, en somme, notre malheureux pays qui est, de tous, le plus éprouvé et n'étaient son grand ressort, son esprit d'économie, ses immenses ressources, on pourrait le croire arrivé à l'époque de sa décadence et se prendre à désespérer de son avenir.

Quoi qu'il advienne d'ailleurs, quelle que soit l'issue définitive de la lutte économique engagée aujourd'hui entre tous les peuples et de quelque manière qu'on l'envisage, il ne ressort pas moins de la crise ou évolution actuelle ce phénomène nouveau, permanent, *la baisse générale du prix des choses*, qui intéresse également toutes les nations, parce qu'il affecte tous les intérêts, généraux et particuliers, et qui peut avoir sur notre organisation sociale de graves conséquences.

Ces conséquences quelles sont-elles ?

Dans l'industrie et le commerce, les profits seront de plus en plus réduits, car le volume des affaires et les profits de chacun tendront constamment à se restreindre par suite de la concurrence intérieure et internationale

et parce que les bénéfices par unité de travail produit tendent aussi toujours à diminuer.

Le propriétaire foncier et immobilier, par suite de la baisse des loyers et des fermages, va subir dans ses revenus, et par suite dans son capital, une perte de 15 à 50 %, à moins toutefois que, comme la rente, le taux de capitalisation des terres ne tende à s'abaisser, ce qui est probable.

Les débiteurs d'intérêts fixes, locataires, fermiers, emprunteurs sur hypothèques, resteront en mauvaise situation jusqu'à l'époque de l'expiration de leurs baux ou obligations, qu'ils pourront alors renouveler dans de meilleures conditions. Tous les contribuables, pour les impôts directs, se trouvent dans le même cas, mais sans chance d'amélioration.

Les rentiers, fonctionnaires, porteurs d'hypothèques et généralement les personnes ayant un revenu ou un traitement fixe verront leur situation s'améliorer, ce qui viendra compenser les conséquences fâcheuses qu'exerce sur leur position sociale la *concurrence des capacités*.

La baisse du taux de l'intérêt ou la diminution du taux de capitalisation de l'argent semble d'ailleurs être un fait permanent régulier avec lequel tout le monde désormais doit compter.

Quant au prix des salaires ou des services, seront-ils entraînés dans le mouvement général de baisse ? C'est là une question fort délicate et à laquelle il est difficile de répondre. La main-d'œuvre est une marchandise d'une nature spéciale, nullement inerte mais bien vivante, pensante et agissante, dont le prix a toujours suivi une progression ascendante. Soumise il

est vrai, à la loi naturelle de l'offre et de la demande, elle peut néanmoins en modifier profondément l'application et les effets dans le sens de ses intérêts et on peut être convaincu qu'elle usera de tout le pouvoir et de toutes les ressources que la civilisation moderne met à sa disposition, en un mot, qu'elle ne reculera devant aucun moyen légitime pour atteindre ce but.

Il convient, d'ailleurs, d'ajouter que l'excès de production dont souffre le monde pourrait être atténué sensiblement par l'adoption de mesures qui, en même temps qu'elles empêcheraient le mal de se développer, apporteraient à la classe ouvrière certaines satisfactions morales et matérielles très désirables : nous voulons parler de la diminution des heures de travail et du repos dominical (1).

Le temps consacré aux menus travaux du ménage et du jardin, à la culture morale et intellectuelle, aux joies de la famille, au repos, serait gagné pour la paix sociale.

Nous croyons qu'en général les salaires ne diminueront pas sensiblement, et qu'en dernière analyse, si l'évolution actuelle doit avoir pour conséquence une moindre aisance, ou si l'on veut un appauvrissement des classes riches, elle aura aussi pour résultat *une moindre inégalité des conditions sociales* (2), c'est-à-dire le rapprochement des classes.

(1) Proudhon n'a pas écrit de plus belles pages que celles de son livre : *De la célébration du dimanche.*

(2) Voir l'*Essai sur la répartition des richesses*, par Paul Leroy-Beaulieu.

Mai 1886.

POLÉMIQUE

sur le

LIEU DE NAISSANCE

DE

SAINT VAAST

Par M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

En 1873 j'ai publié dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, d'accord avec M. Proyart, une dissertation historique sur le lieu de naissance de Saint Vaast, travail de douze pages in-8°. Dans ce mémoire, dont une lettre écrite de Limoges à M. Proyart nous donna l'idée, nous avons établi, d'après un texte de la *Vita brevior* de St-Vaast, antérieure à celle d'Alcuin, que le célèbre Evêque d'Arras était né à Courbefy, dans le diocèse de Limoges. Nous avons donné ce texte d'après un manuscrit du XIV^e^ siècle, lequel, rapproché d'un manuscrit du XI^e^ donné par M. Dehaisnes et de plusieurs autres documents, précise la question et la résout en faveur de Courbefy, comme l'a fait de son côté M. Proyart dans la Vie de Saint Vaast.

Nous sommes l'un et l'autre d'accord avec M. le chanoine Arbellot, de Limoges, bien connu par ses savants écrits, et depuis lors il ne s'était élevé sur ce point aucune réclamation. Souvent même nous avons reçu du diocèse de Limoges, M. Proyart et moi, des remerciements affectueux, comme d'un service rendu.

L'an dernier, M. l'abbé Pergot, doyen de Terrasson, diocèse de Périgueux, me demanda une brochure, par une lettre datée du 13 juillet 1884, et dans la *Semaine religieuse* de Périgueux, du 23 août suivant, il commençait une série d'articles destinés à combattre notre thèse et à établir le lieu de naissance de Saint Vaast dans le diocèse de Périgueux. Il luttait ainsi pendant quelque temps contre M. l'abbé Carles, auteur connu de bons ouvrages de liturgie, lequel était et demeure de notre avis et tient pour Courbefy.

Voici les arguments de M. Pergot.

1° Il y a dans les deux villages de Villac et de Châtres une tradition disant que saint Vaast, issu de parents fort riches, possédait sur ces deux paroisses des propriétés d'une vaste étendue ;

2° L'église paroissiale de Villac reconnaît saint Vaast pour patron ;

3° Sur les limites des deux paroisses susdites on trouve une fontaine qui porte le nom de Fontaine de saint Vaast. C'était là pour lui, dans sa jeunesse, un rendez-vous de chasse;

4° Une autre tradition rapporte que saint Vaast, né dans les environs de Trassalvas, village de Villac, possédait autour de ce village d'immenses propriétés.

Si on joint à ces quatre faits l'assertion que le texte

de la *Vitu brevior* a été interpolé, on a tout l'ensemble de la dissertation de M. Pergot, le reste ne renfermant que des plaisanteries et des hors-d'œuvre.

C'est ce que M. Carles a très bien vu et très bien fait connaître. Il a invité M. Pergot à rester dans son sujet, à être moins long, à donner des arguments. Il lui a répondu, et c'était indiqué, que saint Vaast pouvait avoir des possessions à Villac et à Châtres sans y être né ; que les fontaines de saint Vaast se rencontraient encore ailleurs; que d'autres paroisses avaient saint Vaast pour patron ; qu'il ne suffisait pas de parler d'interpolation, mais qu'il fallait la prouver. Il le rappelle à la question, ne veut pas qu'il s'en éloigne et se dérobe ; mais M. Pergot a une manière à lui de combattre : il s'adresse personnellement à son adversaire, il le plaisante, il lui donne à chaque instant du cher confrère, du vénéré confrère ; il s'amuse, il tourne, il retourne, il affirme, il affirme encore ; à l'entendre tout est décidé, c'est irrévocable, son siège est fait, s'opposer à son affirmation est vraiment scandaleux.

Au reste, tout cela est dit d'une manière aimable, agréable même : on est presque fâché de ne pas pouvoir lui donner raison.

M. Carles s'est lassé de cette manière de faire. Après lui avoir donné la réponse et la réplique, il a suivi le conseil des anciennes Facultés dans les discussions analogues, il l'a laissé parler tout seul : il lui a octroyé ce *dernier mot*, auquel l'excellent doyen avoue qu'il tenait beaucoup.

Alors intervient M. le chanoine Arbellot, qui n'est pas d'humeur à laisser enlever à Limoges une de ses plus

grandes gloires, et M. Arbellot entre en lice le 23 octobre 1884. Il m'avait écrit trois jours auparavant et m'avait demandé de l'aider, ce que j'ai fait. Les manuscrits de la Bibliothèque d'Arras ont ajouté bien des choses nouvelles à celles que déjà ils nous avaient données, et c'est surtout ici et à Paris que nous avons trouvé des documents pour ce nouveau débat.

A Arras, j'ai compulsé des manuscrits plus anciens ; à Paris, M. Léopold Delisle en a fait connaître d'autres, les recherches dans la Bibliothèque Nationale ont été portées aussi loin que possible, et comme le passage de la *Vita brevior* contesté par M. Pergot se trouve partout, l'accusation d'interpolation a été réduite à néant. On peut voir dans le long travail de M. Arbellot tous les détails de ce que je viens de vous donner ici en résumé, la question y est suivie avec le plus grand soin.

M. Arbellot a divisé son travail de la manière suivante :

Il examine d'abord et compare les manuscrits, et il établit nettement l'authenticité de l'ancienne Vie de saint Vaast, antérieure de beaucoup à celle d'Alcuin Il va même jusqu'à soupçonner l'auteur de cette vie ancienne, lequel ne serait autre que saint Géry lui-même, qui très certainement a vu Courbefy et le mont Leucus, lorsqu'il alla dans le Limousin et le Périgord pour constater les possessions de l'évêché d'Arras-Cambrai. Nous reviendrons une autre fois sur cette question.

Il examine ensuite les caractères archéologiques, intrinsèques, extrinsèques, de ces manuscrits, le style, les expressions : bref, il en fait une étude approfondie.

Puis il entre dans la tradition locale, et l'on est

étonné de suivre la chaîne non interrompue d'auteurs qui, non pas depuis hier, comme M. Pergot le dit, mais depuis des siècles, donnent Courbefy comme lieu de naissance à saint Vaast. On avait oublié tout cela, on ne savait plus où était né l'apôtre de l'Artois, c'est vrai; mais autrefois on l'a su. C'est là une histoire plus commune qu'on ne pense, ce *vieux-neuf* qui étonne toujours et se trouve d'ordinaire si piquant.

M. Arbellot étudie ensuite la tradition liturgique, et il constate le culte de saint Vaast à Limoges de temps immémorial. Il donne des textes à partir du XIII[e] siècle jusqu'à présent.

Il examine enfin les quatre arguments de M. Pergot, déjà cités, il les refute avec soin.

Il termine son travail en établissant ces trois faits :

La montagne où est né saint Vaast s'appelait *Mont Leucus* ; le castrum qui s'y trouvait avait pris le nom de cette montagne ; les peuples de cette région s'appelaient *Leuci*, et le territoire de ces *Leuci* occupait une grande partie de l'Aquitaine, et s'étendait jusqu'à l'Océan.

C'est exactement ce que j'ai dit dans mon mémoire, sauf ce qui regarde Châlus, où il paraît que j'ai fait erreur, en compagnie de M. M. Deloche, qui a dit la même chose que moi sans que nous nous soyons concertés. C'est un détail peu important. L'essentiel, le grand point, c'est que nous sommes tous d'accord sur le lieu de naissance de saint Vaast, qui est bien Courbefy.

M. Arbellot a eu une excellente idée, c'est celle d'une visite à Courbefy, et c'est ainsi qu'il en rend compte.

» Le 12 octobre 1884, nous avons fait une excursion archéologique à Courbefy, lieu de naissance de saint Vaast.

Nous voulions étudier les ruines du château féodal, souvent mentionné par nos chroniques, pendant la période du moyen-âge, dans les guerres contre les Anglais, et aussi à l'époque de la Ligue ; nous voulions surtout explorer les vestiges de l'oppidum gaulois, signalé en premier lieu, ou, pour mieux dire, découvert par M. Félix de Verneilh. Nous étions en compagnie de quatre membres de la Société Archéologique : M. Louis Guibert, vice-président de la Société ; M. Nivet-Fontaubert, qui avait visité ces ruines avec M. de Verneilh, en 1862 ; M. Camille Marbouty, qui a lu, dans une séance de la Société, un intéressant rapport sur cette excursion ; M. Jules Tardieu, qui a exécuté deux plans très beaux et très exacts, dont l'un en relief, des ruines du château et de l'oppidum de Courbefy.

» Descendus à la gare de Bussière-Galand, nous sommes arrivés, après une marche ascendante de quatre ou cinq kilomètres, au village de Courbefy, qui ne se compose aujourd'hui que de cinq à six maisons de paysans, auprès desquelles s'élève une pauvre église délabrée, sans aucun ornement, plus semblable à une grange qu'à une église (1).

» Il y a deux sortes d'antiquités bien distinctes à Courbefy, les unes celtiques, les autres du moyen-âge : l'oppidum gaulois et le château féodal :

(1) La cure de Courbefy ne comptait, avant la Révolution, que 140 communiants. Au XVIe siècle, elle était à la nomination du prieur du Chalard. La plus ancienne mention de cette paroisse, dans le Pouillé de Nadaud, est de 1515. Un acte de 1536 l'appelle « prieuré-cure et église paroissiale de Sainte-Marie et de Saint-Eutrope de Courbefy.» (*Pouillés de Nadaud et de Legros*).

» 1° L'oppidum gaulois, qui occupait le plateau de la montagne, et dont l'accès est défendu, du côté de l'ouest, par un fossé encore très apparent. Cet oppidum s'appuie, au nord, sur une espèce de citadelle entourée de deux larges fossés concentriques.

» 2° C'est au sommet de ce mamelon, et sur l'espace assez réduit qu'environnent ces deux fossés profonds, qu'on a construit le château féodal. Cette forteresse est mentionnée dans nos annales depuis l'an 1252 jusqu'au commencement du XVII[e] siècle (1).

La construction de ce château paraît remonter au XIII[e] siècle. Les courtines étaient flanquées, à l'ouest et à l'est, par deux tours carrées, dont on peut mesurer les fondements. Du côté sud, se dresse la base, à demi-ruinée et couverte de lierre, d'une tour octogonale qui servait de donjon, et qui a été renversée par la poudre. Ses deux étages supérieurs, ayant été détachés séparément, et étant tombés tout d'une pièce, gisent, comme deux blocs gigantesques dans l'intérieur de la place. Les chambres des deux étages étaient voûtées comme des fours. Ce donjon, qui avait environ vingt mètres de hauteur, dominait toutes les campagnes voisines.

» Le chanoine Collin, dans ses *Vies des Saints*, imprimées en 1672, dit, en parlant du château de Courbefy : « Les habitants de Limoges, ayans obtenu du Roy la permission de le démolir, pour ce qu'il servoit de

(1) Voir, sur l'histoire du château de Courbefy, notre *Guide du voyageur en Limousin*, p. 206, et un savant article de M. l'abbé Lecler, dans *l'Almanach limousin* de 1880, 2[e] partie, p. 75-83.

retraite à quantité de voleurs qui se retiroient là-dedans, *il y a environ soixante ans* (1).. »

» Il est visible que les fossés gigantesques qui environnent le château féodal n'ont pas été creusés en vue de ce château : ce sont des retranchements celtiques dont on a profité, au moyen-âge, pour rendre l'accès de la place plus difficile, et pour augmenter les moyens de défense de la forteresse qu'on a élevée sur ce point.

» Au moyen âge, les fossés qui entouraient le château étaient creusés à fond de cuve, c'est-à-dire étaient revêtus, des deux côtés, de murs à pied droit ; puis l'on se contentait d'un seul fossé pour défendre la forteresse. A Courbefy, ce sont deux larges fossés concentriques, qui ont été creusés de manière à laisser entre eux un *agger* dont le sommet est assez étroit. Les pentes de cet *agger* sont à 45 degrés, et les fossés, à de certains endroits, ont de 20 à 30 mètres de profondeur. De pareils retranchements accusent une époque antérieure au moyen-âge.

» Tout près de l'église, dans un cimetière abandonné, quelques dalles tumulaires apparaissent çà et là, mais n'ont aucun caractère archéologique qui puisse en faire connaître l'antiquité. Derrière le chevet, un bloc énorme de maçonnerie fortement cimenté indique l'existence d'un ancien édifice. C'est peut-être un débris de la villa romaine où naquit saint Vaast.

(1) *Vies des Saints du diocèse de Limoges, p. 41.* Cette démolition eut donc lieu au commencement du XVIIe siècle. C'est par erreur que M. Allou (p. 356) assigne cette démolition à l'an 1660 ; et c'est par suite d'une erreur typographique que nous l'avons assignée nous même à l'an 1669 (*Guide du voyageur en Limousin, p. 207*).

» Le plateau de la montagne, en dehors du village, est couvert de vestiges de substructions qui apparaissent à fleur de sol sur une longueur de plusieurs centaines de mètres. Au milieu de ces ruines, nous avons distingué un petit réduit rectangulaire, de peu de profondeur, en appareil assez régulier, dont on n'a pu nous dire la destination ; plus loin, des pierres amoncelées, des fondements de murailles, annoncent clairement que tout ce plateau a été autrefois couvert d'édifices ; toutefois l'absence de monuments construits en appareil romain nous fait présumer que ces ruines remontent à l'époque celtique ; et, sur l'emplacement de cet oppidum, se serait élevée, au IV^e^ ou V^e^ siècle, une villa appartenant aux parents de saint Vaast, et que le saint aurait illustrée par sa naissance.

» L'auteur de l'ancienne Vie de saint Vaast avait certainement visité Courbefy : la description qu'il en fait est celle d'un témoin oculaire. Cette montagne élevée, qui se trouve à peu près à égale distance de Limoges et de Périgueux, et sur laquelle on voit les ruines d'une cité ou d'un *castrum* ; ces fortifications magnifiques que signale cet écrivain, et qui répondent si bien à la double enceinte des fossés profonds qui défendent la citadelle, montrent suffisamment qu'il avait visité ce lieu Faut-il émettre une conjecture? Nous soupçonnerions que l'auteur de cette *Vita prior* serait saint Géry (*Gaugericus*), successeur de saint Vaast sur le siège de Cambrai, qui, en se rendant en pèlerinage au tombeau de saint Front, et en allant visiter les domaines que l'Eglise de Cambrai possédait dans le Périgord par suite d'un legs de son prédécesseur, se serait arrêté, en passant, dans le lieu qui avait vu naître saint Vaast.»

Nous avons beaucoup aidé M. Arbellot dans son rude travail ; disons ici qu'il nous a remercié chaleureusement en le terminant. Dernièrement encore il nous demandait de nouveaux renseignements avant de distribuer les exemplaires du tirage à part. Il veut prendre toutes les précautions afin d'en finir une bonne fois.

En finir une bonne fois ! Ce n'est pas facile avec un joûteur comme M. Pergot.

Voici venir de nouveau le terrible doyen de Terrasson avec une brochure de seize pages, la première de plusieurs qui vont suivre. Cette feuille est du 21 novembre.

On doit le dire en toute vérité : ces pages sont fatigantes à lire. Ce sont toujours les mêmes plaisanteries, la même accusation d'interpolation, si bien réfutée, plus une longue dissertation sur le sens exact de *civitas* et de *castrum*, chose bien étrangère au fond de la question. Le croira-t-on ? Moi le compagnon de travail de M. Arbellot, moi qui ai fait un mémoire pour établir le lieu de naissance de Saint Vaast à Courbefy, je suis pris à partie et cité, oui cité, comme opposé à cette thèse ! Cela vient à propos d'une de mes dernières lettres à M. Arbellot. Dans cette lettre, outre le texte demandé je lui fais la description du manuscrit dans lequel on a réuni tout ce qu'on a pu trouver sur Saint Vaast. On y met donc, outre la vie d'Alcuin, précédée de son prologue, un autre prologue, puis encore un autre prologue où se trouve le lieu de naissance, puis la vie, puis des sermons sur Saint Vaast, enfin une collection de documents. En donnant ces renseignements, mon intention était de montrer le soin pris par nos religieux de Saint-Vaast d'Arras pour conserver leurs trésors de diverses épo-

ques. Eh bien ! M. Pergot me fait transformer ces pièces en « *un vrai salmigondis où tous les goûts trouvent leur satisfaction.* » Franchement, il n'est pas permis d'agir ainsi, même avec l'idée fixe, avec le parti-pris. Disons toutefois, pour la décharge du digne doyen, qu'il y a dans une de ses dissertations quelques pages qui se font lire avec plaisir. Ce sont celles où il décrit la manière dont se fait un Propre des Saints d'un diocèse. Ici Monseigneur un tel est indigné de ne pas voir son patron dans le Propre, et il l'y insère d'office ; là, M. le Chanoine un tel, grand ami de tel saint, veut l'y mettre et il l'y met; ailleurs, tel saint très vénéré, très connu, est exclus parce qu'il arrive que tel membre de la Commission a oublié de l'étudier, etc. etc. Et puis, M. Carles est chargé de la rédaction du nouveau Propre que l'on prépare. Là est le danger. Il faut lui inspirer une frayeur salutaire pour qu'il ne soit pas trop radical dans ses retranchements. Cette dernière pensée n'est pas exprimée, on la devine pourtant, mais la confection du Propre est décrite de main de maître et nous fait penser à des scènes analogues se passant assez loin de l'Aquitaine. Décidément il y a de l'homme partout.

L'intrépide champion de Périgueux parlera-t-il encore? Oui, certainement. Tout en admirant un tel courage, digne d'une meilleure cause, il sera sage, pensons-nous, la question de Courbefy étant si bien traitée, il sera sage de le laisser désormais parler tout seul.

Arras, le 4 décembre 1885.

DES DIVERSES

TRANSFORMATIONS DU NOM

DE

SAINT VAAST

Par M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général

Dernièrement une main amie m'a envoyé toute une série de numéros de la Revue anglaise *the Athenæum*.

Il y avait le 3 janvier 1885, le 10 janvier, le 24 janvier, le 7 février. Chacun de ces cahiers contenait naturellement des articles sur un même sujet, que l'on avait cru de nature à m'intéresser : en effet, ce sujet est intéressant, puisqu'il s'agit du nom de notre Saint Vaast, évêque d'Arras, et des transformations étranges que ce nom a subies.

C'est à propos des difficultés énormes que l'on rencontre pour donner l'explication des noms de lieux et des points divers du vieux Londres, que cette question est soulevée et traitée par M. Henry B. Wheatley, à l'occasion d'une vieille église et d'une ruelle qui portent le nom de *Foster Lane ou Saint Forster's Lane*.

Quel est ce saint Foster, titulaire de l'église de la ruelle en question ?

Jusqu'ici ce point de la topographie londonnienne a été un grand embarras pour les guides. On vient de découvrir pourtant, qu'autrefois on disait dans certains actes : *Ecclesia S. Leonardi in venello S. Vedasti.* D'après d'autres, Pierre Cunningham a pu dire : « l'église est appelée Saint Vedast, *Foster lane.* » D'autres confusions se sont produites ; mais de ces confusions mêmes, dont nous allons avoir la clef, il résulte que souvent le nom entier de Vedast ou même Vedastus se retrouve dans des pièces authentiques, notamment après le grand incendie, qui a beaucoup endommagé l'église. Dans les actes mortuaires dressés après cette époque, on l'appelle, sous la lettre *V.* des registres : église de Saint Vedast, *alias* Foster, et sous la lettre *F* nous trouvons saint Foster's, tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant les années. On peut voir les détails aux pièces justificatives, où nous avons mis tous les articles de l'*Athenæum*, dans leur texte anglais.

Vedastus, Vedast, Foster et Forster sont donc une seule et même personne.

Comment et quand notre Saint Vaast fut-il ainsi connu en Angleterre ?

Le premier recteur de l'église susdite est signalé en 1308 ; mais l'église est déjà mentionnée dans des actes mortuaires un siècle plus tôt. L'auteur croit que c'est lors de la conquête normande qu'une communauté de Français vint établir cette église, peut-être même dès le temps d'Edouard le confesseur.

Quoiqu'il en soit de la date précise de l'établissement,

toujours est-il que le Saint honoré là est notre Saint Vaast. Je crois même me rappeler que déjà, lors d'un premier séjour que je fis à Londres en 1847, l'aumônier de la Chapelle française, M. Toursel, m'avait fait remarquer cette ruelle, cette église et ce nom, en m'assurant qu'il s'agissait bien de notre Saint Vaast.

Comment Vedastus a-t-il fait Foster? La chose n'est pas bien difficile à expliquer, et M. Wheatley en donne une démonstration véritable.

D'abord la première corruption vient de la France, dit-il avec raison. Sauf pour les actes latins, où Vedastus a été conservé, comme en France dans les livres de la liturgie, la forme familière sous laquelle il fut porté de France en Angleterre était certainement Vaast ou Vast. En anglais ce mot a été tout de suite prononcé Vaust, comme on dit Vause en écrivant *Vase*, et comme on pourrait citer bien des analogues. Quant au changement de *V.* en *F.*, il n'est pas moins fréquent. Vicus de Lupo, par exemple, a fait Vis de loup, puis Videlou. En cette forme il est venu en Angleterre, où il a fait Videlow, Vidler et Fidler. De même Vaust est devenu Faust. L'introduction de l'r à la suite du nom est un fait qui se rencontre fort souvent, et la forme définitive Fauster est ainsi expliquée : Foster n'est qu'une simplification.

Voici donc la route parcourue par le nom de notre Saint pour aller depuis Vedastus jusqu'à Foster. Elle comprend huit étapes, ainsi désignées par M. Wheatley.

1, Vedast; 2, Vaast; 3, Vast prononcé Vaust; 4, Fast; 5, Fastés; 6, Fastres; 7, Fauster's; 8, Foster's ou Foster.

Dans le numéro du 10 janvier, l'*Athenæum* publie quatre notes nouvelles sur ce sujet.

La première est de M. Thomas Kerslake, annonçant qu'il a donné, il y a vingt ans, une identification semblable, établie il est vrai sur d'autres données, mais d'après lesquelles il expliquait Foster par Vedastus. Seulement il n'a pas de citations d'actes, mais des rapprochements linguistiques, qu'il donne et qui sont certainement moins clairs que les précédents donnés par M. Wheatley.

La seconde est de M. J. Clare Hudion. Elle annonce grâcieusement à M. Wheatley qu'il y a une église paroissiale sous le vocable de saint Vedast à Tathwelle, près de Louth, dans le Comté de Lincoln.

La troisième est de M. O. W. Tancock. Il s'agit de Norwich. A la page 13 des *Antiquitates Capellæ D. Johannis Evangelistæ, hodiè Scholæ Regiæ... de sir Thomas Browne,* il est dit : « *Non sunt, ut opinor, jam Ecclesiæ Sancti Cuthberti, fratrum minorum, et Sancti Vedasti, in vicinia sua olim positæ, ut ex antiquis scriptis constat. A Vedasto quidem nomen habuit venella quædam... quæ majoribus nostris contractè saint Vaists, nobis corruptè saint Faiths-lane dicitur, quasi S. Videi seu Fidis Virginis esset.* » Il cite encore d'autres formes données dans des vies des saints de Baring Gould : Vaast, Vaat, Wast, Wât, et souvent Gaston. Dans les emblèmes des saints, du Dr Husenbeth, on trouve saint Vedast mis en relation d'identité avec Foster. Il y a près de Norwich une église de saint Faith. « *Thers is a church horsham saint Faith's near Norwich.* »

La quatrième, signée A. B. C. D , dit que Saint Vedast, d'Arras, est appelé dans de vieux martyrologes anglais St Sawster.

La cinquième, de M. J. H. Round, indique des rappro-

chements à faire entre Foster-Lane, *Venella Sancti Vedasti*, et d'autres corruptions non moins étranges qui ont eu lieu à Colchester, à propos de Sainte Hélène et de Sainte Osyth. C'est une confirmation de tout ce qui a été dit jusqu'ici.

La sixième est de M. A. Hall, qui explique une double fondation faite dans la Cité de Londres, l'une ancienne, de Sainte Foi, ou Faith, l'autre de Saint Vedast.

La septième est un résumé et un remerciement de M. Wheatley à ses aimables collaborateurs. Il donne en même temps son avis sur leurs communications. A M. A. B. C. D. il fait observer que la forme Sawster est une erreur de copiste pour Fawster. Il constate la priorité de M. Kerslake, mais en faisant observer que c'était une appréciation et non une démonstration fondée sur documents précis. Il n'admet pas certaine référence à un mot flamand indiqué par un des correspondants, pas plus que les raisonnements sur Sainte Foi; mais il est très-reconnaissant des indications données sur d'autres églises de Saint Vaast existant sur divers points du Royaume-Uni.

En somme, c'est une vraie séance académique; on trouve la thèse, les appuis de la thèse, les observations et remarques, une conversation de bon ton et tout académique sur ce curieux sujet.

Nous y trouvons, de plus, une illustration nouvelle et une marque de la grande situation qu'a toujours occupée dans l'opinion et dans l'histoire notre glorieux apôtre Saint Vaast d'Arras.

INCIPIT VITA

SANCTI AC BEATISSIMI VEDASTI

EPISCOPI ET CONFESSORIS

I

Sanctorum presulum gloria, potissimo semper jure ac solerti indagatione, vel imitando exemplo, vel litterarum serie memoriæ est commendanda, ut clare prorsus luce reddita, ad sui cultus imitationem delinquentium animas studeant revocare, quatenus non solum sibi mercedis lucra affatim compilata, verum etiam aliorum profectu coadunata congaudeant. Eritque æquus arbiter rerum sator æternus, ut qui illis solamina ad augendam religionis copiam tribuit imitatoribus supplementum, perficiendi præbere non abnuat. Nec fastidire quispiam debet, si in aliquibus rebus quæ exiguæ hominibus videantur, supernæ virtutis indicia suffragari, cum crebro in magnis ac minimis rectus arbiter et pensando subveniat et subveniendo, ut in majoribus convalescant, præstet auxilium. Venerandi ergo viri Vedasti, pontificis Atrabatum urbis, memoriam posteris commendare ratum ducimus, ut unde originem duxerit, vel qualiter sanæ vitæ cursum peregerit, quemque finem habuerit, prosequi studeamus verbis.

II

Aquitania montem habet, qui, æqualibus pene spatiis, Petragoricam et Lemovicam civitates dirimit. Mons ille magnus, et sui quantitate multum terræ occupans longe lateque, altitudine fere nubes penetrans, si graves sint. Super cacumen ejus, antiquis et præteritis ætatibus, in-

certum an civitas, an castrum situm fuit : cujus enormitatem et munitissimam magnificentiam ruinarum indicia et moles dirutæ satis demonstrant. quanta fuerit res ipsa. Nomen montis ex tunc et nunc Leucus est ; ex nomine montis castrum illud etiam nomen sortitum est ; sed et populi regionis illius Leuci sunt dicti, maxima pars Aquitaniæ usque in Oceanum. Testes sunt perpetua fama et plures scripturæ jam hodie quo l illa omnia ita nuncupantur. De Leucis ergo B. Vedastus oriundus fuit, nobilibus procul dubio natalibus, prosapia sicut ingenua, ita insigni et famosa, prædiorum affluentia et abundantia divitiarum locupletissimis, ut nihil de sæculari defuerit gloria. Puer studio litterarum felici auspicio mancipatus est ; nam omnia quæ ad institutum studium attinebant, divino suggerente suffragio, plenissime hausit. Verum in his omnibus nullo abusus est, sed, gradatim ad summa aspirans vere secundum Deum et quæ illius sunt philosophatus est, ut solum Deum et voluntatem ejus, et præcepta amplecteretur, certus de reposito fructu. Demum beatissimus, plus quam adolescens, parentes fugit, divitias contempsit paternas et gloriam ; et amplissimas possessiones ita sprevit, ac si brevissimæ essent, ita patriam evasit. Applicuit tandem, ita solitarius, ita vacuus, ad fines qui Alemannos prospiciunt. Ibi de loco ad locum pauper exulavit pro amore vitæ æternæ.

III

Igitur cum inclitus Francorum rex Chlodoveus, omni industria solers, Francis regnaret, evenit ut quodam in tempore, inter incendia bellorum, adversum Alamannos, gentem ferocem, bellaturus pergeret. Quò cum venisset ab utroque acies, et nisi obvium hostem habuisset, Reni alveum transire vellet ; cumque tergo utrinque hostium cunei adstarent, et tam Franci quam Alamanni ad mutuam cædem inhiarent, commisso prælio, ita vehemens

terror Chlodovei animum obrepserat, ut in ea pugna seviendi finem horrenda anxietate trutinuret. Cumque ergo suos pene ad internecionem opprimi cerneret, tandem divino fultus auxilio in animo, oculosque ad cœlum elevatos attollit : « Unice, inquit, potestatis ac majestatis Deus, quem Chlodchildis conlateranea mea confitetur, quemque humili prece die noctuque supplicare non cessat, tu mihi hodie hanc de hostibus concede victoriam, ut et ego te deinceps et corde credendo teneam et adorem » Cumque his et hujusmodi precibus rerum Auctorem pulsaret, cessit tandem hostis, terga vertendo, victoriam Chlodoveo. Victor deinde Alamannos cum rege in ditione cepit, ovansque ad patriam festinus rediens, ad Tullum oppidum venit.

IV

Et cum jam desiderium rex teneret, ut celer ad baptismi gratiam confugeret, sciscitando comperit inibi beatum Vedastum sub religionis cultu vitam degere, quem mox sibi in itinere junxit. Cum pariter pergerent, quadam die venerunt in pagum Vungisem, qui dicitur Grandeponte, juxta villam Riguliacum super fluvium Axona, obvium habens cæcum multorum annorum spatio ab hac luce damnatum. Petiit beato Vedasto ut pro se immensæ pietatis postularet auxilium, ut lumen quo carebat, ipso impetrante, recipere mereretur. Ille fidus de misericordia Domini dexteram levavit, super oculos cæci signum crucis imposuit, statimque lumen oculorum recepit ; ibique a Christianis hominibus basilica constructa esse videtur, ubi in ejus honorem multa mirabilia fiunt.

Ac inde ad Remorum urbem, ad pontificem Remigium, qui tunc inibi sacerdotalem cathedram regebat, perduxit. Quo tantisper moratus, sacræ Trinitatis fidem Chlodoveus professus baptismi gratiam recepit. Indeque

progressus, victor ad patriam rediens, jam dictum Vedastum beato Remigio commendavit.

V

Qui cum apud eum moraretur, et in præfata urbe Remorum vitam degeret, accidit ut quodam in tempore aliquis ex illustribus viris ad cellulam ejus veniret. Erat enim mitis animo, alloquioque suavis. Noverat opem miseris ferre, mestosque verbis fovere, ac ignavos quosque ad sobrietatis normam redigere, omnemque religionis censuram et exemplo monstrare et verbis studebat edocere. Cum ergo, ut diximus, quidam de illustribus viris ad eum prope pervenisset, ille de industria ministro jubet, ut concito gradu post salubria affamina huic viro vini poculum inferret. Ille ait, nequaquam in vas, quo haurire solitus fuerat, quidquam vini remansisse. Quo audito, gemens cœlum conspicit, ac mentem ad superna attulit, ut cito clemens pietas subveniret. Mox eodem more, qui in Cana Gallilleæ aquas in vini mutavit saporem, hujus necessitatis tribuit vicissitudinem. Ac mox, post impletam orationem, ministro urgens imperat, ut ad vas festinus properet, et quæ Dominus tribuit, afferre festinet. Moxque obediens minister celer venit, vasque a quo vinum haurire solitus fuerat superfluens reperit. Repletus gaudio, imperatum munus deportat ac de affluente munere letus denunciat. Quod ille statim audiens, ne favor patratæ virtutis mentem macularet, ministro jubet ut nulli hoc in propatulo jactitando denuntiet, sed quoadusque inter superos vitam degeret, silendo tegi jubet.

VI

Cumque jam celeberrimæ famæ in præfata urbe Remorum esset, et beatus Remigius eum venerationis cultu attollere niteretur, fuit tandem consilii ut Atrabatum urbi eum pontificem faceret, quo Francorum gentem ad

baptismi gratiam paulatim docendo ac de industria monendo attrahere curaret. Suscepto itaque pontificalis cathedræ onere, ad urbem Atrabatum venit; dumque intra muros adire vellet, obvios habuit cæcum et claudum, alimoniam postulantes. Cumque ille apostolica de fonte hauriens, verba depromeret, ac diceret se nequaquam supplemento auri argentique onerari, illi attentius pulsant, ac de industria pecuniam quam haberet extorquere nitebantur. Ille deinceps importune opem petentibus ait : « Pro auri argentique munere, si fides vestra meum comitaretur affectum, divini muneris mox uberius affluentia redundaret ». Illi aiunt sese ad omnia paratos. « Si fides, inquit, vestra meis comitatur dictis, pristinam sanitatem utriusque vestrum omnipotentis dextera largiatur ». Manuque mox oculis superposita, ac debilia membra adtractata, signo crucis facto, sursum cœlos aspiciens, quæ poposcit, impetravit. Nam statim cæcus visum, claudus gressum recipiens, ovantes uterque ad propria remearunt.

VII

Pervenit ergo ut ecclesiam introiret ; quam cernens incultam, ac negligentia civium paganorum prætermissam, veprium densitate oppletam, stercoribus de bestiarum habitaculis pollutam, merori cordi subdit, omnique tristitiæ colla submittit. Nec prorsus hominis habitatio urbem frequentabat ; quæ olim ab Attilane, Hunorum rege, diruta, ac turpi squalore relicta fuerat. Ibi et habitatio ursi reperta, quem cum animi dolore a vallo urbis ejecit ; ac ne Crientium fluviolum, qui ibi fluit, ultra progrederetur, imperavit. Nullatenus illuc visus fuit revertisse. Erat autem beatus Vedastus penes regiam aulam, nec valebat Francorum viros a profanis erroribus ex integro deviare, sed paulatim ; et qui se per dulcia

rationis affamina religioni subdebant, Ecclesiæ recipiebantur sinu.

VIII

Actumque est deinceps, ut, mortuo Chlodoveo, Chlotarius, filius ejus, patris in locum suffectus, Francis regnaret; et cum egregie regni regimina regeret, evenit ut aliquis vir Francus, nomine Hocinus, regem Chlotarium ad prandium vocaret, ac inter aulicos regis venerabilem virum Vedastum pontificem invitaret. At ille, non quod eis consentiendo gulæ faveret, sed quod adunatam ad regis prandium turbam suis salubribus doctrinis edoceret, ac per regis auctoritatem plerosque ad sacrum baptismum provocare vellet. Cumque ergo attonitus ad prandium vocatus venisset, domum introiens, conspicit gentili ritu vasa plena cervisæ domi astare. Quod ille sciscitans quid sibi vasa in medio domus posita vellent inquireret, responsum est, alia Christianis, alia verso paganis apposita ac gentili ritu sacrificata. Cumque ita sibi denuntiatum fuisset, omnia vasa de industria signo crucis sacravit, ac, omnipotentis Dei nomine invocato cum fidei adminiculo, celesti auxiliante dono, benedixit. Cumque benedictionem cum crucis signo super vasa quæ gentili fuerant ritu sacrata præmisisset, mox soluta ligaminibus, cunctum cervisæ liquorem, quem capiebant, in pavimentum dejecerunt. Unde rex, miraculo perculsus, ac omnis procerum caterva sciscitatur quæ gestæ rei causa fuerit, et id sibi in propatulo narrari jubet. Cui venerandus vir Vedastus ait : « O Rex, tuorum decus Francorum, cernere potes quanta sit diabolicæ fraudis astutia ad animas hominum decipiendas. Nam quam putas hic demonum fuisse conjecturam, quæ per hunc liquorem cervisæ corda fidelium per prævaricationem suffocata æternæ morti subdere studerent. Sed nunc virtute divina pulsata, et effugata demonis arte, scire cunctis necessarium est, qualiter ad salubria medicamenta veræ

fidei Christiani discant confugere, et has superstitiones gentilium omni nisu studeant prætermittere » Quæ causa multis qui aderant profuit ad salutem. Nam multi ex hoc ad gratiam baptismi confugerunt, ac sanctæ religioni colla submiserunt.

IX

Rexit ergo supradictam ecclesiam multa per spatia temporum, annos circiter quadraginta ; ac, cursu vitæ consummato, cum jam vellet eum Dominus de hujus vitæ ærumnis ad celeste provehere regnum, febre corripuit, ac exitum denuntiavit. Nam, cum in eadem urbe in quadam cellula jaceret, ignis columna cœlo diffusa super cellulæ tegumenta caput tenuit, ac per longa noctis spatia, plusquam duarum fere horarum, immobilis stetit. Quod cum vir venerabilis audisset, suum exitum denuntiavit, ac, omnibus valedicens, post monitionis affamina, animam Creatori reddidit, VIII Idus februarii, felicemque de hac vita exitum agens, solum desiderium viventibus reliquit. Multi in hac hora psallentium choros audierunt in cœlo. Cum hoc beati funus omnes audissent, advenerunt clerus et plebs non solum de illo oppido, sed etiam de vicinis urbibus pontifices et sacerdotes, ut ipsum Dei servum, sanctum Vedastum pontificali, qua dignus erat, traderent sepulturæ

X

Beatum corpus in medio domi positum, ut mos est, omnibus accipientibus feretrum cum ipso sancto corpore, nullatenus eum de loco promovere potuerunt. Interrogatum est a viro venerabili Scupilione archipresbytero loci illius, quem ipse beatus pontifex enutriverat, quidnam esset : at ille nescire se dixit. « Utique unum scio, quia cum esset in corpore, sæpius audivi eum dicentem, quod infra muros civitatis nullus defunctus requiescere

deberet. Nam ipse pontifex in oratorio quod *ipse vivens de ligneis tabulis* super littus Crientii fluvioli ædificaverat, requiescere disponebat Sed tamen nec locus sic delectus, nec monumentum præparatum esse videbatur». Dum hæc ad invicem loquebantur, *vel quid de ipso agere deberent,* venerabilis vir Scupilio, merore cordis repletus commotus in lacrymis, super corpus beati Vedasti genibus provolutus, erupit in vocem, dicens : « Heu me, beatissime pater, quid vis ut faciam ? quia dies jam declinat ad vesperam, et omnes qui convenerunt remeare festinant ad propria. Jube ergo te deportari ad locum quem olim tibi præparavimus. » Cum hæc dixisset, accepto feretro in quo gleba corporis sancti jacebat, levaverunt eum in humeris suis, nullum onus sentientes, et cum magno psallentium cætu eum deferentes, canebant, dicentes : « Ambula, sancte, viam quam elegisti : festina ad locum qui tibi præparatus est ». Tradiderunt sepulturæ, quam decuit Dei servum, in ecclesia, ad dextrum cornu altaris, ubi ipse pontificalis cathedræ fungebatur officio.

XI

Nam actum est post aliquod tempus, ut domus eadem in qua vir sanctus Vedastus pontifex vitam finierat ignis incendio flagaret, ac totem partem domus consumeret, cum subito visum est ut una ancillarum fidelissima, nomine Habitta, beatum Vedastum visibiliter cerneret, et ignem a cellula ubi lectus erat, in quo defunctus fuerat avelleret, et non omnino consumeret ; sola tantummodo cum lecto cellula incolumis remansit. Quam propterea rerum sator urere non permisit, ut virtutis suæ, suffragatione sui muneris, monimentum viventibus relinqueret, præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

Explicit vita sancti Vedasti.

LES SÉMINAIRES

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LES ÉCOLES SPÉCIALES

dans le Pas-de-Calais, jusqu'en 1804 *

Par M. G. de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

I. — Séminaires.

L'institution des séminaires paraît fort ancienne dans l'Eglise et l'honneur en revient à saint Augustin qui, le premier, établit la vie chrétienne parmi les clercs (1). Pendant le cours du moyen-âge, on vit de tous côtés fleurir des écoles et des académies de théologie. Mais les séminaires ne furent canoniquement érigés et régulièrement constitués que par le Concile de Trente, sur le modèle créé par saint Ignace pour les jeunes novices de la compagnie de Jésus (2). Jusque-là, les jeunes gens qui témoignaient de quelques dispositions pour l'état ecclésiastique trouvaient d'abord dans les écoles de chapitre, dans les monastères, dans les collèges, les éléments d'une instruction solide, dispensée sans bruit, largement et

(1) Il avait organisé dans le jardin attenant à son église un couvent pour les clercs afin d'y vivre en commun avec eux, pratiquant, à la manière des apôtres, la prière, le jeûne, les veilles et l'étude des sciences (*Hist. des institutions d'éducation ecclésiastique*, par Theiner).

(2) Pie IV fit, en 1563, un décret au sujet des séminaires, et l'archevêque de Cambrai, en 1565, est le premier prélat français qui, dans un concile provincial, déclare que leur établissement était le meilleur moyen de préserver l'Eglise des hérésies et de lui rendre son ancien éclat.

(*) Voir *Mémoires de l'Académie*, années 1882, 1883 et 1884.

aux conditions les plus modiques. Des bourses étaient même octroyées à ceux qui ne pouvaient subvenir à leurs dépenses personnelles. De là, les élèves passaient aux grandes Universités qui, seules, avaient le droit de conférer les grades dans les sciences. Parmi celles-ci, la théologie tenait, à juste titre, la première place. Elle était considérée comme la mère et la maîtresse de toutes les autres.

Pour faciliter les hautes études aux jeunes gens de notre province qui se destinaient à la prêtrise, on avait fondé auprès de ces Universités des collèges avec des bourses réservées aux Artésiens (1) Nous avons déjà parlé des collèges de Saint-Vaast et de Dainville, à Paris. Au chapitre de Saint-Omer appartenait la collation d'un grand nombre de bourses aux Universités de Douai et de Louvain (2). L'abbaye de St-Bertin avait fondé un collège dans cette dernière ville. Là aussi, Nicolas le Ruistre ou Ruyter, évêque d'Arras et chancelier de l'Université de Louvain, établit, au commencement du XVI[e] siècle, sous le nom de *collège d'Arras*, un séminaire où l'on étu-

(1) Vers 1580, Antoine Lesur, chanoine de St-Amé, à Douai, fonda trois bourses à l'Université de cette ville pour des écoliers *nés à Béthune* (archives de Béthune).

(2) Cette abbaye envoyait à ses frais dans les Universités quelques novices que leurs dispositions particulières indiquaient pour cette faveur. En 1397, elle alloua 30 livres 8 sols à un jeune moine de l'abbaye envoyé à l'Université de Paris. En 1493, elle donnait 62 livres à un maître de Louvain pour la dépense de deux élèves. En 1499, le principal régent en la pédagogie de la Fleur de Lys, à Louvain, recevait 9 livres pour trois religieux escoliers (Baron de la Fons-Mélicocq, *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1861).

diait la philosophie, la théologie, le droit canon et même les arts (1).

Quand l'Université de Douai fut fondée, Philippe de Caverel créa en cette ville un collège avec trente six bourses, qui fut dirigé par des religieux de l'abbaye de St-Vaast. Jean Richardot, évêque d'Arras et de Douai, établit en cette ville, en 1571, avec le concours de son chapitre et des abbayes de St-Vaast, de Marchiennes et d'Anchin, un séminaire qui porta le nom de cette dernière abbaye. Mathieu Moullart, son successeur, fonda également un établissement du même genre, auquel il donna son nom (2). Il était donc facile aux jeunes gens

(1) Il y avait seize bourses, dont trois étaient réservées aux jeunes gens d'Arras et de préférence aux écoliers de la maîtrise. Les élèves boursiers étaient d'abord logés et nourris dans la maison, tenus à des exercices religieux assez nombreux et soumis à un règlement sévère. Plus tard, le collège fut aliéné et ils durent loger en ville. Sous la Révolution, une partie des biens ayant été vendue, le revenu fut diminué et on réduisit les bourses. Le droit des Artésiens fut cependant sauvegardé, car nous lisons dans le *Journal de Belgique* du 3 janvier 1844, cette annonce : « Collège d'Arras à Louvain, de la fondation Ruyter et Damen, douze bourses chacune de 125 fr. pour étudier la philosophie et la théologie, dont deux en faveur des natifs de la ville de Luxembourg, trois en faveur de ceux de Cambray, trois en faveur de ceux d'Arras et une en faveur de ceux de Louvain. Collateurs : MM. le curé de St-Pierre, à Louvain, et le commissaire de l'arrondissement de Louvain » La modicité de la bourse fait que les Artésiens n'en profitent pas (Voir sur ce séminaire, Manuscrits du P. Ignace, bibl. d'Arras ; *Vie de Mgr le Ruistre*, par M. le chanoine Proyart, *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1876).

(2) L'évêque d'Arras était premier proviseur de ce séminaire. On affichait des avis pour inviter les élèves à se présenter pour obtenir les bourses, dévolues aux plus dignes, c'est-à-dire à ceux qui jouis-

de notre pays de suivre les cours de l'Université de Douai (1). Mais là ne se bornaient pas leurs ressources, et nous allons voir avec quelle largesse l'instruction leur était offerte par les divers séminaires organisés dans la région même qui forme aujourd'hui le département du Pas-de-Calais

ARRAS

Pénétré de l'avantage d'avoir dans la ville épiscopale une maison spécialement destinée aux jeunes lévites et dirigée par l'autorité diocésaine, l'évêque Moreau résolut de fonder un séminaire à Arras (2). Il obtint, par lettres-

saient de la meilleure réputation et qui répondaient le mieux sur la dialectique. Ils devaient apporter des certificats de bonnes vie et mœurs de leurs professeurs, de leurs curés ou d'autres personnes notables.

(1) Les particuliers fondaient aussi des bourses dans la plupart des établissements d'instruction ecclésiastique.

(2) Mgr Richardot avait établi à Arras un petit séminaire, indépendamment du collège d'Anchin. En effet, nous lisons dans une ordonnance datée de Douai, 5 décembre 1571 : « C'est chose manifeste qu'il n'y a point un expédient plus à propos pour avoir toujours furniture de bons et suffisants pasteurs pour la direction des églises que de choisir entre la jeunesse quelque multitude de bons esprits, aptes à la discipline des bonnes mœurs et des vertus et les ayant choisi les former et instruire de sorte que venant en âge on les puisse seurement et proufitablement employer au régime des églises et soings pastorales et pour cette cause les pères du saint Concile de Trente ont très expressément ordonné que par tous les diocèses de la chrestienneté les évêques et prélats doivent dresser des escholes et séminaires là où, au dépens des églises, serait envoyés et instruits plusieurs jeunes adolescents selon la portée du

patentes, en 1669, la permission d'élever les constructions nécessaires, de les payer et d'entretenir la maison au moyen d'une contribution levée sur les abbayes, prieurés et autres bénéfices de son diocèse (1). Ce sémi-

revenu d'icelles églises, lesquels séminaires serviraient de pépinière et semence pour peupler et remplir les lieux et charges ecclésiastiques de personnages idoines tant en science comme en vertu pour instruire et édifier comme il convient le peuple rude et ignorant et pour rendre en tout plus honorable et respectable le ministère de l'église. » Puis il rappelle que dans un synode convoqué par lui et où furent appelés les doyens, chapitres et pasteurs du diocèse, on résolut de créer à Douai le *collège d'Anchin*, sous la direction des Pères de la Société de Jésus « et en outre de dresser en la cité d'Arras là où est l'escholle dudit chapitre un séminaire d'aucuns jeunes enfants pour apprendre la langue latine et grecque, si faire se peult, pour pouvoir commodément et littéralement entendre ce qui se dit à l'église et les commandements et rudiments de la dialectique et rhétorique pour acquérir toujours quelque dextérité et promptitude et pour être capable des leçons du grand séminaire dudit Douai quand ils y seront envoyés. » Puis il fixe la part que les abbayes, chapitres et bénéfices devront fournir pour payer et entretenir ces établissements, indique le mode d'obtention des bourses (on n'y admettait que les enfants légitimes), le règlement de la maison et l'organisation des études. Nous croyons que ce petit séminaire fut transporté à Douai après le concile provincial de Mons, en 1586. Quand il fut question d'établir un grand séminaire, il restait encore quelques bâtiments en ruines (Renseignements fournis par M. l'abbé Nicq, professeur au grand séminaire d'Arras)

(1) Voilà comment eut lieu cette répartition en 1688 : abbayes de St-Vaast, 360 livres ; d'Anchin, 360 ; de St-Eloy, 150 ; de Marchiennes, 240 ; de Vicogne, 120 ; de Hanon, 120 ; d'Arrouaise, 54 ; d'Eaucourt, 36 ; d'Hénin-Liétard, 30 ; de Marœuil, 21 ; de Chartreuse-l'Abbaye. 18 ; le chapitre d'Arras, 120 ; les chapelains de Notre-Dame d'Arras, 6 ; les abbayes d'Etrun, 43 ; d'Avesnes, 27 ; de Denain, 9 ; de Sains, 3 ; de Flines, 100 ; des Pretz, 45 ; d'Annay, 18 ; du Vivier,

naire devait être situé rue Baudimont, sur l'emplacement de l'ancien hôtel d'Ivergny. La mort empêcha l'évêque d'effectuer ce projet. Guy de Sayve, qui lui succéda, fut plus heureux. Il obtint des lettres de confirmation et, en 1677, fit un mandement pour remercier les villes voisines des services que leurs séminaires avaient rendus à son diocèse. En même temps, il annonçait pour le jour de la Pentecôte l'ouverture du nouvel établissement (1), dont il confia la direction à quatre pères Lazaristes, servis par deux frères. Le traitement de ce personnel, fixé d'abord à 2,400 livres par an, fut augmenté par la suite, et enfin porté, le 1er janvier 1789, à 5,000 livres (2).

12 ; de la Paix, à Douai, 9 ; les anciens chanoines du chapitre de Béthune, 15 ; le chapitre de St-Amé, 45 ; les prévôtés de St-Michel, 12 ; de Gorre, 24 ; de Berclau, 30 ; de Sailly, 10 ; le prieur de St-Albin, 9, celui de Pas, 9. Les doyennés payèrent également ; les paroisses et les chapelles, en général, étaient tenues à une livre. La première répartition, en 1678, avait été moins forte. La répartition fut homologuée par le Parlement. Par la suite, elle souleva de nombreuses réclamations, on accusa l'évêque de malversation en 1682, en 1686 ; en 1691, nouvelles difficultés ; en 1735, l'abbaye de St-Vaast refusa de payer, de là assignations, procès, etc.

Cette contribution fournissait 2,500 livres. Plus tard on fit représentation au conseil du roi que cette somme était peu proportionnée aux frais qu'occasionnait cet établissemeut, et un arrêt du conseil intervint qui porta cette taxe à 5,000 livres.

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, n° 11,619, f° 4, recto. Mgr de Sayve fonda dix bourses de 100 livres chacune pour dix pauvres clercs, avec la faculté d'en jouir jusqu'à leur procuration à la prêtrise. On débuta avec quinze élèves ; en 1681, il y en avait soixante-huit. Le prix de la pension était de 220 livres par an ou 275 livres pour les quinze mois qu'on passait au séminaire.

(2) Voilà en quoi consistaient les revenus du séminaire : 1° la taxe

L'édifice, déjà en mauvais état en 1776, avait été notablement endommagé, en 1783, par un incendie qui épargna seulement la chapelle et son clocher en charpente. On résolut de le reconstruire (1). Plusieurs maisons furent achetées pour agrandir et permettre d'élever deux corps de bâtiments (2). On ne démolit d'abord qu'une

sur les abbayes, etc.. dont nous avons parlé plus haut, produisant 5,000 livres ; 2° le revenu de 265 mesures de terres sur Bucquoy, de deux rentes sur les Etats d'Artois produisant 1,040 livres et une sur le clergé de France de 100 livres. Ces terres et ces rentes provenaient de chapelles sises à Dainville, fondées en 1377, par Jean de Dainville, frère de l'évêque de ce nom. Mgr de Sayve obtint de l'abbaye de St-Vaast, qui en était alors possesseur, et du gouvernement, de réunir ces deux chapelles en une et d'en attribuer le produit au séminaire, à charge de payer 630 livres au chapelain ; l'abbaye de St-Vaast avait droit à quinze bourses et on devait lui rendre compte de l'emploi des revenus ; 3° 22 mencaudées de terre, sises à Vaulx et Ecaudaine, affermées 660 livres et provenant d'une église détruite par les guerres ; Mgr de Sayve avait décidé que les 2/3 du revenu serviraient pour des bourses au séminaire ; 4° de terres à Garguetelle et Marœuil ; 5° de rentes sur les Etats d'Artois, produisant 1,611 livres ; 6° de rentes sur la ville d'Arras (328 livres de revenu), sur la fabrique de St-Nicolas-en-l'Atre (100 livres), sur l'Hôtel-de-Ville (69 livres), sur les tailles (68 livres), sur les bouchers d'Arras, etc. ; 7° l'abbaye de St Vaast donnait, depuis 1686, 100 livres par boursier qu'elle envoyait (Histoire de cette abbaye, par M. de Cardevacque, t III, p. 23).

(1) *Arras*, par Terninck, p. 194. Par lettres-patentes de juin 1773, l'évêque fut autorisé à acquérir les bâtiments du Bon-Pasteur et une maison dépendant de la chapellenie de la cathédrale, plus les refuges des abbayes de Cercamps et d'Arrouaise qu'elles vendirent pour acquérir une maison dans la Basse-Ville.

(2) L'architecte Gillet fit un plan, en 1777, pour un grand et un petit séminaire juxtà-posés. M. Brongniart en fit un autre, mais ce furent MM Verly et Bioré, de Lille, qui furent chargés des travaux.

partie des anciennes constructions, car il fallait conserver le moyen de loger les séminaristes. Pour payer les travaux, l'abbaye de St-Eloy fut taxée annuellement à 10,000 livres (1). Ils furent bientôt interrompus par la Révolution. Cependant, le Directoire du département ordonna, par décision du 30 novembre 1790, quelques restaurations à la façade pour l'empêcher de tomber (2). Les élèves continuaient d'y habiter. Le supérieur s'appelait alors Michel-Réné Ferrand, MM. Ledoux et Flament étaient professeurs (ce dernier ne tarda pas à se retirer), M. Trévaut était procureur (3). Le décret du 12 juillet 1790, les maintint provisoirement dans la gestion des biens du séminaire (4).

(1) Un premier brevet du roi fixa à vingt-cinq ans la durée de cette taxe, un second brevet de 1788 prolongea de dix ans cette perception.

(2) Le 1er août 1790, le corps municipal d'Arras, vu la misère et le peu de travail qu'avaient les ouvriers, députa deux de ses membres à l'évêque pour l'inviter à faire reprendre le plus tôt possible la construction du séminaire. Mgr de Conzié fit venir M. Brongniart, surintendant du Mont-de-Piété, qui surveillait et payait, pour lui dire d'obtempérer au désir de la Municipalité. Celui-ci répliqua qu'il n'avait pas d'argent; l'évêque insista, mais nous croyons qu'on fit peu de chose.

(3) Ils demandèrent si le refus de serment les exposait à être déportés ; le Directoire du district leur répondit affirmativement le 7 septembre 1792.

(4) Comme ils éprouvaient des difficultés pour percevoir le revenu des terres provenant de la chapelle de Dainville, ainsi que celui de deux rentes sur les Etats d'Artois et les impôts de la province, produisant 2,492 livres, et deux autres sur la caisse des vingtièmes, rapportant ensemble 160 livres, ils écrivirent, en juillet 1791, aux administrateurs du département pour s'en plaindre et, ce qui était bien bon de leur part. ils terminaient en disant « qu'ils ne cessaient

On les laissa d'abord habiter la maison, mais les 13 août et 14 septembre 1792, on vint mettre les scellés, et un gardien fut établi ; il y était encore en novembre 1794. Le district d'Arras agita, en 1793, la question d'ouvrir une rue qui traverserait les terrains du séminaire et ceux de l'évêché, pour joindre la rue Baudimont à la rue de la Paix. Ce projet n'eut pas de suite (1), et le séminaire, avec sa cour et son jardin, occupant une surface de 2,165 toises carrées, furent mis en vente, en 1795, sur

d'intéresser le ciel pour la conservation de leurs jours. » Ceux-ci ne pouvant leur rien refuser, décidèrent, le 14 juillet 1791, « vu la requête présentée par les prêtres de la congrégation de la Mission, directeurs du séminaire d'Arras, expositive qu'ils ont fait tous les efforts et diligences nécessaires pour percevoir les revenus dépendants de l'ancienne chapelle de Dainville, qu'ils disent avoir été légalement réunis à leur congrégation et qu'ils éprouvent des oppositions de la part des débiteurs et autres personnes qui se sont mises en possession desdits biens et revenus, pourquoi ils demandent d'être maintenus dans la libre disposition desdits biens et d'être autorisés à faire lever tous obstacles et oppositions à la perception d'iceulx. L'assemblée, considérant que lesdits prêtres ont eu l'administration desdits biens en 1790 et années antérieures, les autorise, en conséquence, à percevoir les revenus de 1790 et arrérages, s'il y a lieu, des biens dont il s'agit, à charge d'acquitter incessamment par lesdits directeurs les dettes par eux contractées » (Sans doute pour la construction du séminaire, car on ajoute que les 2,492 livres de revenu de la principale rente resteraient en dépôt pour payer les travaux et qu'on leur remettrait seulement les 160 livres des autres rentes).

(1) Dans l'acte de vente on inséra que l'acquéreur serait tenu de souffrir l'établissement de ladite rue et même d'en faire l'ouverture et la clôture à ses frais aussitôt qu'il en serait requis et sans avoir le droit de réclamer aucune indemnité.

la mise à prix de 43,710 livres 18 sols, montant de la soumission faite par le sieur Verly (1). Une première tentative, faite le 12 août 1795, n'ayant pas produit de résultat, le 29 on adjugea le séminaire pour 718,000 livres en assignats au citoyen Guislain Philippe, demeurant à Arras. Cet établissement faisait face à la rue Baudimont, derrière tenait au jardin de l'évêché, d'un côté aux Brigittines, de l'autre à l'hospice des Cinq-Plaies (2). Les bâtiments, assez dépourvus de style, furent démolis en partie. L'emplacement en est actuellement occupé par la maison vendue à l'évêché par M. Desvignes pour établir l'*école* dite *des Saints-Anges* et par la demeure de M. Demay.

(1) M. Verly et son collègue réclamaient 2,000 livres pour leurs honoraires. Les briques furent faites à Beaurains. Tout le dossier de ce constructions, avec d'autres pièces sur ce séminaire, est conservé aux archives du Pas-de-Calais.

(2) Il se composait de deux corps-de-logis, un vieux démoli en partie et celui encore habité; l'aile des cuisines donnait sur la rue Baudimont, une façade était en équerre sur la cour, le bâtiment avait trois étages. La chapelle ancienne était démolie, la nouvelle devait avoir une grande croisée au fond et une horloge sur la porte donnant sur la cour ; on avait fait une chapelle provisoire dans une chambre de la maison voisine, occupée par M. Mabile, chanoine. Il y avait autrefois boulangerie, bûcher, deux sacristies, une chapelle dédiée à St-Charles, une bibliothèque, une infirmerie avec petite chapelle. On entrait par une grande porte cochère Intérieurement se trouvaient six chambres de maîtres, plus celles des frères et des cabinets, un réfectoire, un parloir, des chambres au premier et au deuxième étage pour les séminaristes, avec quarante-six lits ; comme mobilier, un calice, un ciboire, un christ en ivoire, un autel en bois doré, six chandeliers en bois argenté, trois reliquaires de bois doré, vingt-deux tableaux, des cuirs dorés, etc.

Mgr de la Tour-d'Auvergne, aussitôt mis en possession de son évêché, le 5 juin 1802, s'occupa d'établir un séminaire ; il le plaça rue Ste-Croix, d'où le nom de *séminaire Ste-Croix*, et lui donna comme supérieur M. Compiègne, de Boulogne. MM. Dupont et Lefebvre furent professeurs de théologie, M. Mouronval, professeur de philosophie, avec M. Flageolet comme suppléant. Ce fut seulement en 1809 que le grand séminaire fut installé à St-Vaast.

Depuis sa première origine, le séminaire possède une maison de campagne à Etrun, bâtie sur deux mesures.

SAINT-OMER

Gérard d'Haméricourt, évêque de St-Omer, le fondateur du *collège des pauvres boursiers* et de celui des Jésuites wallons, établit, le 19 septembre 1573, à Louvain, une maison religieuse pour les jeunes gens sans fortune appelés au sacerdoce. On y enseignait la philosophie et la théologie pour parvenir aux grades de l'Université. Ce séminaire, doté par lui de plusieurs bourses, rendit des services, mais l'établissement d'une Université à Douai le rendant inutile, il tomba en décadence et fut vendu, le 7 juillet 1627, aux pères de l'Oratoire. A Louvain, du reste, les jeunes gens étaient trop abandonnés à eux-mêmes, et cet inconvénient, signalé par le successeur de Gérard, l'évêque Six, dès 1582, année qui suivit son avènement, fit naître l'idée de créer à St-Omer même un grand séminaire. Cette idée ne devait recevoir son exécution que plus tard, et ce fut Alphonse de Valbelle qui obtint à cet effet des lettres-patentes du roi, homo-

loguées par le Parlement et enregistrées par le Conseil d'Artois, le 16 juin 1692 (1), qui permirent de prélever les dépenses nécessitées par cette maison sur les abbayes, les cures et bénéfices du diocèse. La direction du séminaire fut d'abord confiée à des prêtres séculiers, puis l'évêque Blazé la donna aux chanoines (2). Le bâtiment d'habitation, ainsi que l'église furent construits en 1605 (partie du côté de la chapelle), 1608, 1609 et 1610, aux frais de ce prélat, qui y fit sa résidence jusqu'en 1617 (3); en 1623, on éleva le bâtiment de la porte d'entrée.

En 1789, nous trouvons M. Dupuis (4), supérieur, et professeurs MM. Degrave et Denecker; économe, M. Lorthioy; sous-président, M. Podevin; préfet des humanités, M. Cleuet (5). Le revenu fixe de la maison était, en 1789, de 8,465 livres en biens fonds et de 7,694 livres en rentes; avec le loyer des maisons, il s'élevait à 17,446 livres. De plus, la retenue sur les abbayes, prieurés et autres bénéfices fit monter la recette à 72,453 livres; en 1791, elle était tombée à 63,840 livres (6). Cet établissement était situé sur la place de

(1) Dixième registre aux commissions, f° 88.

(2) En 1782, le personnel se composait d'un chanoine, président, d'un sous-président, de deux professeurs de théologie, d'un économe pour la maison, d'un autre pour les biens et d'un préfet des humanités (*Almanach d'Artois*).

(3) Derheims, *Histoire de St-Omer*.

(4) M. Dupuis avait été d'abord dix ans professeur au collège français, puis douze ans au séminaire.

(5) En 1790, M. Cleuet (il était de Wizernes) remplaça M. Lorthioy, et fut lui-même remplacé par M. Poillon.

(6) Après la suppression des Jésuites anglais, le prieuré de Watten et ses biens avaient été réunis au séminaire, sous certaines conditions.

l'Etat, à laquelle il faisait face du côté de l'est, tenant par derrière à la Manutention, au midi, à la rue du Faucon et à des écuries appartenant à la ville, et vers l'ouest, à la rue des Classes (1). Il se composait d'une chapelle et de trois bâtiments, dont un grand corps-de-logis avec plusieurs vastes salles pour les exercices, une grande cour, un jardin, un bûcher, etc. On pouvait y loger quarante séminaristes, et quelques travaux de peu d'importance eussent suffi à en porter le nombre à cent. Il y avait, en 1790, vingt-un théologiens et vingt-huit humanistes (2). Un quartier, dit de *l'évêque*, servait à loger celui-ci quand il n'occupait pas le palais épiscopal. Ce quartier était occupé, en 1790, par trois chanoines ou grands-vicaires. En outre, tenant au bâtiment principal, se trouvait un autre quartier où logeait un chanoine (3).

(1) D'après le conseil d'arrondissement, en 1799, ce séminaire avait grand besoin de restaurations. Les rentes dues n'étaient pas encore liquidées.

(2) Voici le budget du séminaire, en 1790 : réparations et entretien de la chapelle, 1,612 livres ; nourriture et entretien du personnel, 800 livres par personne, total : 4,800 livres pour six ; honoraires des maîtres, 300 livres chacun, sauf le préfet qui n'avait que 200 livres, en tout 1,700 livres ; gages, nourriture, etc., des domestiques, 2,895 livres ; total : 11,007 livres. De plus, on avait à payer pour bourses à des écoliers faisant leurs études à Paris, 1,286 livres ; pour bourses à des écoliers demeurant dans le séminaire et pour l'entretien de deux prêtres (sans doute infirmes). 3,982 livres ; total des dépenses : 16,275 livres. L'évêque était l'administrateur du séminaire et accordait les bourses, demi-bourses ou tiers de bourses, appliquait les fondations, etc. Le chapitre désignait deux de ses membres pour la vérification des comptes.

(3) Ces renseignements sont extraits d'un travail demandé le 14 octobre 1790 par le comité ecclésiastique de l'Assemblée législative.

M. Dupuis refusa le serment et il écrivit à la Municipalité, le 17 janvier 1791, pour donner sa démission ; il resta encore quelque temps dans la maison, puis, quand il se retira, professeurs et élèves le suivirent presque tous dans sa retraite. L'établissement, devenu désert, devint la résidence de Porion, évêque constitutionnel, nommé le 21 mars 1791.

Le Directoire du district écrivit, le 18 mai et le 22 juin, à celui du département pour aviser aux moyens de le rouvrir aux jeunes étudiants. Il demandait à cet effet un secours pour compléter le mobilier et le droit de prendre des meubles à l'abbaye de St-Bertin ; cela lui fut refusé. De son côté, l'évêque Porion avait adressé au même Directoire une pétition à ce sujet, lui communiquant la décision du 22 septembre 1791 pour la réorganisation du séminaire, et les deux vicaires épiscopaux Spitalier et Balland, envoyèrent une seconde lettre, le 27, pour lui notifier la composition du personnel (1). Aussi le séminaire de St-Omer continua-t-il de subsister, ou pour mieux dire, de végéter dans son ancien local, sous la fragile garantie de la loi du 18 août 1792, par laquelle les évêques étaient autorisés à se concerter avec les Di-

(1) Il proposait un supérieur, six domestiques, savoir : portier, jardinier, cuisinier, aide de cuisine, deux garçons de chambre et de réfectoire. Ce personnel devait coûter 6,400 livres ; les dépenses de la sacristie, de la lingerie, etc., devaient s'élever à 1,600 livres ; la dépense totale était donc de 8,000 livres. Le Directoire du département accorda, le 1er octobre 1791, 6,000 livres ainsi réparties : 2,400 livres pour le supérieur et les directeurs, 2,400 pour les gages et la nourriture des domestiques, 1,200 pour les dépenses de la sacristie, etc. La pension fut fixée à 300 livres.

rectoires départementaux pour assurer les anciens locaux aux séminaires nouvellement institués par la loi du 12 juillet 1790.

M. Dupont, premier vicaire général, devenait en même temps supérieur du Séminaire. M. Blanchandin (1) lui succéda ; il exerça aussi les fonctions de vicaire épiscopal (2) ; il fut autorisé à toucher 1,320 francs pour frais d'installation de la maison, mais à charge d'en rendre compte. Cet argent était pris sur les reliquats de l'ancienne administration (3). Il y avait une douzaine de séminaristes, on obtint de lever les scellés mis sur la bibliothèque (4). Quant à l'argenterie d'église, elle était

(1) M. Blanchandin n'en prit jamais, d'après l'abbé Deramecourt, la direction effective. Les revenus ayant disparu, les élèves réduits à un petit nombre, il fut question, le 22 juin 1791, de fermer le Séminaire. On s'adressa au Directoire du département pour avoir des ressources, il ne crut pas devoir les accorder. La conscription avait enlevé une partie des élèves, mais on attribue ce propos à l'évêque Porion : « Il vaut mieux cultiver le champ du Seigneur avec des ânes que de le laisser en friche. »

M Blanchandin était né à Calais et avait été gardien des Capucins d'Abbeville.

(2) D'après la constitution civile du clergé, les quatre directeurs du Séminaire, unis aux vicaires épiscopaux, formaient le conseil de l'Evêché. Il ne devait plus y avoir qu'un Séminaire par diocèse.

(3) M. Cleuet avait cessé d'être économe et avait été remplacé provisoirement en octobre 1791, par M. Dupont. Bauduin, ancien oratorien, Coche et Bouffier devinrent successivement directeurs.

(4) La bibliothèque se composait de 514 volumes d'écriture sainte ; 207 de Pères de l'Eglise ; 231 sur les Conciles, la liturgie, les mémoires du Clergé, la théologie et les sciences ecclésiastiques ; 878 sur la théologie scolastique et la controverse ; 496 sur le droit civil et le droit canon ; 156 sur l'histoire ecclésiastique ; 162 sur l'histoire sa-

confisquée depuis longtemps (1).

Cependant, la Révolution poursuivant son œuvre, le séminaire, fermé à la fin de l'année scolaire, reçut la plus ignoble destination. Comme il y avait alors à St-Omer beaucoup de volontaires atteints de la gale, on dut, pour préserver les autres malades de la contagion, faire évacuer à ces malheureux l'hôpital, alors appelé des *Sans-Culottes*, pour les mettre au séminaire. Cela se passait le 25 février 1794. Triste signe de ce temps néfaste ! Dans ces lieux destinés à retentir des pieux accents de la ferveur des jeunes clercs, on n'entendit plus que les gémissements de la souffrance et l'on ne vit plus que le spectacle des plus honteuses misères de l'humanité.

Actuellement les bureaux du génie militaire occupent cet ancien Séminaire. C'est un grand bâtiment formant équerre, en briques. Bien que de médiocre architecture, il présente un certain caractère de grandeur à cause de son élévation, de ses fenêtres longues et étroites et de

crée et profane, la vie des saints, la discipline de l'Eglise ; 259 bréviaires, missels, rituels, statuts, etc; 337 volumes ascétiques ; 348 de sermons et panégyriques, etc ; 241 d'auteurs profanes et philosophiques ; 575 de livres classiques et de littérature ancienne ; 507 d'œuvres mêlées ; 212 de livres hérétiques, censurés ou de controverse. Peu d'ouvrages de valeur, beaucoup d'incomplets, en mauvais état. Ils étaient en général reliés en parchemin ; pas de manuscrits intéressants.

(1) Cette argenterie était autrefois assez importante, car on avait interdit l'exercice du culte dans la chapelle de Notre-Dame de la Malgrave et on en avait apporté, peu avant la Révolution, les calices, cœurs d'argent, etc , au Séminaire ; on les conservait dans une pièce spéciale.

son pignon à pas de moineau. Sur un grand cartouche à moitié brisé, à l'angle de deux rues, on voit encore : *collegium Sancti Audomari*, 1605. Les armes du chapitre ont été brisées (1). Il n'y a guère d'autre ornementation que des clés aux fenêtres.

BOULOGNE

François Perrochel avait été le collaborateur de Saint Vincent de Paul et le contemporain de Saint François de Sales. Devenu évêque de Boulogne, il voulut imiter ces deux saints dans leur zèle pour la sanctification du clergé, et son premier soin fut de doter d'un séminaire sa ville épiscopale. L'entreprise était difficile. En 1668, il avait obtenu des lettres patentes du roi et préparé l'emplacement au centre même de la ville dans la grande rue par l'acquisition de terrains et de maisons assises sur des jardins spacieux. Restaient à trouver les sommes importantes nécessaires pour élever les constructions, fonder les bourses et doter l'établissement. Il ne put achever son œuvre et bien des années s'écoulèrent avant que ses volontés ne puissent recevoir leur complète exécution. Claude de Breteuil, son premier successeur, ouvrit la maison l'année même de son arrivée, le 19 novembre 1682. L'église avec son clocher, achevée en

(1) Sur la porte de la chapelle étaient les armoiries de l'évêque de Valbelle. Cet édifice était très bien éclairé et les boiseries en étaient fort belles. On voyait les mêmes armes sur un pavillon au bout du bâtiment de la porte d'entrée (dom Legris).Les boiseries, cloisons et autres objets en bois du séminaire furent vendus le 4 février 1794

1712, ne fut bénie que le 30 juin 1715 par Pierre de Langle (1). Elle fut mise sous le vocable de Saint François de Sales, à qui Monseigneur Perrochel avait une grande dévotion. Il y eut à cette occasion une messe solennelle, suivie d'un grand repas. Les autres bâtiments furent finis à diverses époques, grâce aux ressources que procuraient les revenus de la maison, les épargnes, et les libéralités. La façade principale porte la date de 1731, l'aile gauche ne fut jamais achevée. Actuellement l'ensemble se compose d'une cour entourée de trois côtés de constructions briques et pierre, à étage, ayant peu de style. Le bâtiment du fond seul a un fronton. L'église occupe un des côtés ; elle n'a qu'une nef, le portail est sur la rue ; il rapelle le style dit des jésuites, et on y voit la date de 1762.

Cependant la maison n'était point encore organisée. En attendant qu'elle le fût, les Oratoriens du collège continuaient comme auparavant, à donner des leçons de théologie. D'après Scotté de Verlinghen, ces religieux avaient adhéré aux erreurs de Jansénius, du père Quesnel et des autres novateurs. L'autorité diocésaine s'en émut; l'évêque Jean-Marie Henriau fit ouvrir avec solennité le 20 octobre 1725, un nouveau cours de théologie au séminaire et promulgua une ordonnance par laquelle les seuls élèves de cette maison étaient désormais admis aux ordres sacrés. Mais ce n'était là qu'une mesure de transition. Monseigneur Perrochel avait formulé le désir que l'établissement qu'il avait si laborieusement fondé

(1) *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, BOULOGNE, par l'abbé Haigneré, p. 303.

fût confié à la direction des enfants de Saint Vincent de Paul auquel il avait lui même appartenu (1). Les prêtres de la congrégation de Saint Lazare furent donc appelés. Nommés par le roi, ils étaient placés sous la direction de l'évêque diocésain. Ils étaient huit, avec quatre frères. Quatre d'entr'eux étaient chargés des jeunes clercs ; les autres donnaient des missions dans les campagnes. Le revenu de la maison s'élevait à environ 15,000 livres de rentes (2).

(1) Ce même évêque laissa tous ses biens au séminaire et y mourut, huit mois après s'être démis de son évêché. Plusieurs fois il logea dans son palais des jeunes gens venus pour recevoir les ordres sacrés. Il les nourrissait et les servait à sa table (*Les Evêques de Boulogne*, par le chanoine Van Drival).

(2) Ces revenus consistaient en : 1° une taxe de 1,500 livres sur les abbayes, prieurés et bénéfices du diocèse excédant 600 livres de revenus, autres que les cures et canonicats (lettres patentes de novembre 1768) ; 2° le produit du bénéfice de la chapelle du Saint-Sépulcre, dans le cimetière de Saint-Pol, consistant en dîmes au Valhuon (uni au séminaire en 1767 et rapportant 305 livres par an); 3° le personat de Verchin (uni en 1764), rapportant 20 livres ; 4° la ferme d'Ervelinghem, achetée en 1683, et rapportant 800 livres ; 5° la ferme de Saint-Martin, acquise en 1684, louée 450 livres ; 6° une ferme à Wimille, achetée en 1714, rapportant 1,200 livres ; 7° 15 mesures de terre à Guines et 6 à Coquelles, acquises en 1720, louées 300 livres ; 8° le produit de quatre maisons à côté du séminaire, 1,000 livres ; 9° dix-sept autres maisons données à bail emphythéotique, plus un jardin contigu au Séminaire, le tout rapportant 554 livres ; 10° rentes sur divers particuliers, 104 livres (ces sommes provenaient de remplois d'argent donné lors de la fondation, de fonds légués pour messes, bourses, et de dons et présents). C'était sur ces revenus qu'on prenait les frais du séminaire et de son personnel. Pour l'entretien des bourses il y avait : 1° la fondation de M. de la Cour, curé de Saint-Nicolas en 1688, montant à 191 livres et destinée

Au moment de la Révolution les pères Lazaristes ayant refusé de prêter serment, furent remplacés par M. Bloc-

à un pauvre séminariste de la basse-ville (à la nomination de l'évêque) ; 2° la fondation de M. Scotté, chanoine (en 1702), 600 livres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (réduite au denier 40) ; 3° 15 mesures de terres à Wicardonne, louées 100 livres et d'autres rentes remboursées ; 4° la fondation de M. Dumoulin, greffier de la Sénéchaussée (1712), capital 1,200 livres, destinée à un pauvre séminariste de Boulogne ; 5° la fondation de Mademoiselle de la Gribonnerie, 100 livres de rentes ; 6° la fondation du chanoine Demons, capital 4,000 livres, employées à la bâtisse d'une maison contiguë au Séminaire, louée 200 livres (cet argent servait pour les réparations, et le surplus pour un pauvre clerc de la ville, et de préférence pour un ancien enfant de chœur) ; 7° la fondation de Monseigneur de Pressy (1775), 30,000 livres de capital, placées sur le clergé de France et dont le revenu devait s'employer à payer les six premiers mois, que les élèves passaient au Séminaire après les quinze mois ordonnés par les statuts, ou bien à augmenter le fonds des bourses gratuites ou à une caisse de retraite pour les prêtres du diocèse, si le fonds à ce affecté était insuffisant ; 8° 20,000 livres, ajoutées par le même prélat en 1777, le tout rapportait 2,000 livres. Le même évêque avait fait, avant sa mort, d'autres fondations pour le Séminaire, mais la Révolution en empêcha la réalisation ; 9° M. Pain, curé de Wimille, avait donné 6,000 livres pour permettre à ses parents, ou à leur défaut aux paroissiens de Wimille, d'entrer au séminaire ; 10° les abbés Clément, chanoines, avaient fait aussi des dons moins importants. Ces diverses fondations obligeaient le Séminaire à une dépense annuelle de 4,490 livres. Le titulaire du bénéfice d'Herly avait consenti, en 1776, à ce qu'il fût réuni au Séminaire, sous la condition d'une pension viagère de 3,000 livres, à prendre sur les 3,800 livres que ce bénéfice rapportait. Le Séminaire devait donner 4,500 livres aux pauvres chaque année (l'abbé Deramecourt). Cette maison se composait, au rez-de-chaussée, d'une grande salle, de deux autres, dont une garnie de bancs tout autour, d'une autre salle, d'un passage, d'un réfectoire avec offices, d'un

quel, ancien vicaire d'Hestrus, qui devint supérieur et M. Maubœuf nommé procureur. Le premier, prétextant que, au départ des lazaristes, les titres de propriété avaient été dispersés et qu'il ne touchait plus de revenu, dut contracter des dettes ; il fut menacé de poursuites et renvoya le peu d'élèves qui restaient. Il demanda une avance de fonds et un traitement provisoire comme instituteur public au même taux que celui des Oratoriens et fut appuyé par la Municipalité de Boulogne, qui se prononça pour la conservation de ce séminaire jusqu'à ce que la Convention eût décidé le mode d'instruction publique, mais on passa outre. Le 19 novembre 1792, on vendit le mobilier. En 1793, on mit les scellés sur la bibliothèque qui, avec le logement du bibliothécaire (1),

vestibule conduisant à l'église, de chambres pour les supérieurs, dont une avec bibliothèque, d'une cuisine. Au premier étage on trouvait : une chapelle où on conservait la crosse en bois garnie de cuivre doré d'un évêque, d'une bibliothèque contenant 6,422 volumes et ornée de trois tableaux. Au second étage, 33 chambres, et dans le grenier, 37. Enfin il y avait jardin, cave, brasserie, boulangerie, remise et écurie, petit clocher avec horloge. L'église était ornée de lambris et d'une tribune. Il y avait, à côté du maître-autel, deux tableaux et deux dans la nef, ainsi que la statue de Ste-Geneviève. La sacristie contenait 21 ornements complets, sans compter les chasubles séparées, etc. Il y avait dans la maison le portrait de Monseigneur Perrochel, ainsi que celui d'un autre évêque, ils furent vendus avec les autres tableaux (Archives départementales. — On y trouve aussi, sur ce Séminaire, un plan avec légende).

(1) Le 23 août 1794, le sieur Caroulle, ci-devant instituteur public, se fit agréer par la Société populaire comme bibliothécaire, « considérant que tout ce qui conserve les bienfaits et les espérances du genie, tout ce qui peut hâter les progrès de la raison est un moyen de bonheur public, une garantie de la régénération sociale, etc. » Mais comme il fallait faire des dépenses pour l'établir dans ce local, on proposa plus tard au Directoire du département de le loger dans la maison de l'émigré Saint Aldegonde.

demeura comme le seul vestige de l'ancienne destination du séminaire. Transformé d'abord en dépôt pour les objets confisqués aux émigrés, il servit ensuite de local pour les cours de l'école d'accouchement et pour le comité de surveillance. Puis on y plaça des instituteurs, et plus tard l'Ecole centrale. L'église, après que celle des Annonciades, où se trouvait le dépôt de l'artillerie, eût été rendue au culte, fut mise avec une partie de la cour, par arrêté préfectoral du 29 décembre 1802, à la disposition du ministre de la guerre pour le service de l'artillerie. Depuis, cet édifice a été divisé en deux parties dans le sens de la hauteur. Le bas sert de remise pour les pompes à incendie, le haut est devenu un musée. La plus grande partie des bâtiments, depuis 1835, est affectée au collège communal (1).

II. — Université de Douai.

L'origine de l'Université de Douai ne remonte pas à une époque reculée. Au temps de la domination espa-

(1) Le 6 décembre 1801, la ville de Boulogne sollicita la concession des bâtiments et des objets utiles pour l'enseignement des sciences et des arts provenant de l'Ecole centrale. Un des professeurs, Liégeard, forma le projet d'y établir une école secondaire communale le 19 mai 1802 Le préfet donna un avis favorable le 23 décembre, mais l'affaire en resta là. Le 28 mai 1803, ce même fonctionnaire invita, en vertu de la loi du 18 pluviôse, le Conseil municipal à s'assembler pour nommer un directeur et des professeurs pour une Ecole secondaire, mais vraisemblablement l'affaire n'eut pas de suite et l'on s'en tint aux écoles secondaires des sieurs Voisin et Lériot. Le sieur Darsy avait demandé d'ouvrir une école secondaire, on la lui fit fermer le 20 décembre 1802 parce qu'elle n'avait pas été visitée avant son ouverture par le Sous-Préfet, conformément à l'arrêté des consuls du 4 messidor.

gnole, c'était à Louvain d'ordinaire, et parfois à Paris, que les étudiants de Flandre et d'Artois allaient chercher les cours d'enseignement supérieur dans les sciences et conquérir les grades, objet de leur ambition. Cependant, l'éloignement de ces deux villes, les difficultés et la longueur du voyage rebutaient les uns, exposaient les autres à mille dangers. La nécessité d'une Université plus rapprochée de notre province (1) se faisait sentir. Les rois d'Espagne, restés longtemps sourds aux suppliques qui leur avaient été adressées à ce sujet (à cause de l'opposition intéressée qu'y faisaient les Etats de Brabant), durent enfin céder aux pressantes sollicitations du cardinal de Granvelle, évêque d'Arras, et de son successeur Jean Richardot. Ces prélats avaient fait valoir l'urgence d'opposer à l'invasion du protestantisme une école d'enseignement philosophique et théologique capable de revendiquer les droits de l'orthodoxie et de défendre l'intégrité de la Foi (2). Douai, qui dépendait alors du

(1) Dès 1530, l'échevinage de Douai avait demandé la création d'une Université.

(2) *Nomination d'un censeur des thèses à l'Université de Douay.*— « De par le Roy : Sa Majesté étant informée du décès du sieur le Mercier, premier professeur de théologie du collège de Saint-Vaast, qu'elle avait commis par son ordonnance du 9 septembre 1729 pour, en qualité de censeur, examiner les livres et les thèses qui seraient composéz et soutenues par les professeurs et membres de la Faculté de théologie de Douay, et désirant nommer en sa place un sujet qui ayt les qualités nécessaires pour les bien remplir, Sa Majesté a commis et commet le sieur Dassenoy, régent ou principal du Collège de Saint-Wast pour, en ladite qualité de censeur, examiner les livres qui seront dorénavant composéz et les thèses qui seront soutenues par les professeurs et membres de ladite Faculté de théologie, per-

diocèse d'Arras, fut choisi pour siège de la nouvelle Université. Créée en 1559, elle ne fut installée qu'en 1562 (1). Comme toujours, l'Eglise, jalouse du droit d'instruire les peuples, prit la plus grande part des charges. D'une part, le traitement des professeurs fut prélevé presque complètement sur des retenues faites sur les abbayes et les bénéfices ecclésiastiques (2). De l'autre, sur divers points de la ville s'élevèrent aussitôt des collèges et des

mettre l'impression de ce qui se trouvera conforme à la doctrine générale de l'Eglise et au bien du royaume, etc. Mande et ordonne au sieur de la Granville, intendant de justice, police et finances en Flandre, d'y tenir soigneusement la main. Fait à Versailles, le 1er mars 1736. — Louis. » A la suite, on lit cette signification notariale assez curieuse : « L'an 1736, le 9 de mars, le notaire royal de la résidence de Douay, soussigné, s'est transporté vers et au domicile de M. Dubois, prestre, docteur en théologie en ceste ville et université de Douay, à présent doyen d'icelle et étant et parlant à sa personne, luy ai fait part de la commission de Sa Majesté cy dessus, à quoy le dit sieur Dubois a répondu qu'il en ferait part à ladite Faculté de théologie, lui ayant laissé copie authentique, etc. — Signé : Lenoir » (Pièce tirée du cabinet de M. Gillet, d'Arras)

(1) Une bulle de Pie IV approuva cet établissement. Les lettres-patentes de Philippe II fixant l'établissement, la dotation et les privilèges sont du 19 juin 1561. Pour l'installation, après la messe du Saint-Esprit, dite à Notre-Dame, et l'élection du premier recteur, l'évêque Richardot prononça un discours sur la place de la ville.

(2) L'abbaye de Saint-Eloy donnait 3,000 livres par an ; après la suppression des couvents, on cessa de payer cette reute. L'Université réclama cette somme au Directoire du département du Pas-de-Calais ; elle lui fut payée en 1790, mais elle dut faire la même demande en 1791 pour le subside payé par les abbayes de Saint-Eloy et de Saint-Bertin. Cette fois-ci, on renvoya l'affaire aux districts d'Arras et de Saint-Omer.

séminaires pourvus de bourses nombreuses (1), en faveur des étudiants pauvres, dues à la munificence des évêques et des monastères. Le monopole exclusif de l'enseignement de la philosophie et de la théologie dans toute la région fut dévolu à la nouvelle Université (2), et défense

(1) Il y avait, pour faciliter la résidence des écoliers à Douai, six collèges et dix-neuf séminaires fondés à diverses époques et dont on peut voir l'énumération dans l'ouvrage de M. Deramecourt (t 1, page 258). Le *Collège de Saint-Vaast*, fondé par Philippe de Caverel, compta jusqu'à 500 élèves. M. Wicquot en a écrit l'histoire (*Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1881, page 216). Le *Séminaire des évêques*, établi par l'archevêque de Cambray et ses suffragants. Le *Séminaire Moullart*, créé par le prélat de ce nom, etc.

(2) Nous avons déjà parlé de plusieurs couvents d'Artois qui enfreignirent cette défense, comme de celui des Récollets de Béthune. Quelquefois l'autorité fermait les yeux, comme chez les Jésuites d'Arras, au collège de Saint-Omer et chez les Dominicains et les Jésuites anglais de cette ville, etc.

Voici des pièces tirées des archives du Conseil d'Artois et relatives à une affaire du même genre qu'eurent les Récollets de Saint-Omer.

I. — Lettre écrite à M. Chivot, président du Conseil d'Artois, alors séant à Saint-Omer, par M Espillet, suport juré du Conseil de la faculté des arts de Douai, le 13 décembre 1646, pour dénoncer les Récollets de Saint-Omer comme enseignant la philosophie même aux étrangers, au mépris des placards et au grand dommage de l'Université de Douai, d'ailleurs assez affligée par les guerres. Ce M Espillet avait déjà adressé, en 1638, une plainte contre les Dominicains pour la même infraction.

II. — Avis donné le 30 avril 1647 par M. Chivot, dans l'affaire des Récollets de Saint-Omer. Il reconnaît que ces religieux ont enseigné la philosophie à partir du 15 novembre 1646 à 42 jeunes gens, dont 30 de Saint-Omer et les autres de la banlieue et des villes voisines. Il conclut à ce que, vu le manque de ressources des parents et la difficulté qu'apporte la guerre pour aller dans les villes voisines, le roy tolère ce cours de philosophie.

III. — Le 25 avril 1647 a comparu pardevant l'avocat fiscal du Conseil d'Artois et Philippe Enlart, praticien pris pour adjoint au

expresse fut faite d'aller étudier dans les pays étrangers (1). Le nombre des élèves s'éleva jusqu'à 2,600 ;

temps des vacances, M. Louis Jourdel, procureur et pensionnaire de la ville de Saint-Omer, au nom des échevins de ceste ville, pour enquête pour étude de la philosophie chez les Récollets de Saint-Omer, contrairement au décret de 1641 sur les universités de Douai et Louvain et les choses qui pouvaient empêcher les progrès de l'enseignement, etc... On répondit que les étudiants étaient en grande partie de la ville et n'avaient pas le moyen d'aller étudier ailleurs, vu aussi les risques et périls des chemins, car Saint-Omer est en partie entouré de villes occupées par les ennemis, comme Bourbourg, Gravelines, Dunkerque, Bergues, Lillers, Béthune et Armentières.

(1) Un certain nombre de documents concernant la défense faite par les rois d'Espagne d'aller étudier en pays étranger se trouvent aux archives du Pas-de-Calais, Fonds du Conseil d'Artois.

I. — Lettre où se trouve *la signature d'Alexandre Farnèse*, gouverneur des Pays-Bas, adressée le 7 février 1587 au Conseil d'Artois. Elle commence ainsi : « Messieurs et bien aimez, nous vous renvoyons ci-joint certain placart du roy, mon seigneur, contenant défense à tous estudiants et aultres jeunes gens au-dessous l'aige de 20 ans d'aller estudier ou apprendre les langues et métiers en aultres Universités, villes ou provinces que celles permises par ledit placart, etc. »

II. — « De par l'empereur à nos amez et féaulx les gouverneur, président et gens de notre Conseil d'Artois, salut et dilection. Comme il est venu à nostre cognoissance que ceux de la ville de Wezèle en pays de Clèves ont print naguères routine et fait certaine ordonnance et érection d'escolle laquelle doibt commencer à Pasques prochainement venant et doresnavant y estre tenu et continuer sans pour ce avoir obtenu privilège du Pape ou de nous ayant à ceste effet fait imprimer les ordonnances et envoyé icelles en divers lieux de nos pays de pardeça pour y estre publiées Ce que ne pouvons permettre puisque nous sommes informés que en la ville et escole de Wezèle hantent et se conservent plusieurs anabaptistes et autres infectés de sectes condamnées et réprimées par les lois de l'empire Pour ce est-il que ce considéré désirant pourvoir à l'entretement e nostre saincte foy et re-

la plupart suivaient les cours de philosophie et de théologie. En 1789, ce chiffre était réduit à 1,200. Après

ligion et éviter que nos subjects de pardeça et leurs enffans ne soient instruits et infectés de semblables hérésies vous mandons et ordonnons par ces présentes qu'incontinent et sans délay faites publier par tous les lieux de nostre pays et comté d'Artois, faites cris et publications et par nous expressément défendre que ceulx de nos subjects et aultres manans et habitants de nos pays de pardeça s'avancent de aller converser ou hanter en la ville de Wezèle ou y envoyer leurs enffans, frères alliés ou aultres de leur parenté, charge ou administration ; que pour ceulx qui feroient le contraire d'estre tenus et réputez comme hérétiques et pour tels pugniz selon le contenu de nos lettres et placarts publiés au rebouteement desdites sectes et à l'entretenement de nostre dite défense et faites procéder contre les transgresseurs à l'exécution des peines apportées et de ce faire donnons plein pouvoir, authorité et mandement spécial par ces présentes Mandons et commandons à tous nos justiciers et officiers et subjects que ce regardera qui a vous faisant ce que doibt être ils obéissent et entendent diligemment, car ainsy nous plaist-il. Donné en nostre ville de Bruxelles sous nostre contrescel icy mist en plast le 7e jour de mars de l'an 1544. »

III. — Autres défenses faites en 1569, 1571 et 1572 d'aller étudier dans les Universités étrangères, celle de Rome excepté.

IV. — Le 7 février 1587, placart du roi d'Espagne rappelant que celui du 14 mars 1569 n'a pas été suffisamment observé « pour enseigner apprendre ou tenir résidence ou fréquenter escolles à moins d'autorisation spéciale, ayant appris qu'on allait hors du pays pour apprendre les langues et traficq de marchandises ou mestiers, trouvant que les raisons de l'édit de 1569 existent encore. Il défend de nouveau de sortir du pays de pardeça pour estudier ou apprendre un estat, » ordonne à ceux qui étaient absents de revenir dans un délai de quatre ou six mois, à partir de la publication du placard, sous peine d'être inhabiles aux fonctions publiques, de confiscation et bannissement. Les parents, tuteurs et curateurs devront écrire aux écoliers dépendant d'eux de revenir dans le délai d'un mois. En-

l'expulsion des Jésuites, en 1762, on avait affecté leur beau collège à l'Université.

fin, les brevets obtenus dans les Universités étrangères étaient déclarés nuls.

V. — « Très honorés seigneurs, pour satisfaire à ce que nous estons chargés par lettres du roy demandant nostre avis sur la requête présentée à Sa Majesté par Pierre de St-Vaast prétendant permission de faire étudier à Orléans jusqu'à l'été prochain Jehan et Pierre de St-Vaast ses enffans, nous avons bien et au long lu ladite requête et la réponse des officiers fiscaulx de ce conseil auxquels le tout a été communiqué et pour être ledit remontrant notoirement catholique et que de même il a fait nourrir et instruire sesdits enfants tant dans la ville d'Arras que Université de Douai nous semble à correction que Sa Majesté les pourroit bien dispenser de la rigueur du placart prohibitif d'aller résider hors des pays patrimoniaux. »

VI. — Lettre adressée au Conseil d'Artois par la sénéchaussée de Boulogne, 15 mars 1592 : « Cejourd'huy en la chambre du conseil de la sénéchaussée boulonnaise en la ville de Boulogne sont venus devant nous Messieurs du chapitre de l'église cathédrale de ladite ville qui nous ont fait voyr une requeste à nous présentée par Mᵉ Jehan Levasseur, l'un des chanoines prébendés de ladite église sur laquelle auriez ordonné le 8 avril dernier que tant aux chanoines résidants à Boulogne et non absents elle serait monstré. Nous avons sur ce admis vous écrire la présente pour vous rénumérer les instances qui se sont ci-devant menées entre lesdits chanoines absents et lesdits sieurs du chapitre rendues en ladite ville de Boulongne, ce fait étant pacifié entre eux il se voit que ledit Levasseur les veut de rechef travailler par nouvelles poursuites sous prétexte de continuer ses études, combien qu'il soit âgé de 45 à 50 ans et durant lequel temps il n'a fait en ladite église aulcune actuelle résidence et combien que vu son âge il se doibt retirer à faire promouvoir aux sains ordres et personnellement faire et servir avec ses confrères selon que lesdits chanoines nous ont dit lui en avoir fait plusieurs injonctions et ordonnances selon qu'il est porté par les saints canons de plusieurs conciles et spécialement de Trente et de Reims s'en voudroit néanmoins exempter sous prétexte d'études : qu'il ne tend à aultre fin que

Les cours étaient donnés gratuitement dans les cinq Facultés : théologie, droit canon, droit civil, médecine

toujours se licentier à accomplir un debvoir qu'il doibt au service de Dieu et de sa sainte Eglise catholique, apostolique et romaine avec ses aultres confrères de sa résidence de ladite église, et nous comme estans juges ordinaires des parties vous escrire ces présentes et vous prier affectueusement pour le bien et repos des sieurs du chapitre nous renvoyer ce négoce avec promesse de faire bonne et breve justice, *nos prudentes*, Messieurs, considérant que en ces troubles qui sont en ce royaulme plusieurs regardent à vivre divisés et licentiés de leurs debvoirs pourquoi nous désirerions ledit Levasseur touchant sa conduite se vouloir bien se résoudre de retourner avec Messieurs ses confrères résidant en ceste ville de Boulogne nous vous asseurons qu'il sera par eux humainement receu et traité et de nostre part nous y tiendrons la bonne main et lui administrerons bonne et sommaire justice et si équitable qu'il en demeurera satisfait et content ; et vous ferez une œuvre de piété et agréable à Dieu et nous obligerez en toutes choses qui suffiront faire pour vous ce que en pourrez desirer avec autant d'affection et de bonne volonté. »

La requête des chanoines se trouve à la suite. On y voit que Levasseur était censé étudier depuis vingt-quatre ans à Paris, vivant en sa liberté, malgré les commandements du chapitre. Ils demandent qu'il soit privé de sa prébende (Il avait été six ans chapelain de l'église Notre-Dame de Boulogne, puis chanoine depuis vingt ans). Bien qu'il fût français, on s'adressait à la justice espagnole parce qu'il avait transgressé les canons.

Louis XIV, par ordonnance du 10 septembre 1665, avait défendu, par réciprocité, aux habitants des pays et comté d'Artois de quelque qualité et condition qu'ils fussent d'envoyer leurs enfants étudier hors du royaume de France. Or, Douai appartenant encore à l'Espagne, on lui représenta combien cet ordre était préjudiciable à notre province, car il y avait quantité de bourses à l'Université de Douai réservées aux jeunes Artésiens et dont les fonds étaient fournis par le revenu des biens situés dans les possessions du roi d'Espagne. Louis XIV révoqua son ordonnance le 4 juin 1666, mais seulement au profit de la ville de Douai.

et beaux-arts (1). L'Université de Douai eut de beaux jours, mais ils ne furent pas de longue durée. Sous l'épiscopat de Guy de Sayve, évêque d'Arras, prélat favorable au Jansénisme, les questions brûlantes qui agitaient alors l'Eglise en France : la grâce, la prédestination et autres, suscitèrent quelque trouble dans la docte faculté. Force resta cependant à l'orthodoxie, et la décision portée à Rome en reçut une complète approbation. Mais, comme toujours, la division avait produit l'affaiblissement (2), et, pour remonter le niveau des études, le roi Louis XIV dut nommer une commission dont Bossuet fit partie. Grâce à cette mesure sage et énergique, l'Université de Douai reconquit pour un temps sa première réputation, et la ville fut encore appelée l'*Athènes du Nord* (3).

Cependant, à cette époque, les conditions où se trouvait placée la jeunesse d'Artois par rapport aux études

(1) Il y avait cinq professeurs de théologie (tous ecclésiastiques, comme les cinq pour le droit canon), cinq pour le droit civil, trois pour la médecine et quatre pour les arts, qui se composaient de l'hébreu, du grec, de l'histoire et des mathématiques. Le concours était la base des réceptions. Il y avait, de plus, un avocat fiscal, un promoteur, un secrétaire et un receveur.

(2) D'après le P. Ignace (Bibl. d'Arras), il parut un libelle qui fut brûlé par la main du bourreau. On y accusait cette Université de donner des grades pour deux livres et quelques phrases de mauvais latin. Il était, dit-on, l'œuvre d'un médecin refusé aux examens.

(3) L'histoire de l'Université de Douai dépasserait l'importance de notre travail. On pourra trouver d'intéressants détails sur elle dans le P. Ignace, l'abbé Dehaisnes (*Mémoires de la Société de Douai*, t. VIII, page 212) ; le *Clergé du diocèse d'Arras sous la Révolution*, t. I, page 254, etc.

n'étaient plus les mêmes. Par le traité des Pyrénées, en 1659, l'Artois avait été réuni à la France. Mazarin, qui faisait ses propres affaires à l'égal des nôtres, s'était réservé le titre et les revenus d'abbé commendataire de Saint-Vaast. Mais, en profond politique qu'il était, il avait compris que les provinces conquises par un pays ne lui sont véritablement acquises que par les bienfaits qu'elles en reçoivent. En conséquence, il voulut établir à Paris un foyer de lumière et d'instruction propre à attirer e à séduire la fleur de la jeunesse artésienne. Il y consacra 800,000 écus et lui fit don de sa riche bibliothèque. Par ses soins, et à cause de son titre de protecteur spécial des enfants de Saint-Vaast, des bourses nombreuses (1) et abondantes furent réservées aux fils de la noblesse d'Artois (2) éprouvée et appauvrie par les guerres des siècles précédents. L'établissement, destiné d'abord à porter le nom de *Collège des conquêtes*, reçut ensuite celui de *Collège des quatre Nations*, en souvenir des quatre provinces dont son incomparable diplomatie avait doté la France. Plus tard, la reconnaissance légitime du grand roi lui attribua le nom de Mazarin lui-même. C'est aujour d'hui l'Institut.

III. — Ecoles de médecine et d'accouchement.

Autrefois, les échevinages, avec le concours d'un collège de médecins désignés par eux à cet effet, exami

(1) On n'est pas d'accord dans quelle proportion notre province participait aux 60 bourses. Le P. Ignace dit qu'on lui en consacrait 15, M l'abbé Proyart fixe le chiffre à 20. Le Haynault, le Cambrésis et la Flandre se partageaient les autres.

(2) On conserve aux Archives du Pas-de-Calais un certain nombre de demandes de bourses où chacun fait valoir ses parchemins

naient les candidats aux fonctions médicales ; et en Artois, ceux qui voulaient les exercer étaient tenus de faire enregistrer leur diplôme. Les abus n'avaient pas tardé à se produire. L'insuffisance des praticiens fournis par ce système provoquait de nombreuses réclamations, et les rois d'Espagne avaient, par diverses ordonnances, interdit l'exercice de la médecine dans les Pays-Bas à tout individu qui n'aurait pas conquis un diplôme régulier à la suite d'un examen passé soit devant les docteurs de l'Université de Louvain ou d'une des Universités de *par-deça*, soit devant les docteurs de la Chambre royale.

Plus tard, lors de la réunion de l'Artois à la France, l'Université de Douai devint, comme nous l'avons vu, pour cette province, le foyer de l'enseignement des sciences, et la médecine y trouva sa place (1). Cependant, le caractère essentiellement pratique et usuel de cette science en rendant la diffusion nécessaire, le besoin d'établir à Arras même une école de médecine se fit sentir. M. de Larsé, médecin de l'hôpital militaire de Lille, fut le premier qui, en 1749, présenta aux Etats d'Artois un Mémoire à ce sujet. Il demandait l'établissement d'un cours d'anatomie et d'opérations à Arras. Quatre ans après, en 1753, ce vœu était agréé ; le cours était fondé et confié à M. Taranget, chirurgien de l'hôpital militaire de Lille, avec le titre de *démonstrateur* d'anatomie et d'opérations, aux appointements de 1500 liv. par an (2). L'ouverture du cours n'eut lieu que cinq ans

(1) En 1789, les trois professeurs étaient MM. Majault, Taranget et Dablaingt.

(2) M. Lecesne, *Histoire d'Arras*, t. II, p. 585. Les Etats d'Artois contribuaient à ce traitement pour 500 livres, le reste était réparti

après, en 1758, lorsque M. Taranget eut obtenu le brevet de chirurgien-major de l'hôpital d'Arras. Les Etats d'Artois confirmèrent la nomination du professeur et se réservèrent, en cas de vacances, de pourvoir à son remplacement avec l'agrément du roi (1). Dès lors, l'exercice de la chirurgie, de la médecine et de la pharmacie en Artois fut soumis à une réglementation sévère. Par un arrêt du Conseil, tout aspirant chirurgien était astreint à suivre le cours d'un démonstrateur, ou du moins à subir un examen devant lui.

Cependant, il faut l'avouer, bien des lacunes existaient encore dans l'enseignement médical. La branche si importante de l'accouchement était complètement négligée. La physiologie, l'hygiène, la pathologie et la thérapeutique l'étaient aussi. En 1772, deux médecins, MM. Nonot et Arrachart, offrirent à l'échevinage de s'en partager l'enseignement (2). Approuvés par les Etats d'Artois et autorisés à ouvrir leurs cours dans l'hôtel même de ces Etats, de Pâques au mois d'octobre, ils ne furent que cinq années après gratifiés annuellement d'une somme de 1500 livres pour les deux. Dès 1774 cependant, le bienfait de leur enseignement était constaté dans

entre les villes de la province. Celles-ci opposèrent des résistances en 1761-1764, et le duc de Choiseul, le 3 mai 1768, écrivit pour approuver la répartition faite par l'intendant Caumartin. Voir, pour plus de détails, *L'Ecole de médecine d'Arras*, par M. le docteur Germe. Ce fut sur les instances de l'échevinage que M. Taranget demanda à faire ce cours.

(1) Archives du Pas-de-Calais, fonds des Etats d'Artois.

(2) L'échevinage se décida à leur permettre de donner des leçons publiques sur les matières que nous venons d'indiquer, à condition de ne pas empiéter sur le cours de M. Taranget.

le rapport présenté aux Etats, et en 1775, le fruit s'en faisait sentir par la formation d'élèves capables d'exercer la médecine dans les campagnes, jusque-là dépourvues de secours médicaux. Cependant les professeurs n'avaient pas reçu leur mission de l'autorité royale, et c'était en vain que les Etats sollicitaient pour eux des lettres-patentes du roi qui leur permissent de délivrer des brevets. Quelques années après, en 1782, M. Taranget étant devenu par son âge incapable de continuer ses fonctions, les deux autres professeurs demeurés valides en profitèrent pour donner une forme plus stable à l'Ecole de médecine et pour appeler un nouveau collaborateur. L'assemblée à la main des Etats et des commissaires rédigèrent le projet de réorganisation. On décida la réunion des écoles d'anatomie, de chirurgie et d'accouchement. Il y eut trois professeurs, et chacun fut pourvu d'une besogne distincte, M. Triboulet, médecin à Lens (1), et l'un des commissaires, fut chargé de la physiologie et de la pathologie ; M. Arrachart, de l'anatomie et des opérations chirurgicales ; M. Nonot, de la thérapeutique, des maladies des os et de la théorie des bandages. De plus, les deux derniers faisaient tour à tour par semestre le cours d'accouchement, auxquel étaient admis les élèves des deux sexes. Dès lors, les cours se poursuivirent toute l'année, deux fois par semaine. Des prix furent institués pour récompenser le zèle des étudiants. Le professeur Taranget prit sa retraite l'année suivante, en 1783, conservant son titre de chirurgien-major de l'hôpital, avec son traitement. A sa mort, arrivée en 1786, ce traitement fut inégalement réparti entre les trois pro-

(1) Il fut reçu licencié en médecine à la Faculté de Douai, en 1761.

fesseurs, qui en demandèrent vainement l'unification à 1.000 livres (1). Ils réclamèrent aussi que nul ne fut désormais admis à la maîtrise en chirurgie, à moins de justifier de trois années d'études médicales dans une des écoles du royaume, ou de trois années de service soit chez des maîtres en chirurgie, soit dans les hôpitaux.

Par là, l'école de médecine et de chirurgie se trouvait sérieusement constituée. On en fit l'inauguration solennelle. Le gouvernement n'ayant pas été consulté, l'intendant fut quelque temps à donner son approbation; il ne l'accorda qu'en 1785 (2), mais ce fut en termes flatteurs où il reconnaissait la sagesse des règlements auxquels cette école était soumise par la sollicitude des Etats de la province (3). L'année suivante, en 1786, elle reçut une nouvelle preuve de cette sollicitude. Abritée jusque-là dans l'hôtel même des Etats, elle fut installée

(1) M. Taranget, qui avait la moindre besogne, recevait 1,200 livres par an, le démonstrateur, 1,000 livres, et le professeur de thérapeutique, 900. Les Etats d'Artois trouvaient cette répartition de traitement peu justifiée, mais répondaient qu'il fallait attendre une vacance pour la changer.

(2) Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'intendance.

(3) D'après le règlement approuvé par les Etats d'Artois, les professeurs devaient rédiger pour les élèves des cahiers contenant les éléments de la science médicale dont ils donneraient le développement dans leurs cours. Du 1er octobre jusqu'au mois d'avril, la première demi-heure était consacrée à une dictée, puis avaient lieu les démonstrations d'anatomie, etc. Les leçons d'ostéologie, miologie, splanchnologie, artériologie, névrologie, etc., se faisaient l'hiver. Il y avait chaque semaine un cours d'accouchements. M. Germe a reproduit dans son ouvrage, p. 29, ce règlement, daté du palais des Etats d'Artois, le 27 juin 1782.

dans une maison contiguë acquise par eux à son intention, avec l'agrément du Roi. Et c'est là qu'elle se trouvait encore de nos jours.

Pour fournir aux campagnes ces auxiliaires des médecins si nécessaires, qu'on désignait alors sous le nom de *femmes hardies*, on avait fait plusieurs essais onéreux et infructueux de fondations de bourses pour des jeunes filles à l'école de Lille ; les Etats d'Artois établirent une école d'accouchement à Arras en 1770. A diverses reprises, les années suivantes, ils cherchèrent à en compléter l'organisation (1). Cependant les résultats obtenus n'étaient sans doute pas proportionnés aux sacrifices qu'ils coûtaient. Au moment de la réorganisation de 1782, l'Ecole d'accouchement fut réunie à celle d'anatomie et de chirurgie. Les douze élèves qu'elle contenait furent astreintes à suivre pendant un an, les cours que leur faisaient alternativement par semestre, comme nous l'avons vu plus haut, les deux professeurs de chirurgie et de thérapeutique A Boulogne, c'était dans le bâtiment des *boucheries* que les administrateurs des affaires communes du Boulonnais avaient, en 1775, installé le cours d'accouchements réclamé depuis longtemps par les

(1) Les Etats d'Artois firent le règlement le 21 avril 1778 : les élèves étaient logées, nourries, chauffées et éclairées gratuitement, mais devaient s'habiller à leurs frais. Elles étaient sous la direction d'une maîtresse, à qui on donnait 10 livres 10 sols par mois pour la nourriture de chaque jeune fille. Quand elles faisaient un accouchement, elles recevaient une gratification de 3 livres qu'elles partageaient entre elles. Elles étaient astreintes à quatre heures d'études par jour. Si elles quittaient l'école, on leur remettait une somme de 100 livres, plus une autre somme de 300 livres, à titre de dot, quand elles épousaient une personne de l'endroit fixé pour leur résidence.

habitants des environs. A Ardres, enfin, un cours analogue avait été institué par la Municipalité, en vertu d'une délibération du 1er mars 1774. Le traitement de démonstrateur et les autres frais étaient prélevés sur le produit de l'octroi du Calaisis. La Révolution fit disparaître ce cours d'accouchement.

Tel était l'état des choses en 1789. Les écoles de médecine alors nombreuses et florissantes sur tous les points du royaume (1) ne devaient pas résister au torrent qui entraînait alors toutes les institutions d'une société prête à s'effondrer. Celle d'Arras ne fut pas épargnée. Et l'on peut voir encore dans les cahiers du tiers-Etat d'Artois toute la série de réformes qu'on réclamait et toutes les doléances qui s'élevaient contre elle : Insuffisance de l'enseignement au point de vue pratique, et durée trop courte des cours (2). Ces doléances étaient-

(1) En vertu de l'ordonnance du roi de 1770, il y avait, en France, trente Facultés ou Ecoles de médecine.

(2) Voici ce qu'on demandait surtout dans ces cahiers : D'abord, de toutes les Facultés où l'on enseignait la science médicale, on ne conserverait que celles de Montpellier et de Paris. Pour être admis à en suivre les cours, il faudrait un certificat de deux années d'études philosophiques dans une des Universités du royaume et des lettres de maître ès-arts. Les cours de ces Facultés devaient durer six ans, savoir : deux pour obtenir le baccalauréat, deux pour la licence, deux pour le doctorat. Les grades seraient donnés gratuitement, et pour les obtenir on soutiendrait une thèse pendant quatre heures, comme cela avait lieu à Montpellier. « La gratuité des grades, ajoutait-on, est le seul moyen d'encourager le talent, car on n'accordera de faveur qu'au mérite et non à la fortune ; il sera, en outre, plus facile aux jeunes gens des campagnes, où on est journellement victime de l'impéritie, de venir apprendre la médecine. » On demandait encore de défendre aux chirurgiens et aux apothicaires d'exercer la

elles fondées ? Et si elles l'étaient, en quoi l'étaient-elles ? L'examen de la question dépasserait de beaucoup les limites de ce travail purement historique. Qu'il nous soit seulement permis de constater que là encore, la Révolution accomplit son œuvre. Au lieu de réformes, elle porta la destruction. L'enseignement médical fut d'abord réduit pour toute la France à trois Facultés : Paris, Montpellier, Strasbourg. En Artois, particulièrement, le corps médical s'était distingué par son courage. Bon nombre de médecins avaient été envoyés aux ambulances des armées. D'autres, accusés et convaincus d'être réactionnaires, avaient été mis en prison ou conduits à l'échafaud. Mais ces titres n'étaient point de nature à faire échapper l'école d'Arras à la destruction dont elle était menacée dès 1790. En vain le professeur Arrachart,(1) empruntant

médecine, même *gratuitement*. « Les cours de l'école d'Arras doivent durer trois ans, sans cela c'est de l'argent dépensé inutilement par la province. » On proposait aussi la création d'une école de pharmacie en cette ville, qui servirait également à fabriquer les drogues distribuées aux pauvres et déposées dans les dispensaires des sœurs de charité. Enfin, les professeurs seraient nommés au concours et non par les officiers municipaux, qui ne sont pas capables de les juger.

(1) M. Arrachart, originaire d'Artois, se qualifie de membre du collège et académie royale de médecine de Paris, maître ès-arts en chirurgie, ci-devant chirurgien-major de l'hôpital militaire d'Arras, professeur et démonstrateur d'anatomie aux écoles de chirurgie d'Arras, pensionnaire du roi. Il commence ainsi son Mémoire : « La conservation de l'espèce humaine a dû être l'objet de la sollicitude des législateurs de toutes les nations. » Puis il montre les rois, et surtout saint Louis, Louis XIV et Louis XV encourageant l'étude de la médecine ; les Etats d'Artois, d'abord peu favorables, sortant de leur léthargie et subventionnant l'école d'Arras, etc.

le style de l'époque, avait-il, dans un long et pompeux Mémoire, cherché à établir la nécessité de son existence et l'inviolabilité de ses droits. Après avoir fait l'éloge de l'exactitude des professeurs, de l'assiduité des élèves, de l'impartialité des examens etc., il rappelait que les Etats d'Artois, frappés de l'avantage de cette école établie par l'échevinage, avaient, en 1782, décidé à l'unanimité qu'elle était fondée à *perpétuité*.

Et il ajoutait : « Qui eût pensé que la Révolution, dont « le but est de procurer le bonheur et le soulagement « des peuples, ait pu devenir la cause de la destruction « des sages dispositions prises depuis quatre lustres pour « procurer le même soulagement et le même bonheur?.. « Détruire un établissement si noble, le déplacer seule- « ment, serait couvrir du voile du mépris le plus rebu- « tant la gloire immortelle dont ses auteurs se sont « couverts. » (1) Ce mémoire produisit peu d'effet. Cependant l'année suivante, en 1791, les administrateurs du département décidèrent qu'on nommerait dans tous les districts un *ostéologiste* ou, pour employer un terme plus connu, un *rebouteur*, aux appointements de 1,200 livres par an. Pour ce prix modique, il était obligé de donner gratuitement des soins aux pauvres et de se rendre à cet effet, un jour par semaine, dans une des localités du district désignée à l'avance. Nous n'avons pas trouvé trace de nomination (2).

(1) Archives du Pas-de-Calais, district de Bapaume, n° 188.

(2) Cette même année, M. Léger fit venir à Arras M. Haüy, interprète du roi, auteur d'une méthode pour instruire les aveugles. On devait lui rembourser ses frais au moyen d'une souscription (Archives municipales).

Pour en revenir à l'école d'Arras, l'un des professeurs, le sieur Triboulet, mourut en 1791. D'après le règlement, ses deux collègues, MM. Nonot et Arrachart, devaient être entendus pour le choix du successeur. Les circonstances politiques s'y opposant, ils se partagèrent son cours. Puis le professeur Arrachart mourut à son tour. Nonot resta seul. Comme il avait embrassé les idées nouvelles, on le laissa végéter quelque temps (1). Mais dès le mois de mai 1792, l'existence sérieuse et régulière de l'école de médecine avait cessé (2). Elle disparut officiellement le 18 août suivant, par suite de la loi qui supprimait l'enseignement légal de la médecine sur toute la surface de la France (3). Par un de ces contrastes bizar-

(1) M. Nonot, maître en chirurgie, un des professeurs de l'école de médecine d'Arras, était devenu, en 1791, officier municipal de cette ville, ainsi que M. Hector Lavallé, maître en pharmacie. M. Arrachart était, croyons-nous, dans des idées politiques opposées. Les Dominicains d'Arras remercièrent M. Nonot, leur médecin, et prirent, le 20 octobre 1777, M Arrachart pour leur donner des soins. Moyennant 12 livres par an, il devait les saigner et « soigner leurs playes et autres accidents de maladie » (Registre aux dépenses de ce couvent).

(2) M. le docteur Germe, dans sa brochure intitulée : *L'Ecole de médecine d'Arras devant le Conseil municipal*, dit que M. Nonot continua de professer jusqu'en 1795 environ.

(3) Il y avait à Arras, en 1790, dix médecins, huit chirurgiens et sept apothicaires. Les campagnes étaient moins bien fournies de secours médicaux.

Le 6 février 1789, le sieur Lefrançois, apothicaire à Arras, avait obtenu de la Société royale de médecine de vendre en Artois, pendant trois ans, les eaux minérales et médicinales, tant françaises qu'étrangères, à charge de payer une taxe annuelle à ladite Société et d'être soumis à des inspections. Ce droit lui fut confirmé par bre-

res et trop fréquents à cette époque, les écoles d'accouchement n'avaient point partagé la disgrâce des écoles de médecine. Et tandis que la Révolution prodiguait à la guerre et sur l'échafaud le plus pur sang de la France, ses plus fougueux adeptes se répandaient en théories humanitaires sur la procréation des enfants, en discours pathétiques sur le bonheur d'être mère !... Des livres élémentaires sur les soins à donner à la première enfance étaient distribués dans les écoles.

L'école d'accouchement d'Arras fut donc conservée, par arrêté du Directoire du département en date du 4 décembre 1790. Le nombre des élèves boursières, réduit à 6, fut dès le mois de janvier suivant porté à 12, dont 8 nommées par chacun des districts et 4 par les administrateurs (1) pour retomber quatre ans plus tard à 8. A partir de 1793, un certificat de civisme fut requis pour y être admis. En 1794, le Directoire du département lui attribua, sur la requête du sieur Laroche, professeur d'accouchement, les pièces anatomiques demeurées sous scellés chez la citoyenne Arrachart, depuis sa condamnation par le tribunal révolutionnaire. Enfin, après la tourmente passée, l'école d'accouchement fut de nouveau réunie à l'école de médecine, alors renaissante.

C'était revenir au moyen pratique inauguré sous l'ancien régime pour assurer sa durée. A Boulogne, plus de

vet du roi, le 15 février 1789. Ceux qui auraient vendu ces eaux à son préjudice devaient subir 1,500 livres d'amende, la confiscation des objets et les frais.

(1) Le 3 février 1791, ils demandèrent à chaque commune le nom des médecins ou sages-femmes qui pourraient s'y trouver.

sacrifices encore avaient été faits pour la conserver. Maintenue par le Directoire du département en 1790, elle avait reçu de lui les deux années suivantes une allocation de 600 livres pour frais et récompenses (1), et avait été par lui installée dans les bâtiments de l'ancien séminaire. Là des examens fréquents, présidés par les médecins et chirurgiens de la ville, stimulaient les élèves. Néanmoins elle ne put se soutenir et disparut en 1795, en même temps que le professeur Daunou, qui la dirigeait. Le Conseil municipal en demanda vainement le rétablissement le 26 septembre 1796 et le 5 mai 1806.

Une autre des inconséquences de cette triste époque fut l'importance démesurée attachée alors à l'enseignement de la botanique. Popularisée par J.-J. Rousseau, en même temps qu'il avait préconisé le culte de la Nature, cette science avait échappé à la proscription qui avait frappé les autres. Lakanal s'était écrié : « L'arbre de la liberté serait-il donc le seul qui ne pût être naturalisé au Jardin des Plantes ? » Ce mot avait sauvé l'établissement, et par l'organisation des cours du Muséum, les promoteurs des idées nouvelles avaient prétendu « ouvrir à la science le livre immense de la nature. » L'impulsion donnée à Paris s'était propagée dans le pays, et par décret du 14 mai 1794, chaque département fut chargé de l'entretien d'un jardin botanique. Celui d'Arras, situé à la *maison de l'humanité* (c'était ainsi qu'on désignait l'hô-

(1) Le 3 mai 1793, eut lieu une distribution de prix présidée par le démonstrateur Daunou, père de l'Oratorien. Le district délégua plusieurs de ses membres pour y assister. On donna des prix aux citoyennes Gery, de Wimille ; Leducq, de Widehen, et Dupont, d'Hucqueliers.

pital), était insuffisant. Le Directoire du département, s'adressant alors à la commission de l'Agriculture et des Arts à Paris, l'informa de l'existence d'un jardin riche en plantes rares et curieuses au château de Couin, propriété du citoyen de Landas, alors détenu. La commission ne se montra pas favorable à cette acquisition. Les membres du district proposèrent de convertir en jardin botanique le jardin de l'abbatiale où se tenaient leurs séances. L'affaire vint au Directoire du département le 14 avril 1795. Un des membres formula l'avis d'y planter des pommes de terre, des haricots, des fèves et d'autres légumes de culture facile et de bon produit. L'assemblée ne se prononça pas, et laissa le soin de décider la question à l'administration des domaines. Celle-ci mit le jardin en location (1).

Cependant la suppression des écoles de médecine ne pouvait durer longtemps : car il eût fallu pouvoir supprimer en même temps les maladies qu'elles étaient appelées à soulager. L'ancien médecin Fourcroy fut le premier à élever la voix au sein de la Convention pour le constater et pour demander au nom des comités de salut public et d'instruction publique le rétablissement des écoles de médecine et de chirurgie. Il le fit dans le ton de sensiblerie déclamatoire ordinaire à cette époque. On lit dans son rapport du 7 frimaire an III (27 nov. 1794) : « L'assemblée n'apprendra pas sans sensibilité » que plus de 600 officiers de santé sont morts aux » armées depuis 18 mois, victimes de leur dévoûment ».

(1) En l'an VI, il y avait, à Arras, un cours gratuit de botanique, fait par le citoyen Pochon (Archives de la ville).

Et il ajoutait : « Ils sont heureux, puisqu'ils sont morts pour la patrie ». (1) Après avoir reproché aux anciennes écoles de ne donner qu'une instruction incomplète, même à Paris, et de rendre l'accès des grades trop facile par l'infériorité du niveau des examens, il proposa d'ajouter à l'enseignement théorique, des expériences chimiques, des dissections anatomiques, et des opérations chirurgicales. Ce fut adopté. Une loi du 14 frimaire an III (4 décembre 1794) créa trois *écoles de santé* à Paris, à Montpellier et à Strasbourg, c'est-à-dire dans les trois villes qui étaient avant 1791 le siège des trois Facultés de médecine. Le but de ces écoles était de former des officiers de santé destinés aux hôpitaux militaires. Pour recruter des élèves, chaque district fut mis en demeure d'envoyer un jeune citoyen âgé de 17 à 26 ans, choisi parmi ceux qui, ayant fait un an d'études médicales, se trouvaient par là exemptés de la conscription (2) et muni d'un certificat d'études, de civisme et de bonnes mœurs. Ce candidat, désigné par deux officiers de santé,

(1) On envoya aux armées beaucoup de médecins du Pas-de-Calais, et les archives de ce département contiennent de nombreuses circulaires à ce sujet. Le 28 juin 1791, une députation des *élèves de l'art de guérir* de l'école de Paris, et parmi eux un certain nombre d'Irlandais, se présentèrent à l'Assemblée nationale. M Martin, chirurgien à Lyon, prenant la parole en leur nom, dit qu'ils étaient prêts à se sacrifier pour la patrie.

(2) La première réquisition n'atteignait pas les officiers de santé On donnait ce nom à ceux qui avaient fait un an d'études médicales. Une commission dite de santé délivrait des brevets, où il suffisait de la signature d'un seul médecin. Le district vérifiait ces attestations, ainsi que le temps d'études et d'exercice médical, la situation antérieure et le patriotisme.

assistés d'un citoyen recommandable par ses vertus républicaines, devait professer la haine des tyrans. Ces jeunes gens étaient qualifiés d'*élèves de la patrie*. Pendant trois ans ils recevaient un traitement de 1,200 livres. Le Pas-de-Calais envoyait les siens à l'école de Paris, qui comptait 300 élèves et 12 professeurs (1).

(1) Voici le nom de quelques-uns des jeunes gens envoyés par le Pas-de-Calais et celui de leurs examinateurs : Villiers et Morand, officiers de santé, envoyés en 1795 par la commission de Béthune. Celle de Boulogne, composée de MM. Souquet et Bonnet, officiers de santé en cette ville, choisit Léon Dubois, né à Boulogne, déjà chirurgien de 3e classe à l'hôpital militaire. Il donna bientôt sa démission et fut remplacé par le citoyen Moronval, de Condette. Son examen roula sur la saignée et ses accidents et sur les plaies simples. La commission de Calais, en cette même année, se composait des citoyens Sainville et Michel, officiers de santé ; celle d'Arras, des citoyens Laroche et Leroy, officiers de santé. Elle tint ses séances au district et choisit le citoyen Toursel, mais il donna sa démission. Comme il se présentait peu de candidats capables, elle décida qu'il suffirait d'avoir fait quelques études préliminaires et de montrer de l'aptitude pour la médecine. Alors le citoyen Defrémicourt, de St-Pol, écrivit au district pour proposer son fils, ayant entendu dire que ne trouvant pas de candidats dans la circonscription, on en cherchait ailleurs Il écrivit également au citoyen Duflos, agent national près le district de St-Pol ; il avouait que son fils n'était pas très instruit, mais c'était son dévouement aux affaires publiques qui l'avait empêché de s'occuper de son éducation, il ajoutait : « L'état de langueur où se trouve l'enseignement depuis plusieurs années doit rendre les examinateurs moins difficiles. On lui répondit qu'on avait choisi le citoyen Hornez, de Valenciennes. A St-Pol, un des examinateurs, appelé Lefebvre, ayant été longtemps en arrestation, fut remplacé par le citoyen Joanne L'autre examinateur était le citoyen Danvin. Ils nommèrent, le 7 février 1795, le citoyen Guislain Delombre, né à Aubigny, attaché à l'hôpital d'Arras, en qualité de chirurgien de 3e classe.

L'exécution de cette loi souleva bien des réclamations. L'insuffisance d'études des jeunes médecins qu'elle envoyait aux armées fut plus d'une fois constatée. Et certaines administrations départementales cherchèrent des garanties plus sérieuses par la création de jurys médicaux chargés d'examiner les candidats Mais ce moyen eut peu de succès; il fut de peu de durée. On discuta longuement ces questions aux assemblées de 1798, et de là, sortit une nouvelle loi dont l'effet le plus notable fut de changer le nom d'*école de santé* en celui d'*école spéciale de médecine*. Au lieu d'être payés, les élèves durent donner 1,000 livres sous forme de droits d'inscription. de thèse, etc. Les lois du 1er mai 1802 et du 10 mars 1803 apportèrent des améliorations plus importantes. Cette dernière décida que nul ne pourrait exercer la médecine sans avoir subi un examen d'après le mode qu'elle indiquait. Pour obtenir le brevet de docteur, on était obligé de faire quatre années d'études, de passer quatre examens et une thèse. La loi du 9 juin 1803 créa deux nouvelles Facultés à Mayence et à Turin, ce qui en porta le nombre de trois à cinq. Les élèves du Pas-de-Calais continuèrent d'aller à Paris. Il fallait, pour être admis, fournir un certificat de bonnes vie et mœurs, avoir fait un cours complet d'études dans un lycée et avoir subi un examen préliminaire. Les examens se passaient une fois par an. A ces mesures générales vinrent bientôt s'ajouter les efforts locaux tentés sur divers points pour rétablir les anciennes institutions que la tourmente révolutionnaire avait fait disparaître. Les départements furent autorisés par la loi à établir à leurs frais des écoles de médecine. Le Préfet du Pas-de-Calais résolut, le 2 août 1800,

(1) de reconstituer celle d'Arras en réunissant les écoles disparues de médecine et d'anatomie à celle d'accouchement qui, nous l'avons vu, existait encore (2). Investi par la loi de la surveillance de l'école et de la nomination des trois professeurs, pris parmi les concurrents ayant subi l'examen d'un jury spécial, son choix se fixa sur MM. Nonot, ancien professeur de l'école, qui fut nommé directeur, Léger, chirurgien à Arras, et Dhamelincourt, chirurgien à Vitry. Le troisième n'accepta pas ; sa chaire, mise au concours, fut obtenue par le citoyen Cuvillier. Le citoyen Léger mourut dix-huit mois après. Le concours qui eut lieu pour lui donner un successeur demeura sans résultat par suite de l'insuffisance des candidats, et pendant plusieurs années les deux autres professeurs se partagèrent toutes les matières de l'enseignement. Aussi ne tardèrent-ils pas à demander une augmentation de traitement (3).

Le préfet Poitevin-Maissemy avait entouré de toute sa

(1) Voir son arrêté du 21 thermidor an VIII, approuvé par le Ministre de l'Intérieur, le 5 vendémiaire an IX, dans le travail de M. le docteur Germe, p. 45.

(2) Le Ministre de l'Intérieur avait écrit à l'Administration centrale du Pas-de-Calais, le 14 fructidor an VI : « Citoyens, nous touchons à la fin de l'an VI, plusieurs départements ont maintenu jusqu'à ce jour l'activité des cours d'anatomie. J'ai jugé indispensable d'allouer pour les dépenses de ces cours une somme fixe et suffisante, tant aux traitements des professeurs qu'aux frais accessoires C'est à chaque Administration centrale à utiliser le plus qu'il sera possible cette dépense pour l'intérêt des administrés. » Au budget de l'an IX, un crédit de 2,700 livres fut ouvert pour les écoles d'accouchements du Pas-de-Calais.

(3) M. le docteur Germe, ouvrage précité.

sollicitude l'école renaissante, transférée avec son amphithéâtre à l'abbaye de Saint-Vaast (1). De concert avec l'autorité municipale de la ville, il avait, d'une part, écarté la concurrence par un arrêté du 26 brumaire, an IX (17 novembre 1800) interdisant l'exercice de la médecine, de la chirurgie, de la pharmacie, à tout individu dépourvu du certificat légal, résultant d'examens; d'autre part, il avait cherché à assurer la valeur de ces examens en les rendant publics et en les confiant à la direction simultanée des trois professeurs de l'école, assistés de deux médecins nommés par lui (2) Plus tard (1er février 1802), un nouvel arrêté préfectoral devait modifier la composition de ce jury en portant le nombre des médecins à trois, pris parmi les plus anciens du pays, et réduisant à deux celui des professeurs, mais ce fut seulement pour les examens de *médecine*. Ceux de chirurgie et d'accouchements ne subirent point de changement.

Le préfet compléta ces dispositions par une circulaire adressée aux maires du département le 28 nivôse an IX (8 janvier 1801). Il leur annonçait l'ouverture de l'école, leur faisait connaître que les cours étaient gratuits, que les classes auraient lieu tous les jours, excepté les décadis, quintidis, et pendant les vacances de l'Ecole centrale (3). Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par

(1) La femme Arrachart, accoucheuse, faisant valoir qu'elle assistait gratuitement les indigents, obtint de résider dans la partie destinée au logement des élèves, dans l'ancienne école d'accouchement.

(2) Voir cet arrêté dans la brochure de M. le docteur Germe, p. 48. Il fut pris sur la demande du Maire d'Arras.

(3) Voici cette circulaire : « Citoyen, peu de tems après mon entrée en fonctions, je me suis fait rendre compte des établissemens

le maire était seul requis pour y être admis. Les cours devaient être au nombre de trois : un de physiologie,

d'utilité publique existans dans ce département ; ayant été informé qu'avant la Révolution il y avait à Arras une école gratuite de chirurgie et d'accouchement, j'ai conçu le projet de la rétablir. La pénurie d'instruction dans l'art de guérir rendait cette mesure nécessaire et même urgente ; mais il m'a fallu du temps pour rassembler les titres, règlemens et autres papiers relatifs à cette école. Leur examen m'a convaincu que l'ancienne organisation était vicieuse, peu profitable à la société et très dispendieuse.

» J'ai recueilli à ce sujet les observations de chirurgiens instruits, particulièrement du citoyen Nonot, ancien professeur de cette école; et le 21 thermidor an VIII, j'ai pris un arrêté portant qu'il sera établi à Arras une école gratuite de chirurgie, d'accouchement et d'anatomie, dirigée par trois professeurs ; que les hommes seuls seront admis aux exercices publics, mais qu'il y aura un cours particulier d'accouchement pour les femmes.

» Cet arrêté a été approuvé par une lettre du Ministre de l'Intérieur du 5 vendémiaire dernier, et le 26 dudit, j'ai adressé au Ministre un projet de règlement qu'il vient d'approuver par une autre lettre en date du 23 courant.

» Ainsi, tous les obstacles sont levés, et l'école, qui est déjà ouverte pour les démonstrations anatomiques, le sera sous peu pour les autres classes.

» Le règlement dispose que les classes seront ouvertes tous les jours, excepté les décadis, les quintidis et pendant le tems des vacances de l'école centrale ; que ceux qui désireront y être admis devront se faire inscrire sur un registre qui sera tenu par le citoyen Nonot, professeur en chef, et être munis d'un certificat de bonnes mœurs délivré par le Maire de leur commune et visé par le Sous-Préfet de l'arrondissement.

» Les élèves doivent se procurer à leurs frais les livres et autres objets qui leur seront nécessaires, mais ils ne sont assujétis à aucune rétribution pour l'instruction, le chauffage et la lumière.

» Cet utile établissement présente tant d'avantages aux jeunes

un de thérapeutique ; le troisième, d'accouchement, ne devait avoir lieu que l'été. L'hiver, il était remplacé par un cours d'anatomie et de démonstration.

Nous ne croirions pas avoir complété l'exposé de la situation de l'enseignement médical en Artois si nous ne disions un mot d'une science qui touche de trop près à la médecine pour ne pas trouver tout naturellement ici sa place. Nous voulons parler de l'*art vétérinaire*. Avant la Révolution, l'école d'Alfort, établie à Charenton, était la seule qui fût à portée de notre région, et les Etats d'Artois y avaient fondé, en 1767, une bourse de 450 livres, dont le titulaire était changé tous les ans (1). L'établissement d'Alfort ayant été fermé, on essaya vainement de le suppléer au moyen d'instituteurs vétérinaires envoyés dans les départements. Arras en eut un. Mais cela dura peu. Le 18 avril 1795, une loi créait deux écoles d'art vétérinaire et d'économie rurale à Lyon et à Versailles. A celle-ci était attribuée l'ancienne caserne des gardes du corps, augmentée d'une partie de la *ferme de la Ménagerie*. Ce fut là que les districts du Pas-de-Calais furent autorisés à envoyer des élèves, jeunes gens âgés de 16 à 25 ans, qui devaient recevoir un traitement de 1,200 livres, prélevé sur le trésor public. La situation était bonne et les

gens qui ont des dispositions pour exercer l'art de guérir, que je m'attends à voir augmenter chaque jour le nombre des élèves ; la réputation, les talens et le mérite des professeurs doivent encore ajouter à leur émulation et font espérer que cette école produira d'excellens chirurgiens.

» Je vous invite, citoyen, à donner connaissance de cet établissement à vos administrés et à m'accuser réception de cette circulaire. »

(1) Archives du Pas-de-Calais, fonds des Etats d'Artois.

candidats ne furent pas difficiles à trouver. Le premier qui l'obtint fut le citoyen Bernardin de Saint-Léger, d'Aubigny. Il fut agréé à cet effet par l'administration départementale le 24 août 1795.

IV. — École Normale

Par un décret du 9 brumaire an III (30 octobre 1799), la Convention avait décidé l'établissement à Paris d'une *école normale*, destinée à devenir une pépinière de professeurs qui devaient en former d'autres à leur tour. Cette école était donc composée d'élèves âgés de moins de 21 ans, envoyés par les districts à raison de un par 20,000 habitants. « On devait apporter le plus grand « soin dans le choix, puisque de là dépendait l'instruc- « tion de ceux qui devaient former le cœur et donner « les premières leçons des sciences aux jeunes citoyens. » Les jurys d'instruction et les districts faisaient les propositions, et l'on peut voir, par ce qui se passa dans le Pas-de-Calais, à quels éléments il fallut avoir recours pour recruter ce personnel, sur lequel se fondaient de si pompeuses espérances (1). Le citoyen Berliez, spéciale-

(1) Pour expliquer et justifier les choix qu'ils avaient faits, les administrateurs du district se plaignaient dans des proclamations « que malgré la publicité donnée à la loi et les invitations faites à tous les citoyens instruits, à Arras deux seulement s'étaient présentés. » L'Administration avait compté et devait compter sur le zèle de plusieurs citoyens aisés qui sans s'être occupés jusqu'ici d'enseignement pourraient et devraient consacrer leurs talents et leurs connaissances acquises à former la jeunesse républicaine. Ceux que la continuité d'un tel travail effrayerait et qui ne pourraient pas s'y dévouer tout entiers, pourraient au moins faire le sacrifice de huit à dix mois, dont

ment délégué à l'organisation de l'enseignement dans le département, devait approuver les nominations. A Arras, où cinq élèves devaient être désignés, il ne s'en présenta que deux (1) : le citoyen Deflandre, capitaine de la garde nationale et agent d'affaires à Paris (2), et le citoyen Pigniez (3). A Béthune, le choix dut se fixer sur le citoyen

quatre doivent être employés à Paris, à recevoir les leçons des plus grands maîtres, et le reste à transmettre les mêmes leçons aux autres instituteurs. Nous leur rappelons de nouveau l'importance de l'instruction pour les hommes libres, la reconnaissance que promet la patrie à tous les hommes qui contribueront à la répandre, et nous les invitons à se présenter à l'Administration au plus tard le 25 de ce mois. »

Dans une autre proclamation, on disait : « L'ignorance a des fers aussi humiliants que ceux du despotisme, et sans l'instruction la liberté n'est qu'un titre honorifique... Ces vérités sensibles ne nous ont pas ému, oui, nous l'avouons avec douleur, nous ne concevons pas comment vous alliez la fierté du républicanisme avec l'apathie que vous montrez pour tout ce qui est relatif à l'instruction publique. Il semble que vous croyez encore à l'axiome de Robespierre, que les talents sont contre-révolutionnaires. Nous avions tenté de vous faire sortir de cette léthargie en donnant une existence révolutionnaire au collège de cette commune, mais peu de personnes ont paru jalouses d'inoculer un républicanisme raisonné dans l'âme de la jeunesse. Deux citoyens seulement ont mérité l'honneur d'être magistrats de l'opinion publique dans les fonctions d'instituteur. »

(1) Les examinateurs étaient les citoyens Isnardi et Simon, anciens professeurs au collège ; Grandclas, ingénieur, et Legay, juge au tribunal du district.

(2) Ce citoyen Deflandre, né à Arras et âgé de 51 ans, avait été autorisé par l'écolâtre et l'échevinage à tenir école à Arras et à en avoir l'enseigne. En 1771, il était devenu précepteur, puis, sous la Révolution, président de section à Paris et inspecteur des écoles primaires.

(3) Le citoyen Pigniez écrivit au district des lettres conservées aux archives du Pas-de-Calais. On y voit que l'ouverture de l'école ayant

Béhin, ancien professeur, puis curé d'Hersin, puis membre de l'Assemblée constituante, enfin greffier du tribunal de Béthune, auquel on adjoignit les citoyens Delpouve, instituteur à Fouquereuil (1), et Cagé, ex-curé de Billy-Berclau. Un certain Beulan ne fut pas admis, bien qu'il fit valoir les titres que lui donnait « son cœur républicain » à la bienveillance du jury. Le district de Boulogne choisit le citoyen Lemaire (Alexis) de cette ville, et le citoyen Lissès, ou à défaut de celui-ci Grandsire fils, de Wimille. Le troisième candidat, un certain Boulongne, de Desvres, refusa pour entrer dans l'enregistrement. A Saint-Pol, ce furent trois noms obscurs : Lebas, Loysel et Lamourette. Mais à Saint-Omer, de toutes les villes du département, celle où le concours fut le plus nombreux, sur les quatorze candidats, la victoire demeura aux citoyens Guiselain, ancien professeur; Cache, ex-vicaire-directeur ; Liévaine et Mamonet, exprêtres Tels étaient les individus auxquels devait être

été retardée, cela n'avait pas fait ses petites affaires, il ajoute que les nouveaux cours de la Sorbonne contrastent avec l'absurde fatras de nos ci-devant docteurs. S'il n'assiste pas aux leçons, il se vante d'aller à toutes les séances de la Convention, parle des changements fréquents de professeurs par suite de démissions, se félicite de la correspondance qu'il a avec le district et termine en disant : « Les malveillants n'osent se montrer, c'est pour eux que la Terreur est à l'ordre du jour. » Pourtant il trouvait que la vie était chère à Paris, et il était peu satisfait de sa position.

(1) Béhin et Delpouve furent remplacés par Lauvigny et Petit-Prez. Ce dernier ayant quitté l'école en avril 1795, écrivait au district : « Ma passion pour le séjour de la campagne m'engage à vous demander d'y être nommé instituteur. Etre utile à ses habitants est, à mes yeux, un genre de gloire qui en vaut bien un autre. »

confiée la régénération de l'enseignement du pays. On comprend quel sort était réservé à la nouvelle école normale. Ce sort ne se fit pas attendre, et la Convention elle-même en décréta la fermeture. Le membre chargé du rapport à ce sujet n'hésita pas à déclarer que dans ce cas l'expérience confirmait l'ancien adage : « Que les plus courtes folies sont les meilleures ! »

V. — Ecoles de droit, d'hydrographie, de navigation.

Si nous réunissons sous un même titre ces trois branches si différentes de l'enseignement, c'est que chacune d'elles tint une place bien peu importante dans les préoccupations des législateurs de cette époque. Non moins nombreux que les médecins dans les assemblées délibérantes, les hommes de loi ne se montrèrent pas plus reconnaissants envers les institutions qui les avaient formés. Et la loi du 18 août 1792 fit disparaître, en même temps que les écoles de médecine, les cours de droit dont on était redevable à Louis XIV et à ses successeurs. Vainement essaya-t-on de leur substituer quelques établissements particuliers sous le nom d'*Universités de jurisprudence* et *d'académies de législation* (1).

(1) Les préfets avaient le droit d'envoyer à l'Académie de Paris des sujets d'élite pour y suivre gratuitement les cours, sous la condition qu'ils seraient peu fortunés et auraient des dispositions pour cette étude. Le préfet du Pas-de-Calais y envoya le jeune Hocedé, qui se destinait au barreau et se recommandait par une grande pureté de mœurs, d'heureuses dispositions et aussi par les malheurs de sa famille. Il était présenté par M. Morel, commissaire près le tribunal civil d'Arras.

La constitution de l'an III. qui prétendait assurer en quelque sorte une existence légale au moyen d'*écoles particulières* à toutes les connaissances humaines : astronomie, géométrie, histoire naturelle, médecine, art vétérinaire, économie rurale, antiquités, sciences politiques, peinture, sculpture, architecture, musique, droit, etc., ne décida la création d'aucune *école spéciale* dirigée, surveillée ou payée par le gouvernement, article 300. Mais cette lacune ne devait pas échapper à la sagacité de celui qui était destiné à tirer la France du chaos où la Révolution l'avait plongée. Le premier Consul, en même temps qu'à l'aide d'une réunion de jurisconsultes éminents, il procédait à la rédaction du code de lois auquel il devait donner son nom, décrétait, par un arrêté du 13 mars 1804, la création de onze Facultés de droit. Ces Facultés étaient ouvertes à tous les jeunes gens, à partir de 16 ans, qui, admis à suivre les cours et à passer des examens, recevaient au bout de trois ans le diplôme de licencié, au bout de quatre, celui de docteur.

En 1796, on établit une *école d'hydrographie*, dans le local des sœurs de la Providence, à Calais. Ce cours, créé en vertu des lois du 10 août 1791 et du 30 vendémiaire an IV, eut peu de durée.

Une *école de navigation et de canonage* avait été créée dans différents ports en vertu de la loi du 31 décembre 1794. C'était à celle de Dunkerque que les districts du Pas-de-Calais envoyaient des élèves âgés de 15 à 19 ans (1). On pouvait s'inscrire dans des registres déposés

(1) A Arras, il se présenta trois candidats. A Béthune, le sieur François Edmond fit valoir son physique agréable. St-Omer avait dix élèves à fournir, on n'en envoya que sept, dont deux se sauvèrent, se plaignant des mauvais traitements qu'ils avaient reçus.

aux Mairies. Les deux professeurs, l'un d'hydrographie (1), l'autre de mathématiques, étaient nommés au concours et recevaient 3,000 livres par an. La loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795) réorganisa ces écoles, les rendit gratuites et en établit à Boulogne (2), Calais, etc. Elles étaient destinées à la marine de commerce et devaient prendre le nom d'*écoles de navigation*. La Municipalité du lieu était chargée de la police, les professeurs étaient nommés après un concours présidé par l'examinateur des aspirants de marine. La commune devait fournir le local et le mobilier. Les cours avaient lieu deux fois par jour et duraient ensemble cinq heures, les décadis et jours de fêtes nationales exceptés. On accordait deux mois de vacances. La loi allouait 10,000 livres par an pour les frais de toutes ces écoles, en sus du traitement des professeurs.

VI. — Ecoles de dessin.

ARRAS

La capitale de l'Artois ne fut pas la première ville de la province à posséder un professeur de dessin. St-Omer était depuis trois ans déjà dotée de leçons de cet art lorsque, en 1769, le sieur Havel, né à Paris, élève de l'Académie de peinture et de sculpture de cette ville, proposa

(1) Le district de St-Pol proposa, en août 1795, le sieur Heudes, d'Avesnes-le-Comte, comme professeur d'hydrographie, ayant déjà enseigné cette science à Boulogne.

(2) L'école de Boulogne existait encore en 1799 Le gouvernement en faisait les frais (Note du conseil d'arrondissement).

aux Etats d'Artois d'ouvrir une école de dessin à Arras. On le lui permit et il en fut nommé professeur. On lui alloua 5 livres par élève, et il en eut jusqu'à deux cents(1). Cependant ce mode de rétribution ne lui plaisait pas. Il réclama pendant longtemps, et sans succès, des appointements fixes qu'il n'obtint que beaucoup plus tard, sous un autre régime. Les Etats, cependant, ne refusaient à l'école d'Arras ni leurs largesses ni leur sollicitude. En 1771, ils lui assurèrent deux médailles à accorder chaque année aux élèves les plus méritants (2). En 1782, ils prirent à leur charge l'acquisition d'un certain nombre de plâtres pouvant servir de modèles. L'école ne paraissait point satisfaire aux tendances utilitaires qui prétendaient trouver chez elle des artisans plutôt que des artistes. Dès 1783, des plaintes se formulèrent à ce sujet. Le dessin linéaire et l'architecture devaient, disait-on, l'emporter sur le dessin artistique, et l'étude des surfaces et des charpentes sur l'étude de la nature et de ses beautés. Le sieur Havel se déclara incompétent pour ce genre d'enseignement et demanda qu'on lui adjoignît un auxiliaire à cet effet. Le nombre des élèves diminua dès lors sensiblement. En 1789, il était de quatre-vingts à cent.

L'école de dessin d'Arras trouva cependant grâce devant les ennemis et les destructeurs des anciennes institutions. Le Directoire du département parut même prendre à cœur de continuer et de surpasser envers elle la bienveillance des Etats d'Artois. En juin 1791, l'allo-

(1) Il enseignait d'après la bosse et le dessin.

(2) Plusieurs procès-verbaux de distributions de prix sont conservés aux archives du Pas-de-Calais.

cation pour les prix annuels à donner aux élèves fut maintenue. En 1795, le professeur Havel obtint le traitement fixe de 1,200 livres qu'il réclamait depuis tant d'années; mais il n'en jouit pas longtemps, car dès l'année suivante, en 1796, il fut remplacé par le citoyen Peuvrel, professeur de dessin à St-Omer. L'arrivée de ce nouveau venu fut le signal d'autres améliorations. Le cours de dessin, tenu jusque-là dans un local restreint et mal éclairé, appartenant à l'Administration du département fut, par ordre de celle-ci, transféré, le 24 novembre 1797, au palais de Saint-Vaast, où se trouvaient déjà le Muséum des sciences et des arts et la Bibliothèque. Les appointements dudit Peuvrel, portés à 1,500 livres, ne le satisfirent pas encore, et il brigua vainement, il est vrai, le poste de professeur à l'école centrale de Boulogne. Le 1er mai 1798, le département accorda 203 livres pour acheter des gravures, estampes et modèles; le 31 décembre suivant, 100 livres pour l'éclairage et le chauffage de l'école. Quelques mois après, cependant, on décida que ces fournitures seraient faites en nature par les élèves. Plus tard l'Administration réorganisa cette école. Nous trouvons, en effet, à la date du 25 avril 1801, l'arrêté suivant:

« Vu l'arrêté de nivôse an VII relatif à l'école gratuite de dessin de cette ville; considérant que ladite école est peu fréquentée par ceux pour qui elle est particulièrement destinée, la classe peu aisée, que la plus grande partie des élèves qui suivent les leçons du citoyen Peuvrel, maître actuel de ladite école gratuite, lui payent une rétribution par mois; considérant aussi qu'il existe un second maître de dessin, dont le zèle et les talents

ont été éprouvés par plus de vingt années d'enseignement dans la même école dans cette ville ; le Maire, de l'avis de ses Adjoints, arrête : 1° le citoyen Peuvrel continuera de donner ses leçons comme par le passé dans le local qu'il habite actuellement, aux appointements de 300 fr.; 2° le citoyen Havel, ancien maître de l'école gratuite de dessin de cette ville, y ouvrira école chez lui, où il sera tenu d'admettre tous ceux qui se présenteront; il lui sera payé pour appointements une somme annuelle de 300 fr. ; 3° il sera, de plus, accordé à chacun des dits maîtres une somme de 30 fr. par an pour chauffage et lumières ; 4° le citoyen Peuvrel demeure responsable de tous les objets relatifs à son école. »

En l'an XII, on fit quelques travaux à l'école de dessin et on alloua 13 fr. 40 pour les prix.

SAINT-OMER

Comme nous l'avons vu plus haut, le sieur Herman, sculpteur et élève de l'Académie de Paris, vint, en 1766, professer le dessin en cette ville.

L'échevinage lui permit trois ans après d'ouvrir une école publique et gratuite de dessin et lui alloua un traitement de 400 livres. Son cours eut d'abord lieu dans une maison particulière. En 1770 on lui accorda une salle du collège français. Plus tard il obtint de la ville la maison de la Gouvernance, qu'elle avait été autorisée à aliéner. Le règlement de ce cours de dessin avait été rédigé par l'échevinage. Il avait lieu 5 fois par semaine. Cette école prit le nom d'*Académie*. Son histoire fut

analogue à celle de l'école d'Arras. Après avoir reçu les mêmes encouragements des Etats d'Artois (1), elle fut l'objet d'une égale sollicitude de la part du directoire du département. Au sieur Herman avait succédé un sieur Gautier; il y avait un second professeur, le sieur Peuvrel, qui devait peu d'années après venir à Arras. L'un et l'autre se virent accorder dans des termes flatteurs le traitement fixe de 1,200 livres qu'ils réclamaient à la place des 1,500 livres qui leur étaient précédemment adjugées en commun et seulement à titre de gratification (2). Après le départ de Peuvrel pour Arras, ce traitement subit encore des modifications. Gautier demanda à cumuler les deux honoraires, retombés alors à 1,500 livres. Le Directoire du département le lui refusa, le 16 février 1798. On nomma pour remplacer Peuvrel un sieur Cuvelier, et les appointements de chacun des deux professeurs furent portés à 1,000 livres. Toutefois cette somme, payable en assignats, ne les mettait point à l'abri de la misère. Les moyens mêmes d'éclairer leurs classes leur étant refusés, ils durent réitérer leurs demandes à ce sujet à la Municipalité et au département, qui s'en renvoyaient réciproquement la charge. Le dernier cependant dut finir par s'exécuter (11 novembre 1794), bien que la ville eût autrefois payé ces frais (3).

(1) Les Etats d'Artois accordaient 5 livres par élève; comme il y en avait cent cinquante-sept, les professeurs touchaient 785 livres. On donnait les prix dans une séance solennelle, à laquelle assistait le Magistrat de St-Omer

(2) Peuvrel et Gautier s'appuyaient, pour faire cette demande, sur la loi du 11 mars 1793, relative à la vente des biens des collèges.

(3) On disait dans l'arrêté du Directoire du département : « L'Administration, considérant que l'instruction publique doit être proté-

CALAIS

On créa, en juillet 1788, une école de dessin et de mathématiques en cette ville. Elle existait encore en 1799, avec 40 élèves. Le professeur recevait 600 livres, prises sur la caisse des octrois, plus 300 livres pour chauffage et éclairage.

Telle était la situation des écoles de dessin dans le département quand arriva l'Empire. *L'Ecole des Beaux-Arts* établie en 1748, supprimée en 1793, fut rétablie peu après ; *l'Ecole des Arts et Métiers* fut organisée en 1803. Comme le Pas-de-Calais ne prit aucune part à l'organisation de ces établissements, soit par des subventions, soit par des bourses, nous n'en parlerons pas.

VII. — Ecoles de musique.

Nous n'avons pas trouvé trace, avant 1789, d'écoles de musique créées ou subventionnées par les villes ou les États de la province. Mais le chant liturgique était enseigné dans la plupart des écoles de chapitres et des séminaires ; il existait en outre des professeurs de musique donnant des leçons dans les collèges et autres établissements d'enseignement. Les enfants de chœur étaient

gée par tous les moyens, que, faute de lumières, cet établissement a chômé plusieurs jours, arrête qu'il sera fait une réquisition au citoyen Dambricourt de fournir une demi-tonne d'huile pour cette école et au citoyen Buffin de fournir six livres de bougies, attendu que l'on manque en ce moment de chandelles et que les fournisseurs seront provisoirement payés par la caisse du receveur du district, l'éducation ne pouvant être négligée en aucune manière »

nombreux, les maîtrises florissantes (1), et elles recevaient souvent des encouragements et des fondations de bourses (2). La Révolution les fit disparaître (3). Sous le

(1) La maîtrise de la collégiale de Lillers passait pour une des meilleures de la province. Celle de la cathédrale de Boulogne comprenait un maître de musique, M. Betisy, neuf musiciens, huit enfants de chœur (*Almanach de Picardie*, 1783) Celle d'Arras avait douze enfants de chœur, plus douze autres pour les messes chantées, plus des musiciens. Si le chantre Boizard fut juré du tribunal révolutionnaire d'Arras, et si le chantre Eloy joua un triste rôle à cette époque, l'organiste de la collégiale de Béthune, Guffroy, fut exécuté le 6 juillet 1794, pour avoir refusé de jouer le *Ça ira*, etc.

(2) Aux archives nationales (n° 6,822, X 2°) on voit que le chapitre de St-Barthélemy, à Béthune, représenta à Mgr de Conzié, évêque d'Arras, que les revenus affectés à la nourriture et à l'entretien de six enfants de chœur ainsi qu'aux *gages d'un maître de musique* et à l'entretien de la maison étaient insuffisants, ne montant qu'à 1,500 livres, sur lesquelles il fallait prendre 125 livres et 6 razières de blé pour le maître de musique, et pour si peu de salaire on ne pouvait trouver un homme de talent; que si pour le payer on lui donnait un des bénéfices de l'église, on ne pourrait plus le destituer ou le changer facilement, qu'il serait plus simple de réunir à la fabrique un bénéfice pour solder son traitement selon les volontés du fondateur, Pierre de Bruxeria (avril 1287), on pourrait obliger le professeur à assister aux offices et à porter l'habit de chœur. Mgr de Conzié, entrant dans les vues du chapitre, supprima la chapelle de Ste-Catherine et en réunit le titre et les revenus à la collégiale, ce qui fut approuvé par le roi, le 5 juillet 1776. En 1570, une prébende fut annexée au même chapitre, sous la condition que son produit serait appliqué à « l'entretenement d'ung maistre de chant et aussi de quatre à cinq enfants choraux pour les faire instruire et catéchiser, non seulement en chant, mais en langue latine et aultre, et qu'ils auroient à se confesser au moins une fois le mois et communier selon l'exigence de leur eaige »

Amerlan ou Amerval, poète du XIV^e^ siècle, avait été maître des enfants de chœur de cette collégiale.

(3) Les professeurs attachés aux anciennes maîtrises demandèrent en vain à l'Administration départementale qu'on leur payât leur

premier Empire, un sieur Glachant tenta d'établir à Arras, une *académie de musique*.

VIII. — Ecoles militaires.

C'est à l'esprit militaire que la France a toujours été redevable de ses gloires les plus pures, pourtant les écoles et prytanées militaires furent supprimés et aliénés par des décrets de 1793. Nous n'avons pas lieu de nous en occuper ici, puisque aucun de ces établissements n'était situé en Artois. Qu'il nous suffise de dire qu'ils étaient au nombre de douze, et de création récente, destinés à remplacer, lors de sa fermeture, en 1787, la première école militaire fondée par Louis XV.

La Convention, menacée de tous côtés par les ennemis du dedans et du dehors, dut bientôt chercher à pourvoir à la pénurie d'officiers que l'émigration rendait chaque jour plus complète. En 1794 fut formée, dans la plaine des Sablons, l'*école révolutionnaire de Mars*. Les districts devaient y envoyer quatre mille jeunes gens pris parmi les fils des plus *purs* sans-culottes, à raison de six par district (1). Les administrateurs du Pas-de-Calais se

traitement, car les fabriques, après la vente de leurs biens, ne pouvaient plus leur rien donner. On leur attribua quelques secours à titre individuel, mais aucun subside ne fut accordé aux maîtrises.

(1) Pour les habituer aux fatigues de la guerre on les logeait sous la tente et on leur donnait du lard rance à manger. Outre les exercices militaires, la fraternité, la haine des tyrans et l'amour de la patrie étaient compris dans le programme. On leur faisait attaquer à la baïonnette une redoute où des mannequins figuraient le pape et les rois.

distinguèrent par leur zèle dans le choix des candidats (1). Organisée et présentée à la Convention par le Maire de Paris (2), la nouvelle école ne justifia pas son titre. Les représentants Peyssard et Lebas, chargés de la diriger, se plaignirent d'y voir régner un esprit *réactionnaire* et promirent de « faire une battue pour la délivrer des loups prêts à la dévorer. » Ils ne la rendirent que trop révolutionnaire, puisque le 9 thermidor, les élèves se montrèrent disposés à passer du côté d'Henriot pour marcher contre la Convention. Celle-ci, effrayée, supprima et ferma l'école par arrêté du 2 brumaire an *III* (23 octobre 1794). D'autres essais furent tentés et n'eurent pas plus de succès. Ce fut le premier Consul Bonaparte qui, en 1802, réorganisa l'Ecole militaire sur des bases nouvelles et sous le nom de prytanée. Etablie d'abord à Fontainebleau, elle fut, un peu plus tard, trans-

(1) A Arras, on envoya Bécourt, de Dainville ; Darras, Vahé et Sayon, d'Arras ; Brunel, de Pas ; Lebas, d'Ablain-St-Nazaire, tous qualifiés enfants de sans-culottes. Le district de St-Omer désigna Béhague, Hugo, Lemaire, de St-Omer ; Hemeley. Dubois et Beauvois, d'Aire. A St-Pol, sur la présentation de la Société populaire, l'agent national du district, Duflos, choisit Vasseur, Brassart, Delsaux, et sur la proposition de cette même Société, à Frévent, il désigna Delattre et Delsaux; le sixième élève désigné fut Danvin (16 juin 1794). Un de ces élèves écrivait que leur uniforme rappelait le costume de Guillaume Tell. Etait-ce bien exact ? Voici ce costume, dessiné par David : pantalon collant, gilet ordinaire, bonnet à la hussarde, garni de franges rouges, habit rond et long à la romaine, le devant orné de six cordons à la hussarde, cravate rouge.

(2) Il prononça un discours dont on pourra juger la forme et les idées par cette seule citation : « Pour empêcher de commettre une action injuste, on n'aura qu'à dire : « Un roi en aurait fait autant. »

portée à St-Cyr. Nombreuse est la liste des jeunes gens du Pas-de-Calais qui ont passé et passent encore par cette école, et y font honneur à leur pays.

L'*école de cavalerie de Saumur*, supprimée en 1790, fut rétablie en 1794, sous le nom d'*école des troupes à cheval* (1). Vers la même époque, l'*école du génie* fut transférée de Mézières à Metz (2). On créa, en 1795, l'*école*

(1) Les jeunes gens montaient beaucoup à cheval autrefois, ce qui leur rendait plus facile le service de la cavalerie. Il se trouvait des manèges dans un certain nombre de villes ; Arras en avait un, croyons-nous, mais il avait cessé d'exister, et il n'y en avait plus en Artois. En 1756, le sieur Hovel reçut une pension de 400 livres pour ouvrir un manège à Arras, sous le nom d'*académie royale*. Sa lettre de nomination est signée de Charles de Lorraine, grand écuyer de France. Le prospectus est conservé aux Archives de l'Académie d'Arras ; on y voit qu'il devait y avoir dix chevaux, un écuyer, deux palefreniers, un portier. Des professeurs devaient enseigner l'écriture, les mathématiques, la géographie et les langues étrangères. Il devait y avoir, de plus, un maître d'armes et un maître de danse. Les cours duraient dix-huit mois. C'était donc une espèce d'académie militaire, composée de vingt élèves, dont dix gentilshommes et dix notables, tous âgés de 16 ans et ayant déjà fait des études dans un collège. De plus, il pouvait y avoir d'autres élèves payant une pension de 600 livres par an. Le sieur Hovel se chargeait aussi de dresser les chevaux, à raison de 16 sols par jour, nourriture, dressage et pansage compris Il avait rédigé un règlement où tout était prévu : les vacances, les jours de congé, etc. On devait assister à la messe tous les jours, et il espérait obtenir de l'évêque le droit d'avoir une chapelle. Il ne demandait guère aux Etats d'Artois qu'une subvention en fourrages. Il se proposait d'utiliser le local occupé autrefois par le manège. Nous pensons que cet écuyer eut peu de succès à Arras et qu'il n'y resta pas.

(2) M. de Recicourt, ingénieur en chef à St-Omer, proposa à l'Administration de ce district d'établir une école primaire pour les élèves du génie militaire, dans l'ancien couvent des Chartreux. Cette demande n'eut pas de résultat.

Polytechnique et celle des *Mines*. Mais le Pas-de-Calais n'ayant pris aucune part à ces établissements, ni par des subventions, ni par des bourses, nous n'en parlerons pas.

Ecole d'artillerie de Bapaume. — Créée en 1766, sous le ministère Choiseul et par ses soins (1), elle fut mise sous le commandement du chevalier de Gomer, officier d'artillerie distingué. Il avait sous ses ordres trois autres officiers choisis également dans la noblesse. Deux, puis trois professeurs de mathématiques, un de dessin, un instructeur, un sous-maître, un garde d'artillerie étaient chargés de l'instruction des élèves (2). Ceux-ci étaient au nombre de soixante, sans compter les *secessionaires* et les *aspirants* qui venaient chaque année y subir un

(1) Le Maire de Bapaume reçut du duc de Choiseul, ministre d'Etat, la lettre suivante : « Compiègne, 30 juillet 1765. Le roy étant dans l'intention de transférer à Bapaume l'école des élèves du corps royal d'artillerie, je donne des ordres pour faire disposer deux bâtiments situés dans cette place, de façon à y former un établissement. Je vous préviens à l'avance afin que vous puissiez prendre les mesures convenables pour la fourniture de meubles et ustensiles nécessaires. M. le chevalier de Gomer, commandant en chef de l'école des élèves, qui doit se transporter sous peu à Bapaume, vous fera connaître les quantités dont on aura besoin. Je ne doute pas que vous fassiez les dispositions nécessaires pour que les fournitures soient prêtes avant le mois d'avril, qui est l'époque à laquelle l'école pourra être transférée à Bapaume » Archives de Bapaume, second livre vert, f° 174

(2) Voici le personnel des chefs et professeurs en 1769 : le chevalier de Gomer, *chef*, avec le brevet de colonel ; Dupuget, commandant en second, avec le brevet de major ; de Cazotte, capitaine commandant en troisième ; le chevalier de la Houssaye, commandant en quatrième ; MM. Prebuisson, Cœuret et l'abbé Lecocq, professeurs de mathématiques ; MM. Rousseau, Seruzier, Dalérac.

examen. Le cabinet de physique de cette école était très renommé (1) Déplacée quelques années après (2), il n'en reste aujourd'hui qu'un bâtiment appelé le *pavillon carré*, qui est à l'usage d'un pensionnat de jeunes filles, tenu par des religieuses Augustines. Un autre bâtiment se trouvait en face. Il a été démoli en 1872. Au-dessus de la porte d'entrée on voyait un globe terrestre avec des attributs de géométrie. Ce bâtiment, affecté pendant quelque temps à l'usage de l'administration du *district*, en avait conservé le nom (3).

(1) *Almanach d'Artois.* Il servait quand l'abbé Nollet venait expliquer et démontrer un cours de physique expérimental ; c'était chaque année vers le mois de juin

(2) Le chevalier de Gomer resta à Bapaume comme lieutenant de roi.

On trouve dans le fonds des Etats d'Artois (n° 231) une lettre écrite au Ministre par l'échevinage de Bapaume, le 21 avril 1774, pour demander qu'on rétablit à Bapaume l'école d'artillerie qu'on avait supprimée. Elle fait valoir les avantages que le gouvernement y trouverait. Dans une autre lettre, adressée aux Etats d'Artois le même jour, on les engage à appuyer cette demande, car ce serait un centaine de mille livres qui se répandraient dans la province. Dans ce dossier se trouvent les règlements régissant les écoles militaires et les conditions pour y entrer avant 1789.

(3) Ces renseignements sont extraits du *Précis historique sur la ville de Bapaume*, par M. Gabriel Langlebert, 1883.

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DE MALLORTIE, ✱, O. ❶, Principal du Collège.

Chancelier :

M. TRANNOY, ✱, O. ❶, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine.

Vice-Chancelier :

M. RICOUART, O. ❶, Adjoint au Maire d'Arras.

Secrétaire-Général :

M. VAN DRIVAL, ✱, O. ❶, Chanoine titulaire.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. LECESNE, ❶, Vice-Président du Conseil de Préfect[re].

Archiviste :

M. G DE HAUTECLOCQUE.

Bibliothécaire :

M. Aug. Wicquot, O. ❶, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination.

MM.

1. Proyart (l'abbé), Prévôt du Chapitre (1851).
2. de Mallortie, ✱, O. ❶, Principal du Collège (1852).
3. Lecesne. ✱, O. ❶, anc. Adj[t] au Maire d'Arras (1853).
4. de Linas, ✱. C. ✱, etc., O., ❶, membre non résidant du Comité des travaux historiques (1853).
5. Robitaille (l'abbé), Doyen du Chapitre (1856).
6. de Sède (le baron), ❶, Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
7. Van Drival (l'abbé), ✱, O. ❶, Chanoine titulaire (1860).
8. Sens, ✱, C. ✱, etc., O. ❶, Député (1853).
9. Le Gentil, ✱, ✱, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
10. Pagnoul, O. ❶, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
11. Paris, Sénateur, ancien Ministre (1866).
12. Gardin, ✱, Président honoraire du Trib. civil (1868).
13. Planque (l'abbé), Chanoine titulaire (1868).
14. P. Lecesne, ❶, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
15. G. de Hauteclocque (1871).
16. Envent (l'abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
17. Trannoy, ✱, O. ❶, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
18. Gossart, O. ❶, Pharmacien, Professeur à l'Ecole de Médecine (1873).

MM.

19. L. Cavrois, C. ✱, anc. Auditr au Conseil d'Etat (1876).
20. Ricouart, O. ❶, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
21. Wicquot, O. ❶, Bibliothécaire de la ville (1879).
22. Guérard, Juge au Tribunal civil (1879).
23. Adolphe de Cardevacque (1881).
24. Em. Petit, Président du Tribunal civil (1883).
25. H. Trannin, Docteur ès-sciences (1883).
26. Deramecourt (l'abbé), Directeur du Petit-Séminaire d'Arras (1884).
27. J. Leloup, anc. Industriel, Conseiller général (1884).
28. J. Boutry, ✱, ❶, Juge au Tribunal civil (1884).
29. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1885).
30. Loriquet, Archiviste du département (1885).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

Les lettres A. R indiquent un ancien Membre titulaire ou résidant).

MM. Foissey, Professeur en retraite à Lille, A. R. (1841).
Boistel, ancien Juge au Tribunal civil de première instance à Saint-Omer, A. R. (1852).
Fayet, ✱, ancien Inspecteur d'Académie à Chaumont, A. R. (1853).
Péligot, O. ✱, Membre de l'Institut (1853).
Caminade, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).
Coince, Ingenieur des Mines, A. R. (1879).
Paillard, C ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

MM. Pierotti (le docteur Ermete), ✱, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).

J.-M. Richard, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

Auguste Terninck, à Bois-Bernard (1881).

Guesnon, Professeur au Lycée de Lille (1881).

Mgr Meignan, Archevêque de Tours (1882).

Brégeaut, O. ✪, Pharmacien, A. R. (1883).

Plichon, O, ✪, ancien Maire d'Arras, A. R. (1883).

Carnot, Sénateur, ancien Ministre.

Abel Bergaigne, membre de l'Institut, à Paris (1885).

Mgr Dennel, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer (1885).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. Obry, Secrétaire de l'Académie de Strasbourg (1840).

Briand (1843).

Dancoisne, Notaire honoraire à Hénin-Liétard (1841).

Ed. le Glay, ✱, ✠, ancien Sous-Préfet (1844).

J. Rouyer, anc. Inspect[r] des Postes, à Nancy (1844).

Derbigny, anc. Conseil[r] de Préfecture, à Lille (1850).

Dard (le baron), O. ✱, ✪, à Aire-sur-la-Lys (1850).

Botson, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).

E. Gachet, Chef du bureau paléographique, à Bruxelles (1851).

Schaepkens, Professeur de peinture, à Bruxelles.

MM. J. Delvincourt, à Paris (1852).

L. Deschamps de Pas, ✱, O. ❶, correspondant de l'Institut, à Saint-Omer (1853).

de Baecker, ✱, Homme de lettres, à Bergues (1853).

Garnier, ✱, Bibliothécaire à Amiens (1853).

Kervyn de Lettenhove, C. ✱, ancien Ministre, à Bruxelles (1853).

H. d'Haussy, à Saint-Jean-d'Angely (1854).

Beneyton, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).

Dorville, ancien employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).

Véret, Médecin-Vétérinaire, à Doullens (1857).

Mairesse, Ingénieur (1857).

Haigneré (l'abbé), ❶, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).

J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

Ch. Salmon, Homme de Lettres, à Amiens (1860).

Debacq, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

Fr. Filon, ancien Professeur d'histoire, à Arras.

Léon Vaillant, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

Mougenot, Homme de Lettres, à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. Gervoson, Membre de la Société Dunkerquoise (1863).

de Fontaine de Resbecq, ✱, O. ✱, O. ❶, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

Leuridant, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

MM. V. Canet, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

Guillemin, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).

Millien, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

H. Galleau, Homme de Lettres, à Esbly (1869).

Legrand, ancien Notaire, à Douai (1872).

Bouchart, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

Dramard, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

Gouellain, C. ✠, ❶, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix le Sergeant de Monnecove, ❋, propriétaire, à Saint-Omer (1874).

de Calonne (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Dehaisne (l'abbé), O. ❶, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

Vos (l'abbé), Bibliothécaire de la Société de Tournai (1875).

J. Breton, O. ❋, Artiste peintre, à Courrières (1875).

Ch. d'Héricourt (le comte), ❋, Consul de France, à Stuttgard (1876).

Em. Travers, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. Odobesco, chargé d'affaires de Roumanie, à Paris (1876).

de Schodt, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. Moreau, père, ❋, à Paris (1877).

M. Hugot (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

Fauconneau (le docteur), à Châteauroux (1878).

Heuguebart (l'abbé), curé de Lambres, près Douai (1878).

G. Fagniez, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. Bellon, à Rouen (1879).

J.-G. Bulliot, ✱, O. ❶, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. Palustre, Directeur de la Société française d'Archéologie (1881).

de Laurière, Secrétaire général de la même Société (1881).

de Marsy (le comte), C. ✠, à Compiègne (1881).

Delvigne (l'abbé), curé de Saint-Josse-Ten-Noode, à Bruxelles (1881).

Gustave Collin, Artiste Peintre, à Paris, (1881).

Martel, ancien Principal du Collège de Boulogne (1881).

Aug. Ozenfant, à Lille (1881).

P. Fournier, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

L'abbé Lefèvre, aumônier à Doullens (Somme) (1882).

Ledru, Docteur en Médecine, à Avesnes-le-Comte (1882).

Roch, ancien Percepteur, à Aire (1882).

Rupin, ❶, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

MM. L'abbé F. Lefebvre, curé d'Halinghen (1882).
Pagart d'Hermansart (1883).
Gabriel de Beugny d'Hagerue (1884).
d'Agos (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).
Victor Gay, à Paris (1884)
Le Commandeur Ch. Descemet, à Rome (1884).
Mathieu, Avocat, Secrétaire du Cercle Archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).
Quinion-Hubert, à Douai (1884).
Fromentin, Curé de Fressin (1885).
Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 8 Mai 1885.

Pages.

Le Temps présent, lecture faite par M. Ed LECESNE, Président 7

Discours de réception de M. J. LELOUP (*La Société actuelle au point de vue économique*) 15

Discours de M. L. RICOUART, Vice-Chancelier, en réponse au discours précédent 42

Discours de réception de M. J. BOUTRY (*Les Origines de la gravure*) 49

Discours de M. TRANNOY, Chancelier, en réponse au discours précédent 63

Séance publique du 21 Août 1885.

Discours d'ouverture, par M. DE MALLORTIE, Président 73

Rapport sur les travaux de l'année, par M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général 90

Rapport sur le Concours de Poésie, par M. le baron DE SÈDE DE LIÉOUX, Membre résidant 97

Rapport sur le Concours des Sciences, par M. GOSSART, Membre résidant 113

Rapport sur les Mémoires hors concours, par M. BOUTRY, Membre résidant 113

Lauréats des Concours. 114

Sujets mis au Concours pour 1886 115

Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.

Monographie de la crise économique, par M. LELOUP, Membre résidant 121
Polémique sur le lieu de naissance de saint Vaast, par M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général . 193
Des diverses transformations du nom de saint Vaast, par M le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général 204
Incipit vita sancti ac beatissimi Vedasti, episcopi et confessoris 209
Les Séminaires, l'Enseignement supérieur, les Ecoles spéciales dans le Pas-de-Calais, jusqu'en 1804, par M. G. DE HAUTECLOCQUE, Membre résidant . 217
Liste des Membres honoraires, titulaires et correspondants de l'Académie d'Arras. 284

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES. LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME XVIII.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain n° 7.

—

M. D. CCC. LXXXVII.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME XVIII.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain, n° 7

—

M. D. CCC. LXXXVII.

I

Séance publique du 16 Juillet 1886.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. H. de Mallortie

Président

Mesdames, Messieurs,

« Environ l'an 1629, quelques particuliers, logés en » divers endroits de Paris, ne trouvant rien de plus » incommode dans cette grande ville que d'aller fort » souvent se chercher les uns les autres sans se trouver, » résolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un » d'eux. Ils étaient tous gens de lettres et d'un mérite » fort au dessus du commun. Ils s'assemblèrent donc » chez M. Conrart qui était le plus commodément logé » pour les recevoir, au cœur de la ville, d'où tous les » autres étaient presque également éloignés. » Telle fut, vous le savez, Messieurs, l'origine de l'Académie française qui, elle-même, devint bientôt le modèle de presque toutes les sociétés savantes.

Pellisson ajoute : « Là, ils s'entretenaient familièrement » comme ils eussent fait en une visite ordinaire, et en » toutes sortes de choses, d'affaires, de nouvelles, de » belles-lettres. Que si quelqu'un de la compagnie avait » fait un ouvrage, comme il arrivait souvent, il le

» communiquait volontiers à tous les autres qui lui en » disaient librement leur avis ; et leur conférence était » suivie tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation » qu'ils faisaient ensemble. Ils continuèrent ainsi trois » ou quatre ans et, comme j'ai ouï dire à plusieurs » d'entre eux, c'était avec un plaisir extrême et un profit » incroyable, de sorte que, quand ils parlent encore » aujourd'hui de ce temps-là et de ce premier âge de » l'Académie, ils en parlent comme d'un âge d'or durant » lequel, avec toute l'innocence et toute la liberté des » premiers siècles, sans bruit et sans pompe, et sans » autres lois que celles de l'amitié, ils goûtaient ensemble » tout ce que la société des esprits et la vie raisonnable » ont de plus doux et de plus charmant. »

Mes chers confrères, ne vous semble-t-il pas, comme à moi-même, que Pellisson, dans cette page, a fait d'avance la peinture exacte de ce qui se passe aujourd'hui parmi nous ? Voilà bien notre intérieur modeste, sans pompe et sans bruit ; voilà nos réunions calmes et paisibles, nos chers et profitables entretiens ; ces discussions sérieuses et solides, vives quelquefois, mais toujours empreintes d'urbanité et de courtoisie ; enfin ce commerce charmant et aisé, où la bonne grâce rend tout facile, où les plus instruits ne s'empressent point à montrer leur supériorité ; nulle envie de briller, mais certainement le désir d'être agréable, avec une disposition à trouver ce qu'il faut pour l'être, ou, comme M^me^ de Sévigné le dit d'une manière exquise, « une envie de plaire qui fait qu'on plaît. » Quand on connaît les hommes, on ne demande à personne la perfection ; et quand, avec quelques qualités essentielles, on découvre des défauts, on est indulgent aux défauts ; on prend le

tout ensemble et l'on met le bon au compte de la personne et le mal au compte de l'humanité. Combien il serait à souhaiter, Messieurs, qu'il en fût ainsi dans toutes nos assemblées politiques et autres, et même aussi dans nos réunions particulières ! Hélas ! dans l'état d'irritation où sont les opinions présentes, ce plaisir de la société entre honnêtes gens devient rare, et il devient de plus en plus difficile de causer avec ceux qui ne sont pas de notre avis. C'est maintenant plus que jamais que Montaigne pourrait dire, dans son charmant langage, parlant de la contradiction : « Au lieu d'y tendre les bras, nous y tendons les griffes. » Les croyances sont à vif, nous sautons dès qu'on y touche, et ce que nous appelons notre modération est une vertu relative. L'excellent M. Patin, l'ancien doyen de la Faculté des lettres, à la Sorbonne, qui était doux aux hommes et aux choses, racontait en souriant qu'il avait reçu une brochure intitulée : *Réponse modérée à un infâme pamphlet.*

Mais je reviens bien vite à notre Académie.

Dans le tableau de Pellisson, il est deux ou trois détails que nous devons effacer : la promenade et la collation en commun, cette agape sans doute très modeste et toute fraternelle qui n'était que la prolongation de la conférence littéraire. Nos mœurs d'aujourd'hui s'accommoderaient difficilement de cette simplicité primitive, et c'est dommage.

Un autre point dont je dois parler encore, c'est le jugement que les premiers Académiciens portaient sur leurs ouvrages. Lorsque Napoléon réorganisa l'Académie sous le nom de *Classe de la langue et de la littérature françaises*, il inséra dans un article des statuts « qu'elle » ferait, *sous le rapport de la langue*, l'examen des ouvrages

» importants de littérature, d'histoire, de sciences. » Mais cet article devait rester inappliqué. Un article du statut primitif, plus discret, portait que si l'Académie examinait des ouvrages de personnes étrangères, « elle » donnerait seulement ses avis, sans y ajouter ni censure » ni approbation. » Seulement, on avait oublié de joindre un petit commentaire pour expliquer comment il est possible de donner un avis qui ne soit ni une censure, ni une approbation. Enfin un règlement invitait les membres à juger réciproquement leurs ouvrages ; ce règlement dormit toujours. C'est, en effet, beaucoup de demander à des écrivains de se critiquer les uns les autres et de vivre ensemble. Si l'Académie avait obéi à l'invitation qui lui était faite, elle n'aurait pas duré longtemps. L'urbanité a prévalu, qui veut que l'on soit content des ouvrages de ceux avec qui on doit vivre, afin de se rencontrer avec plaisir. On a réservé deux jours à la vérité : le jour où l'on reçoit un confrère et le jour où on le remplace.

Notre Société, Messieurs, conserve en tout temps, dans les concours qu'elle offre au public, la plénitude de son jugement. Chaque année nous faisons appel aux hommes d'étude, aux jeunes gens surtout, à qui nous voudrions donner l'amour des choses de l'esprit ; notre appel n'est pas toujours entendu, et aujourd'hui encore nous n'aurons pas le plaisir de distribuer nos modestes récompenses.

Cependant les questions mises au concours ne manquaient point d'intérêt et nous croyons devoir les maintenir pour 1887. Mais en dehors de ces questions, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits, sciences, lettres et arts, qui lui seront adressés. Il me semble

que la lice est assez largement ouverte et que les matières ne doivent pas faire défaut.

Et d'abord, la science et ses nombreuses applications.

Jeunes gens, qui voulez bien m'écouter, si quelque question, quelque théorie nouvelle sollicite votre esprit, ayez bon courage ; travaillez et venez à nous. Vous trouverez, veuillez m'en croire, parmi mes confrères, des juges aussi compétents que sympathiques et bienveillants.

Nous verrions aussi avec plaisir quelques-uns d'entre vous se jeter bravement dans la mêlée un peu tumultueuse des systèmes philosophiques. Nous vivons dans un temps où le goût de la métaphysique n'est pas commun. On ne parle plus guère aujourd'hui du spiritualisme que comme d'une vieille histoire que la science nouvelle est venue clore définitivement.

La philosophie présente ose beaucoup. Nous étions, de mon temps, il y a longtemps, de bonnes gens assez naïfs, assez timides, très dévoués au sens commun, très respectueux de l'évidence, incapables, grand Dieu ! de nier une réalité, trop attachés aux idées reçues pour avouer que nous n'existions pas, trop polis pour déclarer aux autres qu'ils n'existaient pas non plus, tenant même à croire que nous étions libres et qu'ils l'étaient comme nous, lorsque nous n'étions pas pris de fièvre ou de folie; tâchant de trouver les raisons des choses, que nous ne trouvions pas toujours, et le confessant avec candeur. Aujourd'hui on se met à l'aise ; on n'est pas retenu par des généralités gênantes. Il est entendu que la critique a droit sur tout : on résout les êtres en phénomènes, les phénomènes en lois, les lois en logique. Descartes disait : « Je pense, donc je suis. » On dit aujourd'hui couramment : « Je pense, donc je ne suis pas. » C'est

un grand progrès de la philosophie, et l'habileté avec laquelle on détruit et on construit est merveilleuse, à donner des éblouissements. Nous sommes quelque peu inquiets de ce prestige, car si on se plaisait trop à ces jeux, la philosophie cesserait d'être la science respectueuse qu'elle a été depuis les origines ; elle ne serait plus qu'un art, elle ne formerait plus que des virtuoses et n'aurait plus d'action sur le monde, ce qui serait nouveau dans son histoire.

Et l'histoire, Messieurs, a-t-elle donc dit son dernier mot? Toutes nos bibliothèques, toutes nos archives publiques et privées ont-elles été exploitées à fond et ne réservent-elles plus de secrets pour les heureux chercheurs ? Que de trésors, au contraire, restent encore inconnus ! Que de richesses ignorées réclament des mains actives qui les fassent sortir de la poussière, des esprits sages et pénétrants qui les mettent en œuvre ; qui, saisissant d'un coup d'œil le jeu des mobiles humains, rendent la vie aux générations éteintes, ressentent et expriment, comme d'une manière toute personnelle, les joies et les douleurs des hommes d'autrefois ! Loin de nous la pensée même d'un reproche contre l'école qui veut voir dans la suite des affaires de ce monde l'application de lois supérieures à la volonté des individus. L'histoire admet une extrême variété de méthode et donne lieu à des modes d'exposition profondément divers. Depuis la théorie la plus abstraite, à condition, bien entendu, qu'elle ne soit pas chimérique, jusqu'au récit le plus minutieux, à condition qu'il soit exact, tout a sa valeur et son prix quand il s'agit de ressaisir la chaîne infinie de causes dont le présent est le dernier anneau. Si l'on envisage sur une petite étendue les rides que, en se

croisant, forment les eaux de la mer, on est tenté de prendre ce mouvement pour un va-et-vient fortuit qu'il serait impossible d'assujettir à une loi régulière. Considérées sur une plus grande échelle, les rides, en s'ajoutant l'une à l'autre, deviennent des vagues qui constituent, par leur réunion, des vagues plus grandes encore. Enfin, en se plaçant de manière à embrasser l'ensemble de l'Océan, on saisit des marées, des courants irrésistibles qui transportent, d'un pôle à l'autre, des masses gigantesques. De même, en histoire, le mélange des évènements divers qui forment le tissu des choses humaines ne paraît d'abord qu'une mêlée confuse de passions et d'intérêts sous lesquels il est difficile de saisir un mouvement général, mais l'existence et la formule de ce mouvement se révèlent à celui qui possède une vue plus étendue de l'ensemble.

L'histoire n'est ni une géométrie inflexible, ni l'œuvre nue de la liberté humaine, ni un jeu du hasard ; elle est conduite par de profondes raisons, mais ces raisons sont appliquées par les hommes. La comédie de ce monde est à la fois divine et humaine ; le jeu des individus et le jeu des formules et, à certaines heures, l'action d'une Volonté suprême sont essentiels à montrer. Nous pensons donc que l'historien doit avoir la passion de l'exactitude, connaître et critiquer les sources, manier les instruments de précision dont la science ne se passe plus, mais nous pensons aussi que ce n'est pas s'égarer que de quitter le détail isolé pour poursuivre la direction des évènements, car la direction des faits est aussi un fait. Enfin, nous ne croyons pas que ce soit manquer à la dignité de l'histoire de la faire lisible, de lui donner la clarté, le mouvement, la vie, de lui conserver son immortel attrait.

Je demanderai la permission d'indiquer encore aux jeunes gens un sujet d'étude qui leur inspirera bientôt le plus vif intérêt et une légitime passion : je veux parler des anciennes formes de la langue française, particulièrement de celle qu'on parle dans nos pays de Flandre, d'Artois et de Picardie. Ce vocabulaire que nos ancêtres se sont créé à leur usage et à leur image en transformant le latin, en l'alliant à quelques mots grecs depuis longtemps populaires en Gaule sous forme latine, à quelques restes du vieux celtique, à quelques termes importés par les conquérants germains ; ce vocabulaire national, il peut être étudié ; il l'est aujourd'hui avec méthode au même titre que les œuvres d'art, que les produits de l'industrie qui témoignent pour nous des vicissitudes de la civilisation dans notre chère patrie. Ces témoignages, tantôt on les recueille dans les vieux livres, surtout dans les chartes, où leur orthographe originale nous éclaire plus sûrement que dans les chroniques sur leur véritable prononciation; tantôt on les recueille de la bouche même du peuple où ils ont gardé leur pur accent et comme un surcroît de vive saveur. On peut faire une riche moisson de ces vieux mots sur les nombreux diplômes que renferment nos archives publiques et privées. Mais un intérêt plus grand encore s'attache aux restes de nos anciens dialectes, que conserve le parler de nos artisans et de nos campagnards. Là-dessus, je me ferai mieux comprendre, surtout des Dames qui me font l'honneur de m'écouter, par la comparaison que me suggèrent les souvenirs d'un voyageur. Voici donc ce que racontait naguère cet explorateur revenant du cap Nord : « Là, dans une sage et modeste famille où il recevait l'hospitalité, une jeune fille, belle de la beauté qui caractérise les femmes de

ces tristes contrées, studieuse autant que belle, s'était formé, en compulsant maints livres de botanique, un album des plus gracieuses fleurs de nos climats. Elle avait surtout recueilli les dessins de plusieurs espèces de roses, la prose et les vers de tous les écrivains qui ont célébré la reine des fleurs. Voyant près d'elle pour la première fois, peut-être, un Français, elle lui dit en lui montrant tous ses dessins, toutes ses copies rassemblées dans son précieux album : « Monsieur, que vous êtes heureux, vous ! Vous avez vu des roses vivantes et vous en avez senti le parfum. » Et à peine redescendu vers les régions où le soleil permet aux fleurs de s'épanouir et de vivre, le voyageur se hâta de faire préparer un bouquet qui, soigneusement encaissé par un fleuriste habile, put porter à la jeune fille du Nord, avec leur couleur et leur parfum encore sensible, qnelques-unes de ces roses qu'elle aimait tant.

Eh bien, Mesdames, ces fleurs de l'album et de l'herbier, ce sont les vocables que l'érudit rassemble en fouillant les vieilles chroniques et les cartulaires qu'il analyse et qu'il classe froidement comme fait un naturaliste pour la flore de nos bois, de nos prairies, de nos jardins Mais la flore vivante, la flore odorante, ce sont les mots qu'animent encore le sentiment et l'intelligence sur les lèvres du peuple qui les parle. Et ils sont nombreux les mots qui vivent ainsi d'une vie toute populaire, toute nationale dans l'usage de nos ateliers et de nos campagnes. C'est là surtout, et quelquefois c'est là seulement, qu'il les faut recueillir, car il y en a beaucoup qui ne figurent nulle part sur le papier des manuscrits et des livres imprimés. Les savants et les lettrés ont une part légitime dans le travail qui perfectionne les langues ; ils en ont

peu ou, pour mieux dire, ils n'en ont aucune dans le travail qui les constitue à l'origine et qui en fixe les caractères essentiels. Faire une langue est avant tout l'œuvre du peuple, du peuple livré à ses instincts, obéissant à ses besoins selon les progrès de sa vie religieuse, de sa vie politique et civile. Il n'est pas un de nos grands poètes, pas un de nos grands prosateurs qui n'ait eu le sentiment de cette vérité et qui n'ait voulu parler la langue de tous en se défendant d'un néologisme personnel et pédantesque.

Enfin, Messieurs, aux jeunes gens qui voudraient bien nous envoyer quelque composition littéraire, en prose ou en vers, nous adresserons une recommandation et une prière, c'est de se mettre en garde contre certains écarts d'imagination fort à la mode. Une fois hors du simple et du vrai, l'esprit devient insatiable de raffinements et de complications. Il lui faut chaque matin quelque chose de nouveau, de plus hardi, de plus extraordinaire. C'est comme les épices en gastronomie, comme le bruit en musique. « On va de la trompette au trombonne, du » trombonne à l'ophicléïde; puis de l'ophicléïde au » tam-tam et du tam-tam au *colpo di canone*. Il est » même, assure-t-on, des gens à l'oreille blasée, à qui le » simple coup de canon ne suffit plus! Peu s'en faut » qu'ils ne demandent la batterie tout entière! »

Toutefois, nous devons le reconnaître, nos écrivains les plus audacieux, dans leurs passages les plus téméraires, ne se hasardent pas encore aussi loin que les Orientaux. Je lisais tout récemment, chez l'un de ces derniers, le portrait, ou plutôt la description d'une certaine houri dont la prunelle est si grande qu'un coursier au galop n'en parcourrait pas la longueur en plusieurs siècles; tout

le reste est à l'avenant. C'est assurément, pardonnez-moi cette observation familière, une belle et forte femme, mais je doute qu'elle soit demandée en mariage, et elle court risque de rester éternellement fille dans le paradis de Mahomet.

Sans en arriver à ces exagérations monstrueuses, certains poètes de nos jours ont un autre défaut non moins fâcheux et plus déplaisant encore. Ils ressentent pour toutes les productions de leur esprit, quelles qu'elles soient, une tendresse excessive ; ils n'ont pas le courage de renoncer à des rêves malsains, à des images incohérentes, à des hallucinations insensées, criminelles, si elles n'étaient pas inconscientes, et les voilà qui nous donnent, pêle-mêle, sans choix, sans goût, sans réserve et parfois sans pudeur, tout ce qui sort des abîmes d'une imagination puissante, fougueuse, qui ne connaît ni règle, ni frein. Ainsi, il n'est pas rare de voir à une page charmante, à un tableau plein de poésie, d'innocence, de fraîcheur et de grâce, succéder une scène grossière, scandaleuse, véritable débauche, où l'esprit fait honte à l'esprit. On dirait un plongeur qui retire du fond de la mer coquillages superbes et débris infects, perles et fucus, et qui étale le tout sur la même ligne.

Ils nous donneront peut-être pour excuse que la nature fait comme eux, et qu'elle laisse errer, çà et là, de petits crapauds sous l'arbre où chantent les fauvettes et non loin du nid des rossignols.

Quoi qu'il en soit, un peu plus de réserve, de choix et de goût ne serait pas déplacé et ne gâterait rien à des œuvres pour lesquelles il ne nous resterait plus qu'à réclamer une expression simple et vraie, claire et correcte, forte et rapide, et au besoin élégante et harmonieuse, du style enfin.

On prend, de nos jours, avec notre pauvre langue française, de si étranges libertés, que je vous demande la permission d'appuyer un peu sur ce point.

Nous entendons partout répéter que tout style, du moment qu'il est, est bon ; nous ne demandons pas mieux : cela nous assure personnellement une sécurité que nous n'avons pas toujours, et la permission d'être parfait, sans nous donner de mal pour l'être — ce qui est vraiment très agréable. En temps de démocratie, l'égalité de style n'a rien qui nous choque, et comme elle nous égale d'un seul coup aux maîtres, nous consentons volontiers à cet avancement ; pourtant, ayant eu le malheur d'être élevé dans d'autres idées, ces idées nous reviennent et troublent nos plaisirs. On a beau dire, il y a un bon et un mauvais style : le bon style est une œuvre de raison, d'imagination et de sentiment ; de raison d'abord, car il faut s'entendre avec soi-même, puis d'imagination et de sentiment qui colorent une pensée et l'échauffent ; en un mot, le style est une harmonie. Cette harmonie peut être troublée de deux manières différentes, soit qu'une des qualités essentielles manque, soit qu'elle entre en excès. Le vrai style n'est ni une clarté terne et froide qui ne dit rien à l'âme, ni un fracas d'images et de mouvements qui ne dit rien à l'intelligence ; il parle aux deux, à chacun sa langue, ou plutôt il parle à l'homme. Si l'imagination et le sentiment ne troublent pas la clarté, c'est bien, mais ce n'est pas assez ; elles doivent encore se proportionner à la pensée, se mettre au même ton qu'elle et ne se permettre que ce qu'elle se permet, selon le conseil excellent de La Rochefoucauld : « On ne doit jamais se servir de termes plus grands que les choses. » S'il est vrai que le style a plusieurs qualités essentielles,

la raison qui lui donne la clarté, l'imagination qui lui donne la couleur, le sentiment qui lui donne le mouvement, le parfait style est celui qui porte ces trois qualités ensemble au plus haut point où elles peuvent exister, sans que l'une nuise à l'autre. Elles peuvent se nuire, en effet. Pour parler de l'éclat des images, il y a l'éclat qui donne sur l'objet et l'éclat qui donne dans les yeux ; le premier fait ressortir l'objet, le second éblouit ; il empêche de rien voir ou de rien voir nettement. et ne laisse à l'esprit qu'une impression qui l'étonne. Il en est de même du sentiment. Il y a une chaleur et un mouvement naturel qui sont ceux de la vie. Le style sans passion languit; avec la passion, au contraire, il a le geste, il a l'accent, il respire ; il respire comme l'âme elle-même; il en a la santé ou la fièvre. Et encore nous ne parlons que du sentiment vrai ; nous ne parlons pas du sentiment faux et de la déclamation qu'il produit ; l'art n'a plus rien à voir ici ; il ne reste plus qu'une forme banale, énorme et vide, qui s'adapte à ce qu'on veut, qui a son mouvement mécanique, sans rapport avec le mouvement de la personne, dans le genre de ces machines dont nos femmes se sont affublées quelque temps.

L'excès des qualités brillantes est sûr de charmer la plus grande partie du public qui a un sens peu délicat : il faut exagérer les qualités pour les lui rendre sensibles; mais il y aussi quelques personnes pour goûter le style meilleur où rien ne crie. On en a l'idée avant de le rencontrer ; quand on le rencontre, ou un style qui en approche, on est ravi, et quand on écrit on tâche d'y atteindre ; on efface, on corrige, on se travaille, on se désespère — heureux quand tous ces efforts ne sont pas perdus ! — Alors on éprouve une joie austère et profonde.

Car, n'est-ce donc rien, Messieurs, que cet art de la composition et cette parfaite netteté qui font qu'on se comprend et qu'on est compris, et ne serions-nous pas coupables de perdre ces qualités qui sont bien les nôtres? Notre langue est bien française et mérite sans doute de nous être comptée pour quelque chose dans le concours entre les nations; elle mérite bien qu'on la recommande à ceux qui la parlent pour qu'ils l'aiment et la respectent et en soient fiers devant l'étranger. Elle ne dit pas d'abord ce qu'elle est; elle semble raide dans son allure; elle n'a pas la couleur et la sonorité de certaines langues, une richesse un peu banale qu'on jette sur tout et qui trompe sur la qualité des choses. Chez elle le mouvement, le son et l'éclat ne sont, pour ainsi dire, que le mouvement, le son et l'éclat des pensées mêmes. Elle est ce que l'écrivain la fait ou plutôt elle est ce qu'il est lui-même, et elle s'empreint de son génie et de sa passion. Elle est à la fois la langue de Racine et de Corneille; de La Rochefoucauld, de Voltaire, de Rousseau et de Sévigné; de Pascal et de Bossuet; ne résistant qu'à ceux qui risquent d'altérer sa clarté ou qui prétendent forcer sa merveilleuse justesse. Elle a suffi à une littérature qui, depuis la chanson de Roland jusqu'à aujourd'hui, compte huit cents ans. Elle a donné le XVI^e^, le XVII^e^, le XVIII^e^, le XIX^e^ siècle qui, après avoir fourni (on ne peut parler que des morts) des poètes comme Alfred de Musset, Lamartine et Victor Hugo, et des prosateurs comme Châteaubriand, M^me^ de Staël et George Sand, n'est ni achevé, ni épuisé. Elle vaut la peine qu'on ne laisse pas périr, faute de les comprendre, les chefs-d'œuvre qu'elle a produits Soyons modestes pour nous; ne le soyons pas, nous n'en avons pas le droit, pour notre nation; ne faisons pas bon

marché d'une possession qui n'a d'égale nulle part. La patrie est aussi là.

Je vous demande pardon, Messieurs, de la longueur de ce discours. Je m'attarde un peu trop dans cette présidence qui m'est un si grand honneur. Il y a des auditeurs auxquels nous ne renonçons pas volontiers ; mais je dois aussi me souvenir qu'il y a des orateurs auxquels on ne renonce pas volontiers non plus, et je cède la parole à notre Secrétaire-Général.

Puisse du moins, c'est mon désir et mon espoir, puisse le rapport qui va vous être lu sur les travaux de l'Académie, vous prouver que, dans cette grande ruche de sociétés savantes qu'on appelle la France et dont Paris est la reine, notre Compagnie n'a pas été une des moins laborieuses abeilles !

Les sociétés savantes ont presque toujours été l'objet d'attaques plus ou moins justifiées ; elles sont en butte à des traits qui pourraient être piquants si un trop fréquent usage ne les avait fortement émoussés ; et l'on rencontre encore certaines personnes qui aiment à parler de notre immortalité... éphémère... pour en sourire malicieusement.

Cependant, Messieurs, cette immortalité, à laquelle nous prétendons, à laquelle tous les honnêtes gens peuvent prétendre, consiste simplement à travailler à une œuvre immortelle, telle que sont l'art, la science, la religion, la vertu, la tradition du beau et du bien sous toutes leurs formes. Ces œuvres-là, étant de tous les temps, il y a toujours eu, même aux plus tristes époques, il y aura toujours des vocations pour les hautes intelligences et des devoirs pour les nobles cœurs.

RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE

par

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

MESSIEURS,

Chaque année il est d'usage de vous rendre compte des travaux que vous avez accomplis. La série de ces comptes-rendus est maintenant considérable, et elle formerait à elle seule plusieurs volumes. C'est là que l'on peut lire l'histoire active de l'Académie ; c'est là que l'on peut se rendre compte de ses efforts pour élever le niveau intellectuel de ce pays, efforts qui obtiennent surtout du succès quand les temps sont calmes, quand d'autres préoccupations n'interrompent pas les travaux de l'esprit, essentiellement amis de la paix.

De 1845 à 1860 nous ne trouvons presque pas de lacunes ; de 1861 jusqu'à présent il n'y en a pas, sauf celle de force majeure 1870. Nous sommes donc en progrès sur la période précédente, celle qui va de 1831

à 1845, époque la moins féconde en travaux au sein de notre Société, comme on l'a souvent constaté.

La pensée nous est venue de faire un tableau de ces travaux, de 1817 à 1886, et peut-être mènerons-nous à bonne fin cette étude qui ne manquerait pas d'intérêt pour Arras. Reproduire les rapports serait double emploi et même chose insuffisante. En effet, sur soixante-sept rapports qu'il devrait y avoir depuis la séance publique de 1818, on n'en trouve en réalité que quarante-deux, et il y a eu vingt-cinq années qui n'ont pas eu de rapports. Ce serait donc, on le voit, chose insuffisante, et d'ailleurs cela manquerait de clarté. Il vaut mieux, semble-t-il, faire une liste des noms, avec mention de ce qui est attribuable au dossier de chacun. Ce sera une nomenclature utile, propre à exciter l'émulation. Ce sera d'ailleurs justice, et chacun sera reconnu d'après ses œuvres.

Mais j'oublie que j'ai à vous rendre compte des travaux de l'année 1885-86 : je l'oublierais volontiers, je vous l'avoue, et volontiers j'insérerais une lacune, si vous vouliez bien me le permettre, car pour mon compte j'en suis aujourd'hui à mon dix-huitième rapport, 1870 n'en ayant pas eu, et tout ceci devient terriblement monotone. Et pourtant je fais un simple compte-rendu et je ne puis pas inventer : il faut donc que je me résigne à cette monotonie, fort involontaire, je vous assure, et que je recommence encore une fois mon annuelle nomenclature. Elle est peu variée cette année et nous avons eu souvent, dans nos séances hebdomadaires, les mêmes travailleurs, on peut bien le dire, infatigables.

Bon nombre de nos séances ont été occupées par M. Deramecourt. M. Deramecourt publie en plusieurs volumes tout un ouvrage considérable sur l'histoire du

clergé du diocèse actuel d'Arras pendant la Révolution. J'ai dit le diocèse dans sa circonscription actuelle, telle que l'a faite le Concordat. Donc il n'y a pas seulement l'histoire de l'ancien clergé d'Arras; il y a encore celle du clergé de Boulogne et celle du clergé de St-Omer, sans parler de bien des parties d'autres anciens diocèses.

M. Deramecourt entre dans tous les détails les plus circonstanciés, et comme dans ces détails se présentent parfois des faits très importants, surtout ceux qui appartiennent à la grande histoire, tels que les actes de l'illustre Asseline, dernier évêque de Boulogne, on comprend que l'Académie aime à se rappeler ces faits, ainsi qu'une foule d'autres, moins importants en eux-mêmes, mais instructifs et dignes d'attention par le groupement.

Et puis, c'est de l'histoire du pays, et l'histoire du pays intéresse toujours. M. Deramecourt nous procure donc un véritable plaisir en nous lisant son livre avant de le publier, et parfois même sur les épreuves. C'est l'étude rétrospective d'une période terrible, marquée par d'admirables dévouements. Avec lui nous nous promenons en Allemagne, en Angleterre, dans nos villes et surtout dans nos campagnes; avec lui nous arrivons au Concordat, et nous assistons aux luttes nombreuses qui le précédèrent et le suivirent. C'est là du temps parfaitement employé.

M. Ricouart nous a donné aussi beaucoup de bonnes séances. Le sujet qu'il a choisi et qu'il continue avec une persévérance qu'on ne peut trop louer, est aride, difficile. Souvent on ne peut pas conclure; mais c'est toujours un grand mérite de chercher la vérité, même quand elle se dérobe et vous laisse dans des doutes qui ne veulent absolument pas s'éclaircir. L'origine et la signification

exacte, et surtout prouvée, des noms de lieux, c'est fort difficile à trouver, et c'est pour cela qu'il y a grand mérite à chercher avec un acharnement plein de constance. Plusieurs origines sont certainement expliquées : pourquoi n'arriverait-on pas à expliquer les autres? Voilà ce que dit notre Collègue, et il a raison, et sa persévérance aura du succès. Dire que tout sera expliqué serait assurément téméraire ; mais certainement des lueurs seront projetées sur certaines parties et d'autres parties seront découvertes. S'il y a encore lutte sur plusieurs points, cette lutte sera féconde, puisque c'est toujours des luttes de ce genre que la vérité se dégage.

M. de Linas a bien voulu nous consacrer plusieurs séances. Elles sont toujours du plus haut intérêt. C'est ainsi que d'abord il nous a rendu compte de l'Exposition d'Anvers. L'Académie, vivement intéressée aux détails donnés par lui sur cette Exposition, notamment sur le caractère d'imitation qui signale un grand nombre des produits d'apparence artistique, était heureuse d'apprendre que la comparaison faite avec la dernière Exposition française n'est pas au désavantage de la France.

MM. de Sède et P. Lecesne ajoutaient aux explications de M. de Linas des explications et des jugements analogues.

Une autre fois, M. de Linas, sur l'invitation de ses Collègues, donnait une véritable conférence sur l'émaillerie.

Il exposait les divers procédés employés pour fixer sur le métal des couleurs soumises à l'action du feu. Le cloisonné, le champlevé, la niellure, le translucide, le travail sur relief, la peinture vitrifiée, tout était passé

en revue dans tous les détails, tant pour Byzance que pour l'Allemagne et pour Limoges. Des dessins et des chromolithographies élucidaient, comme toujours, les démonstrations de M. de Linas, qui ajoutait des notions du plus haut intérêt sur les bijoux égyptiens, comme aussi sur les émailleurs nomades et sur les émaux improprement appelés gallo-romains. Une autre fois, à l'occasion d'un ouvrage de M. Munty sur les précurseurs de la Renaissance, il établit les vrais principes au point de vue de l'étude de la nature et venge plus d'un ancien maître de l'ignorance prétendue du dessin correct dont certains enthousiastes les ont témérairement accusés.

Ce n'est pas avec moins de justice que M. de Linas rend compte de l'ouvrage de M. Paul Allard sur les premiers siècles chrétiens, et plus tard de celui de M. Godefroid Kurt sur les Origines de la civilisation moderne. Ces comptes-rendus, comme bien d'autres travaux de M. de Linas, la plupart sur des sujets artistiqués, sont lus et relus dans la *Revue de l'Art chrétien*, où des gravures et chromolithographies sont mises généreusement à sa disposition, notamment pour ses belles études sur les crucifix.

M. de Linas suit d'ailleurs avec assiduité nos séances et rien ne lui échappe, soit qu'il s'agisse d'établir la sûreté des témoignages de la Bible, soit qu'il y ait à traiter des questions d'art industriel.

Souvent aussi M. A. de Cardevacque nous a entretenus de sujets pleins d'intérêt.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la devise fameuse des rats et des chats il nous a prouvé, par une foule de documents, qu'il n'y avait rien de fondé sur ce point avant le siège d'Arras de 1640.

Le *Castrum nobiliacum*, expliqué par M. Terninck, fut aussi l'objet d'une communication.

C'est ainsi encore qu'il nous a fait connaître, dans ses détails, tout un épisode de l'histoire de la garnison d'Arras lors de la Révolution de 1830, à propos du séjour que fit à cette époque dans notre ville celui qui devint si célèbre plus tard et qui s'appela le général Cavaignac.

Parfois aussi M. de Cardevacque nous donna les prémices de ce qu'il faisait imprimer, toujours sur des sujets relatifs à Arras.

M. de Hauteclocque nous a entretenus dernièrement des manuscrits que possèdent nos archives spéciales, et ce, en réponse à la demande du Ministre de l'Instruction publique. Antérieurement, il nous avait rendu compte du congrès de la Sorbonne, puis de l'exposition et du congrès d'Amiens. Il nous a donné encore quelques notes d'un intérêt réel sur l'administration du baron de Lachaise.

M. Lecesne a parlé de l'origine de Jean de la Vacquerie, à propos d'une étude publiée par M. Brassart, de Douai, et M. Cavrois a joint ses renseignements à ceux de M. Lecesne, le tout-à-la satisfaction de l'Académie. M. Lecesne nous a donné également une excellente communication à l'occasion d'un livre sur Louis XIV et Strasbourg, dont il nous a fait un compte-rendu remarquable.

M. le Gentil vient de nous donner une excellente étude sur la confrérie des ménétriers de la Sainte Chandelle. C'est une véritable résurrection, si l'on peut ainsi parler, et personne n'avait plus de notions exactes sur cette corporation. Les documents à l'appui, souvent même le texte lui-même de ces documents forment le

texte du récit. M. le Gentil a fait revivre à nos regards cette confrérie fort digne d'intérêt, et a ajouté une bonne Notice à toutes celles qu'il nous a depuis longtemps données sur Arras.

M. Leloup a entretenu l'Académie d'un sujet bien actuel, la crise économique. Il a étudié cette crise, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, et il en a indiqué les causes. Dans une seconde conférence, il a étudié la crise monétaire et complété ainsi son premier sujet. L'étude très remarquable de M. Leloup a vivement intéressé l'Académie, et, sur son invitation, l'auteur a rédigé sa thèse, qui va paraître dans nos Mémoires.

C'est pour ne pas être incomplet que je mentionne ici une relation que j'ai faite de la polémique soulevée dans le Limousin à propos du lieu de naissance de saint Vaast.

J'ai aussi à mentionner un compte-rendu, par M. de Sède, d'un livre sur saint Bertrand de Cominges, par notre sympathique correspondant M. le baron d'Agos.

Au reste, il est bien reconnu que rien n'est indifférent à nos Collègues et que des discussions s'établissent souvent, auxquelles beaucoup prennent part, à la suite des lectures qui se produisent. J'aurais pu commencer par où je finis. En effet, c'est dès le commencement de cette année académique qu'un savant de Paris, qui nous appartient aussi, M. Bergaigne, est venu assister à une de nos séances et nous a donné sur les monuments du Cambodge, appelés Monuments Kmers, des notions du plus haut intérêt. Ces monuments appartiennent à la civilisation brahmanique. Ils sont tous compris entre le VII[e] siècle de notre ère et le XII[e]. Ils portent beaucoup d'inscriptions, dont la publication est déjà commencée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Naturellement beaucoup de questions et de réponses ont suivi cette conférence, dont le souvenir est encore vivant, et dont la mention servira, si l'on veut, de bouquet à ce long rapport.

Notre concours de cette année n'a pas été heureux. La Commission spéciale me charge de vous dire qu'il n'a pas eu de résultat. Aussi l'Académie a-t-elle maintenu le même programme pour le Concours de l'an prochain. Ce programme contient de belles questions, que nous serions heureux de voir traiter.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Paul LAROCHE

MESSIEURS,

J'ai tardé à produire, au grand jour de vos séances solennelles, le titre précieux que je dois à votre bienveillance, estimant convenable de laisser passer le temps de solitude et de recueillement que l'usage, resté fidèle aux Ordonnances de nos Rois (1), accorde au deuil de celui qui a perdu l'auteur, le guide, le modèle de sa vie.

Toutefois, lorsque j'entendis, il y a un an, ici même, cet éloge qu'un fils seul avait peut-être le droit de ne pas trouver excessif, ces paroles émues et affectueuses consacrées par deux de vos éminents Collègues à celui que je pleure, il m'en a coûté de ne pouvoir obéir à mon élan filial et leur adresser aussitôt, en mon nom et au nom des miens, le merci de nos cœurs.

N'oubliant pas d'ailleurs que c'est en témoignage suprême de vos regrets, de votre amitié pour mon Père,

(1) *Ordonnance du Roy concernant les deuils*, du 23 juin 1716. 2 p. in-4°, Arras, C. Duchamp, 1716

que vous avez voulu, presque au lendemain de sa mort, m'ouvrir si libéralement vos rangs, vous me permettrez d'invoquer sa chère mémoire en répondant à votre appel, d'abriter sous son patronage ma faiblesse et mon insuffisance ; sous ses enseignements vénérés, ce que j'essaierai de vous dire du livre dont il m'inculqua l'amour ; ce que j'essaierai de vous dire de M. Caron dont il me fit le disciple et dont vous avez daigné m'accorder le fauteuil.

Cicéron-Zéphir-François Caron naquit à Bouvigny, le 8 décembre 1796 : le singulier patron, prince des orateurs latins, évoqué comme un génie bienfaisant sur son berceau, devait lui porter bonheur. Dans son pays natal, on raconte encore aujourd'hui que le jeune Caron s'esquivait de la maison paternelle pour se rendre à l'école, sacrifiait à des acquisitions de livres une montre de famille, et, plongé dans ses lectures, oubliait plus d'une fois au milieu des champs la fuite des heures.

Un peu plus tard, à l'âge où les enfants maudissent trop souvent les chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes, il ouvrait un Aulu-Gelle, et, séduit par les grâces du style et du conteur, ne le quittait qu'après l'avoir achevé. Toute sa jeunesse studieuse fut digne de ces débuts, et, pour n'en citer qu'un seul témoignage, il obtint au collège de Lens, en 1814, la décoration royale du Lys « pour récompense de ses succès ».

Après avoir pendant quelques années cherché sa voie et fait même une tentative pour être admis à l'Ecole Polytechnique, il se consacra à l'enseignement : maître d'études au collège d'Arras, régent de septième au collège de Bergues, il revint bientôt dans notre ville professer la même classe, peu après la sixième, puis la troisième et

enfin la seconde : cette longue et méritoire carrière fut récompensée dès 1856 par les palmes d'officier d'Académie, que celles d'officier de l'Instruction publique devaient suivre en 1862. Si jamais on n'entendit M. Caron exprimer le regret d'avoir abandonné sa chaire de professeur, du moins il parlait volontiers de ses élèves, dont beaucoup, en vérité, lui faisaient et lui font honneur ; ils n'auraient pu, du reste, puiser leur science à une source plus pure et plus classique.

A ses trente années de professorat devaient succéder trente autres années vouées à la Bibliothèque d'Arras : à l'exemple de son prédécesseur, M. Fortin, il y débuta par un acte de désintéressement en faveur de M. Bacouël, nommé conservateur honoraire : « M. Bacouël, écrivait-il en effet (1), touchera son traitement entier : je ferai la besogne. C'est un service que je rends volontiers à un ancien collègue que j'estime et qui a besoin de ce secours. » Ce sacrifice dura huit ans.

La première qualité du bibliothécaire, ce me semble, c'est de connaître et d'aimer les richesses qui lui sont confiées. M. Caron eut au plus haut degré la science et l'amour des livres, ne se lassant pas de les voir, de les étudier, de les approfondir, d'en respirer l'atmosphère, de vivre dans leur société, et ne quittant ceux de la Bibliothèque que pour revenir à ceux du logis ; pendant les vingt dernières années de sa vie, les livres lui permirent de trouver son foyer moins désert et devinrent sa seule pensée : jusque sur son lit de mort, à l'heure suprême, sa main errante semblait encore retenir et classer ses chers volumes

(1) Lettre au comte du Hamel, Préfet du Pas-de-Calais.

La passion du livre règne en maîtresse, aussi victorieusement que d'autres, sur les cœurs : ni les érudits, ni les poètes, ni les grands hommes, ni les aimables esprits n'ont manqué parmi ses servants et ses panégyristes. Heureux ceux qui, dans cet amour où tout, pour ainsi dire, est éthéré et immortel, ne s'arrêtent pas à l'unique matière, et élèvent leurs regards jusqu'aux horizons plus purs où le livre est si loin de la terre qu'il touche presque au Ciel !

Le second devoir du bibliothécaire, c'est d'être le guide, l'aide, l'initiateur de ceux qui viennent emprunter aux trésors dont il a la garde. Sans ignorer les apparences défavorables et les préjugés qu'il me faut combattre, je manquerais à ma conscience, je manquerais surtout à la gratitude personnelle que je dois à mon Maître si je ne disais, d'après ce que j'ai vu pendant les quatre ans que j'ai vécu à ses côtés, que M. Caron fut fidèle à cette obligation. Sans doute il eût voulu écarter les visiteurs oiseux dont l'unique but était d'admirer l'incomparable vaisseau de notre Bibliothèque Saint-Vaast ou d'occuper une de leurs heures vides en feuilletant un volume quel qu'il fût ; sans doute aussi je l'ai entendu répondre avec indignation à un vieillard dont les cheveux blancs contrastaient tristement avec la démarche et qui venait lui reprocher d'avoir refusé à son fils un livre corrupteur! Mais quand j'aurai ajouté que l'ancien professeur du Collège accueillait toujours avec bienveillance les écoliers qui demandaient à la Bibliothèque des facilités pour leurs études ; quand je vous aurai montré M. Caron cherchant et cherchant plusieurs jours des documents en faveur d'inconnus qui, froidement reçus au premier abord, lui avaient paru des travailleurs ; quand j'aurai fait appel à

ceux, à tous ceux qui ont rencontré, auprès de cet homme savant et modeste, des indications, des avis, des conseils, un concours dont leurs œuvres ont souvent profité et que plus d'un a tenu à reconnaître publiquement, je pense que j'aurai justifié mon éloge.

Assurément quand aujourd'hui, dans la salle de lecture de Saint-Vaast coquettement transformée, on est accueilli avec cette bonne grâce charmante, cette courtoisie empressée qu'on ne se lasse pas de mettre à l'épreuve, il n'est que juste de constater et de saluer les progrès accomplis; mais, de même qu'il est inique de dénigrer le présent au profit du temps qui n'est plus, *laudator temporis acti*, il ne me paraît pas plus équitable d'oublier les services des morts et de les rendre victimes des perfections des vivants

Accueilli dès 1848 dans votre Compagnie où se trouvait satisfait, selon l'expression de son premier discours, son amour pour les livres vivants, M. Caron fut l'un des plus fidèles à vos rendez-vous de chaque semaine. Honoré à maintes reprises de vos suffrages comme Vice-Chancelier et Chancelier, il remplit parmi vous, comme à la Bibliothèque, ce rôle discret mais souvent utile qui s'accordait si bien avec sa nature. Deux ou trois rapports sur vos travaux et sur les concours de poésie sont signés de son nom : une très remarquable traduction des Pensées de Varron affirme encore son travail personnel; mais dans le *Journal de dom Gérard Robert*, la *Chronique de Bauduin*, l'*Ambassade de dom Sarazin*, les *Observations de Charles de Wignacourt*, le *Livre des Rentes de 1382*, le *Mémorial de 1354* et ces *Notices et Extraits de livres imprimés et manuscrits* publiés par ses soins avec une fidélité si

minutieuse, vous chercheriez inutilement la main du modeste ouvrier : elle se trahit pourtant dans quelques lignes consacrées à la mémoire de M. Harbaville et dans cet avant-propos expliquant habilement l'absence de notes et de commentaires, par ce dilemme que ces notes n'apprendraient rien aux savants qui liront ces vieux textes, encore moins à ceux qui ne liront ni le texte ni les notes !

J'arrive à son meilleur titre de gloire, ses *Recherches sur les livres imprimés à Arras*, publiées de front avec le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque*. Je n'oublie pas le précieux concours que lui apportèrent, pour le Catalogue des Manuscrits, les Notes du grand Quicherat ; pour la Bibliographie d'Arras, l'universel M. d'Héricourt, infatigable comme le sont de tradition nos Secrétaires généraux, et d'autres collaborateurs non moins ardents. L'honneur n'en reste pas moins à M. Caron d'avoir planté dans le désert les premiers jalons, d'avoir dirigé les premières découvertes et montré la route à ceux qui, nombreux, je l'espère, voudront continuer et compléter ses travaux !

Si en effet le bibliophile cherche le livre convoité, en cachette, pour lui seul, comme l'avare empile loin de tous les yeux ses trésors, le bibliographe ne se trouve jamais assez de compagnons, sachant combien il faut de sondages et de coups de pioche avant que l'on puisse rassembler tous les anneaux enfouis et épars de la chaîne qu'il s'agit de reconstituer sans lacune. Que d'efforts, que de fouilles, parfois en pure perte ! Que de déceptions et de découragements, mais quelle ivresse apporte le plus léger succès ! — J'en appelle à la longue et laborieuse expérience de celui qui nous a ressuscité l'Artois

souterrain (1) ! — J'en appelle encore aux hardis soldats de notre Génie, quand, il y a dix-huit mois, dans un de nos faubourgs, ils interrogeaient, anxieux, les entrailles de la terre pour essayer de retrouver, à temps, la vie d'un homme de cœur (2). Toute notre cité suivait, jour par jour, heure par heure, minute par minute, les progrès de leur travail et nul de nous ne saurait jamais oublier l'immense oppression de joie qui étreignit nos âmes, quand on nous cria : Il parle ! ni ce réveil que nul astre n'eût pu rendre plus splendide, quand Dieu, couronnant cette lutte de dévouement entre l'ouvrier enseveli pour sauver son camarade et les braves soldats risquant leur vie pour l'arracher à la mort, leur fit connaître, et à toute une famille dans l'angoisse, les transes indicibles d'une résurrection.

Parfois, au contraire, il semble que le Ciel se rit de nos peines et ce que nous appelons le hasard vient à côté de nos efforts maladroits nous révéler les secrets longtemps poursuivis. — C'est ainsi qu'une pierre fortuitement ébranlée nous rendait, il y a trente-huit ans, dans un caveau muré de Saint-Vaast, les cercueils de ses plus illustres Abbés. — C'est ainsi, s'il me faut parler de moi, qu'après avoir demandé à nos Registres aux Bourgeois, aux Archives départementales, aux actes poudreux

(1) M. Auguste Terninck.

(2) Le lundi 16 février 1885, à Saint-Nicolas-lez-Arras, M. Norbert Dambrine, aidant un ouvrier à sortir d'un puits en mauvais état, se trouvait englouti par un éboulement : des travaux furent immédiatement organisés. Le mercredi matin, on crut entendre la voix du malheureux : « Dépêchez-vous ; j'étouffe ! » Le vendredi seulement, à deux heures du matin, on réussit à le dégager et à le remonter.

oubliés dans les études des notaires, quelques traces de l'existence de nos anciens libraires et imprimeurs, je dois aujourd'hui à une circonstance fort inattendue, presque sans travail, tout au moins sans mérite, l'histoire du premier peut-être, du plus fécond certainement de nos imprimeurs, Guillaume de la Rivière.

On savait que, le disputant par l'éclat aux plus illustres familles de typographes, aux Alde, aux Elzévir, aux Estienne, aux Barbou, aux Didot, l'emportant sur toutes par la durée, la descendance de Plantin survivait glorieuse et honorée en Belgique ; on savait encore que, par une fortune sans exemple, leur hôtel, leur palais d'Anvers, était la demeure même où Christophe Plantin avait dirigé les seize presses mentionnées par Guichardin et imprimé cette Bible polyglotte dont le grand effort faillit un instant entraîner sa ruine, mais lui valut par contre ce titre de suprématie sur les typographes, *Architypographus*, qu'il garde seul devant la postérité. — Toutefois la galerie de tableaux et la maison princière avaient depuis longtemps fait oublier l'atelier et c'est par un sourire respectueux, tel qu'en provoquent les fantaisies des centenaires, que fut accueilli, en 1865, dans les librairies de Paris, le Prospectus du Missel de l'imprimerie Plantinienne, augmenté et adapté au siècle présent. D'ailleurs les curieux essayaient en vain de pénétrer les mystères qu'ils devinaient derrière ces murs vénérables et plus d'un, *non ignota loquor*, après avoir entrepris le voyage dans un espoir téméraire, dut se contenter d'admirer de loin la châsse sans en pouvoir reconnaître et toucher les reliques.

Pourtant, un jour, on apprit en Belgique avec orgueil, dans le monde des lettres, avec le plus sympathique

intérêt, que la ville d'Anvers avait acquis, au prix d'un million, je crois, l'hôtel de la place du Marché au Vendredi, le Musée Plantin-Moretus. Le premier, le fils d'un imprimeur d'Arras, M. Léon Degeorge, signala les trésors livrés ainsi aux regards et à l'étude de tous (1) ; tandis que M. Max Rooses, lauréat du concours de 1876 en l'honneur de Plantin et nommé, par une juste récompense, Conservateur de son Musée, le coordonnait, le mettait en valeur et en doublait par sa science et son affabilité les attraits et les enseignements. Ainsi guidés et accueillis, les visiteurs se sont succédé par milliers et l'an dernier, où l'Exposition universelle rassemblait dans ce troisième port du monde les merveilles et les curieux de l'univers, rien, je ne crains pas de répéter ce que j'ai entendu sur les routes même du Tyrol, rien n'y parut plus extraordinaire et plus admirable que cette épave d'un autre âge, que ce témoin qui triomphe depuis trois siècles du temps et de la mort. Pompéï et Herculanum offrent un unique spectacle, mais on n'y salue et on n'y rencontre que des cadavres. A Anvers, au contraire, c'est la vie qui circule sous nos yeux émus.

De leurs toiles classées parmi les chefs-d'œuvre du grand art flamand, dans ces appartements de famille ou de réception qu'ils n'ont jamais quittés, Plantin, sa femme, ses gendres, ses amis, paraissent prêts à descendre au-devant de l'étranger; dans ces salles du rez-de-chaussée que les mêmes fenêtres n'ont pas cessé d'éclairer, que les mêmes statues de Madones dominent comme jadis, il semble que tout attende l'heure et

(1) *La Maison Plantin à Anvers*; in-8°, Bruxelles, 1877; la troisième édition vient de paraître à Paris.

la reprise du travail; que ces caractères assemblés vont sous d'agiles doigts refaire la Bible polyglotte; que Juste-Lipse, reprenant sa place en son fauteuil pieusement conservé, continuera tout-à-l'heure l'épreuve interrompue; que ces presses enfin, mieux respectées que celle de Gutemberg, multiplieront, sous leurs efforts répétés, ces livres au frontispice desquels, sous le compas d'or, se lit la noble devise : *Labore et constantia.*

Si des ateliers nous passons à l'étage supérieur, d'autres étonnements nous attendent : sous ces vitrines, les bois gravés, les cuivres, dont plusieurs dûs à Rubens, dont quelques-uns n'ont jamais été employés, les initiales capricieusement ornées, forment un résumé saisissant des livres d'art si nombreux publiés par Plantin et parmi lesquels un Artésien doit citer ceux de Charles de l'Ecluse. Plus loin sont ces ouvrages eux-mêmes dans leurs plus exceptionnels exemplaires et une réunion de manuscrits qu'envierait plus d'un dépôt public: enfin nous apparaissent, couchées dans leurs suaires de parchemin, les archives trois fois séculaires de l'imprimerie et de la librairie Plantinienne.

Je parle de suaires, mais sous ces suaires, plus puissants que les philtres si vantés de l'Egypte et du Pérou, se conserve encore la vie ou du moins le sommeil qu'il ne tient qu'à nous d'interrompre.

Ainsi, pour me borner à mon humble sujet, les *Correspondances* me livreront neuf lettres autographes des la Rivière et la minute de plusieurs réponses qui leur furent adressées d'Anvers. Ces lettres, non-seulement nous confirment la parenté de Guillaume de la Rivière avec Jeanne Rivière, femme de Plantin, mais nous attestent encore les bons et affectueux rapports qui se

poursuivirent entre les gendres de Plantin et ses neveux et petits-neveux.

Les fils de Guillaume de la Rivière, élevés au collège des Jésuites d'Arras, rédigent pour les Moretus des lettres latines, dont les périodes cicéroniennes leur font honneur ainsi qu'à leurs maîtres : ils y joignent des pièces de vers, soit du professeur de rhétorique à la louange de Juste-Lipse, soit de leur propre composition : je me reprocherais de ne pas citer, parmi ces dernières, une élégie de 564 vers latins, consacrée par Guillaume fils à son cousin Moretus, à l'occasion de l'ordination de son professeur. Parmi les envois d'une nature toute différente, vous me pardonnerez de mentionner celui fait aux cousines d'Anvers d'un pain épicé, renommé déjà, paraît-il, en 1611. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette correspondance ne néglige pas les questions d'affaires, le travail personnel ou les déboires de Guillaume de la Rivière et la part qu'il prit, ne pouvant s'en charger lui-même, à la publication de l'*Académie des hommes illustres* de Bullart.

Plus modeste mais non moins fécond en renseignements, le *Livre des Ouvriers*, après nous avoir présenté Jean d'Arras, pressier à Anvers, dès 1561, que la ville de Metz compte parmi ses premiers imprimeurs, témoignera des années passées par Rivière dans les ateliers de Plantin, de sa besogne jour par jour, de son salaire, des livres travaillés par ses mains : almanachs à 2,500 exemplaires, livres d'heures, bréviaires, missels et, parmi les chefs-d'œuvre, le *Corpus juris civilis* et la Bible. — Le *Compte des libraires d'Anvers* nous montrera Guillaume associé avec son beau-frère Jean Mollyns pour tenir dans cette ville une petite librairie, qu'en novembre 1576

les Espagnols pillent et dévastent. — Le *Registre des imprimeurs* nous fournira, à son tour, en cette même année 1576, l'attestation de l'écriture de Plantin que « Guillaume Rivière, âgé de 28 ans, né à Caen en Normandie, a été interrogé sur le fait de l'imprimerie et trouvé expert tant à composer que principalement à gouverner la presse ».

Le catalogue des *Libri Venales* nous permettra de passer en revue toutes les publications de l'époque ; car il n'est pas, pour ainsi dire, un libraire de renom qui ne fût en relation avec la Maison d'Anvers, en Espagne comme en Angleterre, en Hollande comme en Allemagne, comme en France : j'en trouve cinquante-deux, à Paris seulement, et onze à Arras. Aussi que de livres disparus ou ignorés ne possèdent que cette mention de leur existence éphémère, et que de notes précieuses peut y relever le bibliographe, soit pour l'histoire littéraire en général, soit pour la contrée, quelle qu'elle soit, qu'il habite !

Je n'aurai garde d'oublier ce *Grand Livre* et ce *Journal* qui commencent en 1555 et poursuivent sans interruption le dénombrement minutieux à l'excès, nous ne saurions nous en plaindre, de tout ce qui sort de l'imprimerie Plantinienne comme de tout ce qui y entre, caractères, encre, livres, vieux parchemins, vins, or ou argent.

Dès 1558, le grand évêque d'Arras, Richardot, est au nombre des clients de la maison et en reçoit, en compagnie de traités de théologie, de bréviaires et de classiques, un « pottequin d'encre à imprimer ; » dès 1558 également, maistre Charles de l'Escluse s'y fournit d'ouvrages de science et de livres de délassement tels que les *Fables* d'Esope et les *Amours* de Ronsard ; dès 1590, notre abbaye de Saint-Vaast et Jean Sarrazin y font leurs

acquisitions « au prix des libraires », tandis que Claude de Buyens, Jean Bourgeois le Vieil, Jean Bourgeois le Jeune, Thomas et Nicolas Dacquin, Gilles et François Bauduin, Robert Maudhuy, Florens Dauchel et Nicolas Bayard, prédécesseurs et contemporains de la Rivière, se disputaient les écoliers et autres acheteurs de livres de la bonne ville d'Arras. Ces acheteurs étaient-ils trop rares ou mauvais payeurs, je ne sais, mais presque tous nos libraires voient, sur les registres d'Anvers, leurs comptes, reportés d'année en année, échouer tristement au livre des *Mauvaises Dettes*.

Moretus, s'acheminant vers Arras en 1579, prend ces comptes avec lui « sans espoir de retirer » et sa défiance n'est pas trompée! Claude de Buyens et Jean Bourgeois le Jeune lui répondent, il est vrai et tout permet de croire à leur sincérité, s'être acquittés entre les mains de la fille de Plantin, Magdeleine Beys. — Mais le petit-fils de Jean Bourgeois le Vieil, auquel est rappelée une dette de 166 florins, n'en paiera rien pour n'avoir rien hérité de son grand'père. — Nicolas Bayard est devenu soldat et est tout pauvre. — Thomas et Nicolas Dacquin n'ont rien payé non plus. — Quant à Gilles Bauduyn, il a répondu n'avoir eu aucun compte de livres, et sur la présentation des lettres par lesquelles il avait demandé les livres, ne pouvant alors nier les avoir reçus, voulait parjurer de les avoir payés : il revint plus tard à de meilleures dispositions et resta quitte le 13 novembre 1634. — Florent Dauchel, lui, était mort, mais le premier sergent d'Arras désintéressa les Moretus, sauf 6 florins gardés pour sa peine. — Robert de Maudhuy lui-même, le rival souvent heureux des la Rivière, reste cloué au pilori des *Mauvaises Dettes* pour 234 florins et les la

Rivière y figurent à ses côtés, nous prouvant ainsi qu'au XVII[e] siècle, si nos auteurs n'étaient pas riches, nos imprimeurs ne le furent pas davantage.

Pourtant, en retour et en paiement des envois d'Anvers, composés surtout d'ouvrages, mais où je relève aussi tout un matériel d'imprimerie fourni à Rivière en 1591, lors de son installation et comprenant plusieurs caractères, une grande gravure de sainte Marguerite, une presse et un tonneau d'encre, nos imprimeurs d'Arras ne cessaient d'expédier à Plantin force tonneaux de parchemin et, ce qui nous intéresse davantage, les livres publiés par eux à Arras. De 1567 à 1634, il est facile de dresser ainsi une liste qui, certainement, n'est pas complète, mais qui, du moins, possède tous les caractères de l'authenticité : plus de cent cinquante titres d'ouvrages y figurent et, grâce aux indications très précises des registres d'Anvers, permettront, ce semble, avec le temps, de reconstituer petit à petit toute notre librairie artésienne.

Pour plus des deux tiers, elle est l'œuvre des presses de la Rivière, bien qu'arrivé le dernier il ait dû, dans des conditions assez précaires, créer de toutes pièces son imprimerie : nous le voyons, en effet, dès son entrée dans notre ville, en compagnie de Charles Poullet, d'Ecoivres, qui, employé comme lui dans les ateliers de Plantin, l'attira sans doute à Arras, solliciter de notre Magistrat non seulement l'exemption de guet et de garde, mais encore le don d'une maison pour s'y établir. Les échevins qui, quelques années plus tard, devaient accorder 100 florins à Ferry de Locre et à Gazet pour leur avoir dédié un de leurs ouvrages, et 12 florins à

Nicolas Bruyant, le grand mathématicien d'Arras (1), pour son calendrier ou journal, un *Annuaire* peut-être, de l'an 1625, se contentèrent de participer pour 30 livres à l'installation de Guillaume. Les Abbés de Saint-Vaast paraissent l'avoir encouragé plus généreusement, car il leur témoigna une reconnaissance qui ne se démentit jamais et il se mit à l'œuvre, maniant lui-même la presse avec cette perfection qu'il avait apportée longtemps au service de Plantin, et avec une activité incessante qu'il transmit à ses fils. En quarante ans, les deux générations des la Rivière produisirent plus de volumes que leurs successeurs en deux siècles : bréviaires et livres d'heures, livres d'histoire et de médecine, *Voyages* de Villamont, dont les éditions se succédaient sans lasser nos pères, classiques et traités de théologie ou de piété dont les titres nous paraissent aujourd'hui si étranges : *les Soulas et Conforts de l'Ame chrétienne* (1593), *les Erres de Philaret* (1611), *le Mantelet de l'Epoux* (1602), *le Cabinet des Dames* (1602), *la Prélature des Vierges sacrées* (1602), *la Tourterelle de Viduité* (1605), *le Fouët de l'Académie des Pécheurs* (1597), et ce *Réglement provisionnel pour les personnages se rangeant à la profession d'ermites* (1597) !

J'en passe, et des meilleurs et des plus rares, mais ne puis oublier la *Somme* de S. Thomas (1610) et les *Œuvres* de Cassien (1628)... le Cassien dont les éditeurs disaient avec fierté que tout l'univers en attendait la publication et dont trois cents exemplaires au moins prirent le

(1) « Nicolas Bruyant, astrologus et mathematicus Atrebatensis, natus MDLXXII X Aprilis, denatus MDCXXXVIII XII Jul. » lit-on sur son portrait gravé par P. Pontius d'après Van Dyck et encadré par cette flatteuse devise : *Sapiens superat astra.*

chemin d'Anvers: le S. Thomas dont Ferry de Locre remarque que Paul Boudot ne pouvait le confier à un imprimeur plus soigneux.

Ce compliment, presque tous les travaux des la Rivière l'ont, d'ailleurs, mérité. Souvent un frontispice gravé d'un réel mérite, toujours un titre à l'aspect correct et élégant, recommandent à première vue leurs volumes. Comme marque de leur maison, le Bon Pasteur alterne avec cette gracieuse et symbolique vignette où la rivière serpente à travers les vallées d'Artois en les fécondant: *Madent a flumine valles.* — Parfois la dédicace est signée par l'imprimeur et témoigne de la finesse de son esprit ou de l'énergie de sa doctrine, celle de l'Ovide (1), entre autres, où il déclare qu'il préférerait remplir sa librairie des plus viles ordures que d'y admettre un ouvrage répréhensible et que, quant à lui, en rira qui voudra, ajoute-t-il. s'il se décidait jamais à produire un mauvais livre à la lumière, ce serait à la lumière active d'un feu dévorant, *nempe vulcano darem luculento.* Certains livrets de circonstance paraissent même pouvoir être attribués à la Rivière, par exemple, les *Aventures de l'an 13* où, réunissant les faits principaux arrivés en la 13e année de chaque siècle, il essaie de rassurer ses concitoyens au début de l'année 1613.

1640 réservait aux uns et aux autres de plus terribles réalités, celles du siège d'Arras. Ce siège mit-il à mal les presses et les caractères de l'imprimerie? Toujours est-il que nous connaissons à peine deux ou trois productions des la Rivière entre cette date et la mort de Guillaume

(1) *P. Ovidii Nasonis et Auli Sabini Heroidum Epistolæ*, in-18, 1633.

fils, arrivée en 1673 (1). Il est vrai qu'on dut tout naturellement renoncer à réimprimer le livre français à Arras, quand l'occupation française, multipliant les rapports des provinces et des villes, permit à nos aïeux de recevoir presque immédiatement ce que publiaient Paris ou Lyon et rendit tout à la fois impossibles et inutiles les contrefaçons. Nous ne pouvons oublier d'ailleurs que sous bien des aspects, l'Artois eut autrefois un éclat, une importance dont il ne nous reste que le souvenir, cher à notre filial orgueil.

Lors même que le nom des la Rivière disparut tout-à-fait de la maison abritée sous l'enseigne du Bon Pasteur, leur atelier ne se ferma pas, et aujourd'hui encore, seul parmi tous ceux qui précédèrent la Révolution, il reste vivant (2). Son chef (3) fait partie depuis longtemps, Messieurs, de votre Société, se jouant tour à tour avec la même verve et la même aisance des difficultés de la lyre et des finesses de la plume. Si chez le doyen écouté de notre presse locale, le livre paraît un peu négligé, c'est la loi presque générale de ce temps où le journal règne en maître, sinon en despote. En 1791 déjà, Mirabeau (4) observait que la lecture des papiers publics

(1) Trois fils de Guillaume de la Rivière furent imprimeurs : Guillaume, qui ne quitta pas la maison paternelle ; Jean-Baptiste, qui essaya, en 1616, de fonder une librairie à Hesdin, mais revint presque aussitôt s'associer avec son frère ; Jean, qui épousa, en 1609, Françoise Michel, fille d'un imprimeur de Mons, et s'établit à Cambrai : il y mourut en 1626, et la préface qu'il avait préparée pour le *Traité de la Perfection* de Rodriguez porte la signature des deux curateurs de la maison mortuaire.

(2) *L'Imprimerie à Arras*, par M. Louis Cavrois ; Arras, 1878. Tableau de la succession des imprimeurs d'Arras.

(3) M. le baron de Sède de Liéoux, directeur du *Courrier du Pas-de-Calais*.

(4) Mirabeau à J.-F. Major, 27 janvier 1791 (*Nouvelle lettre d'avis*, par J.-F. Major, Bar-le-Duc, 21 mai 1791, p. 7).

avait presque fait tomber la librairie. Que dirait-il aujourd'hui et proclamerait-il l'âge du papier le plus néfaste ou le meilleur de tous ? Ni l'un ni l'autre, je crois.

Si j'osais, en effet, Messieurs, vous dire sur ce point toute ma pensée, moi qui, élevé dans le culte du livre, suis devenu par devoir le serviteur et l'ouvrier du journal, je doute fort que les écrivains de nos gazettes consentissent à échanger leur sceptre paisible contre les honneurs durables du livre ou les émotions du discours. A leurs yeux, le journal résume l'un et l'autre : le livre que l'on emporte avec soi, que l'on ouvre dans ses moments de loisir, que l'on quitte aujourd'hui pour le reprendre demain... et le discours qui, s'inspirant des circonstances et gagnant peu à peu les cœurs, réfute, persuade et entraîne. Le journal a rétabli, sur des bases incomparablement plus larges, le *Forum* antique : au lieu d'un auditoire changeant, volage, un jour présent et attentif, le lendemain, distrait ou absent, toujours restreint, le journal ne possède-t-il pas un public fidèle, choisi, illimité ?

Les heures de recueillement sont à lui ; à lui le foyer même, et les influences de la famille, s'il lui plaît d'en faire ses alliés, décupleront sa puissance : cette puissance, Démosthène et Cicéron peuvent en être jaloux, car elle a entraîné plus d'une fois victorieuse des armées de cent mille lecteurs, et quand, par elle, les âmes sont élevées, les cœurs sont grandis, les saintes ardeurs de la patrie et du devoir excitées encore et propagées, je ne puis que m'incliner devant sa force mystérieuse. Il est certes des triomphateurs qui sont montés au Capitole sans avoir aussi bien mérité de leur pays.

Mon admiration devant les conquêtes du journal ne saurait me faire oublier les perfections du livre, surtout devant vous, Messieurs, qui, par vos travaux et vos

concours, ramenez pour l'imprimerie artésienne les beaux jours d'autrefois. Les ouvrages des Membres de votre Société et ceux que vous avez inspirés font assurément bonne figure auprès de ceux de nos Ancêtres et mon ambition, je vous l'avouerai, se trouvait satisfaite à la pensée de l'immortalité que m'assuraient quelques-uns d'entre vous, de même que les Gazet, les Ferry de Locre et les Guichardin préservent à jamais de l'oubli le nom de Maudhuy et de la Rivière.

Mais puisqu'il vous a plu m'élever jusqu'à vous et faire de l'imprimeur votre collègue, vous me permettrez, ainsi que dans les grandes solennités on sort de leurs vieux écrins les bijoux conservés à travers les âges, d'emprunter mon remerciement au premier discours de réception que je trouve dans mes annales de famille, à celui que le grand-oncle de mon bisaïeul (1), Boileau, prononçait, il y a deux siècles (2), devant votre sœur aînée, l'Académie française, et de vous dire, après lui, que « je viens « parmi vous avec la volonté d'étudier, avec la volonté « d'apprendre. Heureux si par mon assiduité à vous « cultiver, par mon adresse à vous faire parler, je puis « vous engager à ne rien me cacher de vos connaissances « et de vos secrets. . . . . .

« Plus heureux encore si, par mes respects et par « mes sincères soumissions, je puis parfaitement vous « convaincre de l'extrême reconnaissance que j'aurai « toute ma vie de l'honneur inespéré que vous m'avez « fait. »

(1) Geneviève Boileau, sœur du grand satirique, épousa, en 1651, Dominique Manchon, dont la petite-fille, Marie-Françoise Manchon, devint, en 1741, Madame Dubois de Fosseux.

(2) 1er juillet 1684.

DISCOURS

DE

M. le chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général

en réponse au Discours précédent

MONSIEUR,

Avec une modestie qui vous honore et que nous connaissons depuis longtemps, vous prétendez que, si l'Académie d'Arras vous a choisi comme l'un de ses Membres, ce choix est dû à votre famille et non à vous-même.

Permettez-moi de vous dire très simplement, dût cette première affirmation étonner ceux qui nous écoutent : Eh ! bien, oui, l'Académie vous a choisi à cause de votre famille, ce qui n'empêche pas d'ajouter aussitôt une seconde affirmation qui ne détruit pas la première : elle vous a aussi choisi pour vous-même.

Elle vous a choisi pour votre famille, ai-je dit d'abord. Ou plutôt elle ne vous a pas choisi, vous étiez désigné de la façon la plus claire, et vous deviez, bon gré mal gré, si l'on peut s'exprimer ainsi, devenir notre Collègue.

Il y a des prédestinations dans ce monde. Il y a des qualités, malheureusement il y a aussi des défauts, qui se perpétuent de génération en génération, par une sorte

de loi de transmission originelle ; des aptitudes, des goûts innés, des dispositions à rendre au pays tels services déterminés ; et votre famille est un exemple frappant de la vérité de cette théorie qui, du reste, peut s'expliquer par bien des raisons, notamment par l'influence de la première éducation.

Votre famille, Monsieur ! mais elle se confond, à la lettre et sans compliments, avec l'Académie elle-même. Votre digne Père a laissé dans l'Académie des souvenirs qui jamais ne s'effaceront. Votre ascendant, Dubois de Fosseux, a été longtemps l'âme de l'Académie à la fin du siècle dernier. Avant lui, votre autre ascendant fut un des quarante fondateurs de la Société, et le vingt-huitième fauteuil fut, dès 1738, occupé par Dubois de Duisans. C'est à l'origine même de l'Académie que vous vous rattachez par des titres de noblesse littéraire tout à fait remarquables, et je me hâte de dire de suite que ce ne sont pas seulement des titres, mais des actes.

En effet, si nous trouvons M. de Duisans sur la première liste des Académiciens, nous ne le trouvons pas inactif.

Dès 1740, nous le voyons, avec un autre Collègue, chargé de rendre compte de la Bibliothèque germanique. En 1744, il est Directeur : il s'occupe activement des affaires de l'Académie auprès du Gouvernement ; il prononce un discours remarqué ; il est tout à l'accomplissement de ses importantes fonctions.

Jusqu'en 1788, c'est-à-dire pendant un demi-siècle, il est toujours à l'œuvre, avec cette persévérance, avec cette constance calme qui caractérise les vôtres, et la mort seule est assez forte pour l'arracher à ses travaux.

Déjà, depuis 1762, il avait pour collègue Dubois de

Fosseux, votre autre ascendant maternel, et pendant vingt-six ans votre famille avait eu concurremment deux représentants à la fois dans notre Société. Oh ! oui, Monsieur, votre famille est bien *nôtre*, et vous pouvez dire aussi que l'Académie est *vôtre* et vous appartient, dans toute la rigueur du mot.

Dubois de Fosseux se fit connaître surtout par ses discours, par son amour pour la lecture.

« O lecture, s'écrie-t-il quelque part, ô lecture ! aliment « de notre âme, flambeau de notre vie, tu nous tiens lieu « de la plus aimable compagnie ; tu rends supportables « la solitude la plus affreuse et la plus triste captivité ; « tu charmes enfin tous les dégoûts et toutes les peines « de la vie. »

Et il lisait, toujours la plume à la main, et il composait lentement ce recueil manuscrit qu'il a laissé, recueil de 36 volumes in-4° de 700 pages chacun, contenant 34,727 numéros d'extraits ou analyses de ses lectures.

Vous savez mieux que personne, Monsieur, quelles furent ses richesses bibliographiques, vous qui venez de réunir en un volume les titres de ses innombrables Mémoires, Traités, Brochures, Feuilles sur toutes matières, mais particulièrement sur l'Artois. La seule nomenclature des titres de cette collection pieusement conservée par vous forme un volume in-8° de 200 pages en petit texte.

Dans ses discours, la banalité ne règne pas : on y remarque même une originalité et une finesse d'observation qui se traduisent d'une manière hardie. C'est ainsi que, dans celui sur le Bonheur, il émet cette pensée, que pour être heureux, il faut deux conditions : la probité, la médiocrité. Or, par médiocrité, qu'entend-il?

« Non seulement il faut la médiocrité de fortune, il faut « encore celle de condition, de caractère, de sensibilité ; « il faut de plus n'avoir pas trop d'esprit ni de « connaissances... » Assurément, si la maxime est dure, peu honorable pour l'humanité, si on peut dire qu'elle est pénétrée d'*humour* à un degré extrême, elle suppose de l'ironie, de la finesse, de l'observation, beaucoup d'esprit, trop d'esprit, par conséquent, pour qu'il fût heureux lui-même.

Le discours sur le Malheur a des remarques analogues. Aucun de ses autres discours n'est banal : plusieurs sont satiriques, tous de bon goût.

Mais c'est surtout comme Secrétaire de l'Académie qu'il fut actif et toujours occupé de ses fonctions. Succéder à notre infatigable et si intelligent Harduin n'était pas chose facile. Dubois de Fosseux lui succéda. Il ne le fit pas oublier, et tel n'était pas son but ; mais il lui succéda dignement. Dans sa courte carrière de Secrétaire, de 1785 à 1791, il écrivit tout près de 14,000 lettres (13,856) : il mit l'Académie en communication avec beaucoup d'autres Sociétés, il donna une impulsion magnifique à ses travaux.

Nous le retrouvons à Paris en 1817, lors du rétablissement de la Société. Il allait mourir : il ne pouvait plus rien lui-même ; mais il regrettait de ne pouvoir désigner immédiatement votre digne Père, encore trop jeune pour le remplacer, et cette désignation anticipée, cette indication naturelle devait devenir une réalité. N'ai-je pas raison de vous dire, Monsieur, que votre famille est prédestinée, au point de vue académique, et qu'*il était écrit* que vous nous appartiendriez ?

La vie de M. Laroche est encore là sous nos yeux. Lui

aussi aima les livres. Il les aimait tant, que, lorsqu'il nous présidait, il arrivait chaque vendredi armé de toutes les publications reçues dans la semaine. Or, ces publications, il ne se contentait pas de les déposer sur le bureau, comme on fait toujours : il les analysait, il en rendait compte, car il les avait toutes lues, et il remettait souvent à l'un ou à l'autre de nous celle qui pouvait lui plaire ou lui être utile pour ses travaux. Il s'occupait de l'Académie avec un zèle admirable, le zèle des vôtres, et il avait pour ses collègues une affection sincère. Je pourrais vous citer ici plus d'un fait, des circonstances touchantes, des marques de bonté et des mouvements du cœur que l'on n'oublie pas ! Oh ! oui, Monsieur, vous aviez un père excellent, et nous comprenons que vous soyez toujours si ému quand vous parlez de lui. Mais aussi, vous marchez sur ses traces, et voilà pourquoi je puis vous dire enfin que nous vous avons choisi pour vos mérites personnels.

N'avez-vous pas travaillé avec intelligence une matière difficile, les Incunables de notre Bibliothèque? N'avez-vous pas publié une Notice excellente sur le P. Ignace? Personne ne le connaissait bien, et vous nous l'avez présenté avec tous les renseignements désirables, sur son nom, sa famille, lui-même et ses travaux. Ceux qui si souvent consultent son immense recueil à la Bibliothèque savent maintenant à qui ils ont affaire, et c'est à vous qu'ils sont redevables de cette douce amitié. Ces jours derniers, ne mettiez-vous pas encore en lumière l'immense collection de pièces de Dubois de Fosseux? N'êtes-vous pas un grand ami des livres? N'est-ce pas là ce qui vous a rapproché tout d'abord de M Caron, dont vous avez pris les leçons et dont vous avez fait, au point de vue spécial de la

connaissance des livres, un éloge mérité? Avec le zèle constant qui caractérise les vôtres, vous êtes appelé à rendre de nombreux services à l'Académie, et vous les lui rendrez, nous y comptons tous. Les mérites de vos ascendants n'excluent donc pas vos mérites propres : ils les complètent et les font mieux ressortir.

Vous avez fait de M. Caron un éloge mérité, vous ai-je dit. Laissez-moi ajouter seulement un mot à cette saine appréciation. M. Caron n'était pas un bibliophile, au sens étroit du mot : à Paris, aussi bien qu'à Arras, M. Caron était considéré comme l'homme qui connaissait le mieux les livres. Sans doute, il appréciait une belle édition, mais il estimait bien davantage une bonne édition, une édition exacte. Quant à sa connaissance de ce que contenait les livres, il était sur ce point véritablement étonnant. Vous l'avez dit, du reste, il était apte à donner aux travailleurs les conseils les plus précieux sur les livres à consulter. C'est que toute sa vie il avait lu, sans grand ordre peut-être, mais avec une curiosité intelligente. Ses lectures étaient classées dans son esprit, et il avait tant lu et comparé, instinctivement en quelque sorte et sans but bien apparent, qu'il savait où étaient les utiles notions, les choses sérieuses et étudiées; aussi laissait-il là les demi-notions, les choses légères, les à peu près, et donnait-il aux visiteurs de la Bibliothèque des conseils du plus haut prix.

Vous avez été assez heureux pour vivre pendant plusieurs années dans la société habituelle de ce grand ami des livres ; il n'est pas étonnant que vous aussi vous les aimiez, et que vos aptitudes natives aient trouvé là leur complet développement.

Quand vous nous parlez du livre, Monsieur, vous avez des accents émus, et c'est justice.

Par le livre, en effet, les hommes communiquent partout avec les hommes, ne trouvant plus d'obstacles ni dans l'espace, ni dans le temps. Par le livre, les idées et les notions sur toutes les branches du savoir humain se transmettent de générations en générations. Par le livre, la vérité se connait et se propage, à une condition, toutefois, c'est que le livre ne soit pas infidèle à sa haute mission et n'enseigne pas l'erreur.

Vous l'avez dit, d'ailleurs : vous avez cité cet imprimeur sérieux d'Arras, qui déclarait que jamais un livre offensant la vérité ou les mœurs ne sortirait de ses presses. Vous l'avez dit encore implicitement, en louant si fort, louanges bien méritées, l'édition de la Bible, le livre des livres, le livre par excellence, de cette Bible polyglotte, la gloire de l'imprimerie d'Anvers, mère de l'imprimerie d'Arras. C'est qu'elle est belle, dans ses huit volumes in-folio, avec ses magnifiques caractères grecs, hébreux, syriaques, son papier monumental, son encre aussi noire qu'il y a trois siècles, cette polyglotte, moins complète que celle de Paris qui vint quatre-vingts ans plus tard, mais plus artistique, plus maniable et imprimée avec un goût parfait. Il n'est pas étonnant que l'imprimerie d'Arras, fille de l'imprimerie d'Anvers, ait eu elle-même tant de goût et ait produit de si beaux livres.

Nous ne vous suivrons pas sur ce terrain : vous avez dit tout ce qu'il y avait à dire dans un discours sur ce sujet, que vous voudrez reprendre certainement, afin d'en faire un livre, qui sera le bienvenu, croyez-le, et célébrera une des gloires de notre chère ville d'Arras.

Et vous-même, Monsieur, soyez le bienvenu parmi

nous. Continuez de venir à nos séances, où déjà nous avons le plaisir de vous voir depuis une année. Sans doute vous nous préparez encore quelque aimable surprise : nous l'acceptons d'avance, sûrs qu'elle sera la digne et utile continuation des travaux des Laroche père, des Dubois de Fosseux et de Duisans.

LE BONHEUR

Lecture faite par

M. Edmond LECESNE

Membre résidant.

I

Au sein de cette mer qui vit périr Egée,
Une île se dessine en croissant allongée :
C'est Samos, aux rochers menaçants, dont les bords
Paraissent refuser tout accès au dehors ;
Mais une anse profonde ouvrant cette ceinture,
Y donne une retraite aussi large que sûre.
L'intérieur étale aux regards étonnés
D'une douce oasis les sites fortunés :
Des coteaux ravissants et de gais pâturages,
La brise parfumée et le ciel sans nuages
Y charment l'existence et provoquent l'amour :
C'est un berceau de fleurs dans un nid de vautour.
Là, dans les temps anciens, un homme, de pirate
Devenu souverain, le tyran Polycrate,
Par son habileté sut fonder un Etat
Qui, pendant quelque temps, brilla d'un vif éclat.
C'était lorsque la Grèce entre elle mal unie
Méconnaissait sa force, et que sur l'Ionie
Les Perses, comme un flot de l'Iran descendus,

Ne s'étaient pas encore en vainqueurs répandus.
Polycrate, voyant le monde sans défense,
Sur des pays vacants établit sa puissance :
Il comprit le premier quel immense ascendant
Donne Neptune à ceux qui tiennent son trident.
Au loin il opéra des descentes heureuses,
Et tout autour soumit ces îles si nombreuses,
Qui semblent des bijoux par les flots caressés
Sa fortune devint énorme, et ses succès
Furent pour un moment si grands, qu'en sa folie
Il se voyait régner sur l'Europe et l'Asie.
Pour augmenter encor l'éclat de sa splendeur,
Ce prince de forbans aspirait à l'honneur
D'encourager les arts et la philosophie,
Et de favoriser surtout la poésie :
On dirait qu'il avait pressenti Périclès.
Dans ce but, il aimait à voir à ses côtés
Tous ceux qui s'étaient fait quelque nom remarquable,
Et les invitait même à s'asseoir à sa table.
Un jour, qu'à son souper il avait sans façon
Convié Pythagore ainsi qu'Anacréon,
« Savez-vous, leur dit-il, la faveur étonnante
Que vient de m'accorder la fortune constante ?
A mon doigt regardez ce magnifique anneau ;
Il est de mon trésor peut-être le plus beau.
Il fut longtemps porté par les rois d'Assyrie ;
A leur chûte, il resta caché dans l'Arabie :
C'est là qu'il fut trouvé par un riche marchand,
A qui je l'ai payé trois cents talents d'argent.
C'était, vous le voyez, une chose bien rare,
Et j'y tenais beaucoup. Un caprice bizarre
Vint s'emparer de moi : jamais aucun chagrin
N'avait rompu le cours de mon heureux destin.
Pour éprouver comment il agite la vie,

Dans ma tête passa soudain la fantaisie
De m'en faire au moins un. Visitant les travaux
Qu'on exécute au port, pour donner à ses eaux
Le tutélaire abri d'une digue puissante,
Je jetai mon anneau dans la mer écumante.
Je me blâmai bientôt de cet entraînement,
Et mon bijou perdu me causa du tourment.
Mais admirez combien, soigneuse à me complaire,
La fortune envers moi craint de sembler contraire :
L'autre jour, des pêcheurs prenaient un gros poisson,
Qu'ils s'empressaient de vendre aux gens de ma maison,
On trouva mon anneau dans le corps de la bête,
Et moi, je le remis au doigt en grande fête.
Est-il, je le demande, un mortel plus heureux ?
Dites, mes chers amis, qu'en pensez-vous tous deux ? »
Anacréon vida sa coupe toute pleine
D'un nectar généreux venu de Mélitène,
Et puis, s'accompagnant sur sa lyre de Cos,
Aux désirs du tyran répondit par ces mots :

La fortune aime le courage :
Elle n'est pas aussi volage
Qu'on s'empresse de la juger ;
Et, pour se la rendre fidèle,
Il faut savoir lui couper l'aile
Sans faiblesse et d'un cœur léger.

Recherchons l'or dont l'influence
Donne la gloire et la puissance
Et fait éclore la grandeur.
Ce talisman ouvre la porte
Du gai plaisir qui nous emporte
Dans les régions du bonheur.

Du vin aussi chantons les charmes :
C'est lui qui chasse les alarmes
Et qui nous montre tout en beau.
Sans la jouissance infinie
Qu'il répand sur toute la vie
La terre serait un tombeau.

Vantons surtout ce bien suprême
Que souvent Jupiter lui-même
Est venu chercher parmi nous :
L'amour qui pénètre nos âmes
Des plus délicieuses flammes,
L'amour qui nous subjugue tous.

Plutus vous verse ses richesses,
Eros vous comble de tendresses,
Bacchus enivre vos festins :
Ces divinités protectrices
Vous resteront toujours propices ;
Prince, comptez sur les destins !

Pythagore, à son tour, prit ainsi la parole :
« Ne prêtez pas l'oreille à ce discours frivole ;
Nul homme, tant qu'il vit, ne doit se dire heureux,
Car nul n'est à l'abri de ces travers affreux
Qu'à répandre sur nous le sort paraît se plaire.
Combien en connaît-on qui purent, sans misère,
Garder tous les trésors de leurs prospérités ?
Les plaisirs de Bacchus ne sont que vanités,
Et l'Amour pour devise a choisi l'inconstance.
Peut-on plus sûrement compter sur la puissance ?
Regardez les débris qui jonchent l'univers :
Ce ne sont en tous lieux que sinistres revers,
Que trônes renversés, que vastes hécatombes :
Auprès de la grandeur on ne voit que des tombes.

Les hommes sont des loups qui se mangent entre eux
Et que sont devenus ces empires fameux
Qui, pendant quelque temps, ont ébloui le monde ?
L'Egypte, cette terre en merveilles féconde,
A vu ses Pharaons tomber sous les Hycsos
La ville de Priam, si fertile en héros,
Disparaît aujourd'hui sous l'herbe des collines,
Et peut-être bientôt périront ses ruines.
Babylone, qui fut l'astre de l'Orient,
En une nuit reçut les lois d'un conquérant.
Ainsi les biens qu'on croit avant tout enviables
N'offrent le plus souvent que chûtes lamentables.
Il en existe un seul qui bannit les tourments
Et qui reste à l'abri de tous les changements :
Ce bien qui peut nous rendre heureux, c'est la sagesse !
Il n'est pas de puissance, il n'est pas de richesse
Qui vaille autant que lui. Pour se le procurer,
La peine et la fatigue, il faut tout endurer.
De nous cette sagesse est à peine connue :
On la trouve, dit-on, plus entière obtenue
Par de savants penseurs chez les Egyptiens
Et les initiés des cultes indiens.
Je veux aller près d'eux éclaircir ce mystère,
Et je le chercherai jusqu'au bout de la terre.
Mais, avant mon départ, permettez un conseil
A celui qui, voyant un lustre sans pareil,
Craint que tant de grandeur ne soit un peu fragile :
Prince, ne laissez pas la fortune indocile
Egarer vos regards de son éclat trompeur ;
Pensez toujours, pensez que les traits du malheur
Frappent trop fréquemment les têtes les plus hautes.
On doit, lorsqu'on gouverne, éviter toutes fautes.
De deux périls surtout j'ose vous avertir :
Des Perses et des Grecs sachez vous garantir ;

Entre ce double écueil voguez avec prudence,
Ne compromettez rien par votre impatience
En calmant votre cœur, de gloire trop épris,
Je crois de vos bienfaits avoir payé le prix. »

II

Dix ans sont écoulés : la fortune inouïe
Qui comblait Polycrate était évanouie.
Contre Sparte il avait tramé de noirs complots,
Et celle-ci, bravant l'inclémence des flots,
Résolut de punir cet excès d'arrogance.
Elle sut avec art susciter la vengeance
Des pays qu'il avait tant de fois dévastés ;
Leur flotte fit subir des affronts répétés
A celui qui des mers croyait tenir l'empire.
Samos fut en péril, et du haut d'un navire
Le tyran dut combattre ainsi qu'un matelot.
Il chassa l'ennemi ; mais le frêle pivot
Sur qui de son pouvoir reposait l'édifice
Ressentit de ce choc un grave préjudice.
Pour réparer sa perte, il rechercha l'appui
Du satrape Orestès : il espérait par lui
Avec le roi de Perse entrer en alliance.
Ce traître l'attira dans une conférence,
Et là, contre tout droit, le retint prisonnier.
Traité sans plus d'égards qu'un pirate grossier,
De la croix on lui fit subir l'ignominie.
Pendant les quelques jours qui lui restaient de vie,
Une fois son cachot s'ouvrit subitement
Pour deux hommes d'aspect tout à fait différent :
L'un était un vieillard, au visage sévère,
Aux yeux étincelants, à la démarche austère ;
Une couronne d'or sur ses cheveux brillait,

A son vêtement blanc la pourpre se joignait :
Ce personnage était prêtre des Erynnies ;
Avant que du bourreau les mains fussent rougies
Du sang des condamnés, il devait auprès d'eux
Etre, par ses conseils, l'interprète des dieux.
De l'autre visiteur, moins fière était l'allure ;
Il portait un manteau d'une étoffe de bure,
Il avait à la main un de ces gros bâtons
Qu'emploient les voyageurs dans leurs excursions.
L'étude et la pensée avaient par leur passage
Déposé sur son front des rides avant l'âge.
Tout en lui dénotait le travail de l'esprit.
Ce visiteur était Pythagore ; il apprit
Par la rumeur publique, en parcourant l'Asie,
Que Polycrate était captif à Magnésie.
Il avait obtenu de pouvoir lui parler,
Et dans son abandon venait le consoler.
Le prince, en les voyant, sentit couler ses larmes,
Et de cette manière exprima ses alarmes :
« Suis-je pas des mortels le plus infortuné ?
Pour un parfait bonheur je semblais être né ;
Tout m'avait réussi : j'avais en abondance
La richesse, l'éclat, la gloire, la puissance ;
J'ai vu cette grandeur à ce point aboutir
Que dans le monde entier mon bras s'est fait sentir,
Hélas ! j'ai tout perdu : par ses lâches colères
Orestès m'a réduit au comble des misères.
Jadis triomphateur, aujourd'hui prisonnier,
Le premier des humains, j'en deviens le dernier.
Au moins, si respectant la majesté suprême,
On m'offrait un trépas digne du diadème,
Je pourrais me résoudre à ces durs changements ;
Mais, en mourant, subir d'ignobles traitements,
Succomber sur la croix, finir comme un esclave,

N'est-ce pas du malheur le signe le plus grave ?
La fortune aussi haut n'a voulu m'élever
Que pour dans le néant plus bas me renverser.
Faut-il donc après soi laisser toute espérance,
Et ne rien conserver en perdant l'existence ? »
Quand Polycrate eut dit, le ministre des cieux
Fit entendre sa voix d'un ton majestueux :

Cessez une plainte inutile :
Votre prospérité stérile
Jamais ne se rétablira.
De votre grandeur éclipsée
Que reste-t-il ? une fumée
Qui bientôt se dissipera.

Nul ne peut éviter l'orage
Qui détruit tout sur son passage
Lorsque le destin le prescrit.
Vous subissez la loi fatale,
Cédez à la force brutale :
Il le fallait ! C'était écrit.

Tout se termine avec la vie.
Ces biens qui causent tant d'envie,
En mourant nous les perdons tous.
Quand l'œil se clôt à la lumière,
Nous ne retrouvons que poussière,
Nous n'avons plus rien devant nous.

Longtemps la fortune fidèle
Vous fit une part assez belle
En vous accordant ses faveurs ;
Maintenant elle vous retire
Ce qui vous portait au délire :
Sachez accepter ses rigueurs.

Caron vous attend dans sa barque,
Rhadamanthe, Minos, Eaque
Vont vous juger. Point de pardon !
Désormais vous avez pour maître
Le dieu de l'Enfer, et votre être
Tout entier dépend de Pluton.

Dès qu'il eut terminé, Pythagore en ces termes
A son tour répondit : « Prince, les âmes fermes
Ne craignent pas la mort, car ce n'est pas la fin
De tout, ce qu'ici-bas gouverne le destin :
C'est le commencement d'une nouvelle vie,
Qui doit bientôt encor d'une autre être suivie.
Nous mourons pour renaître Un éternel agent
Donne à notre existence un état immanent.
Bientôt vous subirez les lois inévitables
De la force qui fait de nos corps périssables
Le principe incessant de transformations
Le monde restauré par ces mutations,
Avec le temps imprime à la nature humaine
Vers un heureux progrès une marche certaine.
Nous valons beaucoup mieux que les hommes grossiers
Qui dans notre Univers ont paru les premiers.
Nos successeurs vaudront encor mieux, et la Grèce
Arrivera peut-être, en s'amendant sans cesse,
A donner à sa race un mérite si grand
Qu'elle fera partout sentir son ascendant.
Et même, ceux qu'on nomme aujourd'hui des barbares
Se verront éclairés de lumières moins rares,
Et deviendront enfin aussi civilisés
Que les peuples qui sont au premier rang placés.
Allons plus loin encor : serait-ce une utopie
De vouloir que le ciel à la terre se lie ?
Mais, pour effectuer un tel rapprochement,

Le plus grand des humains serait insuffisant.
Il faut qu'un Dieu chez nous consente à se produire,
Qu'il nous montre la voie et daigne nous instruire.
Cet espoir est sans doute à quelques-uns venu :
J'ai vu dans l'Orient le dogme reconnu
De l'émanation d'une céleste essence
S'incarnant pour combler cette énorme distance
Qui subsiste entre nous et la divinité,
Et doter les mortels de l'immortalité.
Si cet heureux miracle un jour se réalise,
Si quelque Dieu nous fait cette grande surprise,
De l'enfer nous pourrons enfin nous affranchir
Et l'avare Achéron se laissera fléchir.
Ainsi, quand nous sondons cette riche matière,
A nos yeux par degré se montre la lumière ;
Nous y trouvons surtout des consolations
Qui soutiennent le cœur dans ses afflictions :
Cette étude à la fois instruit et fortifie.
Orestès sans pitié vous arrache la vie.
Malgré lui triomphant vous sortez du tombeau,
Et vous reparaissez dans un être nouveau.
Vous déplorez ici votre infortune extrême,
Elle va vous conduire au sein du bonheur même,
Et la croix qu'on répute un supplice infamant
N'est pas un déshonneur quand on est innocent.
Peut-être aussi le ciel deviendra la patrie
Où dans l'éternité coulera notre vie :
C'est là que nous devons aller tous. J'ai l'espoir
Qu'en ces lieux fortunés nous pourrons nous revoir. »

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1887.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une des Eglises paroissiales ou d'une des Maisons conventuelles ou hospitalières de la Ville ou de la Cité d'Arras.

Cartes de l'Artois entre le XI[e] siècle et le XVII[e], avec les divisions politiques, religieuses, administratives et judiciaires

---

LITTÉRATURE.

Une pièce de deux cents vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose, se rattachant, autant que possible, à un sujet d'intérêt local.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle accordera des médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1887. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

N.-B. — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

Fait et arrêté, en séance, le 9 juillet 1886.

Le Secrétaire-général, L'abbé E. VAN DRIVAL.

Le Président, DE MALLORTIE.

II

LECTURES

faites dans

les Séances hebdomadaires.

L'ATELIER

DE

C. DUTILLEUX

Son Enseignement. — Ses principaux Elèves

PAR

C. LE GENTIL

Membre résidant

✠

Quel fut l'atelier de *Doncre* ? Quels furent les élèves, les artistes ou les amateurs qui le fréquentèrent ?

Voilà deux questions auxquelles nul ne pourrait aujourd'hui répondre. Et pourtant, Doncre n'était pas le premier venu, il n'est point mort depuis longtemps, la ville regorge de ses œuvres, et nous sommes les fils de ses contemporains,

Un tel oubli ne saurait, certes, se redouter pour DUTILLEUX, ses deux biographies étant là pour s'y opposer (1).

(1) *Constant Dutilleux, sa vie et ses œuvres*, par *Gustave Colin*, 1866, brochure grand in-8°, Arras, Brissy.

Notice sur Dutilleux, par *C. le Gentil*, 1866, brochure grand in-8°, Arras, Courtin.

Voir également *Constant Dutilleux*, par *Ernest Chesneau. Peintres et statuaires romantiques*. Paris, 1880, Charavay frères, pages 169 à 199. Bien que faite principalement à l'aide des deux brochures précitées, cette notice est d'un haut intérêt, parce qu'elle prouve que l'auteur a jugé Dutilleux digne de figurer au nombre des Maîtres romantiques de l'époque.

Mais bien que dans la première, où l'on a traité plus de l'artiste que de l'homme, et que dans la seconde, où l'on a considéré l'homme plus que l'artiste, beaucoup ait été dit sur l'un et sur l'autre, une étude peut être encore intéressante, voire même utile, touchant l'atelier, l'enseignement et les principaux élèves du Maître.

En relevant, à propos de ces personnes et de ces choses, une foule de particularités restées dans l'ombre, cette étude comportera forcément certaines redites.

L'Académie voudra bien les entendre favorablement.

Dutilleux, en effet, a eu l'honneur de lui appartenir.

Aux collègues qui l'ont personnellement apprécié, elles rappelleront d'agréables souvenirs; pour ceux qui ne le connaissent que vaguement, par tradition, et qui n'ont point lu ses biographies, elles seront une révélation.

Donc cette étude la voici :

Indocti discant, et ament meminisse periti.

En 1830, le chef d'une institution importante à Arras (1), *M. Seiter*, ayant pensé à lui donner pour professeur de dessin un sien parent et ami, on vit arriver un jeune homme svelte, d'une taille au-dessus de la moyenne, à la physionomie intelligente, expressive, sympathique; au regard tour à tour scrutateur ou perçant, rêveur ou mélancolique; à l'abondante chevelure noire.

C'était Dutilleux. Il avait 23 ans.

Quoique sortant de l'atelier d'*Hersent*, il appartenait corps et âme à cette jeune phalange dite *romantique*,

(1) Elle avait pour siège la vaste maison de la rue de l'Arsenal que vient d'acheter la Municipalité et qui depuis une trentaine d'années avait été transformée en caserne de gendarmerie.

débordante de sève, audacieuse, brillante, novatrice, qui protestait contre les sécheresses et les raideurs de la *classique* école de *David*, aussi énergiquement que celle-ci avait réagi contre les grâces maniérées, mais néanmoins séduisantes, de *Boucher*, de *Vanloo* et de toute la pléiade si française, si charmante et si charmeresse des Maîtres du siècle dernier.

Plein de l'enthousiasme, des aspirations généreuses, du désir de bien faire qui bouillonnaient dans les âmes d'élite à « cette époque que *Théophile Gauthier* a fièrement déclaré devoir rester comme une des époques climatériques de l'esprit humain (1). » il allait imprimer à la ville un élan artistique dont nous avons profité tous et dont elle se ressent encore aujourd'hui.

Son premier logis fut une petite maison, rue de *la Paix*, où il transforma en atelier une chambrette garnie de ses pochades du Louvre et de ses études à l'estompe, faites d'après nature chez Hersent ou chez *Suisse*.

(1) L'assertion du prince des critiques modernes est assurément exagérée, et nul ne s'avisera de comparer l'époque de 1830 avec les beaux temps des siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV; mais il faut reconnaître que fut très remarquable la période qui donna,

Pour la littérature : *Lamartine*, *Casimir Delavigne*, *Alfred de Musset*, *Victor Hugo*, *Châteaubriand*, *Guizot*, *Alfred de Vigny*, *Michelet*, *Balzac*, *Frédéric Soulié*, *Alexandre Dumas*, *Eugène Sue*, *Jules Sandeau*, *Georges Sand*, *Théophile Gauthier*, *Ste-Beuve*, etc.

Pour les beaux-arts : *Géricault*, *Eugène Delacroix*, *Ingres*, *Decamps*, *Lehman*, *Louis Boulanger*, *Ary Scheffer*, *Roqueplan*, *Diaz*, *Riesner*, *Achille* et *Eugène Devéria*, *Alfred* et *Tony Johannot*, *Corot*, *Paul Huet*, *Théodore Rousseau*, *Barye*, *Préault*, etc.

Pour la musique : *Rossini*, *Bellini*, *Donizetti*, *Meyerbeer*, *Auber*, *Halévy*, *Boïeldieu*, *Paganini*, *la Malibran*, etc.

Puis il habita une autre maison, rue des Promenades, où un atelier un peu plus grand lui permit de recevoir quatre élèves.

MM. Sau.eur, qui devint bon lithographe; *Dubar*, qui mourut à l'école des Beaux-Arts. section d'architecture; *Wagrez*, qui se fit un nom à Paris, et *Grimbert*, le futur possesseur d'une admirable *Suzanne au bain*, de *Rubens* (1), et le futur auteur de la copie de la grande *Adoration des Mages*, d'Anvers, qui se voit maintenant à la cathédrale.

Ce local devenant insuffisant, Dutilleux alla occuper une maison plus importante, détruite aujourd'hui, et qui se trouvait sise rue *St-Jean-en-l'Estrée*, près la porte charretière de l'hospice.

Là s'organisèrent deux ateliers.

L'un au premier, pour les dames, ouvert de midi à une heure; où venaient M^lles^ *Parmentier*, *de Chipilly*, *Calluaud*, *de Sautereau*, *Cumming*, *Boistel*, *Billet*, *Traxler* sœurs et M^mes^ *Laire* et *Dominique Desgardins*.

L'autre au second, ouvert de neuf heures du matin à sept ou huit heures du soir, où se joignirent aux anciens élèves, MM. *Liénard*, *Bertin*, *de Milan d'Astis*, *Leclercq*, *Delaporte* et *Deusy*.

Les débuts de Leclercq furent si brillants et donnèrent des espérances telles, que parlant de lui, Dutilleux écrivait joyeusement et généreusement : « J'ai fait un élève plus fort que moi. »

(1) Ce tableau, dans lequel on voit les deux vieillards, Suzanne avec l'éclatante carnation des rousses, une grande buire et un grand plat d'or ciselés et repoussés dans le genre des *Cellini*, une fontaine de pierre surmontée d'un amour et un paon dont la queue est aussi éblouissante que dans la nature, est réellement l'un des plus beaux morceaux de couleur qui se puisse rencontrer.

Les figures ont au moins la dimension naturelle.

A ce travail opiniâtre, *improbus*, qui, s'il ne triomphe pas de tout, ainsi que le prétend le poète antique, surmonte au moins les difficultés de métier, Leclercq joignait l'aptitude et l'exécution ; c'était donc, ou du moins ce paraissait être un vrai tempérament d'artiste. Ses premiers tableautins sont réellement intéressants ; certains d'entre eux pourraient même se confondre avec ceux de Dutilleux, dont il avait adopté les tendances, dont il s'était assimilé le faire et dans la voie duquel il marchait complètement. Ce à quoi le Maître ne restait point insensible ; ce qui même le flattait, sans qu'il s'en aperçût trop ; les autres élèves tâchaient bien d'en faire autant, car l'enseignement les entraînait, seulement ils le faisaient avec moins de crânerie et de dextérité.

A côté de Leclercq marchait Delaporte, qui fort bien doué aussi, s'adonna particulièrement à la nature morte, qu'il traita supérieurement ; devint excellent professeur de dessin, et qui, malgré ses soixante-douze ans, conservant l'intégrité de la vue et la fermeté de la main, continue à peindre, à Senlis, où il s'est retiré, chez l'un de ses fils, ses chères natures mortes, incidemment même le portrait et le paysage.

Venait ensuite Charles Deusy ; mais malheureusement il ne tarda point à abandonner un art qui l'aurait appelé à de prochains succès.

Quant à l'enseignement du Maître, il était ce que l'on devait attendre de celui qui, touchant ses études au Louvre, alors qu'il travaillait à l'atelier d'Hersent, écrivait : « J'ai chez moi des pochades de tous les *Rembrandt* de la galerie. »

Longtemps, en effet, ce terrible homme « à face et

tempérament de lion (1), » puissant toujours, étonnant parfois, fantastique même, qu'il maniât ses brosses de peintre ou sa pointe d'aqua-fortiste, éclipsa tous autres dans l'esprit de Dutilleux.

Il se fût abstenu de le dire sans cesse, que ses portraits, ses figures, ses intérieurs souvent répétés alors, eussent suffi à le pleinement démontrer.

Tout cela était systématiquement *convenu*, en tout cela l'effet de *clair obscur* était systématiquement recherché.

Aussi ses tableaux offraient-ils invariablement des tons fauves et rissolés, des noirs opposés aux parties qu'il s'agissait de faire ressortir.

Aussi l'exécution consistait-elle en empâtements dans les lumières, en glacis roussâtres et généralement bitumineux dans les portions intentionnellement éteintes ou sacrifiées.

Aussi, quand l'œuvre était suffisamment sèche, le tout se trouvait-il recouvert de sauces, d'huile grasse ou cuite, plus ou moins colorées, destinées à harmoniser l'ensemble en lui donnant l'aspect un peu monochrome des toiles vieillies et enfumées.

Ce système allait au point, que d'une étude d'après un plâtre, il écrivait : « Fais attention que cette bosse n'est pas blanche, mais jaunie par une *dizaine de couches d'huile à quinquet*, opération qui donne aux bosses, en les conservant, un ton tranquille que j'aime beaucoup. »

Il en était de même pour ses paysages, compositions d'école et d'atelier, à l'effet piquant, à l'arrangement pittoresque, dans lesquels certaines préoccupations de *Ruysdaël* étaient dominées par l'influence de Rembrandt.

(1) Colin, page 24.

De Rembrandt qu'aimait Dutilleux, non-seulement en lui-même, mais avec la patine, du temps, de la crasse et des vernis superposés.

Dans cet ordre d'idées toujours, quittant l'atelier au soleil couchant, il sortait avec ses élèves pour leur montrer, en campagne, que les terrains, que les arbres même sur le ciel étaient d'une tonalité bitumineuse ; leur disait : « Quoi que vous fassiez, il faut vous monter la tête (1) et brûler la toile ; » puis les ramenant à l'étude, il exécutait des croquis avec une encre mélangée de bistre ou de terre d'ombre, afin qu'ils eussent cet aspect roussâtre qui lui plaisait tant.

Quelle exagération, dira-t-on peut-être; c'est vrai, mais Dutilleux n'avait guère alors que vingt-cinq ou vingt-six ans, l'âge de l'enthousiasme et de l'exclusivisme. Et ce qu'il faisait sous l'empire de cette manière de voir était déjà d'une telle force et d'une telle originalité, que l'on a pu se demander s'il n'était pas regrettable qu'il l'eût modifiée ? Et si, bien plus que par ses traductions ou interprétations de la nature, sa personnalité ne se fût pas affirmée en ce goût fantaisiste autant que s'affirmèrent celles de *Charlet*, d'*Adrien Guignet*, de *Decamps* même, dans leurs genres respectifs (2) ?

Ne quittons pas l'atelier de la rue St-Jean-en-l'Estrée sans ajouter que Dutilleux y recevait les visites de *Daverdoingt*, l'Ingriste, à qui l'on doit le *Martyre de*

(1) « Si je ne suis pas agité comme le serpent dans la main de la pythonisse, je suis froid ; il faut le reconnaître et s'y soumettre. Tout ce que j'ai fait de bien a été fait ainsi. » *Agenda d'Eugène Delacroix.*

(2) C'est une question que se posent encore certains amateurs.

Sainte-Ursule des dames Ursulines, l'*Annonciation* de Saint-Nicolas-en-Cité, la *Vierge* de la chapelle épiscopale, la *Coupole* de la chapelle absidale de la Cathédrale; de *Toursel*, plein d'avenir, s'il ne s'était abîmé en abstractions, où son intelligence finit par sombrer; du comte *de Tramecourt*, généreux Mécène, résumant en sa personne les qualités distinctives du gentilhomme, de l'artiste et du collectionneur; de *Tavernier*, le savant dessinateur; de *Chalandon*, l'humoristique caricaturiste; de *Sanson*, le brillant lithographe; de son associé *Collette*, qui a couronné une série de tours de force par sa lithographie une *grande Fête au château* (Musée d'Arras), que l'on peut sans désavantage mettre en parallèle avec les meilleurs morceaux de *Mouilleron*; de *Grigny*, « l'héritier direct des sublimes maçons du moyen-âge (1), » qui devait construire les *chapelles* des *dames Bénédictines*, des *dames Ursulines*, ainsi que les *églises* d'*Oisy*, de *Genève* et de *Notre-Dame de Valenciennes*; de *Détrez*, qui mourut professeur à l'Académie de dessin de Valenciennes; de *MM. Amédée Boistel, Adalbert Cuvelier* et *Charles de Linas*, amateurs vraiment dignes de ce nom.

Deux ans plus tard, Dutilleux s'établissait définitivement au n° 69 de la rue *Saint-Aubert*, et maître chez lui, cette fois, car il avait acheté la maison, il y faisait construire un véritable atelier au-dessus du premier étage d'un quartier de derrière s'élevant au fond d'un petit jardin.

Mesurant 7 mètres 1/2 de long, 5 mètres 1/2 de large et environ 6 mètres de haut, cet atelier, qui avait sur le jardin une porte-fenêtre condamnée et deux fenêtres

(1) Dutilleux, discours de réception à l'Académie.

constamment fermées sur les jardins taillés dans celui de l'ancien *refuge Saint-Eloy*, tirait son jour du côté du nord par une ouverture large mais très basse, si bien qu'il se trouvait d'autant plus assombri que la lumière y était encore en partie absorbée par les teintes rembrunies des parois intérieures.

Cela sentait toujours son Rembrandt et l'intention de faire des œuvres de *parti-pris*, avec plans nettement accusés et oppositions aussi fermes que possible.

Au-dessous se trouvait une pièce plus petite, disposée en atelier pour les dames.

Le départ de la rue Saint-Jean-en-l'Estrée pour la rue Saint-Aubert a été figuré dans une spirituelle caricature de M. d'Astis; on y voit le Maître vieilli à plaisir, emportant sa boîte, sa palette, ses brosses, traînant son chevalet, suivi d'Edmond Leclercq et d'autres élèves que, les mains dans les poches, regarde narquoisement défiler l'auteur du dessin.

En 1839, Dutilleux, qui avait toujours professé la plus vive admiration pour *Delacroix*, dont il disait en 1830 : « Il existe un peintre, un véritable peintre, maintenant le seul qui ne copie point : c'est Delacroix; voilà mon grand homme; » lui envoya Leclercq, qu'à cette recommandation l'illustre Maître, si violemment contesté alors, si décrié même par les brosseurs, admit au nombre de ses disciples.

Ce fut à partir de ce moment que les succès de Leclercq se ralentirent et que son talent parut même faiblir un peu.

Pourquoi?

Beaucoup plus amoureux de « l'emphase (1) » et de

(1) *Agendas* de Delacroix.

l'éblouissant éclat de Rubens que du clair obscur et des pénombres de Rembrandt, Delacroix qui, comme *Paul Veronèse*, n'admettait pas de noirs et ne voulait point de bitumes, exigea que Leclercq modifiât sa palette et son exécution ; ce qui dérouta ses habitudes et son œil.

Puis, délaissant le paysage, son véritable élément, peut-être, il perdit du temps à battre les buissons, faisant tantôt du genre, tantôt des scènes militaires, tantôt de la peinture d'histoire à laquelle son éducation première l'avait peu préparé.

Enfin il se pourrait qu'il y ait eu une autre raison.

Boulanger, malgré sa valeur réelle, a, suivant un critique, sensiblement baissé lorsqu'il eut cessé de fréquenter *Victor Hugo*. Ce peintre des fantasmagories, n'étant qu'un foyer que le poète alimentait de son bois.

Un phénomème analogue ne se produisit-il pas chez Leclercq lorsqu'il ne sentit plus à son côté son premier Maître, qu'il se vit privé de ses encouragements, de ses conseils, de ses inspirations?

N'éprouva-t-il pas alors de l'incertitude, du vide, ne manqua-t-il pas d'initiative et n'oscilla-t-il pas indéfiniment, par suite, sans jamais reprendre son ancien aplomb ?

Nous serions tenté de le croire.

Sans doute, il fit encore d'estimables choses, même en paysage, entre autres la *Vue de St-Eloy* (1), dans laquelle l'architecture est traitée de main de maître ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il ne dépassa plus le niveau qu'il avait atteint à son départ d'Arras, et qu'il ne retrouva ni cette verve, ni cette fougue qui le caractérisaient jadis et qui semblent avoir été plus empruntées que personnelles.

(1) Collection de M. le Gentil.

Ce fut en 1848 que notre confrère de Barreau et collègue de Magistrature, M. Boistel, voulut bien nous présenter à Dutilleux ; et voici ce qu'à cette époque était l'atelier où, pendant plus de quinze ans, nous devions revoir presque journellement le Maître qui nous avait charmé par son accueil et séduit par son caractère.

A droite en entrant, se trouvait une grande table surchargée de tout un attirail de peintre : fioles, flacons, brosses, pinceaux, couteaux, palettes, *et cœtera* ; plus loin, dans un retrait à demi-clos de tentures rouges en velours d'Utrecht était, flanqué d'un squelette et du mannequin d'études, un beau bahut de chêne à abattant, renfermant les albums, dessins et gravures.

Entre les deux fenêtres de la paroi suivante, existait une autre table couverte de livres religieux ou profanes, français, latins ou grecs.

En face de la baie distribuant le jour régnait, sur des rayons et dans une étagère, une série de grès de Flandre, de faïences de Hollande sur lesquelles s'accrochait la lumière, de verroteries, de statuettes, moulages de l'antique ou du moyen-âge, et d'autres curiosités.

Au-dessous, un vaste canapé recouvert de velours vert attendait les visiteurs.

A gauche de la porte se remarquaient une magnifique toile de l'école italienne, attribuée au *Guerchin*, représentant *Vénus et l'Amour*, toile qu'après avoir quitté la ville, Dutilleux vendit à peu près 2,000 francs au fournisseur habituel de M. *Lacaze*, M. *Lamotte*, qui en obtint, paraît-il, un très grand prix (1) ; un portrait de jeune fille, par

(1) Exposée en vente rue d'Amiens, au décès de M. *Leblanc*, ancien maître d'armes, cette toile avait été achetée 5 fr. par un brocanteur pour le compte de Dutilleux.

Mirevelt, un peu fatigué, mais encore fort beau (appartenant aujourd'hui à *M. Seiter*) ; une superbe copie exécutée par Dutilleux de la Vierge de *Van Dyck*, dite *aux donateurs* (n° 137 du Louvre, aux mains de son fils Pierre) ; un paysage de *Corot*, datant de 1846 (en celles de son fils Paul) et un assez beau Christ de provenance inconnue.

Puis au long des murs et jusqu'à la naissance du plafond peint en gris et construit en berceau, tout ce que n'occupaient point les objets que nous venons de spécifier était couvert d'études, d'ébauches et de toiles diverses.

Dans l'atelier, se trouvaient quelques fauteuils en velours vert, pareils au canapé ; quelques chaises, le chevalet du Maître, ceux des élèves et leurs tabourets.

Des reproductions, les unes partielles, les autres complètes, de cet atelier, ont été conservées :

1° Par une photographie due à l'écrivain *Limousin* ;

2° Par deux dessins de *M. Alfred Rolaut* représentant, l'un, mine de plomb rehaussée d'aquarelle (1856), Corot au chevalet ; l'autre, mine de plomb encore, Dutilleux debout peignant la grande toile que possède M. *Vasselle*, derrière l'artiste, deux élèves, *Charles Desavary* et *M. X. Dourlens* (25 octobre 1857) ; et deux dessins de *M. Debuissy* (1869-1870) à l'estompe et au crayon noir ;

3° Par six peintures de Desavary : Dutilleux cherchant des couleurs sur une table, œuvre tellement réussie que *Pierre Petit* en a offert 3,000 fr. à M. Seiter, son propriétaire ; Dutilleux au chevalet ; Corot au chevalet ; Corot au chevalet encore ; l'atelier avec M^me^ Desavary ; une séance du *Conseil de la Société artésienne des Amis des Arts*, que fonda Dutilleux en 1855, qui eut pour présidents d'honneur : *Delacroix*, *Corot*, *Barye*, et pour membres honoraires : *Préault*, *Paul Huet*, *Millet*, *Baron*,

Jules Breton, Chifflart, Diaz, Jules Noël, Armand Dumarescq, Louis Auvray, Emile Thomas, Collette et quantité d'artistes distingués, peintres, graveurs ou statuaires.

L'homme absurde est celui qui ne change jamais,

a dit quelque part certain sentencieux misanthrope ou utilitaire.

Est-ce vérité ou paradoxe? qu'importe. Ce qui, en fait, reste indubitable, est. que la variation se trouve la règle commune des hommes, y compris les artistes.

Chez ces derniers cela s'explique, non-seulement par les réactions intellectuelles, les changements de goût, les différences d'âge, les états de santé; mais encore par l'influence qu'exercent les choses, les circonstances et les personnes, abstraction faite des questions de mode et d'argent; ceux qui y sacrifient servilement étant moins des artistes que des industriels.

Dutilleux subit la loi commune, et il la subit tellement que rien ne ressemble moins à une de ses toiles de 1835 qu'une de ses toiles de 1860.

Comme *sentiment*. du sombre, son point initial, il passa au clair, délaissant les noirs et les tons jus de réglisse pour les blondeurs et la gamme argentée.

Comme *exécution*. au glaireux des glacis il substitua la transparence des fonds; aux habiletés de métier, aux artifices de brosse, un faire plus simple et plus tranquille.

Sans rechercher ici les raisons multiples de cette transformation, à laquelle ses relations plus fréquentes avec Delacroix et sa liaison surtout avec Corot ne furent pas étrangères, constatons qu'elle ne s'opéra point sans transition.

En 1848, Dutilleux qui, depuis quelque temps déjà

parlait au moins aussi souvent de *Claude Lorrain* que de Ruysdaël, conservait encore traditionnellement dans ses paysages composés à l'atelier, les repoussoirs, la recherche de l'arrangement à effet, certains procédés de métier ; mais il les éclairait davantage et commençait à s'éloigner des conventions d'école pour se rapprocher de cette nature à laquelle il devait ensuite tout sacrifier, même la *Ronde de nuit* et la *Leçon d'anatomie* de Rembrandt, qu'il laissa pour aller aux environs d'Amsterdam étudier des sites n'offrant pourtant rien de bien varié et de bien pittoresque. (Voir en ce sens le *Paysage avec ruines* (1) qu'il envoya au Salon et la *toile avec cheval noir*, au Musée).

Rembrandt, pour qui il conserva une prédilection qui ne se démentit jamais, commençait aussi à lui apparaître comme un génie à admirer plus qu'à imiter, et le maître qui devenait son objectif était Van Dyck.

C'est dans ce goût et sur fonds absolument noirs encore qu'il exécuta deux portraits remarquables.

Celui de *M. Damiens* (1846), grandeur de nature, dont la touche est magistrale, et qu'en tant que force de modelé Dutilleux n'a pas dépassé (2).

Celui de *M. le Gentil* (1849), de dimension réduite, à la pose fière, résolue, d'un accent et d'un style que l'artiste n'a point surpassé davantage (3).

Ces portraits plaisaient à Dutilleux, qui s'y était particulièrement appliqué.

Au cours de l'exécution de celui de M. le Gentil, il lui écrivait :

(1) La première idée de ce tableau appartient à M. le Gentil.

(2, 3) Colin, pages 70 et 71. A cette même époque se reporte un fort beau portrait demi-nature de M. *Mercier*, rentrant un peu dans le genre de *Jordaens*.

« Je vous prie de ne point venir poser aujourd'hui, je pars demain pour Douai et je craindrais de commencer, dans l'incertitude de pouvoir terminer de suite convenablement ce que j'aurais entrepris.

« Notre œuvre est une de celles que je ne veux point manquer, *rater* rendrait mieux ma pensée. »

Répondant aux remerciments qu'on lui adressait à propos de cette toile, il écrivait encore qu'il avait fait de son mieux, mais trouvait toujours ses portraits bien pauvres, en pensant à ceux « des anciens Maîtres, de Van Dyck, » nouvelle preuve de sa préoccupation de ce dernier.

En 1850, Dutilleux, dont le faible pour les noirs disparaissait journellement, fit notablement agrandir la fenêtre de l'atelier, afin d'obtenir un jour plus diffus, des reflets plus clairs et de diminuer par là même l'intensité des ombres.

Ce fut alors qu'il exécuta le portrait de *M^me^ le Gentil*, éclairé en pleine lumière, sur fond de paysage, qui lui valut les félicitations de Daverdoingt; et peu après celui de *M^lle^ le Gentil* enfant. Une tête blanche et rosée, une chemisette blanche, un fond gris perle, pas la moindre ombre nulle part, voilà le tableau ; impossible d'imaginer rien de plus frais, de plus séduisant que cette figure, « peinte avec des moyens si simples, a écrit M. Colin, qu'ils échappent à l'analyse (1). » De ces choses doucement venues en une fois, sauf quelques retouches, et laissant partout apercevoir la toile. Corot disait : « C'est un soupir, » un brahmane ajouterait « de fleur! »

Le noir avait fini son temps ; un abîme sépare ces

(1) Page 80.

œuvres du premier portrait que Dutilleux fit de lui-même avec un si grand parti-pris, que posée de trois quarts, la tête semble de profil, tellement la partie ombrée se noie dans le noir du fond; et d'un portrait encapuchonné de mendiante, où les blancs sont remplacés par du jaune de Naples.

Vers 1852, Dutilleux inaugura pour le paysage ses études d'après nature, auxquelles il se livra désormais sans relâche, d'avril à novembre de chaque année.

A dater de cette époque il rompit définitivement avec le *poncif* et le convenu, pour ne plus traduire que la nature; emplissant d'air ses toiles, les baignant de lumière, sans souvenir ni souci de Ruysdaël, de *Huysmans* et des paysagistes flamands.

Aussi nous écrivit-il d'Amsterdam :

« Nous avons vu les paysages des peintres les plus renommés; merci, trois fois merci, nos peintres français valent un peu mieux que tous ces vieillards attifés, pomponnés, faisant la roue, fardés et rabachants. Je ne parle point de mon Corot, le dieu du paysage, mais *Rousseau*, mais *Troyon*, mais *Daubigny* mettent dans leurs œuvres une autre vie, une autre animation. »

Aussi adressait-il à M Colin l'admirable lettre où on lit ce passage :

« La voix des Maîtres me disait avec emphase: qui, mais l'ordonnance, mais le dessin et le rapport des lignes ! qui, mais la couleur, mais l'harmonie... de la ligne, de la forme, de la couleur, sans doute, je vous l'accorde, ce sont là des *moyens* pour arriver au but, soit, mais à la condition que tout cela soit tellement perdu, dissimulé, noyé, que, comme devant ma bonne nature, je n'aie pas à m'en inquiéter, à m'en soucier ..

« La ligne ! mais est-ce que je m'en occupe, est-ce que la vois ? tous les contours sont émoussés, perdus, fondus, entremêlés ; la couleur ! mais elle ne se voit pas ; il n'y a là ni jaune, ni rouge, ni bleu, ni vert, ni gris, ni blanc. Il y a de l'air, de la lumière, de quoi me rendre fou de bonheur et de jouissance intime. Et il n'y aurait pas là de quoi faire un tableau ! »

Un jour Delacroix écrivit aussi à M. *Léon Peisse* :

« Ce *fameux beau*, que les uns voient dans la ligne serpentine, les autres dans la ligne droite, ils se sont tous obstinés à ne le voir que dans des lignes. Je suis à ma fenêtre et je vois le plus beau paysage : l'idée d'une ligne ne me vient pas à l'esprit ; l'alouette chante, la rivière réfléchit mille diamants, le feuillage murmure : où sont les lignes qui produisent ces charmantes sensations. »

Ce qui n'empêchait nullement Delacroix, lorsqu'il n'entendait plus chanter l'alouette et bruire la feuillée, de dire : « *Raphaël !* admirable balancement de lignes..., sans doute c'est à cela qu'il doit sa plus grande beauté : le *Jugement de Paris* de Raphaël, dans une épreuve affreusement usée, m'apparaît sous un jour nouveau depuis que j'ai admiré son admirable entente de lignes... Il n'y faut même pas trop penser, car on serait tenté de jeter tout par la fenêtre. » Et d'ajouter, lui le plus grand coloriste du siècle : « Sacrifiant la beauté au caractère, violentant la forme pour en tirer plus de vie et d'expression ; » en parlant du plus grand coloriste du monde : « *Titien :* gaucherie et magnificence..., est-ce que l'espèce de froideur que j'ai toujours ressentie pour le Titien ne viendrait pas de l'ignorance presque constante où il est relativement au charme des lignes (1). »

(1) *Galerie Bruyas*, pages 289, 392, 393.

Les compositions de Dutilleux se ressentirent naturellement de ses impressions, de cette identification avec la nature. Il y apporta néanmoins, nonobstant la lettre écrite dans un moment d'enthousiasme, ce balancement, cette élégance de lignes qui sont indispensables, qu'il prisait tant chez Corot (1), et ce style dont on ne peut se passer; mais cette science s'efforça de paraître naïve et de se cacher le plus possible sous l'aspect nature par lequel il voulait frapper.

Dans ses portraits, les modèles semblèrent poser moins, la nature y fut davantage prise sur le vif, peut-être le *galbe*, le *caractère* y perdirent-ils parfois, mais la ressemblance absolue y gagna toujours au point de vue surtout de l'attitude propre et de la physionomie (2).

On peut, à cet égard, consulter l'élégant portrait de *Mme Deusy*, assez réussi, assez distingué, assez irréprochable pour être confondu avec ceux de *Chaplin*, au temps où il était moins fantaisiste; et celui de *Mme Prevost*, resté un peu inachevé, et que M. Colin appelle le chant de cygne de son Maître.

Dutilleux, qui jadis mettait, même sur ses études de plâtre, une dizaine de couches d'huile à quinquet, écrivait alors, à propos du nettoyage des Rubens du Louvre, opération que pour notre compte nous nous permettons

(1) Dans une lettre bien postérieure à celle adressée à M. Colin, Dutilleux écrivait : « Je n'ai jamais vu un tableau de Corot qui ne fût beau, *une ligne qui ne fût quelque chose*. »

(2) A propos des portraits on trouve aussi dans les *agendas* de Delacroix : « Allons, soyons vrai, soyons simple ! Il faut faire abnégation de toute vanité pour être simple, si toutefois on est de force à l'être ; et l'homme d'esprit est toujours vrai, parce qu'il voit la sottise de ne pas l'être. »

de considérer comme désastreuse, parce qu'ayant été poussée trop loin, elle a enlevé les glacis et détruit les finesses des dernières touches :

« On a bien fait, fort bien fait de nettoyer, de remettre à neuf les Rubens. Voyons donc cette peinture telle qu'elle a été faite et voulue ; à force de voir les tableaux sous les affreuses couches de vernis plus jaunies les unes que les autres, nos *coloristes* n'ont plus voulu voir la nature qu'à travers un verre de couleur plus ou moins bistrée ; que le bon Dieu les bénisse, eux, leur sauce et leur jus de réglisse ! que l'on fasse la même opération sur les Ruysdaël, Huysmans et compagnie, et l'on finira peut-être par y retrouver aussi ces tons violets et roses que nous voyons aujourd'hui dans la nature et qui, je le présume, devaient aussi exister de leur temps. »

Il serait difficile de mieux brûler ce que l'on a adoré, et nous avions bien raison de prétendre que la transformation du Maître avait été complète, et que rien ne ressemblait moins à un Dutilleux de 1835 qu'à un Dutilleux de 1860.

Cette transformation se réfléta dans ses élèves, dont aucun désormais ne produira quoi que ce soit ressemblant à ce que faisaient Edmond Leclercq, Delaporte et Deusy.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'enseignement de Dutilleux, bornons-nous à le synthétiser, en rappelant les principaux principes qui en faisaient la base.

« *D'abord la forme, ensuite la couleur* (1). »

(1) Delacroix disait dans le même sens : « La première et la plus importante chose en peinture ce sont les contours, le reste serait extrêmement négligé, que s'ils y sont, la peinture est ferme et terminée. » *Galerie Bruyas*, page 388. Préault disait également : « Le dessin est le soutien de l'art, la couleur en est l'ornement. »

Les impressionistes ont d'autres idées, pour eux la correction du contour, qu'Ingres appelait « la probité de l'art, » est une billevesée !

Et l'on sait ce qui résulte de cette émancipation.

Maxime infiniment juste. En peinture comme en autre chose s'impose forcément la règle *prius est esse, quam esse tale*. Un objet quelconque ne peut être jaune, rouge ou bleu qu'à la condition d'exister. Or c'est incontestablement la forme qui crée l'objet représenté ; la forme qui peut se passer de la couleur, et non la couleur qui, ne signifiant rien par elle-même, ne saurait se dispenser de la forme.

A l'aube, alors que nous n'apercevons pas encore la couleur des choses, au crépuscule, quand nous avons cessé de la voir, nous distinguons leur forme, la ligne enveloppante, et malgré l'uniformité des tons, cette forme, cette ligne, au défaut même des lignes enveloppées, suffit à nous renseigner. Ceci est un arbre, cela est un moulin, nous disons-nous, voilà une tour, un clocher, une maison.

Dans les dessins, grisailles ou camaieux, nous nous rendons aussi fort exactement compte des choses figurées, encore qu'elles ne soient pas polychromées.

Elles sont sans doute moins saisissantes, incomplètes même, puisqu'offrant la couleur en même temps que la forme, la nature exige pour une représentation parfaite l'emploi de cette dualité ; mais il n'en reste pas moins certain que la forme est la cause génératrice de toute image, la condition *sine quâ non* de son existence.

C'est pourquoi Dutilleux se montrait intraitable à l'endroit de la forme, exigeant qu'elle fût juste, correcte, précise, que les contours dussent être habilement fondus, savamment perdus ou nettement arrêtés. Et c'est pourquoi, suivant la pratique *nulla dies sine linea*, dont, au rapport de Pline, Apelles donnait un continuel exemple, il prétendait que jamais on ne pouvait trop dessiner.

Tout au rebours de Decamps qui, raffolant des habiletés et des roueries, les prodiguait partout, Dutilleux qui, dans ses douze ou quinze dernières années, luttait contre l'adresse de sa main, proscrivait les *procédés* et leur cuisine, et de fait, l'œil autant que le goût s'en fatigue vite. On connaît l'histoire du *pâté d'anguilles*.

Pour lui, le procédé ne servait qu'à tuer l'inspiration, et quiconque se subordonnait au *faire* dégénérait en fabricant, en ouvrier.

Sa répulsion pour l'habilité allait au point de le conduire à développer, dans son discours de réception à l'Académie, — discours aussi profondément pensé que brillamment écrit, — cette thèse, que la science elle-même, « cette patiente et modeste économe du génie, bien qu'indispensable à tout artiste qui, sans elle, serait réduit à l'impuissance, ne saurait le créer ; et que le talent vraiment digne de ce nom ne peut procéder que du *sentiment*.

« Du sentiment, faculté éminente entre toutes, sans laquelle l'artiste ne saurait être, par laquelle seule il a quelque valeur.

« Du sentiment, qui n'est point le génie, sans doute, mais qui le guide et l'éclaire.

« Du sentiment, qui est encore moins la science, mais qui la devine par une intuition secrète, et souvent la devance.

« Du sentiment, auquel le travail le plus opiniâtre, les études les plus approfondies ne sauraient suppléer ! »

Manière de voir qui, au surplus, avait toujours été sienne, puisqu'au temps où il travaillait chez Hersent, il écrivait déjà :

« Il ne suffit pas de peindre pour être peintre, il faut

surtout sentir, frissonner et pleurer quelquefois à la vue des chefs-d'œuvre, c'est dans une exquise sensibilité qu'il faut chercher le talent. »

Doué, en effet, de la sensibilité propre aux organisations délicates et nerveuses, sensibilité développée encore par les rudes épreuves qu'il avait eu à traverser, Dutilleux devait forcément faire la plus large part au sentiment ; et, de même que saint Augustin s'écriait : *ama et fac quod vis*, il devait souvent répéter : Voyez la nature, interrogez-la, pénétrez-la, et quand vous serez arrivé à la comprendre et partant à l'aimer, faites, sinon ce que vous voudrez, du moins ce que vous pourrez.

« *Peinture, musique, poésie, architecture, en toutes les œuvres de l'esprit humain, tout réside dans les masses et rien ne vaut que par les détails : alliance terriblement difficile, qui seule peut constituer le beau.* »

Grandes vérités assurément et parfaitement formulées.

Quand en quelques heures un paysagiste a, dans une ébauche, déterminé sès plans, arrêté sa ligne de composition, fixé son effet, l'œuvre existe tout entière. Mais pour la faire valoir, il faut aborder le détail et l'exécuter de façon à ce qu'il ne détruise ni la spontanéité du premier jet, ni l'unité de l'ensemble et de l'intérêt qu'il doit offrir ; autant d'écueils à éviter et que rarement on évite, ainsi que le savent tous ceux qui ont essayé de la peinture ou qui en ont vu faire (1).

(1) De l'ébauche, Delacroix disait : « Un des grands avantages de l'ébauche par le ton et l'effet, sans s'inquiéter des détails, c'est qu'on est forcément amené à ne mettre que ceux qui sont absolument nécessaires. Le tableau étant arrivé par l'ébauche à un état satisfaisant, pour l'aspect, comme lignes, couleur et effet, si on continue à y travailler on perd la simplicité première. » *Galerie Bruyas*, page 387.

Pour ce qui est de l'exécution, Dutilleux voulait qu'elle ne fût ni lêchée, ni peinée, ni strapassée, ni violente, mais large et souple : « *Vigueur dans l'effet*, disait-il, *douceur dans l'exécution.* »

Persuadé que la peinture, la statuaire et l'architecture sont étroitement solidaires, qu'elles procèdent du même sentiment, des mêmes données esthétiques, et tendent vers un même idéal; non moins convaincu que la littérature, cette autre branche de l'art, est indispensable à l'artiste, Dutilleux complétait son enseignement technique en discourant avec ses élèves de ces choses dont il parlait sans phrases, mais avec cette éloquence qui part du cœur.

En hiver, quand on n'y voyait plus, quittant son chevalet, il allait s'asseoir au foyer, c'était le signal ; on faisait cercle autour de lui, et à propos d'une exposition artistique, d'un livre nouveau, d'une construction récente, d'un concert même, car la musique n'était pas exclue, la conversation s'engageait. Peu à peu on se taisait de façon à laisser la parole au Maître sans qu'il s'en aperçût trop; alors il traitait dogmatiquement soit de l'une des branches de l'art, soit de ceux qui l'illustrèrent.

En musique, *Beethoven* était son homme.

En littérature, il citait volontiers *Homère*, qu'il lisait dans le texte grec, *Virgile, Horace, Tacite, Saint Augustin*, l'*Imitation*, *Montaigne, Pascal, Bossuet, Corneille, Racine, Molière, Michelet* et *Victor Hugo*.

En sculpture, en statuaire, il admirait l'art égyptien, étonnant par le grandiose de ses constructions et la majestueuse immobilité de ses figures ; l'art grec avec *Ictinus, Phidias, Polyclète, Praxitèle*; le Gothique, ses fameux *Maîtres des œuvres*, et ses anonymes et mystiques

ymaigiers; la Renaissance si puissante par *Michel Ange*, qui en fut le Phidias (1) si gracieux, par *Jean Goujon*, qui en fut le Praxitèle (2).

En peinture, son thème favori, il ne tarissait pas.

S'étendant tantôt sur le prince des dessinateurs, *Raphaël*, « nom dont la douce euphonie éveille dans l'esprit l'idée complète de la grâce et de la beauté (3), » tantôt sur *Titien*. le prince des coloristes, sur *Paul Véronèse*, dont les *Noces de Cana* lui apparaissaient comme l'un des derniers mots, non-seulement de la peinture, mais encore de l'esprit humain; sur *Corrège*, le demi-dieu de la décadence; sur *Rembrandt*, qui ne le cède à personne par la magie de l'effet: sur *Van Dyck*, plus distingué que *Rubens*, mais infiniment moins fécond, moins éclatant, et qu'il faut reconnaître moins fort, en face du chef-d'œuvre de l'école flamande, l'incomparable tableau de la *chapelle absidale de St-Jacques d'Anvers*, toile dans laquelle le torse d'*Heléna Forman* éclipse comme intensité de couleur et trompe-l'œil de relief les meilleurs morceaux de Titien; sur l'aimable *Murillo* et le sombre *Velasquez;* sur *Le Sueur*, le séraphique auteur de la *Vie de Saint-Bruno*; enfin sur les Maîtres de l'école contemporaine, *Prudhon*, *Géricault*, *Delacroix* et *Corot*.

Delacroix qu'il appelait un « Géant, » une « Majesté (4).»

Corot dont il disait : « C'est un Colosse » et « le Dieu du paysage (5). »

Delacroix et Corot, qui se disputaient ses admirations autant qu'ils se partageaient son cœur, et touchant lesquels,

(1, 2) Voir le *Moïse* et la *Diane de Poitiers*.
(3) Discours de réception à l'Académie.
(4, 5) Lettres de Dutilleux.

absolu jusqu'à l'exagération, lui si tolérant en toutes choses, ne souffrait ni critique ni contradiction.

C'était avec fièvre qu'il parlait du navrant *Massacre de Scio*, du resplendissant *plafond de la galerie d'Apollon*, de la farouche *Médée*, de la pompeuse *Entrée des Croisés à Constantinople*, de l'effrayante *Bataille de Taillebourg*, et qu'il déclarait qu'au génie de Delacroix seul il appartenait de rendre les scènes les plus dramatiques et les plus échevelées de *Gœthe* et de *Shakespeare*.

C'était avec une tendresse infinie qu'il analysait les compositions antiques, éthérées, prestigieuses, idéales de Corot, dans lesquelles circulaient l'air et la lumière sous de merveilleux ciels, dont le secret était perdu depuis Claude Lorrain. Compositions peuplées de figures d'une telle grâce et d'une telle distinction qu'en les voyant on se rappelait involontairement les vers d'Horace:

Junctœque Nymphis, Gratiæ decentes
Alterno terram quatiunt pede.

Au printemps, dans l'été, à l'automne, après l'étude, d'où il revenait sous des impressions parfois gaies, parfois mélancoliques, il entretenait ses élèves, non plus des Maîtres, mais de leur Maître à tous, la *Nature*, considérée par lui comme si supérieure à tout le reste, qu'à la plus belle des cathédrales il préférait, en tant que structure, la rigide robustesse d'un chêne ou la flexible gracilité d'un bouleau !

On conçoit facilement quelle influence un Maître si aimable, si fort, si entraînant devait exercer sur ceux qu'il formait et dont nous allons parler (1).

(1) En causant de l'atelier, M. Delaporte, qui nous a fourni beaucoup de renseignements dont nous avons profité, retrouvait l'élan de la jeunesse et nous disait: « Les plus belles années de ma vie sont celles que j'ai passées à l'atelier. »

Aux élèves de la rue St-Jean-en-l'Estrée qui l'avaient suivi rue St-Aubert, s'étaient successivement joints le comte *de la Fontaine* et MM. *Albert Prevost, Alfred Petit, Charles Goudemetz, Choquet* et *Lampérière*, connu par ses natures mortes traitées non avec la préciosité de *Philippe Rousseau*, mais dans la manière friande, facile et un peu décorative des petits Maîtres du siècle dernier qui ne dédaignèrent pas ce genre dans lequel ils eurent de si beaux succès.

Depuis 1848 nous connûmes à l'atelier :

M. *Gustave Colin*, distingué de suite par Dutilleux, qui sut si bien pronostiquer la notoriété que lui réservait un prochain avenir.

Faisant allusion à la haute stature de son élève, le Maître écrivait un jour : « Adieu; amitiés à tous, et surtout à mon cher Gustave, ce grand gaillard-là a pris une place à sa taille dans mon affection. » Une autre fois : « A mon arrivée j'ai vu Gustave, il marche à grands pas — sans calembourg — le soleil du midi l'embrase et l'exalte. Il est chauffé à blanc, ses toiles vont s'en ressentir; ce grand diable grimpe avec une ardeur sans pareille et ira haut. »

M. Colin ayant quitté Arras pour aller travailler dans l'atelier de *Couture*, et étant resté à Paris, où il est vite arrivé à se faire connaître, nous ne saurions trop renseigner sur ses principales œuvres; disons seulement que notre Musée a de lui deux toiles importantes et remarquables : une *Corrida* vigoureusement éclairée par un plein soleil d'Espagne, et où grouille tout un monde; *la Barre de la Bidassoa*, drame saisissant et d'une unité telle que l'on ne sait ce qui est le plus à admirer du ciel

ou de la mer, traduisant tous deux la perturbation déjà causée par les prodromes de la tempête qui va se déchaîner ; et que l'artiste vient de faire un portrait fort ressemblant de notre vénéré collègue, M. l'archiprêtre *Envent*, portrait dans lequel l'éclat du costume de chœur et la richesse de l'étole ne nuisent point, — difficulté très habilement vaincue, — à l'importance, à la finesse et à l'intérêt de la tête.

Intelligence supérieure, organisation fiévreuse, M. Colin, à la fois prosateur, poète, critique d'art compétent et mordant polémiste alors même qu'il soutient un paradoxe, est certainement aussi fort comme littérateur que comme peintre ; aussi l'Académie lui a-t-elle conféré le titre de Membre honoraire.

Observateur sagace d'un grand goût et d'une grande finesse, M. *Xavier Dourlens* prit également une large place dans l'esprit de Dutilleux, qui le trouvait non moins harmoniste en peinture qu'en musique.

M. Dourlens a fait, en études sur nature aux environs d'Arras et en compositions d'atelier, considérablement de petites toiles et bon nombre de grandes, soigneusement détaillées, irréprochablement dessinées ; un échantillon de ces dernières se voit au Musée ; un autre, que nous préférons, chez M. *Paul Henry*. Toutes sont d'une exécution serrée, diamétralement contraire à celle des *Impressionistes*, d'un aspect aimable et doux, reposant l'œil du spectateur.

Ayant officieusement ouvert son atelier, sis d'abord rue des *Gauguiers*, puis rue de la *Fourche*, M. Dourlens y a reçu et dirigé un certain nombre d'artistes et d'amateurs, notamment MM. *Gonsseaume*, *Morel*, *Bochu*,

Bailly, Robert (*Armand*), *Degand, Delrue* et *Denœux*, de qui nous connaissons des paysages avec ciels remarquablement réussis (1).

Puissent ces Messieurs ne pas se laisser dévoyer par les délirants apôtres de la *peinture* dite *de l'avenir* et rester intimement persuadés :

Que la négation de toutes les traditions admises par toutes les écoles et que le contre-pied de tous les procédés employés jusqu'à ce jour constituent, non un système, mais une aberration doublée d'une absurdité.

Que la force et le beau ne se trouvent ni dans la brutalité ni dans l'extravagance.

Que le mérite d'une toile n'est nullement en raison directe de ce qu'elle peut offrir d'houspillé et d'abracadabrant.

Qu'une juxtapposition plus ou moins bavochée de *taches* plus ou moins sales ou plus ou moins criardes, qu'une série de torchements de brosses plus ou moins bizarres n'accusent ni sentiment ni exécution.

Que le placage au couteau n'est point un progrès sur le travail du pinceau.

(1) Bâti à l'entrée et sur une partie de l'emplacement de la nef médiane de l'antique église Védastine de la *Chapelette au Jardin*, l'atelier de M. Dourlens, où se voient une assez belle *Justice de Salomon* de l'école flamande et dans le genre de Jordaëns ; des toiles de Corot, Dutilleux, Edmond Leclercq, *Petit-Wéry ;* etc , un bahut flamand, des faïences, des antiquités gallo-romaines, d'anciennes armes ; etc., rappelle, par le choix de son ameublement, l'atelier que le Maître s'était fait construire rue St-Aubert.

La *Justice de Salomon* doit provenir de la collection de l'un des arrière grands-oncles de M. Dourlens, M. *Bergaigne*, qui travailla dans l'atelier de Rubens, et de la collection de qui provenaient également presque tous les beaux dessins se trouvant maintenant au Musée d'Arras.

Et que « le réalisme, ainsi que l'a proclamé Préault, — un dur pourtant — n'a jamais été que le *fumier de l'idéal* (1) »! De l'idéal, sans lequel, a dit Delacroix : « Il n'y a ni peintre, ni dessin, ni couleur. »

M. *Thépaut* s'est acquis une réputation de coloriste, et c'est surtout comme tel que l'a apprécié son biographe, M. *Léonce Viltart*, dans un travail qu'a couronné l'Académie (2).

La plus estimée des toiles portant sa signature est le *Moulin de Villiers*, étude d'après nature, achetée par le Musée, et qui, chose particulière, ne rentre ni en tant que tonalité, ni en tant qu'exécution, quelques parties exceptées, dans la manière habituelle du peintre.

A côté de cette œuvre, il convient d'en citer une autre, de dimensions réduites, mais charmante, *la Petite-Place et l'Hôtel-de-Ville*, que M. Thépaut offrit à l'Académie.

M. *Desavary*, qui devint, en 1858, le gendre de Dutilleux (3) et fut le Benjamin de l'atelier, y révéla dès son entrée, la facilité surprenante, peu explicable même, avec laquelle il abordait indifféremment toute espèce de travail, le crayon, la plume ou la brosse à la main. En un clin d'œil, ce qui eût demandé à d'autres plusieurs heures, se trouvait parachevé.

Le Maître n'en revenait pas et affirmait n'avoir jamais rencontré pareille aptitude, semblable célérité.

(1) Préault méprisait le réalisme au point de dire : « Rien n'est plus bête que le *naturel absolu*. »

(2) *Jules Thépaut*, artiste peintre. — 1885, brochure in-12, Sueur-Charruey, Arras.

(3) 8 septembre 1858. mariage de Charles-Paul Desavary et de Marie-Pauline Dutilleux.

Et cette exécution si prompte était exceptionnellement adroite.

Bon, aimable, enjoué, d'une humeur toujours égale, Desavary riait parfois en travaillant de sa façon d'expédier la besogne : « Au lieu de me demander des photographies, disait-il alors, — car il était aussi photographe, — demandez-moi donc des dessins ou des peintures, ce sera tout aussi vite fait. »

Sans la moindre hésitation, il entreprenait les choses les plus compliquées, et sans s'y reprendre, les menait à bonne fin. On peut, comme spécimens en ce genre, voir à l'Académie une *Vue cavalière d'Arras*, où ne manquent ni un pignon, ni une cheminée ; et au Musée, la *Grand'Place par un jour de marché*, toile dont on ne saurait dire trop de bien. Œuvres qui resteront et auront ultérieurement un immense intérêt historique et archéologique.

Inné ou inculqué par Dutilleux, l'amour de la nature était infini chez Desavary, qu'elle se présentât sous forme d'intérieurs, de fleurs, de monuments, de natures mortes ou de paysages.

Comme intérieurs, nous rappellerons son *Bazar Kaskir*, fait en Egypte, et sa *Séance du Conseil de la Société artésienne des Amis des Arts*.

Comme paysages : sa *Vue de Blois*, une perle ; ses *Pierres d'Acq*, son *Panorama de Lucheux* et surtout son *Chemin de la chapelle de St-Quilien*. Heureusement choisi au printemps de l'année, ce motif, traité dans une tonalité douce, blonde, chatoyante, a inspiré sans conteste à Desavary l'une de ses œuvres les plus aimables et les plus aériennes. On respire à l'aise dans cette campagne boisée, fraîche, accidentée, que le soleil du matin illu-

mine et dore, à travers les déchirures des nuages qu'il va bientôt dissiper. Desavary a produit peu de paysages aussi séduisants, et l'on s'explique parfaitement les honneurs de la cimaise qu'il eut au Salon de 1885 (1).

Comme natures mortes : les *Grives et piapias*, sur lesquels il donna ses derniers coups de pinceaux.

Enlevé avec un brio et une friandise de brosse véritablement rares, ce morceau fut exécuté alors que le pauvre artiste était presque mourant. L'un de ses amis, M. *Tétin*, lui apportant le produit de sa chasse, qu'il pensait pouvoir aiguiser son appétit, l'engagea à en déjeuner. Desavary, qui ne se sentit ni le goût ni la force de manger ces oiseaux, trouva encore assez de courage pour les peindre. Il le fit lestement, vaillamment, suivant son habitude, et pour jamais il déposa sa palette.

Comme monuments : sa *Porte des Tintinelles, à Laon*, son *Quartier abbatial du palais de St-Vaast* et sa *Petite-Place avec l'Hôtel-de-Ville*, morceau de choix que nous regrettons d'avoir laissé enlever par un étranger.

Son talent de dessinateur et de lithographe était supérieur encore à son habileté de peintre. Il suffirait, pour s'en convaincre, de se reporter à une *Masure à Saint-Laurent*, au crayon noir (à M. le Gentil); à une *Audience du tribunal*, à la mine de plomb (à M. *Trannoy* père); à une *Séance de chimie au théâtre*, à la plume et mine de plomb, avec rehauts d'aquarelle (à M. Desavary fils), et à la *Brebis préférée*, lithographie d'une exécution à la fois si souple, si libre et si charmante qu'il joignit au Chemin de St-Quilien pour la même exposition.

(1) Cette jolie toile a été achetée par la meilleure élève de Desavary, Mme *Paul Périn*.

Excellent humaniste et lauréat attitré du collège d'Arras, Desavary écrivait aussi facilement qu'il peignait et dessinait. Certains discours d'ouverture pour les séances annuelles de la Société artésienne des Amis des Arts, qu'il rédigea sur un coin de table, en s'occupant de ce qui se passait à l'entour, donnant des ordres à ses écrivains, faisant des recommandations à ses lithographes, ne laissent rien à désirer.

Aussi considérable que variée, l'œuvre de Desavary comprend, sans une foule de choses oubliées, 2,188 pièces, se décomposant comme suit :

Peintures d'après nature, compositions, copies, portraits et dessins catalogués par lui, 1,397.

Albums, dessins importants, Egypte, 90; Etaples et divers, 89; Bretagne, 92 ; militaires, 89; environs et divers. 47 ; d'après des peintures, 99 ; dessins d'après Delacroix et les Maîtres du Luxembourg, 200.

Lithographies d'après Corot, Dutilleux, G. Colin, *Dameron*, 10.

Fac-simile lithographiques de Corot, 75 (1).

Indépendamment des leçons particulières qu'il donnait à Arras et au dehors, Desavary avait deux cours de dessin : l'un chez les dames Bénédictines, l'autre à l'école municipale, qui lui valut les palmes académiques.

A côté des élèves, devenus des artistes, ont travaillé à l'atelier, MM. *Octave Petit*, *Albéric de Galametz*, *Ramelet*, *Rambure*, *Lallart*, *Charles Vast*, *Eugène Cuvelier* et *Gottran*, qui eux, se sont contentés de rester amateurs.

L'atelier, — où, au cours des travaux de la chapelle des dames Bénédictines, était fréquemment venu *Bien*, le

(1) Renseignements fournis par Mme Desavary.

doux créateur de sa jolie statuaire, — recevait deux fois par an la visite de l'illustre et bon Corot, qui, au printemps et dans la saison d'hiver, venait passer quelques jours près de son cher Dutilleux.

A part le temps qu'au renouveau il consacrait aux études d'après nature dans les environs de la ville, aux heures où son ami se trouvait libre, Corot ne quittait guère l'atelier, où il était permis aux habitués, qu'il traitait avec la familiarité la plus cordiale, de lui voir exécuter ses merveilleuses compositions et de charmantes petites bluettes qu'à la veille de son départ il leur distribuait généreusement.

Une anecdote à ce propos. Corot ayant perdu le canon de sa clef de montre, en fit chercher un autre chez l'horloger le plus proche, M. *Bacouël*, qui s'empressa de l'ajuster. Au moment de partir, le Maître, qui n'avait plus pensé à cette réparation, se la rappela subitement et envoya demander à M. Bacouël ce qu'il lui devait. Celui-ci ayant répondu rien. « Fort bien, dit Corot, mais j'entends m'acquitter, » et prenant un petit panneau, il y brossa immédiatement une fantaisie que M. Bacouël reçut, qu'il conserve toujours et dont il aura un fort beau prix, s'il consent un jour à s'en défaire.

Assez souvent aussi on voyait à l'atelier un neveu de Dutilleux, M. *Alfred Robaut*, — qui épousa la fille aînée du Maître (1), — dessinateur et lithographe hors ligne, ainsi qu'en témoigne son œuvre entière, et écrivain distingué, comme l'attestent ses articles dans le *Monde illustré*, l'*Illustration*, l'*Art*, la *Galerie contemporaine*, etc., et l'important ouvrage in-quarto, qu'avec la collaboration

(1) 16 mai 1853, mariage d'Alfred Robaut et d'Elisa Dutilleux.

de MM. *Chesneau* et *Calmettes* il publia sur Delacroix, en l'enrichissant de *douze cents* gravures dans le texte et hors texte.

La réputation de M. Robaut, — très connu déjà dans la région du nord, — s'établit à Paris par une série de *soixante-quinze fac-simile* de dessins ou croquis à la plume ou au crayon, d'Eugène Delacroix, travail étonnant qui émut le monde artistique (1).

Plus tard, en 1879, il exposa au Salon une magnifique lithographie de l'*Education d'Achille*, de Delacroix, d'après le tableau par lui légué à *Francis Petit*; incomparable composition où figures, montagnes, nuages galoppent à l'unisson comme emportés dans un tourbillon vertigineux et irrésistible.

Exécutée avec intelligence, amour et aussi avec une habileté rarissime, cette lithographie, où se retrouve le faire de Delacroix, à ce point qu'on pourrait la lui attribuer, était d'un mérite si transcendant, qu'elle valut tout ensemble à M. Robaut, l'une des deux places d'honneur au Salon des gravures, où on la voyait à la cimaise, en face de la fameuse eau-forte de *Courtry* (*Milton aveugle*, d'après *Muncacksy*); une médaille votée à l'unanimité par le Jury, dont les onze membres ne comptaient pourtant qu'un lithographe; une souscription à 200 exemplaires par l'administration, et la commande faite par l'Etat pour le Ministère des Beaux-Arts de la reproduction des

(1) « Impossible, dit M. Chesneau, en sa notice sur Delacroix, au volume des *Peintres et statuaires romantiques*, de pousser plus loin l'illusion du trompe-l'œil. L'imitation des différents procédés, plume, crayon noir, mine de plomb, des accidents même et des stries du papier vergé, amèneraient infailliblement une méprise entre l'original et la reproduction, si l'on n'était prévenu. »

peintures décoratives de Delacroix au Palais Bourbon, dans le salon du Roi (1). Travail qu'il opéra ultérieurement avec autant de succès et qu'il exposa en 1881.

Depuis lors, M. Robaut prépare sur Corot un livre analogue à celui qu'il a publié sur Delacroix.

L'atelier des dames ayant été supprimé, Dutilleux dut consentir à donner quelques leçons en ville.

Ses principales élèves furent M^lle^ *Harlé d'Ophove*, M^lles^ *Louise* et *Marie Fresneau*, M^lles^ *Marie* et *Clémence Pinta* et M^me^ *le Gentil*, qu'il appelait « sa fille aînée, » bien qu'elle fût la dernière venue.

Il appréciait assez son œil et son sentiment, — ce en quoi il s'accordait avec Corot, préconisant « sa conscience et sa sincérité, » — pour dire d'elle, dans une lettre de 1860 : « J'ai le plus vif désir de voir la nouvelle œuvre de mon éminente élève ; » dans une autre du 2 novembre, même année, qu'elle avait une « douceur Raphaëlesque ; » dans une autre encore du 6 mars 1861, après avoir vu une étude de dimension sensiblement supérieure aux précédentes : « Hosanna, nous n'avons plus qu'à admirer, le ciel à lui seul est un chef-d'œuvre. Bravo. Voilà une élève qui fera honneur à son Maître ; je baise la main qui fait d'aussi jolies choses. »

Parmi les toiles de M^me^ le Gentil, il faut citer deux *Vues de St-Laurent et d'Arras*, prises du haut du mont St-Laurent ; une *Vue d'Arras avec St-Eloy* dans le fond, prise de Thilloy, et une *Vue des Alpes d'Aix-lez-Bains, à Chambéry*.

En janvier 1860, Dutilleux, qu'appelaient à Paris Corot

(1) C. le Gentil, *M. Alfred Robaut et l'œuvre de Delacroix*, 1879, brochure in-8°, de Sède, à Arras.

et Delacroix, finit par consentir à s'arracher à sa famille, à ses amis et à quitter l'atelier où il avait peint environ un millier de toiles, dont 150 portraits, et fait 5 à 6,000 croquis à la mine de plomb, à la plume, avec ou sans rehauts de couleur, et un certain nombre de fusains.

Ses croquis à la plume ou au roseau, avec rehauts de couleur à l'huile, — genre qui lui était exclusivement propre, — exécutés rapidement sur papier torchon ou papier d'emballage, au moyen de légers frottis et de quelques accrochages, produisaient en tant que transparence, richesse de tons et aspects imprévus, des résultats surprenants

De ses fusains, — dont plusieurs figurent avec honneur aux Musées de Lille et de Douai, — ce qu'a dit M. *Ernest Chesneau*, en son volume : *Peintres et statuaires romantiques*, donne la mesure de l'estime en laquelle on doit les tenir (1).

« Avec sa modestie, il y attachait si peu d'importance, qu'un de ses confrères qui les estimait à leur valeur et dont le nom figure en ce livre en bonne place, contraint par les exigences du professorat de distribuer de nombreux modèles originaux, obtint de l'artiste artésien l'autorisation d'en signer quelques-uns et de les présenter comme s'ils étaient de sa main. »

Allusion dans laquelle il a été facile de reconnaître *Paul Huet*, le premier des artistes que ce livre cite, et conséquemment « en bonne place. »

Devenu celui de Desavary et de ses élèves, l'atelier eut encore quelques beaux jours quand Dutilleux y revint, en compagnie de Corot; jours néanmoins assez

(1) Notice sur Dutilleux, page 186.

mélancoliques pour nous, qui savions quelle devait être leur peu de durée.

Puis Corot y revint seul..., mais si grande que fut la place qu'y tint l'illustre Maître, elle ne put combler le vide fait par l'absence désormais éternelle de l'ami regretté, à la mémoire duquel tous étaient restés fidèles..., à une exception et à une défection près.

L'un de ceux pour qui Dutilleux avait eu beaucoup de bienveillance, oublia bientôt ses encouragements, ses conseils, voire même ses bienfaits.

Un autre alla infiniment plus loin.

Ambitieux de figurer au Salon, il pria, supplia son ancien Maître de retoucher ce qu'il allait se risquer à envoyer. Malgré sa répugnance pour une complaisance de cette nature, Dutilleux eut la faiblesse de la consentir. Grâce à ces retouches, peut-être, l'envoi fut admis, et son auteur se fit porter au catalogue comme élève de... Corot!

Pas de commentaires.

Ce fut dans une de ses dernières visites à l'atelier que Corot y créa la séduisante *Rosée de mai,* si fraîchement embaumée des vapeurs du matin, qu'il offrit généreusement à notre Musée et qui bien qu'enlevée en moins de deux heures, avait trouvé amateur disposé à la payer 8,000 francs.

Enfin l'atelier se ferma définitivement lorsque Desavary le quitta, vers 1876, pour aller habiter sa maison nouvelle.

Debemur morti nos nostraque.

Dutilleux a prématurément disparu. Ses biographies ne laisseront point oublier ce que ne peuvent rappeler ses œuvres.

Desavary est tombé plus prématurément encore.

Deux discours ont bien été prononcés sur sa tombe par MM. *Deusy* et *Boutry* (1), différents articles lui ont bien été consacrés par MM. Viltart (2), le Gentil (3) et de Galametz (4), sans parler d'autres articles anonymes ou pseudonymes (5) dans les feuilles locales ; mais ces feuilles que chaque jour apporte et qu'emporte chaque jour :

Quæ dispersa volant rapidis ludibria ventis

ne sauraient conserver un nom.

Espérons donc que la notice nécrologique depuis si longtemps attendue finira par paraître et rendra à l'infatigable travailleur la justice qu'il mérite à tant de titres.

Quant à l'*Atelier*, converti maintenant en mansardes, ces lignes, si quelque jour elles trouvent asile quelque part, en perpétueront le souvenir.

(1) *Courrier du Pas-de-Calais*, 14 juin 1885 ; *Avenir*, 16 juin.

(2) *Courrier du Pas-de-Calais*, 12 juin.

(3) *Courrier du Pas-de-Calais*, 4 août, 29 août.

(4) *Pas-de-Calais*, 9 septembre.

(5) *Pas-de-Calais*, 12 juin ; *Artésien*, 14 juin ; *Courrier du Pas-de-Calais*, 23 août ; *Carillon d'Arras*, 5 septembre.

RÉSUMÉ DES RECHERCHES

relatives à la

CULTURE DE LA BETTERAVE

EFFECTUÉES A LA

Station agronomique du Pas-de-Calais depuis 1869

Par A. PAGNOUL

Membre résidant

Une centaine de sucreries existaient dans le Pas-de-Calais il y a un certain nombre d'années. Ce nombre, qui n'était plus que de 74 en 1884, descendait à 62 en 1885.

Malgré cette décroissance rapide, notre département avait encore produit, en 1885, plus de 600 millions de kilog. de betteraves, répartis sur près de 22,000 hectares de terre et représentant une valeur de 12 à 13 millions.

On voit donc que l'industrie sucrière, malgré la crise qu'elle subit depuis plusieurs années, n'a pas cessé de remplir chez nous un rôle de premier ordre. C'est toujours un centre de mouvement considérable qui répand la vie sur nos campagnes et communique son activité à nos houillères et à une foule d'industries annexes.

On comprend donc que notre Académie continue à se

préoccuper de la marche de cette industrie et à suivre avec intérêt ses transformations et ses progrès. M. Parenty, dans une période déjà lointaine, vous a retracé son histoire. Aujourd'hui vous avez désiré vous entretenir de la partie agricole de cette industrie, c'est-à-dire de la culture de la betterave ; je viens donc, pour répondre à ce désir, vous présenter un résumé rapide des travaux et des recherches qui ont été effectués à la Station agronomique pour l'amélioration de cette plante.

Il y a un certain nombre d'années, 1,000 kilog. de betteraves, coûtant 20 fr., renfermaient 70 à 90 kilog. de sucre, dont on ne pouvait péniblement extraire qu'une cinquantaine de kilog., mais le sucre valait alors 70 fr. le quintal. Aujourd'hui l'industrie peut en extraire le double d'un même poids de betteraves, grâce aux progrès de la culture qui produit des racines contenant 130 à 150 kilog. de sucre par tonne et grâce aussi aux perfectionnements apportés aux méthodes d'extraction qui, par l'emploi de la diffusion, de l'osmose et d'autres procédés, permettent d'obtenir sous forme cristallisable près des neuf dixièmes de ce sucre.

Ce double progrès agricole et industriel permet à la sucrerie de livrer aujourd'hui à 35 fr. et au-dessous un produit qui en valait il y a quelques années plus de 70, tout en payant 25 fr., 30 fr. et au-delà la tonne de betterave, dont le prix autrefois ne dépassait pas 20 fr.

Les progrès accomplis dans la culture de cette plante ont exigé des travaux et des recherches de différente nature ; ils réclamaient le concours de la chimie et de la pratique agricole et surtout la reproduction d'expériences multipliées, attendu qu'il ne suffisait pas de démontrer, mais encore de faire accepter la démonstration faite. La

Station agronomique devait être naturellement appelée à participer à ce travail, c'est ce que nous avons fait depuis 1869 dans la mesure de nos forces et de nos ressources.

Nos expériences ont été faites, depuis l'origine, sur un champ de peu d'étendue annexé à la Station et aussi presque chaque année, avec l'obligeant concours de quelques cultivateurs, sur d'autres points du département et sur des terres de différentes natures.

Influence de la distance.

Nous avons d'abord recherché dès la première année l'influence du rapprochement des plantes dont l'importance est reconnue partout aujourd'hui dans la pratique agricole. On n'admettait guère alors que quatre ou cinq betteraves au mètre carré parce qu'on obtenait ainsi de grosses racines de 1 à 2 kilog., n'exigeant pour l'entretien et pour l'arrachage que peu de dépenses de main-d'œuvre.

Cependant, ayant fait l'analyse de betteraves de même nature cultivées dans les mêmes conditions, mais à petite et à grande distance, je trouvai pour les premières 14,5 pour 100 de sucre et pour les autres 11,9. Les premières, il est vrai, étaient plus petites, mais le poids moyen ne pouvant être diminué de moitié lorsque le nombre devenait double pour un même espace, il devait résulter du rapprochement un rendement plus fort et par suite, pour une double raison, un accroissement fort important dans la production du sucre à l'hectare.

On a objecté d'abord que le rapprochement des racines devait donner lieu à un plus grand épuisement du sol. Or il faut remarquer ici que le sucre n'étant qu'une

combinaison de charbon et d'eau, ses éléments sont pris exclusivement à l'air et que, par suite, son élaboration ne se fait aucunement aux dépens du sol. La plante ne prend au sol que les matières salines et azotées qu'il faut lui restituer à l'état d'engrais et qui, au point de vue de la fabrication, constituent les impuretés de la racine. Or, ayant recherché la proportion des sels alcalins dans les racines à grande et à petite distance, j'ai obtenu pour 100 de sucre, dans les premières 7,0 de ces sels et 2,2 seulement dans les autres. Les betteraves à petites distances étaient donc tout à la fois plus riches, plus pures et moins épuisantes.

En représentant par un tracé graphique les variations progressives de la richesse en sucre et en sels alcalins, on obtient deux courbes qui sont presque symétriques, c'est à-dire que l'une monte lorsque l'autre descend. Les proportions de sucre et de sels varient donc toujours à peu près en sens inverse. Il en est de même des matières azotées, comme l'a démontré M. Dehérain et comme je l'ai également constaté.

Chaque année, depuis 1870, ces faits ont reçu de nouvelles vérifications. La plus frappante est celle que m'a offerte un champ situé à Brienon, dans le département de l'Yonne. La levée s'étant faite très mal, les plantes se trouvaient très irrégulièrement disséminées au milieu de vides nombreux, ce qui avait occasionné une contestation entre le fabricant et le cultivateur. Je prélevai trois échantillons, l'un au milieu d'un groupe très serré, l'autre au milieu d'un groupe plus espacé et enfin une racine monstrueuse complètement isolée au milieu d'un espace vide. Les poids moyens étaient pour les deux premiers lots : 838 gr., 1,482 gr., et pour la racine

isolée, 6.300 gr. ; or, la détermination des richesses saccharines a donné 16,0, 9,3, 6,7 et celle des sels alcalins 0,634, 0,665, 0,894.

Les premières étaient donc des racines exceptionnellement riches, tandis que la dernière n'aurait pu être acceptée dans une sucrerie. Il faut ajouter cependant que ce champ avait dû recevoir des doses exagérées d'engrais, car les différences résultant de la distance sont rarement aussi considérables.

L'influence favorable du rapprochement est donc aujourd'hui complètement admise par la pratique agricole et on ne trouve plus guère de champs de betteraves sur lesquels le nombre des plantes soit inférieur à 10 au mètre carré.

Variations inverses du sucre et des sels.

La variation en sens inverse du sucre et des sels a particulièrement été confirmée d'une manière très nette par M. Leloup sur 43 lots de betteraves d'origines diverses. Les résultats, groupés en quatre séries, donnent en effet :

Richesse en sucre.	Sels alcalins p 100 de sucre.
—	—
9.16	8.21
11.12	5.89
11.92	4.39
14.17	3.18

Influence d'un excès d'azote.

L'exagération des engrais azotés est aussi l'une des principales causes de l'affaiblissement de la richesse saccharine et de l'accroissement des sels alcalins dans la racine. Ainsi, dans le cours de l'année 1873, deux

parcelles qui n'avaient reçu aucun engrais depuis plusieurs années ont été semées en betteraves, la première sans aucun engrais, la seconde avec une forte dose de sulfate d'ammoniaque, c'est-à-dire avec de l'azote seul, sans aucune matière saline. Nous avons obtenu pour le poids moyen des racines :

Sur la première parcelle. . .	368 gr. ;	sur la seconde : 867
Pour la richesse en sucre. . .	13.3	10.5
Pour la proportion des cendres alcalines .	0.339	0.677

Ainsi, l'azote introduit avec excès dans la seconde parcelle a complètement modifié la constitution de la plante en diminuant la proportion de sucre et en doublant celle des matières salines et, par conséquent, aussi celle des matières organiques diverses dont la formation doit être liée à l'assimilation des matières minérales.

Ces résultats se confirment encore en 1874 sur deux parcelles, dont l'une reçoit de l'azote et l'autre de fortes doses d'engrais salins sans azote. Cette dernière donne des racines qui contiennent deux fois moins de sels alcalins que la première. Ainsi, la formation des combinaisons salines s'accroît dans la racine, non en proportion des sels, mais en proportion de l'azote introduit dans le sol.

On prétendait alors que la betterave, dans certaines contrées où elle était cultivée depuis longtemps, ne pouvait plus donner que des résultats fort inférieurs à ceux qu'on en obtenait à l'origine de la sucrerie, que le sol était épuisé par l'abus de cette culture et que l'industrie sucrière serait un jour obligée d'abandonner ces contrées qu'elle avait rendues si prospères. Nous avons toujours combattu cette idée en disant qu'on se méprenait

sur la cause du mal, que si le sol se trouvait épuisé, les rendements seraient moindres mais que la betterave n'en serait que plus riche, que l'appauvrissement de la plante résultait au contraire de l'abus des engrais et surtout des engrais azotés, c'est-à-dire de la trop grande fertilité communiquée au sol en vue d'obtenir des rendements exagérés et que de bonnes graines et une culture rationnelle nous permettraient d'obtenir des betteraves aussi riches que celles des Allemands. C'est ce qu'ont complètement confirmé les résultats obtenus dans ces deux dernières années.

Plusieurs expériences faites en 1877, me conduisaient à ce résultat que la même betterave, cultivée d'une part à petite distance et avec des engrais convenablement appropriés, et d'autre part à grandes distances et avec des doses exagérées d'engrais, donnaient :

	Rendement.	Sucre pour 100.	Bénéfice.
	—	—	—
Dans le premier cas . .	53,320 k	12,82	883 fr
Dans le deuxième cas . .	40,740	11,11	282

Fumier, engrais chimiques et nitrates.

Mais quels sont les engrais les mieux appropriés à la betterave? L'emploi du fumier a longtemps prévalu et les engrais chimiques jusqu'à ces dernières années n'ont été accueillis qu'avec beaucoup de méfiance, non-seulement par les cultivateurs, mais aussi par certains fabricants. C'est qu'en effet les matières étrangères qui constituent, au point de vue de la fabrication, les impuretés de la racine, se transforment pour la plupart en cendres alcalines pendant la calcination, de sorte que ces impuretés peuvent être approximativement évaluées par la proportion

des sels alcalins obtenus en calcinant la plante. De là un préjugé qui a longtemps persisté contre les engrais chimiques qui, étant aussi désignés sous le nom d'engrais salins, étaient supposés devoir introduire ces sels dans la plante.

Nous avons, en conséquence, cultivé des betteraves sur deux parcelles voisines, l'une avec du fumier, l'autre avec engrais chimiques, afin d'en déterminer les cendres, et c'est précisément la première qui nous a toujours donné, avec la richesse la plus faible en sucre, la proportion la plus forte de cendres. C'est qu'en effet le fumier n'est qu'un engrais salin associé à quelques matières organiques azotées et non azotées et que si on lui retire ses 80 pour 100 d'eau, il rentrera dans la catégorie de la plupart des engrais industriels dits complets.

La guerre faite aux engrais chimiques s'adressait surtout au nitrate de soude, dont les cultivateurs faisaient, il est vrai, un usage exagéré, et on peut le dire, presque frauduleux en l'introduisant dans le sol pendant la dernière période de la végétation. Or, il est bien constaté aujourd'hui que le fumier peut introduire dans la betterave, au moment de la récolte, beaucoup plus de nitrates que ne le fera l'emploi judicieux de ces sels eux-mêmes.

Les engrais chimiques, et particulièrement les nitrates comme source d'azote, l'emportent sur le fumier parce qu'ils sont plus rapidement assimilables. C'est dans les feuilles, en effet, que se trouvent les organes générateurs du sucre ; il importe donc que leur développement soit rapide et qu'elles présentent dès le mois de juin une large surface à l'action de la lumière solaire. Or, l'assimilation

du fumier exige des transformations préalables qui la rendent plus difficile et plus lente ; il doit subir, comme l'ont démontré MM. Schlœsing et Muntz, une fermentation particulière désignée sous le nom de fermentation nitrique destinée à transformer son azote organique en azote nitrique, seule forme sous laquelle l'azote puisse probablement être absorbé par les plantes. L'abus du fumier, surtout s'il est mis après l'hiver, équivaut donc à une addition de nitrate introduit à la fin de la saison. Il provoque, dans la dernière période de la végétation, un développement tardif toujours funeste à la richesse, attendu que les feuilles nouvelles ne trouvant plus alors dans une lumière affaiblie et de courte durée la force qui leur est nécessaire pour produire le sucre, cette production va moins vite que le grossissement de la racine, d'où résulte son appauvrissement. En outre, les nitrates récemment absorbés n'ont pas eu le temps de se décomposer entièrement et une partie se retrouve inaltérée dans la racine, et par suite dans les produits qui en sont extraits. C'est ce qui a lieu, surtout lorsque le mois de septembre est chaud, humide et couvert, comme nous l'avons particulièrement démontré en 1874. Les résultats obtenus ont encore été représentés par un tracé graphique ; or, pour le rendement en poids, la courbe de la parcelle au fumier qui reste d'abord inférieure à celle des engrais chimiques, la croise le 10 août et s'élève rapidement au dessus jusqu'à la fin de septembre, tandis que pour la richesse saccharine, la courbe des engrais chimiques se maintient au dessus de celle du fumier pendant toute la durée de la végétation.

Comme exemple de cette influence funeste du fumier employé à forte dose, nous pouvons citer encore certaines

betteraves cultivées par les laitiers d'Arras qui, disposant d'une grande quantité de fumier, sont souvent portés à en abuser sans avoir besoin de recourir aux engrais artificiels. M. Leloup m'avait signalé ces betteraves comme étant, en général, de qualité très inférieure. Voici ce que m'a donné l'une d'elles, choisie, il est vrai, parmi les plus mauvaises. Je mets en regard, comme terme de comparaison, la composition d'une racine de bonne qualité cultivée avec engrais chimique au nitrate, en proportion convenable :

	Avec fumier.	Avec engrais chimique.
Poids	4,920gr.	820gr.
Sucre pour 100 de betteraves.	4,42	13,51
Sels alcalins id.	1,026	0,402
Nitrates id.	0,728	0,042

La racine qui n'avait pas reçu de nitrate en contenait donc dix-sept fois plus que celles qui en avaient reçu.

Chlorures.

Les chlorures absorbés par la plante ne paraissent remplir aucun rôle dans la formation de ses tissus, ils se retrouvent sans altération dans les cendres, et la plante paraît en absorber d'autant plus que le sol en contient davantage. C'est ce que j'ai pu constater souvent en introduisant dans les engrais des quantités variables de ces sels. Je citerai particulièrement l'observation faite à ce sujet sur des racines provenant de la Limagne d'Auvergne et qui m'avaient été adressées à l'occasion d'un concours. Je trouvai dans ces betteraves des proportions exceptionnellement élevées de chlorures, et j'en conclus que ces sels devaient exister en très grande

abondance dans les terres de la Limagne. Or, la vérification de ce fait fut signalée quelque temps après par M. Truchot, professeur à la Faculté des sciences de Clermont, dans un travail qu'il publia sur la composition des terres de l'Auvergne.

Potasse et soude.

Mais les chlorures peuvent être à base de potasse ou de soude, et il importe de distinguer ces deux substances, au point de vue des phénomènes de la végétation.

La potasse et la soude sont des bases alcalines qui présentent de très grandes analogies chimiques et qui, dans beaucoup d'opérations industrielles, peuvent se substituer l'une à l'autre. En est-il de même dans les végétaux, dont les cendres contiennent toujours en abondance au moins l'une ou l'autre ? D'importantes expériences faites par M. Péligot avaient démontré que certaines plantes ne s'assimilent que la potasse et excluent complètement la soude et j'ai constaté ce même fait pour la pomme de terre. On retrouve dans ces plantes d'autant plus de chlore que l'on a introduit plus de chlorure de sodium dans le sol, mais ce chlore s'y trouve à l'état de chlorure de potassium.

Remarquons en passant que l'on pourrait expliquer ainsi l'action stérilisante du sel marin sur les terres. La potasse disponible se trouvant alors absorbée par la plante à l'état de chlorure, les nitrates ne peuvent plus se former qu'à l'aide de la soude, et comme sous cette forme ils ne sont plus absorbables, la plante se trouve dans l'impossibilité de s'assimiler l'azote, qui est l'élément le plus indispensable à son développement.

La betterave est moins exclusive; elle accepte la soude, mais elle admet cependant de préférence la potasse. En analysant les cendres provenant de betteraves cultivées, les unes avec des sels de soude, les autres avec des sels de potasse, je constatai que dans les premières la potasse était encore en proportion deux fois plus forte que la soude et que cette proportion devenait huit fois plus forte dans les autres.

Une expérience faite sur deux parcelles ayant reçu, l'une du chlorure de sodium, l'autre du chlorure de potassium, me donna sur la seconde une richesse saccharine beaucoup plus élevée.

Dans une autre expérience, la richesse saccharine n'a pas été très différente, mais la production totale du sucre à l'hectare, qui a été de 5,081 kilog. avec la potasse, n'a été que de 4,690 kilog. avec la soude.

La potasse paraît donc préférable à la soude dans la culture de la betterave et nous allons voir ce fait confirmé par des expériences plus récentes.

Acide phosphorique.

L'acide phosphorique forme, avec l'azote et la potasse, l'ensemble des principes les plus indispensables à la nourriture des plantes, mais la plupart de nos terres du Pas-de-Calais n'en manquent pas, car il s'y trouve généralement dans une proportion supérieure à 0,1 pour 100, proportion qui nous a paru suffisante dans beaucoup de cas, comme l'a également constaté M. Dehérain sur les terres de Grignon; aussi les expériences relatives à l'emploi des phosphates nous ont rarement donné des résultats bien concluants. En 1877 cependant, j'ai pu,

grâce à l'obligeant concours de M. Delattre, cultivateur à Aix, faire quelques essais sur une terre dont la richesse en acide phosphorique était inférieure à 0,1, et nous avons pu constater nettement sur ces terres l'influence salutaire d'une addition de superphosphates. En ajoutant ces sels aux nitrates nous avons obtenu une richesse saccharine plus élevée et, ce qui est particulièrement à noter, une proportion moindre de nitrates dans la plante et de carbonates alcalins dans ses cendres. Ces derniers faits m'avaient conduit à admettre que le rôle de l'acide phosphorique consiste à dégager l'acide nitrique de ses combinaisons alcalines, en rendant ainsi plus facile sa décomposition, et par suite, la formation des principes azotés auxquels il doit donner naissance, principes qui sont destinés à accomplir dans la feuille le travail nécessaire au développement de la plante et surtout à la formation du sucre. La présence des phosphates alcalins constatée par M. Péligot venait à l'appui de cette hypothèse que confirme encore une explication analogue donnée par M. Joulie. Quel que soit, d'ailleurs, leur mode d'action, ils remplissent un rôle absolument nécessaire dans les phénomènes de la végétation et en supposant même que la terre en fût convenablement pourvue, il serait toujours mieux de les faire entrer dans la composition des engrais employés, afin de restituer au sol l'acide phosphorique qui lui est enlevé par les plantes. Leur prix est d'ailleurs peu élevé, leur excès ne peut nuire, comme pourrait le faire un excès d'azote, et ils restent en général fixés au sol en constituant une réserve pour l'avenir. Seulement, il serait peut-être préférable, dans ce cas, de substituer aux superphosphates rapidement assimilables, des superphosphates naturels, dont l'action est plus lente, mais qui coûtent moins cher.

Essais dans le cours de la végétation.

Des essais ont été faits pendant le cours de plusieurs années pour suivre les transformations de la plante et les rapprocher des conditions météorologiques de chaque période. La plus complète de ces expériences a été effectuée en 1883, sur un hectare de terre, avec le concours de M. Blondel, fabricant de sucre à Neuville-Vitasse. Les analyses ont été faites tous les dix jours et ont porté sur le sucre, l'azote, les cendres alcalines et l'acide phosphorique, non-seulement de la racine, mais aussi des feuilles. On notait en même temps, pour les dix jours écoulés, les températures de l'air et du sol, la pluie et les heures de soleil.

Ces expériences nous ont démontré que les circonstances favorables à l'accroissement de la richesse saccharine sont défavorables à l'absorption des matières salines, et réciproquement, que dans les périodes de pluies abondantes et de basses températures, les courbes qui représentent l'accroissement en poids de la racine s'élèvent rapidement, tandis que celles qui représentent la richesse saccharine s'abaissent, que le contraire a lieu dans les périodes de chaleur et de sécheresse ; enfin que la lumière solaire a une influence marquée sur la production du sucre. En 1883, par exemple, cette production se trouve sensiblement ralentie du 11 au 31 juillet ; or, dans cette période de vingt jours, il n'y a eu que 77 heures de soleil, tandis que ce nombre a été de 145 dans la période précédente et de 113 dans la suivante.

En examinant les chiffres qui donnent la production du sucre à l'hectare, en 1883, sur le champ mis en

expériences, dont la richesse et le rendement ont été exceptionnellement élevés, on peut établir trois périodes: du 21 juin au 21 juillet et du 19 septembre au 29 octobre, la production moyenne du sucre à l'hectare a été environ de 400 kilog. par dizaine de jours, tandis qu'elle s'élève à près de 1,400 kilog. du 31 juillet au 9 septembre.

Quant aux nitrates, leur poids total, pour les racines et les feuilles, s'élève, du 21 juin au 21 juillet, de 28 à 115 kil. à l'hectare, et il n'est plus, malgré le grossissement continu de la racine, que de 41 kilog. le 20 août et de 30 kilog. le 29 octobre. Les nitrates disparaissent donc bien en se transformant dans les tissus de la plante.

En résumé, nous avons pu conclure de ces expériences que les conditions météorologiques les plus favorables à la betterave seraient, dans la première période de la végétation, un temps chaud et clair avec un sol suffisamment humide; de la fin de juillet au commencement de septembre, un ciel pur donnant une abondante lumière; dans la dernière période, un temps froid, sec et clair.

Influence des températures.

Nous avons aussi cherché à rapprocher des conditions météorologiques, les résultats obtenus chaque année, depuis dix-sept ans, au double point de vue du rendement et de la richesse, mais cette comparaison est fort difficile. Les résultats dépendent, en effet, tout à la fois de l'abondance des pluies, de leur distribution aux différentes époques, des températures moyennes et extrêmes, de la nébulosité, de l'intensité de la lumière, etc. Or, toutes ces circonstances agissent simultanément pour favoriser ou pour entraver, soit le développement de la plante,

soit l'élaboration du sucre, de sorte qu'il est fort difficile de distinguer et de préciser le rôle spécial de chacune. Cependant, en comparant les observations météorologiques de chaque campagne avec l'évaluation des récoltes depuis 1870, il nous a paru que la somme des températures de mai, juin, juillet avait une influence prédominante sur le rendement et que la température de septembre avait une influence très accentuée sur la richesse. En représentant, en effet, par des tracés graphiques les variations du rendement et des températures de mai, juin, juillet, on obtient deux courbes presque parallèles, tandis que les variations de la richesse et de la température de septembre donnent deux courbes à peu près symétriques.

Culture continue.

Nous avons recherché aussi depuis dix-sept ans ce que peut donner sur un même sol une culture continue de betteraves. Deux parcelles du champ d'expériences ont reçu la betterave sans interruption depuis 1870, l'une avec engrais chimique complet, l'autre sans aucune espèce d'engrais et on a déterminé chaque année, sur les racines récoltées, le rendement et la richesse, ainsi que les carbonates et les chlorures alcalins. Le rendement sur la parcelle à engrais chimiques se maintient jusqu'à la fin en ne subissant que les oscillations résultant des conditions météorologiques de l'année. Sur la parcelle sans engrais le rendement diminue dès la seconde année, et en 1886 il n'était plus sur cette seconde parcelle que le quart de ce qu'il était sur la première. La richesse saccharine, au contraire, reste presque toujours supérieure sur la parcelle sans engrais, tandis que la proportion des

sels alcalins y est toujours inférieure. Cette expérience prouve donc bien encore que la mauvaise qualité de nos betteraves ne tenait pas à un épuisement de nos terres.

Influence de la lumière.

C'est dans la feuille que s'élabore le sucre. MM. Corenwinder et Viollette ont, en effet, démontré l'influence funeste de l'effeuillage au point de vue de la richesse saccharine. M. Dehérain, comparant une betterave riche avec une betterave pauvre, trouve que le poids des feuilles pour 100 de racines est de 61 dans la première et de 20 dans la seconde. J'ai toujours trouvé moi-même, en opérant dans des circonstances très variées, que les organes foliacés sont beaucoup plus développés dans les plantes riches que dans les plantes pauvres.

Mais si les feuilles sont les organes producteurs du sucre, il leur faut, pour accomplir leur travail, une force qu'elles puissent mettre en œuvre et cette force est celle qui réside dans la lumière solaire. J'ai cherché à vérifier cette influence de la lumière par des expériences poursuivies pendant plusieurs années. Je n'en citerai qu'une seule dont la première partie a été faite du 26 juin au 2 août, et la seconde du 2 août au 13 septembre. Les betteraves soumises à ces expériences avaient été, les unes laissées en pleine lumière et les autres maintenues dans une demi-obscurité au moyen de cloches disposées de manière à laisser librement circuler l'air. Voici les résultats obtenus le 2 août :

	A la lumière.	Dans un demi-jour.
Poids moyen des racines.	460gr.	21gr.
Sucre pour 100. . . .	9,45	1,66
Sels alcalins, id. . . .	0,764	1,451
Nitrates, id. . . .	0,113	1,197

Le 2 août, les betteraves ayant la composition donnée par la première colonne de ce tableau ont été soumises à la seconde partie de l'expérience et ont donné le 13 septembre :

	A la lumière.	Dans un demi-jour.
	—	—
Poids moyen des racines.	1,017gr.	667gr.
Sucre pour 100. . . .	10,42	4,69
Sels alcalins, id. . . .	0,560	1,420
Nitrates, id. . . .	0,050	0,551

Ainsi la lumière semble non-seulement nécessaire à la production du sucre, mais encore à certaines transformations telles que la décomposition des nitrates, de sorte que si ces sels sont absorbés lorsque son action commence à se ralentir, ils se retrouvent intacts dans la racine.

J'ai vérifié les mêmes faits pour la pomme de terre. Dans les plantes soumises à une demi-obscurité, la végétation s'est trouvée presque arrêtée: le poids des tubercules y était dix fois plus faible que dans les plantes exposées à la lumière et la proportion des nitrates s'y trouvait onze fois plus forte. Le sol n'avait d'ailleurs reçu que des tourteaux qui ne contiennent pas de nitrates.

L'élaboration du sucre par les feuilles avait été contestée par Claude Bernard, qui attribuait ce rôle aux racines, mais la question paraît aujourd'hui définitivement résolue en faveur des feuilles par les remarquables expériences qui viennent d'être poursuivies pendant plusieurs années à la ferme de Joinville, par M. Aimé Gérard.

Expériences de grande culture.

Dans le cours des trois années 1884, 1885 et 1886, nous avons pu, grâce au concours de M. Dellisse, faire, dans le canton de Béthune, des expériences très nombreuses et sur une échelle plus étendue. Elles ont porté, en effet, en 1884, sur 48 parcelles de plusieurs ares chacune ; en 1885, sur 330 parcelles formant une étendue de 17 hectares; en 1886, sur 134 parcelles prises sur une étendue de 24 hectares. En 1886, deux autres champs d'expériences ont été établis, l'un à Vaulx-Vraucourt, dans la partie sud-est du département, avec le concours de M. Lefebvre; l'autre à Offekerque, dans la partie nord-est, avec l'aide de M. Gorain. Toutes ces expériences ont eu principalement pour objet la comparaison de différentes variétés de betteraves, de différents modes de labours et de diverses formules d'engrais. Ce nombre considérable de résultats nous a surtout montré combien il faut se garder de tirer des faits observés des conclusions trop précipitées et combien il est utile de multiplier les expériences afin de parvenir à dégager les influences dominantes des causes accidentelles avec lesquelles elles se trouvent plus ou moins confondues. Sans entrer dans le détail des chiffres, nous nous bornerons à dire que les principales conclusions déduites de l'ensemble de ces recherches tendent à confirmer les différents principes que nous venons d'énumérer L'influence dominante est celle de la race, comme l'a toujours prétendu M. Péligot, et après lui M. Dehérain. Le rapprochement des plantes augmente la richesse et même le rendement; l'abus de l'azote augmente le rendement et diminue la richesse et la qualité; la potasse paraît plus favorable que la soude

à la production du sucre. L'emploi des phosphates n'a plus qu'une action douteuse sur les terres qui en sont convenablement pourvues ; l'enfouissement des engrais est préférable à leur épandage superficiel comme l'avaient déjà très bien établi MM. Derome et Pétermann.

Autrefois, le seul engrais employé était le fumier qui, étant un engrais complet fournissait tout à la fois au sol le nécessaire et le superflu. Aujourd'hui, par suite des nécessités nouvelles et des transformations opérées dans la culture, il faut des engrais supplémentaires qui font sortir l'argent de la caisse du cultivateur et qui constituent même une de ses plus lourdes charges ; il devient donc nécessaire qu'il sache si cet argent déboursé en engrais lui sera remboursé avec bénéfices en produits récoltés. Or, l'expérience faite avec soin sur quelques parcelles pourra seule le lui apprendre ; il ne mettra plus au hazard l'azote, l'acide phosphorique ou la potasse sans savoir si le sol les réclame et il constatera que sur une terre suffisamment riche l'emploi de quelques-uns de ces corps dans la culture de la betterave peut cesser d'être rémunérateur.

Expériences faites dans le sable.

Mais une autre question plus générale consiste à rechercher ce que réclame la plante elle-même, indépendamment des conditions dans lesquelles elle se trouve. Or, il faut pour ce genre d'expériences un sol absolument stérile. En effet, l'addition d'une matière fertilisante sur un sol riche pourra ne produire aucun effet, non pas parce que cette matière sera inutile à la plante, mais parce que celle-ci en trouvera une quantité suffisante dans la terre où elle est fixée Les expériences dans cette voie ne peuvent donc être faites que dans des proportions fort restreintes, c'est-à-dire dans des pots à fleurs. Or, il nous a été possible, toujours avec le concours

de M. Dellisse, de les faire dans des proportions beaucoup plus larges pendant le cours des deux années 1885 et 1886. M. Dellisse a consacré à cet usage 15 bacs appartenant au matériel de son usine et ayant chacun une capacité de 1200 litres. Ces bacs ont été remplis d'un sable pur, plantés de 15 betteraves et arrosés avec des engrais de différentes natures. Les résultats sont ici parfaitement tranchés et les conclusions sont nettes et précises. Nous n'en citerons que quelques-unes.

Le rendement a été nul sur le bac sans engrais ; il a été maximum avec l'engrais complet au nitrate de soude ; la suppression de la potasse l'a diminué de 7 pour 100.

Avec l'engrais complet au sulfate d'ammoniaque le rendement est moindre et la suppression de la potasse donne une diminution de 50 pour 100, d'où l'on peut conclure que l'une des deux bases est nécessaire, c'est-à-dire que l'azote n'est utilement assimilable qu'à l'état de nitrate.

La suppression de l'acide phosphorique abaisse le rendement dans le rapport de 147 à 8; les phosphates naturels le relèvent un peu, les scories phosphatées le relèvent davantage. Ces phosphates sont donc sensiblement assimilables.

Avec l'azote seul le rendement est presque nul.

En recherchant la production du sucre dans chaque lac, on trouve qu'avec l'engrais complet au nitrate de soude, la suppression de la potasse a abaissé cette production de 50 pour 100, qu'avec les engrais au sulfate d'ammoniaque cette production a été abaissée de 60 pour 100 par la même cause.

La substitution de la soude à la potasse, non-seulement diminue la richesse saccharine, mais elle augmente en même temps les impuretés de la racine.

Les nitrates se trouvent, non-seulement dans les racines

cultivées au nitrate de soude, mais aussi dans celles qui n'ont reçu que du sulfate d'ammoniaque, ce qui confirme l'absorption de l'azote sous la forme nitrique.

Concours de betteraves.

Enfin, je terminerai en citant les conclusions qui peuvent se déduire, au point de vue des progrès accomplis, des 2,362 analyses de betteraves effectuées à la Station agronomique pendant les deux dernières années 1885 et 1886, tant pour les deux concours betteraviers que pour des recherches diverses. En recherchant les résultats obtenus dans le cours des années antérieures, j'ai trouvé que la moyenne du degré densimétrique devait être à peu près 4,8. Or, cette moyenne s'est élevée à 5,5 en 1885 et à 6.3 en 1886

Ce progrès considérable accompli depuis deux ans a été rendu possible par les perfectionnements apportés à la culture de la betterave, par une connaissance plus complète des lois qui président à son développement et surtout par les efforts de nos grands producteurs de graines, tels que les Vilmorin, Desprez, Simon-Legrand, Dervaux, Carlier, Laurent-Mouchon, etc., qui jusque-là, s'étaient efforcés en vain de faire pour la France ce que les Allemands faisaient chez eux avec tant de succès. C'est, qu'en effet, une condition manquait pour que ces efforts ne restassent pas stériles. L'agriculture avait bien entre les mains toutes les armes nécessaires, mais il fallait créer une situation qui lui permît de s'en servir. C'est ce qu'a fait la loi de 1884 ; c'est elle qui a été la cause déterminante du progrès accompli, mais on peut dire que la situation nouvelle qui en est résulté pour l'agriculture et l'industrie sucrière s'écroulerait le jour où cette loi qui l'a créée serait elle-même atteinte.

ÉTUDES

sur

LES NOMS DE LIEU

du département

DU PAS-DE-CALAIS

(Extraits)

Par M. L. RICOUART

Membre résidant.

Quand on parle des noms de lieu, le mot étymologie vient aux lèvres des auditeurs. Ils ont lu sans doute les fantaisies grotesques des savants qui ont essayé jadis d'interpréter les noms de village, et ils s'apprêtent à rire de bon cœur en écoutant des étrangetés inédites.

Mais il faut s'entendre sur le mot étymologie. Il ne s'agit plus, dans la question des noms de lieu, de découvrir ce qu'ils signifient, mais plutôt de constater ce qu'ils ont été aux époques anciennes et par quelles variations ils ont passé de leur thème primitif à la forme actuelle. On arrive par ce procédé à localiser les faits d'histoire sur le terrain qui leur convient; à déterminer, étant connue la situation vraie d'un village, dans quelles conditions s'y est livrée une bataille; à ne plus placer en Artois des localités du Vexin ou du Vermand ; en un mot, à rétablir la vérité historique et géographique et à faire justice des légendes.

Ce n'est pas que, parallèlement, on ne puisse expliquer le nom de lieu. Mais pour en établir la signification, il

faut, étranger à tout système, s'appuyer sur l'histoire du pays, les principes de la langue française et, par-dessus tout, le bon sens.

On jugera mieux par quelques exemples et de la voie suivie et du résultat obtenu.

HUGY.

Ce n'est pas la première fois que l'on discute la véritable forme de la locution « le pont d'Ugy. »

Les annuaires, les dictionnaires des postes, les cartes, même celle de l'état-major, l'écrivent en trois mots, Pont du Gy, et nomment le Gy la rivière qui passe sous le pont. En conséquence, Gy a été traduit par Gistum, gîte, hôtellerie, vu, disait-on, qu'il y a toujours quelque cabaret à chaque extrémité d'un pont. Gist, gît, serait devenu Gy par corruption. Le hameau étant donc le Gîte, ou le Gy, la rivière en aurait pris son nom, comme celle qui passe à Souchez et Carency s'est appelée la Souchez et la Carency. Tout n'est pas mal imaginé dans cette conjecture ; mais elle pèche par la base. Gy ne vient pas de Gistum ; le cours d'eau n'a jamais eu d'autre nom que celui de rivière de Duisans ou d'Etrun, et le nom du pont doit s'écrire Pont d'Ugy, locution composée de la préposition *de* s'élidant sur le mot dissyllabique Ugy.

Les chartes originales de l'abbaye d'Etrun, et notamment le privilège de Robert, évêque d'Arras (1119), mentionnent la terre de Usgi parmi les propriétés du monastère. La bulle confirmative du pape Innocent IV (1252) dit que l'abbaye possède « ex dono Alelmi Atrebatensis

medietatem aquæ in plancis de Uisi usque ad Duisanz. » On ne peut mettre en doute que Usgi et Uisi ne soient identiques et que le pont n'existât à cette époque, construit en bois comme la plupart des ponts du moyen-âge. On disait « les planques Uisi » comme la planque Noyelle ou la planche Mibray.

En 1234, nous voyons un Eustachius de Wysi assister à la vente faite par Gamelo, « dominus de Longovado » (Louez), à l'église de Marœuil, d'une terre au lieu-dit le « Croket de le Caucie. »

En 1273, une charte d'amortissement de Robert d'Artois nous montre encore l'abbaye d'Etrun propriétaire dans le village de Wysi. En voici l'extrait en ce qu'elle a de curieux : Aalis, dame de Lontwez, « adont femme monsignor Huon de Pas, » constate la vente faite par Gilles, chatelain d'Arras, « au couvent de Marœul, d'un mez qu'il tenait d'elle à Wysi, tenant d'une part à l'abbesse d'Estruem, de l'autre au mez Pierron, *mute en tierre* (1), et de l'autre au mez Gamelon, *loqueteur* » (Cart. de Marœuil).

(1) Mute en tierre est un nom de métier. C'était l'ouvrier qui plaquait l'argile, mélangée de courte paille, sur une claie d'osier ou sur des lattes clouées aux poutrelles, pour obtenir ce que l'on appelle encore de nos jours un mur en torchis.

Muter, muteler sont des mots picards signifiant étendre l'argile ou le mortier sur une surface. Les lieux-dits la Mutelotte, la Mutelette, la Muterlotte, la Mutellerie, la Mutellière, etc., sont des champs argileux ou des terrains d'où l'on extrait la terre poteresse.

Quant à Gamelon, loqueteur, ce n'était pas un loqueteux, c'est-à-dire un mendiant déguenillé, puisqu'il était propriétaire d'un mez, mais un chiffonnier, commerçant à son aise, dont le métier était jadis très lucratif. Il n'y a pas longtemps qu'on voyait encore, dans la saison des cerises, le loquetier promener son âne de village en village, en échangeant ce fruit contre la ferraille et les débris de toute nature.

En 1329, le même cartulaire nous fournit une charte relative à « un abruvoir (1) venant de la rivière d'Estren.»

En voici le texte dans ce qu'il a d'intéressant pour nous : « Lettres de l'abruvoir venant de la rivière d'Estreum. « Tasse du Busquet, par le grace de Diu humble abbeesse « d'Estroen et tout li couvens de che meisme lieu, salut « en notre Signeur. Sachent tous que comme li abbé et li « couvens de l'église de Marœul aient une maison seant « à Wisy entour de laquelle il y a plusieurs fossés à « yaues, et li dit religieux nous aient priet et requis que « nous voisissions consentir à che quil peussent abuvrer « du courant de notre rivière les fossés dessus dis... »

Ces relations continuelles de voisinage entre Louez, Etrun et Marœuil démontrent que Usgi, Uisi, Wysi désignent un village tout proche et que ce village est Ugy.

Mais en voici une preuve plus convaincante. C'est une charte de Jean, sire de Loncwes, commençant en ces termes : « Sachent tout que comme li religieux, abbé et « couvent de Mareul emprès Arras ayent une maison « située en lieu et en le ville qu'on dit Wisi d'a les « Estreun... » C'est un accord entre le sire de Louez et l'abbé de Marœuil par lequel celui-ci s'engage à ne plus faire paître les bestiaux de sa ferme d'Ugy dans les prés de Louez, moyennant quoi on le tient quitte de certaines redevances et corvées. Ajoutons qu'en marge de ces chartes le scribe a écrit Usy. Le cartulaire date du milieu du XV^e^ siècle.

Les exemples de Usgi (1119) ; Uisi (1252) ; Wysi (1324) ; Wisy (1329) ; Wisi d'a les Estreun (1363) pourraient suffire pour établir l'identité du lieu et la forme du nom.

(1) Il faut entendre ici par *abruvoir* une tranchée pratiquée à la rive pour inonder les prairies.

Mais il faut faire voir que la forme Ugy a été employée jusqu'à la fin du siècle dernier et qu'elle s'est corrompue à une époque toute récente.

En 1676, le procès-verbal d'adjudication de la terre et seigneurie de Duisans, jadis aux Bourbons, puis aux d'Egmont, en faveur du sieur Dubois, dit : « La première « portion du côté du pont d'Ugy, contenant trois « mesures... Item, les places où souloient être deux « molins a eaue, l'un audit Duisans, à mouldre bled, et « l'autre à l'orgeoise, au pont d'Ugy... Item le droit de « pesche depuis le pont d'Ugy jusques à Agnez. »

Gérard Robert, dans son journal (1475), dit « le pont d'Uisy ; » Maillard, *Coutumes d'Artois* (1739), Hugy, village et son pont. »

Approchons nous encore du temps présent. Le registre aux arrêts d'Arras, 1791, porte « le pont d'Ugy. »

Depuis, la lettre H parasite est venue se placer en prosthèse dans certains documents, et bien inutilement, puisqu'elle n'est point aspirée. Cette forme se rencontre dans les annuaires dont les auteurs, afin de n'être pas en défaut, ont fait figurer à la fois le pont du Gy et Hugy.

Veut-on une explication savante de ce nom? Un certain Drusus, lieutenant de César, étant occupé au siège d'Hermaville, l'antique Hermopolis, jeta un pont sur la rivière pour se relier au camp d'Etrun. De là Pons Drusiacus, Pont Drugy, par corruption Pont d'Ugy. Devant cette étymologie, on ne peut que s'incliner et avouer son impuissance.

Il est donc suffisamment prouvé que l'on doit dire le hameau d'Ugy ou d'Hugy et non pas du Gy, et que la rivière du Gy n'est que la rivière d'Etrun ou de Duisans et non le Gy, ce qui serait une dénomination propre, servant à désigner le pont jeté sur le cours d'eau.

ETRUN.

1053. Estrum.	Cart. d'Aubigny.
1088. Id.	Titres d'Etrun.
1104. Estrom.	Cart. N.-D d'Arras.
1119. de Strummo.	Id.
1135. Sancta Maria de Strumo	Id.
1141. Struem.	Titres d'Etrun.
1155. Stroem.	Id.
1180. Strumh.	Cart. N.-D. d'Arras.
1202. Estruem.	Titres d'Etrun.
1207. Struhem.	Id.
Id. de Strumis.	Id.
1272. Estroem.	A. D. Fonds d'Artois.
1290. Strumensis ecclesia.	Titres d'Hénin-Liét.
Id. Estruem.	Cart. d'Aubigny.
1298. Id.	Cart. de Marœuil.
1299. Estroem.	Cart hôpital St-Jean.
1315. Estrein (l'abbéesse d').	A. D. Fonds d'Artois.
1324. Estrain l'Abbie.	Reg. des rec. d'Artois.
1332. Struen.	A. D. Fonds d'Artois.
1363. Estreun.	Cart. d'Aubigny.
1400. Estren.	Titres de Cercamps.
1402. Estrem.	Id.
1404. Estroehem.	Id.
1442. Estroen.	Titres d'Etrun.
1551. de Estrunis, alias d'Estrun.	Id.
1570. Estrum.	Titres de St-Vaast.
1635. Id.	Titres d'Etrun.
1698. Id.	Id.

Il est peu de noms qui aient exercé davantage la patience des étymologistes, mais qui aient fait inventer

des explications plus étranges. Sans tenir compte des formes anciennes et de l'analogie, on y a trouvé le mot grec ἑταιρια (1), sous prétexte qu'il y a eu dans le village un camp romain. Ailleurs, on a invoqué la proximité d'une voie romaine, la chaussée Brunehaut, d'Arras à Thérouanne, pour faire intervenir le mot *Strata*. Il suffisait de jeter les yeux sur les différentes formes d'Etrun pour y découvrir un radical tout différent. La persistance de l'M éloigne toute idée d'employer Strata, qui a fourni les Estrées, Etrée, Estréelles, la désinence féminine correspondant à celle du mot latin. Quand ce mot est entré en composition, il a donné Etréaupont, etc., où l'*e* représentant l'*a* du radical s'est toujours maintenu. Contre toutes les règles, il aurait disparu d'Etrun.

Ici la caractéristique est l'U, provenant de la prononciation *oe, eu*. Le thême est *Strumus, Stromus*, latinisation du saxon *Stream*, flamand *Strom*, eau qui coule rapidement, torrent, gouffre.

Qu'on étudie les formes anciennes des noms similaires et la position géographique de chacun des villages qu'ils désignent : Etroeungt (arr. d'Avesnes) ; Estreux (arr. de Valenciennes) ; Etreux (Aisne, Vervins, Wassigny) ; Estrun (arr. de Cambrai) ; Lestrem (arr. de Béthune).

Etroeungt (Avesnes) :

1152. Struem.
1167. Estruen.
1222. Estruem.
1249. Estroen.
1349. Estruen.

(1) Ἑταιρία ou Ἑταιρεία, amitié entre camarades ; association, confrérie.

S'est dit aussi Etrœungt la Cauchie ou la Chaussée, à cause de sa position sur la voie romaine de Bavay à Reims. Il est situé un peu au-dessous de la petite Helpe et de l'Helpe mineure. Deux cours d'eau venant, l'un de Roteleux, l'autre des environs de la Rouillie, se jettent dans l'Helpe au lieu même qu'occupe le village.

M. Mannier, qui fait sortir Etrœungt de Stre-hem, habitation sur la voie, prête lui-même des armes pour le combattre en disant que le P. Wastelin et M. Lebeau identifient Etrœungt avec le Duronum de l'Itinéraire d'Antonin. Car le tudesque *Stream* équivaut à peu près au gaulois *Dur*, *Dwr*, signifiant rivière. A ce propos, faisons observer que Duronum n'est pas Etrœungt, mais Dorengt, près d'Etreux (Aisne).

Etreux (Aisne) :

1114. Estron.
1189. Estruen.
1207. Estruem.
1561. Estreuz.

La forme Estron de 1114 s'applique bien à Etreux et non pas à Etréaupont qui est un Estrée.

Il est situé sur le canal du Dauphin, qui réunit l'Oise à la Sambre, à l'endroit où vient s'y jeter le Segril, venant de la Neuville-lez-Dorengt et au-dessous du confluent de ce canal avec le Noirieu, autrement dit canal de Braon.

Estrœux (Valenciennes) :

1107. Estrum.
1139. Id.
1200. Struem.
Id. Estruem.
1450. Estroen.

Il est bâti sur l'un des ruisseaux qui, venant l'un de Saultain, l'autre de Curgies, se réunissent un peu au-dessus de la route dite des Postes, qui mène de Famars à Quarouble. Si minimes que soient les cours d'eau, ce n'en est pas moins un confluent.

Estrun (Cambrai) s'est dit :

881. Strum. Annales Vedastines (éd. Dehaisnes, p. 311).
Id. Stroms. Annales Bertiniennes (Id. p. 286).
1122. Estrung.
1142. Strunium.
1349. Estreun.

Il est situé sur la rive gauche de l'Escaut, à peu de distance du confluent de ce fleuve avec la Sensée. C'est celui qu'on peut le mieux comparer à Etrun (Arras), qui est au confluent de la Scarpe et de la rivière d'Ugy. Comme Etrun, il a son camp romain, excellente position de défense qui commande les rives de l'Escaut en même temps que celles de la Sensée. C'est là que Louis III, après la victoire de Saucourt, construisit un château de bois afin de protéger le pays contre les attaques des Normands, en utilisant pour cela l'emplacement de l'ancienne forteresse romaine (881).

Lestrem (Béthune) :

1140. Strumo in pago Bethuniensi. Cart. de Saint-Bertin.
1165. Lesthom. Id.
1222. Lestruem. C. de St-Barth. de Béth.
1282. Strueem. Cart. de Saint-Bertin.
XIII^e s Estroem. Arch. dép., f. d'Artois.
Id. Estruem. Id.
1322. Lestreum. Cart. de Saint-Bertin.
1360. Lestroem. A. D., ranç. du roi Jean.

On voit qu'il a conservé la forme germanique à cause du voisinage du pays flamand et qu'il ne diffère des autres Estruem qu'à cause de l'article qu'il s'est incorporé, comme cela a eu lieu dans Lesterps, de Stirps ; Lespesse, de Spissa ; Lierre, de Hedera, etc. Topographiquement, il est absolument dans les mêmes conditions, étant situé au confluent de la vieille Lawe et du Turbotté avec la Lawe navigable, un peu au-dessous de l'endroit où cette rivière se jette dans la Lys.

On peut encore comparer Etrun au Strŏm de la Suède (1275), paroisse de Danmarkir, près d'Upsal.

Etrun est donc l'équivalent de Condé. Le germain Stream y remplace le Condate gaulois. Tous deux signifient lieu où deux cours d'eau se réunissent en confluent et mélangent leurs flots avec rapidité et tourbillon.

LES BOIRY

BOIRY-St-MARTIN et BOIRY-Ste-RICTRUDE

367. In villa Bareio, in prædio suo. — Vie de Sainte Rictrude (Mabillon).

877. In pago Atrebatensi villam Bariacum. — Diplôme de Charles-le-Chauve pour Marchiennes.

1024. Bairiacum. Cartulaire de St-Vaast.
1178. Rictrudis villas. Aub. le Mire. Dipl. belg.
1267. Bairi. Arch. dép., fonds d'Artois.
XIII^e^ s Bairi Ste Roitrude. Ibid.
1304. Bairi St Martin. Ibid.
1352. Bayri. Ibid.
1429. Bairi Ste Rostrus. Registre des recev. d'Artois.

Bariacum, Bareium ont fourni indifféremment Barry, Berry, Boiry.

Barry (Belgique) : 1186, Bairie.

Berry-au-Bac (Aisne) : IXe s., Baireius; 1156, Bairi, Bayri ; 1284, Bairiacum.

Choisir, au milieu d'un grand nombre d'exemples qui confirment la règle, un exemple isolé qui constitue l'exception, est un procédé que réprouve la logique, sinon la bonne foi. C'est ce que l'on a fait, en excipant d'une forme trouvée dans le cartulaire d'Aubigny, pour donner à Boiry une interprétation forcée. On a donc tiré Boiry de Boheries, en basse latinité, Boheria, Boeria, Booria, Boria, provenant de Bovaria, où la langue du moyen-âge a pris Boverie, Bouherie et Boire, dans le sens de manoir. Mais les formes Bariacum, Bareium, Bareius sont du IXe siècle et n'ont pas attendu pour naître le passage du latin au roman, lequel n'existait pas encore sous les Carolingiens.

D'ailleurs, ce Boheries du cartulaire d'Aubigny désigne le Boury, situé entre Berguettes et Ham.

Le radical ne peut être différent de celui de Baralle, Barleux (Somme), Bar-le-Duc, Bar-sur-Aube, etc. C'est le vieux mot gaulois Bar, en basse latinité, Barum, Barium, enceinte fortifiée au moyen de palissades.

BOIRY-NOTRE-DAME

C'est le troisième Boiry qui a pour thème Bariacum, comme Boiry Ste Rictrude et Boiry-St-Martin ; mais au lieu de faire partie des villages sub tutelâ Stæ Rotrudis, il appartenait, ainsi que l'indique son nom, au chapitre de Notre-Dame de Cambrai.

C'est là-dessus qu'on s'est appuyé pour lui attribuer le mot Buricellum, employé dans un des récits de Baldéric. Je vais combattre cette attribution, mais je ne me donnerai pas la peine de réfuter l'opinion qui fait de Buricellum le petit Boiry, Boiry-Ste-Rictrude, bien que Le Glay, auteur très compétent en ces matières, dise qu'il n'y a pas de motifs pour que ce soit Boiry-Notre-Dame plutôt que l'un des trois autres Boiry du diocèse de Cambrai. Je ne vois dans cette phrase qu'un doute défavorable au Boiry précité.

C'est sur l'affirmation de Colveneer qu'on a fait de Buricellum, Boiry, sans aucune preuve à l'appui. Cette preuve, on a cherché depuis à la créer, mais comme la mauvaise foi ne se suppose pas dans les auteurs auxquels je fais allusion, il y a eu pour cela une raison que voici :

Dans une certaine période de notre histoire littéraire, quand un enthousiasme généreux poussait les esprits vers les régions inexplorées du moyen-âge, les écrivains ne se faisaient pas scrupule, étant donné un fait intéressant d'histoire, d'ajouter au récit des ornements étrangers, voire même d'inventer tout un épisode On voulait, au moyen d'une légende agréablement racontée et entourée d'un cadre pittoresque, faire passer sur ce que le fait en lui-même avait d'aride pour tout autre que l'érudit. Par le temps qui court, nous ne voulons plus d'intermède inutile qui retarde nos pas vers la découverte de la vérité toute nue, et nous sommes obligés de réagir contre cette méthode désastreuse d'il y a soixante ans, en combattant les erreurs qu'elle a fait naître et que notre silence consacrerait. Je parle surtout des éléments étrangers qu'on a introduits dans les récits sans se douter de leur portée. Prenons pour exemple le texte sans

interpolation de Balderic racontant l'insulte faite par Hugues d'Oisy à l'évêque Lietbert, texte que je traduis avec la plus scrupuleuse fidélité :

« L'Evêque, malgré tout le mal que ne cessait de lui faire Hugues d'Oisy, supportant tout avec patience, parcourait sans peur son diocèse, bénissant les églises qui n'étaient pas consacrées et accomplissant les autres œuvres de son ministère. Or, il se fit que dans l'exercice de ce labeur, il arriva dans un certain village nommé Buricellum où il bénit l'église qu'il avait à consacrer ; et qu'après la consécration, s'étant fatigué à confirmer, même les hommes, il dut y passer la nuit. Hugues avait eu vent de la chose et, prenant avec lui ses complices, il parvint à la maison où l'évêque, déjà couché, abandonnait au repos ses membres fatigués, et les portes brisées, quelques hommes qui s'opposaient à son entrée étant tués, il arriva jusqu'à la chambre où couchaient l'évêque, Wibold, son prévôt, et ses chapelains. Wibold s'appuye contre la porte; mais seul contre plusieurs, la porte enfoncée, il tombe mort de la main d'Hugues lui-même. L'évêque, tel qu'il était couché, avec sa chemise seulement, est saisi sans vergogne par le meurtrier hors de sens, emporté à Oisy dans cet état de nudité et retenu prisonnier sous bonne garde. »

La vie de Lietbert (A. SS. Boll., 23 juin), remaniée par le moine Rodulphe, du St-Sépulcre de Cambrai, emprunte le récit de Balderic sans y rien changer.

Or, on a trouvé moyen d'introduire dans ce récit que l'évêque a couché dans la manse du chapitre. C'est affirmer que le chapitre de Cambrai possédait des biens à Buricellum et planter un jalon pour arriver à dire que ce village est Boiry.

Ecoutons un chroniqueur racontant le même fait : « Nonobstant, l'évêque Lietbert ne laissait à chevauchier parmi son éveschié, dont avint une fois que l'évêque Lietbert vint à une ville nommée Buriciel, et était travaillé du chemin et demeura là ceste nuit. Ledit Hugues étant averti vint hastivement dans la dicte ville avec gens d'armes et rompit les portes où estait logié l'évesque et occhit pluisieurs de ses gens, et vint à l'huis de la chambre de l'évesque que Messire Wibaul, son prévost, défendait vaillamment, et alla ledit Hugues prendre l'évesque en son lit et l'emmena à son chastel à Oisy et par forche le tint là longtemps. »

Pas plus de mention que dans Balderic ou Rodulphe de la manse du chapitre.

Cette interpolation paraît tout d'abord n'avoir que peu d'importance. Mais comme elle tend à faire considérer Boiry-Notre-Dame comme le théâtre de l'attentat, elle a eu des conséquences regrettables, pour ne pas dire plus.

Pour moi, Buricellum ne dérive pas de Bariacum et n'a rien de commun avec Boiry-Notre-Dame. Il est le diminutif de Borice, qui est Boiry-Becquerelle, et Buricellum est devenu dans la suite Borceolum. La forme française Buriciel qui en est sortie n'a pu produire que Burchiel, Borcheul et Bourchieul. Bourcheuil est un hameau de Dourges, jadis paroisse, détruit pendant les sièges de Douai, 1712-1715, et qui n'a jamais repris son importance d'autrefois. Il était, comme Boiry, du diocèse de Cambrai, Lietbert ayant été l'avant-dernier évêque, de 1050 à 1076, qui ait eu sous sa crosse les deux diocèses de Cambrai et d'Arras, dont la séparation n'eut lieu qu'en 1093.

On pourrait m'objecter l'éloignement de ce lieu du

siège épiscopal. Mais c'est là, au contraire, une raison qui vient à l'appui de mon hypothèse. Il est évident que l'évêque n'eut pas si longtemps « chevauchié parmi son éveschié » si le lieu eut été aux portes de Cambrai; et il serait étonnant que dans une paroisse où le chapitre aurait eu une propriété particulière, on eût attendu jusqu'en 1064 pour la consécration de l'église; il serait plus étonnant encore que l'évêque fut obligé, dans une paroisse voisine de sa résidence, de donner la confirmation, *etiam hominibus*, ce qui ne peut se produire que dans une localité éloignée, où la visite de l'évêque, vu l'étendue du diocèse, n'a pas eu lieu depuis un grand nombre d'années.

Je disais que prendre Boiry au lieu de Bourcheuil pour lui attribuer Buricellum pouvait avoir de graves conséquences. On va le voir. A Boiry-Notre-Dame, la propriété qu'on a appelée manse du chapitre a son histoire. Elle est passée à l'état de ferme. On dit quel en a été l'acquéreur au jour de la main-mise sur les biens du clergé. Rien n'y manque. Mais on ne s'arrête pas là. En 1855, en creusant le corps-de-logis pour égaliser le terrain, voilà que dans la cuisine, pièce d'entrée, on découvre cinq cadavres à vingt ou vingt-cinq centimètres du pavé, et, dans une chambre contiguë, encore un cadavre. Sans aucun doute, ce sont les victimes du seigneur d'Oisy. Ici c'est le prévôt Wilbold, là ce sont les valets de l'évêque massacrés en défendant leur maître. On lève les corps pour les transporter au cimetière où, selon les expressions textuelles de l'historien, on put donner, *après bientôt trois cents ans*, une sépulture

chrétienne aux restes de ces infortunés martyrs. Passons sur cette suprême ignorance des dates qui place Hugues d'Oisy et le bienheureux Lietbert au milieu du XVI[e] siècle et les rend contemporains de la prise de Thérouanne par les Espagnols. Mais est-il possible que les survivants de la suite de l'évêque, que Balderic dit être ses chapelains, n'aient point enterré en terre sainte un personnage tel que le prévôt et qu'ils aient enfoui à vingt-cinq centimètres de profondeur les corps de ceux qui venaient de se faire tuer pour eux? Dire que ces ossements sont bien conservés (des squelettes de l'an 1064, enterrés dans une cuisine ou un vestibule!) supposer que depuis cette époque toutes les habitations du village n'ont pas été renversées, incendiées, bouleversées de fond en comble, c'est n'avoir aucune idée des effroyables et continuelles guerres qui se sont déchaînées sur le pays. Il est probable que la ferme du chapitre, pendant une de nos plus sombres époques, aura été transformée par la soldatesque en un véritable coupe-gorge; les martyrs trouvés sous les carreaux de Bourlon sont des marchands dépouillés, des passants attardés ou des bandits supprimés.

Voilà pourtant, si l'on n'y prenait garde, comme se bâtissent les légendes que les siècles nous transmettent en leur donnant la consécration de la durée. C'est un article de journal, un fait-divers de la troisième page, accepté et tenu pour vrai par les contemporains, qui vient enrichir les martyrologes. Que devient tout cela, si ce n'est pas à Boiry, mais à Bourcheuil que le sang fut répandu et que les corps furent ensevelis?

BOIRY-BECQUERELLE

1154. Borich.	Cart. de N.-D. d'Arras.
XII^e s. Borice.	Cartulaire de St-Vaast.
1236. Becquerel et Bourich.	Titres du chap. d'Arras.
1239. Bourich.	Arch. dép., fonds d'Art.
1259. Beckerel, Boric.	Id.
XIII^e s Bourich.	Id.
1429. Becquererel et Bourich.	Id.

On voit, par les variantes du nom, qu'on ne peut l'assimiler aux autres Boiry, qui sortent de Bariacum ou Bareium. Une certaine ressemblance provenant d'une prononciation défectueuse, a transformé Borich en Boiry.

Le radical est Bos, bœuf, suivi d'une terminaison indiquant en cette villa un rassemblement d'animaux de l'espèce bovine, une bouverie. La basse latinité a pour exprimer cette idée Boeria, Booria, d'où le français du moyen-âge a pris Boverie, Bouherie et Boire. Ce dernier mot avait à cette époque le sens général de prædium.

Les noms de lieu, qui contiennent ce mot plus ou moins modifié, sont nombreux et leurs anciennes formes ne laissent aucun doute sur leur signification. Les Boheries, Bourie, Boirie sont évidemment des Buheria. Mais la forme la plus fréquente se termine en *esse*, *esche*, *ecq*, etc. Donnons pour exemple Bouresse (Vienne), qui vient de Boericia et a porté aussi le nom de Bubalicia, synonyme exact, Bubalus étant l'équivalent de Bos.

Comparer Bourresches (Aisne), Bourrache (Meurthe), Bourrex (Ariège), Boressé (Charente-Inférieure), Boreske (Drôme), Borest (Oise), Bourecq (Norrent-Fontes), le Bottitium de la Chronique d'Hariulphe; Bouret-sur-Canche

(Auxi-le-Château); Bouresse (Vienne), Sylva sanctæ Mariæ, quæ vulgò dicitur Boerecia, 904 ; villa Boericia, 936; Bubalitia. 1016; Bubalicia, 1085; Boerethia, 1147, Boeresse. 1236. Boheries (Aisne), la Bourie (Vienne), la Boirie (Charente-Inférieure), le Boury (Ham).

Le cartulaire de Notre-Dame d'Arras mentionne avec Geldulficurtis sa dépendance Borec ou Borech. Geldulficurtis, Geldelcurt, cum appendice Borech, est Gueudecourt, (Combles, Somme). Ce Borech, comme Borich, Boiry-Becquerel, représente un Boericia, parc à bœufs. Le nom a disparu ; mais la localité la plus voisine de Gueudecourt est un village dit Les Bœufs, ce qui est évidemment la traduction exacte ou du moins la reproduction de l'idée figurée par Borech.

BOURET-SUR-CANCHE

1150. Bourech.	Cartulaire de Cercamps.
1179. Borrez.	Titres de Cercamps.
1190. Borrec.	Ibid.
1225. Borres.	Ibid.
1234. Borrais.	Ibid.
1260. Bourich.	Arch. dép., fonds d'Artois.
1298. Bourrech sur Canche.	Titres de Cercamps.
1429. Bourech sur Canche.	Arch. dép., fonds d'Artois.

L'analogie des formes permet d'assimiler ce nom à Boiry. S'il est discuté, c'est à propos de l'attribution qu'on lui a faite jusqu'ici du Botritium de la Chronique d'Hariulphe. Cette attribution est tellement bien acceptée, que Quicherat lui-même identifie les deux noms. Il y a là une erreur grave qu'il est indispensable de relever.

Le Botritium en question est Bourecq (Norrent-Fontes).

BOURECQ

Ce village est cité en 1093, dans les titres de l'abbaye de Ham, sous la forme Borrec.

La Chronique d'Hariulphe, dans l'énumération des biens de l'abbaye de St-Riquier, dit: « In Terguanensi territorio Rollenicurtem et Botritium, Guatenaas in prædicto loco... In pago Targonensi Botritium et Rollenicurtem. . Botritium in pago Terragonensium... » Elle ajoute que de ce Botritium dépendent « villam Teones, villam Neudum, villam Albitrium, villam Guadanniam. »

L'*Histoire de St-Riquier*, par l'abbé Henocque, place Botritium à Bours-en-Ternois, Quicherat à Bouret-sur-Canche. Le premier, comme Malbrancq et Aug. Longnon, a mal traduit Terguanensi pago et a cru y voir le Ternois. Le second s'est laissé entraîner par la considération de voisinage entre Bouret et St-Riquier, erreur commune qui a fait grand tort à la science des noms de lieu.

En effet, si l'on étudie les mots Terguanensi, Targonensi, Terragonensium, on voit que le chroniqueur, d'origine latine, ou, si l'on veut, neustrienne, n'a pu reproduire sur le parchemin le son véritable du *W* tudesque, et que selon l'usage des scribes du temps, il l'a remplacé par le son guttural représenté par *Gu*. Substituons à ce *G* le *W* normal et nous obtiendrons Terwanensi, Tarwonensi, Terrawonensium qui désignent, non le pays de Ternois, mais le pays de Thérouanne.

Or, in prædicto territorio, c'est-à-dire dans ce pays de Thérouanne, se trouve Guatenaas. dans lequel, si nous substituons encore le *W* au *G*, nous trouvons Watenaas, reproduit sous cette forme dans le cartulaire de St-Bertin, et désignant Watten, situé en plein pays flamand. Watten,

villam Guadanniam, comme il est dit en 831, dépendait de Botritium et les revenus qu'on en tirait servaient à l'entretien des moines qui habitaient ce Botritium, ainsi que ceux de Teones, Neudum, Albitrium. Etant donné que Teones représente Thiennes (Nord), Neudum, Saint-Ricquiers (Flandre occidentale), et Albitrium, Alveringhem (id.), ce n'est pas dans le Ponthieu où le Ternois qu'est situé Botritium.

Ajoutons qu'il ne peut y avoir de doute sur l'identification de Watten avec Guatenaas. Une charte de Robert le Frison, 1093 (Mir. II, 3, ch. 18), dit : « Bernoldus fratrum in ecclesiâ sanctorum Nicolaï et Richarii in loco qui dicitur Watana præpositus... » Il y avait donc à Watten un prieuré ou une prévôté de St-Riquier en 1093, et la Chronique d'Hariulphe a été écrite en 1088.

Botritium est Bourecq, canton de Norrent-Fontes, arrondissement de Béthune. Son église est encore sous l'invocation de St-Riquier, qui est l'objet d'un pèlerinage assidu. Bouret-sur-Canche a pour patron saint Léger et appartenait à l'abbaye de Cercamps. Bours-en-Ternois a pour patronne sainte Austreberthe et dépendait jadis de la manse épiscopale d'Arras.

Il faut donc traduire Botritium in pago Targonensi par Bourecq au pays de Thérouanne.

BAVINCOURT

Comme tous les noms en *court*, Bavincourt a pour premier composant un nom d'homme, Bavo, Bavon. C'est à tort qu'on lui a attribué la forme Bavelaincourt qui appartient soit à Bavelincourt (Somme), soit à Blavincourt (Avesnes-le-Comte) ; à tort aussi la forme

Bayencourt, qui désigne Bayencourt (Somme) ou Bancourt (Bapaume). L ne disparaît jamais des variantes anciennes, à moins qu'il ne suive *a*, *e*, *u*, auquel cas il laisse le son de *au*, *eu*, *ou*. Bavonis n'a pu donner Bayon ou Bayen, pour la raison qu'il ne contient au radical ni D, ni G, qui ait, dans la contraction, amené le son de i ou une mouillure. Bayenghem, Bayencourt, Bayonvillers viennent de Baginus, Baïnus, Bain. Si Bavonis s'est transformé, il n'a pu le faire que par une contraction simple due à la disparition du V. En voici un exemple. On trouve dans Raoul Glaber : « Henricus Saxonum rex, ædificavit monasterium in Saxoniæ loco qui dicitur Bavonis Berch, id est Bavonis mons; linguâ enim theutonicâ Berch mons appellatur (1007). » Or, Bavonis Berch est devenu Bavenberg. Baënberg, aujourd'hui Bamberg.

Bavo se retrouve dans Bavincourt (Somme); le Bavincourt, hameau de Brêmes ; Bavinchove (Nord).

C'est une chose fort délicate que l'attribution d'un nom ancien à une localité moderne. On court le risque de dénaturer les faits historiques et de les transplanter, pour ainsi dire, en des régions auxquelles ils sont étrangers. Les erreurs ainsi commises sont en grand nombre et l'on est moralement obligé de les combattre, en demandant, toutefois, pardon à leurs auteurs de la grande liberté que l'on prend de les contredire. Le nom de Bavincourt nous fournit l'occasion d'une controverse. En effet, on a fabriqué à son sujet toute une histoire.

En 936, un parti de Hongrois se serait avancé jusqu'en ce village. Le curé du lieu, Adalgaire, aurait été chargé de chaînes, et sa délivrance aurait fourni matière à une légende miraculeuse.

Cette date de 936 est déjà fort douteuse. Baldéric place l'attaque de Cambrai par les Hongrois en 956, d'autres chroniqueurs, en 926. Quoi qu'il en soit, les Hongrois, quittant l'Italie, où leurs bandes avaient été secourir Bérenger, se jetèrent sur la France, pillant et dévastant les campagnes sur leur passage. Cette horde de cavalerie légère vint se briser contre les remparts des villes de Bourges, au midi, de Reims et de Cambrai, au nord. L'archevêque de Reims, Artoldus ou Arthaldus, fit prudemment transporter les reliques des saints dans la métropole, se rendit en toute hâte auprès de Hugues de France, et de là suscita, pour s'opposer à la marche de l'ennemi, Arnould de Flandre, Sifroid de Guines et d'autres seigneurs du nord. Leurs soldats, dit Malbrancq, « ne in hæc inferiora descenderent eos arcuêre, » c'est-à-dire les empêchèrent de descendre dans ce que l'on appelle le bas pays. Mais toute la Champagne et ses environs furent en proie au pillage.

Ici se place la légende du curé Adalgaire et les miracles des saints Rémois. Je laisse parler Flodoard : « Quand naguères la Gaule, notre patrie, fut, en punition de nos péchés, livrée au glaive des Hongrois pour en être déchirée, quelques-uns de ces barbares, pénétrant dans le monastère de Saint-Basle, trouvèrent les cellules des moines à peu près vides, les clercs s'étant réfugiés dans la cité avec les reliques de leur patron. Ils y établirent leur camp, qui devint le rendez-vous général de tous les pillards. L'un de ces mécréants, voulant monter sur l'autel consacré à St-Martin, posa la main sur l'angle de cet autel, et cette main adhéra de telle sorte à la pierre qu'elle ne put en aucune façon s'en détacher. Et comme les siens ne voulaient point le laisser là, ils

coupèrent le marbre à coup de hache tout autour de la main et ils emmenèrent l'homme qui emporta malgré lui ce fragment de la table d'autel désormais inséparable de sa personne. Bien plus, à ce que racontèrent des prisonniers revenus de captivité, il retourna dans sa demeure, le bras, desséché pour toujours, portant son éclat de pierre, preuve parlante de la puissance de saint Basle. »

Or le monastère de Saint-Basle était situé à Viriziacum, maintenant Verzy, près de Reims, là où finit la Champagne rémoise et commencent les bois dits de la Route, « ubi nemus obumbrat Rigesium, » à l'endroit où la forêt étend son ombre sur Rilly.

Malbrancq, d'après Flodoard, mentionne l'homme à la pierre et fait le récit d'un autre miracle. En voici le texte latin, que je reproduis afin de faire comprendre la corrélation qui existe entre les deux légendes :

» Ad Remos, in divi Basoli æde, Hungarus dexteram aræ admovens ità sensit inhærentem, ut partem lapidis quæ tenacissime palmam ac digitos corripuerat necesse fuit incidi. De Bavonis curte (ita enim ejus ecclesiæ villam nuncupant) presbyter Adalgarius in vinculis compedibusque ferreis undique adstrictus, vidit nocte qui, reseratâ catenâ, moneret cieretque ad fugam capessendam; sed veritus in sæviores manus incidere, ad alteram noctem tergiversatus est, quâ rursùm eâdem specie voceque animatus per medios evasit hostes (l. 2, ch. 33). »

On ne peut tirer de ce texte d'autres conclusions que celles-ci : In D. Basoli æde, c'est le monastère de Saint-Basle; ad Remos, près de Reims ; de Bavonis curte, c'est le Bovonis curte de Flodoard ; villa ejus ecclesiæ,

c'est une villa ou ferme dépendant de l'église de Reims. Ecclesia signifie la réunion des fidèles sous la conduite d'un pasteur. Au moyen-âge il a désigné le siège épiscopal, la cathédrale, le chapitre. Les églises rurales portaient le nom d'Altare. On aurait dit alors : Altare Sanctæ Mariæ de Bosco (Ruisseauville) et Ecclesia Sanctæ Mariæ Atrebatensis. Bovonis curte était donc un bien du chapitre de Reims, et si l'on veut consulter les archives municipales de cette ville, on trouvera dans la liste complète des propriétés de ce chapitre le village de Bouvancourt, sur la route de Reims à Fismes.

On a donc eu tort d'attribuer Bovoniscurte à Bavincourt (Pas-de-Calais).

Les erreurs de cette nature ne manquent jamais de se produire quand on extrait de la chronique un passage qui, se rattachant aux lignes précédentes, leur emprunte sa véritable signification. Isolé, le fait prend un autre aspect, et les conséquences qu'on en tire sont nécessairement erronées.

Après la légende religieuse, voici venir la légende politique.

Hugues Capet et Arnould de Flandres se seraient livré une bataille sanglante sur le territoire de Bavincourt. Je ne verrais pas d'inconvénient à accepter le fait si l'on indiquait la source où on l'a puisé. Mais j'ai consulté à ce sujet tous les chroniqueurs de ce siècle sans y trouver mention de ce combat. Les documents contemporains de la prétendue bataille sont très concis et les débuts des premiers Capets sont peu connus. Aussi l'expédition de Hugues Capet contre Arnould le Jeune est-elle le plus souvent confondue avec celle de Lothaire contre Arnould le Vieux. Certains historiens compilateurs ne lui

accordent qu'un petit nombre de lignes; d'autres, comme D'Oudegheerst, la nient positivement et n'admettent que la guerre d'Hugues de France et de Lothaire contre la Flandre, trente-deux ans auparavant; et c'est à cette expédition de 965 qu'ils attribuent les faits de guerre qui se sont accomplis en 987. Comment oser affirmer un détail quand on a lieu de douter de la réalité du fonds?

Quoi qu'il en soit, en acceptant la date de 987, tout ce qu'on sait de la campagne se résume dans ce passage de Guillelmus Calculus (Guill. de Jumièges): « Hugo arma movens cum validâ hosticâ manu Attrebatum illi abstulit et cuncta municipia quæ citra flumen quod vocatur Lis tenebat... » et dans cette traduction quasi littérale que contiennent les Chroniques de St-Denys: « En la nouveleté que le roi Hues fut coronez en la manière que vous avez oï, ne li vot obéir Arnous li cuens de Flandre; dont li rois assembla grant ost et alla sor lui et li toli tout Artois et tous les chastiaux et les forteresces que il avoit sur une iaue qui a nom Lis. »

C'est donc sur la Scarpe d'abord, sur la Lys ensuite, que s'est porté l'effort, c'est à-dire sur les frontières naturelles de la Flandre, objectif de l'attaque. Si la rencontre dont on parle s'est produite, c'est dans cette région, et l'on pourrait avec quelque raison la placer à Bovincourt, près de Mons-en-Pévèle, qui serait dans les conditions stratégiques voulues. Mais ne serait-il pas plus rationnel de fixer l'époque de la bataille de Bavincourt au moment de la guerre entre Hugues et Charles de Lorraine, quand Hugues vint se briser piteusement, *turpiter*, dit la Chronique de Sigebert, devant les murailles de Reims? Ce serait, en ce cas, le Bovonis curtis du prêtre Adalgaire qui aurait été le théâtre de la

lutte. Pure conjecture, comme pour tout ce qui regarde l'histoire de ce temps, quand l'Eglise n'y est pas intéressée. Je me garderais bien de rien affirmer puisque les textes à l'appui font complètement défaut.

Tirons néanmoins de tout cela une moralité. L'historien a toujours tort d'écrire : « On dit que tel fait s'est produit, » sans discuter le pour et le contre, ce qui édifierait le lecteur sur la possibilité de ce fait. Cinquante ans plus tard le même sujet se présente de nouveau, traité à un autre point de vue ou simplement reproduit par un nouvel écrivain, lequel supprime la forme dubitative « On dit, » et les générations suivantes considèrent le fait comme avéré. C'est ainsi que s'établissent les légendes les plus extravagantes ; c'est ainsi que nos ancêtres ont cru fermement que Francus, fils d'Hector, avait choisi la province de Champagne pour y fonder une nouvelle Troie, et que de nos jours on croit encore que les Anglais ont inventé la poudre.

COMPTES

DE

L'HOPITAL St-JEAN-EN-L'ESTRÉE D'ARRAS

et des

Hôpitaux d'Hesdin et de Gosnay

Première moitié du XIV[e] siècle.

L'Académie d'Arras a bien voulu, il y a deux ans, donner l'hospitalité de ses Mémoires au « Cartulaire de Saint-Jean-en-l'Estrée » ; je complète ce travail par un compte de cet hôpital, auquel je joins des extraits des comptes de la même époque des hôpitaux d'Hesdin et de Gosnay, fondés, le premier par la comtesse Mahaut, le second par Thierry d'Hireçon. Jusqu'à présent, on a peu ou point publié de comptes des maisons hospitalières de la première moitié du XIV[e] siècle ; si arides qu'ils paraissent être, ces documents ne sont pas cependant dépourvus d'intérêt : ils fournissent sur l'organisation des hôpitaux, leurs ressources, leur personnel, leur mobilier, sur les prix des denrées alimentaires, des détails précis et souvent utiles à recueillir. Avec leur aide, j'ai essayé de rechercher quel pouvait être, à cette date, le régime de ces trois hôpitaux : cette petite étude terminera cette série de documents.

JULES-MARIE RICHARD.

Compte de l'hôpital St-Jean-en-l'Estrée d'Arras (1)

(De la S. Remy 1312 à la S. Remy 1313).

Chest li contes de toutes les rechoites et revenues, despens, frais et misses de le maison S. Jehan en l'Estrée d'Arras, commenchiet a rechevoir, a fraiier et a mettre le jour S. Remy qui fu l'an M IIIc et XII jusque par tout l an ensievant, fais par maistre Huon de Boves, lieu tenant de maistre de le dite maison et Jehan de Denier boursier et grenetier.

Et premierement. *Rechoite.*

Dou restat qui estoit deus a le dite maison S. Jehan dou conte de l'année d'antan, LXI lb. XIX s. I d.

Rechoite de rentes en deniers et en capons. Premierement, dou paage de Bapalmes, et sont deu a le dite maison S. Jehan a IIII termes en l'an, IIc lb. Des menues rentes en deniers que pluisseurs gens doivent a le dite maison a IIII termes, LXV lb. XIII s. VIII d. De XXII capons de rente dont on rabat VII capons, des quez li demisselle de Chanle en a eu IIII qui li sont deu de rente cascun an et li dame de Bailloes III, demeurent XV capons vendus a pluiseurs fuers XI s. IIII d. De VIII mencaudées de terre seans au Maisnil le Boucial donnée a rente pour tout l'an, L s. Des mars (2) d'Estohaing dont on soloit conter IIIc mencaus d'avaine en rechoite d'avainne LXV lb.

Somme de ces rentes IIIc XXXIII lb. XV s.

Rechoite de blé. Dou restat de blé qui demoura au conte

(1) *Archives du Pas-de-Calais*, A. 887.

(2) Des mars, c'est-à-dire de la récolte produite par les ensemencés du mois de mars, tandis que le blé est ensemencé à l'automne précédent.

de l'année devant ceste LX mc. de blé. De le cense d'Estohaing VI^c mc. de blé. De le cense de Baillœl II^c XXX mc. de blé. De Laignicourt IIII^xx XIII mc , croist et descroist. Des mœllins d'Athies en Vermendois IIII^xx mc. de blé. Des menues rentes de blé que pluisseurs gens doivent LXXI mc. et demi et les II pars d'un boistel de blé. De le terre de Dury on n'en conte nient au blé pour ce que on en contera chi apres le march. De le terre de Croisilles on n'en conte nient pour ce que on en conte en le somme de blé des menues rentes par desus. De le terre qui fu Raoul XXIIII mc. et boistel et demi de blé. De blé oublié a conter en l'anée d'antan de cruture de menues rentes VI mc. de blé.

Somme de toute rechoite de blé, conté le restat, XI^c LXIIII mc. et demi, boistel et demi et les II pars d'un boistel.

Despens de ce blé. Pour blé dont on a fait pain et fleur ceste anée, fraiiet en le maison VI^c XIII^xx XV mc. de blé. Pour meuture de ce blé paiiet au maunier a raison de V mc. dou cent maure, XXXIIII mc. et demi et I boistel. Pour defaute de blé des menues rentes qui sont perdu a le maison V mc. et III boist.

Somme de despens de blé et de defaute de rentes VII^c XXXV mc. et demi. Einssi demeure de blé IIII^c XXXV mc. boist. et demi et les II pars d'un boistel. Vendu de ce blé. Dou blé des mœllins d'Athies en Vermendois IIII^xx mc., vendus XI lb. XII s. VI d. Dou blé des menues rentes et d'autre blé vendu ceste anée III^c X mc. boist. et demi et les II pars d'un boistel, a pluiseurs fuers, valent IIII^xx XVIII lb. et XXII d. O.

Somme de blé vendu III^c IIII^xx X mc. boistel et demi et les II pars d'un boistel qui valent CIX lb. IIII d. O.

Einssi demeure de blé deu a le maison XLV mc.

Rechoite d'avainne. Dou restat d'avainne qui demoura au conte de l'anée devant ceste IIII mc et demi et II b. Des muyages d'Athies en Vermendois IIII^xx mc. De III^c mc. d'avainne de le cense d'Estohaing on n'en conte nient ci pour ce con en a conté par desus en rentes en deniers. De

le cense de Laignicourt xxxv mc. d'avainne. Des menues rentes xii mc. boistel et demi et les ii pars d'un boistel. De le terre qui fu Raoul on n'en conte nient a marc pour ce que on en a conté par desus en rechoite de blé. De le terre de Dury xxiiii mc. d'avainne. De le terre que Medame de Croissilles tient, on n'en conte nient pour ce con en a conté en menues rentes.

Somme de toute rechoite d'avainne, parmi le restat de l'anée devant ceste, viixx xv mc. et demi iii boist. et demi et les ii pars d'un boistel.

Despens de ceste avainne. Pour le rente qui est deue a Baillœs ii mc., pour les ques ii mc on paiie xviii boist. fourmenteres.

Item vendu de le dite avainne. Del avainne des muyages d'Athies en Vermendois iiiixx mc. vendus xi lb. xii s. vi d It. del avainne des menues rentes de Laignicourt et de Dury lxxiii mc. et demi boistel et demi et les ii pars d'un boistel, vendu a pluisseurs fuers xxvii lb. viii s. ix d.

Somme de toute cele avainne paiie a rente et vendue viixx xv mc. et demi iii b. et demi et les ii pars d'un boistel, qui valent en deniers xxxix lb. xv d.

Item rechut dou censier d'Estohaing pour iiii^c de veche, vendu le cent xv s., valent lx s. It. dou dit censier x caretées de fuerre fraiiet en le maison. Dou censier de Baillœl ii caretées de fuerre fraiiet en le maison.

Rechoite d'aumosnes et d'autres revenues. Dou terçoel vendu ceste anée, viii lb. iii s. vi d. Des vies dras des malades, xvii lb. xvi s De ii^c iiiixx une lb. de pennes de porc, cxii s. vi d. Dou raport Sainte Bride, xxi s iii d. Des esqueances (1) dou cors Juliane Wastele, iiii lb. De Colart Frekin, l s. De Raoul de Bapalmes, iiii lb. ii s. Des escaances dou cors mons. Simon de le Parosce, cv s. Des escaances

(1) C'est-à-dire des choses échues à la maison par suite du décès des frères et des sœurs de l'hôpital qui héritait de leur mobilier.

dou corps Jehan de le Hale, XLV s. De vies keutes vendues, LXXVS. De vies linceus vendus XV s. (1). De saute de blé IIII d.

Somme de ces revenues LV lb. VII d.

Somme de toute rechoite VI^{c} lb. LV s. III d. o.

Despens et misses de la rechoite devant dite par le tans devant dit.

Et premierement rentes paiies. Pour le rente dou prestre qui cante a le capele XV lb. As capelains de Notre Dame, XLVI s. A Boine Hane Cosset, XXIIII s. Et pour IIII capons, XXXII d. A Estroem, LX s. VIII d. Au capitle N. D. d'Arras, XIIII s. VI d. A Saint Vaast, XXIIII s. X d. A le demisiele de Chanle, IIII s. VIII d. As hoirs Barbe Dorée, XXVIII s. Et pour IIII capons, XXXII d. Al hoir de le Tieulloie, IIII s. Au signeur de Longastre, V s. A Robert de Courchele, VIII mc. d'avainne, racaté le mc. V s. VI d., XLIIII s. Pour l'obit Marien Alarde, II s. Pour III mc. d'avainne de gaule de le terre de Hees, XIX s. VI d. Pour l'abeye de Premy, VII s. VI d. Pour l'obit Jakemon de Gaverele, XVIII d. Pour II mc. et demi de blé dou cens madame d'Artois que li terre qui fu Raoul doit, on n'en conte nient en cest conte pour ce que on n'en a nient paiiet. Pour le rente que li terre qui fu le Mulete doit en blé, en deniers et en capons nient, pour ce que li rentiers le paie. Pour le rente de Kyam, II d. Pour l'obit Le Gaye en pain, en vin et pour chire, XXXII d.

Somme pour rentes, XXIX lb. XIII s. V d.

Salaires paiiés. Au prestre qui cante a le capele emmi le sale pour ceste anée, C s. Au barbier, XXVIII s. Pour III varlés, LX s. Pour III meskines, LX s. Pour le clerc des capeles, LX s. Pour le painne dou bouchier qui a tué ceste anée CIIII pourchiaus, pour cascun IIII d., XXXIIII s. VIII d. Pour le clerc qui fait les estrais et les contes, XX s. Pour le caucemente celui qui va au mœllin, IIII s. Pour XLIX fournées de pain quire, IIII s. le fournée, IX lb. XVI s.

(1) *Keute*, couette ; *linceul*, drap de toile.

Somme pour salaires xxviii lb. ii s. viii d.

Despens de bouche. Pour pluiseurs venredis de l'an a cascune personne, i d. au venredi, iiii lb. xvi s. vi d. Pour vigiles de sains, et premierement pour le vigile S. Simon et S. Jude, a cascune personne i d., xxxi d. Pour le vigile de le nuit de Toussains, a cascune personne i d., xxxi d. Pour le jour de Toussains, a cascune personne malade et hetie, viii d., xxxvi s. viii d. (1). Pour le pitance de le nuit S. Martin, a cascune personne malade et hetiet une pinte de vin, xvi s. viii d. Pour le pitance S. Aignien, xxxi d. Pour le vigile S. Andrieu, xxxi d. Pour le nuit del an pour les malades xii los de vin, viii s. Et pour haities x los, vii s. iiii d. Pour le pitance de le Candelier faite en vin, viii s. Et pour le vigile a cascune personne v d en lieu de chars, xii s. vi d. Pour vin de Pasques, ix s. iiii d. Pour le vigile S. Marc, xxvii d. Pour les iii junes dou quatortempre de decembre a cascune personne iii d., vii s. vi d. Pour les pitances de Rouvisons, xv s. ii d. Pour vi pitances de le semaine de le Pentecouste a cascune personne xii d., xxvi s. Pour les pitances dou quatortempre de le Pentecouste, vi s. vi d. Pour le pitance dou jour S. Jehan bouli en l'ole, pour xix los de vin, xii s. viii d. Pour le vigile S. Jehan Baptiste, xxvi s. Pour le vigile S. Pierre et S. Pol a cascun v. d. en lieu de chars, x s. x d. Pour le vigile S. Jakeme et S. Christophe a chascune personne v d. en lieu de chars, x s. x d. Pour le vigile S. Laurent a cascun v d. en lieu de chars, x s. x d. Pour le vigile de le mi aoust a cascune personne v d. en lieu de chars, xi s. v d. Pour le vigile S. Bertremieu a cascune personne v d. en lieu de chars, xi s. iii d. Pour le vigile de le septembrece, xxvii d. Pour le pitance dou jour N. D. en septembre a cascune personne xii d., xv s. Pour le vigile S. Mahieu a cascune personne v d. en lieu de chars, xi s. iii d. Pour les iii junes dou quatortempre S. Mahieu a cascune

(1) Cela fait 59 « malades et haities. » — *Haitiés*, bien portants.

personne III d., VI s. IX d. Pour quaresmiaus de freres, de sereurs et de malades XLIII s. Pour fighes, pour amandes et pour herens pour le quaresme, VII lb. V s. Pour I flael de fighes pour les malades, XXVI s. Pour pluiseurs pitances données as freres et as sereurs dont on rechoit les rentes. Pour le pitance maistre Adam dou Gardin de X mc. de blé, LX s. Pour le pitance le signeur de Croissille de IIII mc. de blé et IIII mc. d'avainne. XXIIII s. Pour le pitance maistre Lambert Le Jouene de V mc. de blé, XXII s. VI d. Pour le pitance Le Paniote, XXX s. Pour le pitance Le Coulombe de III mc. de blé, XII s. Pour le pitance Le Mulete L s. Pour les deniers que on donne cascune semaine as malades, une semaine plus et l'autre moins, et leur a on donné en ceste anée par XXXIX semaines, VII s. le semaine, et par VI semaines XIIII s. le semaine, et par VII sem. X s. le sem., XXVI lb. VII s. (1). Pour crutures que on donne as malades deseure leur VII s. en chars, en poulles, en vin et en autres cozes, LXXI s. Pour CIIII pourchiaus achatés à pluiseurs fuers, IIII^{XX} XIII lb. XIII s. VIII d. Pour IIII^{XX} XV porées de cresson et de menues herbes, IIII lb. XV s. Pour LXX porées de porions, XXXIIII d. le porée, IX lb. XVIII s IIII d. Pour les deniers des avens que on donne a cascune personne I d. le jour, LXII s. Pour les œs de Pasques a cascune personne VI d , XIII s VI d. Pour parfais de pitances que li ville d'Arras et li caritaule donnent as malades et as heties XXXII s. VI d. Pour IX^{c} et XVII los de lait, VII lb. XII s. X d. Pour IIII^{c} lb. d'ole, IX lb. II s. Pour II^{c} XXV lb. et III quarterons de bure, LXXVI s. VIII d. o. Pour XIIII mc. et demi de sel, IIII lb. IIII s. VIII d. Pour IX milliers et II^{c} de laigne, LV lb. IIII s. Pour LIIII mc. de brese, IIII lb. XIX s. Pour XLV sas de carbon, XX d.

(1) Dans d'autres comptes, cet article est ainsi désigné : « Pour deniers que on baille cascune semaine a le prieure pour faire avoir as malades ce que mestier leur est avœc les pourveances de le maison... »

le sac, LXXV s. VI d. Pour sieu, pour candelles, pour coton et pour fachon, XXXVIII s. IX d. Pour aus, pour oignons et pour persin, XV s. IIII d. Pour XXXII los et demi de moustarde, XXIX s. IX d. o. Pour XLVIII mc. et I boistel de pois, XV lb. XVI s. III d. Pour VIII^{xx} V los de vrejus, LV s. VIII d. Pour chars de buef et de mouton pour tout le kemmun en lieu de chars de porc le jour de Toussains, de Noel, de Pasques et d'autres jours LX s. IIII d. Pour le pitance de le nuit dou Noel XXX d Pour le pitance dou jour de Noel pour tout le commun, XXII s. IIII d.

Somme de ces despens de bouce II^{c} IIII^{xx} lb. IX s. I d.

Frais kemuns. Pour IIII^{xx} XVI cors porter enfouir, II d. le cors, XVI s. VIII d. Pour pluiseurs voies faites par les freres de le maison ceste anée pour les besoignes de le maison, LXXII s. III d Pour pluiseurs menus messages envoiies en pluisieurs lieus pour les besoignes de le maison, IX s. III d. Pour le defaute de menues rentes en deniers, II s. Pour pluisieurs cozes achatées. Pour nates pour le capele, pour les refroitoirs des hommes et des dames, VI s. VI d. Pour XXXVIII batoirs, LIII d. Pour XVIII aunes de napes, XX s. Pour I coler a porter cors enfouir, IIII d. Pour une verriere d'arcal misse as greniers, X s Pour I bloc a tailler chars sus et la ou on les partist, XXX s. Pour II^{c} et IIII aunes de toille, X d. l'aune, VIII lb. X s. Pour une mine a mesurer avaine, XI s. IX d. Pour ramons, IIII s. VIII d. Pour lin, XIII s. et VII d. o. Pour III quarterons d'escueles pour les malades, III s. Pour V bulletiaus, XII s. VII d. Pour I coutel de quissine et II coutiaus boissars, VI s. IX d. Pour corde a pendre buées et pour servir as malades et a lever le carpentage, V s. IX d o. Pour I orçoel (1) pour les capeles, VI d. Pour une eskiele, XVI d. Pour I noef entonnoir a boulie, pour mandes, pour une raffle, I souflet et une pele, XI s. III d. o. Pour orpin, V s. VII d. Pour capiaus de sains, III s. VI d. Pour parkemin a faire lettre et rolles as contes, V s. Pour I matrologe faire u quel sont contenu pluiseur obit que on doit faire pour pluiseurs personnes qui ont fait leur aumosnes

(1) Bénitier.

a le maison, v s. Pour arbres eshonniner, ii s. Pour les despens Jehan Gourdoin de Laignicourt, xiii d. Pour planter saille, iii d. Pour mettre homme vivant et morant en terre que on tient de S. Vaast, xiii s. Pour une confirmation escrire, xii d Pour priiaus refaire, iii s. ii d. Pour iii chirografes de le cense de Baillœl et pour courtoisie faite as eschevins qui les rechurent, xiiii s. Pour entasser laigne, vii s. Pour chire a seeler, xv d. Pour herbe éparse es capeles a pluiseurs haus jours, xxx d. Pour xii mc. de cendres, xlviii s Pour mesurages de grains, pour portages, amenager et maletautes, xiiii s. iiii d. o. Pour le luminaire de le capele, iii s. viii d. Pour courtoisie faite as mauniers, as fourniers et a le maisnie de le maison, a le heloire (1) et à Pasques iii s. iiii d. Pour pluiseurs œuvres de cuvelerie faites as estieus de le maison liii s. ii d. o Pour refaire les verrieres de le capele, ix s. Pour pluiseurs refaitures de pos, de paiieles, de cauderons et de bachins, pour bendes de fer, pour serrures, pour cles, pour kevilles de fer misses a pluiseurs lieus de le maison ceste anée, xxxiii s. vi d. Pour le luissiel (2) Julienne Westele, vi s. Pour iii lb. de chire pour sen luminaire, vi s. vi d. Pour offrandes, xi d. Pour se fosse, xii d. Pour le luissiel Raoul de Bapalmes, v s. ix d. Pour sen luminaire, vi s. ix d. Pour offrandes, x d. Pour se fosse, xii d. Pour le luissiel mesire Simon de la Parosce, viii s. Pour sen luminaire, vi s. vi d. Pour offrandes, xi d. Pour se fosse, xii d Pour le luissiel Jehan de le Hale, v s. Pour sen luminaire, vi s. vi d Pour offrandes, x d. o. Pour se fosse, viii d. Pour vin presenté par i i fois as freres (meneurs) qui ont fait sermons as jours S. Jehan, v s. ii d.

Somme de frais kemuns xxxviii lb. xxx d.

Œuvres Et premiers, estoffes pour le maison. Pour xxviii kievrons mis au comble de le sale, viii s. le kievron, xi lb. iiii s. Pour gistes, pour plates, pour mairien dont on fait bouques, pour ais de caisne misse a le sale et pour autre mairien mis en pluisseurs lieus de le maison, iiii lb. v s.

(1) Aux étrennes

(2) Cercueil.

IIII d. Pour II milliers et V^c de late de caisne VIII s. le cent et pour VI^c d'autre late, XI lb. VII s. Pour XIIII^m et VII^c de claus achates a pluiseurs fuers, IIII lb. III s. V d. Pour VII^m de tieulle misses a ces œuvres, XV s. le millier, CV s. Pour festures, pour careus et pour arestiers, XII s. VI d. Pour VIII cartées de savlon, X d. le caretée, XV s. Pour XXXVI sas de cauch XV d. le sac, XLV s. Pour X caretées d'argille et de blanc bray, VII s. Pour II^c de pieres, VIII s. Pour estain et saudure as fourniaus de le quisine, V s. VI d. Pour tilleurs et osiers mis as praiiaus, IIII s. II d.

Somme de ces estoffes, XLI lb. XXIII d.

Journées d'ouvriers. Pour LXIIII journées de carpentiers qui ont ouvré a le salle et a pluiseurs lieus de le maison pour l'un plus et l'autre moins, C et XII s. Pour LXXVI journées de couvreurs et de manouvriers, II s. VI d. par jour pour couvreur et pour manouvrier, IX lb. X s. Pour VII journées d'un machon et de sen manouvrier qui ouvrerent as fourniaus de le lavenderie, a le seu des pourchiaus et ailleurs, XVII s. VI d. Pour replonner les fourniaus des quisines, V s. IIII d. Pour pluiseurs journées de manouvriers qui ont ouvré as seus des pourchiaus et netoiiet pluiseurs lieus, XIIII s. VIII d. Pour VI journées et demie d'un vigneron qui a ouvré as vignes VI s. VI d. Pour torkier, plakier et enduire en pluiseurs lieus, XI s. IIII d.

Somme de ces journées, XVII lb. XVII s. IIII d.

Pour IIII^c pies de mures fais a Baillœl, IIII lb. V s Pour VI^c et demi de piere misse a ces mures, XXVI s. Pour voiture de cele piere, VIII s. VIII d.

Somme pour ces œuvres de Baillœl, CXIX s. VIII d.

Somme de tous despens, misses et œuvres, IIII^c LV lb. VII s. VII d.

Ensi demeure que on doit a le maison VII^xx VII lb. VII s. VIII d. O.

Et de blé XLV mencaus.

Extraits du compte fait à la Saint-Remy, 1333 (1)

Pitances a tout le commun tant malades comme heties.

Pour le pitance dou jour de Toussains, pour moust et pour auwes, XIX s. Pour le pitance Saint Aignien, a cascune personne I d. et as mainies une obole, XXII d. Pour le pitance de le nuit S. Martin, a tout le commun, tant malades comme heties, XIX los de vin, X s. II d. Pour le pitance de le nuit de l'an, tant malades comme heties XVIII los de vin, X s. X d. Pour le pitance des Rouvisons a cascune personne III d., VI s. VIII d., parmi les maisnies. Pour le pit. dou jour S. Jehan bouli en l'ole faite a tout le commun XVIII los de vin, VIII s. VI d. Pour VI pitances de le semaine peneuse a le Pentecouste, a cascune personne VI d., et pour VI maisnies cascune III d., X s. VI d. Pour le pit. dou jour S. Jehan decolascé, VIII s. VI d. Pour le pit. de le Cartaude faite en auwes et en moust (2) pour tout le commun, malades et heties, XXII s. Pour parfais de pitances que li ville et li caritaute de le carité N. D. des Ardens ont fait au commun del hospital, tant malades comme heties, XXIII s. XI d. Pour les III junes du quatuortempre de decembre a cascune personne III d. et as maisnies III ob., V s. III d. Pour les III junes du quatuortempre de Pentecouste V s. III d. Pour les III junes du quatuortempre S. Mahieu V s. VI d. — Somme VI lb. XVII s. XI d.

Pitance que aucun frere, sereurs et autres personnes ont faites qui ont laisset rentes et terres al hospital sur quoy on les prent. Pour le pitance Margot de Douvrin faite le VI[e] jour apres le S. Denys, V s. Pour le pit. monsgr Alart de Croisilles et medame se femme faite le jour des ames, de IIII mencaus de blé et de II mencaus d'avaine, XXVI s. Pour le pit. Colart Frekin faite u quart jour apres le jour des ames, II mc. de

(1) Arch. du Pas-de-Calais, A. 889.

(2) Le *Ménagier de Paris* donne plusieurs recettes pour la préparation du « moust. » Tome II, p. 181 et 235.

blé de IX s. Pour les pit. signeur Robert Crespin et dame Maroie Loucharde se femme faite l'une u VI^e^ jour apres le jour des ames, de le quarte partie des pourfis de XVI mencaudées de terre seans a Carenchi et a Villers qui sont arrentées hiretaulement VII lb. l'an a Simon du Leu, XXXV s. It. pour le seconde pit. faite pour les dites personnes le jour S. Jehan euwangeliste, XXXV s It pour le tierce. pitance faite le XV^e^ jour d'avril, XXXV s. Et pour le quarte pit. faite le quint jour apres le S. Barnabé, XXXV s. Pour le pit. maistre Lambert le Jouene faite le jour S. Aubert et Ste Luce V mc. de blé, XX s Pour les pit. Emmain Paviote faite l'une le nuit S. Thomas l'apostle et l'autre le tierch jour devant le Nativité S. Jehan Baptiste, XXX s. Pour le pit. et obit demis Marien Coulonne faite lendemain dou jour S. Thomas l'apostle, III mc. de blé XII s. Pour le pit Aelis Ravane faite le premier jour de l'an, VIII s. Pour II pit. Ysabel Mulete l'une faite le VI^e^ jour apres le Thiephaine et l'autre le jour S. Martin con dist air boullant, XL s Pour l'obit Marien Le Liniere fait le jour S. Grigore et pour IIII pit. faites as malades et au commun en pur vin et avœc chou doit on livrer as capeles del hospital vin pour administrer et servir as messes et les prent on sour V mencaudées de terre seans es terroirs de Buignastre et d'Escout, et doit li premiere pit. estre faite le jour N. D. en march, li seconde al Ascension, le tierche a le S. Jehan Bapt. et li quarte le jour des ames, IIII mc de blé et II mc. et le tierch d'un mc. d'avaine, vaut XXVII s. VIII d. Pour le pit. Colart Frekin faite le jour N. D. en march XXX d., I pain d'un denier et I capon de XII d., vaut tout III s. VII d. Pour le pit. maistre Adam dou Gardin faite le jour S. Marc Evangeliste X mc. de blé de XL s. Pour le pit. maistre Huon de Boves faite lendemain dou jour S. Jehan boully en l ole XXXVI s. Pour le pit. Agnes de Bappaumes faite lendemain des octaules S. Pierre et S. Pol XX s. Pour le pit demis. Œude de Henin commenchie nouvellement a faire a tout le commun VI mc. de blé de XXIIII s. — Somme XXII lb. XV s.

Extraits de divers comptes de St-Jean-en-l'Estrée.

Pour IIIIe XI aunes de toile pour faire linceus, XVI d. l'aune, XX l. XIIII s. VIII d.

Pour coton, XVI d.

Pour I soufflet, II s.

Pour cendres a buer, IIII l. V s. VI d.

Pour batoirs, II s.

Pour persin et ysope a planter, V d.

Pour orpin a faire le couronne S. Jehan, IX s. I d.

Pour IIII peniaus de fil d'arcal mis as fenestres des greniers, XVI s.

Pour IIIe que pos que terins pour les malades, XXII s. VI d.

Pour refaiture de keutes, de couvretoirs, de keutepointes et linceus, V s. V d. (1307).

Pour pommes a beneir, IIII d.

Pour I molloir a poivre, III d.

Pour I coutel boissart pour le cuisine, XVII d.

Pour VIII auges a couchier les enfans des adjutes, III s. IIII d.

Pour une nate al autel de le capele de le sale, XX d.

Pour IIIe et XXX aunes de toile dont on a fait linceul as malades, IX d. l'aune, VIII lb. XII s. VI d.

Pour VIII aunes de toile a faire cendriers, IIII s. VIII d.

Pour refaire le verriere derriere l'autel de le sale III s. (1311).

— Pour une paiele de fer pour servir de feu as capeles, II s. VI d.

Pour I cauderon accaté a porter boullie as malades, VIII s.

Pour le messel de le capele de le sale, XXII s.

Pour toile a faire kemisses a ce messel, XIX d.

Pour reloiier ce messel, II s.

Pour renluminer le crucefis de cellui messel, XII d.

Pour le paulme que Sains Jehans tient, refaire et renluminer, II s. X d.

Pour herbe esparse a pluiseurs festes en le capele, II s.

Pour vin présenté par III fois as freres preeceurs qui ont fait sermons a S Jehan par III fois, VI s. IIII d. (1312).

— Pour un contreseel a seeler les lettres a envoier hors, XVI d.

Pour VII aunes de canevach a faire un cendrier, IIII s. XI d. (1318).

— Pour une saliere d'estain pour le refrotoir des hommes. VI d.

Pour capiaus pour les Sains le nuit S Jehan, V s. (1319).

— Pour vaissiaus de terre a saler char, VIII d.

Pour XXI aunes de grosse toile, pour faire cendriers, sas et estendeles, l'aune X d., XVII s. VI d.

Pour I bachin barboir, VI s. IIII d.

Pour refaire le louche trauwée de le cuisine, IIII d (1321).

— Pour CCCCXXIX l. de burre, IX l. XI s. X d.

Pour II^m CCC d'oignons, X s. XI d.

Pour XXXVI los de lait, IX s.

Pour XL los de verjus, XIX s. VII d.

Pour CCC los d'ole, VIII l. III s.

Pour XXX mencaus de sel, XII l. XVII s.

Pour XXI mencaus et I boistel de pois, XIIII l. IX s. XI d. (1323).

— Pour XXXIX mencaus, III b. de pois, XVIII l. XII s.

Pour IIII mencaus de sel, XXVI s.

Pour CCCLVII l. de burre, VI l. VII s. II d.

Pour V^c L los d'ole, XIII l. X s. VI d.

Pour CIIII^XX et XII los et demi de verjus, IIII l. IIII s. II d.

Pour XX los de moustarde, XX s.

Pour XII^XX III aunes de toile a faire lincheus pour malades, IX l. III s. (1324.)

— Pour estoupes pour les malades, XIII d.

Pour une nœve paiiele pour baignier ens les enfans des adjutes, XVIII s.

Pour II candelers de keuvre, XX d.

Pour I nœf carel a escauder pourchiaus, VI s. VI d.

Pour I corbison pour le prieuse, XIIII d.
Pour I escumoir et un broceron a cauderon, XXXII d.
Pour I cent de louces pour les malades, XI d
Pour CCCCLXVII l. de burre, VIII l. XII d.
Pour CCCXXXIIII los de verjus, XXXV s. V d.
Pour XII^{c}XXXV los de lait, II d. le lot, X l. V s. X d.
Pour XLVIII mencaus de pois, XVIII l. VII s. VII d. (1333.)
— Pour VIII livres d'estoupes pour les navrés, XXVII d.
Pour unes baignoires pour les adjutes, X d.
Pour LVII mencaus de pois, XII s. III d.
Ponr XXIIII mencaus III boist. de sel, VII l. V s. VIII d.
Pour CCCCLV l. I quartier de burre, VII l. X s. X d.
Pour XII^{c} XC los de lait, II d. le lot, X l. XV s.
Pour CCCIII^{XX} los et demi de verjus, IIII l. VII s. IIII d.
Pour le crois de le capelle refaire o lequelle on donne le pais, VI d. (1336.)

Objets mobiliers achetés pour l'hôpital St-Jean à Hesdin (1322).

Chest che que sires Jehans Bridouls a rechut par le main du bailliu de Hesdin et de Jakemon Cornille en pluiseurs coses qui demeurent en le maison Diu que madame d'Artois a fait faire a Hesdin en garnison et en pourveanche (1)

Premièrement, pour une vake, a Jehan Ruffin d'Auchy, XXXV s. VI d.
Item, a Jakemon de Crois, pour une vake, XLVII s.
A Raoul Masolt de Villemain, pour une vake, XXXVII s.
A Pierron Lorage, pour X moutons, IIII lb VI s. VIII d.
A Colin Psaleman, pour une huche et II cours eskamiaus, XI s.

(1) *Arch. du Pas-de-Calais*, A. 408.

A Jehan de Brally, pour II huches, XXX s.

A Aelis de Lenzens, pour II huches, LVIII s.

A Flechin, pour III eskamiaus et II paire de hestaus, XV s.

Audit Flechin, pour I huchel pour le maistre de le maison et pour un autre huchel pour le privilège warder, XX s.

A Jehane le parkeminiere, pour un huchel pour les aournemens de le capele, XVIII s.

A Pierron le cuvelier, pour I tonnel a boulie et I cuvier a buer, V s.

Audit Pierron, pour I tonnel a vregus, I buffet a mengier sus, une paniere pour minchier porées, III s.

A Robert le cuvelier, pour I tonnel a boulie et une seille, V s. II d.

A Pierron le potier, pour I cent de pos de terre, IIII s. Pour III canes de terre et III moussiers, IX d.

A Agnes le potiere, pour III pos de terre, XII d.

Pour une corbeille, et une aumosniere a couvrechel, et un van, a Baudet le vannier d'Auchy, V s. VI d.

Audit Baudet, pour II corbeilles, II s.

Pour XXV terins, XII d.

A Aymon l'escuelier, pour cent et demi d'escueles, I cent de platiaus, VI s. le cent, sont, XV s.

Audit Aymon, pour I cent de hanas de bos et deus paeles, V s. Pour VIII fissieles et une pilette, XVIII d.

Audit Aymon, pour II auges, III s.

A Jehan le tourneur, pour III tailles, IIII grans plas pour mangier char, desnichent de taillois de bos, une pilette, I broioir de poivre et des salieres de bos, XIII s.

Pour I tonnel faire a mettre pain a vis sur che, X s.

Pour II cuves a baigner les femmes, VIII s.

Pour une cuve pour les enfans baigner, II s. VI d.

Pour I cuvier pour buer, IIII s.

Pour tonnel a lessive, IIII s.

Pour I seille, XVI d. Pour II seyaus, II s. VI d.

Pour une cherainne, II s. VI d.

Pour I fisselier a III piés, XVI d

Pour I auget a mettre dessous le tonnel a boulie, XVIII d.

A Pierron Le Maunier et Jehan Le Bœf, pour II tonniaus wys a faire cuves pour saler chars et mettre frine, IX s.

A Symon Danvin, pour III cauderons loyés et arrés, XXX s.

Audit Symon, pour III seymiaus, X s.

A Seclin, pour I gravet a sakier char de pot et une rastiere, XII d.

A Willaume de Caveron, pour II coutiaus minchoirs et I de cuisine, IIII s. VI d.

Audit Willaume, pour I coutel a tailler pain sur le broiiet (1) et une cuignie, V s.

Pour I fourkie et une pele, III s.

Pour V quayeres, II s. VI d.

Pour XVI ramons, VI d.

Pour I cent de louches, XII d.

Pour I mortier et I pestel, V s.

Pour II panieres, VIII d.

A Wautier le lanternier, pour III lanternes et III lampes, III s.

A Bernart Boulart, pour III pouliettes pour les lampes, XII d.

A Ernoul Alissandre, pour I quarteron de coton a faire meches et II lampes, XIII d.

Pour I lot d'ole, II s.

Pour buletiaus et III louches potieres, a Anssel le merchier, IX s IIII d.

Pour une estamine et IIII batoirs, XX d.

A Ansel le merchier, pour unes taules le maistresse et pour megnich pour le huche buletoire, XII d.

Pour une payele de fer, V s. VI d.

A Pierron le merchier de Saint-Pol, pour X aunes de perse

(1) Pour faire une broie a tailler sus le pain des povres (1322. — *Bibl. nat.*, ms. fr. 8533).

toile pour les courtines del autel, XI s. VIII d. Pour VI rubans, XII d.

A Jakemon le merchier, pour V aunes de fringes pour les courtines de le capele, III s. IIII d.

A Maroie Milequine, pour III aunes de toile lau les capes et li aournement del autel de le capele sont envelopé, III s. VI d.

A Isabel de Wayl, pour X nattes a mettre sous les piés des povres, XII d.

Pour un bachin pour mettre desous les povres en leur lis, VI s.

A Marguerite Le Secke, pour une huche, XXV s.

A Robert le cuvelier, pour I cuvier pour laver mains et I couvrechel a mettre sus, XVI d.

Pour I cuvier a piés pour rechevoir l'yaue qui en kerra, II s.

Pour une nœve paniere, X d.

Pour I cuveron pour laver les piés des malades, XIIII d.

Pour I seel pour porter l'yaue, VIII d.

Pour une flouriere, XVIII d.

Pour une grande corbeille a Baudet le vanier, III s. VI d.

Somme de toutes ches parties, XXXI lb, IIII s. II d.

Extraits de divers comptes de l'hôpital d'Hesdin.

1° Mobilier, ustensiles, etc.

A Aloul le cordier, pour corde mise entour les lis des malades del hospital a mettre nappes sus et autres dros linges, VI s. VIII d.

Pour III louches de fer, l'une pour le pot du fournel et l'autre pour drechier (1) les malades a mengier, V s.

Pour III lampiers, dont li uns est en le capele, li secons

(1) Servir les malades.

en le sale et li tiers es aisemens, VI s. (1323. — Ms. fr. 8533).

— Pour II casiers a warder viandes, V s.

Pour I buletel a faire les fouaches, XVIII d.

Pour II godés d'estain et II salieres, IIII s.

Pour V augnes de canevach a faire estendeles a couvrir le paste et pour faire escourcheus a prestrir, VIII d. o. pour l'augne, III s. IIII d o.

Pour une boiste de bois faire, et pour les carnieres, a mettre *Corpus Domini*, et pour une autre boiste a mettre pain a canter, XVI d.

Pour un tamiset a couler sausse, III d.

Pour II keuvrefus, XII d.

Pour II corones acatées le nuit S. Jehan pour le dortoir et pour le sale, II s. VI d. (1324. — A 890.)

— Pour buches de bos et batoires a battre les buées, XXII d.

Pour platiaus et escueles et pour hanas de bos aveuc les malades, III s. X d.

Pour buletiaus et estamines a couler sausses, XXII d.

Pour le faiture de II soufflés, pour les cleus et les viroles et les buhos, IIII s.

Pour mesures d'estain, I lot et I demi lot, I pinte et demie pinte, et I demi lot a mettre en le capele, X s.

Pour II louches de fer, V s. IIII d. Pour I coutel mincheoir, VIII d. Pour une fourkete de fer pour le fournel, VII d.

Pour VI voirres, XII d.

Pour poterie de terre prins a Pieronne le potiere, XI s. III d. (1326).

— Ouvrage de mengnien (1) fait par toute l'anée. Pour refaire pos et paieles et le caudiere del ajusterie et les autres oustix del ostel, VIII s.

Item, pour refaire sarpes, cuignies et louches, IIII s.

(1) Chaudronnerie.

Item, pour esmaurre les coustiaux, les cuignies et les autres choses del ostel, xii d.

Item, pour refaire keutes et lincheus et couvertoirs par toute l'anée, iiii s.

Item, pour refaire pos d'estain, xviii d.

Item, pour cuvelerie faite par toute l'anée par Pierron le cuvelier, xv s.

Pour ruban a refaire les courtines de le capele et pour aniaus a pendre lesdites courtines, ii s.

Pour ii pos d'estain a mettre les sausses del ostel, v s.

Pour iii coutiaus dont on minche les porées del ostel, iii s.

Pour ii keulloirs a keullir le fruit del ostel, ii s.

Pour une caienne de fer a pendre le lavoir de le sale, xiii d.

Pour candelier de bos, v d.

Pour refaire le keminée de fer qui est devant les malades en l'iver, xx d.

Pour une mande a mettre pisson de douche yaue, xviii d. (1333.)

— Pour xvi augnes de canevach pour faire le buleterie lau on bulette le ferrine, et pour faire chendriers a faire les buées, vii d. o. l'augne, x s.

Pour ii corbelles et ii corbellons pour mettre le paste del ostel, vii s.

Pour ii auges à mettre le char quant elle est cuite, et autre cose, xii d.

Pour fioles et voirres, xii d.

Pour une petite paielette pour faire papin pour les petis enfans en l'ajusterie, ii s.

Pour ii ventes a venter fu, xii d. (1334).

— Pour ii^{c} xiiii aunes de toile acatée a Wautier de Caveron a faire lincheus pour le pourvanche del ostel, vii d. o. l'aune

l'une par l'autre, VI l. XIII s. IX d. De lequelle toile on fist XX paire de lincheus pour l'ostel, et si en fist on essuioirs pour pendre en lo sale et escourcheus et estendeles pour le drechoir. Pour le faiture, VI s.

Pour couronnes faites d'orpin, VIII d.

Pour unes taules a escrire les besoignes del ostel acatées a Arras, III s. VI d.

Pour I reuetel et I buletel a buleter le ferine del ostel, V s. (1335).

— Pour I mortier a faire sausses, X s.

Acaté IIII paieles nœves et III cauderons neus, VII s. VI d. avœkes XXXII s. del aumosne le Roy qui fist al ospital quant il fu a Hesdin (1).

Pour VI aunes de canevach a faire essuioirs pour pendre en le sale a essuier les mains et pour essuier les escueles, VII d. l'aune, III s. VI d.

Pour une brouette, IIII s. Pour une fauchille, VI d.

Pour une aumosniere, XII d.

Pour II hestaus a seir le mait au pain, XII d. (1336).

— Pour une brouete acatée pour broueter fiens et pour l'aisement de le maison, pour ferer ledite brouete et faire le forte et boine, VII s.

Pour I grant fericœl de cœvre pour mettre yaue cauffer au fu et pour mettre char cuire quant on veut, XXX s.

Pour hanepiaus pour boire les malades, escueles et platiaus et louches pour toute l'anée, V. s.

Pour louches de bos pour toute l'anée, IIII d.

Pour II aunes de canevach pour faire II estendeles pour couler le lait et pour couvrir les compenages quant on les porte ou markiet, II s. V d.

Pour IIII kaieres, I s. XVI d. (1341).

(1) Le roi Philippe VI vint à Hesdin en septembre 1335 : les comptes des dépenses faites à cette occasion sont conservés en A 548 et 549.

2° ALIMENTATION.

Che sont mises et fait pour despens de bouche par semaines ordenaires commenchans le dismenche XXI^e^ jour de juing l'an MCCCXXXII (1).

Le semaine commenchant le dymenche XXVIII^e^ jour de juing. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine X s. le setier, valent XX s. Pour vin, XI s. VIII d. o. Pour char fresque, III s. Pour pisson, VI s. XI d. o. Pour œs, II s. VI d. Pour pain blanc, III d. Pour cherises et noys, III d. Pour moustarde et goudale, II d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanche que dessus. Et tua on chele semaine I mouton que on acata en le warenne.

Somme de ches parties XLV s. II d

Et y eut chele semaine cascun jour l'un par l'autre VIII povres, des quiex il y eut II acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche XXVI^e^ jour de juignet. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine, X s le setier, valent XX s. Pour vin, X s VIII d. o. Pour char fresque, XI s. Pour pisson VII s. IX d. Pour pourvanche de poules, XVII d. Pour œs, II s. III d. Pour pain blanc, V d. Pour pumes et noys, IIII d. Pour porée, II d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanche que dessus

Somme LIIII s. IIII d. o.

Et y eut toute le semaine chascun jour l'un parmi l'autre XV povres, des quiex il y eut IIII acoukies.

(1) L'année financière, à l'hôpital d'Hesdin, se compose de 52 semaines groupées par quatre, le comptable additionnant les dépenses de chacun de ces groupes Ne voulant pas reproduire toute cette partie des comptes, qui est très longue, je prends la deuxième semaine de chacun de ces treize groupes

Le compte ci-dessus (1332-1333. *Arch. du Pas-de-Calais*, A 891) est le premier que je connaisse donnant pour chaque semaine la moyenne quotidienne des malades présents à l'hôpital.

Le semaine commenchant le dymenche xxiiie jour d'aoust. Pour ii setiers de blé accatés pour le semaine, viii s. le sętier valent, xvi s. Pour vin, xv s. vii d. Pour char fresque, xiiii s. x d. Pour i connin, vii d Pour pisson, iiii s. vi d Pour œs, ii s. vi d. Pour pain blanc, viii d. Pour raisins, iiii d Pour moustarde, ii s. o. Pour nois, i d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, iiii d. Et pourvanche que dessus. Somme lv s vii d. o.

Et y eut toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre xiiii povres, des quiex il y eut iii acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche xxe jour de septembre Pour ii setiers de blé acatés pour le semaine vii s. iii d le setier, valent xiiii s. vi d. Pour vin, x s ii d. Pour char fresque, ix s. viii d. Pour pisson, vi s. vi d. Pour une ewe, xii d. Pour pourvanche de poules, iiii s. ii d. Pour œs, ii s. Pour pain blanc, iii d o. Pour moustarde, i d. Pour porée, o. Pour porter le pate au four et le pain raporter, iiii d. Et pourvanche que dessus. Et tua on chele semaine un pourchel de le pourvanche del ostel. Somme de ches parties xlviii s ix d.

Et y eut toute chele semaine l'un par l'autre xvi povres, des quiex il y eut iii acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche xviiie jour de octembre. Pour ii setiers de blé acatés pour le semaine, ix s. le setier, valent xviii s. Pour vin, xii s. ii d. o. Pour char fresque, xi s. ii d. Pour pisson, vi s. iiii d. Pour pain blanc, vii d. Pour œs, iii s. Pour moustarde, ii d. Pour goudale, iiii d Pour porée, ii d. Pour porter le pate au four et le pain raporter et cuire tartes, viii d. Et pourvanches que dessus. Somme lii s. vii d. o.

Et y eut chele semaine chascun jour xvi povres, des quiex il y eut iiii acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche xv^e^ jour de novembre. Pour II setiers et une mine de blé acatés pour le semaine, VII s. le setier, valent XVII s. VI d. Pour vin, IX s. IIII d. Pour char fresque, VIII s. VIII d. Pour pisson, XII s II d. Pour œs, II s. VI d. Pour pain blanc, V d Pour porter le pate et le pain raporter, IIII d. Et pourvanche que dessus. Et tua on chele semaine II moutons de le pourvanche del ostel. Somme L s. XI d.

Et y eut toute le semaine cascun jour l'un par l'autre XVI povres, des quiex il y eut IIII acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche XIII^e^ jour de decembre. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine, VII s. le setier, valent XIII s. Pour vin, VIII s. IX d. o. Pour char fresque, IX s IIII d. Pour pisson, VII s. VI d. Pour œs, II s. VI d. Pour pumes, VIII d. Pour pain blanc, IIII d. o. Pour moustarde, IIII d. Pour porter le pate au tour et le pain raporter, IIII d. Et pourvanche que dessus. Et tua on chele semaine II moutons de le pourvanche del ostel. Somme XLIII s. X d.

Et y eut toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre XV povres, des quiex il y eut II acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche x^e^ jour de jenvier. Pour II setiers et plaine mine de blé acaté pour le semaine IX s. le setier valent XXII s VI d. Pour vin, X s. IX d. o. Pour char fresque, XIII s. III d. Pour connins et poules, II s. III d. Pour pisson, VI s. III d Pour œs, II s. IIII d. Pour pumes, X d. Pour pain blanc, IIII d. o. Pour moustarde, IIII d. Pour goudale, VII d. o. Pour cresson, II d. o. Pour porter le pate au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanches que dessus. Somme LX s. I d.

Et y eut toute le semaine cascun jour l'un par l'autre XIX povres des quiex il I eut II.I acoukies

Le semaine commenchant le dymenche VII^e^ jour de fevrier. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine VII s. IX d. le setier, valent XV s. VI d. Pour vin, VI s. III o. Pour char fresque, X s. Pour I capon, XII d. Pour pisson, VI s. Pour œs, XXII d. o. Pour pumes, XV d. o. Pour pain blanc, VII d. Pour moustarde et goudale, IIII d. Pour porter le pate au four et le pain raporter et cuire le tarte, VI d. Et pourvanche que dessus. Somme XLIII s. II d. o.

Il y eut toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre XV povres, des quiex il y eut II acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche VII^e^ jour de march. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine, VIII s. VI d. le setier, valent XVII s. Pour vin, X s. X d. Pour pisson, XX s. X d Pour pumes, II s. X d. Pour pain blanc et bugnés, VII d. o. Pour goudale, XV d Pour moustarde et cresson, VI d. Pour porter le pate au four et le pain raporter IIII d. Et pourvanche que dessus. Somme LIIII s. II d. o

Et y eut toute chele semaine l'un par l'autre XXI povres, des quiex il y eut III acoukies.

Le semaine commenchant le IIII^e^ jour d'avril. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine VIII s. II d. le setier, valent XVI s. IIII d. Pour vin XII s. XI d. o. Pour char fresque, XII s. VI d. Pour pisson, IX s. VI d. Pour pumes, III d. Pour pain blanc, VI d. Pour moustarde, II d. Pour cresson, IIII d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanche que dessus. Somme LII s. X d.

Et y eut chele semaine cascun jour l'un par l'autre XV povres, des quiex il y eut III acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche II^e^ jour de may. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine VIII s. X d. le setier, valent XVII s. VIII d. Pour vin, XI s. I d. Pour char fresque, XIIII s. II d. Pour poules, XII d. Pour pisson, VII s.

VI d. Pour œs, II s. IIII d. Pour pain blanc, VII d. Pour moustarde, I d. Pour cresson, VII d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanche que dessus. Somme LIIII s. VIII d.

Et y eut chele semaine l'un par l'autre XVI povres, des quiex il y eut IIII acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche XXX[e] jour de may. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine VIII s. III d. le sestier, valent XVI s. VI d. Pour vin, V s. IX d. Pour char tresque, VII s. VI d. Pour oysons, XII d. Pour poules, XVI d. Pour pisson, IIII s. IIII d. Pour œs, II s. V d. Pour pumes, IX d. o. Pour pain blanc, IX d. Pour moustarde, I d. Pour cherises, IIII d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanche que dessus. Somme XLI s. III o.

Et y eut toute le semaine cascun jour l'un par l'autre XV povres, des quiex il y eut II acoukies.

Semaines extraites de divers comptes.

Le diemanche derrain jour de juing (1325), pour II sestiers de blé acatés pour le semaine XV s. le sestier, valent XXX s. Pour vin, XII s. Pour char, XII s. VI d. Pour œus, II s. VIII d. Pour pisson, V s. V d. Pour pain blanc, II d. Pour pois en cosse, pour fruit et moustarde, XIIII d. Pour paste porter au four et le pain raporter, IIII d. Et ne compte point de char de bacon ne de pois ne de feves, vrejus, ne vin egre, ne espisses, ne de autres choses de quoy je fay et ai fait pourvanches pour le vivre del hostel et en compte en gros. Somme de le semaine, sans les pourvanches, LXIIII s. IIII d. o.

Le diemenche XVII[e] jour de juingnet, pour II sestiers de blé accatés pour le semaine XVIII s. le sestier, valent XXXVI s. Pour vin, XXII d. o. Pour char de bœf, de porc et de mouton,

v s. III d. Pour poisson, XXIII d. o. Pour poules, XXXIf d. Pour œs, XXVII d. Pour aus, v d. Pour porée, II d Pour giest, II d. Pour porter le paste au four et raporter le pain et cuire tartes et flans, VI I d Et si a on despendu de le char de bacon de le pourvanche del ostel que je ne mech nient en compte par semaines, mais je le mech es pourveauches faites pour les vivres del ostel. Somme de le semaine LII s. III d.

Le diemenche XX^e^ jour de octembre, pour II sestiers de blé acatés pour le semaine X s. II d. le sestier, valent XX s II:I d. Pour vin, XIII s. IX d. Pour char de beuf et de mouton, III s. IIII d. Pour II widecos (1), VIII d. Pour œus, III s. VII d o. Pour pisson, VI s. II d. Pour pain blanc, III o Pour porée, moustarde et fruit, III s. IIII d. Pour porter paste au four et le pain raporter, IIII d. Et est asavoir que je conte si peu en char chele semaine pour chou que je fis tuer ledit diemenche I pourchel de chiaus que je avoie au Bos de pourvanche. Somme de le semaine, LI s. VIII d.

Le diemenche XX^e^ jour de novembre, pour II sestiers et plaine mine de blé acatés pour le semaine XV s. VIII d. le sestier, valent XXXIX s. II d. En vin, XI s. VII d. En car de mouton, IIII s. En I oissel de riviere et en II plouviers, XIX d. En œs, XVIII d. En poisson, IIII s. IX d. En pain blanc, III d. En moustarde et en fruit, X d. Pour paste porter au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanches que dessus. Somme de le semaine, LXIIII s.

Le diemenche XII^e^ jour de jenvier, pour II sestiers et plaine mine de blé acatés pour le semaine X s. le sestier, valent XXV s. Pour vin, VIII s. VI d. Pour claré pour le maistresse, VIII d. Pour char, II s. Pour poules, III s. III d. Pour œus, II s. VI d. o. Pour pisson, V s. Pour pain blanc, fruit et moustarde, XIIII d. Pour figes, nois et galetes, IX d. Pour paste

(1) Bécasses.

porter au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanches que dessus. Somme de le semaine XLIX s. III d (1).

Le diemenche IX^e^ jour de frevier, pour II sestiers et plaine mine de blé acatés pour le semaine IX s. VI d le sestier, valent XXIIII s. IX d. Pour vin, IX s. III d. Pour pisson et herens, XIX s. I d. Pour pain blanc et buignies, II s. III d. o. Pour pumes et nois, IIII s. o. Pour goudale, cresson et mies, XXIII d. Pour paste porter au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanches que dessus. Somme de le semaine, LX s. VIII d. (2).

Le semaine commenchant le diemenche XVI^e^ jour d'octembre (1334), pour II sestiers de blé acatés pour le semaine X s. V d. le sestier, valent XX s. X d. Pour vin, XI s. IIII d. Pour char, XIII s. II d. Pour poules et conins et I witecoke, II s. IIII d Pour une awe, XII d. Pour pisson, VIII d. Pour œs, III s Pour pain blanc, VI d. Pour moustarde, III d. Pour porter le paste au four et le pain raporter. Et pourvanche que dessus, somme de le semaine LX s. IX d. Et y eut toute chele semaine chascun jour l'un par l'autre XVIII povres, des qués il y eut III acoukies (3).

Le diemenche XXIX^e^ jour d'octembre (1335), pour II sestiers et plaine mine de blé acaté pour le semaine XII s. III d., valent XXX s. VII d. Pour vin, XIX s. I d Pour char, XII s. X d. Pour une petris, IIII d. Pour connins, XVI d. Pour VII anettes acatées pour le pourvanche del ostel cascune V d. l'une par l'autre, II s. XI d Pour pisson et herens, IX s. V d. Pour œs, III s Pour pain blanc, XV d. Pour moustarde, V d. Pour goudale II d. Pour I fromage, VI d. Pour porter le pate au

(1) La dernière semaine de ce mois monte à 4 l. 3 s. 11 d. « Et monte tant pour chou que on fist pitanche chele semaine as povres de vin, de char et de poulaile, pour le jour des quaremmiaus »

(2) Compte de 1325-1326. — A 890.

(3) Compte de 1334-1335. — A 891.

four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanche que dessus. Somme de le semaine, IIII l. II s. III d. Et y eut tant chele semaine pour che que fu jour de le Toussains et jour des ames, quar on fist pitanche as povres ches II jours de pain, de vin, de char et de rost. Et y eut toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre XXIIII povres, des quiex il y eut II acoukies (1).

Le semaine commenchant le diemenche XXIX[e] jour d'octembre (1340) qui fu III jours devant le Toussains. Pour III sestiers de blé pour le semaine tant pour l'ospital comme pour le maison du Bos (2), du blé de nos terres du Bos auquel blé nous ne mettons nul pris. Pour vin, XX s. V d. Pour XIX pieches de char de bœf et de mouton accatées l'une par l'autre, VI s. VII d. Pour loustourgies (3), IIII d. Pour pisson, XII s. X d. Pour œs, IIII s. Pour pain blanc, XXIII d. Pour moustarde, goudale XXI d. Pour porter le paste au four et raporter le pain, IIII d. Et pourvanches que dessus. Somme de le semaine, XLVIII s. II d. Et eut tant chelle semaine pour le jour de Toussains et le jour des ames que ont fist pitanche as povres de vin, de rost et de pain blanc. Et fu li ros des ewes que nous aviemes de pourvanche.

Le semaine commenchant le dimanche XXI[e] jour de jenvier, pour II sestiers et une mine de blé (*comme ci-dessus*). Pour vin, XI s XI d. Pour XVI pieches de char de buef et de mouton acatées l'une par l'autre, V s. VII d. Pour I lievre, XII d. Pour pisson, II s. Pour porter le paste au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanches que dessus. Et tua on chelle semaine II pourchiaus de pourvanche del ostel, de quoy on fist bacons. Somme de le semaine, XXXII s. II d. Et y eut

(1) Compte de 1335-1336. — A 891.

(2) Boisjean, canton de Campagne, ce lieu est désigné ailleurs « la maison du Bos mons. Jehan. »

(3) Peut-être *Losturgne*, sorte d'oiseau (Gloss. de M. Fr Godefroy).

toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre XII povres, des quiex il y eut II acouquies.

Le semaine commenchant le diemenche XXV[e] jour de march, pour II sestiers et une mine de blé (*comme dessus*). Pour vin, XII s. II d. Pour pisson et herens cakes, XXVIII s. I d.

Pour III l. de figues, XV d. Pour pain blanc, XIII d. Pour porée et cresson, XIIII d. Pour goudale, II s., et y eut tant de goudale pour le maingnie qui junoient. Pour porter le paste au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanche que dessus. Somme de le semaine, XLVI s. I d. Et y eut toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre VIII povres et une acoukie (1).

3° JARDINAGE.

A Constant de Puille, pour priers, melliers, VI pixkiers et pour vingnetes, LXVI s. A Bergenehewe, pour XVI pumiers, XXX s. A Jehan le potier, pour XVIII pumiers et XXIIII melliers, XXX s Pour XII melliers, III priers et II pumiers, XVI s. A Jehan Foukeri, pour IIII pumiers, III s. Pour XVI proungniers, VI s. A Mahiuwet de Douway, pour VII proungniers et I bretonnier, III s. A Engeran de la Basée, pour III proungniers, III vingnetes et XL cauretes, IIII s. IIII d. A Pieret de Keus, pour XI proungniers, XII d. A le femme Godefroy Balet, pour V prougniers, II s. Pour frasiers a planter en le montaingne, acates a Pierot Paillet et Aelis Paiele, XII d. Pour IIII cens de rosiers a Pieron Prier, pour l'acat et pour le planter, III s. Pour VI boistiaus de feve a planter el dit garding, IIII s. VI d. Pour I quartier de lingnuise a semer, IX s IIII d. Pour III res de aus a planter, XVIII d. Pour poret et oignonnete a semer, V s. Pour persin, bouraches, creson, orlain a semer, XII d (2) (1324)

(1) Compte de 1340-1341. — A 892.

(2) *Prier*, poirier. *Mellier*, mêlier, néflier. *Pixkier*, pêcher. *Vingnete*, jeune vigne. *Pumier*, pommier. *Proungnier*, prunier. *Bretonnier*, m'est inconnu, peut-être arbre fruitier originaire de

— Pour une lb. d'oignonete, II s. VI d. Pour une lb. de poret, XVI d. Pour betes et arrapes, IIII d. (1). Pour frasiers a planter, XXII d. Pour un quartier de feves a planter, XXXII d. Pour planter ches dites feves et pois u dit gardin par Ysabelet Le Cointe et par II femmes, XVI d. Pour X fais tant de bourées comme de reme pour ramer les pois et pour closture, XX d. Pour I ouvrier qui fouy les aires udit gardin par V jours, VII d le jour, II s XI d. A Lœraine pour XVIII jours que il ouvra, et avoit du pain et du potage en maison, III s. A Helot, pour sarkeler frasiers et rosiers et tous ortillaiges, par XXVI jours, V d. le jour, X s. X d. (1326).

Pour semenche de poret, ongnonnette, bestes et perresin et pluiseurs d'autres semenches pour semer udit gardin, V s. Pour IIII boistiaus de feves pour planter udit gardin, II s. Pour semer lesdites semenches et planter feves, II s. III d. Acaté u markiet III pumiers pour planter udit gardin, IIII s. Pour perches a vignes prinses en le maison au prevost et au forestel pour faire les vignes del ostel, XVI s. Pour fiens acaté pour mener es aires et u gardin, III s. Pour mener ledit fiens et le fiens qui estoit fais al ospital parmi les aires et le gardin, par Jehan d'Arras qui ouvra pour che faire et pour refaire les degrés de le montaigne, XXVI journées, VI d. le jour, XIII s Pour fouir les aires dudit gardin et espardre le fiens udit gardin et pour parer le montaigne, et esrachier les ronces, II povre vallet, cascun XXVI journées et demi, IIII d. le jour pour cascun aveukes leurs despens, XIII s. III d. Pour sarcler les aires du gardin par II femmes, qui y ouvrerent

Bretagne. *Caurete*, inconnu. *Frasier*, fraisier. *Lingnuise*, graine de lin. *Ros de aus*, panier d'ail : en Bas-Maine et dans l'Ille-et-Vilaine, la « resse » est un grand panier assez plat, une « ressée » est un panerée. *Oignonette*, petit oignon. *Persin*, persil. *Orlain*, orvale (toutebonne) ?

(1) *Bete*, betterave. *Arrape*, arrache ? (*Ménagier*), arroche.

cascune pour che faire VIII jours IIII d. le jour pour cascune, V s. IIII d. Pour Guillemine qui y ouvra pour che faire, et pour sarcler les frasiers de le montaigne dudit gardin XVIII journées, II d. le jour aveuc sen despens, III s. Pour tailler et lier les vingnes del ostel par Guillot le vigneron de Biauvoisins qui y ouvra pour che faire XVI jours, X d. le jour, XIII[s. IIII d. Pour Moyses et ses fiz qui ouvrerent u gardin del ostel pour queurre une fontaine au bout del ospital devers le gardin, et pour essaner les fossés du gardin et remplir le fontaine, y ouvrerent cascun pour che faire VII jours XII d. le jour cascun, XIIII s. Pour refaire praiaus et le cayere de le montaigne par I ouvrier qui y ouvra III jours et demi, VIII d. le jour, II s. IIII d. Pour amener les praiaus a faire ledit ouvrage, XIIII d. Pour I ouvrier qui ouvra al ospital pour esbrankier les saus (1) du gardin et pour abattre ent, III jours, VIII d. le jour, II s. Pour faukier l'erbe du gardin d'esté et de wain (2), VI s. IX d. (1333).

Pour sauge nostrée (3) pour planter u gardin, IX d. Pour esrachier les ronches de le montaigne et refaire les degrés de ledite montaigne et planter sus entour les rives du vivier et pour refaire praiaus et cayere de ledite montaigne et pour abrouter croon sur le pont d'emmi le court, y ouvrerent doy ouvrier pour che faire, cascun VIII jour, VIII d. le jour cascun, X s. VIII d. (1336.)

(1) *Saus*, saules.

(2) L'herbe de regain.

(3) Sauge indigène, commune.

Compte de l'hôpital de Gosnay.

(De la S. Vaast 1339 à la S. Vaast 1340) (1).

Che sont li compte Miquiel Belline, garde et gouverneur del hospital de Gonay, fait du jour Saint Vaast ou mois de juille l'an MCCC XXXIX jusques parmi tout le iour Saint Vaast l'an XL.

RECEPTE.

Du restat que le dis Mikieus dubt par le fin de son compte fait par devant cestui, LXIIII l. V s. IX d.

Des rentes en deniers et en chapons que pluiseurs rentiers de Henin-sus-Quageul (2) doivent chascun ou hiretablement audit hospital au terme de Noel, pour le Noel l'an XXXIX en deniers VII s IIII d. et en chapons IIII chapons, vendu le chapon XII d , sont sur tout XI s. IIII d.

De XVI livrées de rente que madame d'Artoys, dont Dieus ait l'ame, avoit assigné a prendre chascun an audit hospital sour le winage de Bethune tant comme li femme qui fu Jehan Le Joule de Lens viveroit, et apres son deces on les doit prendre sour le partie de le fourfaiture ledit Jehan, que li vefve dudit Jehan soloit tenir ou temps que elle vivoit, et les prent li dis hospitaus sour le dite fourfaiture, et sont assigné sour LI mencaudées de terres seans u terroir de Lievin qui sont a rentes hiretablement a pluiseurs personnes et a divers pris, XV l. XVII s. XI d. ob.

Item y a de le dite rente qui fu a le dicte vefve en argent II s. XI d. ob. et VII capons, vendu le capon XII d., une poille VI d., et VIII mencaus d'avaine III s. le mc., sont sur tout XXXIIII s. V d. ob.

Somme IIII^{xx} II lb. IX s. VI d.

(1) *Arch. du Pas-de-Calais*. — A 894.

(2) Hénin-sur-Cojeul.

Recepte de blé. De XI mencaudées des terres dudit hospital advesties de blés qui ont esté despoillies en l'aoust l'an XXXIX, sy y a eu de blé soiiet VII^c^ garbes et de blé piquiet V^c^ garbes qui ont esté batues, sa rendu chascuns cens des soiies VIII mencaus et I quartier, et chascuns cens des pikies III mencaus et demi, font en somme, parmi VI quartiers de grayn a la quariier, LXXVI mc., III quart.

De le rente que madame d'Artoys, dont Diex ait l'ame, donna chascun an hiretablement audit hospital a prendre sour le terre de Coges tel blé que les terres portent au terme de Toussains VIII^XX^ mencaus pour le terme de Toussains l'an XXXIX.

De le rente que ma dite dame donna audit hospital, que pluiseurs personnes de Henin sus-Quageul doivent au terme de le Saint Remi XLIX mc. de blé a VI d. pres du milleur pour le terme de le Saint Remy l'an XXXIX, XLIX mencaus.

De blé accaté pour le despens del ostel en ceste année dont on comptera de l'argent ens es mises ci après ensivans XXXII mc. et demi.

Somme de blé VII^XX^ XVIII mencaus I quartier.

Despens de blé. Du restat que li hospitaus dubt par le fin du compte fait devant cestui, XIIII mencaus.

Premier. pour les despens del ostel dudit hospital du jour S. Vaast l'an XXXIX jusques au jour S. Remi ensivant ou quel terme ot XI semaines, VI quartiers le semaine. Item de le S. Remi jusques a le S. Vaast l'an XL, ou il a XLI semaines, II mencaus pour semaine, font en somme IIII^XX^ XVIII mc. et demy.

Au magniers de Fouquerœlle pour sen salaire de maurre le blé despendu pour tout l'an, III mencaus.

A pluiseurs povres gens pour blé qui leur fu donné pour Dieu le jeudi absolut, VI quartiers.

Au vacquier qui warde les vacques, pour le warde des bestes del ospital en aoust, I quartier.

Pour semer a blé VIII mencaudées et I quarterée des terres del ospital pour le semence de blé VI mencaus (1).

Somme VI^xx III mencaus et I quartier.

Vente de blé. Pour le vente de XLIX mencaus de blé de le rente de Hennin de ceste anée, vendu à Arras en plain marquiet XIIII s. le mc., valent XXXIIII l. VI s.

Somme par soi.

Somme de tout blé vendu et despendu VIII^xx XVIII mencaus I quart.

Ainsi me doit li hospitaus de blé XIIII mencaus.

Rechoipte d'avaine et d'autres tremois. Du restat d'avaine qui demoura en garnison au compte dudit hospital darrainement fait devant cestui, IX^xx IIII mencaus I quartier.

De le rente que madame d'Artois, dont Dieus ait l'ame, donna hiretablement chascun an sour le terroir de Coges a prendre a le Saint Andriu, IIII^xx mc. d'avaine pour le terme de le S. Andriu l'an XXXIX.

De le rente que ma dite dame donna audit hospital que pluiseurs personnes de Henin sur Quageul doivent au terme de le S. Remi XXIIII mc. et demi d'avaine pour le terme de le S. Remi l'an XXXIX, XXIIII mc. et demi d'avaine.

De VII mencaudées et demie des terres dudit hospital advesties de mars, despoillies al aoust l'an XXXIX, y ot II^c garbes d'avaine qui furent batues, et rendi le cens X menc. d'avaine, sont XX mencaus.

Item, y ot sour les dites terres IIII^c LXXV waras de pois qui rendirent XIIII menc. et I quartier.

(1) Cet ensemencement produisit, à la récolte d'août 1341, 1030 gerbes qui donnèrent 95 mencaus de blé « parmi II mencaus de blé de groyn. » C'est donc un rendement de 16 pour 1. (Compte de la Saint-Vaast, 1341. — A 894.)

Je me propose d'ailleurs d'analyser, dans une étude spéciale, les documents agricoles de cette époque, conservés au trésor des chartes d'Artois.

Item, y ot sour les dites terres IIIIc waras de veche et de bregerie qui fu batue, CL waras qui rendirent IIII mencaus.

Somme d'avaine, parmi le restat, IIc XXVIII menc. III quartiers.

Et de pois XIIII menc. I quartier.

Et de bregerie (1) IIII menc. et de veche IIIIc waras.

Despens d'avaine et d'autres tremois. Pour semer a march tant a avaine comme a autres tremois XI mencaudées des terres dudit hospital, si y ot semé d'avaine III mencaus.

Pour faire grumel pour le pourveance del ostel pour tout l'an, d'avaine I menc. et demy.

Pour le despens des poulles del ostel et des vacques quant elles ont veellé et pour les alans et venans II menc. et demi d'avainé.

Pour semer de tremois XI mencaudées des terres dudit hospital en pois, parmi ce que despendu en fu en l'ostel, dont il y eut despendu III menc. et III quart, et VI quart. de semés, sont V menc. et I quart. (2)

It. pour semer sour les dictes terres de bregerie II menc. et demi, et despendu en fu I menc. et demi, sont IIII mencaus.

It fu semé sour les dictes terres VI quartiers de veches qui furent accaté dont on comptera ci desous.

Vente d'avaines et de tremois. Pour le vente de XXIIII menc. et demi d'avaine des rentes de Henin sur Quageul VI s. VI d. le menc. sont VII l. XIX s.

Pour le vente de XIII menc. d'avaine des terres dudit hospital, vendu V s. le menc., sont LXV s.

Pour le vente de IX menc. de pois des terres dudit hospital, XII s. le menc., sont CVIII s.

(1) Sorte de grain employé dans la fabrication de la bière

(2) La récolte de ces « mars » fut mauvaise : « de XI mencaudées des terres dudit hospital advesties de mars en y eut VIII mencaudées toutes wastées avec des gens del ost (armée), et sour les autres III mencaudées, recueilliet IIc L waras de pois qui furent batu et rendirent V mencaus. » (Compte de la S. Vaast 1341).

Pour le vente de IIIc de veche dudit hospital et les bestes en despendirent Ie, vendu le cent de le rendue (1) XVI s., sont XLVIII s.

Pour le vente d'un mulle de foin du pré de le maison, vendu L s.

Somme XLVI menc. et demi d'avaine vendue et despendue.

Somme en argent de vente de tremois XXI lb. X s.

Ainsi demeure d'avaine en garnison IXXX II menc. et I quartier.

Et ne demeure nul autre tremois.

Pour le vente de XXIX viaures de laine V s. le viaure VII l. V s.

Somme de toute recepte en deniers VIIXX V lb. X s. VI d.

Mises et despens pour ledit hospital faites par le tamps dessus dit, pour vivres et garnisons et autres pluiseurs missions.

Premiers. Pour X quartiers de sel accatés a Bethune pour le pourveance del ostel, a X s. le mencau, sont XXV s.

A Jehan de Buveri pour pumes accatées pour toute l'anée, XX s.

Pour III pourcheaus dont on fist III bacons et pour le char d'un bouvel, accaté sur tout IIII l. X s.

Pour XL lb. de candeilles de buef, VIII d. le livre, et III lb. de candeilles de cire, XL d. le livre, XXXVI s. VIII d.

Pour battre L lb. d'oille, I tourn. pour livre valent a parisis III s. IIII d.

Pour IIIc de blans herens accatés a pluiseurs fois en le herenghison a divers pris, IX s.

Pour auls et oignons pour tout l'an, VI s., et pour XIII los de vergus, V d. le lot, XI s. V d.

Pour IIIc de herens sors pour quaresme et IIc de cacque herenc a pluiseurs fois a divers pris, XXIX s.

Pour poisson accaté par pluiseurs fois V s., et pour VIII lb. de fighes X d. le livre sont sur tout XI s. VIII d.

(1) Religieuse chargée du service intérieur de l'hôpital.

Pour faire grumeler VI quart. d'avaine pour faire grumel, II s.

Pour XXXII mencaus de blé et demi qui furent accaté a Bethune pour le despens del ostel XII s. IIII d. le mencaus, XX l. X d

Pour XXXIIII moutons accatés tous nus environ le Pentecouste quant il furent tondu, pour l'ostel, VIII s. le pièce, vallent XIII l. XII s.

Pour le vin des boines nuis et pour le vin des sainnies pour tout l'an, XX s.

Pour le vin de VII povres femmes gisans d'enfant qui en ceste anée ont gut d'enfant chascune I mois oudit hospital dont li nom sont escript au dos de cest rolle ensamble le nom des autres malades, pour chascune V s pour vin ledit mois, sont XXXV s.

Pour fouraige accaté pour les bestes del ostel en ceste anée a pluiseurs fois, LXX s.

Pour gros bos a faire fuille accaté a le vefve Mahiu de Lattre, XXX s

Pour ledit gros bos hauwer, pour l'amener al ospital et pour le despichier, IX s. VI d

Pour X^c de fagos de laigne pour l'ostel pris au bos de Bruay IX s. le cent, parmi le voiture, sont IIII l. X s.

Pour I nœf tonnel a vergus et reffaire les cuviers et tonniaus par Jehan le cuvelier, pour tout l'an, X s.

Pour reffaire les vaisseaus de quœvre et d'arrain par Jehan le caudrelier, pour tout l'an, VIII s.

Pour reffaire les couvretoirs de penne del ostel et pour II peaus d'ourle, VII s. VI d.

Pour retenir les draps linges et langes del ostel pour toute l'anée, X s.

Pour XL livres de lin pour le pourveance del ostel VI s. le livre, XX s.

Pour le façon et tissage de LXV aunes de toille a faire linceus et nappes, II d. l'aune, X s. X d.

Pour le salaire du barbier de rere et de sainnier, pour toute l'anée, III s.

Pour VI quartiers de vece accatés a Bethune pour semer VII s. le mencau, sont V s. VI d.

Pour le voiture de IX menc. de pois mener a Bethune qui la furent vendu, IIII d. pour mc., III s.

Pour herbe pour les vaques pour tout l'an, XX s.

Pour IX aunes de drap pour une robe pour le maistre, V s. VI d. l'aune, et XVIII d. pour tondage, LI s.

Pour IIII aunes de blanquet, III s. l'aune, et pour estoffes a le dicte robe, II s. sont XIIII s.

Pour une penne pour le dite robe X s., et pour III paire de cauches pour ledit maistre XII s., sont XXII s.

Pour VI paire de saullers pour le maistre III s. le paire et III paire pour le rendue, XL d. le paire, XXVIII s.

Pour cuir a reffaire saullers et pour les reffaire par pluiseurs fois pour tout l'an, IX s.

Pour le salaire du chappellain qui cante au castel et al ospital pour tout l'an, a le part del ospital VIII lb.

Pour le salaire du sergant qui warde le justice a Henin sups Quageul pour toute l'anée, XX s.

Pour le salaire du vallet qui warde les blanques bestes del ostel pour tout l'an, XXXIIII s.

Pour le salaire de le meskine del ostel pour toute l'anée, XLII s.

Pour les despens du maistre fais par pluiseurs fois qu'il a alé et venu en ceste anée a Bappalmes, a Henin sur Quageul, a Arras, a Lievin, a Bethune et en pluiseurs autres lieus pour les besoingnes, XXX s.

Pour parkemin et salaire de clerc pour les comptes faire et coppiier et pour le papier del ostel pour tout l'an, XX s.

Pour rente que li hospitaus doit chascun an au castel de Gonay au terme Saint Remi pour IX quarterées et III quarterons de terre, IX quartiers et III quarterons de blé, XV s. le menc., valent XXXVI s.

Pour le rente d'un courtil seant à Gonay deue al abbé de Marrœil audit terme v s. vii d.

Pour xiiii capons le quart et le xvi^e^ d'un capon deus audit castel au Noel, xii d. le capon, xiiii s iii d. iii poit.

Somme iiii^xx^ vii l. xiiii s. ii d.

Autres mises faites pour messonner les biens, cultiver les terres dudit hospital et pluiseurs autres missions.

Pour soiier et loiier xi mencaudées des blés des terres dudit hospital, iiii s. vi d. le mencaudée, sont xlix s. vi d.

Pour messonner vii mencaudées de tremois, iii s. vi d. le mencaudée, sont xxvi s. iii d.

Pour le louage de ii cars pour ii jours pour acariier les blés et les tremois dessusdis, vi s. pour chascun car par jour, sont xxiiii s.

Pour iii hommes qui entasserent par ii jours les grains des terres dessus dictes, et pour i autre ouvrier qui mist les grains à point pour i jour, xii d. chascun par jour, sont vii s.

Pour pikier vi menc. d'esteulles (1) iii s. pour le menc. et pour le voiture viii s. sont xxvi s.

Pour renghillier (2) xi mencdées de fourmenteriex, xviii d. pour menc., valent xi s. vi d.

Pour ahaner viii mencaudées et i quarterée de terre u il a blé a despoillier al aoust l'an xl, xii s. pour le mencaudée, valent iiii lb. xix s.

Pour le salaire du semeur qui sema lesdites terres, iii s. viii d.

(1) Paille, chaume.

(2) Semer(?) Du Cange traduit *rengellage* par couvrailles, mot qui, selon Littré, désigne encore les semailles dans quelques contrées.

A Roussel le manouvrier pour faire esseus (1) entour lesdis blés et ruios par II jours, XX d.

A Pierrot Rollant pour battre LXXV mencaus de blé et XXXVIII mencaus et III quart. de tremois, III d. pour le mc. de blé, et I d. et ob. pour le tremois, sont XXVI s. X d.

Pour ahaner a march XI mencaudés des terres dudit hospital pour requœillir audit aoust l'an XL VI s. pour le mencaudée et III s. VIII d. pour le semeur, soit LXIX s. VIII d.

Pour le luiage de III kars pour kariier les fiens del ostel sour les terres as camps par II jours, V s. cascun par jour sont XXX s.

Pour le salaire de III ouvriers qui querquierent les dis fiens par II jours, VIII d. chascun par jour, et pour ledit fiens espardre II s., sont VI s.

Pour fouir les courties del ostel par IIII jours, Jehan Loir VIII d. par jour, sont II s. VIII d.

Pour fauquier, fener et admener al ostel le foin d'une mcdée et III quarterées de pré, VII s.

Pour demi mui de cauch livré al ospital, VII s.

A Tassart de Romblay, couvreur de thieule, pour couvrir al ospital par V jours, lui et sen valet II s. par jour, sont X s.

A maistre Jehan Hanique, lui et sen vallet, pour ouvrer as pippes par VI jours, II s par jour, XII s.

Pour sarqueller VIII mencaudées de blé et XI mencaudées de mars, II s. pour chascune mencaudée, XXXVIII s.

Somme XXII l. XVI s. X d.

Somme de toutes mises, CX l. XI s.

Ainsi demeure que Mikiex doit al ospital XXXIIII l. XIX s. VI d.

(1) Rigoles, fossés.

Et doit d'avaine IX^xx II mencaus et I quartier.
Et li hospitaus doit de blé XIIII mencaus.

Ce sont li nom des femmes qui ont jut d'enfant oudit hospital en ceste anée.

Isabiaus du Sart
Isabiaus Rousselle
Maroie Le Maistresse
Maroie de le Haie
Isabiaus de Wespes
Maroie Hanotelle
Jehanne Lilohaise
} chascune I mois entier.

Ce sont li nom des personnes qui ont jut malade ceste anée audit hospital.

Mehaus li Cuvelliere	I an.
Margos de le Haie	VIII mois.
Gillote li Couwée	III mois.
Margos li Vesriere.	VII mois.
Pierre Wailles	XIIII semaines.
Jehans Candeille	IX semaines.
Pierres Lorreaus	V semaines.
Flandrine	VI semaines.
Isabiaus du Bos.	V semaines.

ÉTUDE SUR LE RÉGIME INTÉRIEUR

DE

L'HOPITAL S^T^-JEAN-EN-L'ESTRÉE D'ARRAS

et des

Hôpitaux d'Hesdin et Gosnay

dans la première moitié du XIV^e^ siècle.

I.

Le Cartulaire de l'hôpital St-Jean-en-l'Estrée d'Arras, conservé aux archives de cet établissement, est un gros volume in-4°, en parchemin, dont la partie la plus ancienne a été écrite en l'année 1393 A la suite on a copié quelques chartes du XV^e^ siècle, puis on a ajouté des cahiers de papier contenant divers documents d'une date plus récente, et d'un caractère différent, tels que règlements, professions de foi, devis d'ouvrages, etc.

La plus ancienne charte remonte à l'année 1183 ; dépassant un peu les limites de la rédaction du Cartulaire, je me suis arrêté à l'année 1427 : j'ai analysé toutes les pièces comprises entre ces deux dates, et transcrit les plus importantes ; autant que possible, les copies ont été collationnées aux originaux et j'ai pensé pouvoir intercaler à leurs places quelques actes intéressants déposés à l'hôpital ou aux archives départementales.

Les premiers de ces documents se rapportent à la fondation de l'hôpital par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et Isabelle de Vermandois, sa femme, aidés dans cet acte de bienfaisance par plusieurs bourgeois d'Arras, dont les noms et le souvenir ont été justement conservés à côté de celui du comte de Flandre. D'autres pièces sont relatives aux propriétés de l'hôpital, que vient accroître constamment la générosité des comtes d'Artois et des habitants d'Arras ; elles offrent un intérêt réel pour l'étude du droit, de l'agriculture, de la topographie, du régime des populations rurales aux environs d'Arras ; d'autres encore fournissent, sur les maîtres et maîtresses de l'hôpital, sur les pitances et les distributions fondées en faveur des malades, de curieux détails. Ces chartes émanent de sources diverses, des chancelleries de Philippe d'Alsace et de Ferrand, comtes de Flandre, des papes Honorius III, Grégoire IX, Jean XXII, du roi Philippe-Auguste, des comtes d'Artois, des évêques d'Arras, des abbés de Saint-Vaast ; de nombreux actes, passés devant des échevinages ruraux, nous révèlent les formalités employées par ces petites magistratures pour leur donner un caractère indélébile d'authenticité et de notoriété.

Les comptes annuels de Saint-Jean-en-l'Estrée ne sont pas conservés aux archives de l'hôpital. Pour la première moitié du XIV^e^ siècle, j'en ai pu consulter douze appartenant aux archives départementales du Pas-de-Calais, et quatre à la Bibliothèque nationale de Paris ; le plus ancien se rapporte à l'année écoulée de la Saint Remy 1304 à la Saint Remy 1305, — je n'en connais pas qui lui soit antérieur — le dernier de cette période est arrêté à la Saint-Remy 1342. Ces comptes sont présentés

par les administrateurs de l'hôpital, le maître, le boursier, le grenetier, parfois la prieure. Ils se divisent naturellement en deux parties, recettes et dépenses. Les recettes se composent de l'excédant du dernier compte, du revenu des terres, des rentes, des fondations, payable en argent ou en denrées, de la vente des grains et autres produits agricoles non consommés dans la maison, de quelques aumônes et menus droits ; en tête de cette partie figure la rente de 200 livres fondée par le comte de Flandre, et assignée en 1270 par le comte d'Artois sur le péage de Bapaume (1). Les dépenses peuvent être divisées en un certain nombre de chapitres qui se reproduisent à peu près constamment et presque toujours dans le même ordre dans tous les comptes : 1° rentes et obits ; 2° salaires, comprenant le « prestre qui chante à le chapelle emmi le sale », le barbier, trois valets, trois servantes, le clerc des chapelles, le clerc « qui fait les estrais et les comptes », le salaire du boucher et du valet qui cuit le pain ; 3° dépenses de bouche, comprenant tous les frais faits pour l'alimentation du personnel, auxquels il convient d'ajouter les grains et bestiaux qui figurent en nature dans les recettes et sont consommés dans la maison ; 4° frais communs, enterrements, achats d'objets mobiliers, chapitre de dépenses très variées ; 5° œuvres, réparations, travaux ; enfin, dans plusieurs comptes, les frais de voyage du personnel, quelques achats de terres ou de rentes, et ces dépenses imprévues qui apparaissent inévitablement de temps à autre au budget d'une grande administration (2).

(1) Cartulaire, nos 2 et 27.

(2) Voir le compte de 1312-1313, publié in-extenso qui peut servir de type de cette comptabilité.

La situation de l'hôpital est d'ailleurs très prospère pendant cette première moitié du XIV[e] siècle : le tableau suivant des recettes et dépenses montre que chaque exercice se solde par un excédant de recettes.

Année (1)	Recettes (2)	Dépenses
1305	1,553 l. (dont 117 l. d'excédant)	587 l.
1307	1,606 l. (Exc. 10 l.)	1,322 l.
1309	691 l. (Exc. 91 l.)	587 l.
1310	641 l. (Exc. 103 l.)	570 l.
1311	589 l. (Exc. 70 l.)	522 l.
1312	564 l. (Exc. 67 l.)	502 l.
1313	601 l. (Exc. 61 l.)	455 l.
1314	685 l. (Exc. 147 l.)	?
1318	1,423 l. (Exc. 606 l.)	659 l.
1319	1,259 l. (Exc. 763 l.)	413 l.
1321	1,575 l. (Exc. 999 l.)	497 l.
1323	1,803 l. (Exc. 1,132 l.)	536 l.
1324	1,869 l. (Exc. 1,267 l.)	512 l.
1333	769 l. (Exc. 201 l.)	636 l.
1336	1,008 l. (Exc. 395 l.)	731 l.
1342	1,430 l. (Exc. 311 l.)	?

Il n'en fut point malheureusement de même pendant la seconde moitié du XIV[e] siècle, où les établissements hospitaliers, comme toute la société française, durent prendre leur part des misères de la guerre de cent ans (3).

(1) L'année inscrite dans ce tableau est celle de la reddition du compte : ainsi 1305 représente l'année commencée à la Saint-Remy (1[er] octobre) 1304, finissant à la Saint-Remy 1305.

(2) Je n'ai porté dans ce tableau que les *livres*, supprimant les *sous* et *deniers*. — Il convient de rappeler que les recettes comportent toujours l'excédant du dernier compte.

(3) Cartulaire, n° 88.

II.

A côté des comptes de St-Jean-en-l'Estrée, les Archives de Pas-de-Calais et la Bibliothèque nationale, conservent quelques comptes du même temps des hôpitaux d'Hesdin et de Gosnay, fondés le premier, par la comtesse Mahaut, le second par Thierry d'Hireçon avec l'aide de la comtesse d'Artois.

Les comptes de Saint-Jean d'Hesdin présentent cette particularité d'être établis non pour une année, mais pour cinquante-deux semaines, d'où cette conséquence que de 1325 à 1336, l'année comptable arrêtée d'abord au 30 juin en vient à se terminer au 16 juin (1); aussi voyons-nous bientôt cet usage réformé, et à partir de 1340 l'année financière commence et se termine au jour de la Toussaint. A Gosnay, le terme adopté est la Saint-Vaast, en juillet.

Les recettes de l'hôpital d'Hesdin se composent à peu près des mêmes éléments que celles de Saint-Jean-en-l'Estrée : une rente de 100 livres sur le péage de Bapaume, des rentes diverses, des produits agricoles consommés dans la maison ou vendus à son profit, quelques dons ou menus profits. Les dépenses usuelles peuvent être ramenées à quelques chapitres : 1° « mises pour pourveances de bouche », achats de provisions, viandes, poissons, légumes, vins, épices, etc.; 2° dépenses de bouche détaillées et additionnées chaque semaine, avec la mention du nombre des pauvres et des femmes en

(1) Cette année courut du dimanche 18 juin 1335 au dimanche 16 juin 1336, le comptable mentionne cet écart : « et tressali un jour pour que bissextre kéy chele anée. »

couches nourris à l'hôpital, « et y eut chele semaine cascun jour l'un par l'autre XII povres, desquiex il y eut III acoukies » ; 3° pourvéances, de bois, charbon, paille, huile, etc. ; 4° dépenses pour le bétail de l'hôpital, le jardin, les vignes ; 5° réparations, travaux divers à l'hôpital ; 6° achats d'outils et d'objets mobiliers ; 7° œuvres et travaux de culture au moulin de Molinghehem, aux terres d'Ivergny et d'Aix ; 8° frais de voyage, s'il y a lieu ; 9° dépenses du personnel, de la maîtresse, des servantes et familiers, du médecin, du barbier, du fossoyeur, etc.

Les comptes de l'hôpital St-Jean de Gosnay présentent un caractère particulièrement rural. La vente des bestiaux, du blé, de l'avoine, des autres produits agricoles forme la meilleure partie de ses ressources ; aussi les frais de culture sont-ils assez considérables ; le chapitre des dépenses comporte, comme dans les autres hôpitaux, les salaires du personnel, la nourriture et les soins des malades, les distributions aux pauvres, les frais d'outillement, de réparations, etc.

La situation financière de ces deux hôpitaux est d'ailleurs prospère, un seul compte pour chacun, sur les huit ou neuf que nous possédons, se solde en déficit, et à Hesdin, on garde dans quelque coffret, comme une réserve pour les mauvais jours, cent livres parisis en faible monnaie léguées par Thierry d'Hireçon (1). Le tableau

(1) « Et demeurent audit hospital les C lb. feule monnoie que li evesques Terris laissa. » *Arch du Pas-de-Calais*, A 891. — Ce legs avait été fait par Thierry dans son testament du 14 novembre 1328 : « Item, hospitali sive domui Dei de novo fundate et constructe apud Hisdinium per carissimam dominam meam, dominam comitissam Attrebatensem, lego centum libras paris. semel pro redditibus emendis ad sustentationem pauperum infirmorum et aliorum neces-

suivant présente, comme pour Saint-Jean-en-l'Estrée, l'état annuel des recettes et des dépenses.

Hôpital Saint-Jean d'Hesdin.

Année (1)	Recettes	Dépenses.
1324 . .	409 l. (Excédant 46 l.) . .	322 l.
1326 . .	460 l. (Exc. 99 l.) . .	287 l.
1333 . .	594 l. (Exc. 277 l.) . .	255 l.
1334 . .	580 l. (Exc. 339 l.) . .	295 l.
1335 . .	576 l. (Exc. 286 l.) . .	311 l.
1336 . .	459 l. (Exc. 265 l.) . .	248 l.
1341 . .	346 l.	342 l. (déficit 50 l.) (2)
1342 . .	506 l. (Exc. 4 l.) . .	369 l.

Hôpital Saint-Jean de Gosnay.

1326 . .	108 l. (Exc. 6 l.) . .	84 l.
1334 . .	92 l. (Exc. 40 l.) . .	111 l.
1335 . .	103 l.	96 l. (déf. 18 l.)
1336 . .	108 l. (Exc. 6 l.) . .	84 l.
1337 . .	148 l. (Exc. 24 l.) . .	96 l.
1340 . .	145 l. (Exc. 64 l.) . .	110 l.
1341 . .	127 l. (Exc. 34 l.) . .	98 l.
1344 . .	89 l. (Exc. 3 l.) . .	82 l.

Le prix du blé, fort variable à cette époque, est une des principales causes de ces inégalités de recettes.

sariorum dicte domus pro quibus volo et ordino quod administratores domus ejusdem teneantur facere celebrari per ydoneum sacerdotem in capella dicte domus, missam de defunctis ter qualibet ebdomada in perpetuum pro salute anime mee parentumque meorum. » *Id.*, Cartulaire du Mont Sainte-Marie de Gosnay, tome I, fol. 1, verso.

(1) Même observation que pour Saint-Jean-en-l'Estrée : ce chiffre est celui de la fin de l'année financière.

(2) De même que l'excédant est porté aux recettes de l'exercice suivant, le déficit figure en tête des dépenses et par conséquent dans leur total.

Tous ces comptes étaient vérifiés par « les gens des comptes en Artois », c'est-à-dire par les commissaires chargés de l'examen des comptes des baillis et receveurs d'Artois (1).

III

Les archives ne nous ont pas conservé les premiers statuts et règlements du personnel de St-Jean-en-l'Estrée. Mais autant qu'on en peut juger par les actes de donation et les chartes de réformation, ces statuts devaient être à peu près les mêmes que ceux qui régissaient les autres hôpitaux de Paris et du nord de la France. Le règlement de l'Hôtel-Dieu de Paris (2), comme certaines chartes de communes, avait servi de type à beaucoup d'autres ; entre tous d'ailleurs on retrouve des traits communs et des dispositions à peu près identiques, inspirées par la même pensée charitable et chrétienne.

Partout le personnel forme une sorte de petite congrégation chargée de la gestion des biens de l'hôpital et du service des pauvres et des malades, ayant au besoin sous ses ordres un certain nombre de domestiques ; ils portent les noms de frères et de sœurs, souvent ils sont liés par les trois vœux de la vie religieuse et toujours astreints à des règles qui leur rappellent le but de leur association, le service des malheureux, images touchantes

(1) On pourrait rapprocher de ces comptes ceux des maladreries de Lens et de Merck (aujourd'hui Marck), les premiers de 1311 à 1318, les seconds de 1306 à 1320, mais avec de nombreuses lacunes. Ils fournissent des détails intéressants sur les ressources et le régime intérieur de ces établissements.

(2) Félibien, *Histoire de Paris*, livre VIII. — On peut voir aussi les statuts d'Amiens, Noyon, etc., ceux de Troyes de 1263, ceux de Saint-Pol de 1265.

de Dieu sur la terre. Une petite miniature d'un manuscrit de l'hôpital de Montreuil-sur-Mer — où l'on retrouve l'office de la séparation des lépreux — représente un de ces malheureux couché à terre, à demi-nu : un homme vêtu de l'habit religieux se penche sur le pauvre ladre et l'embrasse, sa tête est ornée d'un nimbe crucifère, c'est le Christ qui, sous les apparences d'un humble hospitalier, vient ainsi secourir et aimer ce malheureux que repousse la société des hommes. C'est l'idéal de la vie hospitalière.

Des règles spéciales recommandent aux frères et aux sœurs certaines pratiques religieuses, la messe quotidienne, la confession, l'abstinence et le jeûne ; souvent, ils ne peuvent manger de la chair que trois fois par semaine : à Saint-Pol, ils n'ont, à leurs repas, qu'un plat, auquel le maître et la maîtresse peuvent quelquefois faire ajouter du fromage, des fruits ou des « herbes crues ; » les frères et les sœurs ont leur dortoir et réfectoire séparés, et les règlements prescrivent l'étoffe, la forme et le nombre des vêtements qu'ils doivent porter le jour et même la nuit (1). Les sœurs doivent être auprès

(1) De çamelino bruno vestientur. Presbiteris unam robam clausam, in anno, de agnelis fourratam, et unam cappam clausam, et unam pellicam de agnelis, cum tribus paribus camisiarum et braccarum, et duas almucias de panno nigro agnelis fourratas habentibus singulis; totidem habebit clericus, excepta cappa, sed loco cappe habebit tabericium unum. Tantum habebit quilibet conversus quantum clericus, et tantum sorores juxta genus suum, excepto quod loco cappe et tabericii habebunt mantillos de agnelis fourratos et fascias secundum genus religionis ac vela nigra supra capita sua deportabunt. De calceamentis autem et aliis indumentis que non specificantur disponent de consilio nostro magister et magistra. Fratres camisiis suis et braccis induti dormient, et jacebunt et sorores in camisiis. (*Archives de l'hôpital de Saint-Pol*, copie du XVII[e] siècle). L'hôpital de Saint-Pol, d'après cette charte de 1265, contenait 60 lits, il était desservi par trois prêtres, un clerc, deux « laïcs convers, » six femmes ; il pouvait y avoir en outre des domestiques.

des malades autant que l'intérêt de ceux-ci l'exige, l'une d'elles doit les veiller pendant la nuit ; enfin des peines sévères, des réprimandes, des jeûnes et parfois la discipline, punissent toute violence de langage ou de geste commise par le personnel de l'hôpital envers les malades ou par les confrères entre eux.

Quelques-unes de ces dispositions sont inscrites dans la charte du duc de Bourgogne, datée du 7 juin 1438 (1), notamment l'obligation pour les sœurs de « servir devotement et benignement les povres malades, l'une après l'autre, comme sepmainieres, ou toutes ensemble, au besoing et necessité » ; le duc rappelle le but de la fondation destinée à « recevoir toutes povres créatures, femmes gisans d'enfans, et autres malades et membres de Dieu, les alimenter, gouverner, et administrer leurs necessités, ensevelir les trespassés, les enterrer en terre sainte, et autrement y faire les euvres de misericorde » ; s'inspirant des généreuses pensées de ses prédécesseurs, et des pieux désirs de sa femme, la duchesse de Bourgogne, il veut que « generalment tous malades languoreux, couchans au lit, et povres femmes gisans d'enfans soient receus audit hospital, sans que lesdits freres et sœurs en puissent refuser aucuns, si avant qu'il y ait lit, lieu et place pour les couchier, et leur soient administrés tant leurs necessités de vivre comme autres choses, selon les qualités de leurs maladies et faculté des biens d'icellui hospital, comme leurs sacremens de sainte église au salut de leurs ames par ceulx et ainsi qu'il appartiendra. »

Malgré l'austérité de ces prescriptions, le nombre des frères et des sœurs, notamment à Arras, tendait toujours

(1) *Cartulaire*, n° 127.

à s'augmenter, vivant des ressources de l'hôpital, et l'on pouvait craindre que ses revenus ne fussent ainsi, pour une part importante, détournés du but charitable que s'étaient proposé les fondateurs et les bienfaiteurs. De là, ces règles du concile de Vienne, en 1312, prescrivant de ne confier le gouvernement des hôpitaux qu'à des hommes probes et capables, qui emploieraient scrupuleusement leurs ressources au soulagement des malheureux (1). De là ces réformations fréquentes, limitant le nombre des frères et des sœurs. En 1285, c'est l'échevinage d'Arras qui réduit, par voie d'extinction, le personnel de Saint-Jean-en-l'Estrée à quinze frères et trente sœurs, et ordonne l'expulsion immédiate des serviteurs et servantes inutiles ; c'est en 1338, le duc de Bourgogne qui opère une nouvelle réforme : il n'y aura plus que « wit freres, parmi le maistre, liquel gouverneront le temporel dudit hospital, et administreront ce qui y est à faire par le maniere acoustumée » et « douze femmes, parmi le prieuse, sereurs dudit hospital, lesquelles garderont et serviront les povres, les malades et les femmes gisans d'enfant par le maniere acoustumée ; » défense est faite de recevoir des gens mariés : « que nus homs maries qui ait femme vivant ne puisse estre receus a frere u dit hospital tant comme sa femme vive, ne ensement femme mariée qui ait mari vivant ne puisse estre recheue a sereur tant comme ses meris vive. » En 1364, la situation de l'hôpital était, paraît-il, assez précaire, ses ressources avaient beaucoup diminué par suite « des mortalitez et des guerres » ; la comtesse Marguerite, dans une charte dont nous n'avons, il est vrai, que la minute, réduit

(1) *Clementines*. De religiosis domibus : *Quia contingit*.

tout le personnel à quatre frères et huit sœurs. Enfin, en 1438, on comptait encore huit frères et huit sœurs, mais les longues guerres et les calamités de toutes sortes qui avaient marqué le commencement du XV^e^ siècle avaient tellement appauvri l'hôpital, que le duc de Bourgogne, pour éviter qu'il « ne cheist en totale desolation et ruyne » dut imposer au personnel une nouvelle réduction et un règlement qui resta en vigueur jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, époque où la maison fut remise aux religieuses de St-Augustin qui desservaient l'hôpital St-Julien de Cambrai (1). Un des articles de la réformation de 1438 fixe le nombre des frères à trois, dont deux prêtres, et celui des sœurs à sept ; d'autres leur imposent un serment, et déclarent qu'aucune sœur ne sera reçue âgée de moins de vingt ans et de plus de quarante et « non impotente ne debilitée de leurs sens ou membres. »

Les chartes et les comptes nous donnent les noms des maîtres de l'hôpital Saint-Jean pendant la première moitié du XIV^e^ siècle : Simon Adam, puis Simon de la Paroisse exercent ces fonctions jusqu'en 1312 ; Hue de Boves succède à ce dernier et meurt en 1318, fondant dans son testament une pitance à distribuer le « lendemain du jour où Saint-Jehan bully en l'ole » ; il est remplacé par Jean de Mercatel ; celui-ci par Nicolas de Laon ; enfin on trouve Jacquemart Viellet ou Viollet avec le titre de maître de 1332 à 1342.

Sous les ordres du maître, des frères exercent les fonctions de boursier et de grenetier ; la maîtresse est

(1) On peut lire sur cette dernière et heureuse transformation l'intéressante étude de M. le chanoine Proyart: *Notice sur les établissements de bienfaisance de la ville d'Arras*, ap *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1846.

appelée la prieure : c'est le titre que porte Marguerite de Beaucaisne en 1336 et que l'on trouve sur un sceau de 1314 (1). Les hommes sont spécialement chargés du temporel de l'hôpital; les femmes, du soin des malades et du gouvernement intérieur de la maison.

Les comptes ne contiennent guères les noms des frères et des sœurs qui vivent de leur prébende et forment le personnel pour ainsi dire perpétuel et à demeure de l'hôpital ; mais d'autres personnes figurent dans ces documents, recevant à titre de rente ou de salaire, la rétribution des fonctions qu'elles exercent. Un prêtre reçoit 15 livres pour dire la messe tous les jours « à le chapelle de la maison » ; un autre 100 sous pour officier dans la salle des malades (2) ; le clerc des chapelles 60 sous, puis en 1333, quatre livres ; le clerc qui tient les écritures, 20 sous ; un barbier, 28 sous « pour rere et sainier » ; trois « mesquines » ou servantes sont payées ensemble 50 puis 60 sous, l'une d'elles reçoit 3 sous de gratification à l'occasion de son mariage (3) ; trois valets ont les mêmes gages que les servantes ; le boucher reçoit 4 deniers par porc qu'il tue.

Outre ces gages et prébendes, le personnel de l'hôpital reçoit sa part des pitances et gratifications : en vertu d'une fondation faite par la comtesse Mahaut, les frères et les sœurs ont droit chaque semaine, les mercredi, vendredi et samedi, à un denier pour chacun de ces jours où sans doute ils devaient prier pour elle d'une façon spéciale : on peut ainsi dans les comptes constater

(1) Demay. *Sceaux d'Artois*, n° 2865.

(2) Au prestre de le parroche N D. qui doit messe chascun jour à le capele de le maison, xv lb. — Au capelain qui dit tous les jours messe à le capele de le sale des malades, c s.

(3) Pour courtoisie faite à Isabel, mesquine de le sale quant elle se maria, III s. (1333).

leur nombre : en 1333, six frères et treize. puis quatorze sœurs touchent cette gratification.

Mahaut avait aussi, par lettres du 20 décembre 1320 (1), fondé une chapellenie ; le titulaire, à sa nomination, devait, sous peine de sept deniers par chaque manquement, célébrer quatre messes par semaine (2).

Enfin tous les ans, le budget des dépenses mentionne l'offrande faite aux prédicateurs des fêtes de saint Jean l'Evangéliste, saint Jean-Baptiste et saint Jean décolassé (3). Ce sont ordinairement des dominicains, des cordeliers ou des carmes. La fête du saint patron de l'hôpital d'Arras et de tant d'autres maisons hospitalières est d'ailleurs célébrée chaque année avec la plus grande pompe : on jonche de paille, ou d'herbes et de fleurs, les chapelles et les salles de l'hôpital, on repeint ou on répare la statue du saint, on la couronne d'un « chapel » de fleurs ou d'orfévrerie, et en dehors de l'église, la fête se continue dans les réfectoires par une bonne pitance et une distribution de vin.

Les hôpitaux d'Hesdin et de Gosnay, dédiés aussi à saint Jean l'évangéliste, ne renferment pas un personnel aussi

(1) Cartulaire, n° 53.

(2) Dès 1321, les comptes mentionnent cette fondation. « A un capelain qui cante pour madame d'Artois en le sale, de nouvel, c s. » (1321).

(3) Pour vin présenté par III fois as freres preeceurs qui ont fait sermons à S. Jean par III fois, VI s. IIII d. (1312). — Pour vin presenté es jours S. Jehan l'Evangeliste, S. Jehan Baptiste et S. Jehan decolassé as freres qui ont preschiet en l'hospital, V s. (1324) — Pour le prieur des carmes qui preecha le jour S. Jehan l'Evangeliste, II los de vin de XIIII d. Pour les prestres et les clers qui fissent l'office ledit jour, II s. (1333). — La Saint Jean décolassé est la fête de la décolation de S. Jean-Baptiste, 29 août.

nombreux. Le premier maître de l'hôpital d'Hesdin est maître Jean Bridoul, prêtre, puis de bonne heure il est remplacé par maître Martin de Noyellettes, que l'on trouve d'abord attaché comme clerc à la comptabilité du bailliage d'Hesdin, et qui resta à l'hôpital jusqu'au milieu du XIV^e^ siècle ; il n'y a pas de frère dans la maison, mais un clerc, aux gages annuels de 40 sous, chargé de tenir les écritures et les comptes ; en 1334, Martin de Noyellettes recueille auprès de lui son neveu Martinet, pauvre enfant sans asile, pour lequel il paie une pension annuelle de 4 livres à l'hôpital (1). Martin reçoit par an 6 livres pour une robe. La maîtresse reçoit 30 sous, plus une robe fourrée : l'un et l'autre étaient évidemment logés et nourris par la maison. La maîtresse établie par la comtesse Mahaut étant morte, en 1336, est remplacée dans ses fonctions par une servante attachée depuis longtemps à l'hôpital, Maroie La Crasse, « laquelle est u lieu de le maistresse pour recevoir et servir les povres ; » mais elle n'en figure pas moins au rang des servantes. Celles-ci, au nombre de cinq, puis de quatre, reçoivent 40 sous par an chacune : Maroie La Crasse est payée 60 sous depuis la mort de la maîtresse. La « barbiere qui rest les malades » reçoit 20 ou 22 sous par an, le queux ou cuisinier 50 sous, le portier 50 sous : celui-ci, nommé André des Poulies, est en même temps préposé à la garde des malades.

Un chapelain spécial est chargé du service religieux de l'hôpital : en 1329, c'est Pierre de la Porte.

(1) Item, je paie du mien pour Martinet men neveu que je prins avuek mi a le saint Laurench l'an XXXIIII pour che que ses peres avoit se maison toute arse et ses choses, et ne savoit li enfes ou aler ne retraire, pour les despens de sen boire et de sen mengneir pour 'année, IIII lb. (1335).

Au compte de 1323-1324 figure le médecin Robert le mire, que je n'ai plus retrouvé les années suivantes (1). Une des servantes couche au dortoir et garde les malades, une autre en « l'ajuterie » avec les femmes en couches. Quelques valets, loués les uns à l'année, les autres pour un temps plus restreint, sont chargés du soin des bestiaux et des travaux aux jardins et aux champs, mais ils ne font pas partie de la « mesnie » spécialement attachée au service des malades.

Bien que nous ne connaissions actuellement ni l'acte de fondation ni le règlement de l'hôpital d'Hesdin, il est facile de constater que ce personnel présente la plus grande analogie avec celui que la comtesse appela, en 1327, à administrer son hôpital de Bracon, en Bourgogne, l'une de ses dernières fondations. Là il doit y avoir un maître, *rector*, chargé de l'administration des biens, du temporel de la maison, une maîtresse ayant sous ses ordres quatre femmes, deux pour le service des malades, une pour celui des femmes en couches, la quatrième est une servante qui prendra soin des vaches et autres animaux ; il y aura en outre un cuisinier et un portier. Le maître et la maîtresse peuvent augmenter le nombre de ces serviteurs s'ils le trouvent insuffisant. Eux-mêmes reçoivent chaque année 60 sous chacun, le premier pour ses chaussures et autres objets nécessaires, la maîtresse pour ses coëffes, ses chaussures et autres nécessités, et l'un et l'autre, des vêtements tous les deux ans (2).

(1) Pour maistre Robert le mire qui est venus en l'hospital pour les malades warir de pluseurs maladies, pour toute l'année, L s. (1325).

(2) *Arch. du Pas-de-Calais.* A 70. — Charte du 16 août 1327. Cet hôpital était fondé « ad suscipiendum, sustentandum, et cubandum Christi pauperes, infirmos, peregrinos, mulieres in puerpero acentes, et alia opera misericordie exercendum. »

A Gosnay, ce personnel est aussi restreint que possible: cette maison hospitalière est un des types de ces petits hôpitaux que la charité avait multipliés dans les campagnes comme dans les villes. Il est administré depuis sa fondation jusqu'en 1344 par Michel Beline qui prend le titre de « garde et gouverneur ; » comme les frères de Saint-Jean-en-l'Estrée, comme Martin de Noyelettes, il est prébendé, et les comptes ne portent d'autres dépenses à son égard que des vêtements et souliers, et de temps à autre quelques frais de voyage ; près de lui est une « rendue (1), » ou religieuse, fixée également et entretenue à l'hôpital qui lui fournit aussi souliers et robes ; une mesquine est payée à l'année 40 ou 42 sous ; un barbier 4 sous « pour rere et sainier » les malades ; un chapelain reçoit 8 livres par an ; le paiement du mire est mentionné de temps à autre si l'on a eu recours à son art.

IV.

Le nombre des pauvres et malades secourus dans les hôpitaux est assez difficile à évaluer ; les comptes cependant contiennent quelques données intéressantes sur ce sujet. Un état des hôpitaux d'Arras, dressé au temps de la comtesse Mahaut, constate que Saint-Jean-en-l'Estrée possède 32 lits « pour couchier les povres malades », 8 lits « en l'enfermerie pour couchier les obscurs malades », et 9 lits « en le chambre des femmes

(1) A l'hôpital St-Jean de Béthune, les frères et les sœurs portent les noms de « rendus, rendues. » Les archives du Pas-de-Calais possèdent, en A 895, plusieurs comptes de cet hôpital qui dépendait à la fois du chapitre et de l'échevinage de Béthune.

gisans d'enfant (1). » En décembre 1320, Mahaut avait fondé dix lits garnis de matelas, oreillers de plume, draps, couvertures, pour y coucher dix pauvres infirmes (2) : ces dix lits ne figurent pas dans l'état précité, qui paraît antérieur à cette date. Comme on peut le remarquer par les termes de l'acte de fondation, les lits établis par la comtesse d'Artois ne sont destinés à recevoir chacun qu'un seul pauvre, plusieurs statuts prescrivent également l'isolement des malades, et la disposition matérielle de certains hôpitaux, comme celui de Tonnerre, où chaque indigent avait sa cellule, était évidemment favorable à cette meilleure garantie de guérison et de propreté. On peut admettre que la règle générale était alors de ne placer dans chaque lit, autant que possible, qu'un malade, deux au plus ; mais si cette cohabitation ne devait être imposée aux malades qu'en cas de nécessité, il n'en était pas de même lorsqu'il s'agissait d'héberger des voyageurs ou des pauvres sans abri ; jamais alors l'hospitalité n'est refusée à qui frappe à la porte d'un de ces nombreux hospices que la charité des monastères et

(1) Li hospitaus S. Jehan en Estrée devant le Wez d'Amain d'Arras est fondés du comte de Phelippon de Flandres jadis et de me dame la comtesse se femme, et pour chou est il de droit a me dame, si sont XII hommes et XVII femmes, IIII varlés et III meskines qui servent les malades gisans et cheus de laiens, et sont par l'hospital XXXII lis pour coukier les povres malades, en l'enfermerie XIII lit pour coukier les obscurs malades, en le cambre as femmes gisans d'enfant, IX lit. Si ont environ IIIIc livres de terre ensi comme il l'ont eswardé, si comme il dient. (*Arch. du P.-de-C.*, A 899).

(2) Cartulaire, n° 53. — Les comptes mentionnent fréquemment l'entretien et la réparation des couettes, et l'achat de paille de blé pour les paillasses.

des séculiers avaient multipliés dans les villes et sur les routes fréquentées par les pélerins et les voyageurs (1). Aussi, ces maisons avaient-elles souvent des lits plus larges que ceux des hôpitaux et destinés à abriter plusieurs de ces malheureux.

L'état des hôpitaux d'Arras cite comme exceptionnellement grands les trente-quatre lits de l'hôpital Saint-Julien, où l'on peut coucher au moins quatre-vingt pauvres. A l'hôpital d'Audeffroy Louchart, au Grand-Marché, douze lits servent d'asile à vingt-quatre pauvres. Mais les hôtes de ces maisons ne sont pas des malades mais des voyageurs, des malheureux qui viennent chercher un asile pour la nuit (2), et à qui la charité chrétienne donne un lit, un bon feu et quelque nourriture.

Le comptable de Saint-Jean-en l'Estrée ne constate jamais le nombre des malades soignés pendant l'année, mais il enregistre avec soin le chiffre des décès, car il paye pour chaque corps deux deniers aux porteurs et cinq deniers au fossoyeur. Cette mortalité, qui atteint un chiffre assez élevé, laisse supposer que l'hôpital était

(1) Le privilège d'Hincmar, archevêque de Reims, daté de 870, énumère parmi les revenus de l'abbaye de Saint-Vaast, ceux affectés « ad hospitale pauperum » et « ad domum infirmorum. » (Cartulaire de Saint-Vaast, publié par M. le chanoine Van Drival, page 26.)

(2) L'hospitals Saint Julien..... a XXIIII lis biaus et blans pour herbergier toutes manieres de povres, et sont chil lit si grant qn'il n'est nulle nuis sans faute qu'il ne herberghent du mains IIIIˣˣ povres, et ne se passent mie en cascun an pour XX lb. en toiles Si ont li povre des pois, du pain et du fu pour cauffer.

Li hospitaus au grant markiet fonda Audeffrois Louchart..... Si y a II personnes demourans qui vivent de chou qu'il ont et wardent chele maison, et XII lis. Si y herberghe on cascune nuit XXIIII povres. Si ont du pain et du fu pour cauffer se métiers est. (A 899).

très fréquenté et la population d'Arras alors fort considérable (1.) Voici le relevé de ces enterrements :

En 1307 (2) . .	94 décès.	En 1318. . . .	82 décès.
1309. . . .	208 —	1319. . . .	34 —
1310. . . .	134 —	1321. . . .	36 —
1311. . . .	158 —	1323. . . .	79 —
1312. . . .	139 —	1324. . . .	83 —
1313. . . .	96 —	1333. . . .	62 —
1314. . . .	134 —	1336. . . .	92 —

A Hesdin comme à Arras, les premiers comptes ne donnent que le chiffre des décès, 21 dans l'année finissant aux premiers jours de juillet 1324, 19 au compte de 1326. Mais un peu plus tard, le clerc chargé de la comptabilité mentionne à la fin des dépenses de chaque semaine, la moyenne des présences quotidiennes dans la semaine écoulée : « et y eut toute le semaine chascun jour l'un parmi l'autre xv povres, desquiex il y eut IIII acoukies. » Cette indication suffit pour établir chaque année le nombre des journées de malades et la moyenne quotidienne des présences. Ainsi, dans l'année 1332-1333, qui correspond au premier compte où j'ai trouvé ce renseignement, le total des journées de malades s'élève à 5,768 (3), dont 1,239 journées de femmes en couches, et le nombre des inhumations est de 16. En 1333-

(1) La Cité, alors distincte de la ville, avait son Hôtel-Dieu où l'on comptait trente lits, ; outre ces deux grands hôpitaux, on trouvait les maladreries, l'hôpital des Ardents et un grand nombre de maisons moins importantes où étaient reçus les infirmes et les malades.

(2) C'est-à-dire au compte de l'année finissant à la St-Remy 1307 et ainsi des autres.

(3) Ce chiffre est obtenu en additionnant les 52 moyennes hebdomadaires et multipliant le total par 7.

1334, on a 6,601 journées de malades, dont 1,036 de femmes en couches, et 14 décès ; en 1334-1335, on a 7,602 journées, dont 1,092 de femmes en couches et 10 décès : en 1335-1336, on a 7,861 journées, dont 1,323 pour les femmes en couches, et 12 décès.

La moyenne quotidienne est d'ailleurs la suivante :

Compte de	1333 ; moyenne quotidienne . .	15,8.
—	1334	18,1.
—	1335	20,9.
—	1336	21,6.
—	1341	11,2.
—	1342	11,2. (1).

Ces deux dernières années présentent, la première 24 décès, la seconde 9 seulement. L'année 1334-1335, où la fréquentation de l'hôpital s'élève à un chiffre fort élevé, fut marquée par un froid très rigoureux ; aussi le comptable mentionne-t-il la dépense occasionnée par « le grant plenté de povres trespassans qui venoient al ospital en l'iver pour le grant froidure qui faisoit. » Ce sont en effet les semaines d'hiver qui atteignent les moyennes les plus élevées ; en janvier 1335, le chiffre s'élève à 28 et 29 présences quotidiennes et jusqu'à 33 et 35 en janvier et février 1336.

La proportion des femmes qui venaient accoucher à Saint-Jean d'Hesdin est relativement considérable ; on aurait leur nombre d'une manière précise, si l'on con-

(1) En 1337, on trouve un compte commencé le 15 juin et arrêté à la Toussaint 1337, contenant vingt semaines, la moyenne des présences quotidiennes est de 11,9 ; mais cette période ne comprend pas les mois d'hiver, où les hôtes de l'hôpital sont plus nombreux (*Bibl. nat.*, ms fr. 8,533).

naissait exactement le temps qu'elles y passaient ; on peut approximativement l'évaluer à quatre ou cinq semaines, car les statuts de divers hôpitaux prescrivent de les garder tout le temps nécessaire à leur complet rétablissement.

Le clerc de l'hôpital Saint-Jean de Gosnay, dont la comptabilité est, il est vrai, beaucoup moins importante, entre dans des détails plus circonstanciés : le plus souvent, il mentionne les noms des malades, la durée de leur séjour, leur décès, s'il y a lieu. Sur huit années, il n'y a que sept décès, dont quatre en 1340-1341. Le nombre des malades varie de sept à vingt par an ; celui des femmes en couches de quatre à neuf; celles-ci restent au moins un mois à l'hôpital, les malades y font généralement un séjour de plusieurs semaines, quelques-uns semblent y passer un temps très long : « Mahaus Li Cuveliere, I an. — Dame Gille Poulette en langueur XXVI semaines. » Pierrot Loriel y passe neuf semaines, puis un mois « en langueur. » Au compte de 1340-1341, figurent six « hommes des gens le duc de Bretaigne » qui y sont soignés pendant deux ou trois semaines, et « uns escuiers desdites gens, VI semaines et y morut »; le nom de cet écuyer, mort loin de son clocher dans ce petit hôpital de village n'est pas indiqué ; il appartenait sans doute au contingent conduit par le duc de Bretagne Jean III à l'ost contre les Flamands en 1340. Nul détail sur les maladies : une fois seulement le comptable enregistre cette dépense : « Pour Jaquemon de Herbeval qui eut un apostun qui fu taillies, pour le taillier et saner, X s. Pour le salaire d'un mire, pour warir I apostun que Miquiex Boutine avoit qui jut malades X semaines, III s. (1). »

(1) A. 893. — Compte de 1335.

Des distributions de blé sont faites aux pauvres pendant l'hiver, à chacun un quartier ou un demi quartier, selon les ressources de la maison ; c'est ce qu'on appelle donner « blé pour Dieu ès froidures del iver. » Dans l'hiver 1335-1336, le nombre des pauvres gens ainsi secourus s'élève à trente-cinq (1).

V

Rien ne reste des constructions faites pour ces trois hôpitaux aux XIII[e] et XIV[e] siècles ; à Arras cependant, des recherches attentives, des fouilles intelligentes ou servies par quelque heureux hasard devraient faire retrouver quelques substructions de cette époque, à laquelle on peut attribuer l'aménagement de tant de boves si intéressantes et d'une si bonne conservation. Les devis et marchés d'Arras n'ont pas été retrouvés ; à Gosnay, quelques comptes des œuvres nous apprennent que les travaux s'exécutèrent sous les ordres et sans doute d'après les plans de maître Thomas Harouet et qu'ils étaient terminés dans le courant de l'année 1324.

A Hesdin, le marché passé en 1321 entre la comtesse Mahaut et maître Jean Morant, permet de constater que l'hôpital comprenait pour sa partie principale, une vaste salle lambrissée, longue de cent soixante pieds, large de

(1) En 1333-1334, ils reçoivent chacun un quartier, et voici leurs noms : « Jehan Andriu, Maroie Andrieue, le clerc Galant, Margot de le Haie, Betrix de Buveri, Maroie Bourgue, Maroie Avaine, Jaquemart de Buveri, Aalis Le Cloppe, Jehan de Heding, Hain le couvreur, Robert Candeille, Jehan del Angle. Jehan Poillette, Mahaut Haniquille, Renier Jacart, Picart, Maroie Le Vielle, Gille Poillette, Mahaut Jovenele, Mahaut Belleaude, Sainte Poillette, Maroie Le Belle. » A 893

trente-quatre, que l'on peut comparer à celle de l'Hôtel-Dieu de Tonnerre, construit quelques années plus tôt par la reine de Sicile. Dans son second testament, rédigé le jour de l'Assomption 1318, la comtesse d'Artois arrête la fondation et la dotation de cet hôpital, elle y veut placer quarante lits garnis et complets (1), nombre égal à celui des cellules de la grande salle de Tonnerre. Mais il est possible qu'après la construction de l'hôpital, ce nombre de lits projetés ait été un peu diminué ou qu'il ait compris ceux attribués à la chambre des femmes en couches, dites « adjutes. » L'hôpital d'Hesdin possédait en effet, outre sa grande salle, une chambre à leur usage, une autre pour la maîtresse, un logement pour le maître,

(1) Volo et ordino quod, ob mee et predecessorum meorum animarum remedium et salutem, unum hospitale fiat et instituatur in villa de Hisdinio in utiliori loco qui commode haberi poterit infra villam pro necessitate pauperum, in quo hospitali volo quod fiant et ordinentur quadraginta lecti stoffati seu perfecti pro pauperibus cubandis, volo etiam quod ibidem instituantur et fundentur due capellanie pro duobus capellanis qui ibidem desservient, quorum unus successive tenebitur celebrare unam missam quolibet die in eodem hospitali, cui hospitali lego ducentas libras annui et perpetui redditus percipiendas et habendas anno quolibet super emolumenta prepositure mee de Hisdinio tribus terminis videlicet in festo Omnium Sanctorum, Purificationis Beate Marie Virginis et Ascensionis Domini, distribuendas videlicet dictis duobus capellanis qui pro tempore dictis capellanis desservient, cuilibet eorum viginti libr. anno quolibet, qui quidem capellani per me et successores meos instituentur ibidem, et residuum ipsarum ducentarum librarum ad opus et sustentationem pauperum ibidem affluentium et necessitatum ac expensarum familie ejusdem hospitalis, pro quo hospitali faciendo et instruendo lego quingentas libras capiendas supra emolumenta comitatus mei Attrebatensis (*Deuxième testament de la comtesse Mahaut*, 15 août 1318. — A 63).

des lieux d'aisances, une cuisine, une chapelle, sans compter l'autel de la grande salle et tous les bâtiments nécessités par son organisation (1); cette installation, ce nombre de lits, suffisait amplement à sa destination, car la plus forte moyenne journalière qu'il m'ait été possible de constater s'élève à trente-cinq personnes, au mois de février 1336. « Le moyen-âge, dit Viollet-Leduc (2), montrait dans la composition de ces établissements de bienfaisance l'esprit ingénieux qu'on lui accorde dans la construction des monuments religieux, » et l'on ne saurait aujourd'hui douter de leur excellent aménagement. Mais, à l'exception des renseignements fournis par les comptes d'Hesdin, les documents sont muets sur les travaux faits à Arras et à Gosnay ; on trouve seulement çà et là, dans les comptes de Saint-Jean-en-l'Estrée, mentionnées quelques parties de l'édifice, la tour, la salle (3), le cloître, les dortoirs et réfectoires des frères et des sœurs, la cuisine, les chapelles, la « lavanderie, » etc. ; comme dans tous les hôpitaux de ce temps, un autel est établi à l'une des extrémités de la grande salle des malades.

Il n'existe pas d'inventaire du mobilier de ces trois hôpitaux, mais tous les comptes et quelques autres documents mentionnent l'achat de meubles et ustensiles divers, et l'on pourrait ainsi reconstituer leur mobilier. Lorsque la comtesse Mahaut fonde dix lits à Saint-Jean-en-l'Estrée, elle stipule qu'ils seront bien garnis de ma-

(1) *Une petite-nièce de saint Louis : Mahaut, comtesse d'Artois*, pages 263, 284, 400.

(2) *Dict. d'architecture*, v° Hôtel-Dieu.

(3) Des réparations assez importantes sont faites en 1313 au comble et à la couverture de la salle. A 887.

telas, traversins de plumes, linge et couvertures ; aux comptes figurent de fréquentes dépenses pour achat de « linceuls (1), » couvertures, couettes de plume ; certains statuts prescrivent même les règles à suivre pour tenir propres et confortables les lits des malades (2). Souvent des robes de drap ou de fourrure — véritables robes de chambre — sont mises à leur disposition afin qu'ils puissent se rendre « ès chambres necessaires » sans inconvénient pour leur santé. L'hôpital de Saint-Pol possède dix pelisses et dix aumusses fourrées d'agneau destinées à cet usage (3). Une précaution du même genre consiste à placer des nates sous les pieds des malades près de leurs lits (4). Leurs salles sont d'ailleurs toujours éclairées, et le même sentiment religieux qui porte les chrétiens à faire brûler une lampe devant l'autel, leur fait « fonder des lumières » pour éclairer les pauvres malades pendant leurs longues et pénibles insomnies (5).

Les comptes mentionnent plusieurs fois l'achat ou la ré-

(1) Draps de toile.

(2) Li liz des malades doivent estre nettement guardez, et y doit avoir coustes et coussins selonc la puissance del ostel. Li linciau doivent estre lavez une fois la semaine et tous les jours se mestier estoit. En touz les liz doit avoir deux couvertures et en yver trois, avecques les robes des malades. (Statuts de l'Hôtel-Dieu de Troyes, 1263, publiés par M. Guignard, Troyes, 1853.)

(3) Decem pellicie et decem almusie nigre de agnulis fourate ad usus pauperum, cum levantur ad latrinas, semper in domo preparentur, ne propter frigus aut aliud impedimentum mortem aut majorem infirmitatem incurrant.

(4) Pour VI nates à mettre desous les piés, XVII d. (Hesdin, 1324).

(5) *Cartul.* pièce n° 1 : fondation de Willaume Deucarnier.—Statuts de Saint-Pol : « Due lampades inter infirmos, sive tres si congruerit, de nocte semper ardeant, et tres semper in capella coram tribus altaribus nocte dieque. » — Achats de lampes et d'huile dans les comptes d'Hesdin.

paration de baignoires, consistant, on le sait, en de grandes cuves de bois ; on se baignait fréquemment alors, et l'usage du bain était surtout recommandé aux femmes sur la fin de leur grossesse et quelque temps après leurs couches : « trois fois la semaine l'en les doit baigner, » disent les statuts de l'hôtel-Dieu de Troyes. On a, à Arras, une sorte de chaudron pour baigner les enfants des femmes accouchées à l'hôpital (1). On trouve aussi quelques provisions et ustensiles à l'usage exclusif des malades : une assez grande quantité d'étoupes pour les blessés (2), « bachin pour mettre desous les povres en leur lis, » « cuveron pour laver les piés des malades, » bassins de toutes sortes, pour laver les mains, pour laver la tête, pour faire la barbe, « pos et terrins pour les malades, » et naturellement tous les ustensiles employés alors pour le service de la cuisine et de la table, couteaux à divers usages, poêles de formes variées, bouteilles d'étain, écuelles de terre ou d'étain, etc. ; à Hesdin, une cheminée de fer, sorte de réchaud sans doute, placée en hiver dans la salle des malades (3) ; dans tous les hôpitaux, un « tonnel à faire bouillie, » avec son entonnoir, son « auget à mettre dessous, » un « caudron à porter bouillie as malades, » etc. ; à ce mobilier, on pourrait ajouter celui que comportaient les services accessoires de l'hôpital, la buanderie, la

(1) Pour une nœve paiiele pour baignier ens les enfants des adjutes, XVIII s. (1335). — Pour unes baignoires pour les adjutes, X s. (1336).

(2) Pour estoupes pour les malades XIII d. (1336.) — Pour VIII livres d'estoupes pour les navrés, XXVII d. (1333.)

(3) Pour refaire le keminée de fer qui est devant les malades en l'iver, XX d. (Hesdin, 1333.)

vacherie, les jardins et les exploitations rurales. Les comptes fournissent là-dessus d'abondants détails.

L'alimentation du personnel et des malades était certainement l'objet d'un règlement qui n'a pas été retrouvé: on en connaît, pour d'autres hôpitaux, de fort précis sur cette matière, indiquant pour chaque saison, pour chaque semaine, pour chaque jour même, la composition des repas servis aux malades (1). Mais il convient d'ajouter que l'application de ces règles était subordonnée à leur état; les femmes en couches et les gens gravement atteints reçoivent une nourriture spéciale : dans sa charte de fondation de l'hôpital de Bracon, la comtesse Mahaut veut qu'il leur soit donné, autant que possible, ce qu'ils demanderont.

Ces exceptions admises, les jours d'abstinence prescrits par l'Eglise sont scrupuleusement respectés, et ils formaient alors à peu près les trois septièmes de l'année.

(1) Voir notamment le règlement du XIII[e] siècle pour la maladrerie de la Madeleine à Saint-Omer, publié par M. Henri Loriquet (*Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, 130[e] livraison) ; — celui de l'Hôtel-Dieu de Gonesse en 1369, publié par M. Léopold Delisle *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, 1859) ; — celui de l'hôpital de Bracon en 1327, encore inédit : « . ... quod infirmi inter corpus hospitalis jacentes habeant cotidie de tribus ferculis, videlicet ad prandium de uno potagio et de uno ferculo carminum vel piscium, vel alterius cibi secundum dierum et loci conditionem pariter atque posse, in cena vero unum tale ferculum habeant quale magistra possibile videbit..... Alii vero infirmiores pauperes et mulieres in puerpero jacentes habeant quidquid petent possibile ad habendum, et de mane ante prandium in disjeunio comedent prout magistre videbitur faciendum, infirmorum omnium et mulierum in puerpero existentium modum vivendi tam in cibo et potu quam aliis necessitatibus magistre dicti loci committentes. » (*Arch. du Pas-de-Calais*, A 70.)

La viande de porc est la plus employée dans l'alimentation ; il est consommé chaque année à Saint-Jean-en-l'Estrée une centaine de ces animaux, à des prix variables, ne dépassant pas une livre en moyenne par tête. Voici le relevé de cette consommation, pour huit années :

En 1313 . .	104 porcs, valent ensemble	93 l. 13 s. 8 d.	(1)
1318 . .	82 p.	82 l. 13 s. 8 d.	
1319 . .	92 p.	72 l. 14 s. 6 d.	
1321 . .	100 p.	57 l. 12 s. 4 d.	
1323 . .	103 p.	82 l. 1 s. 8 d.	
1324 . .	108 p.	97 l. 17 s.	
1333 . .	118 p.	78 l. 12 s. 2 d.	
1336 . .	126 p.	82 l. 13 s. 7 d.	

Après le porc, la viande la plus employée est celle du mouton :

En 1318 . .	78 moutons payés ensemble	34 l. 7 s. 2 d.	
1319 . .	39 m.	18 l. 11 s. 4 d.	
1321 . .	49 m.	8 l. 7 s. 3 d.	
1323 . .	46 m.	8 l. 13 s. 2 d.	
1324 . .	33 m.	5 l. 7 s. 5 d.	

On trouve aussi quelques bœufs et vaches, mais en quantité difficile à estimer, car ces animaux ne sont désignés qu'autant qu'ils sont achetés entiers et consommés à l'hôpital, un bœuf (14 sous) et huit génisses (113 sous) en 1321 ; dix-huit bœufs et génisses (18 l. 14 s.) en 1323 ; deux génisses (32 s. 10 d.) en 1324 ; et il convient de

(1) Il convient de rappeler que la journée d'un maître ouvrier se paye environ 2 sous à Hesdin, celle d'un ouvrier ordinaire de 12 à 18 deniers. Ces prix sont un peu plus élevés à Arras (Voir sur ce sujet *La comtesse Mahaut*, p. 260).

ranger dans cette catégorie de viande celle qui est désignée sous le titre de « chair », que l'on donne en pitance à tout l'hôpital ou à titre exceptionnel à certains malades, Les volailles entrent pour une certaine part, peut-être assez faible, dans la nourriture de l'hôpital : on en sert particulièrement aux femmes en couches pendant le carême. La bouillie, faite de farine d'avoine. les œufs, les pois, et autres légumes, le lait en grande abondance, le vin, la cervoise, le verjus, complètent cette alimentation, à laquelle on pourrait ajouter les « flaons » et pâtisseries de certains jours de fêtes. Les comptes de Saint-Jean-en-l'Estrée sont d'ailleurs, il faut l'avouer, très peu explicites sur ce sujet.

Les comptes d'Hesdin fournissent des détails plus abondants et pourraient compléter ceux d'Arras, car on ne saurait admettre une grande différence de régime entre ces deux hôpitaux. Les porcs, dont la viande forme là aussi la base de l'alimentation, sont achetés :

Au compte de	1324	au prix moyen de	20 sous	chacun
—	1326		15 s (1)	—
—	1333		14 s. 10 d.	—
—	1334		15 s. 6 d.	—
—	1335		24 s. (2)	—
—	1336		14 s. et 10 d.	—

(1) En 1325-26, on achète neuf porcs au prix moyen de 15 s. 6 d., huit autres au prix moyen de 14 s. 10 d., neuf autres étaient à l'hôpital au commencement de ce compte : de ces vingt-six porcs on en mange huit « par pieches en iver, » on en vend sept, on en tue six « pour faire bacons, » on en mange trois entre Pâques et la Pentecôte; il en reste deux à la fin de l'année.

(2) Ce prix plus élevé s'applique exclusivement à des animaux destinés « à faire bacons. »

Les autres aliments sont les suivants : bœuf désigné sous le nom de « bouvet, » génisse, vieille vache que l'on engraisse lorsqu'elle ne peut plus être utilisée comme laitière, lapins, poules, oies, oisons, bécasses, perdrix (rarement) ; harengs, poissons non désignés ; œufs ; fèves, pois, betteraves, bourrache, cresson, persil, oignon, ail, légumes mentionnés sous le nom général de « porée ; » avoine dont on fait « ferine pilée, » bouillie pour les petits enfants (1) ; fromage de Brie, de Beauvoisis, fromage sec ; épices diverses, gingembre, canelle, poivre, safran, cumin, grains de paradis, sucre blanc, sucre rosat, clous de girofle, cubèbe, moutarde, miel, amandes, riz, figues, « rikeulise » (réglisse) ; sel ; vinaigre ; huile d'olive ; vin, goudaille, verjus de raisin. quelquefois du cidre appelé verjus de pommes (2) ; pommes, poires, noix, cerises, pêches, fraises, etc. (3).

L'hôpital d'Hesdin, qui possède de beaux jardins et son domaine rural de Bois-Jean, entretient des vaches pour fournir du lait aux malades, et quelques porcs et bestiaux destinés à être consommés dans la maison, ou vendus à son profit.

Saint-Jean de Gosnay possède aussi un domaine rural dont les comptes donnent quelques renseignements sur l'agriculture en Artois ; deux vaches y sont entretenues pour fournir du lait aux malades ; quant à l'alimentation, les comptes, assez laconiques, n'ajoutent aucun détail

(1) Pour une petite paielette pour faire papin pour les petits enfans en l'ajusterie, II s.

(2) Pour battre XX los de verjus de pumes que nos mainsgnie du Bos eurent, II d. du lot, valent III s. IIII d.

(3) Voir les extraits des comptes d'Hesdin, relatifs à l'*alimentation*, publiés à la suite des documents sur Saint-Jean-en-l'Estrée.

nouveau ou intéressant à ceux que nous avons pu relever dans la comptabilité de Saint-Jean d'Hesdin.

VI.

L'hôpital d'Hesdin possédait un tronc, dont les aumônes servaient à donner aux pauvres et aux malades quelque pitance supplémentaire (1). Il est probable qu'une disposition semblable existait dans la plupart des hôpitaux. Au cartulaire de Saint-Jean-en-l'Estrée (2), on trouve, à la date de septembre 1204, une lettre de l'archevêque de Reims aux évêques de Soissons, Laon, Amiens, Tournai, Térouanne, Cambrai et Arras, leur recommandant de provoquer des aumônes en faveur de cet hôpital.

Cet appel à la charité en faveur des maisons hospitalières, sous quelque forme qu'il se fît entendre, ne restait jamais sans écho : le cartulaire et les comptes de Saint-Jean-en-l'Estrée témoignent de la générosité de la société des XIII[e] et XIV[e] siècles envers les pauvres.

A côté des comtes de Flandre et d'Artois, de Philippe d'Alsace et d'Isabelle de Vermandois, du comte Ferrand, de la comtesse Mahaut, d'Eudes de Bourgogne, de la comtesse Marguerite, du duc Philippe-le-Bon, d'Eudes, abbé de Saint-Vaast, on trouve les noms de petits gentilshommes, de bourgeois d'Arras, de frères et de sœurs de l'hôpital : c'est d'abord Sauvalon Hukedieu, l'un des plus riches bourgeois d'Arras et d'une famille justement

(1) Et fist on chele semaine pitanche as povres d'argent que on avoit pris u tronc del ospital.

(2) Pièce n° 10.

honorée, attaché à la personne du comte de Flandre et l'un des instigateurs de la fondation : non content de donner de ses biens, il s'associe aux prières et aux bonnes œuvres de la confrérie naissante, avec Roger qui devint le premier maître de la maison, avec Willaume de Dohem et sa femme ; parmi les bienfaiteurs de cette première heure, on trouve Inglebert Louchart, lui aussi d'une des plus notables familles d'Arras, Aleaume Piedargent, Inglebert Boutellier, Bauduin Papin, Willaume Deucarnier qui, de concert avec sa femme, fonde une rente pour l'éclairage des malades ; puis, çà et là, dans les documents, Nicolas de Vraucourt, Elisabeth Corbes qui, renonçant à un procès contre l'hôpital, demande en grâce d'y être admise comme sœur, Wautier de Remy, Alard de Croisilles, chevalier, Marote Louchard, veuve de Robert Crespin, Gilles Porée et Marguerite du Sauchoy, sa femme, Marie Grarde, la confrérie de Notre-Dame des Ardents ; des frères et sœurs de l'hôpital, frère Colart Frékin, frère Jean de Denier que l'on trouve successivement grenetier et rentier de la maison, frère Hue de Boves qui avait exercé la maîtrise, sœur Marie Briquette, sœur Sainte Sauchelle et bien d'autres : tous ces bienfaiteurs donnent des terres ou de l'argent, dont le revenu doit être souvent employé à distribuer des pitances à certains jours, à charge de messes ou autres prières pour le donateur. La comtesse Mahaut, nous l'avons vu, avait fondé dix lits ; la dame de Blairville donne aussi un lit en 1318 (1) : Emme Warde-Avoir, un autre en 1333, et cette nouvelle est

(1) Pour amener un lit que li dame de Blareville donna a le maison, VI d.

accueillie avec tant de joie à l'hôpital qu'on donne une bonne « courtoisie » au messager qui la vient annoncer (1).

S'il fallait être complet dans cette énumération, il conviendrait d'ajouter tous les dons en argent ou en nature, dont le souvenir est le plus souvent perdu, parce qu'ils ne sont point périodiques, et parce que nous ne possédons plus que des débris des archives hospitalières. Dans les comptes de la comtesse Mahaut, on trouve encore un grand nombre de mandements et de quittances, pour aumônes aux hôpitaux et maladreries si nombreuses alors dans son comté d'Artois (2). Ces documents attestent à la fois la générosité de la bienfaisante comtesse et la charité des Artésiens, qui avaient multiplié dans des proportions inouies et soutenaient de leurs deniers et de leur dévouement ces asiles toujours ouverts à l'humanité souffrante « aux povres membres de Dieu » (3), aux malades, aux femmes enceintes, comme aux pauvres sans pain et sans abri (4).

(1) Pour courtoisie faite à Pierot du Dragon qui anoncha le lit que demiselle Emme Warde-Avoir avoit donné al hospital, XIII d.

(2) *La comtesse Mahaut*, chap. VII : les œuvres de piété et de charité.

(3) *Cartul.*, pièce n° 127.

(4) Domus hospitalis beati Johannis opud Attrebatum tantis habundat caritatis operibus, ut in ea nec lectus infirmo, nec panis tamelico, nec quicumque petenti beneficium humanitatis subsidium denegetur (Lettre de l'archevêque de Reims, 1204).

III

NÉCROLOGIE

PAROLES D'ADIEU

prononcées sur la tombe de

M. LE CHANOINE ROBITAILLE

le 1er décembre 1886

par

M. H. de MALLORTIE

Président.

MESSIEURS,

Si les fonctions de Président de l'Académie ont, à certains jours, leurs joies austères et leur noble satisfaction, elles nous imposent aussi parfois de bien douloureux, de bien pénibles devoirs. N'est-ce pas, en effet, Messieurs, un sujet de profonde affliction que de prendre congé, au nom de tous, par un adieu funèbre, d'un confrère aussi cher, aussi vénéré que celui que nous pleurons, et qu'on me permette d'ajouter, pour quelques-uns d'entre nous encore plus cruellement frappés, du compagnon aimé de leur sacerdoce et de leur vie ?

M. l'abbé Robitaille, chanoine titulaire, missionnaire apostolique, théologal et doyen du Chapitre, membre de l'Académie d'Arras, membre de la Commission des

Monuments historiques, est né à Fruges, chef-lieu de canton du Pas-de-Calais, le 9 juin 1800. Il suivit jusqu'à 15 ans, la profession paternelle ; le vicaire de Fruges, ayant remarqué sa vive intelligence, lui donna les premières leçons de latin ; et après un an d'études, le jeune Robitaille entra au Collège de Saint-Bertin, et remporta, à la fin de l'année, dans la classe de quatrième, le 1er prix d'excellence ; il conserva dans toutes ses études secondaires cette place d'honneur qui cependant lui était vaillamment et quelquefois glorieusement disputée par M. Parenty, ancien vicaire général de ce diocèse, et qui fut aussi membre de notre Académie.

A sa sortie du Grand Séminaire où il *émina*, M. l'abbé Robitaille fut nommé curé à Audrehem, canton d'Ardres ; mais, peu de temps après, il fut appelé au professorat par Mgr de la Tour d'Auvergne, qui l'avait apprécié au Grand Séminaire.

Nommé, à 36 ans, grand doyen de Saint-Pol, il reprit alors cette existence d'apôtre déjà commencée à Audrehem, vie de travail obstiné, de bonnes œuvres et d'études, — fondant des écoles de garçons et de filles, — construisant des presbytères, restaurant des églises, ajoutant des nefs à celles qui étaient devenues insuffisantes, couronnant cette carrière féconde par l'œuvre admirable du Bon-Pasteur. Et au milieu de ces travaux, toujours infatigable dans le ministère, il prêchait, catéchisait, faisait de nombreuses missions, et composait des ouvrages de théologie, d'histoire, de science ecclésiastique.

Je ne puis avoir la pensée, Messieurs, de vous donner même simplement la liste de toutes ses œuvres. Qu'il me suffise de vous dire que dans toutes, et même dans

les opuscules les moins importants, M. Robitaille ne recherchait pas d'agréables délassements, mais que tous ses écrits ont été des actes de foi, de piété, d'édification et de sainteté. Il allait ainsi, fidèle à sa mission, à travers les difficultés, les obstacles, et même quelquefois les amers ennuis ; mais, que ces disgrâces lui vinssent des éléments conjurés ou de la part des hommes, son âme vaillante et douce les acceptait sans trouble, avec simplicité, avec obéissance, avec humilité.

Sa sérénité n'en était pas altérée, et sa résignation était prompte et facile ; car, Messieurs, se résigner, c'est mettre Dieu entre les chagrins, les douleurs, les injustices et soi ; — or, M. Robitaille sentait toujours, près de lui, la présence de Dieu ; et il reprenait son œuvre interrompue avec la même ardeur et le même dévouement.

M. Robitaille appartenait depuis 1856 à notre Académie où il avait succédé à M. Frédéric Degeorge. Dans notre Société, comme partout, il fut, autant que ses nombreuses occupations le permirent, un modèle d'exactitude et un travailleur. Nos Mémoires ont conservé un grand nombre de communications faites par lui sur des sujets très divers ; toutes se distinguent par un savoir précis, un sens droit, un goût sévère, une langue nette et sobre, élégante et ferme.

Savant et inébranlable dans ses doctrines, sage et modéré dans leur expression, juste et même bon pour ceux dont il ne partageait pas les idées ou combattait les croyances, cette sagesse et cette bonté ne faisaient qu'ajouter à l'autorité de ses écrits et de ses paroles.

La part qu'il prenait aux discussions de l'Académie était celle d'un esprit plein de mesure, de justesse et de généreux égards pour les situations et les personnes.

Il avait conservé jusqu'au dernier jour sa bienveillante affabilité, son aménité charmante, sa dignité sévère et douce à la fois, aussi bien que toute la force et toute la vivacité de son esprit. On aurait pu lui appliquer cette pensée d'un poète grec : Ils ne sauraient vieillir, ces sages dont l'âme s'est toujours nourrie de la lumière divine.

La participation de M. le chanoine Robitaille à nos travaux a donc été considérable et son influence bienfaisante. Sa mort, aujourd'hui si douloureusement ressentie, laissera dans notre Académie un grand vide et de longs regrets.

L'Académie n'oubliera pas cet excellent confrère, ce savant théologien, ce vrai philosophe chrétien, philosophe par l'élévation de son esprit et la dignité de son caractère, qui n'avait jamais pour ses confrères, dans le cœur, que de bonnes pensées ; à la bouche, que de bonnes paroles. C'est à l'Académie qu'il appartient de lui adresser, la première, du seuil des célestes espérances, les suprêmes paroles et le dernier adieu.

Heureux ceux qui ont le rare privilège de laisser après eux d'aussi purs et d'aussi nobles souvenirs. Heureux ceux qui ont su cultiver et féconder ces dons du Créateur et qui, sur le point de remettre entre ses mains leur âme immortelle, ont le droit d'espérer qu'ils ont accompli leur tâche et bien rempli leur journée.

Monsieur le Chanoine,

Le Christ, quand il accomplissait sur la terre sa mission divine, appelait à lui les petits, les déshérités, les malheureux. Ce fut là son cortège, ce fut là sa cour d'honneur durant sa royauté miséricordieuse.

Vous, M. l'abbé Robitaille, à l'exemple de votre divin maître, vous avez aimé et recherché les pauvres, les affligés, les méprisés. Vous avez rapporté sur vos épaules les brebis égarées et vous leur avez construit une demeure qui les mette à l'abri des passions et des dangers. Ces âmes coupables, désespérées, vous les avez conduites au tribunal qui, suivant la grande parole de Bossuet, justifie ceux qui s'accusent ; vous les avez rendues à l'honneur, à la vertu, à Dieu. Vous leur avez donné enfin, sinon le bonheur complet qui n'est pas de ce monde, du moins ce qui en est ici-bas comme le sourire et le premier parfum.

Hélas ! les malheureuses ont aujourd'hui perdu leur père, et à cette heure, dans cette maison de piété, de travail et de pénitence, monument de votre foi active, intrépide, infatigable, on n'entend que des sanglots et des prières ; vos filles désolées arrosent de leurs larmes les dalles du sanctuaire. Voilà, M. le Chanoine, quel a été votre cortège quand vous avez paru devant votre Créateur, voilà les témoins qui vous ont accompagné jusqu'au tribunal du Juge suprême.

Cher et vénéré Confrère, nous remettons avec confiance votre âme entre les mains de Dieu.

L'Académie conservera fidèlement votre souvenir. Adieu.

PAROLES D'ADIEU

prononcées

SUR LA

TOMBE DE M. DE LINAS

le 17 avril 1887

par

M. H. de MALLORTIE

Président.

MESSIEURS,

Depuis quelques années, la mort se montre sans pitié pour notre Académie toujours en deuil ; ses coups répétés rouvrent des blessures à peine cicatrisées et renouvellent des douleurs encore vives.

Il y a quatre mois, nous conduisions dans ce champ sacré du repos notre cher et vénéré confrère, M. le chanoine Robitaille, et voilà qu'une mort imprévue, par là même plus cruelle, rapide comme un coup de foudre, nous ramène, consternés et affligés, devant cette fosse si promptement ouverte.

Une indisposition douloureuse, mais sans gravité, avait retenu pendant quelque temps M. de Linas loin de nos séances ; les rapides progrès de la convalescence nous faisaient écarter les sombres pressentiments, et, au

commencement de cette semaine, dans un mot affectueux et aimable, comme il en savait écrire, notre cher collègue me faisait entrevoir le jour où il pourrait *remonter l'escalier de notre Académie*.

Jeudi dernier, vers dix heures du matin, il était assis, comme toujours, à sa petite table de travail ; il venait de commencer une notice sur les peintures murales de la cathédrale de Brunswick ; sa plume courait rapide et ferme, suivant à peine le mouvement vif de sa pensée, lorsque tout à coup, M^me^ de Linas, qui se trouvait dans la chambre voisine, entend un bruit étrange, celui d'une table qu'on renverse ; elle accourt, trouve son mari étendu sur le plancher, le relève et l'assied dans son fauteuil. Soins superflus ! Impuissante tendresse ! Hélas! quelques minutes après, c'en était fait. Le cœur de notre ami avait cessé de battre...

La phrase commencée restera inachevée.. Mais quelque rapide que fût ce passage à une autre vie, M. de Linas n'a pas été surpris. Il était prêt La foi qui avait rempli cette noble existence, plus prompte que la mort, put inspirer encore le dernier élan de son âme vers Dieu.

La Providence lui avait fait grâce des douleurs cruelles, des déchirements de la séparation suprême ; et il était entré dans le repos éternel, remettant entre les mains du Dieu de justice et de bonté, une des âmes les plus honnêtes et les meilleures que ce Dieu ait jamais formées.

M. Charles-Louis de Linas, membre de l'Académie, de la Commission des Monuments historiques, de la Bibliothèque et du Musée d'Arras, chevalier de la Légion d'honneur, des ordres de Léopold, de Gustave Wasa, du Christ, de Saint-Sylvestre, officier de l'Instruction publique, est né à Arras en 1812.

Son père, officier supérieur de cavalerie, qui avait gagné ses grades dans l'expédition d'Egypte, était alors en Russie. Il apprit la naissance de son fils; mais hélas! il ne put jamais serrer ce fils dans ses bras, car il périt au passage de la Bérésina, le 26 novembre 1812.

Le jeune de Linas fut envoyé, encore enfant, au lycée de Louis-le-Grand où il fit de solides et brillantes études, et il n'avait pas dix-sept ans quand il entra à l'école de Saint-Cyr.

Sorti deux ans après, avec son brevet d'officier, il prit part, comme lieutenant, au siège d'Anvers, dans les derniers mois de 1832. Quelques années après, il donna sa démission pour se marier.

M. de Linas, Messieurs, n'était pas de ceux que la retraite importune; jamais il ne regretta les loisirs qu'il s'était faits lui-même avant le temps, car il était capable d'en jouir, de les mettre à profit, et le repos ne fut pas pour lui l'oisiveté.

Messieurs, la France a eu déjà et elle aura encore, nous l'espérons, des érudits dont l'intelligence pénétrante et hardie s'attaque aux grands problèmes et sait les résoudre en se concentrant tout entière sur un même sujet avec cette force d'attention et de pénétration à laquelle on ne saurait refuser le nom de génie; mais, il est aussi d'autres savants qui, sans avoir de si hautes ambitions, sans se renfermer dans une étude unique pour la creuser dans ces dernières profondeurs où jaillit l'étincelle et où s'allume la flamme de l'invention; il est, dis-je, d'autres savants qui, choisissant un plus modeste domaine, se renfermant dans de plus étroites limites, poussent en quelque sorte devant eux, dans diverses directions, des sillons arrosés parfois de leurs

sueurs, où l'on voit bientôt germer et mûrir quelque moisson nouvelle qui s'ajoute au trésor de la science générale.

M. de Linas fut un de ceux-là. Etudiant à sa manière, allant, au gré de son inspiration, à tous objets, il s'enflammait tour à tour à la vue d'une étoffe historiée ou symbolique, d'une pierre gravée, d'une pièce d'orfévrerie mérovingienne, d'un émail, d'un ivoire, enfin d'un de ces fragments qui mettent l'archéologue en communication directe avec le passé.

De là vient qu'il a laissé plus de mémoires et de monographies que d'œuvres de longue haleine.

Pendant plus de cinquante ans, la vie calme, modeste, retirée de M. de Linas fut consacrée à l'étude. Et c'était, Messieurs, dans ces derniers jours, un beau spectacle que celui de ce vieillard, de ce noble esprit, qui, toujours maître de lui-même, travaillait jusqu'à la dernière heure à élargir le champ de la science et à en jeter la semence féconde sur d'autres esprits.

Aussi son œuvre est-elle considérable et comprendrait, je crois pouvoir l'affirmer, plus de quatre volumes in-4°. Je dois forcément renoncer à une analyse détaillée de cette œuvre.

Permettez-moi seulement de vous dire quelques mots de la méthode de M. de Linas, de sa scrupuleuse conscience dans la discussion de problèmes parfois ardus et difficiles.

S'agit-il, par exemple, d'apprécier le triptyque byzantin de la collection de M. Harbaville, triptyque qui appartient aujourd'hui à ses deux petits-fils bien dignes de leur grand-père, MM Henri et Rémi Trannin, d'Arras? M. de Linas se demande d'abord par quelles circonstances ce

précieux monument a pris la route de l'ouest pour venir échouer obscurément en Artois. Pour cela, après avoir consulté tous les documents qui lui semblent devoir éclairer le problème, il commence par écarter tous les obstacles qui pourraient entraver sa marche ou égarer ses pas ; il élimine successivement les différentes hypothèses, plus ou moins spécieuses, que le bon sens repousse ou que l'histoire contredit ; et alors seulement, il rassemble, comme en un faisceau lumineux, tous les motifs, toutes les raisons qui expliquent et justifient son opinion personnelle et qui le conduisent à conclure, d'une manière qui paraît irréfutable, que cet *hagiothyride* (ἅγιος, θύρα, εἶδος, qui a l'aspect des portes saintes) a dû quitter l'Orient, au pillage de Constantinople, en 1204, pour arriver dans notre pays, sans doute après de nombreuses vicissitudes.

Puis, abordant directement, au point de vue de l'art, la critique de ce précieux ivoire, M. de Linas montre que toutes les qualités distinctives dont on retrouve quelques-unes, çà et là, dans d'autres morceaux remarquables, le triptyque byzantin de M. Harbaville les renferme *en bloc* : ordonnance magistrale du sujet, profonde intelligence du symbolisme, correction du dessin, sage modération du relief, supériorité de main, élégance et attitude des personnages, rendu moëlleux des draperies, exquise délicatesse des têtes, enfin, conservation intégrale ; bref, pour conclure, il proclame, et non sans raison, que ce triptyque est un chef-d'œuvre.

Il nous est maintenant facile, Messieurs, de comprendre comment et pourquoi des œuvres comme celle dont nous venons de dire quelques mots, ont été accueillies avec reconnaissance et recherchées par les revues de grande

valeur, l'*Art chrétien* de M. Corblet, et les *Annales archéologiques* de M. Didron ; pourquoi, dans les sociétés savantes de toute l'Europe, le nom de M. de Linas jouit d'une légitime célébrité; pourquoi, enfin, ces notices longtemps méditées, écrites de verve, dans un style franc, rapide et ferme, presque toujours accompagnées et éclairées soit de photographies, soit de dessins noirs ou polychromes d'une rare exactitude, d'une netteté parfaite, d'une remarquable beauté, ont obtenu l'adhésion et les éloges des érudits les plus difficiles et des artistes les plus délicats.

M. de Linas, reçu dans notre Académie en 1853, fut un de nos membres les plus assidus, un de nos travailleurs les plus infatigables. Ses communications, nombreuses, variées, présentaient toujours un vif intérêt; il n'était pas une discussion, une conversation engagées dans nos séances, où il n'eût à dire son mot, tantôt avec une franchise pleine d'humeur, tantôt avec une sobre et discrète finesse, parfois avec des saillies assez vives, qui n'étaient, après tout, qu'une manière plus prompte d'avoir raison et de le prouver.

Notre ami n'aimait ni les mièvreries, ni les brutalités de la force mensongère. Il avait appris depuis longtemps à ne pas se payer de mots, à viser à une science exacte et à n'admettre d'autres idées générales que celles qui résultent de faits bien constatés.

Amoureux de la vérité historique, cet amour le rendait parfois sévère et même intolérant pour les abus d'imagination et les fautes de raisonnement qui la compromettent. Comme les laborieuses abeilles, il avait bien parfois l'aiguillon qui pique, mais il avait toujours le miel qui adoucit et guérit. Et que de trésors renfermait

son excellent cœur ! Comme son âme naturellement affectueuse aimait à s'épancher dans des témoignages de franche et cordiale sympathie, toutes les fois qu'il trouvait à asseoir quelque part sa confiance en même temps que son estime ! combien il savait aussi, en certaines rencontres, mettre de grâce dans le service rendu !

Nommé, à plusieurs reprises, Chancelier de l'Académie, M. de Linas a toujours refusé la Présidence que nous aurions voulu confier à sa sagesse et à sa bonté, à cette intelligence supérieure dont les années n'avaient fait qu'augmenter la puissance. Car, dans les hommes de cette nature, dont le corps n'a jamais été que le serviteur et l'esclave de l'âme, il semble que l'esprit rentre dans une plus grande plénitude de ses facultés lorsqu'il sent approcher le moment où les murs de la prison doivent s'écrouler pour lui rendre toute sa liberté.

Messieurs, la mémoire de M. de Linas sera donc honorée à bien des titres ; mais ce qui, en lui, dominera et résumera tout, c'est l'esprit chrétien. L'esprit chrétien était la lumière de son intelligence et la règle de ses actions ; il donne à sa vie l'harmonie et l'unité. Son dévouement et son zèle laissent parmi nous un vide dont nous sentirons de plus en plus l'étendue. Il avait fait beaucoup pour l'Académie ; il songeait et se préparait à faire plus encore. Dieu ne l'a point permis. Il faut nous incliner devant cette volonté toute puissante qui a ravi du même coup un époux à son épouse, un père à ses enfants ! Puisse l'expression des regrets si profonds et si vrais qui, depuis trois jours, sortent de toutes les bouches ; puisse ce précieux hommage qui témoigne combien notre ami tenait de place dans le respect et l'affection de tous ceux qui l'ont connu ; puisse surtout

la pensée de son admirable résignation dans sa dernière maladie, de sa foi calme et élevée, apporter quelque soulagement à ceux qui ont perdu en lui un si ferme appui, une affection si délicate, et la meilleure part peut-être de leur bonheur! Tous les êtres qui lui étaient si chers, et qui le pleurent aujourd'hui, savent, comme nous, que tout ne finit pas à la tombe ; la main qui a frappé un coup si cruel, cette main a fait les attaches solides et profondes qui tient les parents aux enfants ; et, après que ceux qui s'aiment auront été dispersés par les vents de ce monde, elle saura bien les retrouver et réunir en un lieu sûr les pauvres cœurs brisés.

Il faut en finir, Messieurs, il faut se séparer ; je recule, sans y penser, ce moment.

Adieu donc, ô bien cher ami : adieu, au nom de tous vos confrères de l'Académie, et ceux qui viennent de vous rendre les derniers devoirs, et ceux qui, absents d'Arras ou retenus par la maladie, n'ont pu se joindre à nous dans ce dernier témoignage de notre commune affection.

Adieu, ou plutôt au revoir ; mais non pas seulement ce revoir plus ou moins prochain, auquel espère notre foi, et que voudrait toujours reculer notre humaine faiblesse ; je parle de ce revoir constant du cœur et de la pensée qui nous suivra partout, mêlé d'une amertume qui aura son baume et sa douceur. Non, bien-aimé confrère, ni nous, ni les vôtres, même ici-bas, nous ne vous avons pas perdu tout entier ; car, ce que nous aimions en vous, c'est ce qui survit au trépas ; et ce funèbre champ qui témoigne de notre néant, témoigne encore mieux de notre immortalité.

Charles de Linas vous nous serez toujours un cher entretien ; adieu !

PAROLES D'ADIEU

prononcées sur la tombe de

M. LE CHANOINE VAN DRIVAL

le 25 juin 1887

par

M. H. de MALLORTIE

Président.

MESSIEURS,

Nos deuils cruels et successifs n'ont pu désarmer l'impitoyable mort, qui semble choisir ses victimes. Après avoir ravi à notre vénération M. le chanoine Robitaille, il y a six mois, après avoir si violemment arraché à notre affectueuse tendresse M. de Linas, il y a six semaines à peine, elle nous réunit de nouveau devant cette tombe qui vient de recevoir le corps de M. le chanoine Van Drival, notre éminent et regretté Secrétaire général.

Messieurs, lorsque nous accompagnons à leur dernière demeure ceux d'entre nous auxquels l'avenir semble réserver une célébrité durable et méritée, aux regrets de l'ami qui n'est plus, nous mêlons, avec tristesse, le

sentiment du vide que sa perte va laisser dans nos rangs, et les interprètes de la douleur commune déplorent ce double deuil de l'esprit et du cœur ; cependant, au moment d'adresser un dernier adieu à notre confrère, je n'essayerai pas d'exprimer le chagrin que nous éprouvons tous

Je veux me borner à vous dire rapidement, d'une manière bien insuffisante, quel rôle il remplissait parmi nous, quelle influence il exerçait sur nos travaux.

Eugène-François Van Drival naquit à Aire-sur-la-Lys, le 16 mars 1812.

Il reçut les premiers éléments d'instruction chez les Frères de la Doctrine chrétienne d'Aire ; c'était un élève modèle, remarqué bientôt pour sa vive intelligence et son amour de l'étude ; *puer aurens*, comme on disait au XVI^e^ siècle; il entra au collège de sa ville natale en octobre 1826, continua ses études au collège de Dohem, et vint faire sa philosophie au collège de Saint-Omer, dont le petit Séminaire de cette ville fréquentait alors toutes les classes.

Nommé répétiteur à Saint-Bertin pendant qu'il suivait les cours de théologie, il fut chargé de la classe de seconde à Dohem.

Ordonné prêtre le 21 décembre 1839, nommé vicaire à Hénin-Liétard, puis vicaire à St Nicolas de Boulogne et aumônier de l'hospice de cette ville, il fut appelé comme directeur au grand Séminaire d'Arras par Mgr Parisis, en 1852.

Depuis lors, M. l'abbé Van Drival n'a plus quitté notre ville.

Il fut successivement, et en récompense de ses travaux, nommé officier d'Académie en 1864, décoré de l'ordre

de Léopold à la suite du Congrès de Malines où il fit au roi des Belges les honneurs de l'Exposition, et enfin officier de l'Instruction publique.

Mgr Lequette l'avait nommé chanoine titulaire de sa cathédrale en 1869.

M. l'abbé Van Drival, Messieurs, appartenait à notre Académie depuis 1860. Reçu en séance solennelle au mois d'août 1862, Secrétaire adjoint de 1866 à 1868, il fut investi des fonctions de Secrétaire général de 1868 jusqu'à sa mort, et, il y a quelques jours à peine, l'Académie, à l'unanimité, lui continuait ces honorables et difficiles fonctions, qu'il a si noblement et si utilement remplies pendant vingt et un ans !

M. Van Drival a composé des ouvrages importants et laissé de très nombreux opuscules sur les sujets les plus divers. Depuis 1849 jusqu'à sa dernière maladie, il n'est point d'année où il n'ait publié quelques œuvres de philologie, d'archéologie ou d'histoire.

Toutes ces productions ont paru tantôt en volumes, tantôt en brochures, tantôt en articles de journaux, en notices détachées ; et M. l'abbé Van Drival, comprenant qu'il serait bien difficile, sinon impossible, d'en retrouver un jour toutes les parties, a bien voulu épargner à son futur biographe des recherches longues et ennuyeuses, en rédigeant lui-même, avec soin, la liste méthodique de tous ses travaux, qui ne comprennent pas moins de trente-quatre volumes.

Je dois nécessairement me borner, Messieurs, à vous indiquer les plus importants, désirant vous donner au moins une idée de l'œuvre vraiment considérable de notre savant Secrétaire général.

PHILOLOGIE COMPARÉE ET ORIGINES :

Sept grands ouvrages :

L'Art et la philosophie de l'Egypte étudiés dans un de ses monuments.

De l'origine de l'écriture.

Grammaire comparée des langues sémitiques et de l'égyptien.

De l'origine de l'idolâtrie.

Des formes primitives de la poésie chez les peuples anciens.

De l'origine et de la constitution intime du langage.

Glossaire comparé des racines primitives.

Nous possédons pour l'ARCHÉOLOGIE :

Etudes sur les Fonts baptismaux.

Monographies et descriptions des Monuments du Pas-de-Calais.

Les Tapisseries d'Arras.

Expositions d'objets d'art religieux.

Fêtes religieuses, symboliques et artistiques.

Le Trésor sacré de la cathédrale d'Arras.

Dissertations et *Mémoires* sur divers sujets d'archéologie.

De la construction et de l'ameublement des églises.

Explication des cérémonies de la Messe au point de vue du symbolisme.

Et enfin, l'HISTOIRE, plus abondante, nous offre :

Le *Légendaire de la Morinie.*

L'*Histoire des évêques de Boulogne.*

La *Vie de saint Denys.*

Les *Annales boulonnaises.*

L'*Histoire de l'Académie d'Arras.*

Des *Dissertations historiques.*

Les *Cartulaires de Saint-Vaast d'Arras.*

Le *Nécrologe de Saint-Vaast d'Arras.*

Les *Vies diverses* de saints et personnages vénérables.

Des *Notices* publiées dans le *Dictionnaire* du Pas-de-Calais.

Et de nombreux articles sur tous ces sujets.

Membre de notre Académie, M. Van Drival était aussi Président de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

Ce double fardeau n'avait pas effrayé son zèle, ni trop fatigué, jusqu'à l'année dernière, sa robuste constitution.

Secrétaire général de notre Compagnie, il s'acquitta de ses fonctions, avec quelle intelligence et quel dévouement, je n'ai pas besoin de vous le dire, car tous vous en avez été les témoins. Il ne manquait à aucune de nos séances et, gardien vigilant de nos statuts et de notre règlement, il maintenait intactes les traditions académiques. Quant aux séances publiques, c'est lui qui en faisait surtout les frais par la lecture de ces rapports où il analysait avec clarté et intérêt, où il appréciait et jugeait avec compétence, tous les travaux de l'année, tous les genres cultivés parmi nous : langues classiques, langues orientales, archéologie, histoire, montrant toujours qu'il n'était étranger à aucune de ces matières et qu'il savait s'assimiler celles qui n'étaient pas dans l'ordre ordinaire de ses études personnelles.

Notre Compagnie gardera le souvenir des excellentes qualités dont il fit preuve dans ses œuvres académiques; une impartialité qui inclinait plutôt vers l'indulgence, une critique qui, sans se manquer à soi-même, savait toujours prendre les choses par leur meilleur côté.

Je me suis demandé bien souvent comment notre Secrétaire général pouvait mener de front de si rudes besognes et suffire à tant de travaux.

Messieurs, M. l'abbé Van Drival employait assurément une recette qui ne vous est pas inconnue.

Il se reposait d'un travail par un autre. Il avait des objets d'études assez divers. Les cases de notre cerveau, occupées par un travail, laissent des vides qui sont avantageusement remplis par un autre travail. On reprochait à un vieux rabbin du I^er^ siècle, de faire déborder le vase de la loi en y mettant trop de préceptes: « Dans un tonneau plein de noix, répondit-il, on peut encore verser plusieurs mesures d'huile de sésame. »

C'est ainsi, je crois, qu'on peut faire à la fois des choses très diverses, à la condition de les caser dans les interstices les unes des autres.

La vie de notre confrère, renfermée tout entière dans la sphère sereine de la science, aurait dû être toujours heureuse dans son unité, dans son paisible développement, et pourtant elle eut aussi ses douleurs.

Quel homme fut jamais complètement heureux avec de grands dons? Quel vase habité par une âme d'élite n'a pas, à certain jour, reçu du ciel la goutte d'absinthe qui doit le purifier? Les hommes les plus sages ont quelquefois un grain de noble ambition; leurs qualités même leur deviennent alors un piège, et comme un écueil où quelques-uns, et des meilleurs, ont fait naufrage.

Il arrive souvent, en effet, que, forts contre les obstacles extérieurs, forts contre les difficultés et les traverses de la vie, nous sommes moins forts contre nous-mêmes, contre l'entraînement de nos ardeurs, contre l'impatience inquiète de nos désirs même légitimes.

De là des mécomptes amers, de douloureux froissements et des déplaisirs mortels. Heureusement, Messieurs, la main qui frappe est aussi la main qui guérit. D'ailleurs, aux yeux d'un chrétien, les desseins de Dieu n'en sont pas moins adorables pour avoir déconcerté nos projets, brisé nos espérances et confondu notre raison toujours courte par quelque endroit, comme dit Bossuet. « Qu'est-ce que nous avons donc fait au bon Dieu ? écrivait, quelques jours avant sa mort, M. Augustin Cochin, un véritable homme de bien, grand par le cœur et par l'esprit, béni des pauvres, honoré à juste titre entre tous pour la sincérité de ses opinions, l'ardeur de sa foi, et son dévoument absolu aux intérêts de la religion, — qu'est-ce donc que nous avons fait au bon Dieu ? Etait-ce donc bien mal de vouloir monter sur les toits pour le servir ? Il a renversé l'échelle et la tête même a donné contre le sol, mais que son saint nom soit béni par notre soumission et notre silence. »

Tels ont été, assurément, Messieurs, les sentiments de notre excellent confrère, surtout dans cette dernière et longue maladie où il a montré tant de résignation, de patience, de douceur même, envers la souffrance.

Si la douleur aigrit les âmes vulgaires, si elle abat les âmes faibles, elle finit toujours par épurer et fortifier les grandes âmes. L'épreuve est une rosée féconde, et le cœur calmé, rafraîchi, goûte dans la joie la récompense de son sacrifice.

Jouissez, Monsieur le chanoine, jouissez à jamais de cette récompense. Vous êtes entré dans la paix glorieuse de la science satisfaite. — Que Dieu comble de contentement votre âme chrétienne ! — Là-haut, sous l'auréole, votre intelligence ardente, votre volonté courageuse,

votre cœur généreux, seront couronnés et rassasiés, et vous posséderez, dans leur foyer, les rayons divins dont nous poursuivons laborieusement ici-bas les traces fugitives.

Bien cher et vénéré confrère, adieu ! Votre souvenir ne saurait périr à l'Académie !

Encore une fois, adieu !

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DE MALLORTIE, ✱, O ❶, Principal du Collège.

Chancelier :

M RICOUART, O. ❶, Adjoint au Maire d'Arras.

Vice-Chancelier :

M. J GUÉRARD, Juge au Tribunal civil.

Secrétaire-Général :

M. N.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. LECESNE, ❶, Vice-Président du Conseil de Préfecture.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

Bibliothécaire :

M. Aug. Wicquot, O. ❶, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination

MM.

1. Proyart (l'abbé), Prévôt du Chapitre (1851).
2. de Mallortie, ✱, O. ❶, Principal du Collège (1852).
3. Lecesne, ✱, O. ❶, anc. Adj[t] au Maire d'Arras (1853).
4. de Sède (le baron), ❶, Rédacteur en chef du *Courrier du Pas de-Calais* (1859).
5. Sens, ✱, C. ✱, etc., O. ❶, Député (1860).
6. Le Gentil, ✱, ✱, ancien Juge au Tribunal civil (1863)
7. Pagnoul, O. ❶, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864)
8. Paris, Sénateur, ancien Ministre (1866).
9. Gardin, ✱, Président honoraire du Trib. civil (1868).
10. Planque, (l'abbé), Chanoine titulaire (1868).
11. P. Lecesne, ❶, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
12. G. de Hauteclocque (1871).
13. Envent (l'abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
14. Trannoy, ✱, O. ❶, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
15. Gossart, O. ❶, Pharmacien, anc. Professeur à l'Ecole de Médecine (1873).
16. L. Cavrois, C. ✱, anc. Audit[r] au Conseil d'Etat (1876).
17. Ricouart, O. ❶, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
18. Wicquot, O. ❶, Bibliothécaire de la ville (1879).
19. J. Guérard, Juge au Tribunal civil (1879).
20. Adolphe de Cardevacque (1881).

MM.

21. Em. Petit, Président du Tribunal civil (1883).
22. H. Trannin, Docteur ès-sciences (1883).
23. Deramecourt (l'abbé), Directeur du Petit-Séminaire d'Arras (1884).
24. J. Leloup, anc. Industriel, Conseiller général (1884).
25. J. Boutry, ✻, ✪, Juge au Tribunal civil (1884).
26. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
27. Loriquet, ✪, Archiviste du département (1885).
28. E. Deusy, Avocat, Juge-suppléant au Tribunal civil (1887).
29. V. Barbier, Directeur du Mont-de-Piété (1887).
30. N.

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien Membre titulaire ou résidant.

MM. Foissey, Professeur en retraite à Lille, A. R. (1841).
Boistel, ancien Juge au Tribunal civil de première instance à Saint-Omer, A. R. (1852)
Péligot, G.O, ✻, Membre de l'Institut (1853).
Caminade, O. ✻, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).
Coince, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).
Paillard, C. ✻, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).
Pierotti (le docteur Ermete), ✻, Ingénieur honoraire de la Terre Sainte (1877).

MM. J.-M. Richard, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais. à Laval. A. R. (1879).

Auguste Terninck, à Bois-Bernard (1881).

Guesnon, Professeur au Lycée de Lille (1881).

Mgr Meignan, Archevêque de Tours (1882).

Brégeaut, O. ✪, Pharmacien. A. R. (1883).

Carnot, Sénateur, ancien Ministre

Abel Bergaigne, ✱, membre de l'Institut, à Paris (1885).

Mgr Dennel, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer (1885).

Jules Breton, O. ✱, membre de l'Institut (1887).

Louis Noel ✱, statuaire.

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. Briand (1843).

Dancoisne, Notaire honoraire à Hénin-Liétard (1844)

Ed. le Glay, ✱, ✠. ancien Sous-Préfet (1844).

Dard (le baron). O. ✱, ✪, à Aire-sur-la-Lys (1850).

Botson, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).

Schaepkens, Professeur de peinture, à Bruxelles.

J. Delvincourt, à Paris (1852).

L. Deschamps de Pas, ✱, O. ✪, correspondant de l'Institut, à Saint-Omer (1853).

de Baecker, ✱, Homme de lettres, à Bergues (1853).

Garnier, ✱, Bibliothécaire à Amiens (1853).

MM. Kervyn de Lettenhove, C. ✱, ancien Ministre, à Bruxelles (1853).

H. d'Haussy, à Saint-Jean-d'Angely (1854).

Beneyton, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).

Dorville, ancien employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).

Véret, Médecin-Vétérinaire, à Doullens (1857).

Mairesse, Ingénieur (1857).

Haigneré (l'abbé), ❶, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).

J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

Ch. Salmon, Homme de Lettres, à Amiens (1860).

Debacq, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

Fr. Filon, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris.

Léon Vaillant, ❋, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

Mougenot, Homme de lettres, à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. Gervoson, Membre de la Société Dunkerquoise (1863).

de Fontaine de Resbecq, ❋, O. ✱, O. ❶, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

Leuridant, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. Canet, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

Guillemin, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).

MM. Millien, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

H. Galleau, Homme de lettres, à Esbly (1869).

Legrand, ancien notaire, à Douai (1872).

Bouchart, C. ✱, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

Dramard, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

Gouellain, C. ✠, ❶, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873)

Félix le Sergeant de Monnecove, ✱, propriétaire, à Saint-Omer (1874).

de Calonne (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Dehaisne (le chanoine), O. ❶, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

Vos (le chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).

Ch. d'Héricourt (le comte), ✱, Consul de France, à Stuttgard (1876).

Em. Travers, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. Odobesco, chargé d'affaires de Roumanie, à Paris (1876).

de Schodt, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. Moreau, père, ✱, à Paris (1877).

Hugot (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

MM. Heuguebart (l'abbé), curé de Lambres, près Douai (1878).

G. Fagniez, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. Bellon, à Rouen (1879).

J.-G. Bulliot, ✻, O. ❶, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. Palustre, Directeur honoraire de la Société française d'Archéologie (1881).

de Laurière, Secrétaire général de la même Société (1881).

de Marsy (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).

Delvigne (le chanoine), curé de Saint-Josse-Ten-Noode, à Bruxelles (1881).

Gustave Colin, Artiste Peintre, à Paris (1881).

Martel, ancien Principal du Collège de Boulogne (1881).

Aug. Ozenfant, à Lille (1881).

P. Fournier, Professeur à la Faculté de droit, à Grenoble (1881).

L'abbé Lefèvre, aumônier à Doullens (Somme) (1882).

Ledru, Docteur en médecine, à Avesnes-le-Comte (1882).

Roch, ancien Percepteur, à Aire (1882).

Rupin, ❶, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

l'abbé F. Lefebvre, curé d'Halinghen (1882).

MM. Pagart d'Hermansart (1883), à St-Omer.

Gabriel de Beugny d'Hagerue (1884).

d'Agos (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).

Victor Gay, à Paris (1884).

Le Commandeur Ch. Descemet, à Rome (1884).

Mathieu, Avocat, Secrétaire du Cercle Archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).

Quinion-Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).

Fromentin, Curé de Fressin (1885).

Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 16 juillet 1886.

Pages.

Discours d'ouverture, par M. H. de MALLORTIE, Président 7

Rapport sur les travaux de l'année, par M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire Général 22

Discours de réception de M. P. LAROCHE 30

Discours de M. le chanoine VAN DRIVAL, en réponse au Discours précédent 49

Le Bonheur, lecture faite par M. Ed. LECESNE, Membre résidant 57

Sujets mis au Concours pour 1887 67

Lectures faites dans les séances hebdomadaires.

L'Atelier de Dutilleux. — Son enseignement, ses principaux élèves, par M. C. LE GENTIL, Membre résidant 73

Résumé des recherches relatives à la culture de la betterave, effectuées à la Station agronomique du Pas-de-Calais depuis 1869, par M. PAGNOUL, Membre résidant 111

Etudes sur les noms de lieux du département du Pas-de-Calais (Extraits), par M. L. RICOUART, Membre résidant. 133

Comptes de l'hôpital St-Jean-en-l'Estrée et des hôpitaux d'Hesdin et de Gosnay (XIV^e^ siècle), par M. J. M. RICHARD, Membre honoraire 159

Etude sur le régime intérieur des mêmes hôpitaux, dans la première moitié du XIV^e^ siècle, par M. J. M. RICHARD. 201

Pages.

Nécrologie.

Paroles d'Adieu prononcées par M. H. DE MALLORTIE, Président, sur la tombe de :

M. le chanoine ROBITAILLE, Membre résidant . 237

M. DE LINAS, Membre résidant 242

M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire Général 250

Liste des Membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie d'Arras 259

MÉMOIRES

DE

L'ACADEMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

ARRAS

Imprimerie ROUARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

M. D. CCC. LXXXVIII.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e^ SÉRIE. — TOME XIX.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain n° 7.

—

M. D. CCC. LXXXVIII.

I

Séance publique du 26 Août 1887.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. H. de Mallortie

Président.

MESSIEURS,

En ouvrant cette séance, je ne puis me défendre d'un profond sentiment de tristesse, ou plutôt d'une douloureuse émotion. Au jour des solennités les plus joyeuses, le chef de famille remarque autour de lui les places qui sont vides ; il se nomme en secret les êtres chers qui manquent et dont la présence eût achevé la fête. Hélas ! quelle est la fête ici-bas où il n'y ait pas d'absent? Quand Œdipe, aveugle et vieilli, se présenta au seuil du temple, à Colone, pour apaiser la destinée, il portait dans sa main gauche un rameau funéraire, et dans sa main droite une branche d'olivier. Voilà l'homme dans ses plus beaux jours. Aujourd'hui, Messieurs, nous portons le rameau funéraire, nous ne prendrons la branche d'olivier que le jour où l'Académie recevra, en séance solennelle, ses Membres nouvellement élus dont elle attend, non sans impatience, de douces consolations dans son triple deuil.

Car, Messieurs, depuis notre dernière Séance publique,

la mort s'est montrée impitoyable pour notre Société. Elle nous a ravi d'abord l'aimable, l'excellent et vénéré M. le chanoine Robitaille qui, lui du moins, s'en est retourné à Dieu plein de jours, plein de vertus et de bonnes œuvres.

Un coup aussi rapide et terrible que la foudre a frappé notre brave et bien cher ami, M. de Linas; il l'a frappé à sa table de travail, la plume à la main, en train d'éclaircir quelque obscurité archéologique ou de résoudre un de ces problèmes d'érudition subtile et parfois hardie, qui ont été l'occupation, le tourment et le charme de sa vie.

Vous cherchez vainement, à sa place accoutumée, notre laborieux, notre infatigable Secrétaire-Général, M. le chanoine Van Drival qui, pendant vingt-six ans, a été l'âme de nos séances publiques, où il vous donnait, en quelque sorte, comme il aimait à le dire, une photographie exacte et fidèle de votre vie intérieure et de vos travaux.

Nos chers et regrettés confrères, Messieurs, avaient toujours vécu avec la pensée des choses éternelles; l'esprit et le cœur tournés vers l'infini, la mort, quelque rapide qu'elle fût, ne pouvait les surprendre; ils l'attendaient depuis longtemps avec la sérénité du chrétien pour qui l'avenir n'a point d'effroi, parce que le passé ne laisse point de remords.

Votre Président, Messieurs, a eu le triste privilège, disons mieux, le pénible devoir de leur adresser en votre nom les adieux suprêmes; il s'est fait l'interprète, bien faible assurément, de votre douleur et de vos regrets. Heureusement, vos sentiments ont suppléé à son insuffisance; et d'ailleurs, vos souvenirs, pour être vifs et profonds, n'ont pas besoin de nos discours.

Combien on est heureux d'espérer que ces nobles esprits ne quittent nos horizons étroits que pour embrasser des horizons plus larges et plus purs, où brille devant eux, sans voile et sans nuages, la vérité si longtemps et si ardemment poursuivie au milieu des misères de la vie ! Combien aussi il est doux de croire que ce modeste et dernier hommage rendu à leur mémoire, ne s'arrêtant pas sur cette terre, monte vers des régions plus fortunées où il est reçu par des âmes immortelles et dignes de leur immortalité !

RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE

par M. Paul Lecesne

Secrétaire-Adjoint.

MESSIEURS,

Le 20 août 1868, votre Secrétaire-Adjoint, chargé, par suite du décès du regretté M. Parenty, de lire le Rapport annuel, vous disait : « Une pensée se présente à » moi, et, sans doute, elle est aussi la vôtre, au moment » où je me prépare à vous lire le compte-rendu de vos » travaux de l'année; ce n'est pas moi qui devais prendre » la parole dans cette circonstance solennelle, c'était » celui que la mort impitoyable a récemment enlevé à » ses amis nombreux, à ses collègues, à toute une » grande administration qui le regrette amèrement, à » tous ceux à qui sa bienveillance était connue, et à qui » ne l'était-elle pas ? »

Ces lignes semblent vraiment avoir été écrites pour le temps présent. Elles s'y appliquent exactement, surtout à deux points de vue. Aujourd'hui, en effet, votre Secrétaire-Adjoint, en raison de la mort de votre

Secrétaire-Général, est soumis à l'obligation de rendre compte de vos travaux, et, de plus, il n'a, pour être l'interprète de vos sentiments unanimes, qu'à répéter les paroles de sympathie et de regrets adressées à son prédécesseur par le Secrétaire-Adjoint de 1868.

Ce Secrétaire-Adjoint, Messieurs, c'était votre éminent confrère, M. le chanoine Van Drival, devenu bientôt votre Secrétaire-Général. Il commençait alors la série de ces comptes-rendus qui figurent et figureront toujours avec honneur dans la collection de vos Mémoires. Erudit autant que savant, il avait le talent de distinguer, dans un ouvrage, un travail, un mémoire, une brochure, une conférence ou même une conversation, et de saisir, pour ainsi dire, au passage la note dominante, l'idée principale, la maîtresse pièce, si l'on peut s'exprimer ainsi, puis, avec sa grande faculté d'assimilation et sa remarquable facilité d'écrire, il la mettait en pleine lumière, trouvant constamment le sens précis et peignant souvent en quelques mots l'œuvre et l'homme ; vous l'avez entendu chaque année passer la revue de vos travaux, et, chaque année, il a su, par des aperçus nouveaux, des anecdotes intéressantes, des appréciations imprévues, dissimuler ce qu'avait de fastidieux le défilé des titres d'ouvrages et des noms d'auteurs. Et cependant il ne se rendait pas justice, puisqu'il vous disait l'année dernière, « que, pour son » compte, il en était à son dix-huitième rapport, et que » tout ceci devenait terriblement monotone, que pourtant » il faisait un simple compte-rendu, qu'il lui fallait donc » se résigner à cette monotonie et recommencer encore » son annuelle nomenclature. »

Ces paroles sont, comme les précédentes, appropriées à la situation actuelle. Si les difficultés faisaient encore

hésiter notre confrère qui les avait tant de fois vaincues heureusement, combien ne doivent-elles pas effrayer celui qui, pour la première fois, tente de les surmonter? Il invoquera de même, pour solliciter votre indulgence, un des rapports de votre regretté Secrétaire-Général. Il vous rappelait, en 1885, que les travaux et les travailleurs ne mouraient pas à l'Académie :

> .... *Uno avulso non deficit alter*
> *Aureus.. .*

Permettez-moi de m'emparer de cette citation et de faire valoir pour mon excuse que le compte-rendu ne meurt jamais, qu'il est de rigueur et qu'il ne faut donc pas trop en vouloir au rédacteur s'il est très loin d'approcher de l'épithète de Virgile.

*
* *

L'Académie d'Arras s'honore, Messieurs, de porter le titre d'Académie des Sciences, Lettres et Arts; cette année, comme les autres, elle a tenu à justifier sa dénomination. La chimie agricole et industrielle, l'hygiène, la médecine, la poésie, la littérature, la philologie, l'archéologie et la peinture ont fait l'objet de lectures, études, communications et discussions nombreuses et variées dont l'étendue de ce rapport ne permet de mentionner que les plus importantes.

Depuis longtemps l'un de nos confrères, M. Pagnoul, s'est acquis une incontestable notoriété par ses recherches sur la chimie agricole. Il a déterminé, au moyen de ses analyses scrupuleuses, la composition des terrains qui sont affectés à la culture; il a étudié, avec une infatigable persévérance, les productions qui convenaient à chacun d'eux, et, après des expériences répétées, il a indiqué les

engrais qui leur étaient nécessaires. Ses beaux travaux ont reçu dernièrement une récompense méritée. La Société des Agriculteurs de France leur a décerné une médaille d'or et l'Académie des Sciences leur a accordé sa haute approbation.

M. Pagnoul a bien voulu nous faire plusieurs communications. Une première fois il nous a parlé des *gisements de phosphates* récemment découverts à *Orville*. Il a constaté que ces sables contenaient jusqu'à 30 % d'acide phosphorique et que leur richesse avait fait monter, en peu de temps, le prix de quelques hectares à 100,000 francs et le total des ventes à plus de 3 millions ; il a ensuite discuté les différentes hypothèses proposées sur leur origine, qu'on peut expliquer, soit par l'existence d'un calcaire phosphaté, soit par la présence d'un phosphate en dissolution, soit par une formation analogue à celle des guanos.

Une autre fois, M. Pagnoul a exposé les résultats de ses analyses sur les *Eaux d'Arras et de Douai ;* il a comparé, pour ces deux villes, la composition des eaux qui sont tirées du sol à celle des eaux qui sont distribuées par les bornes-fontaines et fournies par des sources captées au dehors ; il a trouvé que les premières présentaient une grande infériorité en raison de la proportion relativement élevée des matières minérales et organiques, chlore et azote, qu'elles contenaient. Il en a conclu qu'il y avait de grands avantages, au point de vue hygiénique, à ne se servir, pour les usages domestiques, que d'une eau prise assez loin des grands centres de population, mais que ces avantages ne sont réels qu'à la condition de se débarrasser de cette eau quand elle est souillée.

Enfin, dans une dernière lecture, il a rappelé la

situation de l'*Industrie sucrière* et résumé ce qu'il a appelé *les détails de la partie agricole* de cette industrie. Plusieurs chapitres de cette importante étude vous ont retracé les expériences de la Station agronomique du Pas-de-Calais sur la valeur des engrais chimiques, leurs effets sur la production du sucre et sur l'état du sol soumis à ce procédé, l'exploitation des champs réservés, la comparaison des betteraves selon que l'on emploie les engrais azotés ou sans azote, la plantation à petite distance ou à grands espaces, le choix de l'engrais, l'abus du fumier, l'absorption par la betterave du fumier de potasse et de soude, le rôle de l'acide phosphorique, de la lumière solaire, etc. Ce travail n'est rien moins qu'un traité complet de la culture de la betterave.

C'est aussi l'*Industrie sucrière, son développement, son état ancien, sa situation actuelle, ses crises et ses besoins* qui a été étudiée par M. Leloup, dont le nom fait autorité dans toutes ces questions qui sont vitales pour notre département.

Une polémique violente qui a éclaté récemment dans la science et la presse française et étrangère a fourni à M. Trannoy l'occasion d'une intéressante communication sur *la Rage et le traitement* appliqué par M. Pasteur à cette terrible maladie. Notre confrère a décrit, avec sa longue expérience, les caractères distinctifs de l'affection et expliqué les méthodes de M. Pasteur; ensuite il a conclu que la méthode primitive ne présente aucun danger, puisqu'elle n'amène qu'un peu plus d'un pour cent de décès chez les individus mordus, tandis que normalement la mortalité est d'un sixième ; il a déclaré que cette méthode pouvait être utilisée après les moyens ordinaires, mais quant à la méthode intensive, il a pensé

qu'elle devait être abandonnée. En terminant, M. Trannoy a dit que M. Pasteur est l'une de nos gloires scientifiques, que les industries sériciole et vinicole, les cultivateurs et les éleveurs de France et du monde entier ont mis à profit ses admirables découvertes, qu'il a voulu soustraire l'espèce humaine à la contagion de la rage, et que, quoi qu'il advienne, il a droit à l'estime et à la reconnaissance publiques et que l'on doit déplorer les attaques injustes dirigées contre lui.

Enfin il ne faut pas oublier non plus les judicieuses observations faites par MM. Gossart, Trannin et d'autres de nos confrères lors des communications relatives aux sciences.

La séance de rentrée du 1er octobre a été, pour l'Académie, une bonne fortune littéraire. Un de ses membres honoraires, dont la science profonde a fait faire de si grands progrès à l'étude des langues indiennes, et qui vient d'obtenir une précieuse distinction, M. Bergaigne, membre de l'Institut, lui a donné la primeur de son travail sur l'*Ordonnance des hymnes dans le Rig-Vêda*, le plus ancien des recueils sacrés de l'Inde. S'appuyant sur ces points déjà connus que, dans les différents livres de ce recueil les hymnes sont d'abord groupés par divinité, puis rangés à l'intérieur de chaque série divine d'après le nombre des vers, en gradation descendante ; notre éminent confrère a reconnu trois autres principes de classement : 1° que les hymnes du même nombre de vers, à l'intérieur des séries divines, se succèdent dans l'ordre des mètres, le mètre le plus long précédant le plus court; 2° que les séries divines de chaque livre sont rangées d'après le nombre des hymnes qu'elles renferment, en gradation descendante ; 3° que les livres

sont rangés eux-mêmes d'après le nombre total des hymnes, mais en gradation ascendante.

Le travail de M. Bergaigne a été considéré, lors de son apparition, comme une découverte. A cette lecture, notre érudit compatriote a bien voulu ajouter une conférence brillante et étendue où il a étudié l'Inde, ses populations, ses religions, ses langues, ses lois, ses mœurs, son histoire, sa chronologie, sa littérature et son art.

Notre Président, déférant à la demande unanime de ses confrères, a relu en séance les discours qu'il avait prononcés sur les tombes de MM. Robitaille, de Linas et Van Drival. Ces trois morceaux d'éloquence, qui se distinguent par une rare perfection du style, une exquise sensibilité du cœur et une superbe élévation de la pensée, ont profondément ému l'Académie comme ils l'avaient fait pour ceux qui avaient assisté aux funérailles. M. de Mallortie nous a aussi communiqué une dissertation charmante, qu'il a beaucoup trop modestement intitulée: *Un devoir de vieil écolier sur l'emploi des discours dans les historiens grecs et latins.* A ses yeux, la méthode historique des anciens était dangereuse aux mains d'imitateurs maladroits (la suite ne l'a que trop prouvé), et il y a un idéal supérieur à ce mélange pourtant admirable de réalité et d'artifice, c'est la vérité toute pure, la vérité du fond et celle de la forme, à la condition qu'une main habile la mette en œuvre. La vérité toute pure du fond en même temps que la pureté de la forme, et de plus la sûreté de l'érudition avec la finesse des appréciations, c'est l'exemple que nous a donné M. de Mallortie dans sa conférence, où il a fait revivre les *Elections municipales de Pompeï* et que vous allez entendre.

M. Deramecourt a continué à nous lire des extraits de son *Histoire du diocèse d'Arras sous la Révolution*, œuvre magistrale, écrite d'après les documents mêmes.

La période qu'il a traitée est celle du Consulat et de l'Empire. L'entrée en fonctions des nouveaux corps constitués par la loi de pluviôse, le Concordat, la restauration du culte catholique, la composition du nouveau clergé, les formalités du serment et l'intronisation des nouveaux curés y forment autant de chapitres intéressants. On peut particulièrement signaler les pages qui racontent les relations de M. le préfet Poitevin-Maissemy avec Mgr l'évêque de la Tour d'Auvergne. Elles furent fréquentes et délicates, surtout quand elles eurent pour objet la prise de possession du siège épiscopal d'Arras et l'organisation diocésaine. Les sources qu'a consultées M. Deramecourt, fidèle à sa méthode de rigoureuse exactitude, sont les rapports administratifs du Préfet et les lettres de l'Evêque. Il en résulte que le Préfet était très favorable à l'ancien clergé constitutionnel et que l'Evêque déployait une activité peu commune pour remplir les difficiles devoirs de sa charge ; enfin, qu'alors comme toujours, les questions de personnes étaient celles qui divisaient le plus.

M. Deramecourt n'a pas non plus oublié de s'occuper des temps antérieurs, ainsi qu'en témoigne sa note sur les *Tombes d'Azincourt* et sur les *Manuscrits de cette bataille conservés dans la famille de Tramecourt.*

Les représentations dramatiques et les exercices littéraires dans les collèges de l'Artois avant 1789, tel est le titre de plusieurs lectures de M. de Hauteclocque. L'auteur, poursuivant ses patientes recherches sur l'instruction publique dans le Pas-de-Calais, a retrouvé et tiré de

l'oubli les arguments ou exposés sommaires des tragédies, comédies, ballets joués aux distributions de prix et les discours composés à ces occasions; il a analysé les pièces représentées dans les collèges d'Arras. St-Omer, Béthune, Hesdin et Aire; il a cité les noms des auteurs qui appartenaient, en général, à la Compagnie de Jésus, et ceux des acteurs qui faisaient partie des premières familles du pays, et il a donné des descriptions curieuses des costumes et de la mise en scène. Le travail de M. de Hauteclocque abonde en anecdotes piquantes : l'une d'elles est déjà connue en substance, c'est le différend que les Pères du collège d'Arras eurent avec l'évêque Guy de Sève de Rochechouart, qui avait condamné leurs représentations dramatiques; mais les récits antérieurs sont rectifiés et éclairés par quantité de documents presque inédits relatifs à ces démêlés, par exemple les mandements de l'évêque de Sève, l'appel des escoliers d'Arras au futur Concile, le Prédicant d'Arras, etc. Une autre anecdote était jusqu'ici inconnue et je vous demande la permission de rapporter ce trait de mœurs de nos ancêtres. En 1709, un sieur Dassenoy, échevin d'Aire, avait un fils au collège des Jésuites de cette ville. Ce jeune homme devait remplir, dans une tragédie, un des principaux rôles. Son père, trouvant que les Directeurs du collège ne l'avaient invité qu'à la dernière heure, défendit à son fils de jouer. De là grand émoi; la représentation était exposée à manquer, quand le sieur Dassenoy finit par donner son consentement. Un des professeurs, mécontent de ce procédé, inséra, dans une pièce de vers lue sur le théâtre, quatre vers latins qui blâmaient la conduite du sieur Dassenoy. Celui-ci, furieux, intenta aux Pères du collège un procès en diffamation qui dura

deux ans et qui fut porté d'abord devant l'échevinage d'Aire, puis en appel devant le bailliage : les deux juridictions ne furent pas favorables à cet échevin si chatouilleux et le déboutèrent entièrement de sa demande.

A l'occasion de la nouvelle dénomination de quartier Lévis donné à la caserne Héronval, M. de Cardevacque a lu une biographie complète du marquis de Lévis. Il a retracé la glorieuse carrière de cet officier général qui, entré au service à quinze ans, fit les campagnes du Rhin et d'Italie, devint colonel et aide-de-camp général pendant la guerre de la succession d'Autriche, fut ensuite envoyé comme brigadier au Canada, où il fit partie de toutes les expéditions contre les Anglais et où, après la mort du marquis de Montcalm, il prit le commandement des troupes avec le grade de maréchal de camp, fut employé à son retour en France à l'armée du Rhin, et termina sa vie militaire à la suite du traité de Paris en 1763. A la mort du duc de Chaulnes, il fut promu au gouvernement de la province d'Artois, et fut aussi nommé gouverneur de la ville d'Arras en remplacement du comte de Chabot, en 1780. Il résidait à Arras, dans l'ancien refuge de l'abbaye d'Hénin-Liétard, aujourd'hui la caserne de gendarmerie, acheté et approprié pour son usage par les Etats de la province ; il y mourut d'une attaque d'apoplexie le 26 novembre 1787, et ces mêmes Etats, en souvenir de ses services, constituèrent une dot à sa fille.

Les noms de lieux du département forment toujours l'étude préférée de M. Ricouart. Cette année, il s'est occupé spécialement des villages de l'arrondissement d'Arras. Il a fait justice d'interprétations erronnées et transmises d'âge en âge sans contrôle sérieux et a proposé

des explications nouvelles. basées sur la composition des mots et sur l'analogie avec les noms des autres parties de la France. Par exemple, il a démontré que les *Boiry* venaient de *Bariacum* (enceinte de palissades) et de *Borice* (pâturage des bœufs) et non de *Buricellum* ; que *Noreuil* n'est pas la contraction de *Neuvireuil*, mais le diminutif de *Noiry* (lieu planté de noyers); que les *Gouy* ne doivent rien à *Jovis* et qu'ils ont pour thème *Gaudiacum* (lieu de réunion pour les fêtes, rendez-vous des tribus gauloises et des populations gallo-romaines semblables aux Pardons de la Bretagne); que la *Gohelle* n'est pas, comme le répètent les dictionnaires, une forêt ou une plaine fertile, mais au contraire un terrain aride et improductif; que *Méricourt* ne sort pas de *Medericurtes*, mais de *Hermericicurtes*; qu'*Oppy*, attribué sans raison à *Oppidum*, a une origine tudesque comme *Wepen* (nid à loups) : que *Vimy* n'a pas le sens de *Via* (route), mais vient de *Vimen* (osier). Notre confrère ne s'en est pas tenu aux seules dénominations des localités, il a fait quelques excursions des plus heureuses dans le domaine de l'histoire. Ainsi, s'élevant contre la légèreté avec laquelle on accepte comme faits historiques des récits imaginaires, il a démontré les impossibilités de la bataille que certains chroniqueurs prétendent avoir été livrée à *Acq*, au pied du *Mont-St-Eloy*, entre Charles-le-Chauve et Bauduin Bras-de-Fer, et il a émis l'avis que l'engagement eut lieu à *Harlebecque*, dans la plaine qui longe la Lys jusqu'à *Vive-St-Eloy*, localité voisine que la ressemblance des noms a fait confondre avec le Mont-St-Eloy.

Mentionnons aussi son *Histoire* toute récente *de la Prévoté d'Angicourt en Beauvoisis*, qui ne le cède en rien à sa devancière, celle *des biens de l'Abbaye de Saint-Vaast*

dans la Hollande, la Belgique et les Flandres françaises.

Enfin il a expliqué plusieurs locutions employées dans le patois picard et surtout dans la langue usuelle d'Arras. Parmi ces explications, une aussi ingénieuse qu'imprévue, est celle qu'il a donnée du mot *A l'Dalu* dont vous poursuivent les gamins le 1er avril. Il existait, au moyen-âge, dans les basiliques de Rheims, de St-Bertin, d'Arras, etc., des labyrinthes ou dédales qui avaient remplacé ceux des églises des premiers siècles, on les appelait familièrement *maisons de Dalu* ; d'autre part, le *Dédalus* était un amusement vulgaire analogue au jeu d'oie : de là le nom de *Dédalus* devenu populaire pour signifier les déceptions du joueur enfermé dans le labyrinthe et les railleries qui accueillent sa déconvenue. Le cri *A l'Dalu* serait donc traditionnel et les enfants, sans en connaître le sens, envoient *A l'Dalu*, c'est-à-dire aux méandres de la *maison de Dédalus* ceux qu'ils ont mystifiés et qu'ils saluent de leurs clameurs moqueuses.

Une santé toujours chancelante a tenu M. de Linas éloigné de l'Académie. Cependant, aux mois de décembre et de janvier, il put assister à quelques réunions. Son activité étant parvenue à surmonter la maladie, il en profita pour lire plusieurs notes sur des ouvrages récemment publiés. « Quand on n'a plus d'esprit soi-même, » disait-il, il faut bien emprunter l'esprit des autres. » Aucune parole n'était plus erronnée, car ces communications étaient toujours aussi savantes que substantielles. Lorsque nous l'entendions analyser *les manuscrits de la bibliothèque de Bourges* et spécialement ceux qui concernent Artois, faire l'*Histoire de la fabrication et de la propagation u papier en Asie et en Europe*, décrire *un bijou d'or en orme d'aigle, rehaussé de pierreries et datant des Hohens-*

taufen, personne n'eût pu croire qu'une catastrophe si prochaine devait le séparer de nous. Sa dernière pensée fut pour l'Académie, puisqu'il rédigeait pour elle une note sur la cathédrale de Brunswick au moment où il fut frappé, la plume à la main.

M. le Gentil a fait sortir de leurs ruines l'antique *Chapelle et l'Ermitage de Notre-Dame du Bois*. Ce sanctuaire, jadis si célèbre, était situé au terroir d'*Imercourt*, paroisse de *Saint-Laurent*, à proximité de la ferme de *Vaudrifontaine* et de celle d'*Hervaing*; il était le siège d'une confrérie, le but d'une foule de pèlerinages et l'objet d'une dévotion particulière de la part de Messieurs de St-Vaast et de l'échevinage d'Arras: il fut supprimé en 1737, à la suite de l'assassinat de l'ermite chargé de le garder. Avec un soin scrupuleux, M. le Gentil a dressé l'inventaire de toutes les pièces concernant cette église: tableau du musée représentant la chapelle du XII^e^ siècle, démolie en 1640, plans et descriptions des chapelles successivement construites, procès-verbal du meurtre du dernier ermite, relations des fouilles, rien n'a échappé à ses investigations.

Mais l'art possède toujours les prédilections de M. le Gentil, qui a ressuscité l'atelier d'une notabilité artistique de notre ville, Constant Dutilleux, et qui nous a montré cet atelier débutant dans une petite maison de la rue de la Paix, installé ensuite rues des Promenades et St-Jean-en-l'Estrée, et définitivement établi rue St-Aubert. Parlant avec amour de celui qui fut son ami, notre confrère a étudié, avec sa grande compétence, les différentes manières du peintre artésien. D'abord admirateur de Rembrandt et de Ruysdaël, il rechercha les effets de clair obscur et de pittoresque, puis se rapprocha de Van Dyck

et de Claude Lorrain, et enfin rompit avec les traditions scolastiques pour ne plus s'inspirer désormais que de la nature. La transition s'était opérée sous l'influence et par les conseils des premiers maitres de l'école moderne française, Delacroix, Corot et Paul Huet; personne n'ignore qu'ils étaient en relations étroites d'amitié avec notre compatriote. M. le Gentil nous a fait vraiment assister à l'enseignement que Dutilleux donnait à ses élèves, dont la plupart portaient des noms connus dans les arts et dans les lettres. Cet enseignement peut se résumer en ces mots: « Ennemi du métier et surtout » des procédés, Dutilleux préconisait le sentiment qui, » seul, caractérise le vrai talent et que toute l'habileté » du monde ne saurait remplacer. »

Enfin l'Académie ne s'est pas bornée à ses travaux intérieurs, elle a voulu être aussi au courant des ouvrages nouveaux. Cette préoccupation nous a valu nombre de comptes-rendus verbaux aussi sérieux qu'érudits.

M. de Hauteclocque a analysé le remarquable livre de M. Jules-Marie Richard, membre honoraire de l'Académie. Ce volume, rédigé tout entier d'après les comptes existant aux Archives du département, retrace les détails de *la Maison de la comtesse Mahaut d'Artois*, et a valu à son auteur les approbations et les distinctions les plus flatteuses

De même M. Lecesne vous a entretenus des articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* par M. Larroumet sur *Molière et sa troupe;* il y a quelques jours, il lisait et commentait un autre article où M. Gaston Boissier appréciait l'*Edit de Milan et les idées de tolérance de Constantin*.

M. de Mallortie, à propos d'un article de M. Bréal,

dans le *Journal des Debats*, vous a fait connaître une petite brochure de M. Darmstetter qui est intitulée la *Vie des mots*, et qui montre comment ils naissent, comment ils vivent entre eux et comment ils meurent.

J'énonce seulement pour mémoire le résumé que j'ai donné du magnifique ouvrage de M. Fustel de Coulanges qui a reconstitué *le domaine rural chez les Romains*.

Toutes les lectures, communications et comptes-rendus ont été accompagnés et suivis de discussions et explications, dont quelques-unes ont constitué des conférences véritables et complètes sur les questions traitées ainsi inopinément. Il est bien à regretter que leurs auteurs aient eu la modestie trop grande de ne pas vouloir les consigner par écrit, nous ne serions pas réduits à n'en conserver qu'une trace par trop fugitive dans notre mémoire souvent infidèle et dans nos procès-verbaux toujours incomplets.

Je suis arrivé au terme de la tâche que votre règlement impose à votre Secrétaire. Je ne conserve aucune illusion et je sais que je n'ai su éviter ni la longueur ni la monotonie qui effrayaient mon érudit prédécesseur. Quant à la longueur, elle vient un peu de votre fait, mes chers Confrères; vous avez beaucoup travaillé et il y a beaucoup à dire si l'on ne veut passer sous silence aucun de vos travaux. Pour la monotonie, la responsabilité en retombe tout entière sur le rédacteur, mais un premier début n'est jamais exempt d'inexpérience, et l'auteur fait appel à cette pensée pour excuser sa faute.

RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE

par

M. l'Abbé Deramecourt

Membre résidant.

MESSIEURS,

Notre Académie accueille et favorise tous les travaux de l'esprit, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient. Au-delà même des larges limites qu'elle trace dans le programme de ses concours, elle laisse encore la porte ouverte à tous les ouvrages personnels, indépendants, originaux, et ces fils,

Qu'en son sein elle n'a point portés,

ne sont pas les moins bien venus.

Comme les consuls de l'ancienne Rome, elle ne se contente pas d'établir ses camps et de transporter ses propres légionnaires aux extrémités les plus opposées de l'empire des Lettres, des Sciences et des Arts, elle admet encore, avant le coucher du soleil, et même après, les alliés, les étrangers, voire même les adversaires de la veille

et du lendemain, à franchir son enceinte, à coucher sous ses tentes, à exposer sur sa place, et elle ne marchande à personne ni son bon accueil ni ses récompenses.

Les Espagnols et les Français étaient loin d'en agir ainsi vers le milieu du XVII[e] siècle, à l'époque malheureuse où le *Mémoire hors concours* dont j'ai mission de vous parler m'oblige à vous transporter aujourd'hui.

Ce Mémoire, qui raconte l'histoire de l'Artois de 1635 à 1648, est surtout rempli, — et il compte 444 pages, — de sièges, de batailles, de pillages, d'incendies, en un mot de tout ce lamentable cortège qui accompagne et qui suit toutes les guerres en général et la guerre de Trente Ans en particulier.

C'est ce que l'auteur eût pu nous dire au début de son travail, en en traçant les grandes lignes et en éclairant notre marche par quelques considérations générales. A-t-il fait ce travail ailleurs, ou bien a t-il voulu nous laisser aux prises avec l'inconnu? Peu importe. Je constate, en tout cas, que MM. les Membres de la Commission d'histoire sont entrés dans ses vues en choisissant pour Rapporteur le seul de leurs collègues qui n'avait pas écrit en totalité ou en partie le récit de cette triste période. Puisqu'on nous laisse ignorer les causes et le théâtre de la guerre qu'on nous raconte, il eût été commode et utile, en effet, d'apprendre ces choses-là des historiens qui sont ici et qui ont traité le même sujet.

Car il faut remonter assez haut pour bien expliquer comment notre Artois a été si longtemps et si vivement disputé entre les Espagnols et les Français. Nos ancêtres, Bourguignons décidés, se montrèrent non moins favorables à l'Espagne. Etait-ce rancune des rigueurs de Louis XI ou reconnaissance pour les privautés que leur avaient

témoignées Charles-Quint, Philippe II et les Archiducs? Je l'ignore; le fait est, qu'au dire de Richelieu, qui ne les aimait pas, « les Artésiens étaient devenus plus Espagnols que les habitants de la Castille ».

L'Artois, de plus, dans le grand duel qui se poursuivait entre la Maison de France et la Maison d'Autriche, était comme une sorte de terrain vague qui servait de limite entre le domaine direct des rois de France et les anciennes possessions des ducs de Bourgogne. Aucun obstacle naturel, aucun cours d'eau important, aucune chaîne de collines ne marquant ces limites, les deux partis allaient de la Somme à l'Escaut et à ses affluents, en passant et repassant sur notre territoire ruiné et ne s'arrêtaient, de temps en temps, qu'autour de nos places fortes, de nos châteaux et même de nos clochers, pour en faire alternativement le siège.

Aussi, nulle part, pas même en Allemagne, ne se réalisa plus à la lettre ce tableau que la reine-mère traçait des malheurs de ce temps: « Le pays était couvert et mangé des gens de guerre, et, par les projets d'un furieux et d'un mélancolique, qui n'avait pas quatre mois à vivre, on allait voir les nations aigries, les peuples passés au fil de l'épée, les villes saccagées, les églises abattues, la religion bannie, la noblesse ruinée et les maisons royales par terre. »

Encore, si l'on voyait clairement un grand but poursuivi par delà ces dévastations et ces ruines: mais il faut y regarder de près et longtemps pour découvrir le jeu des deux partis, de l'Espagnol surtout.

En définitive, depuis la célèbre bataille de St-Quentin, c'est à Paris que visaient les descendants de Charles-Quint.

Philippe II ayant manqué l'occasion, ses successeurs, quoiqu'engagés au nord avec les Hollandais, s'efforcèrent de la ressaisir par l'intrigue et par l'épée. La dextérité de Henri IV, la ténacité de Richelieu, le génie de Turenne et de Condé écartèrent le danger, mais il renaissait sans cesse, et une bataille gagnée par les Espagnols aux sources de l'Escaut ou à celles de la Somme, à Honnecourt ou à Corbie, pouvait leur ouvrir le chemin jusqu'à la capitale de la France.

Là était le véritable péril, et tout en massant ses troupes sur la Somme, que défendaient ses tourbières et ses prairies marécageuses, ses forteresses d'Abbeville, d'Amiens, de Péronne et de Ham, avec Doullens comme poste avancé, le roi de France se bornait à gagner du terrain pied à pied, à saisir quelques places fortes, à grossir peu à peu son domaine.

Une fois fixé sur ce terrain de la lutte, et quelque peu éclairé, par des préliminaires qui se dégagent de la lecture du Mémoire, et qu'il eût suffi d'y mettre en lumière dès le début, on s'aventure avec moins de défiance dans le dédale des évènements. Ces évènements, qui se succèdent et s'accumulent sous nos yeux, l'auteur du Mémoire les a puisés aux bonnes sources et analysés avec scrupule. Il ne nous fait même grâce d'aucun incident : les villages saccagés et le nombre des maisons brûlées, les clochers pris et les rencontres de fourrageurs, le chiffre des blessés et celui des tués, il a tout relevé et contrôlé avec une sollicitude d'archiviste.

Mais c'est au récit des nombreux sièges de nos villes et de nos forteresses que notre auteur se donne carrière. Siège d'Auxi et siège de Saint-Omer, siège d'Hesdin et siège d'Arras, siège d'Aire et siège de Bapaume, siège

de Lens et siège de La Bassée; il nous donne sur chacun les détails les plus complets et les plus techniques. C'est un vrai traité sur la matière, et on sait si elle était abondante et compliquée, même avant que Vauban ne l'eût encore perfectionnée.

La description des batailles ne le cède pas à celle des sièges. Il n'y a pas de si petit fait signalé par les Mémoires du temps et par les écrivains spéciaux qui ait échappé aux investigations de notre chercheur. Il a tout lu et beaucoup profité de ses lectures. Modeste à l'excès, il formule ses jugements avec une extrême réserve et souvent en empruntant l'appréciation des autres. Ajoutons qu'il cite toujours ses autorités et qu'il traite les personnages dont il parle avec la vieille courtoisie française. Jamais un trait qui fasse sourire, ni l'une de ces expressions qui soit au-dessous du style un peu solennel de l'histoire.

Au risque d'étonner ceux qui m'écoutent et peut-être de scandaliser le docte et consciencieux auteur dont je parle, j'avouerai que ce n'est plus tout à fait de cette façon qu'on écrit aujourd'hui, même pour les Académies de province.

Les portraits, les rapprochements, les anecdotes biographiques, les tableaux d'époques, les descriptions géographiques, la politique, l'économie, la science sociale apportent de plus en plus leur contingent à l'historien : ils animent, colorent et complètent les récits. Derrière la plume de fer on aime à sentir un cœur de chair, au-dessus des faits, un esprit qui les classe et, derrière eux, un jugement qui les loue ou qui les condamne sans barguigner. Il me plairait, par exemple, de connaître en détail, de voir, pour ainsi dire, en photographie, ce Jean de Ram-

bures, gouverneur de Doullens, le fils du brave Rambures, dont Richelieu faisait cas, et qui donnait si bien la chasse aux Espagnols, qu'il mettait le gouverneur de Frévent dans l'obligation de s'échapper en chemise. La manière dont il s'empara du château d'Auxi est d'ailleurs des plus intéressantes et c'est une véritable trouvaille que notre Mémoire a faite pour l'histoire locale en le racontant.

Et ce Gassion, si connu dans nos contrées, que son nom propre y est devenu un nom commun, n'y aurait-il pas intérêt à en savoir un peu plus au long sur son compte ? Huguenot de religion, fils et frère de huguenots, il avait fait pourtant ses études chez les Barnabites et chez les Jésuites, quand il s'engagea dans les bandes de Rohan, pour passer ensuite au service « du boulevard de la foi protestante », « le lion du Nord », Gustave-Adolphe, et revenir enfin offrir son épée au roi de France, avec « les Weymariens ». C'était un homme de guerre autant qu'on peut l'être, également prompt à la réplique et à l'action et tenant tout ensemble du reître et du gascon Avec celà, exigeant pour le soldat, et toujours au premier rang, robuste, infatigable, usant force chevaux, très habile à manier les armes, mais indulgent aux pillards et terrible « dégâtier » lui-même. Ses troupes l'adoraient, quoiqu'il payât peu de mine, avec sa petite taille, son visage osseux et carré et ses yeux durs. Au demeurant, le plus clairvoyant des officiers d'avant-garde et le plus vigoureux des officiers de bataille. Entre les mains du grand Condé, il fera des merveilles.

A côté de Gassion et par l'intérêt que présentent toujours les contrastes, on aimerait à connaître aussi, par les petits côtés, si vous voulez, Du Hallier et Sirot. Le pre-

mier, destiné d'abord à l'Eglise, nommé même à l'évêché de Meaux, avait conservé quelque chose de son ancien état. Des formes douces n'excluaient pas chez lui l'obstination ; sa hauteur d'esprit, son courage passif, son habitude de la guerre en faisaient un utile modérateur et un sage conseiller. Tel n'était pas le bourguignon Sirot ; il avait servi tour à tour les Impériaux, les Suisses et les Français. Ses scrupules n'allaient pas loin, et sans manquer de sagacité, il avait une plus grande confiance dans son propre mérite.

La Meilleraie n'était pas seulement le cousin de Richelieu et ne devait pas qu'à cette puissante recommandation sa haute fortune et son bâton de maréchal. Quoique de petite taille et de piètre mine, peu cultivé et déjà cassé, brutal et violent, il était très brave et il devait donner sa mesure au siège d'Hesdin de 1639. Il est vrai que le siège d'Arras lui fait moins d'honneur. Gassion, Gesvres, La Ferté qui sont sous ses ordres et Condé qui débute sans rien dire à ses côtés, n'en servent pàs moins un chef médiocre, incommode et dur que la fortune avait mis à leur tête. Chatillon et Chaulnes, le premier, petit-fils de l'amiral Coligny et le second, frère puîné du connétable de Luynes, représentaient l'influence protestante et le favoritisme royal dans les conseils de Louis XIII. Chatillon était brave homme, court et lourd de corps comme d'esprit et d'un calme proverbial. Le second avait peu de services et peu de valeur. C'était en somme un assez faible trio que celui de ces généraux qui prirent Arras en 1640, et Richelieu avait toutes les peines du monde à les tenir d'accord. Leurs divisions devinrent même proverbiales et quand il rencontra plus tard les mêmes difficultés devant Perpignan, le grand cardinal se contenta d'écrire: « Le vent d'Arras souffle ici. »

Après ces chefs, au-dessus d'eux, il est plus intéressant encore de voir Richelieu occupé à la mission délicate et difficile de choisir des généraux. Il les prend un peu partout, puis les déplace, les change, les brise, selon qu'ils servent la France et lui, plus ou moins bien, jusqu'à ce qu'enfin il trouve deux hommes : Turenne et Condé.

Quand ils apparaissent sur la scène, qu'ils la quittent ou qu'ils la couvrent de leur gloire, comme j'aimerais deux médailles frappées à leur effigie, pour graver leur portrait dans mon souvenir !

Il n'est pas jusqu'à la composition des armées, leur esprit, leur moralité, dont j'aimerais à me rendre compte. Etait-ce la nouvelle tactique de Gustave-Adolphe et de Maurice de Nassau qui avait la préférence de nos généraux, ou bien s'en tenait-on encore à ce vieil et glorieux ordre de bataille où les Espagnols avaient été longtemps les maîtres ? où ils l'étaient encore.

Car, à vrai dire, pendant que l'armée française manquait d'ardeur, de confiance et de cohésion, sous la dure main de Richelieu; pendant que l'artillerie française était généralement pauvre et mal montée et que la cavalerie française manquait de souffle, l'armée espagnole conserva longtemps le prestige de sa supériorité.

« Au milieu des petites places éparses dans les vastes plaines des Pays-Bas, a écrit M. le duc d'Aumale, dans sa belle *Histoire des princes de Condé* (1), que je ne fais que piller ici, l'armée du roi catholique figurait comme une citadelle vivante et mobile destinée à contenir les peuples dans la soumission et à résister aux invasions, difficile à ravitailler mais menaçante, dominant au loin,

(1) Tome IV, page 21.

poussant de vigoureuses sorties. On pouvait l'entamer, la frapper dans ses dehors ; tant qu'elle restait debout, l'adversaire ne devait compter ni sur une victoire définitive ni sur une conquête durable. »

Les fantassins, qui avaient tous de longs services et nés pour la plupart en Espagne, formaient la principale ressource de cette armée. Ils avaient certaines vertus de soldat : la frugalité habituelle, la patience, le mépris de la mort. Fiers, fatalistes, violents, impitoyables, ils se montraient à l'occasion sans frein dans la débauche et, le lendemain, pleins de résignation dans la misère. Les officiers étaient de la même caste que les soldats : tous se croyaient gentilhommes, *hidalgos*, comme ils disaient, et les généraux les traitaient familièrement. C'étaient comme les argyraspides d'Alexandre, les vétérans de César, la vieille garde de Napoléon.

Autour de ces bandes qui diminuaient de jour en jour, se multipliaient les recrues faites en Italie, en Allemagne, en Franche-Comté, en Flandre, troupes peut-être plus alertes, mais moins fermes, moins disciplinées, avec plus de besoins et plus de vices. Ceux-là traînaient après eux des femmes et des valets en grand nombre et il faut se reporter aux gravures de Callot et des maîtres flamands pour se figurer avec quelle licence vivaient ces expatriés.

Les éléments disparates dont se composait l'armée espagnole se retrouvaient jusque dans ses chefs. Si le Cardinal-Infant, fils de Philippe III, était un Espagnol de sang royal, Don Franscisco Melo était un cadet de famille portugaise, Beck un pâtre du Luxembourg et Fontaine un gentillâtre lorrain.

Pour tenir unies toutes ces forces, il eût fallu des

hommes de génie. C'est du côté de la France qu'ils se rencontrèrent. Dès lors, la victoire de Lens et la conquête de l'Artois s'expliquent facilement.

Tel pourrait être, en raccourci, le cadre du Mémoire qui nous occupe; du reste, le tableau a, par lui-même, une réelle valeur. Il est aussi complet qu'on le peut désirer ; il n'y manque pas un détail.

C'est pourquoi votre Commission d'histoire lui a décerné à l'unanimité une médaille d'argent.

GOD BLESS YOU

Lecture faite

Par M. Ed. Lecesne

Membre résidant

Dans une chambre étroite une mère et sa fille,
Les seuls débris restant de toute une famille,
Vivaient péniblement. Sur elles le malheur
N'avait pas constamment exercé sa rigueur :
La fortune, au contraire, avait en abondance
Longtemps de ses faveurs comblé leur existence.
Le père avait été grand manufacturier.
Son établissement comptait plus d'un millier
De travailleurs devant à sa riche industrie,
Pour eux et leurs enfants, le soutien de leur vie.
Mais d'importants revers, coup sur coup répétés,
Avaient tranché le cours de ces prospérités.
Il ne put résister à cette déchéance :
Miné par le chagrin, une lente souffrance
Ebranla sa raison, et le mit au tombeau.
Portant ainsi le poids de ce pesant fardeau,
Deux femmes se trouvaient presque dans la misère.
On l'a dit bien souvent : pour des femmes que faire,
Lorsqu'après la fortune elles ne voient au loin
Qu'un horrible horizon de peine et de besoin ?
Hélas ! uniquement se présentent pour elles
Deux moyens d'affronter des calamités telles :

Travail ou déshonneur !... Malgré l'affreux destin,
Celles-ci du devoir suivaient le seul chemin:
Plutôt que de rester à la honte asservie,
Chacune eût préféré sacrifier sa vie.
Il fallut donc trouver un emploi manuel
Qui les fît subsister. Dans cet état cruel
L'aiguille leur fournit un secours bien précaire.
La mère était âgée et valétudinaire :
Son pénible travail trop souvent n'arrivait
Qu'à tirer de ses doigts un ouvrage imparfait.
La fille tout le jour faisait des broderies
Et confectionnait de fines lingeries ;
Même, le plus souvent, cette occupation
Absorbait de ses nuits une ample portion.
Bien des fois, quand au loin la cloche de l'église
Lançait les douze coups de minuit, quand la bise
De l'aquilon soufflait à travers le quartier,
Et qu'il ne restait plus de feu dans le foyer,
Par sa besogne encore elle était retenue.
Alors, d'un long sommeil sa mère revenue,
Tendrement l'exhortait à prendre du repos ;
Mais elle, à ce conseil répondait par ces mots :
« Dors : la fatigue encor ne m'a point éprouvée. »
Et pourtant, elle était fortement énervée
Par l'excès du travail et par le manque d'air.
Son visage altéré n'avait plus son teint clair,
Et, quoique sa beauté fût encor remarquable,
Ses traits étaient empreints d'une langueur notable.
Enfin, tout sur ce front, d'un nuage obscurci,
De la gêne indiquait la lutte sans merci.
C'est que rien ne pouvait conjurer le ravage
Du malheur qui, malgré ces efforts de courage,
Sur ce triste réduit semblait s'amonceler,
Les profits n'étaient pas suffisants pour combler
De cet intérieur les modestes dépenses.

Chaque jour aggravait les dures conséquences
De cette extrémité. Bientôt le dénûment
De dettes produisait un flot toujours montant.
Avant tout, le loyer demeurait en arrière.
De l'habitation était propriétaire
Une dame très riche et veuve aussi, n'ayant
D'une courte union recueilli qu'un enfant.
C'était une riante et fraîche créature,
A l'air plein de malice et de désinvolture :
Elle venait d'avoir quinze ans ; elle obtenait
De sa mère à peu près tout ce qu'elle voulait.
Pour lors, il arriva qu'en la pauvre demeure
Toutes les deux, un jour, entrèrent de bonne heure.
La dame avait en soi fermement résolu
D'exiger de sa dette un paiement absolu.
Dès le premier coup-d'œil elle fut étonnée
De trouver une chambre aussi bien ordonnée :
Au lieu d'y rencontrer cette confusion
Des logis sur lesquels pèse l'affliction;
Du repas matinal il ne restait plus trace,
Et déjà chaque chose était mise à sa place.
Les deux femmes tiraient l'aiguille avec ardeur.
Pendant qu'on s'expliquait, non sans un peu d'aigreur,
Sur le sujet brûlant d'une telle visite,
Et la difficulté de s'acquitter de suite,
La jeune enfant sentait un très vif embarras
De se trouver présente à ces tristes débats,
Et, fronçant le sourcil, se tournait sur sa chaise :
Elle aperçut au mur une aquarelle anglaise,
De famille longtemps espèce de bijou,
Qui pour titre portait ces mots : *God bless you.*
Elle représentait une jeune bergère
Qui gardait des moutons, et devant un calvaire
Priait dévotement, pendant que son troupeau
A l'ombre était couché sur le bord d'un ruisseau.

Surprise du sujet, surtout de la légende,
Dans ce cadre elle crut lire une réprimande
Pour la sévérité de sa mère, et soudain
Elle prit la parole avec un ton calin :
« Je voudrais bien avoir de ces objets, dit-elle,
» Que si parfaitement brode Mademoiselle :
» Je ne possède encor qu'un modeste trousseau ;
» De la mode il est temps de me mettre au niveau.
» J'ose donc affirmer que, sans tarder, ma mère
» A sa fille fera le présent qu'elle espère. »
Celle-ci, comprenant où voulait en venir
Son gracieux lutin, s'empressa d'adoucir
Sous ce prétexte heureux l'exigence excessive
Dont elle avait usé dans une ardeur trop vive.
Elle reprit ainsi : « Puisqu'immédiatement
» Il me faut condescendre au désir d'un enfant
» Peut-être trop gâté, je demande à ces dames
» De confectionner ce que tu me réclames,
» Les priant d'apporter leurs soins afin que tout
» A la solidité joigne le meilleur goût.
» La somme assurément, qui par moi sera due,
» Dépassera beaucoup celle qui, débattue
» Tout à l'heure entre nous, pour ma rigidité
» Aurait pu vous donner quelque animosité.
» Nous allons à présent être vos débitrices :
» C'est ainsi que du sort s'exercent les caprices. »
On doit penser combien ces accents généreux
Firent battre les cœurs et mouillèrent les yeux.
Ces pleurs étaient versés par la reconnaissance ;
D'un noble mouvement c'était la récompense.
Et, quand on se quitta, la satisfaction
Sur chacun répandait sa douce émotion :
C'est que les uns trouvaient le destin moins contraire
Et les autres goûtaient le plaisir de bien faire.

LES

ÉLECTIONS MUNICIPALES A POMPÉI

EN L'AN 79 APRÈS JÉSUS-CHRIST

par

M. de Mallortie

Président

MESSIEURS,

« On a beaucoup parlé de Pompéi, mais il reste beaucoup à en dire. » C'est ainsi que M. Boissier commence une de ses charmantes promenades archéologiques. Les fouilles, en effet, continuent et n'ont pas cessé d'être fécondes ; elles sont dirigées, depuis 1860, par un des archéologues les plus distingués de l'Italie, M. Fiorelli. C'est une bonne fortune rare, et qui a produit les plus heureux résultats.

Lorsque le 30 mars 1748, l'ingénieur Don Rocco Alcubierre fut autorisé par le roi Charles III (Don Carlos d'Espagne) à remuer la cendre qui depuis seize siècles et demi recouvrait Pompéi, les explorateurs n'avaient qu'un dessein : trouver des objets d'art pour enrichir plus vite le Musée que le Roi venait de fonder à Portici et dont Herculanum faisait seule les frais.

Dès lors, il est aisé de s'expliquer la manière dont les travaux furent conduits. On se souciait peu de pénétrer les secrets de l'antiquité; on n'avait ni plan, ni méthode; on fouillait au hasard et en divers endroits à la fois, selon l'espérance qu'on avait de quelque bonne fortune: si l'on ne trouvait rien après quelques recherches, on abandonnait la fouille commencée et l'on se transportait ailleurs. Pour se débarrasser des décombres, on les rejetait sans façon au plus près, voire même sur les maisons déjà découvertes qu'on rendait ainsi à l'obscurité d'où l'on venait à peine de les retirer. Quant à celles qu'on laissait au jour, on ne prenait aucune précaution pour les conserver. Les fresques qu'on n'avait pas jugées dignes d'être transportées au Musée de Portici, et plus tard à celui de Naples, restaient exposées au vent et au soleil qui en effaçaient vite les couleurs. Les mosaïques achevaient de se détruire sous les pieds des voyageurs et des ouvriers; les murs se lézardaient et finissaient par s'écrouler. Bref, pendant toute la fin du XVIII[e] siècle, les fouilles furent conduites avec si peu de respect pour les monuments, qu'elles ressemblaient à un pillage. Quelques hommes de sens et de science, comme l'abbé Barthélémy (en 1755), faisaient bien entendre des plaintes; mais comme ces fouilles, après tout, rapportaient des chefs-d'œuvre, et que, grâce à elles, le Musée de Naples était devenu l'un des plus riches du monde, on laissait dire les mécontents. En réalité, ce système barbare, malgré quelques ménagements que le temps fit introduire, a duré jusqu'à nos jours.

Avec M. Fiorelli, tout a changé. Il a dit, il a répété « que le principal intérêt des fouilles de Pompéi était » Pompéi même; — que la découverte des œuvres d'art

» ne devait passer qu'après, — qu'on cherchait, avant » tout, à ressusciter une ville romaine qui nous rendît la » vie d'autrefois, — qu'il la fallait entière et dans ses » moindres masures pour que l'enseignement fût com- » plet, — qu'on voulait connaître, non-seulement les » maisons des riches ornées de leurs fresques élégantes, » revêtues de leurs marbres précieux, mais aussi les » demeures des pauvres avec leurs ustensiles vulgaires » et leurs grossières caricatures. »

Dans ce dessein, tout devenait important et il n'était plus permis de rien négliger. Aujourd'hui, grâce à un travail opiniâtre de plusieurs années, la partie découverte de Pompéi l'est entièrement : on l'a toute sous les yeux, avec ses moindres ruelles, ses maisons les plus médiocres, ses boutiques les plus humbles, et l'on peut prendre, en la parcourant, une idée plus vraie et plus complète de la vie antique.

Or, le touriste ou le savant qui se promène dans les rues généralement droites et peu larges de cette ancienne ville, remarque sur les murs et les piliers, entre les portes et les fenêtres des maisons, des inscriptions latines, tracées au pinceau, à hauteur d'homme. Les lettres sont fines et effilées ; leur longueur varie de 5 à 30 centimètres. Elles sont peintes d'ordinaire au minium, sur la couche de chaux ou sur le stuc blanc dont les pierres de tuf des maisons sont recouvertes : parfois, pour donner du relief à l'inscription, le stuc revêt la forme d'une tablette carrée. Dans les rues principales, peu de murs, peu de piliers en étaient dépourvus ; mais, dans les premiers temps des fouilles, les morceaux de stuc contenant des inscriptions furent découpés et transportés au Musée de Naples ; actuellement,

on les laisse en place. Ces inscriptions sont toutes, ou presque toutes, des réclames électorales.

Dans le magnifique *Recueil des inscriptions latines* (*Corpus inscriptionum latinarum*) publié par les soins de l'Académie de Berlin, un volume est consacré aux inscriptions de Pompéi, peintes ou tracées au stylet (couteau ou clou), ce qu'on appelle communément *les graffiti*. Ce volume a paru en 1871 et ne contient donc que les inscriptions de la partie de la ville qui était déblayée à cette époque, un bon tiers environ. On y lit mille quatre cent cinquante inscriptions peintes, et, sur ce nombre, il n'y en a pas cent qui ne soient des réclames électorales. Celles-ci ne se rapportaient pas toutes, il est vrai, à la dernière lutte, celle de 79. Il y en a même une centaine qui se distinguent des autres par des lettres plus grasses, par des ligatures plus compliquées ; et, à en juger d'après le caractère archaïque de la latinité et les noms des candidats recommandés, on les fait remonter à l'époque d'Auguste et au-delà. Mais aussi, elles se trouvent, pour la plupart, sur les pierres de tuf elles-mêmes, et elles ne sont devenues visibles que par suite de la chute des couches de stuc qui les recouvrait. Elles datent, par conséquent, du temps qui a précédé immédiatement l'introduction du revêtement des murs par le stuc ; et si, d'une part, elles fournissent le moyen de déterminer approximativement cette époque, d'autre part, elles sont la preuve manifeste que les recommandations électorales étaient, à Pompéi, une ancienne coutume. C'était la mode de publicité de ce temps-là.

Sans doute il existait en ce siècle un journal officiel de Rome. M. Victor Leclercq a fait un livre très savant et très curieux, intitulé : *Des journaux chez les Romains* ;

dans les thermes on lisait les gazettes de Rome (actes diurnes ou journaux); mais dans les petites villes de l'Italie, il n'y avait pas de publications périodiques pour notifier et recommander les candidatures locales; il n'y avait pas d'imprimerie qui permît, comme de nos jours, de distribuer par milliers des manifestes aux électeurs, ou *d'orner* les murs de placards multicolores. Par compensation, les réclames électorales des habitants de Pompéi n'étaient pas exposées à être souillées et lacérées par des mains malveillantes, ni à être recouvertes aussitôt d'autres affiches, ni même à subir, comme le papier, l'action de toutes les intempéries de l'air. L'électeur veillait sur l'inscription qu'il avait fait peindre à côté de sa porte, et, alors même que l'élection était terminée, il tenait à honneur de conserver à tous les regards, le souvenir du patronage qu'il avait accordé, aussi longtemps que de nouvelles recommandations ne réclamaient point une partie du mur ou du pilier dont il disposait. Alors, recouvrant la pierre blanche d'une nouvelle couche de chaux, ou le stuc d'une nouvelle couche de stuc, il trouvait une nouvelle place pour l'inscription, et c'est ainsi qu'en différents endroits, à travers les couches de blanchissage ou sur les couches superposées de stuc, on a lu les recommandations successives de diverses années. Les voisins, spécialement, aimaient à conserver intact l'appui qu'ils avaient donné à des candidats de leurs quartiers, et, en bien des endroits, ces inscriptions sont un moyen presque certain pour découvrir les demeures des grandes familles de Pompéi.

Voilà ce qui explique le nombre considérable d'excitations électorales qui recouvrent les murs des maisons. En décomptant les anciennes dont nous avons parlé,

elles sont encore, pour la partie actuellement déblayée,— et qui n'est que la petite moitié de la ville, — de mille trois cents à mille quatre cents, réparties entre cent seize candidats. Celles-ci sont toutes ou presque toutes postérieures à ce terrible tremblement de terre de l'an 63 après J.-C., qui détruisit une grande partie de la ville de Pompéi.

On voit quel fouillis de candidatures bariolait les murs de la ville Le bourgeois qui circulait sur les trottoirs des rues étroites de Pompéi, ne pouvait promener les yeux sans rencontrer les noms des personnages qui depuis dix ans, depuis quinze ans même, avaient brigué les fonctions publiques, et qui, après avoir réussi, n'avaient pas seulement géré, pendant une année, la magistrature à laquelle ils avaient été élus, mais en outre étaient devenus décurions ou conseillers communaux à vie; car le conseil communal, qui se composait de cent membres, se complétait, avant tout, par les magistrats municipaux sortant de fonctions (1). Parmi les décurions de Pompéi, il y en avait peu dont le nom n'eût été lu et relu, pendant des années, sur les affiches électorales. Inutile d'ajouter que tous les habitants devaient connaître leurs noms par cœur. Pense-t-on que cette publicité de tous les jours et qui se continuait pendant plusieurs années, ne fût point de nature à donner du relief, et j'oserais dire de la popularité, aux grandes familles municipales ?

Mais parmi cette centaine de candidats dont les noms se disputaient les murs, comment l'électeur reconnaissait-il les derniers venus, ceux qui lui étaient recommandés pour les prochaines élections ?

(1) Willems. — *Droit public romain.*

L'éclat de la fraîche peinture faisait sans aucun doute ressortir les candidatures du moment, au milieu des anciennes inscriptions dont la couleur s'était ternie sous l'action de l'air et de la lumière. Pour ceux qui les lisent après un intervalle de dix-huit siècles, il n'est pas aussi aisé de reconnaître, dans le nombre de candidats, les noms de ceux qui se sont disputé l'honneur d'administrer la ville pendant la terrible année qui devait l'engloutir.

Pompéi, comme les colonies et les municipes de l'Empire, jouissait de l'autonomie communale ; mais, tandis que la plupart des communes étaient administrées par trois collèges de magistratures (1) dont chacun se composait de deux titulaires, à Pompéi, il n'y en avait que deux : les deux duumvirs, *juri dicundo*, que l'on pourrait appeler les bourgmestres ou les maires de la commune, exerçant de plus la juridiction qui n'était pas réservée au pouvoir central, — et les deux édiles que nous pourrions qualifier, à Pompéi, d'échevins de la voirie et des travaux publics. La garde du trésor communal, qui ailleurs était confiée à deux questeurs, semble, à Pompéi, avoir appartenu aux duumvirs. Les fonctions municipales étaient annuelles et électives. L'électorat appartenait à tous les bourgeois majeurs. Cependant, bien que les élections se fissent au suffrage universel, elles ne se décidaient point par la majorité des votants.

L'unité électorale n'était pas le vote individuel de chaque électeur, mais le résultat de chaque bureau électoral, appelé *tribu* ou *curie*, lesquelles tribus ou curies correspondaient probablement à des divisions territoriales de la cité. On proclamait donc *élus* les

(1) Willems. — *Droit public romain.*

candidats qui réunissaient la majorité relative des voix dans la majorité absolue du nombre des bureaux électoraux. Tout électeur n'était pas éligible. Pour être éligible, il fallait posséder une fortune déterminée, dont le minimum semble avoir été de 100,000 sesterces (environ 20,000 fr.). De plus, les candidats aux fonctions qui participaient à la gestion financière, étaient obligés de fournir, au jour de l'élection, avant le vote, une *bonne et due* caution à la commune ; et au lieu de recevoir des honoraires, les magistrats devaient dépenser, de leur propre fortune, à des jeux publics ou à des travaux d'utilité publique, une somme d'argent dont le minimum était fixé par la loi (1).

Les fonctions municipales étaient annuelles. Elles commençaient le 1er juillet pour finir le 30 juin de l'année suivante. Les élections avaient lieu environ trois mois auparavant, c'est-à-dire dans le courant de mars.

Pompéi fut ensevelie sous les laves du Vésuve les 23, 24 et 25 août 79 après J.-C. Les deux duumvirs et les deux édiles de la dernière année, qui venaient d'entrer en charge le 1er juillet, avaient donc été élus au mois de mars.

Or, l'étude comparée des recommandations électorales a conduit à cette conclusion que l'édilité avait été briguée, en cette année, par *six* candidats et le duumvirat par *quatre*. Ces dix candidats ne réunissent pas moins de *cinq cent quatre-vingt-dix* recommandations dans les rues déblayées jusqu'à ce moment. Si l'on admet les mêmes proportions de nombre pour la partie encore ensevelie, on arrive à un chiffre minimum de quinze cents recommandations.

(1) Willems. — *Droit public romain.*

Dix candidats pour quatre places, quinze cents affiches électorales dans une ville de rang inférieur dont les remparts ont une circonférence de deux kilomètres et demi, et dont la population totale, libre et servile, est évaluée aux deux chiffres extrêmes de 12,000 ou de 30,000 habitants, ne sont-ce pas là les indices d'une lutte vive, ardente, d'élections plus chaudement disputées peut-être que ne le sont nos élections communales dans nos villes de province, surtout si l'on se rappelle que les fonctions étaient annuelles, que chaque année ramenait de nouvelles compétitions?

Il est possible aujourd'hui de rechercher et de constater le caractère de cette lutte électorale en exposant, aussi complètement que le permet la nature des documents, l'histoire des élections municipales qui eurent lieu à Pompéi dans les premiers mois de l'année 79 après J.-C.

Les lois qui réglaient les élections municipales prescrivaient, comme le veulent nos lois coordonnées, la présentation officielle des candidatures (*professio*). Elle devait se faire auprès du président des comices, qui était le plus âgé des duumvirs, dans le délai fixé (*intra præstitutum diem*), quelque temps avant le jour de l'élection. Se porter officiellement candidat si l'on n'a quelque espoir de réussir, ne sourit point aux candidats de nos jours et ne souriait pas davantage sans doute aux candidats à Pompéi. Chez nous, ce sont les associations électorales, les comités qui arrêtent et présentent les candidatures; l'échec atteint moins peut-être le candidat que le comité qui l'a présenté. A Pompéi, les comités électoraux n'existaient point ou, du moins, on n'en découvre pas trace sur les affiches. Qui donc stimulait la confiance des futurs candidats? Qui leur donnait le cou-

rage nécessaire pour faire le pas décisif de la déclaration de leur candidature ? L'initiative est prise généralement par les voisins, par les habitants du quartier.

Le plan de Pompéi forme un ovale. Deux rues parallèles qui vont du nord au sud, coupées par deux rues parallèles qui se dirigent de l'ouest à l'est, divisent la ville en neuf sections ou quartiers : chaque section, à son tour, est fractionnée par des rues plus étroites, parfois tortueuses, en un nombre plus ou moins considérable de carrés plus ou moins réguliers dont le centre est occupé par un, deux ou trois hôtels, demeures des familles opulentes, et les côtés extérieurs donnant sur les rues, par des auberges, tavernes, ateliers, etc. Quand on vient de l'ouest, la première rue qui va du nord au sud s'appelle communément rue de Stabie ; la partie située à l'ouest de cette rue est à peu près entièrement déblayée. A l'est de la rue de Stabie, on a mis à découvert, dans les quinze dernières années, les carrés immédiatement voisins. Dans un de ces carrés demeurait Marcus Casellius Marcellus.

Il appartenait à une famille vraiment pompéienne. Cette famille ne s'était élevée que récemment au dessus de la classe populaire ou plébéienne. Toujours est-il que Casellius était assez fortuné pour briguer les fonctions publiques et qu'il était bien vu de ses voisins, des habitants du quartier; car, aux deux coins d'une des rues du carré, ils firent peindre l'affiche : *Marcum Casellium Marcellum ædilem rogant vicini*, les voisins demandent la candidature à l'édilité de Casellius Marcellus.

Ils ne se contentent pas de cette demande collective. La plupart des voisins la répètent sur les murs de leur maison. Aux environs du même carré, on ne lit pas

moins de dix-huit demandes. Les noms de ceux qui occupaient les maisons et qui demandaient la candidature étaient connus du public; aussi généralement ne se nomment-ils pas. A l'angle sud-est qui avoisine, au nord, le carré précédent, demeurait un boulanger qui avait un commerce assez important. La bigarrure des affiches qui ornent le mur dont sa boutique est précédée, indique bien qu'il louait des places aux amateurs de recommandations. Des dames mêmes s'étaient cotisées pour obtenir leur part de ce mur et, du moment qu'elles s'imposaient la dépense d'une inscription, elles trouvèrent que, puisqu'il y avait deux places d'édiles, elles avaient bien le droit de désigner deux candidats. Elles ajoutèrent donc à Casellius, *Lucius Albucius Celsus*. Or, quand les dames se mêlent de patronner des candidats, elles s'y mettent, on le sait, de tout cœur : « *Les candidatures de Casellius et d'Albucius sont demandées par Statia et Petronia. Puisse-t-il y avoir, à perpétuité, de tels citoyens dans la colonie !* »

C'est sans doute un commentaire de cet éloge que l'on trouve sur le même mur, non plus peint, mais tracé au stylet :

« *M. Casellius Marcellus, un bon édile et qui donnera des jeux magnifiques.* »

En dépit de l'histoire, nous n'avons pas l'honneur de connaître ces dames, Statia et Petronia; mais leurs noms, bien qu'ils ne soient pas inconnus à Pompéi, bien qu'on les retrouve dans quelques autres inscriptions, n'appartiennent pas à des familles de rang. On a quelque droit de conjecturer qu'elles étaient des cabaretières ou des hôtelières, comme du reste la plupart des dames qui se mêlaient, à Pompéi, de recommandations électorales.

Elles avaient cependant un goût prononcé pour la politique, au moins l'une d'elles, Statia. Déjà deux années auparavant, elle avait accordé son patronage à des candidatures édiliciennes. Le même mur en conserve le souvenir.

Albucius Celsus, le second candidat réclamé par Statia et Petronia, avait également la préférence du propriétaire de la boulangerie. Enfin dans plusieurs autres inscriptions du même quartier, les noms de Casellius et d'Albucius sont fréquemment réunis.

En même temps que ces candidatures, d'autres surgissent en d'autres quartiers plus au nord, dans la rue de Nole, celle de Cerrius Vatia; plus à l'ouest, celle de Helvius Sabinus; plus au midi, celle de deux voisins : Caspius Pansa et L. Popidius secundus.

Toutes ces candidatures étaient soutenues, pronées par différentes familles : la gens Helvia, la gens Popidia, la gens Ceia, la gens Poppœa, la gens Holconia, la plus illustre de toutes, et aussi par différentes associations de toute nature (*collegia* ou *sodilicia*) qui conféraient l'honneur du patronat à des membres de familles influentes. Il était donc de leur devoir et dans leur intérêt, de faciliter aux membres de ces familles, l'accès aux fonctions publiques.

Aussi voit-on intervenir pour ces candidatures les différentes corporations :

Les *lignari*, c'est-à-dire, non-seulement les marchands de bois, les ébénistes, les menuisiers, mais encore les charpentiers, les charrons et, en général, les entrepreneurs et ouvriers de bâtisse ;

Les *pomari*, c'est-à-dire les fruitiers de la ville qui ne faisaient pas toujours cause commune avec les campagnards ;

Les *boulangers* qui, toutefois, interviennent plus rarement.

Il était sans doute difficile de concilier les intérêts de tous et de faire taire les préférences que leur clientèle imposait à chacun d'eux.

Nous devons ajouter en passant que la bourgeoisie de Pompéi étant, comme les ruines l'attestent, opulente et de mœurs raffinées, l'art de la boulangerie y avait atteint une grande perfection et créé des spécialistes comme les *libari* ou les pâtissiers, et les *clibanari* qui cuisaient dans des fours dits *clibanes*, des pains renommés pour leur beauté. Ces boulangers spécialistes étaient assez nombreux, car il arrivait même que les clibanaires présentassent des candidatures. Toutefois ils n'en avaient point en l'an 79 (1).

Amateurs de bonne chère, les bourgeois de Pompéi préféraient les volailles et le poisson à la viande ordinaire de boucherie. Tandis que les *bouchers* ne sont mentionnés sur aucune inscription, les marchands de volaille, les *gallinari*, qui avaient, l'année précédente, des candidatures au duumvirat, patronnaient, en 79, une candidature à l'édilité, et leur choix s'était arrêté sur un des deux candidats des fruitiers. Les *pêcheurs*, sans doute assez nombreux dans une ville des côtes et que l'on appelait à Pompéi les *piscicapi*, ne patronnaient aucun candidat.

(1) En 1866, une grande boulangerie a été fouillée par M. Fiorelli qui y trouva *quatre-vingts* pains, toute la fournée du jour, dans le four où l'éruption du Vésuve les avait fait oublier. Ces pains, de la forme et de la dimension de nos pains de munition, ronds, déprimés au centre, relevés au bord, et comme on en pétrit encore aujourd'hui en Sicile, sont parfaitement conservés.

On peut les étudier dans les Musées de Naples et de Pompéi.

Les *foulons* (1) (fullones, nettoyeurs et dégraisseurs d'étoffes), en 79, ne présentaient pas moins de trois candidatures. Sans doute il y avait entre eux des rivalités : les teinturiers, *infectores*, et ceux qui reteignaient, *offectores*, ne s'entendaient pas avec les fabricants de blouses d'artisans et de paysans, les *sagari*, qui recommandaient un des candidats, Gavius Rufus.

Les marchands de parfums, les *unguentari*, et les barbiers ou *tonsores*, qui ne manquaient pas non plus de favoriser, quand il y avait lieu, des candidatures, n'avaient pu trouver, en 79, de candidat à leur convenance. Il n'en était pas de même des *muletiers*. Les *muliones* étaient nombreux à Pompéi. Les magnifiques paysages de la Campanie étaient un rendez-vous fort fréquenté pendant la bonne saison, et, dans ces temps-là, aucun ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, n'organisait de moyen de transport. Les services des muletiers étaient d'autant plus estimés qu'on ne pouvait s'en passer. Tous les muletiers (*muliones universi*), c'est-à-dire *le collège des muletiers* réclame la candidature de Cuspius Pansa.

Il n'y a pas jusqu'aux portefaix (*saccari*) qui ne se mêlent de la lutte pour les présentations de candidatures. Ceux-ci demandent Cerrinius Vatia.

Pompéi n'était pas précisément une ville d'étude, mais bien plutôt une ville de plaisirs. Aussi quel bonheur si les fouilles mettaient au jour les bibliothèques de ce temps ; si elles nous permettaient de lire, dans une histoire complète de Tite-Live, l'époque si troublée et si peu

(1) On sait quelle était l'importance de cette industrie dans l'antiquité. Les foulons de Pompéi formaient un collège, avaient une basilique, c'est-à-dire une bourse où ils se réunissaient.

connue des Gracques, de la lutte entre la démocratie naissante et l'aristocratie à son déclin ; si un mémoire du temps déchirait le voile épais qui cache la période la plus brillante de l'histoire romaine, le siècle d'Auguste! Jusqu'ici cet espoir a été déçu. Tout ce qu'on a trouvé en fait d'écriture, ce sont des quittances d'un banquier, et la trouvaille est récente. Cependant il y avait à Pompéi des libraires, et dans les derniers temps on a déblayé, près de la porte de Stabie, un bâtiment qui comprenait un atelier de copistes, ainsi que l'atteste une inscription murale.

Les libraires (*librarii*), tout comme les autres corporations, présentaient des candidatures. Dans la rue sur laquelle l'atelier donne sortie, on lit des fragments d'une inscription où les libraires réclament la candidature d'un Sabinus, qui était peut-être Helvius Sabinus, candidat à l'édilité.

Les corporations des artisans et commerçants n'étaient pas les seules associations dans les villes de l'empire romain. Bien que toutes ces corporations eussent un caractère religieux, en ce sens qu'elles honoraient, par des sacrifices et par des festins, la Divinité sous le patronage de laquelle elles étaient placées, il y avait en outre des associations dont le but principal, sinon unique, était de célébrer et de favoriser le culte d'une Divinité spéciale. A cette époque, l'ancienne religion romaine, italique, froide et formaliste, avait subi depuis des siècles l'influence réchauffante et en même temps démoralisatrice de l'Olympe grec. Mais même ce mélange de croyances et de pratiques ne suffisait plus aux aspirations religieuses des populations. De longue date déjà, les pratiques religieuses de l'Egypte avaient envah

l'Italie, et triomphant de tous les obstacles que lui avait opposés l'esprit national du gouvernement romain, le culte de la déesse Isis florissait au I^er^ siècle de notre ère dans toutes les provinces de l'empire. A Pompéi aussi, Isis avait son temple, situé près des théâtres, et ses adorateurs formaient l'association des *Isiaci*. Une doctrine qui promettait la paix de l'âme et la félicité éternelle en retour de pratiques mystiques et de purifications corporelles, *sans contrarier aucune passion humaine*, devait naturellement rencontrer de nombreux adhérents dans la ville de Pompéi, où l'intérieur des maisons, les peintures et les inscriptions nous donnent, après dix-huit siècles, le reflet d'une civilisation raffinée et de la plus révoltante immoralité.

Cependant le culte national n'était pas absolument délaissé. La patronne de Pompéi, digne d'elle, était Vénus, *Venus fisica Pompeiana*. Elle, aussi, avait ses temples et ses fervents adeptes, les *Veneri*. Les adorateurs de Vénus et les sectateurs d'Isis se lancent dans l'arène électorale pour recommander des candidatures diverses. Tandis que les adeptes du culte étranger réclament sur des affiches peintes à proximité de leur temple, les candidatures à l'édilité de Cuspius Pansa et de Helvius Sabinus, les adorateurs de la patronne de la ville semblent s'être déclarés pour *Popidius secundus* à l'édilité et pour *Cœcus secundus* au duumvirat.

Mais il y a plus fort que cela. Non loin du Forum, quand on entre dans le vico de Soprastanti, à droite, se trouvent deux boutiques. Le mur extérieur est orné des portraits de Bacchus, de Mercure et de la Victoire. Sous le portrait de Bacchus, la candidature de *Casellius* à l'édilité est demandée..... par qui? Par Vénus en personne, par Vénus, la patronne de Pompéi.

On peut comparer à ce programme un autre plus ancien dans lequel on prie Vénus d'être favorable à ceux qui voteront pour le candidat recommandé.

C'était, je crois, un peu dans les habitudes de Pompéi, de faire agir Vénus par une personne interposée. Dans le *vico degli Scienziati*, dans la grande salle ou l'atrium d'une maison qui n'est pas déblayée depuis longtemps, on lit, tracés au stylet, deux hexamètres dont, sauf quelques variantes, le premier est emprunté à Properce et le second à Ovide :

Candida me docuit nigras odisse puellas : (1)
Odero, si potero : sed non invitus amabo. (2)

« Une blanche jeune fille m'a appris à détester les filles à la peau noire ;

» Je les détesterai, si je puis ; mais si le les aime, ce ne sera pas malgré moi (3). »

Les associations de Pompéi n'avaient pas toutes un but sérieux, comme celles dont nous venons de parler. Il y avait des sociétés d'amusement. D'après le droit de l'empire, toute association a besoin d'une autorisation préalable. A Pompéi, où le goût de l'association était fort développé, on n'avait pas toujours, paraît-il, observé la stricte légalité. En 59 après J.-C., les jeux de gladiateurs avaient donné lieu à une rixe sanglante entre les habitants de la ville et les nombreux spectateurs qui étaient venus d'une ville voisine, de *Nuceria*. Il y eut

(1) *Eleg.* I, I, 5. — *Donec me docuit castas odisse puellas.*
(2) *Amor.* III, II, 35.
(3) Sous ce joli *graffito* :

Candida me docuit nigras odisse puellas,

un plaisant a écrit : *Oderis, sed iteras.* « Tu les hais, mais tu y reviens, » et signé : *Venus physica Pompeiana.*

des blessés et des morts, à tel point que le Sénat de Rome, pour punir Pompéi, interdit ces jeux pendant dix ans et ordonna la suppression de toutes les associations non autorisées. Cependant des sociétés d'amusement avaient continué d'exister. Il y avait, par exemple, des sociétés de *jeu de balle*, et, à l'occasion, on ne manquait pas de recommander un candidat aux joueurs.

Dans la rue des Augustales (à côté de la rue de Stabies), entre la dixième et la onzième entrée, se trouve la taverne d'Edone. Celle-ci est le local (nous dirions aujourd'hui le cercle) des *seribibi*, des *tard-buveurs*. Le graffito qu'on lit sur un mur de l'atrium indique suffisamment la destination du lieu. Edone (le maître de l'estaminet) dit : « Ici l'on peut boire pour un as. Celui qui donnera deux as boira du meilleur. Combien faut-il pour boire du Falerne ? »

La société des *Tard-Buveurs* (1) demande à l'unanimité la candidature de Vatia.

Deux portes plus loin, une candidature est présentée par la société des *Laronneaux*, *Furunculi*, et au-delà de l'entrée, par celle des *dormeurs* ou des *endormis* (*Dormientes universi*).

Les tard-buveurs, les laronneaux et les dormeurs étaient peut-être les trois sobriquets d'une même société de bons-vivants, car ils présentaient tous un seul et même candidat, Vatia, qui était aussi celui des *portefaix*.

Les préférences varient de quartier à quartier, de rue à rue ; mais ce qui prédomine ce sont les recommandations des *aubergistes*, des *cabaretiers* et des *boutiquiers*.

(1) Je ne voudrais calomnier ni mon temps, ni mon pays ; mais je crois que, sans chercher beaucoup et sans aller bien loin, il serait facile de trouver encore des Tard-Buveurs, c'est-à-dire des gens qui s'attardent un peu trop à boire.

Les cabaretiers surtout sont nombreux à Pompéi. Il en est un, nommé Phœbus, qui recommande les candidatures de Holconius et de Gavius au nom de tous ses chalands. Peut-être parlait-il au nom des campagnards qui, aux jours de marché, venaient se restaurer chez lui.

Mais le jour de la présentation officielle des candidatures est arrivé. Le Président des comices dresse la liste officielle des candidats et l'affiche au Forum, de manière que tous les électeurs puissent de plain-pied en prendre facilement connaissance.

Les quelques jours qui restent avant l'élection sont mis à profit par les partisans des diverses candidatures pour obtenir de nouvelles adhésions.

Dès ce moment, les recommandations ne portent plus: un tel *rogat*, demande, ou *cupit*, désire ; car la candidature est posée. L'électeur déclare qu'il votera pour telle ou telle candidature : *facit;* on trouve les inscriptions suivantes :

Helvium Sabinum
Aed. Primus cum suis facit.

Ou bien :

Cupiens fecit cum sodales (1) ;

« Il est heureux de voter avec ses compagnons. »

(1) L'orthographe de ces graffiti est souvent peu correcte. Beaucoup paraissent avoir été tracés par des Osques qui n'avaient guère fréquenté l'école. Du reste, un brave magister, Valentinus, plus soucieux de se faire quelque protecteur que préoccupé des légitimes exigences de la syntaxe, avait écrit hardiment sur sa porte : *Valentinus cum discentes suos.* Cette enseigne malheureuse ne serait-elle pas l'espièglerie de quelque écolier malicieux ? - Les enfants à qui on laissait prendre un morceau de charbon ou de craie esquissaient aussi un gladiateur, comme aujourd'hui ils dessinent un soldat, et il est curieux de remarquer que la façon dont ces jeunes mains procèdent n'a pas changé. « On ne se doute pas combien ces gamineries qui garnissent

Ou bien encore ce pressant appel peint à la porte des citoyens influents :

Fac - facias - fave - officium commoda,

« Votez - favorisez - prêtez votre concours..... »

Et l'on ne se gêne point d'invoquer leur intérêt bien entendu :

Popidium secundum,

Rufine, fave et ille te faciet.

« Rufinus, favorise la candidature de Popidius Secundus et il te fera nommer. »

Et encore, un peu plus loin, cette insinuation tout aussi effrontée :

Sabinum aed., Procule, fac, et ille te faciet.

« O Proculus, nomme Sabinus édile et il te nommera. »

C'est franc et net, il me semble.

Fréquemment, la peinture du nom seul à l'accusatif est toute la recommandation. Le plus souvent le nom est suivi de la formule : *Oro vos faciatis*, « je vous prie de nommer ; — très souvent encore on y ajoute : *virum bonum*, « c'est un honnête homme; » — *dignum rei publicæ*, « il est digne des fonctions publiques ; » — *ærarium conservabit*, « il ne dilapidera pas le Trésor public, il apportera de bon pain. »

Helvius, Cuspius et Popidius sont recommandés comme d'excellents jeunes gens, *juvenes probos, juvenes egregios.* Ils avaient au moins vingt-cinq ans, âge requis pour la brigue des magistratures ; mais, dans l'ancienne Rome,

les murailles, quand la police les tolère, pourraient apprendre de choses à la postérité, si elles arrivaient aussi loin. » BOISSIER.— Sans aucun doute ce sont ces graffiti, peu faits pour venir jusqu'à nous, qui nous font entrer le plus avant dans l'intimité des Pompéiens.

on était, vous le savez, jeune homme, *juvenis*, jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.

Helvius est un jeune homme qui mérite tout le bien possible, *omni bono meritum juvenem, innocentem juvenem*, qui n'a jamais fait de mal à personne...

On trouve encore : *egregium adulescentem*, « jeune homme distingué ; » — « plein de modestie, » *verecundum adulescentem* ; — *probissimum juvenem*, « d'une probité hors ligne ; » *juvenem dignissimum*, « personne n'est plus digne des honneurs. »

Quelle politesse ! Quelle urbanité !

Rien que des éloges, pas un mot, pas une allusion méchante à l'adresse des concurrents. Nos mœurs électorales sont un peu différentes et n'offrent pas toujours autant de retenue et de réserve.

Mais, demandera-t-on, qui supportait les frais de peinture de ces affiches ? Est-ce le candidat lui-même ou le parti du candidat ? Il est difficile de répondre. Une affiche porte ceci : « Les annonces sont peintes par un tel Infantio avec le concours des peintres Fructus et Sabinus : *hic et ubique*. Ici et partout ailleurs. » Ces annonces sont peintes avec soin. La réclame en faveur de la candidature me paraît avoir été en même temps une réclame pour le peintre. Il arrivait même que le peintre ajoutait à son nom celui du blanchisseur ou du stucateur qui lui avait préparé la place de l'affiche, voire même du manœuvre qui avait assisté le maître stucateur. De toutes ces circonstances, on pourrait conclure que le candidat ou ses partisans faisaient à l'avance un contrat avec un peintre pour l'entreprise de toutes les recommandations de sa candidature. Du reste, que les candidats soient intervenus pour payer les dépenses, il semble qu'il n'y ait là rien de

répréhensible. L'argent du candidat ne jouait-il point parfois un rôle plus important et moins légal ? On sait, par l'histoire du dernier siècle de la République, jusqu'où allaient les excès de la corruption dans les élections de Rome et quelle fut la série des lois qui tâchèrent d'y opposer une digue impuissante. Les élections municipales souffraient du même mal. Les lois municipales défendent à tout candidat, *pendant les deux années qui précèdent sa candidature*, de distribuer des cadeaux ou des dons, de quelque nature qu'ils soient, de donner des festins en vue de son élection et de réunir à sa table plus *de neuf personnes*, le nombre normal du triclinium romain ou du repas privé. Le candidat ou tout autre qui, pour favoriser une candidature, aurait enfreint ces prescriptions s'exposait à une action populaire et pouvait être condamné à une amende de 5,000 sesterces (plus de 1,000 francs) au profit de la caisse municipale.

Enfin, Messieurs, il reste une question assez importante, et je vous prie de me continuer pendant quelques minutes encore votre bienveillante attention.

Quels étaient les intérêts qui divisaient les candidats à Pompéi ? Sur quelles questions portait la lutte communale ? Et d'abord, était-ce quelque grande question de *nationalité* ou de *politique générale* ?

Un siècle auparavant, ces luttes communales avaient dû s'inspirer souvent d'un esprit d'antagonisme national. Pompéi, ancienne ville osque, s'était, lors de la guerre sociale, déclarée pour les alliés ; mais, prise par Sulla, elle avait reçu les vétérans de plusieurs cohortes, et la cité osque avait été transformée en colonie romaine : *Colonia Veneria Cornelia Pompeianorum*. Les anciens habitants avaient dû céder une partie de leurs maisons

aux colons romains. La langue nationale, osque, avait dans l'usage officiel fait place à la langue latine. De profondes rancunes séparaient la population osque et les envahisseurs romains. Cicéron, qui possédait une villa près de Pompéi, nous en a conservé le souvenir; et, soit dit en passant, à cette époque les élections y étaient vivement disputées, « car, disait Cicéron (1), dans un moment de mauvaise humeur, sous la dictature de César, il est plus facile de devenir sénateur à Rome que décurion à Pompéi.

Mais près de deux siècles avaient usé, effacé jusqu'au souvenir des anciennes discordes. Plus de traces d'opposition nationale; la langue latine régnait à Pompéi en maîtresse. Peut-être d'anciennes familles conservaient-elles en secret une certaine affection pour le culte et les usages nationaux des ancêtres; on trouve en effet certains grands hôtels où l'on aimait à crayonner sur les murs les lettres de l'alphabet osque et dans l'un desquels la déesse *Flora* était encore invoquée sous le nom de *Fluusa*; mais c'étaient des exceptions. Peut-être est-il permis de voir un dernier vestige de l'esprit osque dans cette inscription où le patron d'une candidature avait fait peindre les lettres de son nom à la manière osque, c'est-à-dire de droite à gauche.

Ce n'était pas non plus la théorie du système gouvernemental qui divisait les habitants de Pompéi. A Rome, il pouvait y avoir à cette époque, et il y avait certainement des républicains; mais il n'y en avait guère hors de Rome. Les provinces, et même les municipes de l'Italie, avaient accepté l'empire, qui avait inauguré pour

(1) Cic. — *Pro Sullâ*, 21.

eux une ère de sécurité et de liberté relatives, et personne ne désirait le retour des tempêtes dans lesquelles la république avait sombré. Pompéi spécialement était impérialiste.

Mais peut-être enfin y avait-il d'autres questions d'intérêt supérieur, d'intérêt religieux, autour desquelles s'agitaient les luttes communales? Or, Messieurs, entre les sectateurs de Vénus et ceux d'Isis, ni les pratiques, ni les doctrines n'étaient assez opposées pour que la lutte pût prendre un caractère religieux. S'ils patronnent des candidatures diverses, c'est que la sympathie et l'intérêt de la corporation leur dictaient des choix opposés. Quant à la religion nouvelle qui devait changer la face du monde, elle préparait encore en secret la voie à son futur triomphe. Il n'est pas même certain qu'elle eût déjà des prosélytes à Pompéi. La lutte était donc circonscrite au terrain des intérêts matériels de la commune. « Et il faut » le dire à l'honneur des administrateurs communaux, » la munificence des édifices publics, le pavage des rues, » les fontaines d'eau potable qui ornent le coin des rues, » les bains publics, les immondices emportées par des » cloaques souterrains communiquant avec toutes les » maisons, en un mot, les embellissements et les travaux » de salubrité publique à Pompéi pourraient servir de » modèles à bien des administrations communales de » notre temps. » Je me hâte d'ajouter, Messieurs, que c'est M. *Nissen* qui parle ainsi dans son livre sur Pompéi.., et que M. Nissen est un Prussien de Berlin.

Mais, ce qui décidait avant tout les élections, c'était la popularité personnelle du candidat dans son quartier, c'étaient ses libéralités, les services rendus aux nombreuses et puissantes corporations; c'étaient les alliances

de familles qui lui procuraient les voix des électeurs du voisinage...

Enfin, Messieurs, quels ont été les résultats des élections qui eurent lieu à Pompéi en 79? On pourrait chercher à le deviner, mais ce serait imprudent et surtout superflu. A quoi bon, en effet, se perdre en conjectures hasardées, alors que les fouilles, qui sont loin d'être terminées, découvriront peut-être un jour, d'une manière certaine, les noms des duumvirs et des édiles sous l'administration desquels eut lieu la terrible catastrophe? Catastrophe terrible, lamentable, en effet, mais qui nous permet, après dix-huit siècles, de scruter de nos yeux, de tâter de nos mains, la vie vraie, intime, publique et privée des anciens. Muettes au premier regard, toutes ces pierres, consultées, parlent bientôt, se confessent à la science, à l'imagination qui les comprend à demi-mot; elles disent peu à peu tout ce qu'elles savent et tout ce qui se passait de mystérieux et d'étrange, sur ces mêmes pavés, sous ce même ciel, dans un temps miraculeux, le plus beau peut-être de l'histoire, le VIII^e^ siècle de Rome et le I^er^ de J.-C.

LA VANITÉ

PAR

M. Aug. Wicquot

Membre résidant.

Quand nos illusions ont toutes fait naufrage,
Toujours au fond du cœur, en dépit de l'orage,
Survit un sentiment, par un rien irrité,
Mais que rien ne détruit, c'est notre vanité.
Si l'on veut écouter les langues indiscrètes,
Elle est surtout vivace en l'âme des poètes ;
Jugez-en par un fait pris au siècle dernier,
Entre mille au hasard : le grivois chansonnier,
Le caustique railleur dont la verve légère
Eut parfois le secret d'exaspérer Voltaire,
L'émule de Panard et de Collé, Piron,
Puisqu'il faut bien enfin l'appeler par son nom,
Après le beau succès de la *Métromanie*,
Avait été soudain frappé de maladie.
La Muse et ses amis pleuraient déjà sa mort.
Il en revint... pourtant il maudissait le sort,
Car tout un long hiver, loin du café Procope,
L'avait rendu morose et presque misanthrope.
Enfin, le mois de Mai, cher aux convalescents
Venait de s'éveiller au souffle du printemps.
Tout renaissait ; partout la féconde nature
Prodiguait ses trésors de fleurs et de verdure.
« Ma canne à pomme d'or, mon bel habit marron,
» Mon rabat de dentelle, en route ! dit Piron,

» Je veux ce matin même, ivre de poésie,
» Savourer au grand air mon retour à la vie. »
Un fiacre de louage aussitôt le conduit
Dans ce bois de Boulogne, où son esprit séduit
Vint si souvent trouver l'ombre et la rêverie.
Méditant quelque plan nouveau de comédie,
Il arrive, accablé du soleil printannier,
A la mare d'Auteuil, sous un vieux marronnier,
Qui déjà se couvrait d'un précoce feuillage.
Il restait là, rêveur devant le paysage,
Qu'il pouvait contempler sur son banc de gazon ;
Il se complaisait même à sonder l'horizon ;
Tout à coup, sur la route, un bruit se fait entendre :
Un char léger parait ; Piron en voit descendre,
Calme, silencieux, un jeune paysan,
Vêtu modestement d'un grossier bouracan,
Qui, devant lui s'arrête... et gravement salue.
« Tudieu ! se dit Piron, d'une voix tout émue,
» Le rustaud, par hasard, m'aurait-il reconnu ?
» Son hommage est muet, mais il est bien venu.
» Dans ce lieu si désert, vraiment, je n'ose y croire,
» Avec moi porterais-je un rayon de ma gloire ?
» Personne plus que moi n'a jamais souhaité
» Ne pas trop émerger de son obscurité ;
» Et voilà qu'ici même .. » il allait, le poète,
Exhaler ses regrets, quand, en habits de fête,
Se dirige vers lui, sur un âne trônant,
Une fraîche fillette, au sourire avenant,
Portant un gros bouquet d'aubépine fleurie,
Qu'elle pose à ses pieds... puis gagne la prairie.
« Comment, sans me parler, disparaître aussitôt ?
» Dit tristement Piron, regardant le dépôt
» De fleurs jonchant le sol. Quelle façon courtoise
» D'exprimer son respect, pour une villageoise !

» Pourquoi s'enfuir ainsi ? Tant de discrétion
» Avive et mon plaisir et ma confusion !
» Je suis bien éveillé ; ce n'est donc point un rêve.
» J'étais venu chercher le repos, une trêve
» A mon rude labeur, aux ennuis de Paris,
» A ces cruels dédains de rivaux ennemis,
» Qui condamnent l'auteur de la *Métromanie*
» A se morfondre au seuil de leur Académie.
» Mais je suis bien vengé ; quelle rude leçon
» A tous ces beaux esprits, poètes de salon,
» Vient d'infliger ici l'aimable paysanne
» Dont je crois voir encor le grand air de sultane ;
» Son bouquet me ravit plus qu'une ovation !... »
Il donnait libre cours à son émotion,
Quand au loin retentit, du bout de la clairière,
De tout un escadron la fanfare guerrière ;
Il suivait au galop son brillant colonel,
Le marquis de Vaudreuil, brave, spirituel,
Déjà couvert d'exploits, rayonnant de jeunesse ;
Fier de ses compagnons, la fleur de la noblesse,
Qui savaient s'élancer des fêtes de la Cour
Sur les champs de bataille, et goûter tour à tour
Du combat les ardeurs et de l'amour les charmes.
Devant le marronnier, « Halte ! Portez les armes ! »
Cria le colonel ; — à son commandement
Les fougueux cavaliers s'arrêtent un moment,
Et puis ayant dans l'air agité leur épée,
Disparaissent bientôt sur la route escarpée.
Revenant de Saint-Cloud, ce jeune état-major,
Enseigne déployée et tout chamarré d'or,
Accourait relever la garde à la Muette,
Où se trouvait la Cour, en pompeuse étiquette.
Piron se redressa, confondu de stupeur ;
« C'est trop ! murmurait-il, c'est beaucoup trop d'honneur

» Que chacun en ces lieux s'empresse de me rendre !
» Qui m'a donc pu trahir ? C'est à n'y rien comprendre ;
» Quoi ! l'escadron volant de la maison du Roi
» Avec tous ces égards défiler devant moi ?
» Hommage qui n'est dû qu'aux maréchaux de France !
» Grâce aux Dieux ! mon bonheur passe mon espérance,
» Et je vais regagner mon modeste logis
» Avec une moisson de souvenirs bénis,
» Plus enivrants, plus doux que le parfum des roses »

Piron avait pu voir vraiment toutes ces choses :
Villageois et fillette, escadron tout entier.
Ce qu'il ne voyait pas au haut du marronnier,
C'était, dans un abri creusé sous la ramée,
Notre-Dame d'Auteuil, image bien aimée,
Que de Rome jadis Monseigneur de Tencin
Reçut pieusement comme un riche butin.
Le vaniteux, assis au pied de cette image,
S'était approprié salut, fleurs et hommage.

LAURÉAT DES CONCOURS

—×—

CONCOURS D'HISTOIRE

Médaille d'argent:

M. Alcius LEDIEU

Conservateur du Musée et de la Bibliothèque d'Abbeville,
Membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique
pour les Travaux historiques.

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1888.

—×—

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une des Eglises paroissiales ou d'une des Maisons conventuelles ou hospitalières de la Ville ou de la Cité d'Arras.

Cartes de l'Artois entre le XI[e] siècle et le XVII[e], avec les divisions politiques, religieuses, administratives et judiciaires

LITTÉRATURE.

Une pièce de deux cents vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose, se rattachant, autant que possible, à un sujet d'intérêt local.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle accordera des médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1888. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

N.-B. — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

Fait et arrêté, en séance, le 29 juillet 1887.

Le Secrétaire-adjoint, PAUL LECESNE.

Le Président, DE MALLORTIE.

II

LECTURES

faites dans

les Séances hebdomadaires.

L'ATELIER

DE

M. A. DEMORY

Son Enseignement. — Ses principaux Elèves

PAR

C. LE GENTIL

Membre résidant.

« Nous ne parlerons pas des dessins de M. Demory,
» son mérite en ce genre est reconnu depuis
» longtemps. Les sujets qu'il a exposés cette
» année ne peuvent qu'ajouter à sa réputation. »

C. DUTILLEUX. (*Septembre 1838*).

✠

Nos souvenirs de *Dutilleux* n'ont nullement oblitérés ceux que nous gardons de M. A. DEMORY et de son Atelier, dans lequel nous avons travaillé au cours des années 1834 et 1835 (1).

M. Demory professa ici de 1825 à 1872, à l'Ecole académique et communale de dessin, au Collège, aux dames Ursulines, chez Mesdemoiselles André, chez les demoiselles Demonchy, chez Mademoiselle Brunet, chez les demoiselles Charruey, chez les dames de la Compassion et longtemps chez les dames Bénédictines. Il a eu pour élèves tous les jeunes gens, toutes les jeunes

(1) Voir notre Notice sur M. Demory, *Mémoires de l'Académie d'Arras.*

personnes de la ville, des environs, et a été le Maître le plus connu, pour ne pas dire le plus populaire, de ceux qui ont enseigné dans nos murs.

Qui ne se rappelle sa figure énergique, au nez aquilin, à l'œil profondément enfoncé dans un orbite ombragé d'épais sourcils.

Qui ne le revoit encore, haut de taille, bien découplé, les épaules carrées, marchant droit, la tête un peu rejetée en arrière à la façon militaire (1).

A qui ne souvient-il pas que sous ces apparences sévères, parfois brusques même, se cachaient une bienveillance sans limites, un dévouement à toute épreuve et une inépuisable générosité !

Disciple d'*Hersent*, M. Demory était un *classique* convaincu, ayant pour hommes, dans la peinture d'histoire, *David, Regnault, Gérard, Gros, Guérin, Girodet, Ingres, Flandrin, Delaroche;* dans le paysage, *Bertin, Demarne, Wattelet, Michallon, Marilhat*, et admirant infiniment les portraits, merveilleux au surplus, de M^me^ *Vigée-Lebrun*.

C'est assez dire que la correction et l'exécution étaient ses deux qualités maîtresses ; et qu'en tant que dessinateur surtout, il avait une étonnante habileté de main.

On peut en juger en voyant, chez M^me^ Demory, une *Danaë* éclairée en reflet, dont l'exécution était particulièrement difficultueuse, le passage du blanc au noir s'opérant presque sans transition ; et chez notre collègue, M. *Laroche, Enée et Didon* d'après Guérin.

(1) Elève du fameux capitaine *Vallée*, première lame peut-être de l'armée française d'alors, après l'incomparable *Jean Louis*, M. Demory avait conservé dans sa marche un certain balancement d'épaules sentant la salle d'armes.

Impossible assurément de pousser plus loin le charme du crayon, et les gravures anglaises les plus renommées ne l'emportent point en finesse sur ces œuvres absolument remarquables.

Après ces tours de force, on peut citer *Daphnis et Chloë* d'après Hersent (1826), une *Scène du Déluge* d'après Girodet (1827), *Myrtil et Amyntas* d'après *Serrur*, et un ravissant portrait de M^me^ Demory (1828-1829).

La supériorité des dessins maintes fois médaillés de M. Demory était si notoire, les formules laudatives se trouvaient tellement épuisées à leur endroit, qu'après l'avoir sincèrement et « de toutes ses forces » félicité lors de l'exposition de 1833 sur les « progrès vraiment très sensibles » qu'accusaient ses peintures, Dutilleux se bornait à dire en terminant sa consciencieuse critique : « Nous ne parlerons pas des dessins de M. Demory ; *son mérite en ce genre est reconnu depuis longtemps* ; les sujets qu'il a exposés ne peuvent qu'*ajouter à sa réputation* » (1).

Sans manier la brosse avec autant de dextérité que la pointe, M. Demory exécutait pourtant dans le goût *convenu* des Maîtres de l'Empire et de la Restauration, des paysages aux premiers plans meublés, détaillés, aux feuillés soigneusement différenciés, suivant les essences des arbres qu'ils faisaient parfaitement reconnaître, paysages plaisants à l'œil et qui n'étaient pas sans valeur.

Les environs d'Arras lui fournissaient des sujets d'études toujours intelligemment choisis.

Citons les *Hochettes*, de sinistre mémoire, s'enlevant sur un soleil couchant, que nous sommes heureux de

(1) *Courrier du Pas-de-Calais*, n° du 4 décembre 1833.—Dutilleux déclarait sa critique faite « la main sur la conscience. »

posséder ; — les *Abbaye, tours et ruines de Saint-Eloy*, encore à la tombée du jour, dont une bonne copie a été faite par *Estoret* ; — une vue plus importante et dans un autre effet du même sujet, cédée à M. de Cardevacque ; — le *vieux Moulin de Saint-Vaast*, à Saint-Nicolas ; — le *Vivier*, au long de la courtine festonnée par les tours de Louis XI ; — la *Fontaine Sainte Bertille*, à Marœuil ; — la *Sablière de Blairville*. — Des Vosges, où il séjourna deux mois, il rapporta plusieurs souvenirs, dont l'un, sur toile, de 60 au moins, appartenant à M. Delétoille.

Après avoir été critiqué par les *romantiques*, ce genre de peinture est maintenant décrié par les *naturalistes*, *réalistes*, *impressionistes* et autres nihilistes, *indépendants*, *dissidents*, *décadents*, et généralement ignorants de l'époque.

La critique des romantiques se conçoit sans effort. Il faut en effet reconnaître que ces toiles également soignées, léchées et blaireautées jusque dans les détails les plus infinitésimaux, où rien ne se trouvait sacrifié, présentaient une série d'intérêts partiels, distrayant de l'intérêt général, et puis une certaine sécheresse. Que partant, on pouvait préférer le faire plus inégal mais plus large et l'effet plus saisissant, que préconisaient les adeptes du romantisme.

Mais le dénigrement de ceux qui se qualifient pompeusement « peintres de l'avenir, » — *Di talem avertite casum*, — confond absolument quand, sous prétexte de néo-peinture et de réaction contre le *vieux jeu* (1), on les

(1) Celui de *Michel-Ange*, de *Raphaël*, de *Titien*, de *Paul Véronèze*, de *Léonard de Vinci*, de *Memling*, du *Corrège*, de *Murillo*, de *Velasquez*, de *Rembrandt*, de *Rubens*, de *Van Dyck*, du *Poussin*, de *Lesueur*, de *Lebrun*, de *Claude Lorrain*, de *Ruysdaël*, de *Rigauld*, de *David*, d'*Ingres*, de *Prudhon*, de *Géricault*, de *Delacroix*, de *Chaplin*, de *Corot*, de *Diaz*, de *Decamps*, de *Troyon*, de *Jules Breton*, de *Millet*, de *Théodore Rousseau*! . .

voit étaler leurs productions insensées, barbouillages sans nom, n'offrant qu'une affreuse débauche de couleurs, qu'un abominable tohu-bohu de lignes, ne laissant entrevoir ni sentiment, ni métier, ni aptitude d'aucune sorte.

Froids et trop méthodiques, nous le concédons, les classiques n'en étaient pas moins de vrais artistes, sachant dessiner et peindre, respectant le public et se respectant eux-mêmes, n'ayant rien de commun avec les pensionnaires de Charenton, et desquels nul homme sérieux ne pensera ni ne dira jamais ce que naguères écrivait fort justement de leurs détracteurs enragés, le docteur Grégoire s'exprimant ainsi : « Le naturaliste est » un détraqué qui se croit un original et qui prend la » maladie pour l'état normal, l'hôpital pour la maison, » Nana pour Ninon, l'égout pour la cité et Pantin pour » Paris (1).

(1) Delacroix, qui n'était certes point un classique, disait :

« Le *réalisme* littéral est stupide !

» Qui dit un art dit une poésie. Il n'y a pas d'art sans but poétique !

» Eh ! réaliste maudit, voudrais-tu, par hasard, me produire une illusion telle que je me figure que j'assiste en réalité au spectacle que tu prétends m'offrir ? C'est la cruelle réalité des objets que je fuis, quand je me réfugie dans la sphère des créations de l'art. Que m'importent tes personnages vrais, que je retrouve dans la rue sans me donner la peine d'examiner tes productions ? Je suis du moins le maître d'en détourner la vue, quand je les trouve sous mes pas ; tandis que toi, tu m'en fais voir toute la crasse et toute la misère. »

« Si le mot *réalisme* avait un sens, ajoutait Théophile Sylvestre, il voudrait dire de deux choses l'une : *négation de l'imagination*, alors l'homme, dépouillé de la plus haute de ses facultés, n'est qu'une brute ; ou bien *prééminence de la vérité visible et palpable sur la fiction poétique ;* dans le second cas, l'artiste réduit à l'état de scribe machinal, n'a qu'à dresser procès-verbal de tout ce qu'il voit et de tout ce qu'il touche. »

L'atelier de M. Demory était au premier étage, sur le jardin de la maison qu'occupe encore sa veuve, à l'angle de la rue des Capucins et de la petite rue Saint-Etienne.

Tirant son jour par deux fenêtres, il pouvait aisément contenir une douzaine de travailleurs.

A droite, en entrant, s'allongeait une table-pupitre occupée par les élèves copiant la gravure.

Plus loin, une autre table supportait les plâtres héroïques et mythologiques, moulages ou réductions de l'antique — à peu d'exceptions près (1) — servant aux élèves opérant d'après la bosse.

Dans la pièce, se dressaient six à huit chevalets à l'usage de ceux qui faisaient de la peinture ou qui, maniant l'estompe ou le crayon, étaient d'une certaine force.

Au long des murs, se trouvaient accrochés les études d'après nature à l'huile ou à la mine de plomb de M. Demory, qu'il laissait reproduire; plusieurs académies d'atelier, dont une de *Couture*, le futur auteur de la *Décadence romaine*, l'une assurément des plus admirables compositions de l'école moderne, une de *Rouget*, à qui l'on doit le *Mariage de Napoléon avec Marie-Louise* et *Henri IV devant Paris*, et un joli petit paysage sur toile cirée verte, dont voici la légende.

Certain paysagiste en tournée étant entré à l'auberge pour déjeuner et s'étant aperçu « au quart d'heure de Rabelais » de l'oubli de son porte-monnaie, aurait, afin de payer son écot, brossé sur la toile cirée de la table où

(1) Au nombre des plâtres se trouvait le torse bien plus grand que nature du Faune antique que, doué d'une force exceptionnelle, M. Demory portait seul pour le mettre en place. Cela nous émerveillait et doublait notre *révérence* pour le Maître.

il avait mangé, une délicieuse fantaisie qui, de main en main était arrivée en celles de M. Demory, lequel se plaisait à raconter l'anecdote.

La leçon se donnait de une heure à deux de l'après-midi, mais M. Demory parti restait qui voulait; le jeudi l'atelier était ouvert toute la journée.

Quoiqu'exigeant de ses élèves une subordination complète, le Maître, habituellement très gai, vivait avec eux dans une familiarité qui le faisait tant aimer, que l'atelier semblait triste lorsqu'il ne s'y trouvait plus; aussi ces mêmes élèves devinrent-ils tous ses amis reconnaissants et dévoués.

L'atelier, on vient de le voir, était un pur atelier de travail et non un atelier d'amateur, orné de curiosités, de bibelots et d'objets de luxe ; cela n'empêchait pas toutefois la maison de M. Demory d'être un véritable musée.

Sur le palier de l'escalier, contre la porte de l'atelier, se trouvait une œuvre capitale de *Doncre, Milon de Crotone attaqué par un lion*. Sous l'atelier, la salle à manger était littéralement tapissée de toiles de Maîtres, au nombre desquelles se distinguaient une magnifique esquisse du plafond du *Poussin*, conservé dans la grande galerie du Louvre, *le Temps, montrant la Vérité triomphante de l'envie et de l'erreur*, esquisse enlevée avec une *maëstria* superbe et qui enrichit le Musée de Lille, dont elle est l'une des plus belles perles ; une esquisse de l'*Adoration des Mages*, par *Rubens*, un *Ange*, attribué à *Le Sueur*, deux remarquables portraits de *Largillière*, le *duc* et la *duchesse de Lévis* (1), anciens gouverneur et

(1) Le portrait de la Duchesse fait actuellement partie de notre collection, ainsi qu'une miniature et une petite grisaille de Doncre, qui se trouvaient également dans la salle à manger de M. Demory.

gouvernante d'Artois ; un saint, flanqué de deux soudards, morion en tête, par *Crayer*, morceau d'une toile plus grande, acquis par le Musée ; un beau paysage de *Zuccarelli*, qu'animaient des figures de *Salvator* ; un *Saint Jérôme* et une *Madeleine* de *Doncre*, qu'on retrouve dans la collection de M. *Hirache* ; la *Paix d'Amiens* du même, offerte au Musée par M. Demory ; des animaux de *Van Bergem* ; un Choc de Cavalerie de *Verdussen* ; une Descente de Croix de *Jouvenet* ; un portrait de l'école hollandaise dans le goût de *Rembrandt*. Au salon, on voyait un charmant pastel de M^me^ *de Mirbel* ; une importante aquarelle de *Justin Ouvrié* (vue de Venise), une autre aquarelle de *Watelet* (dessous de bois), et dans une chambre à coucher un très beau Christ en Croix, de *Van Dyck*, esquisse peinte dans l'huile, offrant beaucoup d'analogie avec le même sujet au Musée d'Anvers, et qui frappa M. le comte *de Tramecourt* lorsqu'il l'aperçut en notre cabinet.

Les élèves qui fréquentèrent l'atelier alors que nous y travaillâmes furent Messieurs :

Laigle, que l'on reconnaissait assez généralement comme le plus fort.

Charles Libersalle, organisation fine, nerveuse et artistique s'il en fut, chantant et dessinant avec un goût exquis. Le *Berger de Virgile*, que nous lui vîmes exécuter, valait la gravure.

Son frère, actuellement architecte à Saint-Omer.

Charles Maniette, excellent camarade, qui devint receveur général des postes du Rhône. Copiant la *Paix d'Amiens*, il s'était épris de M^me^ Doncre, ayant posé, disait-on, pour la seconde des déesses allégoriques de ce

tableau. Passion peu inquiétante, cette dame étant morte le 2 février 1821 (1).

Henri Duprez, qui entra à Saint-Cyr et mourut capitaine des grenadiers de la Garde, par suite des fatigues de l'expédition de Crimée et du siège de Sébastopol.

Liébert, *Dufour*, *Rohart*, *Coquidé*, *Taffin*, *Piedanna*, *Souville*, de Dunkerque, neveu du fameux loup de mer de ce nom, et *Leleu*, dont l'incessante préoccupation était de construire ses phrases de manière à y loger autant de fois que possible l'imparfait du subjonctif. Ce qui faisait la joie de l'atelier auquel il servait de plastron.

Ce brave garçon, qui, sans doute, se croyait né pour illustrer la tribune ou le barreau, voire même tous les deux à la fois, finit par échouer à Paris dans l'une de ces boutiques où se fabriquent les Chemins de Croix et autres tableaux d'église, à raison de 4 à 6 francs par jour.

Les jeunes gens qui apprennent maintenant à dessiner, commencent pour la plupart par la bosse reproduite à l'aide de l'estompe seule, le crayon étant absolument délaissé.

Il n'en était point ainsi autrefois, quand professait M. Demory.

Le crayon se trouvait l'agent principal, l'estompe, le

(1) Mme Doncre, qui était fort belle, comme le prouve le portrait de la collection de M. Hirache, a souvent posé pour les personnages des tableaux de son mari. C'est ainsi qu'on croit voir encore un souvenir d'elle dans la petite esquisse de la déesse de la Liberté que la Municipalité commanda à Doncre pour le salon de l'Hôtel-de-Ville, à l'époque révolutionnaire. Exécutée en grand, cette figure a disparu, mais la petite esquisse est en notre possession, et nous la tenons de M. Demory.

dessin d'après la bosse à part, n'intervenant que comme adjuvant.

On débutait par reproduire la gravure ou la lithographie, et cela durant plusieurs années. S'initiant par les *moyennes têtes*, on passait aux *grandes*, puis à l'*académie*, enfin aux *sujets ;* cela fait, on abordait la *bosse*.

Ce système est non-seulement abandonné, mais encore vivement attaqué. Sans chercher soit à masquer, soit à défendre les défauts qu'il pouvait avoir, constatons uniquement, mais constatons bien, qu'il avait du moins la qualité de donner une habileté et une sûreté de main difficiles à rencontrer aujourd'hui.

Cette habileté trouvait jadis ses témoignages irréfragables dans les nombreux dessins médaillés et retenus au Musée des lauréats de l'école municipale. Sauf trois ou quatre, ces œuvres si intéressantes ont depuis quelque temps fâcheusement disparu, on ne sait trop pourquoi; et chose plus regrettable, elles sont perdues, momentanément du moins. Il nous a été, en effet, impossible d'en découvrir la moindre trace lorsque nous désirâmes les revoir et les apprécier, à l'occasion de cette causerie.

Or, cette habileté manifestement impuissante à constituer les Maîtres, qui sont des génies créateurs, mais qui peut à la rigueur suffire aux hommes de métier tels que dessinateurs, graveurs ou lithographes, qui habituellement composent peu et se bornent à reproduire, a eu à Arras cet excellent résultat de montrer à *Sanson* et à *Collette*, qui sans elle seraient restés de simples employés de bureau, quelle carrière leur avait ouverte, en développant chez eux des aptitudes natives, le genre d'enseignement de M. Demory.

Les principaux élèves du Maître furent, comme artistes,

MM. *Daverdoingt, Toursel, Lampérière, Demory fils, Baton,* peintres; *Sanson, Collette,* lithographes; comme amateurs, MM. *Randon,* alors capitaine, et depuis maréchal de France (1), peintre; *Sayon, Barbier, Pronnier* et *Bourgois,* dessinateurs (2).

Reprenons.

Sorti premier prix (3) de l'école communale de dessin, *Charles Daverdoingt* entra en 1832 dans l'atelier du baron

(1) A cette époque (1825), le capitaine Randon avait, croyons-nous, sous ses ordres, dans le régiment de chasseurs auquel il appartenait, le marquis *de Gironde* et M. *de Larochejacquelin,* avec qui le Maître faisait souvent des armes. Un groupe de ces trois officiers a été dessiné par M. Demory, puis reproduit par la lithographie. L'un des rarissimes exemplaires de ce dessin est aux mains de notre vieil ami, M. Trannoy père, avocat à Arras. Le Maréchal, qui avait conservé les meilleurs souvenirs de son ancien professeur, en demandait des nouvelles chaque fois qu'il voyait M. Trannoy.

(2) A ces noms on pourrait ajouter ceux de notre illustre architecte *Alexandre Grigny,* que Dutilleux a si justement appelé « héritier direct des sublimes maçons du moyen-âge, » de MM. *Adalbert Cuvelier,* qui s'est si intelligemment occupé de photographie progressive au début de l'invention Daguerrienne; *Coiffier* qui, entré au régiment du Génie, est parti pour les Iles, d'où il est revenu décoré; *Baisu,* qui devint portraitiste à Paris; et *Delaporte,* qui fut médaillé à l'école communale pour un *Mazeppa poursuivi par des loups,* avant de fréquenter l'atelier de Dutilleux et de professer le dessin à Arras.

(3) « Au sujet de l'école municipale de dessin qui donnait ses prix » avec ceux du Collège, et dont M. Gauthier était professeur avec » M. Demory, son collègue, j'y suis allé quelque temps ainsi que » Toursel Augustin, et je me rappelle un Romulus et un Tatius qui » me valurent un premier prix, Toursel eut le second. » (Lettre de M. Daverdoingt du 26 septembre 1887).

Arrivé à Rome en 1836, Daverdoingt y séjourna quatre ans, rayonnant de là dans toutes les principales villes d'Italie et de Sicile. Il y retourna ensuite pendant deux ans pour y faire son *Baptême du Christ* de la Cathédrale ; puis il y revint pendant deux ans encore. Rentré définitivement en France en 1846, il prit un atelier à Paris, rue Trévise, 37, où il resta jusqu'en mai 1887. Il est maintenant retiré dans une maison de campagne, à Averdoingt (Même lettre).

Gros, fut admis, en 1833, à l'école des Beaux-Arts, et fit à Rome, en 1836, la connaissance d'*Ingres*, directeur alors de l'école française, dont il adopta les tendances, pour ne plus s'en départir.

A l'instar d'Ingres, en effet, dont Raphaël était le dieu, après avoir remonté aux sources de l'art dans le XV^e^ siècle, c'est-à-dire aux Maîtres dont Raphaël procéda et avoir surtout profondément étudié Raphaël lui-même, Daverdoingt gravita dans l'orbite d'Ingres, en ce sens qu'ainsi que lui il appartint à la grande école romaine du XVI^e^ siècle.

La Cathédrale, les églises, couvents et quelques maisons particulières d'Arras conservent de cet artiste de nombreuses œuvres d'un mérite capital.

La plus importante est sans contredit l'immense peinture décorative de la coupole de la chapelle de la Vierge, à la Cathédrale, peinture qui a malheureusement déjà beaucoup souffert et qui sera détruite dans un prochain avenir, si l'on ne se hâte de la restaurer et de neutraliser les causes de la détérioration.

Inutile de décrire ici cette grande composition *Regina cœlorum*, que tout le monde connaît, hormis pourtant la partie la plus remarquable que l'on ne saurait apercevoir sans entrer dans la chapelle : les figures assises de *Moïse*, de *David*, d'*Isaïe* et de *Jérémie*, parfaitement drapées et d'une tournure réellement magistrale (1).

Signalons ensuite le *Baptême du Christ*, à la Cathédrale encore (2); la *Vierge médiatrice*, à la chapelle de l'Evêché;

(1) Notre ancien confrère de barreau, M^e^ Luez, a fait une critique très complète et très louangeuse de cette grande page.

(2) Le modèle fort couru alors qui posa pour le Christ fut Jean Dubocq, que Jules Claretie prétend avoir fondé en mourant un prix pour les débutants pauvres (*La Vie à Paris*, année 1881, page 187).

l'*Annonciation*, aux dames Ursulines, 1842, *ex-voto* de J. Goubet ; la répétition du même sujet, avec quelques variantes, à St-Nicolas-en-Cité; un épisode du *Massacre des Innocents*, au Musée, œuvre ultra classique et un peu théâtrale ; *Rebecca* à la fontaine ; appuyée sur son amphore, la belle Juive examine le bracelet que vient de lui offrir *Eliezer* ; de grandeur nature, d'une couleur chaude, cette figure, sentant l'école vénitienne, est peut-être la plus réussie de toutes celles de Daverdoingt, et il est fâcheux qu'on ne la puisse examiner qu'au salon de M. Delétoille.

Dans la première manière de l'artiste, genre de Gros, on trouve au Musée le portrait en costume officiel de M. *Dudouit*, Maire d'Arras de 1830 à 1837 ; au noviciat des dames Ursulines, le *Martyre de sainte Ursule* et de ses compagnes, toile qui, en tant que style, couleur, exécution et sentiment ne ressemble en rien aux sujets religieux sus-indiqués.

La chapelle du même couvent offre de Daverdoingt une copie du *Christ de Prudhon*, et le Musée, des copies de la *Mort de sainte Cécile*, du *Dominiquin*, et du *Retour de l'enfant prodigue*, de *Lionello Spada*.

Le Musée a encore de lui un petit lavis représentant la Vierge médiatrice de la chapelle de l'Evêché. Don de l'auteur, 1886 ; un grand carton de cette même Vierge, sans la Trinité qui la surmonte ; dans le bas de ce dessin, à l'arrangement très soigné, aux draperies très cherchées, on lit : « Carton du tableau destiné par l'auteur à la » chapelle de l'Evêché d'Arras et donné par le Gouver- » nement à l'église de Châteauroux, 1857-1858 (1), » un carton de la *Sainte Trinité* complétant le précédent, et

(1) Un Christ au Jardin des Oliviers, de Daverdoingt, fut aussi donné par le Gouvernement à l'église d'Hermaville.

un carton de *Sainte Anne* et de la *Vierge* (Cartons donnés par M. Lampérière).

Il est fâcheux que le Musée n'ait pas retenu la gracieuse *Odalisque couchée* que Daverdoingt exposa, en 1868, au palais de Saint-Vaast; lignes et tonalités, en effet, imprimaient à ce tableau de choix un charme séduisant.

Bien que le romantisme de Dutilleux ne s'alliât aucunement avec le genre classique de Daverdoingt, et qu'en esthétique leurs idées fussent souvent divergentes, la belle intelligence de ce dernier et l'indépendance de son caractère ne pouvaient manquer de lui concilier l'estime de notre ami; aussi en donna-t-il la preuve la plus éclatante en le choisissant entre tous afin de lui confier la mission délicate de négocier avec Delacroix l'acquisition de son magnifique *Martyre de Saint Etienne* pour le Musée d'Arras. Tableau que Daverdoingt obtint pour 4,000 fr. et dont la valeur a décuplé maintenant.

Augustin Toursel (né à Arras le 18 février 1812, décédé à Paris le 12 février 1853) entra, en quittant notre Collège où il s'était distingué, et l'école communale où il avait également brillé, dans l'atelier de *Lordon*, qu'il délaissa pour celui de Gros.

Peintre d'histoire, paysagiste et homme de lettres, cet artiste eût fourni une brillante carrière, si les sombres rêveries qui absorbèrent son esprit inquiet n'avaient fini par l'obscurcir

On a de lui au Musée deux compositions historiques traitées dans le genre romantique :

La *Naissance de Bauduin, comte de Flandre, sur la Grand'Place d'Arras*, vers l'an 1024. Toile de dimension, où fourmille quantité de personnages, hommes d'armes, seigneurs et grandes dames.

La Vacquerie refusant de prêter serment à Louis XI.

Tableau qu'en 1838 il offrit à la Municipalité et qui figura au salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville jusqu'au moment des dernières modifications apportées dans la distribution de notre vieille halle échevinale.

Puis trois paysages : une *Promenade sur l'eau*, le *Loup* et l'*Agneau*, *Clusius* herborisant avec ses élèves sur la lisière d'une forêt. Œuvre dans la gamme azurée, aux lignes savamment balancées avec une préoccupation évidente du Poussin ; consciencieusement exécutée partout, sans négligence aucune, soit dans les terrains très détaillés, soit dans les arbres aux feuillés minutieusement rendus, aux extrémités soigneusement arrêtées, soit dans les fonds montagneux et boisés qui s'étagent à l'horizon.

Enfin une copie de *Jeune fille à sa toilette*, d'après *Titien*.

L'autel du Calvaire, à la Cathédrale, est aussi surmonté d'une grande toile de Toursel, retraçant le *Calvaire miraculeux* de la porte de Cité, auquel se rend une procession.

Lampérière Victor, élève de l'école communale et qui reçut ensuite quelques leçons de Dutilleux, entra, en 1848, dans l'atelier de *Drolling*, en compagnie de notre illustre *Jules Breton* et d'*Henner*, l'un aussi des peintres les plus famés.

Son intimité avec ce dernier fut telle qu'ils partageaient la même chambre « par motif d'économie (1) » (Lettre de M. Lampérière du 17 octobre 1887).

(1) « Je suis entré à l'atelier Drolling, en 1848, avec Jules Breton » et Henner ; nous logions ensemble, Henner et moi, par économie, « car nous n'étions pas riches. J'aurais peut-être pu aussi arriver à » une réputation, mais j'ai été obligé d'interrompre mes études pour » revenir à Arras, où j'avais un grand devoir à remplir : soutenir ma » famille ! »

Heureusement la *res angusta domi* a disparu pour tous deux. Henner gagne autant d'argent qu'il en veut; et retiré dans une jolie maison de campagne près Compiègne, Lampérière, après avoir honorablement soutenu sa famille, jouit au moins de l'*aurea mediocritas* dont parle le poète antique.

C'est dans la nature morte que s'est surtout affirmé le talent de l'artiste, qui la traite, non avec la préciosité de *Philippe Rousseau*, mais à la manière un peu décorative des *petits Maîtres* du siècle dernier, auxquels on doit tant de chefs-d'œuvre en ce genre.

Une de ces natures mortes a été achetée par le Musée. On y voit un casque renaissance, une buire d'or ciselée à la *Cellini*, un manuscrit enluminé, une ancienne croix processionnelle, un coffret et un sabre japonais.

Quel que soit le mérite de cette toile, nous lui préférons celles reproduisant des gibiers, des lièvres surtout, que Lampérière brosse supérieurement et dont le plus bel échantillon, à notre avis, appartient à M. *de Mallortie* (1).

Placé par son père dans l'atelier de *Léon Coignet*, où il se lia avec *Jules Lefebvre* et *Bonnat*, deux de nos gloires artistiques, *Charles Demory* suivit les cours de l'école des Beaux-Arts, que, muni du certificat d'aptitude à entrer en loges pour le concours de Rome, il dut quitter prématurément afin de remplacer M. *Gauthier* à l'école académique d'Arras.

Bien qu'il fasse aussi le paysage, il est surtout peintre de genre et portraitiste.

On connaît la nombreuse série de ses souvenirs de Bretagne, dont un spécimen se trouve au Musée.

(1) Ancien Principal du Collège d'Arras, Président de l'Académie de cette ville.

Parmi ses portraits de grandeur naturelle, il convient de citer celui de sa fille, remarqué au Salon de 1880. Paternellement caressée, cette figure, hors ligne et presqu'en pied, qui s'enlève blanche, sauf les noirs de la chevelure et des yeux, sur un fond bleuâtre merveilleusement traité, est vibrante, élégante et séduisante au possible.

Ceux de M^me^ *Demory*, sa femme, de M^me^ *Baudechon*, sa sœur, de M^me^ *la Villette*, l'artiste que l'on sait, de M^me^ *Rohart-Merlin*, et deux de son père, représenté dans l'un, au chevalet en costume d'atelier ; dans l'autre en frac noir. Au premier c'est bien le Maître que l'on revoit ; au second, on croirait voir, par suite de cet air dont nous parlions en débutant, et de la moustache grise, un officier supérieur retraité (1).

Le Musée possède également de Demory fils trois copies : celle de l'*Assomption* de *Prudhon* ; celle de la *Jeune courtisane* de *Sigalon* ; et celle du *Radeau de la Méduse*, par *Géricault*, reproduction de dimension réduite. mais fort belle, dont on lui offrit 2,000 francs et qu'il préféra donner à la ville.

Après s'être livré, au sortir de l'école communale, à la peinture décorative, qu'il menait fort habilement, *Zacharie Baton* se fit admettre dans l'atelier de Jules Lefebvre, dont il ne tarda point à devenir l'un des disciples préférés.

Exposant chaque année, il a envoyé au dernier Salon un portrait largement et grassement peint de notre collègue, M. le docteur *Trannoy*, et au Salon précédent

(1) Parmi ses portraits de dimension réduite, on ne peut passer sous silence celui du général de division *de Bellecourt*, à cheval et en grand uniforme ; puis le nôtre, debout, en habit de ville et vu jusqu'aux genoux.

la grande toile achetée par notre Musée, œuvre qui a fait sensation et obtenu les honneurs de la photographie de l'Exposition et de la reproduction dans plusieurs journaux illustrés.

Travailleur infatigable, dessinateur soigneux, coloriste aimable et dans une gamme habituellement douce et argentée, Baton est l'un des enfants sur lesquels la ville fonde ses espérances et dont elle espère avoir un jour à s'énorgueillir (1).

Collette Alexandre, né à Arras en 1814, mort à Paris en 1876, qui s'était signalé tout particulièrement à l'école académique, commença la lithographie chez *Chapron*, rue Saint-Maurice, qu'il abandonna pour aller à Metz. De là il se rendit à Paris, où il ne tarda point à briller avec son camarade et collaborateur Sanson, également Arrageois et élève de l'école municipale.

Collette est représenté au Musée par une série de quatorze lithographies, les unes à la plume, les autres au crayon ; les plus estimables sont sans contredit deux reproductions de ses tableaux, car il finit aussi par faire de la peinture ; *Grande fête au château*, où à des noirs profonds s'opposent des lumières intenses, dans une exécution souple et moelleuse que n'a pas dépassée *Mouilleron* (crayon) ; l'*Amour du beau*, d'une grande finesse (plume) ; et une copie de la gravure de *Raphaël Morghen*, d'après la Sainte-Famille de *Raphaël*. Cette fameuse lithographie, qu'il exécuta avec Sanson, pourrait

(1) Nous nous reprocherions de ne pas signaler ces deux nouvelles œuvres de Baton :

Une *Ramasseuse de varech*, toile éblouissante de lumière.

Le portrait de Mlle *Henry*, d'une telle fraîcheur qu'on pourrait le croire peint à la colle, et si plein de charme qu'il semblerait avoir été exécuté par un disciple de *Chaplin*.

se prendre pour une gravure au burin, et se trouve probablement à ce point de vue sans rivale (plume).

On a de lui encore le portrait d'un *Vieux Vitrier*, peinture un peu noire et confinant au réalisme.

Sanson, associé de Collette, n'a laissé au Musée, en dehors de la lithographie dont il vient d'être parlé, qu'un dessin à l'estompe : *Mazeppa* poursuivi par les chevaux de l'Ukraine, qui lui valut la médaille en 1831.

Mort longtemps avant Collette, et peut-être moins fécond que lui, Sanson l'égalait pour l'exécution et le primait comme sentiment et goût.

Quoique liés à l'égal des amis chantés par Homère et Virgile, Collette et Sanson différaient essentiellement de toutes les manières.

Gai, blond, de taille très moyenne, assez replet, Collette, aussi commerçant qu'artiste et toujours satisfait de lui-même, signait volontiers ses moindres productions, « Ça fait connaître, disait-il. »

Très brun, élancé, d'un caractère inquiet, dégageant bien l'art des affaires et préoccupé sans cesse de cette perfection idéale à laquelle nul ne peut atteindre, Sanson, au contraire, invariablement mécontent de ses meilleurs travaux, n'y mettait qu'à regret son nom

Le capitaine *Randon* s'adonnait principalement à la peinture dans les moments de loisirs dont il pouvait disposer; une de ses œuvres est conservée par M. Trannoy.

Sayon, décédé officier du Génie, maniait le crayon avec une dextérité rare ; un dessin de lui, *Louis XIV et M^lle^ de la Vallière*, longtemps exposé au Musée, faisait l'admiration des amateurs.

Emule de Sayon, sur qui même il l'emporta une fois, *Alphonse Barbier*, qui alla faire fortune en Amérique,

exécutait aussi dans la perfection ; une de ses œuvres : *Vénus et l'Amour* (1830), appartient à notre collègue, M. *Barbier* (1).

Bien que n'étant pas de cette force, *Pronnier* qui, en 1840, eut la médaille de l'école communale pour son dessin de l'*Amour et Psyché*, que le Musée n'a point perdu, avait aussi une habileté peu commune. Il est aujourd'hui l'un des ingénieurs les plus considérables de Paris.

Mais l'amateur que M. Demory a le plus initié au maniement prestigieux du crayon, est M. *Bourgois*, aujourd'hui juge d'instruction à Boulogne. Une copie de la gravure de *Don Juan et Haydée*, qu'il fit à sa sortie du Collège, est admirable.

M. Bourgois avait de plus pour le portrait ou la charge, exécutés au crayon noir ou à la mine de plomb, avec ou sans rehauts de couleurs, une aptitude exceptionnelle.

Il lui suffisait de voir une personne pendant quelques instants pour pouvoir en faire de mémoire la caricature spirituelle et saisissante. Sa réputation, parfaitement établie en ce point, était devenue presque proverbiale.

La tradition orale, qui perpétue plus ou moins fidèlement la mémoire des grands hommes, laisse impitoyablement périr celle des figures plus modestes, c'est pourquoi nous avons écrit ces souvenirs qui, peut-être, après avoir intéressé pendant quelques instants l'Académie, pourront être consultés utilement, si l'on veut un jour faire l'histoire de l'art à Arras !

(1) Il possède également un portrait du roi Louis-Philippe en costume de hussard, dessiné concurremment par Sayon et Barbier.

LE ROMAN

DE

MÉLUSINE

PAR

M. Ed. LECESNE

Membre résidant.

Arras, il faut le reconnaître, a produit plus d'illustrations littéraires pendant le Moyen-âge et la Renaissance que dans les temps modernes. Après la brillante pléiade des Trouvères, qui ont fait retentir les échos de cette ville des chants de *la gaie science*, les XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles y ont vu naître un grand nombre d'hommes distingués dans tous les genres, qui témoignent honorablement du courant des idées dans ce centre alors beaucoup plus important qu'aujourd'hui.

Un de ces hommes fut Jehan d'Arras. Ce qu'on sait de lui se borne à bien peu de chose, et n'a été sauvé de l'oubli que par lui-même. En effet, il nous a appris qu'il était secrétaire du duc de Berry, frère de Charles V. Ces fonctions semblent constater qu'il jouissait d'une certaine notoriété comme écrivain, ou au moins comme *clerc*, ainsi qu'on disait alors. Mais son mérite est mieux établi

par l'ouvrage qui est parvenu jusqu'à nous, et qui, tout imparfait qu'on peut le trouver, n'est pas indigne de cette consécration du temps. Cet ouvrage, c'est le *roman de Mélusine.*

L'auteur a pris soin de nous indiquer quand, comment et pourquoi il a été composé. C'est en 1387, sur l'ordre du duc de Berry, et pour l'amusement et l'instruction de sa sœur, Marie, fille du roi Jean, duchesse de Bar et marquise de Pont, et aussi de son cousin-germain, le marquis de Moraine. Il pouvait être agréable et utile à ces hauts et puissants seigneurs d'être initiés à l'origine de la Maison de Lusignan, dont ils se prétendaient héritiers. Le roman de Mélusine a été écrit dans ce but: il contient le récit des évènements, plus ou moins fabuleux, qui ont signalé les commencements de cette illustre famille.

Je voudrais faire connaître ce roman, qui peut, sans trop de désavantage, soutenir l'examen. Mais, s'il se distingue par des qualités incontestables, il a un grand défaut, c'est sa longueur et sa diffusion. Ce défaut était difficile à éviter dans l'amplitude de la tâche que l'auteur s'est imposée. Elle comprend non-seulement l'histoire de Mélusine et de son mari, mais encore celle de leurs enfants, et ils furent nombreux, comme on le verra. De là des digressions fréquentes, des récits s'enchevêtrant les uns dans les autres, enfin un manque presque absolu de méthode. J'ai cherché à mettre un peu d'ordre dans ce désordre Pour cela, j'ai élagué une infinité de détails et je n'ai retenu que ce qui se rapportait plus directement à l'objet principal. De cette manière, j'espère faire mieux comprendre une œuvre aussi compliquée.

Malgré ce soin, l'analyse que je vais en présenter est

encore très étendue, et je crains d'encourir moi-même le reproche de surabondance. J'ai pourtant une excuse : c'est qu'il est à peu près impossible de rendre, en quelques lignes, et même en quelques pages, un compte suffisant d'un roman de chevalerie assaisonné de féerie, comme celui qui nous occupe. En pareille matière, il faut beaucoup ou rien.

I

Le roman de Mélusine a deux préfaces. Dans la première l'auteur invoque « le créateur des créatures » de lui venir en aide ; mais il invoque encore plus la protection de son « tres hault, puissant et doubté seigneur » le duc de Berry. Pour se le rendre plus favorable, il l'associe pour ainsi dire à son œuvre, et lui rappelle qu'elle a été exécutée avec les matériaux qu'il a fournis lui-même et les conseils qu'il a donnés. Il n'oublie pas non plus les lecteurs auxquels il demande grâce s'il lui arrive de dire « aulcunes choses qu'ilz ne soient à leur bon » gré. » Enfin il indique la date où il a commencé son ouvrage, c'est « le mercredi devant la saint Clément en » yver, l'an de grâce mil trois cens quatre vingtz et sept.» On voit qu'il est impossible d'être plus humble et plus exact.

La seconde préface a pour but de démontrer que tout ce qui va être raconté, quoique très merveilleux, n'est nullement impossible, et pour cela on s'appuie tout d'abord sur un argument bien subtil, c'est que ne pas croire aux choses surnaturelles c'est ne pas croire en Dieu. Avec ce système, on comprend jusqu'où on peut aller. Aussi « n'est pas saige qui telles choses cuide que

» les merveilles qui sont par l'universel monde sont les plus » vraies, si comme on dit des choses que on appelle faées » et comme est de plusieurs aultres choses, nous n'avons » pas la cognoissance de toutes. » Ce raisonnement est corroboré par des citations tirées du roi David, d'Aristote et de saint Paul. Il n'y a donc pas à douter des choses les plus extraordinaires, même « des fées et » bonnes dames. »

Pour forcer encore plus la conviction, l'auteur cite plusieurs exemples où ces êtres surnaturels sont intervenus dans les affaires humaines. Ainsi il invoque l'autorité d'un certain Gervaise, qui raconte à ce sujet les choses les plus surprenantes, et surtout l'histoire d'un chevalier nommé messire Rocher, du château Roussel, en la province d'Acy, qui a la plus grande analogie avec celle qui va être développée. Ce qui prouve que « les se- » crez de Dieu sont des abismes sans fons et sans ripve ; » car nul parfaictement ne scet riens au regard de luy, » combien que aulcune fois de sa provision sont toutes » choses sceues, non par ung seul, mais par plusieurs. »

C'est en se fondant sur des bases aussi solides que l'auteur se croit en droit « de traicter comme la noble forte- » resse de Lusignen fut fondée par une faée... et me orrez » dire de la noble lignée qui en est issue, qui régnera tou- » jours jusques à la fin du monde. » Cette noble lignée, l'auteur commence par indiquer tous les états sur lesquels s'est étendue sa suzeraineté, puis il en vient à dire comment elle a pris naissance.

L'histoire de cette origine forme elle-même le prologue du roman, c'est l'aventure « d'ung roy d'Albanie qui » fut moult vaillant homme, et, dist l'istoire, qu'il euest » de sa première femme plusieurs enfans. » Ce roi s'appe-

lait Elinas. Un jour, après la mort de sa femme, « qu'il » chassoit en forest prez de la marine, en laquelle avoit » une moult belle fontaine, et en ung mouvement lui » prinst si grant soif de boire de l'eaue, et adonc tourna » son chemin vers la dicte fontaine, et quant il approcha » la fontaine, il ouyt une voix qui chantoit si melodieuse- » ment qu'il ne cuida pas pour vray que ce ne fust une » voix angélique, mais il entendit assez pour la grande » doulceur de la voix que c'estoit une voix de femme. » S'étant approché, il vit en effet une femme d'une beauté merveilleuse, et « la prinst si fort à amer qu'il ne sceut » quelle contenance prendre » L'ayant suivie dans sa course à travers la forêt, il parvint à la rejoindre, et après les propos les plus galants de part et d'autre il lui proposa de l'épouser. Celle-ci consentit « à condition » qu'il ne metteroit jà paine de la veoir en sa gessine. » L'accord fut conclu en ces termes. « Ilz furent donc es- » pousez et menèrent longuement bonne vie ensemble. » Après cette longue lune de miel, « si advint qu'elle fut » en gessine de trois filles, et les porta bien et gracieu- » sement son temps, et les délivra au jour qu'il apparte- » noit. La première née eut nom Mélusine, la seconde » Mélior, et la tierce Palatine. »

Or, le roi Elinas avait de sa première femme un fils nommé Nathas, qui haïssait sa belle-mère. « Adoncques » il s'en alla par devers le roy son père qui étoit en » voyage pendant que sa femme accouchoit, et luy dist » ainsi : « Sire, ma dame la royne Pressine, vostre femme » vous a porté les trois plus belles filles que oncques » furent veues ; venez les veoir. » Adoncques le roy Eli- » nas, auquel ne souvenoit de la promesse qu'il avoit » faicte à Pressine, dit : « Beau filz, se feray-je, » et s'en

» vint apertement et entra en la chambre où Pressine » baignoit ses trois filles. Et quand il les vit il dist en » ceste manière : « Dieu benoit la mère et les filles, » et » eut moult grant joye. » Mais aussitôt Pressine lui reprocha son manque de foi, et « ayans prins ses trois » filles, s'en alla à tout icelles, et oncques puis ne fut » veue au pays. »

Elle se retira « en Avalon, nommée l'Isle perdue, pour » ce que nul homme tant y eut esté de foys n'y saroit » jamais rassener, sinon de grant adventure. » Lorsque ses filles furent arrivées à l'âge de quinze ans, elle leur découvrit la cause de leur exil. Sur les conseils de Mélusine, l'aînée, celles-ci résolurent de punir leur père de sa déloyauté. Elinas, après la disparition de sa femme, avait été « l'espace de sept ans qu'il ne faisoit que se » plaindre et gémir et étoit devenu si ébahi que disoit le » peuple de son pays qu'il étoit assoté. »

Sur les conseils de Mélusine, elle et ses deux sœurs s'emparèrent de leur père et l'enfermèrent « en la haulte » montaigne de Northumbelande nommée Brumbeloys, » d'où il ne pouvoit plus sortir. Puis elles vinrent dire à leur mère la vengeance qu'elles avaient exercée. Mais Pressine, loin de leur en savoir gré, les punit, parce qu'elle avait conservé une grande affection pour Elinas. Voici le châtiment qu'elle leur infligea : Mélusine dut être « tous les samedis serpent dès le nombril en abas, » mais se tu trouvez homme qui te veuille prendre en » espouse, et qu'il te promette que jamais le samedi ne » te verra, tu vivras ton cours naturel... et si tu estoies » decellée de ton mary, sachies que tu retourneroyes au » tourment auquel tu estoies par avant, et seras toujours » sans fins jusques à tant que le très hault juge tiendra

» son jugement. » Mélior, la seconde sœur, fut confinée « dans la grant Arménie, en ung chastel bel et riche, où » tous nobles chevaliers qui y vouldront aller veillier la » surveille, la veille et le vingt juing, sans sommeiller, » auront ung don des choses terriennes, sans point de- » mander son corps ne amour pour mariage ou aultre- » ment. » Quant à Palatine, la troisième sœur, elle dut « estre enclose en la montaigne de Guigo, à tout le trésor » de son père, jusque à tant que ung chevalier viendra » de sa lignée, lequel aura tout celui trésor, et en aidera » à conquerre la terre de promission, et la délivrera de » là. »

Tel fut le traitement rigoureux que Pressine imposa à chacune de ses filles : il semble que si elle avait tant de pouvoir, elle aurait bien fait d'en employer un peu pour tirer son mari de prison. L'auteur devrait s'expliquer à cet égard, quand ce ne serait que pour prononcer le *quippè fata obstant*. Il se borne à nous apprendre que « longtemps fut le roy Elinas en la montaigne et tant que » la mort, qui tous affine, le prinst. » Il est vrai qu'alors « vint Pressine, sa femme, et l'ensepvelit en une si noble » tombe, que nul ne vit oncques si noble ne si riche, et » avoit en la chambre tant de richesses que c'estoit sans » comparation..... et au piet de la tombe mist une image » de albastre de son hault et de sa figure, si belle que » plus ne pourroit estre, et tenoit la dicte image un ta- » blier doré auquel l'adventure dessus dicte estoit es- » cripte ; et là establit un gayant qui gardoit celluy image, » lequel gayant estoit moult fier et horrible..... et aussy » le tiendront après luy plusieurs gayans. »

II

Après ce préambule, qui forme pour ainsi dire la genèse de la famille de Lusignan, commence le récit des faits merveilleux qui ont été la cause de la fondation de la forteresse d'où elle a rayonné dans un grand nombre de pays. « L'istoire nous racompte », c'est la formule ordinaire de notre auteur, comme le *in illo tempore* des évangélistes, « qu'il y eut jadis dans la brute Bretaigne » ung noble homme qui eut riot avecq le nepveu du roy » des Bretons ; et de fait il n'osa plus demourer au pays; » mais prist aussitôt sa finance et s'en alla hors du pays » par les haultes forestz et les haultes montaignes. » Là il rencontra « ung jour sur une fontaine (c'est toujours au bord des fontaines et dans les bois que se font les rencontres de fées) « une belle dame qui lui dist toute » son adventure, et finablement ilz s'amourèrent l'ung de » l'aultre. » Ils se fixèrent dans ce pays qui était désert et couvert de forêts, et y bâtirent « plusieurs villes et for- » tresses et grans habitations. » Ce pays fut appelé *le Forez*.

Les époux, si tant est qu'il y ait eu mariage légitime, après avoir vécu longtemps ensemble « ayant eu discort, » je ne say pas bonnement comment ne pourquoy, » dit l'auteur, qui sans doute ne veut pas se mêler d'une querelle de ménage, se séparèrent. Le chevalier « en fut » moult doulent; » mais pour le consoler, « les nobles de » son pays le pourveurent d'une gentille dame, qui es- » toit seur au conte de Poitiers. » De cette union naquirent plusieurs enfants, dont le troisième fut Ramondin ou Raimondin qui, avec Mélusine, va nouer l'action ou plutôt les actions de ce drame compliqué.

Pour cela, il fallait faire rencontrer ces deux principaux acteurs. Rien n'est plus facile : on suppose que le comte de Poitiers donne de grandes fêtes pour armer son fils aîné chevalier, et tout naturellement il y invite son beau-frère, qui y vient avec Raimondin. Le comte fut charmé de la grâce et des qualités de son neveu, et demanda à son père « qu'il lui laissast et qu'il ne luy chaussist ja- » mais de luy, car il le pourvoiroit bien. Et le conte lui » ottroia; et demoura ledit Raimondin avec le conte de » Poetiers, qui bien l'ama. » Pendant que Raimondin était auprès de son oncle « il advint que l'un des fores- » tiers vint dénoncier que en la forest de Colombiers » avoit le plus merveilleux porc que on eust de long- » temps veu..... » « Par ma foy, dist le conte, il me » plaist bien ; faictes que les veneurs et les chiens soient » prestz demain, et nous irons à la chasse. » Ici se trouve une longue narration de chasse, comme les romanciers ne manquent jamais d'en faire quand l'occasion s'en présente. Mais le sanglier qu'on poursuivait était l'un des plus redoutables qu'on ait vus depuis celui de Calydon. Aucun des seigneurs de la suite du comte de Poitiers n'osait l'approcher, et celui-ci leur en fit honte. Il n'y eut que Raimondin qui eut le courage de l'attaquer. Il lui fit une large blessure, mais il ne put le tuer. L'animal s'étant sauvé, il se mit à sa poursuite accompagné de son oncle. Ils coururent ainsi jusqu'à ce que la nuit les surprit. Forcés de s'arrêter au milieu de la forêt, ils allumèrent un grand feu, et tout en causant contemplèrent les astres, dans la connaissance desquels le comte de Poitiers était très versé. En consultant le ciel il y lut que celui qui le tuerait deviendrait un des plus puissants de la terre. L'ayant dit à son neveu, celui-ci chercha à le

distraire de ses tristes pensées. Mais que faire contre les astres ? Pendant qu'ils devisaient ainsi, ils entendent du bruit dans les broussailles : ce bruit était produit par le sanglier qui revenait sur eux. Ils se mirent donc en défense, mais tandis que le comte blessait l'animal, Raimondin, voulant l'achever, lui porta un coup si malheureux, qu'au lieu de le tuer, il tua son oncle Désespoir, lamentations de Raimondin ; mais surtout difficulté de donner une explication suffisante d'un évènement qui n'avait pas eu de témoins et qui pouvait prêter matière à tant de soupçons.

Raimondin, au lieu d'aller au devant des accusations, préféra fuir comme un vil meurtrier. Mais ce qui pouvait le perdre devint la cause de sa fortune· « Quant il se » partist de son seigneur et l'eut laissé tout mort en la » forest auprès du feu et le sanglier aussi, il chevaucha » tant parmy la haulte forest, menant tel dueil que c'es- » toit piteuse chose à ouyr et à racompter, que il se ap- » proucha, environ la minuyt, de une fontaine faée nom- » mée la fontaine du soif. » Là se trouvaient « trois » dames (les fées vont généralement par trois) qui s'es- » batoient au clair de la lune. » Quoique ce spectacle fût bien alléchant, Raimondin était si triste du malheur qui venait d'arriver qu'il n'y faisait pas attention, lorsqu'une de ces dames lui adressa la parole, et lui reprocha de passer ainsi son chemin sans s'occuper d'elles, conduite qui serait assez inconvenante de la part de tout autres que des fées.

De si aimables reproches ne pouvaient manquer de tirer Raimondin de ses réflexions. Il leva les yeux sur celle qui l'arrêtait, « et aperçu la grant beaulté qui estoit » en elle, et s'en donna grant merveille. » Etant des-

cendu de son cheval, il lui dit : « Ma très chière dame, » pardonnez-moy mon ignorance et vilosime que j'ay fait » envers vous, car certes j'ay trop mespris (les héros de » romans sont toujours d'une galanterie parfaite) et sa- » chies que je pensoie moult fort à ung mien affaire qui » moult me touche au cuer et je prie à Dieu devotement » que il me doinct grâce et puissance de saillir hors de » ceste peine à mon honneur. » Il paraît que, dans la pensée de l'auteur, les fées, quoique magiciennes, croient plutôt à Dieu qu'au diable, puisque celle-ci s'empresse de répondre : « C'est très bien dit, car à toutes choses » commencer, on doibt toujours invosquer Dieu en son » aide. » Et pour lui donner confiance elle l'appelle par son nom et lui apprend qu'elle sait tout ce qui vient de se passer. Raimondin ébahi, croit d'abord avoir affaire à quelque suppôt de Satan ; mais celle-ci le rassure en ces termes : « Ne cuides point que ce soit fantosme ou » œuvre diabolique de moy et de mes paroles, car je te » certifie, Raimondin, que je suys de par Dieu, et crois » comme bon catholique doibt croire ; et sachies que » sans moy et mon conseil tu ne peus venir à fin de ton » fait. » Elle ajouta que, s'il voulait suivre ses avis, elle ferait de lui le « plus grand seigneur qui fut oncques en » son lignage et le plus grant terrien de tous eulx. » Cette promesse était bien tentante pour un homme qui ne savait tout à l'heure à quel saint se vouer, et la rapprochant des paroles que le comte de Poitiers lui avait dites, il se décida à se laisser guider par elle. Mais Mélusine était de celles qui ne donne rien pour rien. En récompense des services qu'elle faisait espérer à Raimondin, elle lui demanda sans plus de cérémonie s'il consentirait à l'épouser. Devant une pareille proposition faite par

une jeune et jolie femme, il est bien difficile de reculer: Raimondin accepta donc; mais ici venait la partie la plus délicate de l'affaire. Comme tous les gens qui ont quelque cas rédhibitoire à accuser avant le mariage, il fallait s'exécuter. Mélusine le fit avec habileté. Voyant la passion qu'elle inspirait, elle fit promettre à Raimondin « sur tous les sacremens et seremens que ung homme » catholique de bonne foy peut faire et doibt jurer que » jamais tant qu'elle seray en sa compaignie, le jour du » samedi il ne metteroit paine ne efforceroit en manières » quelconques de la veoir ne de enquérir le lieu ou elle » seroit. » Raimondin promit tout ce qu'elle voulut « Allez tout droit à Poetiers, et quant vous y serez vous » trouverez jà plusieurs qui sont venus de la chasse qui » vous demanderont nouvelles du conte vostre oncle. » Vous direz en ceste manière : Comment, n'est-il pas » revenu ? et ilz vous diront que non. Et vous leur direz » que vous ne le vustes oncques puys que la chasse » commença à estre forte, et que lors vous le perdites » en la forest de Colombiers, comme plusieurs firent; » et vous esbahissez moult fort comme feront les aultres. » Et assez tost aprez viendront les veneurs et aultres » de ses gens qui apporteront le corps tout mort en une » litière ; et sera advis que la plaie est faicte de la dent » du sanglier et diront que le sanglier l'a tué. » Elle ajouta : « Le conte Bertrand, son filz, et Blanche, sa fille, » et tous les aultres de sa famille, grans et petits feront en- » semble grant dueil, et vous le ferez avec eulx, et vestirez » la robe noire comme les aultres. Aprez tout ce que no- » blement sera fait, et le terme assigné que les barons » devront faire hommaige au jeune conte, vous retour- » nerez icy à moy parler le jour de devant, que les hom-

» maiges se devront faire, et vous me trouverez en ceste » propre place. » A la suite d'instructions si complètes et qui montrent combien les fées sont habiles à dérouter la justice, Raimondin et la dame, qui n'était autre que Mélusine, se quittèrent, Raimondin « l'acolant moult » doulcement, la baisa moult honnourablement comme » celle en qui il se confioit du tout : car il estoit déjà si » surprins de l'amour que tout ce qu'elle lui disoit, il » affirmoit estre vérité. »

Les choses se passèrent exactement ainsi que Mélusine l'avait prévu, ce qui, pour le dire en passant, ne donne pas une haute idée de la recherche criminelle à cette époque, car pour peu qu'on eût examiné le cas, on aurait vu facilement que la mort provenait d'un coup d'épée et non de la dent d'un sanglier. Mais les fées, et le romancier s'en mêlant, on n'alla pas jusque-là, et on se contenta de faire au comte de magnifiques funérailles dans la cathédrale de Poitiers. Et puis, « comme il est bien » vérité qu'il n'est douleur tant soit angoisseuse qui ne » se adoulcisse sur les trois jours, » on se décida à fixer celui où le nouveau comte devait recevoir l'hommage de tous ses vassaux. Alors Raimondin, qui s'était si bien trouvé des conseils de Mélusine, revint auprès d'elle, et en reçut la direction suivante. Après la cérémonie de l'hommage, demandez au comte de vous donner « en » cette roche et à l'environ autant de place que ung cuir » de cerf peut comprendre et enclore » C'est évidemment une réminiscence de la fondation de Carthage et de la légende de Byrsa ; seulement on a remplacé la peau de bœuf par une peau de cerf, parce qu'on était en présence de seigneurs, amateurs de chasse, et non de trafiquants émigrés. Raimondin fit ce qui lui était indiqué, et

le comte lui accorda ce qu'il demandait, après avoir consulté ses barons, qui n'y virent aucun inconvénient, « puys ce que ce estoit chose de si petite value. » Le comte, qui était bon prince, ajouta même : « Je le vous » donne franchement, que vous ne devez à moy ne à » tous mes successeurs, foy ne hommaige, ne quelconque » redevance. » Exemple assez remarquable d'une concession féodale et de l'intervention des barons nécessaire dans un pareil acte, qui *raccourcissait* le fief.

Mais le cadeau était en réalité beaucoup plus important qu'il ne paraissait, car Raimondin, comme les Tyriens fugitifs, fit tailler le cuir « en une couroie le plus deslié » qu'il peut, » et il obtint ainsi une très grande étendue de terre. Après ce tour d'adresse, qui pourrait bien être qualifié d'un autre nom, Raimondin vint retrouver sa dame, et celle-ci lui dit d'aller demander au comte de Poitiers de venir, « avec sa mère et tous aultres amis, » faire honneur à nos nopces en ceste place, affin qu'ils » voient les noblesses que je pense à faire pour votre » honneur accroistre. » Le comte accepta l'invitation, pourtant il fit à Raimondin une question toute naturelle: « Quelle femme épousez-vous? » Raimondin répondit qu'il n'en savait pas plus que lui, mais que « puysqu'il » me souffist, il vous doit bien souffire, car je ne prens » pas femme pour vous ennoisier mais pour moy. » Le comte se paya de cette raison un peu légère et se rendit avec ses barons et une suite nombreuse à l'endroit fixé par Mélusine. On leur fit une réception magnifique, dont la description tient une très longue place dans le récit. Des joutes et des tournois furent célébrés en grande pompe : il n'y manqua même pas un évêque qui, après avoir marié les nouveaux époux, vint bénir leur couche.

Et « à tant se taist l'istoire sans plus avant parler de la » matière. »

L'histoire n'est pourtant pas si discrète qu'elle ne révèle une partie des mystères de cette nuit. D'abord Mélusine eut garde de perdre une si belle occasion de rappeler à Raimondin la promesse qu'il lui avait faite de ne pas chercher à savoir ce qu'elle devenait chaque samedi, « moyennant quoy, répéta-t-elle, vous serez le » plus puissant et le plus honnouré qui oncques fust en » vostre lignée ; mais si vous y manquez vous serez celluy » qui plus y perdrez après moy. » Raimondin renouvela son serment sans exiger plus d'explication. Ensuite « en » ce parti ils laissèrent aler de ceste matière, et pour ce, » nous dist l'istoire, que en ceste nuyt fut engendré » d'entre eulx deulx, le preux vaillant Urian qui fust roy » de Chippres. »

Les fêtes ayant duré quinze jours, chacun s'en alla chargé de magnifiques présents que leur avait faits Mélusine. Mais si on savait qu'elle était immensément riche, on continuait à être dans une complète ignorance sur son origine et on pouvait croire à une mésalliance. Le comte de Poitiers interrogea de nouveau Raimondin à ce sujet, au moment où il allait prendre congé de lui. Mais celui-ci fut d'autant plus mécontent de cette insistance qu'il n'avait rien de bon à dire. Il se contenta de lui répondre que celle qu'il avait épousée devait être au moins la fille d'un roi, et le pria de ne plus lui en parler. Le comte accepta cette situation un peu équivoque et ne fit désormais aucune difficulté de regarder sa nouvelle cousine comme d'une haute naissance, sans autre preuve à l'appui.

Raimondin et Mélusine étant ainsi établis s'empressè-

rent de bâtir un superbe château-fort sur la terre qui leur avait été concédée : c'était en effet la première pensée qui devait venir à tout seigneur féodal ; mais cette pensée est plutôt du moyen-âge que du temps des fées. Lorsque la forteresse fut terminée, ce qui alla assez vite, grâce au pouvoir magique de Mélusine, elle décida son mari à donner une grande fête pour l'inauguration. Le comte de Poitiers y vint encore avec sa mère, son frère et ses barons. Au milieu des divertissements, Mélusine lui demanda quel nom il fallait donner à la forteresse, et le comte lui en ayant laissé le choix, elle proposa de l'appeler Lusignen (c'est l'anagramme de Mélusign). Le comte répondit : « Or ma foy ce nom lui affert bien » pour deux causes ; car tout premièrement vous êtes » nommée Mélusine d'Albanie, et en langage grégoys » vault autant à dire chose qui ne fault ; et Mélusine » vault autant à dire chose de merveilles, ou merveil- » leuse chose. » C'est un échantillon de la galanterie et de l'esprit du temps. Mais s'il témoigne de l'amabilité du comte de Poitiers, nous pensons qu'on peut le récuser comme étymologie.

Raimondin et Mélusine se trouvèrent ainsi dotés d'un magnifique château, ils y firent leur résidence et « depuys ilz se gouvernèrent et tressaigement, puissam- » ment et honnourablement. » Le premier signe de ce bon gouvernement fut la naissance d'un fils « en tous » estas bien formé, excepté qu'il eut le visaige court » et large à travers, et si avoit un œil rouge et l'aultre » pers. » Il fut nommé Urian. « Et si sachiez qu'il avoit » les plus grans oreilles qui oncques furent veues à » enfant, et estoient aussi grandes comme les memilles » d'ung vau. » Sans doute pour les consoler de ces

défectuosités de leur enfant, la fortune continua à prodiguer à Raimondin et à Mélusine toutes ses faveurs. Leur domaine ne cessait pas de s'accroître et devint des plus considérables. Il est vrai que Mélusine ne laissait passer aucune occasion d'augmenter la grandeur de sa maison. Dans ce but, elle conseilla à son mari d'aller en Bretagne revendiquer la terre de Léon dont son père avait été traîtreusement dépouillé. Raimondin partit donc pour la Bretagne, et ayant exposé ses droits au roi de ce pays, il en obtint la permission d'appeler en combat singulier le chevalier déloyal qui détenait son héritage, ou plutôt le fils du spoliateur, parce que celui-ci était trop vieux pour soutenir la lutte : exemple remarquable de ces duels judiciaires qui décidaient si souvent des procès au moyen-âge. Un combat terrible s'engagea, dans lequel Raimondin fut vainqueur, ce qui ne lui était peut-être pas aussi difficile qu'on pouvait le croire puisqu'il était protégé par une fee. Le roi ne parait pas s'être préoccupé de cette circonstance, et ne voyant que le doigt de Dieu dans l'issue du combat, condamna le vaincu et son père à être pendus, et rendit à Raimondin la possession de sa terre. Une pareille décision méritait bien sa récompense : Raimondin « présenta au roy, de » par sa dame, une moult riche couppe d'or, où il avoit » moult de riches pierres précieuses, et donna aprez à » tous les barons moult de riches joyaulx, dont chascun » s'émerveilloit dont telles richesses venoient. »

Pendant que Raimondin était en Bretagne, Mélusine ne perdait pas son temps : elle faisait bâtir une ville, celle de Lusignen, au pied du château qu'elle avait fondé. Raimondin mettait aussi à profit son voyage en Bretagne pour concéder, avec l'agrément du roi, à Alain, son on-

cle, et à ses cousins, la terre de Léon qu'il ne pouvait pas utilement gérer lui-même et pour visiter un domaine qu'il possédait en ce pays, celui de Guérende, où il remettait tout en ordre. Ces faits montrent qu'il était aussi bon administrateur que valeureux guerrier, ce qui constituait l'idéal d'un seigneur terrien au temps où l'auteur écrivait. Pendant cette excursion à Guérende, Raimondin fut exposé au plus grand danger par suite de la vengeance que le châtelain d'Arval, neveu de Josselin, de Léon, voulut exercer contre lui. Il apprit que ce dernier, à la tête d'un certain nombre de vassaux du seigneur de Léon, devait l'attendre au passage d'une forêt et lui faire un mauvais parti. Raimondin prit ses mesures en conséquence, et quand il fut attaqué il se défendit avec le plus grand courage, et fut vainqueur de ses ennemis. Il fit un nombre considérable de prisonniers, entr'autres le châtelain d'Arval. Ici on regrette que Raimondin n'ait pas ajouté la clémence à toutes ses autres qualités, et c'est avec peine qu'on apprend « qu'adonc furent cerchez » tous les prisonniers et furent pendus aux fenestres et » aux huys. » Quant au châtelain d'Arval on l'envoya au roi pour qu'il décidât de son sort ; celui-ci ne fut pas plus généreux que Raimondin ; joignant la plaisanterie à la sévérité, il dit « qu'il fait bon fermer l'estable avant que » les chevaux soient perdus, et il envoya le chastellain » à Nantes, et là il fut pendu emprez Josselin son oncle » et Olivier son cousin. » Non seulement l'auteur n'a pas un mot de pitié pour ces malheureux, mais il termine son récit en disant : « et ainsi garda bien le roy des Bre- » tons justice en son temps. » Ces exécutions sommaires paraissaient toutes naturelles aux hommes de cette époque.

Pendant longtemps Raimondin et Mélusine vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants. En effet il leur en venait un à peu près chaque année ; mais ces enfants avaient tous quelque difformité particulière. On a vu celle dont était affecté Urian, l'aîné. Le deuxième, Odon, eut « une oreille sans comparaison plus grande que l'aultre; » le troisième, Guion, « eut un œil plus hault que l'aultre; » le quatrième, Anthoine, « au naistre apporta en la joue » ung griffe de lyon ; » le cinquième, Regnault, « n'ap- » porta que ung œil sur terre, mais il ne veoit si clair » qu'il veoit venir sur mer la nef ou par terre aultre » de trois veues qui montent bien vingt et une lieues ; » le sixième, Geuffroy, « apporta sur terre ung grant dent » qui luy sailloit de la bouche plus d'ung pouce, et fut » nommé Geuffroy au grant dent ; » le septième, Froid-mond, « eut sur le nez une petite tache vellue ainsi » comme se ce fut la peau d'une tolpe ou d'ung fouant.» L'auteur ajoute : « En ceste partie nous dist l'istoire que » Mélusine demoura environ deux ans sans porter, mais » il fust vray que la onzième année elle porta un filz, le » huitième, et ce fust moult grant merveilles, car il ap- » porta au naistre trois yeulx sur terre, l'ung desquelz » eut au front. » C'est cet enfant qu'on appela Orrible, le nom était bien donné, « et fust si cruel et si mauvais » qu'il occit, avant qu'il eust quatre ans, deux nourrices.»

Mélusine ne se contentait pas de donner à son mari une telle quantité d'enfants, elle fondait aussi, comme par enchantement, un grand nombre de villes « et nobles » lieux par le pays qu'ilz avoient ès mettes de la conté » de Poetou et duché de Guienne, ainsi le chasteau de » Parthenay, les tours de la Rochelle et le chasteau, » et commença de la ville une partie, et avoit une grosse

» tour à trois lieues que Julius César fist faire, et l'appe-
» loit on la tour des Anglois pour ce que Julius César
» portoit l'aigle en sa bannière comme empereur. » Nous en passons, et des meilleures, pour arriver à ce résumé: « Enfin acquist tant Raimondin et Mélusine, en Bretaigne » et Guienne et Gascongne, qu'il n'y avoit prince nul qui » marchast à luy, et qui ne le doubtast à couroucer. » On voit, qu'à part le désagrément d'avoir des enfants dont la conformation laisse à désirer, il est bon d'épouser une fée.

III

Au lieu de continuer l'histoire de Raimondin et de Mélusine, ce qui pouvait déjà fournir une ample carrière, l'auteur croit devoir faire celle de tous leurs fils, ce qui l'entraîne dans les développements les plus exagérés. Il commence par celle d'Urian et de Guion. Ils étaient arrivés à l'âge d'hommes, et comme tous les Achilles anciens et modernes, ne voulaient pas

> **... de la terre inutiles fardeaux**
> **Attendre chez leur père une obscure vieillesse.**

Or, « il advint qu'en celui temps deux chevaliers poe-
» tvins vinrent de Jherusalem et comptèrent les nou-
» velles par le pays que le souldan de Damas avoit assiégé
» le roy de Chippre en sa cité de Famagosse. » Urian et Guion sentirent leur courage s'enflammer à ce récit et résolurent d'aller porter secours au roi de Chypre qui « n'avoit de héritier qu'une seule fille, laquelle estoit » moult belle. » Ils demandèrent donc à leurs parents la permission de chercher aventure « en pays estrange, »

et parmi les motifs qu'ils firent valoir ils dirent : « Nous » regardons que nous sommes jà. Dieu nous croisse, » huyt frères, et sommes taillez. se Dieu plaist, d'en » avoir autant ou plus. » Impossible de ne pas se rendre à un pareil argument. Ils se mirent donc en route, partant du port de la Rochelle, sur un magnifique navire que Mélusine avait fait appareiller avec le plus grand luxe. Avant leur départ, elle leur donna deux anneaux et leur dit : « Sachies tant que vous userez de leaulté, » sans penser à mal, ne faire tricherie, et que vous les » aiez sur vous, ne serez jà desconfis en nul fait d'armes, » mais que vous aiez bonne querelle, ne soit ne enchan- » tement d'art magique ou poisons de quelque manière » ne vous pourront nuire ne grever, que si tost que vous » les regarderez, qu'ilz n'aient perdu vertu et force. » C'était singulièrement augmenter les chances de succès de ses enfants et diminuer le mérite de leur bravoure. Les recommandations qu'elle joint à ce don ne tiennent pas moins de dix pages dans le roman ; mais si elles sont un peu longues, elles sont souvent fort justes et quelquefois touchantes.

Les deux frères ne tardèrent pas à trouver l'occasion de se signaler. Pendant leur navigation ils rencontrèrent une galère de Rhodes à laquelle les Sarrazins donnaient la chasse. Ils la sauvèrent et la ramenèrent à Rhodes où *le chef* (c'est ainsi qu'on désigne le grand maître de l'Ordre) leur fit le meilleur accueil. Ayant appris le but de leur voyage, il se décida à les accompagner et à les aider dans leur projet. Dès que cette résolution fut prise, il envoya son neveu avertir le roi de Chypre du secours qui lui arrivait La fille du roi, la belle Hermine, fut si satisfaite de cette nouvelle qu'elle fit appeler *dans sa*

chambre celui qui l'apportait et lui dit : « Amy vous me » salurez les damoiseaulx et donnerez à l'aisné cest fer- » mail, et luy dictes qu'il la porte pour l'amour de moy, » et cest anneau, et cest dyamant le donnerez au mainsné » et le salurez beaucoup de foys. »

Il était temps de porter secours au roi de Chypre, car les Sarrazins le serraient chaque jour de plus près dans Famagouste. Dans un dernier combat il avait même été blessé à mort et gisait tristement en son lit quand on lui annonça le débarquement des deux frères et du maître de Rhodes avec les forces qu'ils lui amenaient. Ceux-ci s'empressèrent de se jeter sur « l'ost des Sarrazins, » qu'ils repoussèrent, et Urian s'étant trouvé en face du « souldan, » un combat s'ensuivit, comme celui de Tancrède et d'Argan dans la *Jérusalem délivrée*. L'issue en fut la même : le Sarrazin ne pouvait manquer d'être vaincu par le chrétien. « Adonc le souldan chait par » terre, et y eut là si grant foulle de chevaux de part et » d'aultre que la bataille y fust si tresdure et si tresforte » que ses gens ne luy peurent aidier, et saigna tant qu'il » lui faillist la mort par la force du sang qu'il jetta. »

La ville fut sauvée ; mais le roi se mourait de ses blessures. Avant sa mort, il voulut voir les deux frères qui avaient vaincu les Sarrazins. Sa fille, Hermine, ne le désirait pas moins, « elle estoit moult doulente du mal de » son père ; mais nonobstant ce elle se reconfortoit fort » de ce que on luy disoit que les deux frères damoiseaulx » devoient venir le lendemain, et sachies qu'elle désiroit moult veoir Urian. » Ils firent dans la ville une entrée magnifique dont la description est minutieusement racontée par l'auteur, et dont les détails forment un tableau curieux des cérémonies d'apparât à cette épo-

que. Quand ils furent arrivés au palais du roi, celui-ci les reçut dans son lit, et leur offrit une forte somme d'argent pour le service qu'ils lui avaient rendu. Mais Urian la refusa en disant : « Nous ne sommes pas venus » chà pour avoir de vostre or, ne de vostre argent, ne » de vos villes, chasteaux, ne terres, mais pour acquérir » honneur et pour destruire les ennemis de Dieu et » exaulcer la foy catholique. » Il ne lui demanda qu'une faveur, c'était d'armer son frère et lui chevaliers. Le roi y consentit avec le plus grand plaisir, et quoiqu'il fût mourant, il remplit les formalités de l'armement dans toute leur rigueur. « Ce faisant ses plaies, luy escrurent, » et en saillist le sang à grant randon parmy le bendeau. » Cela ne l'empêcha pas de faire venir sa fille pour qu'elle adressât ses remerciments aux deux frères ; « et adonc » elle se agenouilla devant eulx, et les salua et les mer- » cia moult humblement. Et sachiés qu'elle estoit en » telle manière esmeue, comme là elle fust ravie et ne » sçavoit comment proprement faire contenance tant de » la douleur qu'elle avoit au cueur de l'angoisse que son » père sentoit que des pensées qu'elle avoit à Urian. » Malgré son embarras, il faut reconnaître que celui de Chimène devait être encore plus grand.

Le roi, qui probablement avait vu que sa fille ne demandait qu'à être consolée, fit servir un splendide dîner, auquel « il fist meilleur semblant que le cueur faire ne » povoit, car certes quelque chière qu'il fist il soffroit » moult grant douleur, car le venin qui estoit en la plaie » (il avait été atteint d'une flèche empoisonnée) luy ver- » missoit tout le corps, mais pour réjouir la baronie, il » monstroit semblant comme se il n'eut mal ne douleur. » C'est ce qui s'appelle mourir en roi ! « Et aprez disner

» commença la feste, et dura jusques au soir, et lors le » roy appela Urian, et lui dist : « Beau filz, je vueil que » vous espousez ma fille demain, et vous vueil couronner » de ce royaulme, car sachiés que je ne puis plus gaires » vivre, et pour ce je vueil que tous les barons du » royaulme vous facent hommaige avant ma mort. » » Sire, dist Urian, puys qu'il vous plaist, vostre voulonté » est la mienne. » Il est impossible de mener plus rondement un mariage ; on se demande seulement ce que l'auteur fait des publications et du consentement des parents : il est vrai que de son temps le code civil n'existait pas. Cette élévation d'Urian à la couronne de Chypre pourrait aussi être taxée d'entorse donnée à l'histoire, car si les Lusignan devinrent rois de ce pays, ce fut par la donation que Richard Cœur de Lion, qui l'avait conquis, en fit, en 1192, à Guy de Lusignan et non par une union *in extremis*, comme on l'imagine ici.

Urian étant ainsi pourvu, il s'agissait de caser son frère : voici ce qu'on trouva pour lui. Urian lui ayant donné quelques navires pour faire la chasse aux Sarrazins, il s'embarque avec le grand maître de Rhodes, et tous deux ne tardent pas à rencontrer plusieurs vaisseaux ennemis qu'ils capturent. Après ce succès ils retournaient en Chypre, lorsque les vents contraires les jettent sur les côtes de l'Arménie. Là régnait un roi qui était le frère de celui de Chypre, dont on vient de raconter la mort. Quand il eut appris que le frère de Guion avait épousé sa nièce (il est étonnant qu'il ne le sût pas déjà), il le reçut avec cordialité, et sa fille, la princesse Florie, qui était douée de toutes les perfections, ne tarda pas à devenir amoureuse de lui, ainsi qu'Hermine l'était devenue d'Urian. Pendant que la galanterie allait son train à la

cour du roi d'Arménie, on y apprit que le calife de Bandas amenait une grande expédition contre Chypre pour venger la défaite du soudan. Rien ne put retenir Guion, qui partit aussitôt pour défendre son frère. Il arriva tout juste à point pour repousser les infidèles, qui avaient fait une descente dans l'île, et « le roy Urian, ces choses » faictes, vint à Famagosse, avec luy son frère et le maî- » tre de Rodes et ses barons qu'il admena de Poetou et » tous les plus haultz barons de son royaulme. Là les » receupt la royne Hermine moult liement et courtoise- » ment, et le roy son mari rendit moult dévotement » grâces à nostre seigneur de la victoire qu'il leur avoit » donné. »

Sur ces entrefaites, il arriva que le roi d'Arménie vint à mourir. Avant sa mort, il s'était décidé à faire épouser sa fille par Guion, comme le roi de Chypre l'avait fait pour Urian. On voit que les choses ne cessent de s'arranger pour le mieux au profit des deux frères. Seize des plus hauts barons d'Arménie vinrent donc en Chypre porteurs d'une lettre pour Urian, dans laquelle il était dit de la part du roi d'Arménie : « Or, je n'ay point de » héritier de mon corps que seule fille, laquelle Guion » vostre frère a bien veue. Je vous supplie humblement » qu'il vous plaise de le prier de par moy, qu'il la veuille » prendre à femme et la royauté d'Arménie avecques. » Cette manière de marier sa fille était peut-être un peu insolite, mais elle n'en fut pas moins favorablement accueillie, et Guion s'empressa d'aller prendre possession de sa femme et de son royaume. Quand la flotte qui le portait fut en vue, « Florie vinst à sa fenestre et regarda en la mer, et vist navires, gallées et aultres grans vais- » seaulx qui arrivoient au port et oyt trompettes sonner,

» et plusieurs aultres instruments de divers sons. Adonc » la pucelle fust moult lie. » Aussitôt débarqué, Guion se rendit auprès d'elle et lui dit : Mademoiselle, com- » ment a t'il esté à vostre personne depuis que me par- » tis d'icy ? » et « elle lui respondit moult amoureuse- » ment. » Aussi le mariage ne traîna pas en longueur. « Adonc fusrent fiancez, et le lendemain espousez à grant » solemnité, et fust la feste moult noble et dura par » l'espace de quinze jours. » Voilà comment la famille de Lusignan fut, pour commencer, dotée de deux couronnes, sans ce qui l'attendait encore, comme on va le voir.

IV.

Urian et Guion étant ainsi placés, et bien placés, songèrent à écrire à leurs parents, ainsi qu'on dit vulgairement, et à leur apprendre le bonheur dont ils étaient comblés. Ces nouvelles mirent en appétit leurs deux frères Anthoine et Regnauld. « Adoncques vinrent à leur » père et à leur mère en disant moult humblement : Mon- » seigneur et vous Madame se il vous plaisoit, il seroit » bien temps que nous alissions par le monde à nous » adventures pour acquérir l'ordre de chevalerie, car ce » n'est pas de l'intention de nul de nous de la prendre, » fors au plus prez que nous porrons l'avoir. » Mélusine s'empressa de répondre avant son mari, ce qui n'est pas fort correct ; mais, dans le roman, c'est toujours elle qui paraît la forte tête du ménage : ainsi que dans celui de Thétys et de Pelée; il est vrai que Thétys est une déesse et Mélusine une fée. Voici ce qu'elle dit : « Beaulx enfans, s'il plaist à Monseigneur vostre père, il

» me plaist bien. » « Par foy, dist Raimondin, dame, » faictes en vostre voulenté, car ce qu'il vous plaist me » plaist. » On ne peut être mari plus complaisant. Il fut donc décidé qu'Anthoine et Regnauld iraient courir le monde comme leurs aînés. « En ceste partie nous dist » l'istoire, que ès parties d'Alemaigne, entre Loraine et » Ardanne, avoit moult noble terre qui estoit appelée la » conté de Lucembourg, y estoit mort ung vaillant prince, » qui fust nommé sire du pays, et eut nom Asselin, et » avoit demouré de luy nul héritier que une fille, laquelle » est nommée Christienne, et fust moult belle et bonne.» C'est toujours l'emploi du même moyen. « Pour celluy » temps en Anssay eut ung puissant roy. Or advint que » il oyt nouvelles que le seigneur de Lucembourg estoit » trespassé, et ne luy estoit demouré que une fille, qui » estoit moult belle. Adoncques le roy d'Anssay la fist » demander pour estre sa femme. Mais la pucelle ne se » voulust oncques accorder, dont le roy d'Anssay fust » moult doulent, et va jurer Dieu, comment qu'il fust, » que se il povoit qu'il l'auroit. » Et voilà la guerre déclarée! Mais la jeune princesse n'était pas de force à résister au roy d'Anssay. Anthoine et Regnauld ayant appris ce procédé discourtois, résolurent de le réprimer. Ils partirent de Lusignan, à la tête d'une troupe de seigneurs, auxquels Raimondin et Mélusine payèrent leurs gages pour une année; ce qui montre que le rôle de redresseurs de torts n'était pas aussi gratuit que le comprenait Don Quichotte. Après maintes aventures, on arriva devant la forteresse de Luxembourg, que le roi d'Anssay tenait assiégée et dont il croyait s'emparer facilement. Mais il se vit attaqué à l'improviste par les Poitevins, et fut vaincu et fait prisonnier. L'entrevue du

roi et d'Anthoine est racontée avec une naïveté pleine de grâce, qui mérite d'être citée textuellement : « Et » adoncques fust mené le roy à la tente de Anthoisne, » qui estoit logé en la propre tente qui avoit esté au roy » d'Anssay ; et adoncques il ne se peut tenir qu'il ne » leur dist : « Par foy, damoiseaulx, bien dist vray cel- » luy qui dist : En peu d'eure Dieu labeure, car au jour » d'huy matin on n'eut gaire fait de chose ceans pour » vous. » « Sire roy, dist Anthoine, c'est pour vostre » musardie et pour vostre pechié, qui faictes guerre aux » pucelles sans cause, et les volez avoir par force. Et sa- » chiés que vous en serez bien paié selon vostre droit, » car je vous renderay en la subjection de celle que » vous voulez avoir par force subjecté. » Adonc, quand » le roy l'entendit, il fust moult honteux et luy respon- » dist moult tristement : « Or puys qu'il m'est ainsi in- » fortueusement advenu, j'aimes mieux ne à mort que » ne à vie. » « Nenny, dist Anthoine, je vous renderay » en la merci et en la subjection sans doubte de la pu- » celle. »

Cristienne (Christine), laissée juge du sort du roi d'Anssay, se montra généreuse : « Elle fist mettre le roy » en une moult riche chambre, et avec luy dames et da- » moiselles, chevaliers et escuiers, pour luy faire oublier » sa perte, et pour le resjouir et oster hors de méran- » colie. » Comme un bienfait n'est jamais perdu, la généro-sité de Christine lui valut un mari, et ce mari ce fut le roi d'Anssay qui le lui procura. Ne pouvant plus épouser l'héritière du duché de Luxembourg, il eut l'idée lumineuse de la faire épouser par Antoine. Il s'ouvrit de ce projet aux barons du pays, et ceux-ci, sans méfiance pour leur ancien ennemi, *dona ferentem*, après avoir tenu

un conseil digne d'une assemblée constituante, décidèrent que « se Anthoine la vouloit prendre, certainement » nous en serons tous joyeulx. » Antoine accepta très volontiers la femme et le duché qui lui étaient offerts. Il ne s'agissait plus que d'avoir le consentement de Christine. Ce ne fut pas très difficile. « Adoncques fust la da- » moiselle mandée par quatre des plus haultz barons, et, » en venant, ilz luy comptèrent ceste nouvelle, dont » fust bien joyeulse, combien qu'elle n'en fist aucun » semblant. » C'est ainsi qu'eut lieu le mariage d'Antoine de Lusignan et de Christine de Luxembourg, mariage qui ne tarda pas à porter ses fruits, car « celle nuyt » coucha Anthoine avecques sa femme, et fust engendré » un moult vaillant hoir, et fust appelé Bertrand. »

Après avoir été si favorable à Antoine, la fortune ne pouvait oublier Regnauld : voici ce qu'elle fit pour lui. Le roi d'Anssay avait un frère, nommé Frédéric, qui était roi de Bohême. Or, il arriva que ses états furent attaqués par les Sarrazins. Après les avoir vus figurer au midi, nous les retrouvons au nord ; c'est la preuve de l'impression qu'ils faisaient sur les esprits à l'époque où l'auteur écrivait, impression qui allait bientôt se traduire par la funeste croisade de Nicopolis (1396), où le neveu même du duc de Berry devait être fait prisonnier. Les Sarrazins qui attaquaient la Bohême étaient aidés par un roi de Craco, qui était très puissant. Le roi de Bohême se trouvait incapable de résister à de tels ennemis, et après avoir essuyé plusieurs défaites, il était assiégé dans Prague, sa capitale. Dans ce pressant danger, il pensa à invoquer le secours de son frère, le roi d'Anssay. « Or, est » vray que celluy roy, Phedrich, n'avoit de héritier que » une seule fille, qui avoit nom Aiglentine. » Que d'hé-

ritières royales pour la plus grande convenance des héritiers de Lusignan ! Le roi de Bohême envoya donc un messager au roi d'Anssay pour lui peindre sa triste situation. « Le messagier avoit esté à Anssay, et là on luy » avoit dit que il estoit à Lucembourg ; et à brief parler » tant enquist le messagier qu'il trouva le roy d'Anssay » et lui présenta les lettres de son frère Phedrich. » Mais le roi d'Anssay se trouvait à ce moment aussi mal dans ses affaires que le roi de Bohême, et « se tournant devers » le duc Anthoine, il lui dist : « Ho ! ho, très noble et » très vaillant seigneur, or me va de mal en pis : car » vostre très noble chevalerie et puissance ne m'a pas » tant seullement maté ne amendry de mon honneur, » mais avecques moy le plus preud'omme et le plus vail- » lant roy qui fust en toute la lignée. » Antoine, qu'on peut s'étonner d'avoir été si mal renseigné sur ce qui se passait dans la chrétienté, se fit rendre compte du danger que courait le roi de Bohême, et saisi d'un beau mouvement chevaleresque, déclara qu'il irait à son secours avec le roi d'Anssay. « Il prinst donc congié de la » duchesse qu'elle fust moult doulente ; mais elle n'en » osa montrer samblant ; toutesfois elle le pria de reve- » nir le plus tost qu'il pourroit, et il lui dist que se feroit- » il, et lui dist oultre : « Duchesse pensez bien de vous » et de vostre fruict, et se Dieu par sa grâce donne que » ce soit ung filz, faites-le baptiser, et vueil qu'il soit » nommé Bertrand. » Et la duchesse lui dist : « Monsei- » gneur à vostre plaisir. » Lors se entrebaisèrent et par- » tist. » Ces adieux, pour être moins touchants que ceux d'Hector et d'Andromaque, ne manquent pas d'une certaine grâce. Au reste, le dénouement devait être moins triste. Comme on va le voir, les choses s'arrangèrent

pour le mieux en faveur d'Antoine et surtout de Regnauld, que son frère emmena avec lui pour acquérir de la gloire.

Ils prirent leur route par Cologne et la Bavière. Là, ils trouvèrent un duc, nommé Ode, qui, après avoir pris connaissance de leur projet, voulut se joindre à l'expédition. Ils arrivèrent devant Prague, au moment où les Sarrazins allaient s'en emparer. Ici encore, comme il fallait une couronne pour Regnauld, on s'arrange de manière à faire disparaître celui qui la possédait. Pour cela on raconte que, dans une sortie tentée par Frédéric, il avait été tué de la main même du roi de Craco, après des prodiges de courage. Voilà donc Eglantine de Bohême orpheline, comme l'étaient Christine de Luxembourg, Hermine de Chypre et Florie d'Arménie. Mais Regnauld se présente comme ses autres frères, au moment psychologique. Avec Antoine, le roi d'Anssay et le duc de Bavière, il engage un grand combat dont il sort vainqueur, et il tue de sa main le roi de Craco. Alors ils entrent tous ensemble à Prague, où ils sont reçus en triomphe, et où on fait de magnifiques funérailles au roi défunt. Puis, après avoir honoré les morts et les vainqueurs, on songe aux vivants. C'est à quoi s'occupent les barons, comme pour l'affaire de Luxembourg. L'intérêt de l'Etat exigeait qu'Eglantine fût mariée le plus vite possible, et un mari s'offrait tout naturellement pour elle dans la personne de Regnauld. Les barons s'adressent donc au roi d'Anssay, oncle de la princesse, et sur leur demande, il va trouver sa nièce et lui dit : « Ma belle niepce, Dieu » merci, vos besoings sont maintenant en bon parti..... » or fault regarder comme vostre terre soit gouvernée » doresnavant..... » Elle répondit : « Très chier oncle,

» je n'ay point de confort en cestuy monde fors que Dieu » et vous ; pour ce faictes de moy et de mon royaulme » tout ce qu'il vous plaira. » Alors, usant de la latitude qui lui était donnée, il se rendit auprès d'Antoine et lui demanda son frère Regnauld pour mari d'Eglantine. La proposition fut acceptée avec empressement, « et à brief » parler fust là mandé un évesque qui les fiança... et fut » feste moult grande, et le soupper moult notable. » Notre auteur aimait sans doute la bonne chère, car il n'oublie jamais de mentionner les repas que font ses héros. Le mariage eut lieu le lendemain. « Adonc fut » moult noblement appareillée l'espouse et fut adressée » à l'endroit où la messe se devoit dire. Ilz furent espou- » sez et la messe dicte moult solemnellement, et aprez » ramenée au maistre pavillon : et quant le disner fut » prest ilz lavèrent et s'assirent à table, et ilz furent » moult richement servis et de plusieurs manières de » metz, et quant ilz eubrent disné les napes furent os- » tées ; ilz lavèrent, les tables furent abbatues et grâces » furent dictes. » Ces détails présentent quelque intérêt, comme reproduction des habitudes du temps. Il en est de même du récit des joûtes et divertissements qui suivirent le repas ; mais ce qui est plus piquant c'est le coucher de la mariée. Voici comment l'auteur le raconte: « Quant il fust l'heure d'aller dormir on mena l'espousée » couchier en ung riche lict de parement ; et puys assez » tost aprez vint Regnauld et se coucha avecq la pucelle, » aprez que le lict eubt esté beneis. Adoncques se depar- » tist chacun de la chambre, les ungs crians, chantans » et danssans, et les aultres comptans de beaulx comptes » et de belles adventures ; et se esbattoient qui mieulx » pour passer le temps ; les aultres allèrent dormir. Re-

» gnauld et la pucelle furent couchiés l'ung avec l'aultre.» L'auteur, qui paraît avoir écouté aux portes, cite même la conversation qu'eurent les époux. « Monseigneur, dit » la princesse, se ne fust la grâce de Dieu, ceste povre » orpheline estoit toute désolée et perdue... » « Par foy, » répondit Regnauld, ma doulce amour, vous avez trop » plus fait pour moy que je n'ay fait pour vous; quant » vous m'avez fait le don de vostre noble corps... » « Et » lors, dist la pucelle : Par ma foy, monseigneur, le » corps de vous vault mieulx que dix royaulmes, et plus » est à priser quant à mon gré. » De leurs paroles n'en » veult plus parler; mais ceste nuyt fust engendré d'eulx » deux ung très beau filz qui eubt nom Oliphart. » Après toutes les preuves qui ont été données, il faut bien reconnaître que la famille de Lusignan savait mener rapidement toutes choses.

V

A la suite de ces longues pérégrinations en Orient, en Allemagne et en Bohême, l'auteur nous ramène enfin auprès de Raimondin et de Mélusine ; mais c'est pour raconter l'histoire d'un autre de leurs fils, « Geuffroy à » la grant dent ; » il est vrai que celui-là « fust le plus » fier, le plus hardi et le plus entreprenant de tous ses » aultres frères. » Ses premiers exploits eurent pour but de réduire à l'obéissance quelques vassaux de son père qui s'étaient révoltés. Il partit d'abord pour l'Irlande à la tête de cinq cents hommes et de cent arbalétriers. Il ne s'agit pas ici de l'île de ce nom, car il n'est pas question de vaisseaux pour s'y transporter. Quand il fut ar-

rivé dans ce pays « tantost enquist ou estoient les deso-
» beissans. » Ceux qui étaient restés fidèles à Raimondin lui signalèrent Claude de Syon qui, avec ses deux frères, » vouloient suppediter tous leurs voisins et estre sei-
» gneurs d'eulx. » Le principal repaire de ces tyranneaux, comme il y en avait tant au moyen-âge, était la forteresse de Syon. Geuffroy vint établir son camp à une lieue de là, et envoya sommer les trois frères de se rendre. Ceux-ci ayant refusé, il alla reconnaître les lieux pour savoir par où il attaquerait. Pendant cette reconnaissance il rencontra un des trois frères qui battait la campagne avec une forte troupe de partisans. Il l'assaillit impétueusement et ayant mis la déroute parmi ses gens, il le fit prisonnier. Lorsque Claude apprit la captivité de son frère, il sortit de la forteresse, à la tête de « sept
» vingz hommes d'armes, » pour le délivrer. Nouveau combat et nouvelle victoire de Geuffroy. Mais celui-ci n'était pas seulement un valeureux guerrier, il était aussi un habile capitaine. Pendant qu'il livrait bataille à Claude, il envoya un écuyer avec trois cents hommes d'armes pour tourner l'ennemi et prendre la forteresse par surprise. Le troisième frère, qui était resté à la garde des murailles, ayant aperçu cette troupe, crut que c'était son frère qui revenait de son expédition, et abaissa le pont-levis. On se précipita dans l'enceinte du château et « fut occis que prins tout le demourant des gens de
» Claude. » Quant aux trois frères on en fit sommairement justice. « Adonc fist Geuffroy tantost lever unes
» fourches devant la porte du chasteau et les fist pendre
» incontinent » Cet exemple intimida un autre rebelle qui avait nom Guérin de Val-Bruyant. Mais heureusement pour lui il avait une femme qui le tira d'affaire.

Ayant appris que Geuffroy arrivait, il ne crut pas prudent de l'attendre. et chargea sa femme, « qui étoit » moult saige et subtive » de fléchir le vainqueur. Elle s'acquitta parfaitement de cette commission. Elle vint, avec ses jeunes enfants, audevant de Geuffroy, et l'engagea à entrer dans la forteresse, qu'elle rendit à discrétion, implorant seulement la grâce de son mari, qui avait été entraîné par les mauvais conseils de Claude. Geuffroy, en galant chevalier, accueillit la requête de la dame, et consentit à recevoir les excuses de Guérin, qui obtint son pardon complet pour lui et ses adhérents. Preuve éclatante du talent diplomatique des femmes et de l'avantage qu'il y a presque toujours à s'adresser à elles dans les cas difficiles ! Geuffroy ayant ainsi comprimé les mutins, « alla visitant le pays par l'espace de deux mois » et puis print congié des barons et laissa bon gouver- » neur au pays, et s'en partist et s'en vint grant erre à » Lusignan, où il fut moult festoié de son père et de sa » mère et de toutes gens »

Mais pendant qu'à Lusignan on se livrait à la joie de ces éclatants succès, on y apprit que le roi d'Arménie, Guion, était attaqué par une ligue formidable de Sarrazins, qui se proposaient aussi de demander compte au roi de Chypre, Urian, de la défaite qu'ils avaient subie. A ces nouvelles, Geuffroy résolut d'aller porter secours à ses frères. Avec l'agrément de Raimondin et de Mélusine une flotte considérable fut équipée à la Rochelle, et de nombreux seigneurs partirent avec leurs hommes d'armes pour cette nouvelle croisade. L'expédition, dont Geuffroy était le chef, arriva à Chypre trois jours après qu'Urian et le grand maître de Rhodes en étaient partis avec quatorze mille hommes pour se rendre en Armé-

nie. Geuffroy fut accueilli comme un sauveur par sa belle-sœur, la reine Hermine, et s'empressa de reprendre la mer pour rejoindre la flotte chrétienne. Il la rencontra au moment où elle était aux prises avec celle des infidèles. Son intervention décida de la victoire, qui fut pourtant chèrement achetée, car « la bataille fust moult » fière et horrible et l'occission fust hideuze. » Les Sarrazins qui « avoient perdu plus de deux pars de leurs » gens » durent se retirer « au port de Japhes (Jaffa), » ne pouvant plus tenir la mer. Geuffroy les y suivit, et les pressa si vivement qu'ils furent obligés de demander une trève de trois jours, qu'on leur accorda. Alors les trois frères purent se réunir et « adoncques commença » la joye à estre grande entre eulx, et fust leur ost nom» brée à estre en somme environ vingt deux mille, que » archiers, que arbalétriers, que gens d'armes. »

Les Sarrazins jugèrent qu'il n'était pas prudent de combattre les chrétiens à Japhes. Ils se retirèrent sous Damas, et quand ils y eurent rallié toutes leurs forces, ils se trouvèrent au nombre « de plus de cent quarante » mille païens, » dit l'auteur, qui ne se doute pas que les musulmans ne sont pas plus païens que les chrétiens. Quand les Sarrazins furent prêts, le soudan de Damas envoya un héraut défier les trois frères. Ce héraut, admis dans leur tente, « se donnoit merveilles de la grant » fierté qu'il veoit estre en eulx trois, et par espécial en » Geuffroy, qui estoit le plus grant et le plus fourni des » aultres sans comparaison, et veoit la dent qui luy pas» soit la lèvre de plus d'ung grant pouce en esquare, il » en fut si esbahi que à peine peut-il parler. » Quand il fut remis, il dit au roi Urian : « Sire roy de Chypre, le » caliphe de Bandas (peut-être Bagdad), le souldan de

» Barbarie, le roy Anthénor d'Antioche, l'admiral de » Cordes et le roy de Dannette (probablement Damiette) » vous mandent par moy qu'ils sont tous prez de vous » livrer bataille et vous attendent es prez qui sont des- » soubs Damas, es belles tentes et pavillons, et vous » mandent que vous y povez venir seurement loger de- » vant eulx et pourrez prendre place telle qu'il vous » plaira. » Ce singulier défi, conforme d'ailleurs aux mœurs des croisades, et dont on voit des analogies dans les rapports de Richard Cœur de Lion et de Saladin, fut accepté par Geuffroy. Le héraut étant revenu auprès du soudan de Damas, lui dépeignit sous les traits les plus effrayants la puissance des trois frères, « et quant le » souldan l'entendit, il commença à soubzrire et lui res- » pondit : « Par Mahon ! (Mahomet) » le soudan jure aussi quelquefois par Appolin (Apollon), « à ce que je puys » veoir de vostre hardiesse vous serez le premier qui as- » semblerez la bataille contre celuy au grant dent. » Les auditeurs rirent beaucoup de cette saillie ; « mais, dit » l'auteur, tel en rist qui puys en eut pleuré se il eut eu » loisir. »

L'armée chrétienne ne tarda pas à se rendre au défi qui lui était adressé. Le lendemain matin, « aprez la » messe oye, » elle se mit en mouvement. Mais avant de s'avancer dans l'intérieur, Geuffroy ne voulut pas laisser derrière lui une place aussi importante que Japhes ; « il » la fist assaillir, et de fait la print à force et mist à l'es- » pée tout tant qu'il peut trouver de Sarrazins. » Il en fit autant pour la ville de Barrut (Beyrouth), qu'il emporta par un hardi coup de main, en se détournant, avec une poignée de braves, du chemin que suivait l'armée, et malgré l'avis du grand maître de Rhodes, « qui moult

» avoit grant paour que Geuffroy n'eut aulcuns empes-
» chement...» Il délivra toute la ville des Sarrazins, «que
» nul soit de piet qui oncques en eschappa, ne qui de-
» mourast que tous ne fussent mors, sinon ceulx qui
» s'enfuyaient. » Cette conduite, qui paraît toute simple au narrateur, n'a été que trop habituelle chez les chrétiens à l'égard des mahométans durant les croisades : si elle montre beaucoup d'enthousiasme religieux, elle dénote peu d'humanité. Geuffroy ayant rejoint l'armée, arriva avec elle jusque sous les murs de Damas. Là eut lieu un grand combat, dont le récit occupe plusieurs pages dans le roman, mais qui n'est que la répétition de toutes les scènes de ce genre dont on a déjà eu tant d'exemples. Les trois frères ne pouvaient manquer d'y déployer une grande bravoure, mais celui qui se distingua le plus fut Geuffroy. « A tant vint-il parmy la ba-
» taille, la targe tournée derrière le dos et tenoit l'espée
» empoignée à deux mains, et vit l'admiral de Cordes qui
» moult courroit sur les cristiens ; adonc le ferit Geuf-
» froy de telle vertu, à ce que l'espée fust pesante et
» dure, et qu'il y mist toute sa force, que l'espée luy
» coula jusques à la cervelle, que oncques le bassinet ne
» le peut garder et s'abbatit à terre tout mort. » Ne croirait-on pas avoir devant les yeux un autre Roland armé d'une autre Durandal ? Tant de prodiges de valeur devaient être couronnés de succès. Les Sarrazins furent mis en fuite, et « firent perte de leurs gens de bien qua-
» rante mille Turcs ; » l'auteur ne se fait jamais faute d'enfler les chiffres d'une manière démesurée. Les vaincus s'enfermèrent dans Damas : leurs chefs « eurent
» conseil qu'ilz requerroient au roy Urian journée de
» traicté sur forme de paix et ilz le firent... et tout firent

» de chascune part qu'ilz furent d'accord parmy ce que » les Sarrazins leur donneroient tout ce qu'ilz avoient » froyé par le voyage, et aussi pour eulx en retourner » dont ilz étoient venus : et que chascun an ilz deve- » roient payer au roy Urian trente mille besans d'or, et » furent entre les deux parties tresves jusques à cent » ans et ung jour. » Ainsi, d'après l'auteur, les Sarrazins devinrent tributaires des rois de Chypre ; ce qui n'est guère conforme à l'histoire, car le contraire n'arriva que trop fréquemment.

L'accord ne se borna pas à ce traité de paix, il devint si parfait « que estoit le souldan de Damas inamouré de » Geuffroy, et lui tenoit toujours compaignie et s'ouffroit » de lui faire plaisir le plus qu'il pouvoit faire. » Il poussa même la complaisance jusqu'à le mener à Jérusalem, « qui n'estoit pas encore réparée de la destruction que » Vespasien et Titus, son filz, y avoient fait, quant ilz » allèrent venger la mort de Jhesucrist, quarante ans » après le crucifiement, à laquelle vengeance ilz donnè- » rent trente Juifs pour ung denier, en rasseanbrance » qu'ilz avoient acheté le corps de Jhesucrist trente de- » niers. » Voilà comment les écrivains du moyen-âge entendaient l'histoire, mêlant le profane au sacré, le vrai au faux. Ce voyage de Geuffroy à Jérusalem soulève une autre question : ne serait-ce pas une réminiscence de celui qu'y fit, en 1229, l'empereur Frédéric II, qui y entra après quelques succès sur les Sarrazins, mais ne put s'y maintenir ?

Après toutes ces prouesses, Geuffroy revint auprès de ses parents : ils avaient grand besoin de ses services. Pendant son absence, ils avaient eu maille à partir avec des géants ou *gayants*, qui avaient causé le plus grand

tort à leurs possessions. Qu'étaient-ce que ces géants? On les retrouve dans les légendes de presque tous les peuples à leur origine? Ne faudrait-il pas y voir une continuation de ces Titans, que Jupiter eut tant de peine à réduire, ou des anges rebelles qui furent précipités du ciel par le Tout-Puissant? Ils se transforment en *monstres* pour les demi-dieux, tels qu'Hercule, et en *brigands* pour Thésée, qui en voit un *reste impur* dans son fils Hippolyte, jusqu'à ce qu'ils deviennent des *ogres* dans les contes de fées. Au moyen-âge, ce sont évidemment ces *barons pillards*, qui étaient la terreur des contrées qu'ils habitaient et qu'un dramaturge contemporain a mis en scène dans ses *Burgraves*. Ces géants se retrouvent dans presque toutes les villes des Pays-Bas, et notamment à Dunkerque, sous le nom de *Reus*. Nos voisins de Douai en ont conservé le souvenir dans la personne du célèbre *Gayant*. Seulement Gayant paraît avoir été un géant bienfaisant, tandis que généralement les géants sont considérés comme des êtres méchants. C'est le cas de ceux qui vont nous occuper. « Or advint en celluy temps qu'il y » avoit un grant gayant en Guérende, qui accueilloit un » grant orgueil, et par sa force il mist tout le pays à patis » jusque en la Rochelle. » Dès que Raimondin eût revu son fils, il lui conta tout le mal que ce géant lui faisait, et Geuffroy lui répondit: « Monseigneur, il ne vous en » fault jà mouvoir; pour un tel ribault, par la dent de » Dieu, je n'y recurray que dix chevaliers de mon ostel, » pour moy tenir compaignie, non pour aide que je veuil » avoir contre luy, et à Dieu vous commant, car je ne » finiray jamais que je ne l'auray combattu corps à corps, » ou il m'aura comment qu'il soit, ou je l'auray. » Ce qui fut dit fut fait. Geuffroy partit pour Guérende, et vint

défier, en ces termes énergiques, le géant Guédon, au pied de sa tour de Monjouet : « Filz de pûtain et faulx » gaïant, vien parler à moy, car je t'aporte l'argent du » pays que les gens de monseigneur, mon père, te doib- » vent. Et pour vray tant cria Geuffroy que le gayant » s'esveilla et vint à une fenestre et regarda Geuffroy » tout armé sur le destrier et la lance sur la cuisse. » Le géant accepta le défi en disant : « Follet tu viens en ba- » taille et ne pourras endurer ung seul coup de moy sans » roller par terre. » « Adoncques Geuffroy sans plus dire » ferist le chevau des esporons et mist sa lance soubz » son bras et s'adressa vers le gayant tant que le chevau » peut courir, et le ferist de sa lance par telle vertu » qu'il le fist roller par terre la panse contremont ; mais » le gayant saillist sus moult couroucé et au passer que » Geuffroy fist il ferist le chevau de la faulx si que lui » trancha les garres de derrière. » Voilà le coup de Jarnac, mais il s'adresse à un cheval et non au combattant lui-même. « Adonc quant Geuffroy le sentist, il descendit » jus moult legiérement et s'en vint vers le gayant l'es- » pée traicte. » Alors une lutte terrible s'engage corps à corps ; mais Geuffroy l'emporte par son sang-froid et son adresse, et après avoir tué le géant, il lui tranche la tête, absolument comme David avait fait de Goliath.

Un autre géant éprouva encore la vigueur du bras de Geuffroy : celui-là s'appelait Grimauld, et habitait une contrée à laquelle l'auteur donne le nom de *Northobelande*. Il ne faut pas y voir le Northumberland actuel, pas plus que l'Irlande dans le pays dont il a été précédemment question. S'il m'est permis de hasarder une conjecture, je serai porté à croire que ces noms ont appartenu primitivement à différentes contrées de la province de Bre-

tagne et ont passé en Angleterre et en Irlande avec la race celtique. Quoiqu'il en soit, Grimauld, comme Guédon, était un vrai fléau pour Raimondin, qui dut encore avoir recours à son fils Geuffroy pour s'en débarrasser. Mais cette aventure paraît avoir été plus laborieuse que la première. « C'estoit le plus cruel que on eu oncques » mais veu, et sachiés qu'il avoit vingt sept pieds de » hault... Il avoit destruit toute le pays d'illec environ et » tant qu'il n'y avoit personne qui osast habiter à huit » ou neuf lieues prez, et estoit tout le pays gasté, car les » gens y avoient tout abandonné et de fait luy avoient » tout laissé. » Cela représente bien la force de ces tyrans féodaux, leurs déprédations et la terreur qu'ils inspiraient. Mais s'il y avait en ce temps de pareils détrousseurs, il y avait aussi des chevaliers qui avaient la spécialité de leur donner la chasse. Geuffroy possédait en ce genre une réputation qui fit que les victimes du géant Grimauld jugèrent qu'elles ne pouvaient mieux s'adresser qu'à lui. « Adonc ilz eurent conseil qu'ilz enverroient » devers Geuffroy, et qu'ilz lui offriroient, se il les vou- » loient délivrer de ce cruel meurtrier. tous les ans qu'il » viveroit dix mille besans d'or, et que se il avoit hoir » masle de son corps qu'il posséderoit d'hoir en hoir, » tant qu'il viendroit de lignée en lignée de fille. mais » en vouloient estre quittes. » Geuffroy répondit « aux » huict messaigiers de plus notables du pays » qu'on lui avait envoyés : « Beaulx seigneurs, je ne reffuse pas » l'offre que vous m'avez faicte; nonobstant se je n'eusse » maintenant eu nouvelles de vous sachiés bien que tout » sans cela je fusse ores allé combatre le gayant pour » aulmone et pour pitié du peuple qu'il destruict et aussi » pour honneur acquérir. » Ainsi Geuffroy, outre la

gloire, ne dédaignait pas à l'occasion les profits du métier de pourfendeur de géants. Après donc qu'il fut nanti d'un contrat en bonne forme établissant la redevance en titre de fief, il partit en guerre contre Grimauld. Arrivé dans le Nortobelande, il eut une conférence avec les barons du pays, qui le remercièrent beaucoup de son assistance et lui promirent le succès. Et « adoncques Geuffroy » leur respondit : « Et comment povez scavoir que par « moy en povez estre délivrez ? » Adoncques ilz luy res- » pondirent : « Monseigneur, les saiges astronomiens » nous ont dit que le gayant Grémauld ne povoit morir » que par vos mains,.. » « Par mon chief, dist Geuffroy, » se il est vray que vostres astronomiens vous le ayent » dit, il ne peut fouyr. » Si ce n'est pas une plaisanterie, ce dont notre naïf auteur est incapable, c'est une nouvelle preuve de la confiance qu'inspirait l'astrologie à cette époque. Geuffroy, voyant les barons si bien disposés, les invita à prendre part à son expédition, mais ils lui dirent : « Or, y povez aller se vous voulez, car nous » ne pensons pas aller plus loin. » Et Geuffroy leur res- » pondit en ceste manière : « Se je feusse venu sur la » fiance de vostre ayde, j'eusse ceste foys failly. » Ce refus de concours ne l'empêcha pas de tenter l'entreprise : il est vrai que son mérite est beaucoup diminué par la certitude que lui donnaient les *astronomiens*.

Le géant avait reçu la même prédiction, ce qui lui ôtait la plus grande partie de son audace. Aussi, dès qu'il vit venir Geuffroy, la lance en arrêt, et lui criant : « Je » suis Geuffroy au grant dent, filz de Raimondin, seigneur » de Lusignan, il fut moult doulent, car bien scavoit qu'il » ne povoit morir for par ses mains. » C'est ce qui rendit sa résistance assez molle, et quand il eut reçu un grand

coup d'épée « sur la cuisse par telle manière qu'il luy » abattit demi piet ou braon, » il s'empressa de fuir et de se renfermer dans son repaire. Or, pour l'y joindre, il fallait traverser un *pertuys* profond comme un puits. Le géant « tantost se lança dedans et échappa ainsi à la » poursuite de Geuffroy. » Mais celui-ci était tenace : le lendemain il vint à l'entrée de l'étroit passage, qu'on peut s'étonner que le géant n'ait pas songé à défendre, et l'ayant bien examiné, il se dit : « Par foy, le gayant est » plus grant et plus gros que ne suys, et cy est entré par » icy, et cy ferai-je comment qu'il en advienne. » Il entra donc « les piés devant au pertuys et se laissa couler » avec sa lance, et s'en alla par ung estroit sentier, et vit » au loing grant clarté. Et adonc il se seigna et s'en allast » celle part. » Il rencontra au bout du sentier une grande chambre, magnifiquement illuminée et remplie de richesses. Dans cette chambre se trouvaient deux statues qu'une inscription lui annonça être celles d'Elinas, roi d'Albanie, et de Pressine, sa femme. Cette inscription « parloit aussi de leurs trois filles, c'est assavoir Mélu» sine, Palestine et Melior, et comment elles avoient esté » pugnies pour ce qu'elles avoient enfermé leur père, et » parloit comment le gayant avoit esté commis pour gar» der le lieu jusques à tant qu'il seroit de là dejesté par » l'hoir d'une des filles. » Tout cela ne semble-t-il pas emprunté aux contes arabes? C'est comme un avant-goût des mille et une nuits.

Quand Geuffroy eut bien contemplé ce spectacle singulier, il quitta la chambre « et erra tant parmy ung lieu » obscur qu'il se trouva aux champs. » Bientôt il arriva

devant une grande tour dont la porte était ouverte. Il y entra (on entrait chez le géant comme dans un moulin) et il parvint à une salle, où « estoit ung grant traillis de » garde de fer, dedens laquelle avoit bien cent hommes » du pays que le gayant tenoit tous prisonniers. » Ces malheureux furent extrêmement surpris de ce que Geuffroy avait osé venir jusque-là, et l'engagèrent fortement à se retirer au plus vite. Mais il ne voulut pas suivre leur conseil, et le géant étant survenu sur ces entrefaites, une lutte épouvantable s'engagea. Grimauld « tenoit ung » grant maillet dont il donna à Geuffroy tel coup sur le » bassinet qu'il le fist tout chanceller. Et quant Geuffroy » sentist le coup qui fut dur et pesant, il le ferist d'estoc » de l'espée emmy le pis, tellement qu'il la luy bouta » tout dedens jusques à la croix. Adonc le gayant jetta » un moult horrible cry, et cryoit illec tout mort. » Il n'était que grièvement blessé. Geuffroy le fit prisonnier, et ayant délivré les chevaliers qui étaient enfermés dans la cage de fer, il le leur abandonna pour en faire ce qu'ils voudraient. Ceux-ci le « lièrent sur une charrette » et le menèrent par toutes les bonnes villes duquel veoir » les gens en furent moult esmerveillez, et comme ung » homme seul osast assaillir ung tel sathanas. » C'est ainsi que cette aventure, qui s'annonçait comme si terrible, se termine d'une manière assez grotesque. De ce géant, qui était presqu'un Géryon, que reste-t-il ? une sorte de bête curieuse que des bateleurs vont montrer de foire en foire. Voilà ce que la suite des siècles a fait de la *gigantomachie* qui a inspiré Eschyle et les statuaires de Pergame !

VI

Tandis que Geuffroy accomplissait ces hauts faits, il se passait dans la famille de Lusignan des évènements qui devaient avoir pour elle les plus grandes conséquences. Raimondin et Mélusine, à qui tout avait réussi jusqu'alors, allaient aussi connaître le malheur. Voici ce qui eut lieu. On se souvient que, lors de son mariage, Mélusine s'était réservé le samedi de chaque semaine pour en disposer comme il lui plairait, sans en rendre compte à son mari. Or il paraît que cette faculté, en effet assez étrange dans un ménage, avait donné matière à des réflexions peu bienveillantes. Ces bruits étaient venus aux oreilles du comte de Forez, frère de Raimondin; il crut devoir en avertir le mari de Mélusine. Celui-ci, qui pourtant aurait pu se dire que sa femme, mère et grand'mère, était d'âge à écarter le soupçon, se sentit tout à coup piqué par le démon de la jalousie, et voulut vérifier le fait. Il se mit en observation à la porte de la chambre de sa femme, et dans son impatience, pratiqua, pour mieux voir, « ung pertuys en l'uys de son espée. » Un spectacle bien extraordinaire s'offrit à ses yeux : « Mélusine estoit en une cuve jusques au nombril en » signe de femme, et peignoit ses cheveulx, et du nom- » bril en bas en signe de la queue d'une serpente grosse » comme ung quaque à harenc, et moult longuement » debatoit sa queue en l'eau, tellement qu'elle le faisoit » bondir jusques à la voulte de la chambre. » Les poètes et les peintres ont aussi représenté la Vénus Andyomène peignant sa chevelure dans la mer, avec le corps à moi-

tié sorti de l'onde ; mais il faut reconnaître que Mélusine faisait sa toilette d'une façon beaucoup moins gracieuse.

Si Raimondin avait la preuve de l'innocence de son épouse, il avait la certitude qu'elle était moitié poisson, ce qui ne dut pas beaucoup le charmer. « Adonc il en eut » moult grant douleur en son ameur, et telle tristesse » que cueur humain ne pourroit plus porter. » Sa colère se tourna d'abord contre son frère à qui « il escria en » ceste manière : « Fuiez d'icy faulx treste, car vous » m'avez fait par vostre très mauvais rapport ma foy par- » jurer contre la plus loyalle et la meilleure des dames » qui oncques naquit après celle qui porta nostre sei- » gneur Jhesucrist ! » Puis il se mit au lit en poussant des lamentations dignes d'un prophète bien connu. « Or » nous dist l'istoire que en celle douleur et en celle mi- » sère demoura Raimondin jusques au jour, et quant » l'aube du jour fut apperceue, Mélusine vint qui entra » dans. Adoncques quant Raimondin l'ouyt venir, il fit » semblant de dormir ; elle se despouilla et se coucha » toute nue de costé de luy et lors Raimondin commença » à soupirer comme celluy qui sentoit grant douleur en » son cueur, et adoncques elle l'embracha et luy de- » manda en ceste manière : « Monseigneur que vous faut- » il ? estes-vous malade ? » Et quant Raimondin vit qu'elle » n'eut parolle de riens, il cuida qu'elle ne sceut rien de » ce fait ; mais pour néant le cuida, car elle scavoit bien » qu'il ne l'avoit descouvert à arme ; elle se souffrist » quant à l'eure, et ne luy en monstra nul semblant, » dont il fut moult joyeux, et luy respondit : « Madame » j'ai esté ung peu malade, et ay ung peu de fièvre en » manière de continue. « « Monseigneur, dist Mélusine, » ne vous esbahissez pas, car vous serez tantost gari, se

» Dieu plaist. » Et adoncques celluy, qui fut moult joyeux, » lui dist : « Par ma foy, m'amie et ma dame, je me sens » jà tout adoulcé de vostre venue. » Et elle luy respondit » qu'elle en estoit toute joyeulse. Et quant il fut temps » d'eulx lever, ils se levèrent et allèrent ouyr la messe. » Ce tableau, d'une naïveté délicieuse, semble un avant-goût des scènes racontées par Milton après la chûte d'Adam.

Mais il fallait que l'oracle s'accomplit. Les infortunes de Raimondin et de Mélusine commencèrent par une catastrophe arrivée à un de leurs enfants, Froimond. Ses goûts religieux le décidèrent à se faire moine, et avec l'agrément de ses parents, il entra à l'abbaye de Maillières. Mais il paraît que Geuffroy n'aimait pas les moines, au moins dans sa famille. Quand il apprit la résolution que son frère avait prise, il en fut très courroucé, et s'écria : « Comment Monseigneur, mon père, et Madame, » ma mère, n'avoient-ilz pas assez pour Froimond mon » frère faire riche, et luy donner de bons pays et de » bonnes fortresses, et le richement marier san le faire » moyne? Par la dent de Dieu, ces moynes flatteurs le » comperront, car ilz l'ont enchanté et surtrait léans » pour en mieulx valoir... je les paieray tellement que » jamais ne leur tiendra de faire faire moyne. » Ces paroles sont remarquables : elles montrent l'embarras que causaient les cadets dans les grandes familles et la persuasion des intrigues que les moines mettaient en jeu pour accaparer ces riches rejetons.

Geuffroy n'accomplit que trop ses menaces, « il fist » monter à chevau ses dix chevaliers et aussi il s'arma, » et vint à Maillières, et pour lors estoient l'abbé et ses » moynes en chappitre. Et Geuffroy venu au lieu, entra,

» l'espée çainte à son costé, et quant il vit l'abbé et ses » moynes : « Qui vous a donné la hardiesse d'avoir en- » chanté mon frère, tant que par vostre faulce cautelle » vous l'avez fait devenir moyne ? Par la dent de Dieu, » mal le pensates, car vous en beuvrez ung maulvais » hanap. » L'effet suivit de près la menace. En vain l'abbé protesta-t-il que Froidmont s'était fait moine de son plein gré, en vain Froidmont confirma-t-il cette attestation ; Geuffroy ne voulut rien entendre, et sa colère se tourna même contre son frère, à qui il dit : « Par mon chief, si » en seras paié avec les aultres, et il ne me sera jà re- » prouché que j'aye moyne frère. » Etait-ce donc un deshonneur d'avoir un religieux dans sa famille ? Et aussitôt « il saillist hors et tira bon huys à luy, et le ferma » bien et fort, et fist à toute la maisnie de leans apporter » feurre et buche et aprez fist bouter le feu... et il est » vray que tous les moynes furent ars et bien la moetié » de l'abbaye. » Exemple frappant des excès que se permettaient trop souvent les seigneurs au moyen-âge !

Quand Raimondin apprit cet acte de violence de son fils, il se répandit en imprécations contre lui, et se mit en tête que Mélusine pourrait bien être responsable de ce malheur. « Ho, ho, dist-il, Geuffroy, tu avois le plus » bel commencement de haulte proesse et de chevalerie » pour venir au degré de hault honneur que filz de prince » que fut vivant, et ores tu es du tout desmis par ta » cruaulté. Par la foy que je doibz à Dieu, je croy que ce » ne soit que fantosme de celle femme, je ne cuyde » point qu'elle ait chose à la fin qui viengne à perfec- » tion, car elle n'a apporté enfant nul qui n'ait quelque » estrange tache sur terre. »

Mélusine prit plus facilement que son mari son parti

du méfait de Geuffroy, qui pourtant lui coûtait un fils. Voici ce qu'elle dit à Raimondin pour le consoler : « Se » Geuffroy a fait celle oultrage par son merveilleux cou- » rage sachiés de certain que c'est pour le péchié des » moynes... et d'aultre part, monseigneur, nous avons » assez de quoy, Dieu mercy, pour refaire l'abbaye aussi » bonne et meilleure qu'elle ne fust oncques, et le renter » et doer mieux et plus richement pour mettre plus de » moynes qu'il n'y eut oncques. » Loin d'apaiser Raimondin, ces raisons, qui en effet n'étaient pas très convaincantes, ne firent que lui fournir l'occasion d'éclater. Il s'écria : « La très faulce serpente, par Dieu, ne toy » ne ton fruict ne sera que fantosme, ne jà hoir que tu » aies porté ne viendra à bon chief en la fin. Comment » rauront leurs vies ceulx qui sont ars en griefve misère » ne ton filz qui estoit rendu au crucifix?... » Adonc » quant Mélusine ouyt ceste parole, elle eust telle dou- » leur au cueur qu'elle estoit toute pasmée par terre, et » fut demie heure qu'elle ne rendist aspiration ne que » on ne sentist en elle aspiration ne alaine. » Quand elle reprit ses sens, elle adressa à Raimondin les reproches les plus touchants, et lui fit connaître qu'il fallait qu'elle le quittât puisqu'il savait son secret. Raimondin se jeta à ses pieds et lui demanda pardon : elle le lui accorda en fondant en larmes. « A ce mot le leva et l'embrascha de » ses bras et s'entrebaisèrent et eurent tous deux si grant » douleur qu'ilz chaièrent tous deux pasmez sur la terre » de la chambre. » Quand ils furent revenus à eux, Mélusine prescrivit à son mari la conduite qu'il devait tenir après sa disparition. Elle lui recommanda de se réconcilier avec Geuffroy, et de faire entre tous ses fils le partage de leurs domaines de la manière qu'elle indiqua. Il n'y

en eut qu'un qui fut l'objet de son animadversion, c'est celui qu'on appelait Orrible parce qu'il « avoit trois yeulx » dont ung est au front. » Elle ordonna qu'on le mit à mort « tout prestement, car sachiés en vérité, se vous » ne le faictes, qu'il fera tant de maulx que ce ne seroit » mie si grant dommaige de la mort de telz vingt mille. » Ordre bien difficile à comprendre de la part d'une mère, et d'une femme qui, dans le reste du roman, est représentée comme excessivement bonne et humaine. Il ne s'explique que comme respect d'une ancienne tradition qu'il a fallu conserver dans le récit.

Après ces tristes préliminaires, il ne reste plus à Mélusine que d'opérer sa transformation définitive. Le récit de cette métamorphose se distingue par un vrai pathétique, qui dénote chez l'auteur des qualités de style bien rares à son époque. Il faudrait le lire en entier; nous regrettons de ne pouvoir le faire connaître que par quelques extraits, qui ne donneront qu'une faible idée de son mérite. « Ayant accolé et baisé moult doulcement son » mary, elle lui dist: « Mon amy, mon bien, mon cueur » et ma joye, encore tant que tu vivras auray-je récréa- » tion en toy; mais aussi auray-je pitié de toy; tu ne me » verras jamais en forme de femme. » Et adonc saillist » sur une fenestre qui avoit le regart sur les champs et » les jardins, au costé devers Lusignen, aussi légérement » comme se elle eut vollé ou eu elles. » De là elle fit ses adieux à tous ceux de son entourage et leur apprit qu'elle était la fille du roi Elinas d'Albanie et de la reine Pressine, sa femme, « affin que vous ne reprochiés pas à mes » enfans qu'ilz soient enfans de malvaise femme ne de » serpente ne de faée... Adonc commença à faire un grief » souspir, et laissa la fenestre et saillist en l'air et tres-

» passa les vergiers, et lors se mua en forme de serpent » moult grande, grosse et longue comme de vingt cinq » piés... lors commença Raimondin à entrer en sa dou- » leur, et quant la nouvelle fut seue par le païs, le povre » peuple mena grant douleur et la regrettoit piteuse- » ment, car elle leur avoit fait moult de biens : et com- » mença-t-on par toutes les abbaies et églises qu'elle » avoit fait fonder de dire pseaulmes, vigilles et faire » anniversaires pour elle, et Raimondin fist faire moult » de biens et de prières. » Quelques versions de la légende de Mélusine, rapportent que depuis ce temps elle n'a cessé d'habiter les souterrains du château de Lusignan ; notre auteur ne parle pas de cette tradition : s'il l'a connue, il aura sans doute craint de nuire à la bonne réputation de son héroïne en la faisant résider, jusqu'à la consommation des siècles, dans un aussi vilain séjour.

VII

Le récit pourrait s'arrêter là, et certes il serait encore assez long ; mais le narrateur tenait à faire connaître le sort de tous les personnages qui y ont figuré : c'est ce qui en constitue le dénouement. D'abord Orrible est sacrifié, ainsi que sa mère l'avait prescrit. Les barons l'exigèrent de Raimondin, comme un acte de salut public. Il y consentit ; mais « son obsèque fut fait riche- » ment, ainsi comme il appartenoit. » Quant à Raimonnet et à Thierry, les deux derniers enfants que Mélusine avait eus dans un âge avancé, alors que les aînés avaient déjà conquis des trônes, tant qu'ils furent jeunes, « elle » venoit tous les soirs les visiter, et les tenoit au feu, et

» les aisoit de tout son povoir au mieulx qu'elle povoit, » et la veoient bien les nourrices qui mot ne osoient » dire. » Cela donnait l'espoir à Raimondin de la retrouver un jour ; « mais pour néant le pensoit, car jamais » puys ne la vit en forme de femme... si avoit-il telle » douleur au cueur que nul ne le vous seauroit dire, et » ne fut oncques puys homme qui le peut voyr rire ne » mener joye. » Il fut donc moins bien partagé qu'Orphée à qui sa femme a été un moment rendue, et qui aurait pu la conserver si, lui aussi, avait eu moins de curiosité.

Il s'agissait maintenant de châtier le comte de Forez, qui était la cause de tous les malheurs qui venaient d'arriver : Geuffroy s'en chargea. Il entra dans le château de son oncle la lance au poing, et le chassa d'étage en étage jusqu'au plus haut de la tour du donjon. Là, sans doute parce que l'auteur répugne à le faire tuer de la main de son neveu, il ne lui reste que la ressource de se précipiter dans le vide et de périr en tombant.

Il fallait enfin réconcilier Raimondin avec Geuffroy, ce qui n'était pas facile, car « se il l'eut tenu en son ire, il » l'eust faif détruire ; » mais rien n'est impossible à un romancier. Voici comment le nôtre s'en tire : « Adonc » dist Raimondin à soy-même : « Ce qui est fait ne peut » estre aultrement. » On se rappelle que c'était la maxime de Mélusine, qu'il avait si mal accueillie ; mais le temps porte conseil : « il me faut appaiser Geuffroy avant qu'il fassé plus de dommaige » Et par l'entremise de Thierry, il « vint au mandement de son père, et d'aussi loin qu'il » le vit, il se jetta à genoux et luy cria mercy. » Raimondin le releva en disant : « Par Dieu tout ce peut faire » à l'aide Dieu, mais aux mors ne povez rendre la vie. »

Heureusement, à cette époque, il y avait un moyen assuré d'obtenir l'*aide Dieu* : c'était de la demander au pape. Il fut donc convenu que Raimondin irait en pèlerinage à Rome, et que pendant ce temps Geuffroy administrerait les domaines de la famille. Raimondin partit pour Rome, et après un voyage dont les étapes sont minutieusement marquées, il arriva dans la ville éternelle. « Le » lendemain vint à St-Pierre, et là trouva le pape Benoit » qui pour lors regnoit, et se traist par devers luy, et luy » fist moult humblement la révérence, et le pape à luy, » quant il sceut que c'estoit Raimondin, et Raimondin se » confessa à luy le mieulx qu'il peut, et quant est de ce » qu'il s'estoit parjuré devers sa femme, le pape luy en » chargea telle pénitence comme il luy pleut, et disna » celluy jour avec le pape Benoit. »

Mais Raimondin ne s'en tint pas quitte à si bon marché ; il résolut de se confiner dans un ermitage, et choisit pour sa retraite les montagnes sauvages de l'Aragon: Charles-Quint devait se contenter du monastère de St-Just. Raimondin se met donc en route pour l'Espagne, et après un voyage dont les circonstances sont encore minutieusement détaillées, il arrive à l'abbaye de Monserrat. Le prieur l'accueille avec la plus grande bonté et lui accorde un petit terrain, tout en haut de la montagne, où il établit une cellule à côté de celle de quatre autres cénobites, qui y vivaient dans les pratiques de la plus austère dévotion. C'est là qu'il se relègue pour le reste de ses jours.

Quand Geuffroy eut appris la résolution de son père, il se décida aussi à se rendre à Rome pour obtenir son pardon, « car il estoit moult doulent d'avoir perdu son » père et sa mère par son peschié ; » mais il ne fut nul-

lement tenté de se faire ermite. Il alla donc trouver « le » sainct Père, lequel lui fist moult bonne chière quant il » le cogneut. » Tout s'arrangea pour lui au moyen d'une confession dévote et de la promesse « de refaire l'abbaye » de Maillières et d'y renter six vingz moynes. » Il voulut aussi, avant de retourner dans son pays, faire une visite à son père. Dans ce but, il se rendit en Aragon, et y fut reçu par le roi de ce pays avec les plus grands honneurs. Quand il arriva à Monserrat, les moines furent assez effrayés, à cause de sa mauvaise réputation ; un d'eux dit même : « Je me mettray en tel lieu qu'il ne me trou- » vera pas, se je puy ; » mais le chapelain de Geuffroy les rassura complètement, « et quant ilz le sceurent en » couvent, ilz alloient adonc et venoient parmy leans, » faisant net par tout, et appareillèrent à leur povoir si ri- » chement comme se Dieu y fust venu et descendu du » ciel. » L'entrevue de Geuffroy et de son père fut des plus touchantes. Après quoi, il fallut se séparer : « et le » lendemain, par matin, oyt Raimondin sa messe et or- » donna ainsi qu'il avoit accoustumé, et puys dist à » Geuffroy : « Beau filz, il te convient partir d'icy et re- » tourner en ton pays ; et me salue tous mes enfants et » mes barons. » Et Geuffroy prinst adonc congié de son » père tout en plourant, et moult s'en partist enuis. »

Pour ne pas raconter séparément la fin de l'histoire de chacun des fils de Raimondin et de Mélusine, l'auteur suppose un voyage de Geuffroy en Allemagne, où il retrouve plusieurs de ses frères. Dès qu'il fut revenu à Lusignan et qu'il eut reçu l'acquiescement des barons à l'arrangement qui le reconnaissait pour leur seigneur à la place de son père, il dit à Thierry : « Sachiés que je » veuil aller voir nos deux frères en Allemaigne, c'est

» assavoir le roy Regnauld de Behaigne et le duc An-
» thoine de Lucembourg ; mais je n'iray pas dégarny de
» gens d'armes, car il y a de tres mauvaises gens en icelles
» parties, et qui moult voulentiers robbent les passans le
» chemin. » Thierry approuva fort ce projet, et demanda à son frère la permission de l'accompagner : il l'engagea même à prendre avec lui « cinq cens bassines, car il » avoit ouy dire qu'il avoit moult grant guerre entre » ceulx d'Anssay et ceulx d'Autriche. » Serait-ce déjà la rivalité du nord et du midi de l'Allemagne ? Ce qui est certain, c'est que le prétendu royaume d'Anssay devrait être compris dans les provinces occidentales du nouvel empire, car l'auteur nous dit, qu'après avoir traversé la Champagne, on passa la Lorraine et on arriva « es plains » pays d'Anssay. » Cette désignation s'appliquerait assez bien à l'Alsace.

Geuffroy et Thierry se mirent donc en route. Ils furent bientôt rejoints par deux autres de leurs frères, « Odon, » le conte de la Marche, qui vint parler à Geuffroy à bien » soixante bassines, car pour lors il avoit guerre au » conte de Vendonne ; et adonc Raimonnet, leur frère, » conte de Forez, arriva aussi en celle propre journée » par devers ses frères. Aussi fut moult grande la fette » que les frères s'entrefirent, et furent tous moult » joyeulx quant ils en eurent ouy les nouvelles de leur » père, et bien disdrent qu'ilz l'iroient veoir tous en- » semble. » Etant ainsi réunis, ils tournèrent d'abord leurs forces contre le comte de Vendôme qui, seul contre quatre, ne pouvait rien faire : « il se vint rendre à Bon- » neval en la mercy de Odon, conte de la Marche, et il » luy perdonna tout le meffait que oncques il fist à luy, » et le conte luy fist hommaige de la terre de quoy la » haine estoit encore entre eulx deux. »

Ensuite les quatres frères se dirigèrent vers le Luxembourg. Ils ne pouvaient arriver plus à propos, car le roi d'Anssay ne se croyant pas assez fort pour résister à ses ennemis, avait demandé secours à Regnauld de Behaigne, son neveu, et à Antoine de Luxembourg. Tous deux, outre leurs *osts*, avaient amené leurs femmes et leurs enfants. La famille de Lusignan se trouva ainsi à peu près rassemblée en entier, et s'apprêtait à fêter cette réunion avant l'entrée en campagne ; mais quand Geuffroy eut pris connaissance de l'état des choses, il dit : « Mes seigneurs et mes frères, nous ne sommes pas ve-» nus veoir pour reposer quant vous avez tant d'ouvra-» ges sur les bras. » Il fut donc décidé qu'on partirait immédiatement, et « celle nuyt ilz prinrent congié de leurs femmes et leur laissèrent bons gouverneurs. »

Pendant que l'armée cheminait, Geuffroy tenta un de ces coups hardis qui lui réussissaient si bien. Il s'empara de Fribourg (sans doute Fribourg en Brisgaw) par une de ces surprises qui rappelle la prise d'Amiens, au moyen d'un sac de noix, Ayant distribué « à dix chevaliers ès qu'eulx il se fioit le plus, » des sacs pleins de foin, il leur recommanda de dire qu'ils avaient fait ce butin dans la campagne et qu'ils désiraient le vendre en ville. Les portes s'ouvrirent pour les laisser passer. Alors « ilz jettèrent hastivement leur sac » jus et tirèrent leurs espées et férirent sur les portiers » et les misrent à mort à terre et tous les aultres à l'es-» pée. »

A la suite de ce succès, une grande bataille se livra, dans laquelle les six frères ne pouvaient manquer d'être vainqueurs, « et fust le duc d'Autriche abattu du chevau » par terre d'ung revers que Geuffroy luy donna, et luy

» abattu, il fust incontinent saisi et Anthoine prinst le » conte de Fribourg et fust baillé à quatre chevaliers au » garde. » Il ne restait plus aux vaincus qu'à demander la paix. Elle leur fut accordée à condition de « restablir » au roy d'Anssay toute sa perte. » C'était maintenant le cas de se livrer à la joie, d'autant plus que « là fut ac- » cordé le mariage de Bertrand le filz au duc Anthoine » à Mélidée la fille au roy d'Anssay. » Après les fêtes qui eurent lieu à cette occasion, les frères se séparèrent pour retourner chacun dans son pays. Ils ne devaient plus être réunis que dans une visite qu'ils firent tous ensemble à Raimondin, leur père, comme ils en étaient convenus. Cette fois, ils se trouvèrent au nombre de huit, car les rois de Chypre et d'Arménie n'avaient pas voulu manquer au rendez-vous. Raimondin « vint au bas de » son hermitaige et fust moult joyeulx de veoir ses en- » fants ensamble, et aprez ce, prist-il congié d'eulx, et » remonta en son hermitaige. » Pour en finir avec lui, disons que, quand il dut mourir, Mélusine apparut au-dessus du château de Lusignan sous forme de serpent. « Et là faisoit si griefz plains et si très grans soupirs qu'il » sembloit proprement à ceulx qui là estoient que ce fust » voix d'une dame. » C'est du reste ce qu'elle fit toujours, dans la suite, lorsqu'un malheur menaçait ses descendants. Geuffroy et Thierry comprenant par ce signe que leur père était en danger de mort, se hâtèrent de partir pour Montserrat ; mais ils « trouvèrent leur père » trespassé, dont ilz menèrent moult grant deuil. »

Voici, d'après notre auteur, ce que devint la nombreuse famille de Raimondin : « Le roy Urian régna moult puis- » samment en Chippre, et aussy firent ses hoirs aprez » luy, et par cas pareil régna roy Guion en Arménie, et

» aussy semblablement le roy Regnauld en Behaigne, » Anthoine à Lucembourg, Odon à la Marche, Raimonnet » en Foretz et Thierry à Parthenay. » On voit qu'ils furent tous assez bien partagés. Il est vrai que quand on a une fée pour mère, tout devient facile.

Il ne reste plus qu'à faire connaître comment finit Geuffroy, qui est toujours le héros favori de l'histoire. Il fut parfaitement heureux jusqu'au bout de sa carrière, quoiqu'on puisse s'étonner que celui qui avait brûlé une abbaye, fait périr son frère et son oncle, et avait bien d'autres méfaits sur la conscience fût ainsi récompensé, quand Raimondin qui, en définitive, n'était coupable que d'un peu de faiblesse, fut puni aussi sévèrement. Quoi qu'il en soit, « Geuffroy demoura à Lusignan, qui puys » fist moult de biens... et dist la vraye istoire que bien » dix ans aprez la mort de Raimondin il gouverna sa terre » tellement qu'en ces dix ans on ne rendist aulcuns » comptes, ne aussi il ne luy en challoit. Quant on luy » disoit ainsi : « Monseigneur, oyez vos comptes, si scau- » rez comment vous vivez, » il respondist en ceste ma- » nière : « Ne faictes-vous à nulluy tort pour rente ne » revenue ; que j'aye ce que vous me baillez argent quant » j'en demande et me faictes finances de ce que je veuil » avoir. » On ne peut pas être de meilleur accommodement. Peut-être faudrait-il voir dans cet exemple de désintéressement un conseil indirect donné au duc de Berry, qui fut si célèbre par ses exactions ; mais il est bien difficile de croire que notre naïf auteur ait eu tant d'audace.

Malgré son désintéressement, Geuffroy savait à l'occasion affranchir ses domaines des redevances qu'ils payaient, et c'est par un trait de ce genre que se termine

son histoire. Il fallait à ce héros un dernier coup d'épée à donner : l'auteur ne manque pas de le lui procurer. Un jour, que sur les instances pressantes de ses receveurs, il s'était enfin décidé à entendre leurs comptes, il fut très surpris d'apprendre que chaque année il était payé une rente de dix sous « pour le pommel de la tour » du château de Lusignan. Il demanda d'où lui venait cette obligation, à lui qui « ne tenoit son château que de Dieu.» On lui dit qu'on s'y était soumis parce que « tous les ans » le dernier jour d'aoust, venoit une grande main et pre- » noit le pommel de la tour et l'arrachoit si très fort qu'il » abbatoit moult grant partie de la couverture, » et qu'un homme, qu'on ne connaissait pas, était venu dire que si on voulait se débarrasser de cet ennui, il fallait déposer chaque année, à la date indiquée, sous le pommel, une bourse de cuir de cerf contenant trente pièces d'argent ; que son père l'avait toujours fait, et que depuis lors il n'était plus arrivé aucun accident à la tour. Geuffroy ne voulut point admettre cette explication. Il répondit qu'il avait reçu du comte de Poitiers son domaine franc et quitte de toute redevance et qu'il ne consentirait jamais à le grever d'aucune charge. En conséquence il ordonna à ses receveurs de ne plus déposer la somme au jour fixé, et leur dit qu'il se chargeait de l'affaire. En effet, le 31 août, Geuffroy portant la bourse à son cou, ainsi qu'une étole dont son chapelain l'avait revêtu, monta au haut de la tour armé de pied en cap, après avoir défendu que personne l'accompagnât. Il attendit « depuis nonne jus- » ques à vespres. » A ce moment il vit apparaître un chevalier tout armé, qui lui dit : « Comment Geuffroy

» me veulx-tu oster ma rente? » Celui-ci lui répondit: « Où sont les lettres que tu en as? » Il convint qu'il n'en avait aucune. « Et adonc sans plus dire s'entrecoururent » sus. » Ils combattirent ainsi jusqu'au coucher du soleil, sans que ni l'un ni l'autre s'avouât vaincu. Epuisés de fatigue, ils se donnèrent rendez-vous pour le lendemain dans une prairie voisine. Le combat recommença avec encore plus d'acharnement que la veille, mais sans plus de résultat. Alors le chevalier inconnu, admirant le grand courage de Geuffroy, lui dit: « Atens à moy, je t'ay bien » assaié, et quant est de ces dix soubtz, je te les quitte; » et sachiés que tant que j'ai fait ce n'a esté que pour le » proffit de ton père et de ton âme; car il est vray que » le pape lui avoit enjoint pénitence pour le parjurement » qu'il avoit fait à ta mère, laquelle pénitence il n'avoit » pas encore faicte. Or est ainsi, si tu veulx fonder un » hospital et amortir une chappelle pour l'âme de ton » père, que ta tour demoura d'ores en avant en son estat » paisiblement. » Geuffroy aurait pu répondre que son père avait bien assez fait pénitence dans son ermitage; il préféra accepter le marché qui lui était offert; et quand il demanda au chevalier qui il était, « celluy respondit, » Geuffroy n'en enquiers plus avant, mais tant seulle- » ment que je suys de par Dieu.» Et à tant se esvanuist » que Geuffroy ne sceut oncques que il devint. » Cet exploit, qui rappelle le combat de Jacob avec l'ange, est le dernier que raconte le roman: il est vrai qu'il est assez remarquable pour clore la série. « Et cy finist, dit » l'auteur, nostre istoire des hoirs de Lusignen. »

VIII

Le roman ne se termine pas encore là : il a un épilogue comme il a eu un prologue. L'auteur raconte que « grant temps après le trespas du roi Guion, il y eut en » Arménie ung roy qui fut moult beau jeune homme et » en challeur de force et de vigeur, et plain de sa vou- » lenté et de grant cuidier, et estoit moult hardy et » aspre comme ung lyonnet. Ce jeune prince apprit qu'il y » avoit en la grand Arménie ung chasteau beau et riche » et estoit la dame la plus belle dame que on sceut au » monde, et celle dame avoit ung esprevier où tous les » chevaliers de noble sang qui y alloient veiller par » trois jours et par trois nuicts sans dormir, elle s'ap- » parissoit à eulx, et auroient ung don d'elle, tel qu'ilz » vouldroient demander, voire touchant choses tempo- » relles sans péchié de corps et sans touchier à elle » charnellement. » Il voulut tenter l'aventure, et en effet n'était-ce pas bien tentant? Il se mit donc en route, et après un long voyage, il arriva au château, et y fut admis à « vieillier l'Esprevier ». Il commença par « regarder les grandes richesses qu'il veoit de tous côtés » et puis regarda de l'aultre part et vit la table mise et » la nappe belle et blanche dessus et y veoit moult de » nobles metz, et adoncques il se traist celle part et en » prinst de celluy qui mieulx luy plaist et mangea un » petit et beut une fois, et se garda de faire nul excès, » car il sçavoit assez que trop mangier et trop boire

» attraist fain de dormir. » Après celà, il se mit en devoir d'accomplir la veillée de trois jours et de trois nuits. Dans la chambre où il était, il y avait un grand nombre de peintures avec leurs inscriptions, entr'autres les portraits du roi Elinas et de Pressine, ses ancêtres. Ces distractions l'occupèrent « jusques au tiers jour qu'il alloit » par leans. Adoncques il perceut une très noble cham» bre et estoit l'uys tout ouvert derrière ». Y étant entré il « vit grant foison de chevaliers pains et armez. » C'étaient tous ceux qui avaient tenté l'aventure et n'avaient pas pu la mener à fin. Trois seulement avaient réussi « desquieulx les noms estoient escrips dessoubs. »

Le jeune roi fut assez heureux pour triompher comme eux de la fatigue et du sommeil, et le troisième jour, quand vint l'aube, il vit apparaître « la dame du chas» teau en si noble et si riche habit qu'il en fust tout » esbahy tant de la richesse de l'abbit comme de la » beauté de la dame ». Elle lui demanda quel don il désirait; mais voilà le danger de se trouver en tête à tête avec une jolie femme. Jean était devenu tout à coup amoureux, et il répondit : « Par ma foy, dame, je ne de» mande or ne argent, terre ne héritaige, bonne ville, » chasteau ne cité; car Dieu mercis, je suis riche » homme et ay assez et tant qu'il me souffist; mais je » veuiel, s'il vous plaist, ma chière dame, avoir le corps » de vous à femme ». En vain la dame chercha-t-elle à le détourner de son désir, en vain lui apprit-elle qu'elle était Mélior, sa tante, sœur de Mélusine, ce qui devait lui donner un âge plus que mûr, en vain même lui fit-elle connaître que celui qui ne la respecterait pas était

menacé des plus grands malheurs en sa personne et en celle de ses descendants, il ne voulut rien entendre, et il allait en venir à la violence lorsque la dame « s'esva- » nuist de luy ». Mais pour commencer la punition, « incontinent il sentist descendre sur luy, aussi dru que » pluye qui chiet du ciel, coups et horions d'ung costé » et d'aultre et fust moult deffroissé de coups, orbes et » just tiré, et mal mené hors de la barrière, et là fust » laissé. » Outre cette *volée de bois vert*, plus digne du chevalier de la triste figure que d'un roi d'Arménie, le jeune souverain est puni de son escapade, non-seulement en sa personne, qui fut, depuis, en butte à l'adversité, mais aussi en celle de ses descendants, dont le trône, d'après l'arrêt du destin, fut toujours très chancelant. On pourrait répondre à celà que la couronne des rois de Chypre et de Jérusalem, qui n'avaient point commis de pareils écarts de conduite, ne fut pas beaucoup plus solide ; mais le destin est aveugle. Cette fois, le roman est définitivement clos, et voici en quels termes l'auteur prend congé de ses lecteurs : « Je vous sup- » plie humblement à tous que se je ay dist chose en » ceste istoire qui vous soit ennuyeuse ou desplaisante, » que vous le me vueillés pardonner et tenir pour excu- » sé, car se on fait le mieulx que on peult et scet, on » doit prendre en gré ; car en aulcuns cas, aulcune bonne » volenté doibt estre resputée pour le fait. Et icy se taist » Jehan d'Arras de l'istoire de Lusignen. Et veuielle » Dieu donner aux trespassez sa gloire, et aux vivans » force et victoire qu'ilz la puissent bien maintenir ».

IX

Nous avons raconté, peut-être avec de trop longs développements, le roman de Mélusine, et pourtant nous sommes loin d'en avoir reproduit tous les détails. Il en est même beaucoup de très intéressants que nous avons passés, car c'est surtout par les détails que l'œuvre se recommande. C'est un caillou du Rhin, enchassé dans quelques éclats de diamants. Il ne faut pourtant pas accuser la composition de manquer complètement d'unité: on a vu que l'histoire de Raimondin et de Mélusine forme le nœud des évènements qui se déroulent de toutes parts autour d'elle. Mais, cette unité est noyée dans une infinité de parties, dont quelques-unes sont plus grandes que le principal. Ainsi, au lieu d'un roman, on en a cinq ou six, et l'un d'eux, celui qui concerne *Geuffroy à la grant dent*, est beaucoup plus considérable que le sujet qui forme le fond même du récit. Il est vrai que l'auteur prend soin de nous avertir que son intention est d'écrire l'*Istoire des hoirs de Lusignen*; mais alors on peut lui reprocher d'avoir conçu un projet beaucoup trop vaste, ce qui le jette dans des embarras dont il ne sort pas toujours à son avantage. Il pourrait dire, pour son excuse, que c'était jadis l'habitude du roman. Ceux antérieurs à l'époque où la Mélusine a été écrite, sont remplis de superfétations encore plus oiseuses. Il y aurait même lieu de soutenir que cet ouvrage présente un progrès à cet égard. Car enfin, tout ce qu'il dit de trop a un rapport direct avec le but qu'il indique, tandis que les autres romans de ce temps sont encombrés d'épisodes entière-

ment étrangers à la matière. Ce défaut, à proprement parler celui du goût français, avant que les vrais principes aient été posés sous Louis XIV, est visible jusque dans des esprits aussi fortement trempés que ceux de Montaigne et de Rabelais. Et quant à Corneille lui-même, Richelieu ne lui reprochait-il pas de *manquer de suite*? Pour le roman, il se perpétue même après qu'une discipline sévère est venue régenter la littérature. Sans parler de Madame de La Fayette et de Mademoiselle de Scudéry, Lesage et l'abbé Prevost s'attardent bien souvent dans des digressions qui détourneraient l'attention du sujet principal si elles ne lui procuraient presque toujours les distractions les plus agréables. Faut-il rappeler que c'est à ces manquements à la règle que nous devons les délicieuses histoires qu'on rencontre à chaque pas dans *Gil Blas*, et que *Manon Lescault* n'est qu'un hors-d'œuvre dans *les Mémoires d'un homme de qualité*? *Felix culpa!*

Le roman de Mélusine est du nombre de ceux qu'on a appelés *Féeries*, quoiqu'à proprement parler, la *Féerie* y joue un moins grand rôle que *la Chevalerie*. Pourtant, il faut reconnaître que le pivot de l'action ou des actions qu'il contient repose sur l'intervention des fées. Qu'étaient-ce que ces êtres fantastiques qui ont exercé une certaine influence sur les esprits et quelle est leur origine? Il est assez difficile de le dire; quelques-uns ont prétendu qu'ils étaient la continuation des anciennes parques qu'on appelait aussi *fata*, d'où serait venu le nom de *fées*; d'autres ne voient en eux qu'une transformation des nymphes des bois et des divinités des fontaines; enfin, on a soutenu qu'ils n'avaient rien de commun avec l'antiquité, et qu'ils procédaient uniquement des *elfes* et

des *génies* scandinaves et germains. Il semble que la vérité se trouve dans la conciliation de ces différents systèmes. Les idées superstitieuses qui attribuaient aux parques et aux nymphes des forêts une certaine immixtion dans les destinées humaines n'ont jamais cessé d'exister ; mais elles se sont modifiées avec les changements survenus dans l'état des esprits, et ce qui appartenait à la mythologie antique a été envahi par les rêveries des peuples du Nord. De là la création de nouvelles formes, quoique le fond demeure toujours le même. Quoi qu'il en soit, ces croyances sont restées profondément gravées dans les imaginations, et la trace s'en retrouve dans les pays les plus divers ; elles ont longtemps prévalu en France, et surtout dans le Poitou et la Bretagne, où se passe le fond des incidents du roman de Mélusine. Là elles se sont mêlées aux souvenirs celtiques et druidiques. On a même voulu voir dans les monuments mégalithiques des *témoins* de l'existence des fées, et on les a décorés de noms qui la perpétuent : C'est ainsi que les *dolmens* ont presque partout été appelés *tables des fées*. Sous ce rapport, notre contrée, quoique moins fertile que beaucoup d'autres en spécimens de ce genre, peut citer *les pierres levées de Fresnicourt*, qui réunissent précisément toutes les conditions attribuées à la présence de ces êtres mystérieux.

La croyance aux fées étant ainsi en honneur, il ne faut pas s'étonner que les poètes et les romanciers des temps naïfs du moyen-âge s'en soient servis pour exciter l'intérêt. Les romans de cette époque se privent rarement de ce moyen : l'un des plus célèbres, *le Roman de la Rose* fait figurer *la fée Nabonde* parmi ses personnages. Les Trouvères ont eu fréquemment recours à ce

genre de merveilleux, et pour citer encore un exemple emprunté à notre pays, nous rappellerons qu'Adam de la Halle a donné place dans *son jeu* à la fée Morgue (la même que la fée Morgane), la sage, et à ses deux compagnes, Arsile et Maglou. Parmi les fées, une des plus célèbres a toujours été Mélusine. On n'est pas plus d'accord sur la légende qui la concerne que sur celle des fées en général. Est-ce la transfiguration de Mélisende, veuve d'un roi de Jérusalem, ou n'y a-t-il eu elle qu'une conception purement imaginaire ? Nous n'essayerons pas de traiter cette question qui a divisé des savants, tels que Sainte Hermine et dom Fonteneau ; nous nous bornerons à constater que le nom de Mélusine est un des plus connus de cette espèce de panthéon, et que, dans beaucoup de localités, on a conservé la locution proverbiale : *Faire des cris de Mélusine ou de Merlusine*. Ayant ainsi à leur disposition un sujet vraiment populaire, les auteurs l'ont développé sous les formes les plus diverses. Bien des fois avant Jehan d'Arras il a exercé la verve de ces adeptes de la *gaie science* qui allaient comme les *aèdes* homériques contant partout leurs *fabliaux*. Notre romancier n'a probablement fait que s'approprier une matière d'où l'on pouvait tirer une œuvre intéressante et l'a façonnée au goût de son époque. On ne saurait disconvenir qu'il a été bien inspiré, car il y avait là de quoi produire une composition littéraire recommandable. Le personnage de Mélusine est assez attrayant par lui-même : la destinée de cette femme, d'abord comblée de tant de dons, puis si malheureuse, prêtait à des développements intéressants, peut-être même poétiques Celui de son mari, quoique plus défectueux par certains côtés, était aussi susceptible

d'attacher comme exemple de la fragilité humaine; enfin, il y avait bien des raisons pour qu'un écrivain choisît un pareil texte.

Notre auteur y était encore sollicité par un autre motif. Secrétaire du duc de Berry, il trouvait, ainsi qu'il le dit lui-même, dans les archives qu'il avait à sa disposition, des renseignements curieux sur le sujet qu'il voulait traiter. Ces renseignements consistaient, comme presque tous ceux de cette époque, en titres plus ou moins authentiques et en chroniques indiquant plus ou moins véridiquement les droits et les prétentions des familles seigneuriales. Celle de Lusignan, à laquelle se rattachait le duc de Berry, était une des plus illustres de France, puisqu'elle avait donné des rois non seulement à Chypre, mais encore à Jérusalem et à l'Arménie; il était donc tout naturel que Jehan d'Arras aperçut dans tous ces éléments le moyen d'une *adaptation* qui, sous des dehors héroïco-fabuleux, plairait au lecteur et constaterait la filiation merveilleuse à laquelle son maître désirait appartenir. De là, dans son œuvre, ce double caractère historique et surnaturel, caractère qui se retrouve dans l'Enéïde, où est retracée l'origine des *Jules*, comme dans la Mélusine celle des Lusignan.

Partant de ces idées, nous essayerons d'apprécier le mérite de l'ouvrage. Certes, il n'est pas des plus éminents. La Mélusine ne peut avoir la prétention de se placer à côté des grands romans qui sont une des gloires de la littérature moderne. Deux raisons s'y opposent : d'abord les défauts inhérents à son auteur qui, quoique d'un talent incontestable, n'est cependant pas un génie, et il faut l'être pour assurer un succès impérissable à des œuvres aussi éphémères; ensuite et surtout

la faute du temps, qui n'avait pas encore permis de fixer la langue et le goût, en sorte qu'une diction difficile à comprendre rebute les lecteurs de notre époque, et que des digressions étranges, des manques de proportions choquants fatiguent leur attention et souvent leur procurent l'ennui là où ils cherchent un divertissement. Qu'on n'oublie pas que ces inconvénients ont nui à toutes les compositions du moyen-âge et notamment à plusieurs d'entre elles qui valent mieux que celle que nous examinons : pour preuve, il suffira de citer la *chanson de Roland* qui, malgré une si haute inspiration, serait tombée dans un oubli presque complet si quelques érudits n'en avaient signalé la valeur littéraire et rappelé le nom de l'auteur.

Ces réserves faites, il serait injuste de refuser à la Mélusine une certaine part d'éloges. Voyons ceux qu'on peut raisonnablement lui attribuer. D'abord, comme roman de chevalerie, car elle l'est encore plus qu'un roman de fées, elle vaut beaucoup mieux que la plupart des œuvres de ce genre. Elle est plus sobre qu'elles de ces exagérations de sentiments dont Cervantès s'est moqué avec tant de verve, et si ses héros errent encore trop souvent à l'aventure, pourtant ils sont dirigés par une main plus sûre d'elle-même : on sent que l'intelligence prend le dessus sur l'imagination et que l'on est à proximité des siècles où la méthode va dominer l'esprit.

D'autre part, la Mélusine a un charme qu'on ne saurait méconnaître et une signification qu'il est bon de signaler. Les vicissitudes par lesquelles passe cette pauvre *serpente*, d'abord simple *fée des bois*, puis *dame* riche et puissante, et enfin monstre destiné à souffrir jusqu'à la fin des siècles, sont développées d'une manière attrayante

et suscitent les réflexions les plus variées et les plus agréables. Mélusine est évidemment inspirée par la *Sirène antique* : elle aussi finit en poisson *desinit in piscem*; mais elle ne conserve pas toujours cette forme : elle n'y est assujettie que tous les samedis, sans doute par respect pour le sabbat, le reste du temps elle est non-seulement *formosa supernè*, mais aussi en toute sa personne. Au moral, elle diffère également du type classique. Les sirènes sont des enchanteresses qui ne s'inquiètent guère de ceux qu'elles ont attirés à elles : témoins celles d'Ulysse ; la satisfaction des sens est leur unique désir. Elles entraînent presque toujours leurs victimes au mal. Tout autre est Mélusine. Ses pensées sont chastes ; elle ne recherche pas des amants, mais un mari. Et quand une union légitime a couronné ses séductions, elle devient une bonne mère de famille, soigneuse de ses intérêts et de ceux de ses enfants. Son but continuel est de fonder une maison princière qui fasse souche, et dont les membres brillent aux premiers rangs. Elle n'a également que quelques points de ressemblance avec les ondines, les walkyries et les divinités secondaires des fables odiniques. Celles-ci sont païennes, et comme telles sujettes à bien des défaillances, Mélusine reste chrétienne, et en cette qualité elle ne vise qu'au bien. Sa dévotion est exemplaire, et se traduit par des fondations d'abbayes et de nombreuses aumônes. On pourrait donc dire que c'est *une bonne diablesse*, si l'expression n'avait un sens différent.

Sous un autre point de vue, le roman de Mélusine présente encore une fusion bien remarquable des idées antiques, modifiées par le courant moderne. Que l'auteur l'ait voulu ou non, il n'a fait que reproduire la fa-

ble de Psyché ; mais la curiosité qu'on attribue généralement aux femmes, il la met du *côté de la barbe*. C'est Raimondin qui veut savoir le mot de l'énigme. c'est en lui que s'agite cet esprit, ce Ψυχη qui cherche perpétuellement la lumière et qui regrette quelquefois de l'avoir trouvée. L'idée principale de la Mélusine n'est donc rien moins que nouvelle ; pas plus que cette idée accessoire d'un grand malheur succédant à une grande prospérité, qui n'est que le vieux *fatum*. Mais ces idées sont revêtues de formes qui les dissimulent et leur impriment un cachet nouveau. Les lecteurs du XIVe siècle auraient peut-être difficilement compris une Médée ou un Œdipe; il a fallu leur montrer le merveilleux s'exerçant par l'entremise d'une *fée*, et la fortune frappant de ses coups un *seigneur féodal*. Au reste, dans combien de compositions qui paraissent plus *actuelles* ne pourrait-on pas saisir l'*antique* ? On a beau faire, il faut toujours en revenir à des *clichés* plus ou moins usés, et se résigner à entendre l'antiquité répéter à vos oreilles : *Je l'avais dit avant toi*.

Mais ce qui distingue surtout l'œuvre que nous examinons, c'est son côté historique. Dans notre siècle, Walter Scott a pensé créer un genre en donnant au roman la forme de l'histoire ; l'auteur de Mélusine pourrait en revendiquer la priorité. Sa composition est même bien plus *historique* que *féerique*. Les prouesses de Mélusine s'effacent devant celles de ses fils, et le récit des secondes occupe dans l'ensemble trois ou quatre fois plus d'espace que celui des premières. Il est vrai que l'histoire y est quelque peu défigurée, mais les légendes de tous les peuples en sont là : elles cachent la vérité sous la fable. Notre auteur a appliqué ce système à la mise en lumière des fondateurs de la maison de Lusignan,

D'abord il leur donne une origine surnaturelle, puis il exalte leurs exploits, et les montre conquérant des couronnes royales ou ducales dans les contrées les plus diverses. Leurs mérites sont évidemment surfaits, mais il ne faut pas oublier qu'on se trouve dans le domaine des fictions, et que, d'ailleurs, bien des romans de chevalerie prennent encore plus de libertés que le nôtre dans leur mise en scène. En effet, à part les proportions démesurées qui sont données aux actions des personnages, rien de ce qui est raconté n'excède les limites du possible. Geuffroy seul, dans deux ou trois épisodes, sort de la réalité. Quant à ses frères, ce ne sont pas des paladins qui affrontent des dangers imaginaires et obtiennent des succès incroyables : ce sont de braves guerriers qui donnent de grands coups d'épée, et dont le courage est récompensé comme celui *des soldats heureux*. N'aurions-nous pas tort de nous offusquer de quelques exagérations, nous qui avons bu à la coupe du roman moderne ? Y a-t-il donc si loin entre les traits d'audace d'Urian, de Guion et de Regnauld et ceux d'Athos, de Porthos et d'Aramis ?

Quoique le roman de Mélusine puisse, jusqu'à un certain point, se prétendre historique, il est assez difficile de dire quelle époque de l'histoire il a en vue, et l'auteur lui-même aurait probablement eu beaucoup de peine à l'indiquer. On y parle du royaume de Chypre et de l'ordre de Rhodes, ce qui dénoterait que les faits se passent après la première croisade. Mais le nom de croisades n'est jamais prononcé dans ce livre, quoique tout ce qu'il relate en soit évidemment un reflet. Doit-on en conclure qu'il adopte une date antérieure à 1099 ? Il n'y est pas non plus question de l'empire de Constantinople,

et pourtant, à quelque époque qu'on se fixe, il faut bien admettre qu'il existait encore. Cette omission serait-elle l'indice du peu de cas qu'on faisait de cette puissance déchue, ou provient-elle de la haine que les Latins catholiques portaient aux Grecs schismatiques? D'autre part, on voit figurer dans la Mélusine un roi d'Aragon; or le royaume d'Aragon ayant été fondé en 1035, on pourrait trouver dans cette indication une limite extrême. Mais on y rencontre aussi un roi de Bretagne, et si ce nom de roi n'a pas été pris abusivement, il nous recule jusqu'aux âges antérieurs à Charlemagne, car depuis lors il n'y a plus eu de rois en Bretagne. Autre circonstance tout aussi peu précise. Un pape paraît dans le récit, et on l'appelle Benoit; mais on se garde bien de dire lequel: comme il y en a eu seize, le choix est assez embarrassant. Il est vrai que du XI^e^ au XIV^e^ siècle, c'est-à-dire depuis le temps probable où les faits ont pu se passer jusqu'à celui où l'auteur écrivait, on n'en compte que quatre qui aient résidé à Rome, lieu de la scène. Est-ce un de ceux-là qu'il a voulu désigner, ou a-t-il pris ce nom au hasard ? Enfin il ne faut pas oublier que Jérusalem appartenait aux Musulmans pendant les évènements rapportés dans notre livre; ce qui nous placerait avant la première croisade ou après la bataille de Tiberiade. Que d'obscurités et de contradictions! Et nous ne tenons pas compte de bien d'autres obstacles secondaires. Ainsi la mention de l'artillerie viserait une époque postérieure à la bataille de Crécy; mais on sait que des écrivains peu attentifs, voire même Shakespeare, ne se sont pas fait faute d'introduire les armes à feu dans des temps où elles n'étaient pas connues. De même, les noms de Turcs et de kalifes, qu'on rencontre dans les

récits, pourraient fournir quelques données utiles, car la redoutable tribu a fait son apparition dans le X^e^ siècle, et le kalifat de Bagdad a été détruit en 1171. Mais on ne saurait attribuer beaucoup d'importance à ces dénominations, le mot de Turcs n'étant pris ici que d'une manière générale pour désigner les Musulmans, et celui de kalifes ne s'appliquant pas plus aux souverains de Bagdad qu'à tous les autres chefs mahométans.

Il faut pourtant tâcher d'arriver à une solution. Nous essayerons d'en donner une, vaille que vaille. Pour cela nous constatons d'abord la préoccupation que cause à l'auteur la lutte contre les infidèles ; elle nous semble prouver qu'il considère la guerre sainte comme existant encore ou n'étant finie que depuis peu. Ensuite, prenant en considération l'objectif de l'ouvrage qui est l'établissement de la maison de Lusignan sur les trônes qu'elle a possédés, nous remarquons que cet établissement s'opéra dans le courant des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Cette double considération nous fait croire que la date cherchée doit se trouver vers cette époque. Une autre particularité nous rapproche encore plus de la solution, c'est la préoccupation continuelle qu'ont les héros de cette histoire de protéger leurs domaines, en les hérissant de châteaux-forts. Cet état de choses s'applique assez exactement au X^e^ et au XIV^e^ siècle, alors que chacun cherchait à se prémunir contre les dangers extérieurs et intérieurs dont il était menacé de toutes parts. Mais le X^e^ siècle concorde mal avec les mœurs et coutumes reproduites dans le récit ; nous donnons donc la préférence au XIV^e^, c'est-à-dire aux temps de la guerre des Anglais et des querelles intestines qui les accompagnèrent. Nous reconnaissons d'ailleurs que

toutes ces fixations sont très hypothétiques et que si l'on veut soulever des objections comme, par exemple, la fondation de la Rochelle, le doute renaîtra facilement. Pourquoi aussi sommes-nous plus exigeants que l'auteur? Où il n'a pas cru devoir faire la lumière il y a peut-être témérité à débrouiller le chaos. Quelquefois l'incertitude vaut mieux, dans les œuvres d'imagination, qu'une précision absolue. De nos jours on aime à *poser l'action*; il est si commode commencer ainsi un roman: C'était le... 18... ! Mais là s'arrête trop souvent la clarté: après avoir débuté avec tant d'exactitude, le récit n'en est pas pour cela moins incohérent.

S'il est difficile de déterminer à quel instant de l'histoire il faut attribuer les évènements racontés dans le roman de Mélusine, on ne peut s'empêcher d'y saisir des traits de mœurs bien caractéristiques. Ces traits sont des plus intéressants et donnent des détails qui mettent sous les yeux, d'une manière vraiment frappante, les hommes et les choses qu'ils représentent. Ici l'hésitation n'est plus possible ; le cachet du XIV^e^ siècle est manifeste. L'auteur a donné l'air et l'esprit de son temps à ses héros et à tout ce qui les entoure, comme si on drapait des modes de nos jours des personnages d'autrefois. Sous ce rapport son livre est vraiment curieux. Les coutumes des derniers moments du moyen-âge y sont reproduites très fidèlement et forment une série de tableaux pour ainsi dire vivants. Les habitudes de piété, les cérémonies du culte, les ameublements et ornements des demeures seigneuriales, les ouvrages de défense des châteaux-forts et des villes, l'énumération des transports d'outre-mer, la marche des armées, les moyens de faire la guerre, les armes des combattants, la tactique des

chefs, la bravoure individuelle des chevaliers, tout est représenté en termes dont la longueur même trouve sa compensation dans les renseignements les plus utiles aux amateurs d'études rétrospectives. Pour n'en citer qu'un exemple, nous appellerons l'attention sur les descriptions de fêtes, joûtes et tournois donnés à l'occasion des victoires ou mariages des principaux acteurs du drame. Rien de plus complet, et si l'on peut reprocher à l'auteur de nous *promener* quelquefois *de terrasse en terrasse*, il faut lui savoir gré de nous fournir une infinité de documents utiles à consulter.

Parmi les particularités à noter, une des plus curieuses est certainement l'influence des bourgeois et des barons à l'époque des évènements racontés par l'auteur. On n'ignore pas quelle large autonomie ont exercée les communes dans les XIII^e^ et XIV^e^ siècles et de quelle prépondérance les barons ont joui aux temps féodaux ; mais on est vraiment surpris de voir jusqu'où allait la puissance des uns et des autres, d'après les traces qu'on en trouve dans la Mélusine. Et qu'on ne dise pas que c'est du roman ! Ces choses-là ne s'inventent pas, et si elles n'eussent pas existé, il y avait danger de ne pas être compris du lecteur en les lui présentant. Il faut donc reconnaître qu'on est ici dans la vérité historique. Or, le respect des communes était tel à ce moment que lorsque Geuffroy, à la tête de son *ost*, demande passage aux bourgeois de Cologne, il est très inquiet de la réponse qui lui sera faite, et quand on vient lui apprendre que cette réponse est favorable, il en témoigne la joie la plus vive. Et quant aux barons, leur crédit est constaté par les preuves les plus convaincantes. De toutes parts, ils interviennent dans la direction des affaires. Non-seulement

ils *reconnaissent le suzerain et l'assistent en sa court*, ce qui est l'essence même du droit féodal, mais ils participent à son gouvernement. Il ne fait rien sans demander leur conseil. Il est même obligé de leur sacrifier ses enfants quand ils le croient utile à l'intérêt général. A sa mort, ce sont eux qui prennent la haute main dans son domaine : ils sont les guides de ses héritiers pendant leur minorité et marient ses filles orphelines. Enfin c'est un véritable pouvoir dans l'Etat Ces renseignements sont très instructifs : ils nous prouvent, une fois de plus, qu'il ne faut pas confondre la féodalité avec l'absolutisme.

Après cet examen de la composition générale de l'ouvrage, il convient d'en apprécier les procédés d'exécution. Ils sont pour la plupart assez heureux. et si on peut leur reprocher, comme à tout le reste, des longueurs et du manque de goût, on doit reconnaître que souvent ils décèlent une main habile Les personnages mis en scène se meuvent dans les conditions de leur rôle, leurs actions répondent à leurs caractères et leur langage est bien celui qu'ils doivent parler. Ces personnages peuvent se réduire à trois principaux : Mélusine, Raimondin et Geuffroy. On connaît à peu près complètement Mélusine par ce que nous en avons déjà dit, nous n'ajouterons que quelques traits à sa figure. Evidemment l'auteur a voulu peindre en elle la raison servant de guide à toute une famille. Ses avis sont essentiellement pratiques, et elle les exprime en termes peut-être un peu verbeux, mais d'une grande lucidité. Elle a les qualités de son sexe sans en avoir les défauts, et pourtant elle est modeste : sa puissance ne l'éblouit pas, ses talents ne sont employés qu'à des buts utiles, jamais la moindre incorrection ne

vient troubler le cours d'une si noble existence : en un mot, si elle est douée de toutes les perfections, comme c'est l'ordinaire chez les héroïnes de romans, elle n'en fait point parade. C'est même ce mélange de supériorité et de retenue qui constitue un type assez original ; elle oublie qu'elle a été presque déesse. C'est une Pallas bien plus qu'une Junon : quant à Vénus, elle n'a rien de commun avec elle, que la beauté.

A côté d'une femme si supérieure, Raimondin, son mari, paraît un peu effacé. Il accepte d'ailleurs cette situation avec une résignation complète. Toutes les fois que Mélusine indique une résolution à prendre dans l'intérêt de la famille, il s'empresse d'y souscrire : c'est véritablement un mari modèle. Sous ce rapport il pourrait peut-être prêter un peu au ridicule, car notre esprit est ainsi fait qu'il n'aime pas les maris trop soumis, même quand leurs femmes ont raison. Mais Raimondin semble dire à ses détracteurs : *Honni soit qui mal y pense !* D'ailleurs s'il est peu résistant devant sa femme, il est très brave dans les combats : c'est un preux des anciens jours, une âme naïve et un bras de fer. Quand il se fait vieux, ses facultés s'affaiblissent tout naturellement, et l'on doit savoir gré à l'auteur d'avoir tenu compte en lui de l'humanité : *Nihil humani alienum.* A ce moment il se retire de la scène par un moyen assez vulgaire : il se *fait ermite*, quoiqu'il n'ait jamais été *diable.* De nos jours, quand les romanciers sont embarrassés pour trouver des dénouements, le cloître vient souvent à leur secours ; mais ils se garderaient bien d'y envoyer leurs héros, ils n'y enferment que leurs héroïnes. Au moyen-âge, au contraire, on trouve tout simple qu'un homme fatigué de la vie termine sa carrière sous l'habit de moine ; quant

aux femmes, il est rare que les passions les conduisent au couvent.

Mais le personnage par excellence du roman, c'est Geuffroy. L'auteur lui consacre non-seulement la plus grande partie de son œuvre, mais aussi toutes ses préférences. Il le représente sous les dehors les plus favorables, malgré *sa grant dent*, qui devait un peu le défigurer. Son courage est à toute épreuve ; partout où il paraît, il ne manque jamais de vaincre. Il est aussi habile que brave. Ses succès sont dûs en grande partie à la promptitude de ses décisions autant qu'à la sûreté de ses vues. Et pourtant l'auteur s'arrête à temps dans la haute idée qu'il donne de son héros. Il ne pousse pas trop loin les qualités de celui pour lequel il a tant de sympathie. Il n'en fait pas un de ces êtres à part tels qu'il n'en existe que dans les romans : il lui reconnaît bien des côtés faibles, il ne dissimule pas ses emportements, il le représente tel qu'il doit être : un chevalier sans peur, mais non sans reproche. En général, c'est par cette observation de la nature même des hommes et des choses que se distingue l'œuvre que nous étudions : tout y est dans une juste mesure, autant que le permet le goût du temps: c'est la vérité dans la fiction.

Les autres acteurs qui figurent dans la Mélusine sont assez ternes. Les frères mêmes de Geuffroy n'ont rien de saillant et paraissent tous jetés dans le même moule. Ce sont de braves chevaliers, fidèles aux lois de l'honneur, mais sans qu'aucun trait particulier les fasse ressortir. Quand *ils sont passés rois ou ducs*, ils accomplissent correctement leur mission et se rangent parmi ces personnages d'un tempérament modéré et conciliant, dont le don Fernand du *Cid*, de Corneille, est devenu le type

dans les compositions littéraires. Quant aux autres rôles, il n'y a qu'un mot à en dire : ce sont ceux de comparses, et comme tels ils n'ont aucun relief ; car à l'époque où la Mélusine a été écrite, on n'avait pas encore inventé l'art de doter quelques accessoires d'une physionomie originale, ce qui constitue véritablement une heureuse trouvaille dans les œuvres modernes.

L'auteur ne se contente pas de donner à ses personnages des allures vraies et naturelles, il en fait aussi et surtout des gens vertueux. On peut dire que son ouvrage distille la vertu par tous les pores. Excepté les géants et les infidèles, tout le monde y obéit aux meilleurs sentiments, on n'y rencontre même pas de *traîtres*, ces ombres au tableau destinées à lui donner du lustre. Les hommes sont foncièrement moraux, les femmes essentiellement chastes. Les uns et les autres pratiquent tous les devoirs de la conduite la plus régulière et surtout ceux de la religion. Sur ce dernier point l'auteur ne fait grâce d'aucune observance : les oraisons, messes, jeûnes, confessions, communions, service et enterrements auxquels prennent part ses personnages sont scrupuleusement notés. Quand il les fait assister à un repas il ne manque jamais de mentionner qu'on y a dit le *benedicite* et *les grâces* : dans les recommandations que Mélusine fait à ses enfants, en se séparant d'eux, elle place en première ligne l'assistance quotidienne à la messe, et bien des fois dans le cours du récit il est question de cet acte de piété. Evidemment l'auteur était lui-même dévôt, je dirai même superstitieux ; il n'est pas difficile de voir qu'il croit à l'astrologie. On ne saurait lui faire un crime de n'avoir point devancé son siècle à cet égard.

C'est peut-être par suite des scrupules de sa conscience

qu'il n'a pas introduit l'amour dans son roman. Sans doute on s'y marie, et même on s'y marie beaucoup ; mais ces mariages sont plutôt de raison que d'inclination. Les jeunes princesses sentent battre leurs cœurs pour ceux avec qui elles doivent s'unir, mais c'est toujours de la manière la plus convenable ; ce qui ne les empêche pas d'être des épouses accomplies. Les jeunes princes ont un penchant bien marqué pour celles qu'ils vont conduire à l'autel ; mais ils ne paraissent pas brûler de feux dévorants : ils n'en deviennent pas moins d'excellents maris. Pourquoi s'en étonner ? Il n'est pas indispensable, pour être *heureux en ménage et avoir beaucoup d'enfants*, d'avoir eu des précédents romanesques. L'amour, dans les plans de notre auteur, ne joue donc qu'un rôle secondaire, il n'est pas la clef de voûte de l'édifice, comme dans presque tous les romans et surtout dans ceux de chevalerie. Geuffroy est sur ce chapitre tout autre qu'Amadis des Gaules : il n'a pas la moindre inclination amoureuse pendant tout le cours de sa carrière, et si, par ses travaux, il est digne d'Hercule, on ne le surprend jamais filant aux pieds d'Omphale. Quant à Raimondin et à Mélusine, ils ne connaissent que l'amour conjugal. Voltaire se faisait une gloire d'avoir trouvé dans *Mérope* un sujet dont l'amour était exclu, il ne se doutait pas qu'avant lui Jehan d'Arras avait su se passer de ce puissant moyen d'intérêt dans une œuvre d'imagination.

Nous ne pouvons terminer cet examen sans parler du style de l'ouvrage. C'est un de ses côtés les plus satisfaisants. Sans doute il n'est pas à la hauteur du grand siècle : la prolixité lui nuit trop souvent ; mais il est toujours riche et quelquefois éloquent. S'il n'est pas vif et

serré dans les narrations, il est abondant et pompeux dans les descriptions. Quelques tableaux sont même remarquablement rendus. Ainsi, l'apparition de Mélusine dans la forêt de Colombiers, qui a tout le vague qui convient aux scènes fantastiques; l'entrée d'Urian et de Guion dans Famagoste, qui se distingue par un luxe qui sied bien à la circonstance; les batailles entre les chrétiens et les Sarrazins, qui rappellent les mêlées du temps des croisades; la séparation de Mélusine et de Raimondin, qui est décrite en termes si touchants; les combats de Geuffroy contre les géants et contre le génie de la tour de Lusignan, dont le récit dénote une grande fertilité d'invention; l'épisode de Mélior et du roi d'Arménie, qui forme un petit drame plein de grâce; enfin une foule d'autres points d'attraction, qu'il serait trop long d'énumérer, composent un ensemble d'un mérite, sinon transcendant, au moins fort louable. Quand on a le courage de lire la Mélusine jusqu'au bout, et je reconnais qu'il en faut, on est surpris d'y faire les meilleures rencontres, et l'habitude finit par donner du plaisir à se promener dans ces sentiers, où il y a quelques ronces, mais où il y a aussi bien des fleurs. Cette lecture n'excite qu'un regret, c'est que tant de bonnes choses soient défigurées par le mauvais goût de l'époque. L'époque, voilà l'excuse de beaucoup des reproches qu'on serait tenté d'adresser à l'ouvrage. Ainsi la crudité des expressions, qui y choque trop fréquemment les oreilles délicates, ne peut certainement pas être attribuée à un propos délibéré de la part d'un écrivain essentiellement honnête: il ne s'en est servi que par naïveté et parce qu'elle était d'usage chez ses contemporains; s'il eût vécu sous Louis XIV, il aurait cherché à parler la langue de Féne-

lon plutôt que celle de Rabelais. On peut donc dire, pour conclure à cet égard, que ses défauts sont ceux de son temps et que ses qualités lui appartiennent en propre.

Nous croyons avoir scrupuleusement indiqué le fort et le faible du roman de Mélusine. C'est en résumé une œuvre recommandable à bien des titres, et il ne faut pas s'étonner qu'elle *ait bravé la faux du temps*. Il y a plutôt lieu d'être surpris qu'on n'ait pas plus souvent tiré de ce sujet des conceptions dramatiques ou même poétiques. L'esprit pouvait s'y donner carrière et y puiser des inspirations prêtant à d'agréables développements. Il n'en a pas fallu autant à Shakespeare pour composer la *Tempête* ou le *Songe d'une nuit d'été*. Jusqu'ici les *féeries* n'ont été mises sur la scène qu'en *opéras* ou en *ballets*, ou encore en *pièces à décors*. Quant à la poésie, je ne sache pas qu'elle ait jamais exploité bien avantageusement cette mine. Il faut descendre jusqu'aux *contes* pour leur trouver une place ; mais les *contes de fées* ne sont nullement à dédaigner, surtout ceux de Perrault. On a dit :

> Si *Peau d'âne* m'était contée,
> J'y prendrais un plaisir extrême.

Il pourrait certainement en être de même de Mélusine; mais il faudrait qu'elle fût bien contée, et je crains, sous ce rapport, d'avoir laissé beaucoup à désirer.

A QUELLE ÉPOQUE

LA VILLE D'ARRAS

EST-ELLE

DEVENUE RÉELLEMENT FRANÇAISE ?

par M. Aug. Wicquot

Membre résidant

Il se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Arras, une pièce de deux cents vers environ, qui a échappé jusqu'ici aux investigations des historiens ayant relaté les péripéties du siège d'Arras, en 1640, par les armées de Louis XIII.

On a jugé à propos de la tirer de l'oubli. Ce n'est pas que cette pièce, reconnaissons-le tout d'abord, ait un bien grand mérite littéraire, mais elle suggère à l'esprit de celui qui la lit attentivement certaines considérations qui peuvent offrir un réel intérêt au point de vue historique.

Arras venait de se rendre, le 9 août 1640, après une résistance héroïque. Un poète du pays, dont le nom est resté inconnu (1), mais qui avait pour *les Franchois*, tout

(1) Ce n'était pas Gilles Surelle, bourgeois d'Arras, qui avait composé deux sonnets sur l'attentat de Henri IV, en 1597. Il était certainement mort à cette époque.

fiers de leur récente victoire, une haine vivace, publie contre eux, quelques semaines après le siège (le 19 novembre 1640), les vers suivants, qu'il intitule :

Prosopopée de la Nymphe d'Artois
sur la perte de sa ville capitale d'Arras.

Vous autres qui croyez que la bonne fortune
Vous doit rire toujours,
D'autant que rien encor ne trouble et n'importune
Le serain de vos jours,
Apprenez que le sort, par le mien déplorable,
Est traître aux plus contents,
Et que si d'aventure il vous est favorable,
Ce n'est que pour un temps.
Autrefois mon climat n'avait point de semblable
En amas de tout bien,
Et l'on n'estimoit point qu'un Estat fut durable
Ainsy comme le mien.
Thémis auprès de moi faisait sa résidence
Afin de l'assurer,
Et la paix me donnait toute telle abondance
Qu'on eut sceu désirer.
Qui jamais eut pensé qu'au milieu de ma joye
Il m'avint ce danger
D'estre avec tous les miens la misérable proye
D'un monarque estranger !
Desjà passé cinq ans on travaille à ma perte
Sans intermission,
L'ennemy même à voir comme je suis déserte
En a compassion.
On me ravage toute, on me met toute en flamme,
On me faist mille torts,
Et je ne pense pas qu'il reste une seule âme
En tant de pauvres sorts.
O Dieux ! quelle pitié dedans la mesme place
Où l'on soulait danser,

C'est où sont estendus des corps froids comme glace
Venants de trespasser.
Ceux qui sont retirez dans mes villes plus seures,
S'ils veulent retourner,
Trouvent tant de dégâts qu'à peine leurs demeures
Se peuvent discerner.
Au lieu de bastiments on ne voit que broussailles,
Si ce n'est qu'à l'endroit
Où jadis fut un bourg, quelque pan de murailles
Demeure encore droit.
Mais encor la rigueur d'un si triste ravage
Ne m'esbranloit qu'un peu,
Et je ne perdois pas encore le courage
Pour voir un si grand feu.
Mais depuis que le sort en sa rigueur fatale
Se bende contre moy,
Ayant assujety ma ville capitale
Dessous un autre roy,
Hélas ! j'ay bien sujest donner la vive source
Aux ruisseaux de mes pleurs,
Et de leur faire prendre une éternelle course
Pour pleurer mes malheurs.
O malheur sans pareil ! puis-je donc bien entendre
Sans me pasmer d'ennuis
Que ma ville d'Arras sans qu'on l'ait peu deffendre
Soit Franchoise aujourd'huy.
Je songe, il n'est pas vray qu'une ville si forte
Auroit si tost commis
Le soin de mes remparts et les clefs de sa porte
Es mains des ennemys (1).
Mais ô faibles discours et nullement capables
De me réconforter,
Sa perte, je le voys, n'est que trop véritable,
Il n'en faut plus douter.
Ces peuples que la France exerce dans les guerres
En grand nombre assemblez,

(1) L'espagnol don Eugénio O'Neil commandait la place.

Ont d'un commun accord descendu sur mes terres
Et ravi tous mes bledz.
Ces lâches boutefeux non content du pillage,
Ont bruslé les maisons,
Et de mes paysans surprins à leur ouvrage
Ont remplis leurs prisons.
Cecy ne m'osta point encore l'espérance,
Et ne me doutois pas
Que jamais les François auroient cette assurance
Que d'assiéger Arras ;
Lorsque de touts costez ils plantèrent leurs tentes,
Avec intention
De la prendre par force, ou par longues attentes,
Ou par invention.
Celle-cy leur servit bien plus que tout le reste,
Car, à la vérité,
Leur force ne fut point si grande et manifeste
Que leur subtilité.
Par le monde aussi tost courut la renommée
De ce siège fatal,
Et pour me secourir fut amassé l'armée
Du prince cardinal (1).
Lamboy (2) ne tarda point ny le duc de Lorraine (3)
A m'amener des gens,
Et ces deux nobles chefs pour m'oster de la peine
Furent fort diligents.
Quand je vis sur mes champs tant de braves gens d'armes
Mespriser le trespas,
A mon occasion, et transporter leurs armes
Jusques auprès de Pas,
Je parlais de la sorte : « Or, malgré le grand Maistre,
Je vous verray crever,
François, si votre camp n'ayant plus de quoy paistre
Diffère à se lever.

(1) Ferdinand, fils de Philippe III, roi d'Espagne. Il fut cardinal, archevêque et vice-roi de Catalogne ; mourut en 1641.
(2) Général espagnol.
(3) Charles III, duc de Lorraine, passé au service de l'Espagne.

Vous êtes enfermez, il est presque impossible
De vous avictailler ;
Si vous voulez avoir le chemin accessible
Il vous faut batailler.
Mais oserez-vous bien, affamez que vous estes,
Entreprendre les miens,
Qui vous assommeroient comme des pauvres bestes
Ou mestroient aux liens.
C'est de ceste fachon qu'enfin sera punie
Vostre témérité,
Et que le grand progrès de votre tyrannie
Se verra limité. »
Je me flattois ainsi ; quand dessus mes frontières
Un grand convoy parut,
Lequel ne trouvant point rencontres ni barrières
Dans le siège accourut.
J'en advertis le Prince, instamment je le prie
De rompre ce convoy ;
On en faist le semblant, et tandis que je crie
On se mocque de moy.
Quant l'obstacle au chemin est le plus nécessaire,
On suit le jugement
De ceux qui conseilloient de battre l'adversaire
En son retranchement.
On revient devers lui pour rompre son ouvrage
Aux plus faibles quartiers ;
Tandis qu'imprudemment on laisse le passage
A ses vivandiers.
L'ennemy secouru de grosses troupes fraîches,
Reçoit allègrement
Les nostres, qui déjà passez dessus les bresches,
Assailloient vaillamment.
Ah ! je ne puis conter sans répandre des larmes
Ce qui se fist allors,
Ny comment tant des miens tombèrent par les armes
Au royaume des morts.
Quatre heures le canon tonna pour mettre en poudres
Mes hardis combattans,

Qui plus se deffendoient, qui plus alloient ces foudres
En flammes esclatans.
A la fin n'aiant point d'assistance qui vaille,
Ils cèdent au plus fort,
Tandis qu'en oubliant l'heure de la bataille,
Un paresseux s'endort.
O paresse nuisible en matière de guerres!
Bossu, Rules et Willerval (1),
Sans elle se verroient encore sur les terres
Promener à cheval.
Mille autres accablez soubs le mortel orage,
Sans elle paraistroient
Encore à ma défense, et d'un brave courage
Encore combattroient.
Mais sans elle, ma ville eut veu sa délivrance,
Et se pourroit mocquer
Des forces qu'assembla ceste orgueilleuse France
Affin de m'atacquer.
O Dieu! qui voiez tout, permettrez-vous qu'un traistre
Face sa trahison,
Sans qu'après son effect on le puisse cognoistre
Ny l'estraindre en prison
Et ce qui me faist mal, on transporte son crime
Dessus mes Arrageois,
Et pour laver le traistre on dérobe l'estime
Et l'honneur des bourgeois.
O pauvres abusez, trop faciles à croire
Un tas de courtisans,
N'appercevez-vous point qu'ils envient ma gloire
Par leurs bruits médisans.
Ils taschent de la sorte à mestre dans vos armes
Quelque division,
Pour donner plus de cours aux dévorantes flammes
De leur ambition.
Mais ne parlons non plus d'un sy mauvais affaire,

(1) Ils s'opposèrent à l'attaque du convoi et modéraient toujours l'ardeur du cardinal-infant.

Se taire est le plus seur.
Aussy bien ne peut-on les empescher de faire
Ce qu'ils ont dans le cœur.
Ne verrai-je doncques pas meilleure intelligence
Au faist de mes guerriers?
N'apporteront-ils point non plus de diligence
A l'acquest des lauriers?
Ma douce liberté dépend de leur vaillance,
Et je leur fais sçavoir
Que s'ils n'ont désormais plus d'ordre et d'asseurance
On ne me peut ravoir.
Quand on me doit oster hors de servitude,
C'est bien hors de saison
Qu'on s'applique aux trésors dont la nuisible estude
Ressent sa trahison.
Et ce mal toutefois maintenant dans sa crise
Règne si puissamment
Que l'on se garde bien de faire une entreprise
Qu'aux larçins seulement;
Sy bien que mon armée et celle de la France
Me pille également.
Il ne me restoit plus qu'à joindre à ma souffrance
Ce sensible tourment...
Mais insensiblement je passe à la satyre;
Hélas! c'est le désir
Que j'ay de voir bientôt la fin de mon martyre
Et de mon desplaisir.
Car tant que régne au camp ceste avare follye,
Il ne faut pas penser
Que les infâmes nœuds dont la France me lie
Se puissent délacer.
O Dieu! qui prenez soin des nymphes misérables,
Vostre bénignité
Parut-elle jamais sur des maux comparables
A ma calamité.
Le Prince en a pleuré, les miens pleurent encor,
Et ce mal arrivé
Estoit le plus cruel qu'en sa boëtte Pandor

Nous avoit réservé.
Si vous voulez avoir pitié de nostre honte,
Je vous prie seulement
Faiste resusciter ce magnanime comte
Qui dompta l'Allemand ;
Qu'il vienne à mon secours avecque l'audace mesme
Et la mesme fureur
En laquelle il revint du pays de Bohême
Es mains de l'Empereur.
Qu'il me vienne donner une plaine victoire
Comme il fit autrefois (1).
Sa valeur aujourd'hui me donneroit plus de gloire
Qu'à la première fois,
Ou renvoïez la paix (2) si longuement absente
Affin de retirer
De ces tristes horreurs mon âme languissante
Et preste d'expirer.

Il serait assurément difficile, si l'on excepte pourtant quelques vers, de trouver dans cette longue apostrophe, le moindre souffle poétique. Aussi, n'est-ce pas cela que l'on y doit chercher.

Ce qui frappe, avant tout, c'est la résistance opiniâtre de la province d'Artois à subir le joug de la France ; c'est ce cri du poète qui semble l'écho des sentiments de ses compatriotes :

O malheur sans pareil ! puis-je donc bien entendre
Sans me pasmer d'ennuis,
Que ma ville d'Arras sans qu'on l'ait pu deffendre
Soit *franchoise* aujourd'hui !

(1) Charles de Longueval, comte de Bucquoy, qui s'était trouvé un des premiers, avec l'évêque Mathieu Moullart, sur les remparts d'Arras, lors de l'attaque d'Henri IV. Il était général de la cavalerie espagnole aux Pays-Bas.

(2) La paix entre la France et l'Espagne ne fut signée qu'en 1598, à Vervins.

Ce sont ces malédictions répétées contre les *Franchois*, « ces lâches boutefeux, qui pillent et bruslent les maisons. »

C'est enfin cette espérance que la domination étrangère soit de courte durée et que

Les infâmes nœuds dont la France me lie
Se puissent délacer !

Les vœux du poète arrageois devaient être stériles, car depuis 1640 l'Artois n'a pas cessé d'appartenir à la France. Toutefois, il faut le reconnaître, c'est en frémissant qu'il se vit arraché à la Maison d'Espagne. Pouvait-il oublier le doux et paternel gouvernement des Archiducs Albert et Isabelle et sa prospérité si enviée du monde entier, sous l'occupation espagnole ?

En feuilletant rapidement les annales de notre province, on est frappé de son attachement immuable, de sa profonde reconnaissance pour ses maîtres devenus ses bienfaiteurs. Par contre, ne devait-elle pas détester quiconque tenterait de l'arracher à cette influence tutélaire ?

Faudrait-il s'étonner, d'ailleurs, après les horreurs commises par Louis XI à Arras, que le nom français y fût abhorré et maudit ?

On conserve dans le recueil des chartes une pièce fort curieuse, intitulée : « Lettres patentes du roi Louis XI. » qui fait connaître l'affection de la *Cité* à la France et la » haine ancienne des habitants de la ville d'Arras pour » les François. »

Fidèle à son axiome favori : « Diviser pour régner, » Louis XI avait eu grand soin d'opposer la cité à la ville, en favorisant la première au préjudice de la seconde. Aussi la ville conserva-t-elle pieusement le nom de Jean

Le Maire, surnommé Grisard, qui avait, en 1492, expulsé les Français d'Arras, pour y recevoir les Bourguignons. Les faits de cette époque ont été si bien étudiés par plusieurs de nos collègues, et sont si connus qu'il serait vraiment oiseux d'y insister.

La paix de Senlis, puis le traité de Cambrai (1527), avaient assuré la possession de l'Artois aux Espagnols, qui, pendant plus de soixante ans, jouirent paisiblement de leurs droits sur cette province. Elle ne leur fut contestée que par Henri IV qui, le 28 mars 1597, tenta de s'emparer d'Arras par surprise.

Cette attaque imprévue d'Henri IV et son insuccès ne firent que raviver l'antipathie de l'Artois pour tout ce qui touchait à la France.

Les registres mémoriaux de la ville d'Arras l'attestent d'une manière irrécusable : Thomas Tieullier, tailleur d'imaiges, et Jean Varlet, peintre-doreur, furent chargés de perpétuer en un tableau de bois le souvenir de la bravoure artésienne, avec les pétards délaissés par les Franchois lorsqu'ils attentèrent contre cette ville ; Gilles Surelles en un brief sonnet, un autre poète en un long poème latin, essayèrent d'immortaliser cet évènement.

La religion elle-même, dans cette circonstance, agit de concert avec la peinture et la poésie. Le clergé autorisa une procession qui fut fixée tous les ans au dimanche le plus près du 28 mars.

N'était-ce pas entretenir avec un soin jaloux la rancune contre les Franchois? Et ne voit-on pas là l'explication toute naturelle de la résistance qu'opposèrent les Artésiens à Louis XIII quand il vint assiéger Arras ? Vaincus alors par la France, ils ne lui donnèrent pas leur affection ; et personne n'a oublié le cri de dépit de Richelieu

à l'adresse de nos ancêtres : « Ils sont plus Espagnols que les Arragonais (1) ! »

Ils n'avaient pas encore changé de sentiment sous Louis XIV qui, d'ailleurs, savait à quoi s'en tenir sur cette antipathie traditionnelle.

En effet, quatorze ans après la prise d'Arras par Louis XIII, il est notoire que le prince de Condé, alors passé aux Espagnols, usa de toute son influence pour les pousser à s'emparer d'une ville dont les habitants étaient encore attachés de cœur au roi d'Espagne. Ils étaient si bien disposés à leur rouvrir leurs portes que ce n'était, à Paris même, un mystère pour personne. Si nous consultons la *Muse historique*, ou recueil de lettres en vers contenant les nouvelles du temps, nous lisons, à la date du 18 juillet 1654 :

Un bruit a couru ce matin
Que d'Arras le peuple mutin
Souhaitant de changer de maître,
Par un complot cruel et traître,
Vouloit sans rime ni raizon
Assassiner la garnizon ;
Et qu'ayant découvert la trame
De cette populace infâme,
Ils avoient été maltraitez
Par les gens de guerre irritez ;
Et tant au soleil qu'à l'ombre
On en avoit pendu grand nombre.
Mais ce bruit est si mal fondé
Qu'il ne m'a pas persuadé.

Grâce à Turenne, les Espagnols furent contraints de

(1) Annales belges de Dumées, page 416.

lever le siège ; mais l'esprit des Arrageois n'était guère modifié. En effet, quelques années plus tard (1668), lorsque Louis XIV chargea Vauban de construire la citadelle d'Arras, l'illustre ingénieur, qui avait cinq plans à choisir, fut forcé d'adopter celui qui lui plaisait le moins. Ce plan avait bien des défauts, mais il avait pour principal mérite, fort goûté du roi, « celui de maitriser une ville nouvellement conquise, et dont la fidélité ne pouvait inspirer une entière confiance. » Le court passage suivant, extrait du rapport qu'il adressa au ministre Louvois, met complètement en relief cette pensée : « Cette citadelle commandera fort bien la ville, enfilera beaucoup de rues et en *abbatra* les édifices. »

Vauban, tout en obéissant aux injonctions royales, savait parfaitement que cette citadelle ne serait pas tenable contre une sérieuse attaque de l'ennemi, et il n'hésitait pas à écrire encore : « *Je vais élever une belle inutile.* »

S'il avait pu alors lire dans l'avenir, il aurait vu que sa citadelle méritait doublement cette épithète, car elle n'eut jamais, que je sache, à braquer ses canons sur les habitants de la ville d'Arras.

En rapprochant attentivement tous ces détails historiques, n'est-il pas facile d'expliquer pour quels motifs le sentiment national, ou autrement dit l'amour de la France, a été si lent à se développer dans la province d'Artois ?

Je ne sais quel écrivain latin a exprimé cette pensée : « *Ubi benè est, ibi patria* ; là où on est bien, là est la patrie. » Je ne sais pas davantage quel écrivain français a défini l'amour de la patrie : « Un sentiment égoïste de son bien-être et la crainte de le voir troubler. »

A première vue, on serait tenté de se récrier et de ne

voir là que la complaisante doctrine d'un épicurien et la boutade d'un misanthrope. Si l'on réfléchit un peu, il y a peut-être, dans cette double opinion, autre chose qu'un paradoxe. En effet, l'expression Patrie éveille aussitôt dans notre esprit, grâce au mot *Pater*, d'où elle est tirée, l'idée de père et d'enfants, et en même temps celle du pays où l'on a vu le jour, où sont les propriétés, les traditions, où se groupent les familles alliées par la communauté d'origine, de mœurs, de religion, de langage, unies enfin par les mêmes droits, les mêmes devoirs, la même législation.

Or, n'a-t-il pas fallu voir s'écouler une série de siècles avant que la France elle-même réalisât complètement l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de la patrie, et pour que l'Artois, de son côté, consentît à se regarder comme partie intégrante de cette patrie ?

Et d'abord, qu'était-ce que la France ou la Francia (1), il y a dix siècles ? L'histoire répond :

« La Gaule septentrionale et la Germanie centrale formaient, au IX^e^ siècle, le territoire réellement franc, la Francia ; et, bien que la langue romane prévalût dans l'une et la langue teutonique dans l'autre, aucune distinction de nationalité ne fut faite entre elles pendant tout le règne de Charlemagne. Dans les divers plans que

(1) Sur les différentes acceptions du nom de *Francia*, voir : GUÉRARD, Du nom de France et des différents pays auxquels il fut appliqué (dans l'*Annuaire* de la Société de l'Histoire de France, pour 1849, pages 152-168).

BOURQUELET, sens des mots *France* et *Neustrie* sous le régime mérovingien (dans la bibliothèque de l'Ecole des chartes, tome XXVI, pages 566-574).

A. LONGNON, *L'Ile de France, son origine, etc.* (dans les *Mémoires* de la Société de l'Histoire de France, tome I^er^).

Charlemagne eut en vue, aucun ne séparait la Neustrie de l'Australie, la *Francia* occidentale de la *Francia* orientale. » L'histoire nous dit encore qu'à l'époque du démembrement de l'empire de Charlemagne, la Francia occidentale, qui devait un jour être notre France, semblait être bien éloignée de former une nation. Il n'y avait aucune unité dans ce pays à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Trois régions y étaient bien marquées: Aquitania, Burgundia, Francia.

Mais qui ne sait que, dans l'espace de soixante-dix ans (817-887), huit partages mirent en morceaux l'empire de Charlemagne? Quelques érudits ont voulu rattacher au plus célèbre de ces partages, à celui qui résulta du traité de Verdun en 843, l'origine première de notre France. Chercher quelque chose qui ressemblât à une nation française serait une véritable illusion. Signaler les germes dont plus tard sortira la France, soit; mais rien de plus, sous peine d'éveiller dans les esprits des idées fausses. Ces germes eux-mêmes ne devaient-ils pas rester longtemps informes et confus et presque à l'état latent? Pour s'en convaincre, il suffit de revoir un instant par la pensée le spectacle navrant de la France féodale.

Les trois royaumes découpés d'abord sur le sol, se sont divisés en grandes provinces; chaque province à son tour se subdivisera en petits fiefs innombrables: à ne compter que ceux qui ont fait une certaine figure, on en compte plus de soixante.

Dans cette confusion universelle, les divisions locales déterminées de toute éternité par les accidents de terrain, reprirent leur importance naturelle. La rivière, la colline, la lisière de la forêt redevinrent comme aux temps primitifs des frontières véritables, au-delà des

quelles on se sentait en pays étrangers, et qu'on se tenait prêt jour et nuit à défendre contre un ennemi souvent menaçant.

Chacun se cantonna dans son coin, s'assura la protection, payée souvent très cher, d'un voisin plus puissant. Les châteaux-forts se multiplièrent à l'infini. Sur tout rocher qu'une situation favorable préparait à devenir un refuge, s'éleva un donjon, qui servit à la fois à sauvegarder sa garnison et à opprimer les pauvres gens du pays plat, c'est-à-dire sans abri.

Ce développement toujours croissant du système féodal avait réduit la fortune des Carlovingiens à bien peu de chose. Ils possédaient à peine encore quelques lieues de terrain autour de la colline de Laon, quand Hugues Capet se décida à accepter la couronne. Mais fort heureusement ses successeurs se préoccupèrent constamment de grossir et d'arrondir leur territoire comme fait un paysan de son domaine.

Je me garderai bien de raconter comment les rois de France, pendant huit siècles, tantôt par d'heureuses guerres suivies d'avantageux traités, tantôt par des mariages négociés avec une habile diplomatie surent accroître si prodigieusement l'héritage d'Hugues pour en faire la France. Ce serait ici un long et inutile hors-d'œuvre. Mais les rois de France, en devenant d'opulents propriétaires, et c'est ce qui importe à la question qui nous occupe. disposaient en même temps d'une force matérielle considérable.

Grâce à elle, il leur fut facile, comme défenseurs du royaume, d'édicter des mesures générales, de se donner une armée, des finances et une administration; en un mot, de constituer un Etat avec ses organes essentiels.

Telle fut l'œuvre incontestée de la monarchie. En ajoutant lentement les provinces aux provinces, elle avait créé l'*unité* matérielle ; elle ne put ou ne voulut pas réaliser l'égalité, ni permettre la liberté.

Or, nous avons reconnu plus haut que ce qui constituait essentiellement une nation, c'était pour un même peuple, l'uniformité de droits, de devoirs et de législation.

L'œuvre capitale de la révolution de 89 fut, par dessus tout, la réalisation de cette uniformité.

On n'admit plus qu'il y eut dans l'Ile de France une égalité, une liberté spéciale, dont ne jouiraient pas la Bretagne, la Flandre ou le Languedoc. On combattit partout avec énergie et souvent avec succès le privilège.

De cette époque, date l'égalité sociale. Les derniers vestiges du régime féodal sont effacés : il n'y a plus de fiefs ni de droits féodaux ; plus de seigneurs ni de serfs, plus de nobles ni de non nobles. Tous les citoyens sont égaux devant la loi. Et cette loi est la même pour tous, au nord comme au midi de la France. Car à l'anarchie et à la bigarrure des lois et coutumes succède une législation nationale qui s'inspire à la fois du droit romain et du droit coutumier et les fusionne habilement. De nos lois civiles disparaissent alors toutes les traces de l'ancien régime : droits d'aînesse et de masculinité, majorats, substitutions, mort civile pour les enfants entrés en religion, etc. La liberté de conscience est solennellement proclamée, et l'on a pour les croyances des protestants comme pour celles des catholiques un égal respect. Les juifs eux-mêmes sont admis aux droits politiques et comme les premiers reçoivent enfin (1831) une subvention de l'Etat.

Rappellerai-je la liberté des communications de la pensée et des opinions, celle de s'assembler paisiblement et sans armes ; l'égalité des impôts répartis entre

tous les citoyens en raison de leurs facultés, l'inviolabilité de la propriété ?

N'est-il pas préférable de relire, à moins qu'on ne la sache par cœur, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, formulée en 1791 ? Cette page de raison et de justice, « la plus grande, a dit Victor Cousin, la plus »sainte, la plus bienfaisante qui ait paru depuis l'Evan» gile ? »

Enfin, pour compléter cette grande œuvre de l'unité nationale, restait une dernière réforme.

Le souvenir des rivalités locales et des haines d'autrefois était toujours profond. On supprima les divisions en provinces. La France fut partagée en départements, désignés par des noms empruntés à leurs cours d'eau, à leurs montagnes, à leurs particularités géographiques. Bretons, Normands, Provençaux, Bourguignons furent dès lors les membres vivants et solidaires d'un seul et même corps. Cette abolition des privilèges des provinces et des villes devait logiquement et fatalement suivre celle des prérogatives du clergé et de la noblesse. Aussi, peut-on affirmer sans hésitation que c'est, à partir de la nuit du 4 août, que nos ancêtres cessèrent d'être des Artésiens obstinés pour n'être plus que des Français (1).

(1) M. Pagart d'Hermansart, le savant secrétaire-archiviste des Antiquaires de la Morinie, a expliqué, il y a plusieurs années (*Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. VI, p. 529), vers quelle époque la transformation résultant de la conquête des Français lui paraît s'être réellement accomplie à Saint-Omer. Cette transformation se fit, selon lui, bien avant 1789, lorsque les travaux exécutés pour assurer à la ville une plus grande sécurité et le développement de ses relations commerciales firent sentir aux habitants les avantages et les bienfaits de la réunion à la France. Dans un récent et remarquable travail, intitulé : *Le siège de Saint-Omer en 1677, réunion de l'Artois réservé à la France*, M. Pagart d'Hermansart revient sur ce sujet assez délicat. Il mentionne avec la plus grande impartialité une brochure de M. Morand, membre non résidant du

Mais, ne l'oublions pas, cette égalité de droits entraînait avec elle l'égalité des devoirs. Tous nous devons sacrifier notre intérêt privé à l'intérêt général; en d'autres termes, tous nous devons servir et aimer notre patrie.

Plus que jamais ce généreux sentiment n'a-t-il pas sa raison d'être ? Un historien racontant la guerre de Cent-Ans et en montrant les résultats, a fait cette fine observation, qui est toujours restée gravée dans ma mémoire: « La guerre de Cent-Ans, écrit-il, a provoqué l'éclosion » du sentiment national, car la France a commencé à se » connaître au contact de l'étranger, comme le *moi*, se- » lon les philosophes, se révèle au contact du *non-moi*. » La haine de l'Anglais a enfanté l'amour de la France. »

Aujourd'hui, notre haine a changé d'objectif; mais notre amour n'est-il pas incontestablement ce qui reste encore de plus énergique et de plus vivace dans notre personnalité nationale ?

Comité des travaux historiques, qui confirme de tous points l'opinion que nous venons d'émettre.

Dans cette brochure : *Du sentiment national de la province d'Artois sous la domination française*, M. Morand établit, d'après de nombreux faits historiques, divers auteurs et différents manuscrits, que, ainsi que l'écrivait en 1828, dom Béthencourt, membre de l'Institut, « les Artésiens ont été longtemps étrangers à la France, et » plus longtemps encore de cœur que de fait ; » il cite la fierté des capitulations, l'opposition acerbe à l'hérésie, à la gabelle, au timbre, aux corvées, aux fermiers généraux, etc., etc. ; et il conclut que la province d'Artois ne devint réellement française que par la Révolution de 1789.

ESSAI

sur

LA BOURGEOISIE D'ARRAS

avant

LA RÉVOLUTION DE 1789

par M. Ad. de Cardevacque

Membre résidant.

L'affranchissement des serfs et l'institution des communes par Louis le Gros et ses successeurs créèrent en France une nouvelle classe dans la population : à coté du noble et de l'esclave vint se placer le Bourgeois, l'homme fort et libre d'hier et qui devait se défendre contre ses anciens maîtres et contre les troubles inhérents au passage de la servitude à l'etat libre.

La Bourgeoisie n'était pas alors une classe égoïste, n'ayant de religion que pour les intérêts matériels et de patriotisme que pour l'amour de l'argent. En remontant à son principe, on la voit organisée pour la défense de ses franchises et de son indépendance et revêtue d'un caractère libéral et essentiellement national qui se développa constamment. Ce n'était pas l'état de fortune qui faisait le bourgeois au moyen-âge ; c'était le droit que l'on tenait de soi ou de son père par l'affranchissement.

Tel faisait partie de cette bourgeoisie, qui était plus pauvre et malheureux matériellement que le serf du château ou de l'abbaye.

M. de Bréquigny, dans sa préface du XII^e^ volume des *Ordonnances des rois de France*, assigne l'origine suivante au mot Bourgeois :

« Au X^e^ siècle, on appelait *bourgs* les simples villages » qui n'étaient pas fermés de murs. Les troubles qui agi- » tèrent cette époque, ayant obligé de clore de murailles » ces habitations, elles continuèrent de porter le nom de » *bourg*. Enfin, insensiblement ce nom ne fut donné qu'aux » lieux fermés de murs et s'éloigna ainsi de la significa- » tion primitive. Il en fut de même du mot *bourgeois*, » qui servit d'abord à désigner les habitants des bourgs » ou villages, qu'ils fussent ouverts ou fermés. Lorsque » les bourgs fermés s'élevèrent au rang des villes, les » habitants conservèrent le nom de *bourgeois*. Enfin, » lorsque ces lieux obtinrent des privilèges pour leurs » habitants réunis en corps, le nom de *bourgeois* devint » propre aux individus de ce corps, à l'exclusion non- » seulement des habitants des lieux non privilégiés, mais » même des habitants du lieu privilégié, qui n'avaient » pas été associés au corps auquel le privilège avait été » accordé. On restreignit par là l'acception première » du mot *bourgeois* : il n'avait exprimé originairement » qu'une idée de position, on y joignit une idée de pri- » vilège. »

Au-dessous des bourgeois se trouvaient les *manants* (manentes), étrangers reçus à demeure et vivant sous la protection de la commune, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu les privilèges de la bourgeoisie. Leur condition inférieure les faisait souvent traiter avec mépris par l'orgueil-

leux bourgeois, qui disait en parlant d'un homme de cette sorte : « C'est un manant ». Les *forains*, ou hommes du dehors, ne recevaient dans la commune qu'une hospitalité momentanée.

Qu'était-ce qu'un Bourgeois d'Arras sous l'ancien régime ?

Il est assez difficile d'en donner une définition claire et exacte. Ce qui se passait au XIII^e^ siècle n'avait pas lieu au XV^e^ et encore moins au XVIII^e^ ; et de plus, les historiens anciens et modernes de l'Artois et de notre ville s'étendent peu sur ce sujet. Sous ces réserves et d'après les Registres aux Bourgeois déposés aux Archives municipales d'Arras, nous essaierons de retracer de la façon la plus exacte possible :

1° L'origine du droit de Bourgeoisie à Arras ;

2° La manière dont ce droit s'acquérait et se transmettait ;

3° Les conditions requises pour en jouir ;

4° Les privilèges et les charges qu'il comportait.

Il est nécessaire avant tout de rappeler que le titre de bourgeois des villes de Flandre et d'Artois, ayant les droits de commune, et particulièrement d'Arras, ne signifiait nullement ce que l'on entend aujourd'hui par cette dénomination. Au moyen-âge, la bourgeoisie était un droit qui s'acquiérait généralement par la résidence habituelle dans une ville, avec l'accomplissement de certaines formalités. On était *bourgeois*, soit en vertu d'une concession générale et primordiale, et alors la bourgeoisie se transmettait à tous les habitants par droit de naissance ; soit par suite d'une concession spéciale obtenue par l'agrégation formelle de telle ou telle personne à la bourgeoisie ; c'est ce qui avait lieu à Arras, où le fils d'un

bourgeois ne le devenait lui-même qu'après avoir rempli les formalités et les conditions exigées ; nous ferons en outre observer que les conditions n'étaient pas les mêmes dans chaque ville.

A Arras, toutes les classes de la société pouvaient prétendre au droit de bourgeoisie ; seuls, les serfs, les bâtards non légitimés, les personnes entachées de jugement, les lépreux, les ennemis de la ville ou du souverain en étaient exclus.

*
* *

De l'origine du droit de Bourgeoisie à Arras

Le titre le plus ancien que nous possédions, concernant la bourgeoisie d'Arras, est la charte communale de Philippe-Auguste de 1194 ; c'est la consécration solennelle des droits et garanties dont les bourgeois devaient jouir, et la confirmation plutôt que la concession de ces lois et coutumes.

« Quant au droit de bourgeoisie, dit l'historien Hen-
» nebert, Jules César l'avait accordé à des Gaulois qu'il
» avait subjugués et Caracalla aux citoyens des divers
» Etats qui composaient l'Empire. »

Les Bourgeois d'Arras étaient les habitants qui, étant venus successivement se fixer dans la ville ou la banlieue, avaient formé un corps, s'étaient liés par un serment d'association et avaient obtenu des privilèges dont ils jouissaient ensemble (1).

Les privilèges accordés aux bourgeois attirèrent dans la ville un grand nombre d'habitants désireux de trouver une protection contre les abus de la force qui se com-

(1) Archives municipales, Répertoire de Ch. de Vignacourt.

mettaient dans les campagnes. La protection que les bourgeois s'accordaient mutuellement, était d'ailleurs très efficace et consacrée par l'exercice des droits nombreux dont nous parlerons à l'article des privilèges.

*
* *

De la manière dont s'acquérait et se transmettait le droit de Bourgeoisie.

« Si un homme étranger ou forain vient demeurer à » Arras, il se présentera aux échevins, après quoy il » pourra rester dans la ville tranquillement un an et un » jour, et s'il n'est accusé d'autre chose, il sera bour- » geois et il jouira du privilège de la loi de cette ville. » Tel est le texte de la charte de 1194. Le comte Eudes IV renouvela la défense de demeurer plus d'une année dans la ville d'Arras sans avoir obtenu son inscription aux rôles des bourgeois (1).

Tout habitant d'Arras était donc tenu de se faire recevoir bourgeois, sous peine d'être privé des nombreux privilèges afférents à la bourgeoisie et de quitter la ville au bout d'un certain temps. En cas de mort, « l'on devait » s'informer promptement si la veuve voulait demeurer » bourgeoise ou non.» En cas d'acceptation, elle devait récréanter (renouveler) la bourgeoisie de son mari, « à peine de fourfaire à la moitié de ses meubles et quart « de ses héritages.» (2)

Si l'enfant d'un bourgeois négligeait de récréanter la bourgeoisie de son père, « il devait en être sommé par

(1) « Le chartre et le loy de la ville d'Arras, 1211.» (Arch. mun.)

(2) Arch. mun., Répertoire de Charles de Vignacourt.

» le procureur, à peine que la ville prendra ses droits » sur terres, biens, et achapt comme forain.» (1)

Le fils d'un bourgeois s'étant marié sans récréanter la bourgeoisie, « fut arrêté au corps, à la requête du pro- » cureur de la ville, pour le droit d'icelle.» (2)

Il y avait ainsi deux catégories d'admission à la bourgeoisie : les habitants qui étaient reçus bourgeois et les fils de bourgeois qui récréantaient la bourgeoisie de leur père.

Ce droit de bourgeoisie s'acquérait à Arras moyennant finances ou gratis. La somme à payer variait de 4 sols à 4 couronnes d'or. Ces variations très nombreuses tenaient à la situation de fortune des impétrants, à leur qualité et aux conséquences fiscales de leur admission. Dans ce dernier cas, c'était un chiffre à débattre. Les admissions gratuites avaient lieu pour services rendus ou à rendre, ou sur la recommandation d'un haut personnage ou de l'un des échevins. Les enfants étaient compris dans la bourgeoisie accordée au père, à charge de récréanter avant leur mariage.

Nous venons de dire que tout individu, pour être reçu bourgeois, devait acquitter entre les mains du mayeur, et plus tard de l'argentier, un droit dont la quotité varia avec le temps et dont la fréquente modicité rendait la bourgeoisie accessible à tous, riches et pauvres. Parmi ceux qui désiraient acquérir les avantages attachés au droit de cité, les uns payaient un cens proportionné à leur aisance au moment de leur admission, tandis que les autres, sur la recommandation de quelque notable, étaient exempts de la rétribution.

(1) Arch. mun., Répertoire de Charles de Vignacourt.
(2) Arch. mun., Répertoire de Charles de Vignacourt.

Dans une charte échevinale du 24 décembre 1358, le droit de nouvelle bourgeoisie, répondant à la cotisation versée pour entrer dans *la ghilde* d'abord, dans la *commune* ou association jurée ensuite, s'élevait à 10 livres parisis pour les riches et 10 sols parisis pour les pauvres. (1)

On conférait aussi quelquefois le droit de cité en reconnaissance d'un service rendu à la commune. Mais soit par négligence, soit par suite de faiblesse de la part du Magistrat, un grand nombre d'habitants, quoique fortunés, avaient été exonérés de toute rétribution au moment de leur admission à la bourgeoisie, ou avaient été taxés à une somme dérisoire, eu égard au chiffre de leurs ressources pécuniaires. Me Charles de Vignacourt, conseiller pensionnaire en 1608, proposa aux membres de l'Echevinage les moyens de remédier à ces abus si préjudiciables aux intérêts de la ville.

*
* *

Conditions pour être reçu Bourgeois.

L'admission à la bourgeoisie n'avait pas lieu sans discernement. Le droit de cité ne s'acquérait pas seulement par le fait d'un séjour plus ou moins long, il fallait une requête présentée par l'impétrant et l'examen par le Magistrat de certaines conditions particulières.

Pour devenir bourgeois, il fallait être de bonnes mœurs et être né en légitime mariage. Toutefois, le bâtard pouvait être admis apres légitimation.

Il ne semble pas, du moins d'après les actes conservés

(1) Guesnon, Inv. des Chartes d'Arras.

aux Archives municipales, que l'on exigeât, au xv^e^ siècle, la justification de garanties de moralité ou autres. A cette époque, les bâtards étaient admissibles à l'égal du père, dont ils portaient d'ailleurs le nom, mais ils ne pouvaient récréanter la bourgeoisie.

Une autre condition pour être reçu bourgeois était d'être majeur. En effet, beaucoup de bourgeois étaient revêtus des charges municipales, l'année même de leur admission ; or, alors comme aujourd'hui, on réclamait une certaine maturité d'esprit chez les magistrats.

En parcourant les Registres aux Bourgeois d'Arras, nous y avons rencontré les professions les plus diverses, depuis le procureur jusqu'au savetier ; mais jamais nous n'y avons vu la dénomination d'ouvriers, ni apprentis, ce qui nous fait tirer cette induction, qu'il fallait être passé maître d'un métier pour être admis à la bourgeoisie.

Fallait-il ajouter à ces conditions la possession d'une maison? Pour entrer dans l'Echevinage, certainement: il fallait *avoir pignon sur rue*; mais pour être reçu bourgeois, nous n'oserions l'affirmer, n'en ayant trouvé aucune trace dans les nombreux documents que contiennent les Registres aux bourgeois et les Mémoriaux de la ville d'Arras.

Celui qui venait d'acquérir le droit de bourgeoisie, devait, avant son inscription dans le registre (1) sur lequel le greffier de la ville rappelait ses noms, prénoms et qualités, prêter serment de ne jamais se révolter contre

(1) La plus ancienne réception à la bourgeoisie conservée aux Archives municipales d'Arras, remonte au 15 novembre 1423.

l'Echevinage et de ne se refuser à aucunes des réquisitions pour les besoins de la ville. Voici la formule du serment qui lui était soumise :

« Vous fianchiez la bourgeoisie à tenir an et jour et » depuis là en avant, as us et as coutumes de vos de- » vanchiers, et promettés à aidier à soustenir les us, les » coustumes, les franquises et les privillèges de la bour- » geoisie, et obéirés au maieur et aux échevins et les » conseillerés et aiderés en bonne foy, se mestier est, à » vos sens et à vo pooir. Et ne ferés ou faire ferés as- » semblée ou alyance contraire à la ville ou aux esche- » vins, et si vous le savés, vous le noncherés. Et le » conseil de la halle et des eschevins célérés et apporte- » rés par brivet tout vo vaillant par escript as échevins, » justement et loyalement, toutes fois que approchiés, » sommés et requis en serés ; et contribuerés avec eulx et » les aultres bourgeois à tous les frais et mises de la dite » ville, pour l'acquit d'icelle, en quelque manière que se » prende et assiée : et à ce vous submettez et obligiez. » Ainsi que vous l'avez franchié et promis, vous le jurés » se Dieux vous ait, chil saint et tout li aultre. » (1)

Aujourd'hui, nous n'avons plus de bourgeois et partant plus de serment.

(1) *Serement des nouviaulx bourgois, qui se font par devant les échevins.* (Arch. mun. Livre aux serments. — Guesnon, Inv. des Chartes de la ville d'Arras.)

Plusieurs receuz à bourgeois quy ont presté le serment ès mains du Bailly d'Arras, en l'an 1313. (Arch. mun., Répertoire de la ville d'Arras, par Charles de Vignacourt.)

* * *

Des privilèges et charges afférents au droit de bourgeoisie.

De nos jours, où l'égalité des citoyens est proclamée par la loi et où les campagnes sont à l'abri du pillage, on s'étonne de l'ardeur avec laquelle on recherchait au moyen-âge le titre de bourgeois : c'est qu'on oublie que l'on devait être bien heureux à cette époque de trouver dans l'enceinte d'une ville un refuge contre la tyrannie féodale, un abri contre toute sorte de périls, l'exemption de nombreuses corvées et la jouissance de nombreux privilèges.

La question des privilèges des bourgeois d'Arras est très complexe ; nous essaierons d'y répondre, en distinguant les époques. Ces privilèges étaient :

1° D'ordre politique ;

2° D'ordre fiscal ;

3° D'ordre judiciaire.

Les privilèges d'ordre politique accordés aux bourgeois d'Arras consistaient en :

A. Admission aux magistratures échevinales, offices et emplois de la ville ;

B. Admission aux assemblées des notables ;

C. Participation à l'assiette de l'impôt et à l'emploi des deniers, etc.

Le privilège le plus cher aux bourgeois était incontestablement le droit de participer à l'administration de la ville, ou directement en parvenant à l'échevinage, ou, selon les époques, par le droit de vote au second ou au premier degré.

Primitivement, tous les habitants participaient à l'élec-

tion des administrateurs de la commune, élection qui constituait l'essence des franchises municipales. Les magistrats du Municipe étaient nommés par la masse des habitants ou par les membres de la curie, c'est-à-dire par les propriétaires d'un revenu territorial déterminé. Lorsque les exactions de la féodalité eurent remplacé les franchises garanties par les lois romaines ou par les statuts germaniques, les vassaux furent bientôt las d'être traités comme des bêtes de somme et ils sollicitèrent des droits de commune et de bourgeoisie. On obtint de nouvelles lois avec promesse de les exécuter ; le serf fut affranchi et décoré du titre de bourgeois. Ceux qui, de même qu'à Arras, s'associèrent à une ville gratifiée de privilèges et de franchises, ceux-là eurent la liberté de s'élire des échevins et de lever des octrois pour subvenir aux charges qu'ils avaient acceptées.

Arras était du petit nombre de villes qui avaient conservé, au milieu du cahos des temps barbares et des envahissements de la féodalité, quelques formes du régime administratif ; elle garda les caractères particuliers, les attributs distinctifs, qui ne permettent pas de méconnaître la ville de commune. Elle possédait sa charte communale, et des magistrats pris parmi les bourgeois. La charte de Philippe-Auguste ne fut pour cette ville que le réveil de ses anciennes institutions municipales.

Au commencement du XII^e^ siècle, les bourgeois d'Arras, déjà organisés en communauté, avaient à leur tête une administration spéciale; ils nommaient un collège d'échevins présidé par un mayeur, constituant une puissance collective chargée du gouvernement de la ville. La charte de 1194 est le point fondamental de la commune d'Arras. C'est la consécration solennelle des droits et des garan-

ties dont les bourgeois devaient jouir. Cette charte se termine par les règles adoptées pour l'élection des échevins :

« De plus, nous avons accordé aux bourgeois d'Arras, » de renouveller les échevins d'Arras de quatorze mois » en quatorze mois, de sorte que ceux qui l'auront été » pendant ce terme, éliront quatre citoyens de probité » et de bonne réputation, après avoir prêté serment de » procéder loyalement à cette élection. Ces quatre élus » en choisiront sous leur serment vingt autres également » honnêtes et irréprochables De ces vingt-quatre élus, » douze entreront à l'Echevinage et les douze autres » administreront les affaires de la ville sous l'inspection » et la surveillance des échevins, par qui ils feront » examiner leur gestion. Dans ce même nombre, après » l'expiration des quatorze mois, on procédera, comme » dessus, à l'élection de douze échevins et de douze no- » tables ou prud'hommes, sans préjudice au droit de » Mayeur d'Arras tel qu'il doit exister et tous autres. »

Ainsi, après avoir secoué le joug de la féodalité, les bourgeois d'Arras voulurent n'être régis, à l'avenir, que par des magistrats sortis de leurs rangs et choisis dans le sein de la commune. Placés à la tête de leurs concitoyens, ces officiers, d'origine populaire, pouvaient mieux que tous autres, les protéger avec succès contre les périls qui menaçaient leurs libertés naissantes et leurs garanties nouvellement reconquises. D'autres bourgeois ou notables conseillers vinrent se réunir aux échevins pour coopérer à l'administration, à la gestion des intérêts publics et à la police de la ville.

Dans la lettre du pape Paschal, qui nomme douze arbitres pour juger un différend survenu entre l'évêque

d'Arras et les moines de Saint-Vaast, les habitants sont indiqués sous le nom de *Atrebatensis municipii cives* ; l'un d'eux est désigné comme *maior* ; les autres ont le nom de *boni viri*, de *scabini*. Le Mayeur est donc l'un des douze élus par le peuple ; il ne tient son autorité que du choix de ses concitoyens, et n'a d'action que simultanément avec les autres membres du corps de ville. C'était alors un bourgeois dont on avait apprécié la capacité et l'intelligence. Or, à cette époque, le mot *élection* n'avait pas encore changé d'acception et voulait dire *choix*. Toute influence étrangère, toute tentative de corruption étaient inconnues et la religion présidait à l'accomplissement du mandat électoral.

Les échevins, dont le nombre varia avec le temps, composaient le Conseil exécutif de la commune, de concert avec le maïeur et sous sa présidence. Choisis parmi les vingt-quatre bourgeois chargés de l'administration de la ville, ils étaient élus de quatorze mois en quatorze mois ; pendant leurs fonctions, ils s'associaient des bourgeois connus honorablement, qui devaient les assister de leurs lumières et de leur coopération. Ces derniers pouvaient prendre connaissance de toutes les affaires de la ville, *sous la conduite et jugement des échevins*. Ils avaient l'inspection des rues, la perception des octrois et du tonlieu ; ils étaient chargés de régler la taille imposée sur les maisons de la ville, de percevoir les revenus et d'en rendre compte au Magistrat. En un mot, ils assuraient la prospérité du Trésor public, dont ils réglaient eux-mêmes l'emploi.

Au mois de mars 1268, Robert, comte d'Artois, donna à la ville d'Arras une nouvelle charte confirmative des privilèges que ses ancêtres lui avaient accordés. Il y

ajouta l'établissement d'un poids public où les bourgeois devaient peser leurs marchandises et leurs denrées, leur permettant de *faire assise et impositions* sur celles qui avaient été pesées. Ce prince apporta une modification importante dans l'administration municipale, en érigeant la charge de Mayeur en fief héréditaire en faveur de Simon Faverel, dit le *vieil bourgeois*, et de ses héritiers, moyennant soixante sols de relief.

De concert avec la comtesse Mahaut, Philippe-le-Bel autorisa le mayeur, les échevins et les bourgeois d'Arras à choisir vingt-quatre prud'hommes qui seraient renouvelés à chaque échevinage, dans le mois qui suivrait l'élection des échevins. Ces notables, d'accord avec le Magistrat, avaient la connaissance de tous les revenus et de toutes les dépenses de la ville. La même charte stipulait que nul ne pouvait exercer d'office municipal, s'il était au service du comte d'Artois ; premier exemple d'incompatibilité des charges et preuve évidente du maintien et de la sauvegarde des libertés accordées aux bourgeois.

Dans les premières années du XIV^e^ siècle, un bourgeois, nommé Jean Le Borgne, se présente chez un habitant d'Arras et, excitant sa convoitise, l'engage en termes énergiques à être échevin. Celui-ci répond qu'il n'est pas assez riche pour occuper cet emploi : Jean Le Borgne lui affirme qu'il n'a qu'à élever le taux de sa fortune et à déposer dans l'urne une fausse déclaration ; la fraude est découverte et Jean Le Borgne en est quitte pour payer l'amende fixée par la comtesse d'Artois. Un fait analogue se représenta l'année suivante, 1305 ; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant si, en 1306, la souveraine, peut-être coupable de participation à ces fraudes, choisit de

nouveau quatre prud'hommes pour leur confier l'administration d'Arras, en l'absence du Magistrat. Elle obtint même une députation de la bourgeoisie pour venir témoigner en sa faveur dans les difficultés qu'elle avait avec les habitants de Cambrai, d'Aire et de Saint-Omer.

Le comte Eudes et son épouse, Jeanne, confirmèrent, en 1335, les privilèges des bourgeois d'Arras et leur accordèrent l'autorisation de lever une maltôte, ou imposition, sur diverses denrées et boissons, dans le but de subvenir aux charges publiques. Toutefois, les maltôtes ne pouvaient être établies qu'avec la permission du comte et à la condition que le quart du produit lui serait attribué.

Comme on le voit, le pouvoir des bourgeois perdait de son influence. A partir de cette époque, le comte d'Artois s'immisce dans l'administration financière de la ville, et chaque jour les empiétements de ses officiers deviennent plus hardis. En 1347, ils prétendirent qu'avant de procéder à toute élection, les noms des candidats devaient être soumis à leur approbation. Les échevins réclamèrent auprès de Philippe de Valois qui, par lettres du 27 août de cette année, rejeta ces prétentions et permit aux bourgeois de nommer douze échevins sans l'autorisation du comte et sans la communication des noms des personnes qui étaient désignées. L'élection n'était donc plus alors qu'une vaine formalité et le Magistrat exerçait une puissante influence sur le vote des habitants.

Un arrêt de 1358 porte qu'il fallait être *bourgeois d'an et jour*, suivant la charte de Philippe-Auguste, et, en outre, *bourgeois notable*, pour être échevin. La princesse Marguerite, forte de l'appui du comte de Flandre, son

mari, ayant voulu lutter contre l'administration municipale et confisquer à son profit les franchises de la ville, rencontra dans le mayeur Simon Faverel un adversaire déterminé qui opposa aux prétentions tyranniques de la princesse une énergie à laquelle elle était loin de s'attendre. Ce courageux magistrat en appela au Parlement et obtint une transaction qui donna satisfaction aux bourgeois d'Arras. Cet accord consacra de nouveau les prérogatives municipales de la ville. Il est dit à l'article 29 que vingt-quatre bourgeois seront appelés à diriger avec les échevins les affaires de la ville, et que ces personnes seront élues et nommées, savoir : huit par les vingt-quatre à l'année, huit par les échevins choisis, et les huit derniers par les seize déjà nommés. Les bourgeois d'Arras trouvèrent dans cet accord une garantie qui ne résultait plus d'une charte octroyée, mais qui devait être d'autant plus inviolable qu'elle émanait de parties reconnues également capables de contracter.

Lorsque le comté de Flandre et d'Artois fut réuni au domaine de la maison de Bourgogne, la ville d'Arras ne tarda pas à se ressentir de l'esprit organisateur de son nouveau maître, Philippe-le-Hardi. Les comptes de la ville, rendus par les échevins et l'argentier, furent visés et arrêtés par le gouverneur ou bailly, le mayeur et les autres officiers ou bourgeois composant le corps du Magistrat. On établit aussi des offices spéciaux de surveillance sur chacune des dépendances de l'administration municipale, tels que ceux de la vingtaine, du grand marché et autres corporations bourgeoises décrites par M. Lecesne dans sa notice sur l'Echevinage d'Arras.

Lorsque le nouveau comte d'Artois vint visiter sa ca-

pitale, maître Jehan Tacquet, conseiller de la ville, lui représenta, au nom du Magistrat, qu'il devait préalablement prêter le serment de défendre les droits des habitants et de maintenir les privilèges des bourgeois. Ce serment fut renouvelé en 1404, par sa femme, Marguerite de Bourgogne.

Jean, duc de Bourgogne et comte d'Artois, se rendit dispensateur des fonctions de mayeur, qui étaient restées héréditaires depuis 1271. Cette dignité fut alors conférée chaque année, la veille de la Toussaint, par le gouverneur au nom du prince, *à un bourgeois natif d'Arras, idoine et suffisant.* Ce principe de la nomination annuelle des maires ne fut pas de longue durée. En effet, des lettres-patentes de Philippe-le-Bon, en date du 23 juillet 1452, appelèrent Jacques-le-Josne à la tête de l'administration municipale d'Arras pour remplir ces fonctions jusqu'à sa mort.

Lorsque Louis XI se fut emparé d'Arras, il fit aux habitants de belles promesses, qu'il tint à sa manière. La ville avait capitulé le 5 mai 1477, à condition que la garnison sortirait avec armes et bagages, et que les bourgeois seraient maintenus dans tous leurs privilèges et continueraient à vivre selon leurs usages et coutumes. Mais, lorsque les habitants eurent fait échouer la tentative royale de surprendre la ville de Douai, la colère du roi bossu ne connut plus de bornes. Il transporta tous les habitants d'Arras, sans distinction d'âge ou de sexe, confisqua leurs biens, puis appela des marchands d'Orléans et du centre de la France, leur abandonna la propriété des exilés et décida que la ville porterait le nom de *Franchise.* Après avoir aussi odieusement persécuté les bourgeois d'Arras, Louis XI combla de faveurs les habitants qu'il y avait appelés, et par une charte du mois

de juillet 1481, leur accorda des privilèges bien plus étendus que ceux que l'on avait obtenus jusqu'alors. Seulement, les assemblées générales des bourgeois ne devaient être convoquées par les échevins qu'avec l'agrément du lieutenant et du gouverneur ou de leurs commis, « attendu que ces assemblées générales de grande com-» munautez sont aucune fois de dangereuse conséquence, » et que aucune gens de mauvais esprit peuvent par » grant malice séduire plusieurs simples gens. »

Louis XI, en donnant si largement satisfaction aux intérêts municipaux, pensait que de nombreux colons s'empresseraient de venir vivre sous un régime aussi séduisant; ses espérances furent déçues. La dépopulation alla toujours en augmentant, et le roi n'aboutit qu'à attirer sur sa tête la haine et les malédictions d'une ville entière. Charles VIII, par son édit de 1483, rétablit dans leurs biens, franchises, privilèges, usages, coutumes, etc., tous les bourgeois des ville et cité d'Arras qui en avaient été expulsés sous le règne de son père. Mais ces derniers supportaient avec peine la domination française, et aussitôt qu'ils purent le faire, ils retournèrent avec empressement à leurs anciens maîtres, les ducs de Bourgogne.

Charles-Quint et les successeurs de la Maison d'Espagne se montrèrent toujours favorables au maintien des privilèges de la bourgeoisie d'Arras. Jusqu'alors, elle avait tenu ses réunions dans une salle ou halle assez exiguë, située près de la place Saint-Géry. Une assemblée de bourgeois décida, le 30 juillet 1501, qu'on joindrait au beffroi une halle échevinale, pour remplacer celle de Saint-Géry, qui tombait en ruines.

Pour rendre les fonctions échevinales accessibles à un plus grand nombre, le procureur général y avait appelé

des individus non inscrits sur les registres de la bourgeoisie (1546). Les privilégiés se récrièrent contre cette tentative qui pouvait avoir pour résultat d'introduire des gens de minime condition et des étrangers dans le Magistrat. Les réclamations devinrent de plus en plus vives, et l'empereur donna ordre, le 30 novembre 1549, à sa sœur, la Gouvernante, d'y faire droit. Une ordonnance impériale mit fin à ses abus, en décidant que « dores-» navant iceulx pointz et chascun d'eulx soient observez » et gardez chascun an, au jour du renouvellement de » la loy, et que en icelle ne pourront estre mis deux » cousins-germains, beau-frères ayant espousé deux » sœurs, ne aussi en tous aultres estatz, comme l'office » des quatre, enssamble lignagiers aux officiers perma-» nents dudict eschevinage, et que personne n'y sera » mis qu'il n'ait esté reçeu à la bourgeoisie d'icelle ville » et joy d'icelle an et jour ».

Le règne de Philippe II amena l'intolérance religieuse à Arras. Conformément aux lettres-patentes de ce prince, nul bourgeois ne pouvait être échevin ni remplir aucun office de la ville, s'il ne faisait profession de foi.

Lorsque les Archiducs firent leur joyeuse entrée à Arras, le 15 février 1600, ils jurèrent de maintenir les bourgeois de la ville et de la cité dans la jouissance de leurs charges, privilèges, prérogatives, us et coutumes, et de ne faire aucun acte qui pût leur porter préjudice. Un nouveau règlement fixa les rapports de parenté entre les membres du magistrat, assura leur liberté et prescrivit que nul ne serait admis dans les assemblées bourgeoises s'il n'était *notable homme de bien* ou *s'il n'avait été convoqué préalablement*.

A l'époque qui nous occupe, l'élément aristocratique prévalut dans les assemblées municipales : sous prétexte

qu'il s'introduisait dans le Magistrat des individus de toute espèce de condition, on ne le composa plus que de personnes notables. Sous l'administration française, la mairie devint une charge vénale. On créa sept assesseurs donnant leurs suffrages avec les échevins qui, seuls, étaient renouvelés. Sur cette pente, l'absorption devait bientôt succéder à la domination. Les fonctions d'échevins ne tardèrent pas à être érigées à leur tour en titre d'office comme celles des autres officiers de la ville, et le pouvoir municipal ne fut plus qu'un mécanisme entre les mains du roi, n'ayant mouvement et vie que par son libre plaisir.

Le XVIII[e] siècle n'offre, pour Arras comme pour les autres villes, qu'une suite de changements et de modifications qui, tous. amoindrissent les privilèges anciens. L'autorité absolue s'empara de l'administration communale et les bourgeois durent se sentir profondément humiliés de voir leur commune souvent mise à l'encan et devenir le jouet de la volonté du maître ; mais ils avaient la force contre eux et il fallut céder.

Les privilèges des bourgeois d'Arras étaient aussi et surtout d'ordre fiscal. Le plus important sans contredit consistait dans l'exemption du quart forain ou droit d'issue levé sur ceux qui n'étaient pas reçus à la bourgeoisie, dans la proportion énorme du quart des immeubles et de la moitié des meubles.

Le titre de bourgeois d'Arras était recherché dans toutes les classes de la société. Loin d'être incompatible avec la noblesse, il était demandé et conservé par tous ceux qui possédaient ou qui voulaient posséder du bien dans la ville. C'était, en effet, l'unique moyen d'obtenir l'exemption du quart forain, c'est-à-dire d'un droit par

lequel la commune s'emparait de la quatrième partie de tous les biens mobiliers de ceux des habitants d'Arras qui se mariaient à des étrangers ou qui mouraient naturellement ou civilement, sans avoir été reçus à la bourgeoisie, et de ceux même qui, fils de bourgeois, omettaient de récréanter la bourgeoisie de leur père avant de prendre un état-civil.

Les registres aux bourgeois d'Arras, dont le plus ancien remonte à 1423, font foi que les plus grandes maisons d'Artois ont ambitionné et obtenu le titre et les prérogatives de bourgeois d'Arras, et c'est dans ces registres que beaucoup de familles ont retrouvé leur filiation, par suite du soin que chacun mettait à récréanter la bourgeoisie de son père, afin de ne pas la laisser perdre.

On voit dans une lettre du Magistrat du 21 janvier 1712, qu'outre l'exemption du quart forain, les bourgeois d'Arras n'avaient à craindre aucune confiscation de biens, en cas de crime ou de délit de leur part. Ils étaient exempts de ban et d'arrière ban, des droits d'entrée et de sortie, et ne payaient aucuns frais pour les procès qu'ils avaient à soutenir devant le Magistrat.

On peut encore trouver dans les droits et obligations des bourgeois d'Arras, rapportés dans le Répertoire de Charles de Vignacourt, des détails intéressants sur les privilèges d'ordre fiscal.

Les privilèges de la bourgeoisie étaient enfin d'ordre judiciaire. Tant au civil qu'au criminel, le bourgeois d'Arras était protégé par des règles de procédure spéciale, exempt des juridictions étrangères, soumis à la *Loi* de la ville et non à l'arbitraire du juge, et défendu contre les exactions même de la justice du Comte. Il bénéficiait aussi d'une part de la puissance collective de

la commune dans cette lutte incessante que les habitants soutinrent contre la seigneurie tréfoncière de l'abbaye de Saint-Vaast.

Les seigneurs, après avoir affranchi leurs villes et leurs bourgs, donnèrent aux habitants francs de ces bourgs et villes, qui furent nommés bourgeois, le droit d'avoir Commune et d'être jugés par leurs maires et échevins. De sorte que, comme les vassaux étaient jugés par *leurs pairs et compagnons*, vassaux comme eux, et comme *les Cottiers* ou *Censitaires* étaient jugés par leurs compagnons ou *pairs-cottiers*, de même les bourgeois des villes furent jugés par leurs *pairs bourgeois* (1).

La charte de 1194 donna à la Commune une juridiction particulière. Il convenait que les franchises et les garanties nouvellement acquises fussent placées sous l'égide de la loi communale et protégées par des magistrats-citoyens. On ne pouvait donc procéder contre un bourgeois sans l'assistance des échevins ; il devait être renvoyé devant ses juges naturels : il pouvait faire juger par les mayeur et échevins celui qui lui avait méfait, n'importe le lieu où ce méfait avait été commis.

Appelé à connaître de toutes les affaires civiles et criminelles qui intéressaient les bourgeois, le corps échevinal était investi tout à la fois de la haute, de la moyenne et de la basse justice. Souvent les échevins eurent à lutter contre les prétentions des baillis, qui voulaient empiéter sur leur juridiction. Chaque fois ils protestèrent devant le Souverain de l'Artois ; la plupart du temps, leurs réclamations furent reconnues justes et légitimes.

En concédant des franchises aux bourgeois, la charte de Philippe-Auguste avait réservé tous les droits de

(1) De Laurière. Institutions de Loisel, livre IV, titre 3.

l'abbaye de Saint-Vaast. L'autorité judiciaire de la bourgeoisie était donc limitée à certains points sur les privilèges exceptionnels provenant à ce monastère de la concession qui lui avait été faite du terrain sur lequel avait été construite la nouvelle ville, après le départ des Normands. Loin d'exercer aucun pouvoir sur les dépendances de Saint-Vaast, les échevins devaient, au nom des bourgeois qu'ils représentaient directement, reconnaître chaque année, publiquement et solennellement, tous les droits féodaux des Abbés.

Dans les lettres adressées au Magistrat en 1515 par la comtesse d'Artois, il est dit « qu'il appartient aux échevins seuls de faire droit et loi aux bourgeois de cette » ville et non au mayeur. »

Louis XI, après avoir commis toutes espèces de cruautés et d'exactions envers les habitants d'Arras, chercha à amoindrir le Magistrat en plaçant à ses côtés une nouvelle administration, celle de Sénéchal, avec siége de sénéchaussée ressortissant au Parlement de Paris. L'échevinage et les bourgeois lui représentèrent que cet établissement portait atteinte à leurs privilèges ; il leur déclara, par des lettres-patentes du 26 novembre 1477, qu'il entendait que ce ne fût aucunement à leur préjudice.

Sous la domination bourguignonne et espagnole, on établit des offices spéciaux de surveillance sur chacune des parties de l'administration municipale. Ces offices furent donnés spécialement aux bourgeois, qui pouvaient seulement faire comparaître les contrevenants en halle, par devant les échevins de semaine.

Le conseiller Charles de Vignacourt a rédigé un mémoire curieux et détaillé *Touchant le maintènement de la juridiction du Magistrat d'Arras sur les bourgeois et ha-*

bitants, et emprinses qui se font sur icelle par les supérieurs au ressort. Il a été publié dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras,* documents inédits n° 4. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.

*
* *

Mais si les bourgeois participaient aux avantages de l'affranchissement, si l'étendue de la ville et la banlieue était comme un champ clos privilégié que le Souverain s'engageait à faire respecter, ils étaient tenus, par contre, aux charges publiques et devaient acquitter leur dette envers la communauté des habitants par les impôts de *l'ost* ou service de guerre et, en particulier, par le service du guet et de la garde, et des travaux personnels à l'entretien des fortifications.

Nous voyons, dans le Répertoire de Charles de Vignacourt, « que le bourgeois d'Arras qui s'exempte de la » bourgeoisie pour eschever les amendes, ne peut plus » rentrer en eschevinage, ny avoir aucun office en la » ville (1) ».

« Le bourgeois d'Arras, qui réside hors la ville et ban- » lieue, est assemblé pour subvenir aux charges de la » ville comme les bourgeois réséans, ainsy qu'a esté jugé » par arrest contre Mr Wambourg, demourant à Béthune, » en l'an 1598 (2) ».

A cette époque, il n'y avait pas encore d'impôts réguliers ; on percevait les tailles nécessaires pour l'administration. A un jour dit, chacun venait déclarer son revenu, et celui dont la déclaration n'était pas exacte, était condamné à une amende.

(1) Registre Mémorial, 1598.
(2) *Ibidem.*

On voit dans les observations de Charles de Vignacourt que ce mode de prélever la taille sur les bourgeois à l'aide de l'état sommaire de leurs biens et de leur actif et passif, état dont ils étaient tenus de certifier l'exactitude par serment, ne fut pas longtemps goûté par les habitants. Les brevets et *écritels* se donnaient toutes les fois que le Magistrat jugeait à propos de renouveler les taxations, ce qui avait lieu d'année à autre, ou de trois ans en trois ans, afin qu'elles fussent toujours en rapport avec les facultés de chacun. Ils étaient remis cachetés dans les mains de deux échevins qui juraient de n'en rien révéler. Mais ce genre d'impositions présentait de graves inconvénients et exposait les riches à l'envie et les pauvres au mépris. On recourut alors à la *maltote*, ou impôt sur le vin, la bière et autres denrées et boissons. Plus tard, vint l'*assise*, ou droit prélevé pour l'entretien des fortifications. Dans la suite, les charges dont les bourgeois d'Arras étaient grevés, augmentèrent en même temps que leurs privilèges étaient amoindris.

Nous avons dit précédemment que le passage d'Arras sous la domination française porta atteinte à ses franchises municipales. Les différents édits de Louis XIV et de ses successeurs diminuèrent la puissance des vieilles familles bourgeoises. Peu à peu, les plus notables commencèrent à se désintéresser des affaires de la ville, dépouillée de ses antiques privilèges. Ne trouvant plus suffisants les avantages désormais amoindris qu'avait procurés à leurs ancêtres le droit de bourgeoisie, les descendants des vieux bourgeois d'Arras songèrent à s'introduire dans les rangs de la noblesse et acquirent les seigneuries que les anciens nobles, obérés par de fastueuses prodigalités, durent souvent leur céder à vil prix. Tous n'abandonnèrent pas la profession de leurs

ancêtres ; les édits de 1669 et de 1701 autorisèrent « *les » nobles par extraction, par charge ou autrement, à faire » librement le commerce en gros* » ; un grand nombre d'entre eux réalisèrent une situation prépondérante, grâce aux richesses acquises dans leur négoce.

Sous Louis XIV, la bourgeoise d'Arras tenait son ménage, comme le roi de France d'alors portait la couronne, orgueilleusement. La famille était nombreuse ; le mari, homme de loi, d'affaires ou marchand, s'occupait des affaires du dehors, pendant que la bourgeoise dirigeait l'intérieur. Lorsque vint la Régence, les mœurs se gâtèrent : il devint de mode chez les jeunes seigneurs de faire des dettes, de dépenser plus qu'on n'avait ; il fallut se mettre en rapport avec les marchands, les procureurs, les huissiers, les gens d'affaires, parler à l'un, recevoir l'autre, intimider celui-ci, adoucir celui-là. Les jolies bourgeoises furent remarquées par ceux-mêmes qui avaient affaire à leurs maris : on chercha à en séduire quelques-unes, d'abord pour elles-mêmes, puis, peut-être, afin d'user de leur influence dans le ménage. La galanterie, les propos flatteurs arrivèrent jusqu'à elles et portèrent leurs idées vers un autre but que celui qu'elles avaient entrevu jusqu'alors. Enrichies par le travail et les spéculations de leurs maris, elles eurent l'ambition de devenir des femmes de qualité. Les alliances des financiers et de la noblesse, rendues nécessaires par le dérangement des fortunes, commencèrent à confondre les rangs. Les lettres de noblesse acquises à prix d'or, les impôts affermés, à la suite des fermiers généraux les sous-fermiers, offrirent un moyen de s'élever et jetèrent dans la bourgeoisie les premières idées de vanité et d'ambition.

Du moment où il y eut un moyen de faire fortune autre que le travail, l'ordre, l'économie, bien des bourgeois voulurent en user ; lorsque, avec de l'argent et du crédit, on put acquérir des charges, placer un fils dans la magistrature, entrer au Conseil, acheter la noblesse et les titres qui la caractérisaient, personne ne voulut plus rester dans la condition inférieure. Les barrières qui séparaient les différentes classes tombèrent, la bourgeoisie changea de position, d'idée, de mœurs. Souvent, hélas ! la vanité remplaça la raison et fit tourner bien des têtes.

Nous avons constaté qu'à Arras le fils aîné succéda pendant longtemps à son père dans la maison commerciale, tandis que ses frères occupaient des fonctions administratives, s'ils n'entraient dans l'armée ou dans les rangs du clergé séculier ou régulier.

* * *

Nous terminerons cette étude sur l'ancien bourgeois d'Arras, en pénétrant plus avant dans sa vie intime.

Tout ce que les siècles ont pu nous apprendre des actes publics ou domestiques des bourgeois d'Arras nous les montre bons convives, entonnant volontiers la chanson, le dos au feu, le ventre à table, estomacs ouverts et rapaces. Ils s'attachaient surtout à maintenir dans les devoirs de leurs professions les pâtissiers, les cuisiniers, les bouchers, les poissonniers, etc., de manière à assurer dans les marchés l'approvisionnement à prix raisonnables de leurs cuisines privées.

Avant 1789, le bourgeois d'Arras était essentiellement sédentaire ; il sortait rarement de la banlieue, et s'il avait fait quelque voyage dans sa vie, c'était soit à l'occasion

de ses noces, ou à la suite d'une maladie à laquelle il avait eu le bonheur d'échapper, par suite d'un vœu fait à Notre-Dame. Inutile de dire que le bourgeois n'avait jamais vu Paris ; c'était à peine si quelques habitants avaient entrepris ce long voyage, après avoir eu la précaution de faire leur testament avant de partir.

Le bourgeois avait fait ses classes au collège d'Arras, et ses études, sans être toujours brillantes, étaient assez fortes pour lui mériter quelquefois la réputation de savant. A ce titre, il réunissait dans une armoire qui lui servait de bibliothèque, des volumes d'histoire générale et d'histoire locale, accompagnés de classiques et de livres de science et de commerce.

Le bourgeois de la classe moyenne n'était pas grandement logé ; il avait une salle pour les jours d'apparat, où il traitait copieusement ses amis en temps de ducasse, de carnaval, de foire ou de fête quelconque. Le reste du temps, il mangeait dans sa cuisine qui, par sa propreté et son décor, pouvait rivaliser avec un grand nombre de nos salles à manger. Le soir, il s'asseyait devant sa porte pour causer avec ses voisins, et le dimanche, après vêpres, jouer *sa partie d'oie ou de dames*.

Des représentations théâtrales, puys ou concerts donnaient, pour quelques heures, une vie nouvelle d'esprit aux bourgeois enlevés à la vulgarité incessante de leurs occupations ordinaires. Dans leurs moments de loisir, ils allaient voir le Gouverneur passer la revue des régiments de la garnison ; ils suivaient avec attention les coups plus ou moins heureux des confrères de Saint-Sébastien, qui tiraient à l'oiseau. Leur ambition se bornait à voir leur nom inscrit sur le tableau de quelque confrérie, et ils étaient fier de suivre les processions, revêtus des insignes de leur rang.

Le costume du bourgeois d'Arras était propre et modeste. Les jours ordinaires se passaient quelquefois sans

qu'il dépouillât son chef du populaire bonnet de coton dont la blancheur éclatante soutenait la concurrence avec la poudre dont les ailes de sa chevelure étaient surchargées. Le dimanche et les grands jours, de larges boucles d'argent ornaient sa chaussure, et une longue canne de jonc d'Amérique venait ajouter à l'élégance de son costume. La bourgeoise avait une mise simple et cossue ; elle ne portait pas de chapeau : son luxe était dans la dentelle de son bonnet, dans la propreté de sa tenue. Elle portait une cape de camelot pour ses courses de ménage, et une pelisse noire bordée de dentelles pour les visites d'apparat. Elle s'habillait pour assister aux offices les dimanches et jours de fête, et déposait ses atours à l'heure où l'on fait toilette aujourd'hui.

M. Jules-Marie Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais, dans une de ses nombreuses et savantes communications à l'Académie d'Arras, a reproduit le testament d'une bourgeoise d'Arras en 1410. C'est un remarquable tableau des richesses que possédaient alors les familles opulentes de la haute bourgeoisie d'Arras. On y trouve aussi de précieux renseignements sur le mobilier et les objets de luxe en usage dans ces familles.

Nous voyons, dans le travail du même auteur sur la Comtesse Mahaut, que les relations entre la souveraine de l'Artois et les bourgeois d'Arras se traduisaient par un commerce mêlé de généreuse confiance et de familiarité respectueuse. S'il leur accordait quelques dons, il en recevait de riches présents. Souvent il invitait à dîner les échevins et les plus notables bourgeois avec leurs épouses. Le 18 mai 1409, jour de la Pentecôte, le comte Robert recevait à sa table « *grand foison de chevaliers et de bourgeois d'Arras.* »

Un grand nombre de fondations, dues à de pieuses intentions et entretenues par des rentes et des aumônes, sont des œuvres collectives de la générosité des bour-

geois d'Arras, auxquels on doit, entre autres : 1° l'HÔPITAL SAINT-JULIEN, fondé en 1218 par Raoul Durans et sa femme Andeline, bourgeois d'Arras ; 2° NOTRE-DAME DES DRAPIERS, ou les PETITS ARDENTS, fondée en 1226 par le sieur Drapier, bourgeois d'Arras, qui fit élever la chapelle dans sa propre habitation ; 3° l'HÔPITAL DES CHARIOTTES ET DE MINGOVAL, établi en 1349 par Jean Accariot et Henelot Huguedieu, sa femme, bourgeois d'Arras ; 4° la MALADRERIE DU GRAND-VAL, *fondée de bourgeois de le ville, sont* IIIc *livres de revenu l'an* ; 5° l'HÔPITAL DES ONZE MILLE VIERGES, « li maisons des XIm viergesses » derrière Saint-Julien, fondés de bourgeois, sont XX » femes si nont rien fors lostel » ; 6° l'HÔPITAL MAÎTRE JOLY, rue Saint-Maurice, fondé par le bourgeois Me Nicolas Joly ; 7° NOTRE-DAME DE CITÉ, « maison fondée de » bourgeois de chité, sont VII femes et nont rien fors » lostel » ; 8° l'HÔPITAL SAINT-MICHEL, rue des Gauguiers, fondé en 1654 par Nicolas Defer, rentier et bourgeois d'Arras ; 9° l'HÔPITAL SAINT-ELOY, dû à la charité de Robert Leriche, bourgeois, marchand orfèvre, en 1636, etc.

Le bourgeois d'Arras mourait comme il avait vécu, dans le calme. Des honneurs funèbres lui étaient rendus, lorsqu'il avait atteint le grade honorable de marguillier de paroisse ; ses restes mortels entraient alors dans le chœur, et on l'enterrait quelquefois dans l'église même avec une épitaphe fastueuse.

LE

PUY ACADÉMIQUE D'ARRAS

OU

L'ART DE LA MENESTRANDIE

AU MOYEN-AGE

par M. L. Cavrois

Membre résidant

Un savant, qui s'est beaucoup occupé des anciens Trouvères du nord de la France, écrivait il y a quelques vingt-cinq ans : « Un jour viendra où la littérature du » moyen-âge sera aussi connue, aussi populaire, aussi » pratiquée que celle du siècle de Boileau et de Racine. » Ce jour venu, on verra quelle somme de verve, d'imagination, de finesse et parfois aussi de délicatesse, les » Trouvères du nord ont apportée dans leurs compositions ; on verra que ce contingent septentrional a bien » son mérite, qu'il s'est produit et développé aussitôt et » aussi vite que sous le ciel du midi, et qu'enfin les » couronnes poétiques disputées et gagnées dans les » Puys de nos vieilles cités flamandes, artésiennes et » picardes, brillent d'un aussi vif éclat que celles enlevées dans les jeux floraux de la langue d'Oc (1). »

(1) *Les Trouvères brabançons*, par Arthur Dinaux, 1863.

Cette prédiction est certainement en voie de réalisation. Nos littérateurs modernes ne se contentent plus d'étudier notre belle langue française dans les auteurs qui l'ont portée à son apogée, ils se plaisent à remonter jusqu'aux sources limpides et poétiques qui l'ont produite; et de même qu'en architecture, le style gothique n'est bien compris que par sa comparaison avec le roman qui l'a précédé, de même aussi, en matière littéraire, le XVII[e] siècle gagne singulièrement à être étudié à la lumière du XII[e].

Lorsque le cardinal de Richelieu fonda cette illustre assemblée qui s'appelle l'Académie française, qui a servi de type à nos modernes Sociétés savantes, il dota certainement son pays d'une institution magnifique, destinée à rendre aux Lettres, aux Arts et aux Sciences les services les plus signalés; mais fit-il donc quelque chose de si nouveau que jamais avant lui on n'eût la moindre idée des associations destinées à grouper les hommes qui s'intéressent surtout aux choses de l'esprit? Assurément non, car on peut affirmer que de toute antiquité, le monde a connu ces sortes de réunions, et qu'il fut toujours vrai de dire ce qu'un proverbe vulgaire applique souvent dans un sens trop restreint : « Qui se ressemble s'assemble ! ».

Sans vouloir nous attarder dans l'histoire ancienne, rappelons seulement l'Académie fondée par Platon dans son domaine attenant au gymnase du célèbre Acadamus qui donna son nom à cette grande école; le centre en était occupé par un temple dédié aux Muses, comme pour marquer que la poésie n'était pas exclusive des idées philosophiques. Il arriva seulement que celles-ci prédominèrent sur l'autre, selon les temps et aussi selon

les pays, car chaque nation, et surtout chaque époque a ses préférences.

Au XII[e] siècle, notre province d'Artois affectionnait presque exclusivement les formes poétiques : tout s'y disait et se racontait en vers ; inscriptions de monuments, traditions populaires, proverbes, vieilles légendes ou naïves complaintes composées en l'honneur des saints revêtaient cette parure qui sied si bien à l'enfance de l'art. Les chants guerriers eux-mêmes, si connus sous le nom de chansons de geste, étaient composés sur le même rythme que les dicts amoureux qui fourmillent dans cette période, période glorieuse pour notre pays, car elle eut sa langue et ses poètes. Sa langue s'appelait la langue romane et ses poètes étaient les Trouvères.

Le roman était alors en pleine efflorescence : mélange du latin importé par la conquête romaine et du tudesque parlé par les Francs, il présentait un alliage dont les éléments originaires se retrouvent d'autant plus nettement qu'on les recherche dans des compositions plus rapprochées du temps de leur formation. On cite souvent à ce propos la légende de sainte Eulalie, composée au IX[e] siècle et qui donne un exemple frappant de ce fait :

Buona pulcella fut Eulalia
Bel avret corps, bellezour anima;
Voldrent l'aveintre li deo inimi,
Voldrent la faire diaule servir.

La langue romane qui avait conservé les terminaisons sonores du latin, qui gardait le souvenir de ses déclinaisons (puisque les noms s'écrivaient différemment selon qu'ils étaient au nominatif ou à l'accusatif — Hues, Huon; Hugo, Hugon), cette langue se prêtait admirablement à la rime, et était vraiment un instrument docile entre les

mains de nos habiles devanciers dans l'art de bien dire.

Nous en retrouvons aujourd'hui des traces indubitables dans le patois de nos paysans qui comprendraient encore mieux que nos citadins des vers tels que les suivants, extraits de la légende du sire de Créquy que l'on croyait mort à la croisade, mais qui, un beau jour, reparut au milieu des siens stupéfaits de son retour :

Le sire de Creki adonc ne feut occhi,
Reprint li chievalier ; car, dame, le veuchy :
Ravisiez been, chey my !

On a donné chez nous le nom de *Trouvères* à toute cette phalange de poètes qui ont illustré le nord, comme leurs émules du midi s'appellent *Troubadours*, deux noms dérivés de la même étymologie (*Trovare*, trouver, inventer, dans le sens du ποιεω des Grecs). On les appelait *Ménestrels* quand ils mettaient leurs poésies en musique, ou *Jongleurs* lorsqu'ils accompagnaient leurs chants avec des instruments, derniers échos de la harpe des Bardes.

Les grandes villes de nos trois provinces-sœurs, la Flandre, l'Artois et la Picardie, ont eu leurs trouvères en nombre plus ou moins grand ; et Arras peut revendiquer, sous ce rapport, l'honneur du premier rang. Ils avaient formé entr'eux une sorte d'Académie ou association qui s'appelait le *Puy d'Arras*, nom tombé en désuétude, et que l'on fait dériver du mot celtique *Puich* ou du latin *Podium*, signifiant un lieu élevé ou colline, rappelant le mont Parnasse habité par les Muses. C'est ainsi que le nom de *Podium* désignait tout d'abord la ville du Puy-en-Velay ou Puy-Notre-Dame ; *Podium andegavense* était le nom latin du Puy d'Anjou, comme *Podium nivariense* s'appliquait au Pic de Ténériffe. La

signification de ce mot, dans son sens obvie, n'offre par conséquent aucune difficulté. Sous ce nom de *Puy*, on désignait aussi les concours de poésies que cette association d'Arras ouvrait chaque année, ainsi que l'endroit où elle tenait ses séances, qui avaient lieu de préférence dans la belle saison, en plein air, sur l'herbe fleurie des champs, d'où le nom de *Puys verds* sous lequel ces réunions sont souvent désignées. Les sommets de Baudimont (*Balduini mons*) cachant dans les replis de ses terrains verdoyants les ruines du vieil Arras, ne furent-ils pas les témoins de ces assises littéraires dont notre imagination cherche à reconstituer le tableau? Aucun document précis ne nous permet de l'affirmer, mais il faut avouer que cet emplacement répond bien aux descriptions qui nous en ont été conservées.

Des textes positifs nous disent au contraire ce qu'était l'Académie poétique dont nous nous occupons.

Andrieu Contredis, né à Arras, termine ainsi l'une de ses poésies :

> **Chançon, va-t-en, sans nulle arestoison,**
> **Droit à *Arras*, au *Pui*, sans demourée ;**
> **Là, faut chanter et le dict et le son,**
> **Là, serès-vous oïe et escoutée.**

Cette strophe établit l'existence de l'association ; la suivante, qui est d'un autre trouvère, Andrieu Douche, va nous la montrer comme formant ce que nous appellerions, dans notre langage moderne, un *jury* chargé d'apprécier la valeur relative des compositions soumises à son examen :

> **Chançon, va-t-en tout sans loissir**
> **Au *Pui d'Arras* te fai oïr.**
> **A ceuls qui sevent chans fournir.**
> **Là sont li bon entendeour**
> **Qui jugeront bien la meillour**
> **De nos chançons.**

Nous pourrions multiplier ces citations ; l'un dit :

Chançon, luesque au *Pui d'Arras* oïe
Si t'en va droit ma dame saluer.

Un autre reprend :

Au *Pui d'Arras* voeil mon chant envoier
Où je l'irai méismes présenter
Pour ceulx du *Pui* et amours saluer.

Ces vers nous rappellent le genre dans lequel excellaient nos jouvenceaux artésiens, car suivant les vieilles maximes,

Ils aimaient leur pays, leur Dieu, leur roi, leur dame.

C'était le bon vieux temps où, par un singulier mélange du sacré et du profane, les poètes célébraient tour à tour, et quelquefois dans la même pièce de vers, les gloires de la vierge Marie et les charmes d'une beauté qui avait séduit leur cœur. On appelait *Puys d'amour* les concours, d'ailleurs très brillants, où chacun à l'envi vantait celle qui captivait ses pensées : fabliaux, ballades et pastourelles étaient alors tout à fait de mode. Nous voulons croire, d'ailleurs, qu'on pouvait appliquer à la plupart d'entre eux ce vers de Martial :

Lasciva est nobis pagina, vita proba.

Il ne faudrait pas croire cependant que le genre sérieux fût complètement banni des tournois littéraires de cette époque ; en principe, il paraîtrait déjà bien impossible que dans ces siècles de foi, la poésie n'aurait pas payé son tribut à la religion, qui occupait alors une si grande place dans les institutions et dans les mœurs ; aussi ces aspirations ont-elles trouvé leur écho dans ce

qu'on appelait des *servantois*, naïves compositions dont le but était d'honorer, de *servir*, suivant leur expression, tel ou tel personnage de la Cour céleste.

Bien plus, toutes les associations du moyen-âge présentent un double aspect, selon qu'on les considère au point de vue professionnel, c'est-à-dire comme *corporation*, ou au point de vue religieux, c'est-à-dire comme *confrérie*. Les Puys académiques de nos diverses cités du nord ont suivi ces errements : tous ils formaient une corporation doublée d'une confrérie. Amiens, Douai, Lille, Valenciennes peuvent nous fournir encore aujourd'hui les statuts et règlements de ces anciennes et curieuses confréries poétiques. Si nos archives locales ne nous ont rien conservé sous ce rapport, il ne semble pas admissible que le Puy d'Arras, qui est considéré comme le plus ancien, le plus célèbre et le *modèle* des autres, ait été organisé sur des bases différentes.

Aussi, à défaut de documents qui nous soient propres, nous croyons être autorisé à y suppléer en examinant rapidement ce qui se passait dans les villes voisines qui nous ont emprunté nos institutions et auxquelles nous demandons en retour la communication des souvenirs qu'elles ont gardés. C'est, comme nous dirions aujourd'hui, un échange de bons procédés.

Les statuts de la confrérie de Notre-Dame du Puy d'Amiens remontent au XIV^e^ siècle : ils plaçaient à la tête de l'association un *maître* élu chaque année au jour de la Chandeleur. La confrérie avait et a conservé son siège dans la cathédrale qui était jadis toute remplie des tableaux qui lui étaient offerts par les *maîtres* en exercices ; leurs noms figurent encore actuellement sur des tables de marbre appliquées sur la muraille du transept

méridional de cette église. Des concours de rhétorique, comme on les appelait jadis, étaient ouverts annuellement et offraient des couronnes d'argent aux vainqueurs.

A Douai, des usages semblables existaient: l'association y porta seulement d'autres noms, suivant les époques. Elle s'appela successivement Puy de l'Assomption de Notre-Dame, confrérie de *Sainte-Barbe*, puis *Banc* poétique des seigneurs de Cuinchy, enfin le *Valmuse*, dont les *Rosati* d'Arras devaient rappeler l'existence à la fin du siècle dernier. Sa fête patronale avait lieu le 15 août.

Lille avait choisi la même époque, et son échevinage se distinguait par sa générosité, puisqu'il accordait « 24 » los de vin de courtoisie au *Prince du Puy* et à ses » compaignons quand ils firent leur feste et dînèrent en» semble en le halle d'Eschevins, » car là comme ailleurs, tout se terminait par un joyeux banquet corporatif.

Le texte des statuts de l'ancienne confrérie Notre-Dame du Puy de Valenciennes va nous offrir un intérêt spécial, en raison des particularités qu'il contient et aussi à cause des relations que cette association eut certainement avec Arras, puisqu'elle en avait reçu un cierge formé des gouttes de la Sainte-Chandelle. Or, on sait que ce sont deux ménestrels qui furent témoins de l'apparition de Notre-Dame des Ardents, au XII[e] siècle. Il y avait donc là un ensemble de faits utiles à rapprocher et sur lesquels nous reviendrons plus loin, parce qu'ils permettent de suppléer aux lacunes de l'histoire.

La confrérie de Valenciennes était aussi dédiée à Notre-Dame du Puy, qu'elle nommait, par un jeu de mots regrettable, *Virgini de Puteo*, comme on aurait fait

pour des armes parlantes. La rédaction des statuts de cette confrérie remonte à l'année 1229 ; la forme en a probablement été rajeunie au commencement du XV[e] siècle, mais le fond est resté le même. Il nous sera donc utile d'en parcourir les principales dispositions.

A l'occasion de la fête patronale qui était fixée au dimanche dans l'octave de l'Assomption, on organisait chaque année un concours dont les conditions sont ainsi rappelées dans un règlement manuscrit que nous avons retrouvé à la Bibliothèque municipale de Valenciennes (1) et qui s'exprime ainsi : « Par des affiches publiques, on » invitoit tous les poètes et rhétoriciens de la ville de » vouloir composer quelques pièces de leur façon à » l'honneur de la sainte Vierge du Puy : ils étoient obli- » gés de faire mention, dans l'un des couplets pour le » moins de leurs œuvres, de son Assomption qui étoit » une condition essentielle et sans laquelle on ne pou- » voit obtenir aucun prix. La deuxième condition étoit » d'exhiber leurs pièces avant le soleil couché de la » veille du grand jour pour être examinées, et celui qui » avoit mieux réussi remportoit pour premier prix une » *couronne d'argent* pesant une once ; celui qui le suivoit » avoit pour deuxième prix un *chapeau d'argent* pesant » une demie once »

» Le dimanche avant l'Assomption étoit appellé le jour » du grand record, parce que douze personnes choisies » et à qui on donnoit le nom et habits d'apôtres pour » porter et accompagner l'image de Notre-Dame du Puy » pendant la procession, étoient obligés de se trouver à

(1) *Histoire de la chapelle et confrérie de Nostre-Dame du Puy*, par M[r] Jacques-Michel Duforest, pasteur du Béguinage de Valenciennes, mss n° 629.

» l'assemblée des confrères pour répéter leur diction ou » couplets de vers qu'on leur avoit donné à apprendre » par cœur pour le réciter pendant et après ladite pro- » cession ; plusieurs petits enfants y étoient aussi appe- » lés pour réciter leurs parties qu'ils devoient déclamer, » étant habillés en anges, et en ce jour pour les encou- » rager tous à faire leur devoir, la confrérie dépensoit » trente-deux sols. »

C'était au jour de la fête principale qu'on procédait à la réception des nouveaux membres, ce qui se faisait en grande solennité, au pied de l'autel, après la prestation du serment accoutumé : ils recevaient le baiser de paix de tous les confrères, et le règlement ajoute ingénuement : « Les consœurs étoient dispensées de ces forma- » lités, et on se contentoit de leur faire écrire leur nom » et surnom sur un livre particulier. »

Pour abréger, nous renonçons à raconter les détails de cette journée qui ne manquent pourtant pas de pittoresque, par exemple la cérémonie dans laquelle on représentait aux yeux de la foule l'Assomption de la Vierge au ciel. Les machinistes chargés de cette opération portaient le nom de *ravisseurs*. « Aux ravisseurs, disent les comp- » tes, qui avoient tiré au paradis l'image de la Sainte- » Vierge, deux livres. »

Enfin, le lendemain de la solennité, avait lieu le banquet traditionnel, réglé encore d'une façon curieuse : « Chacun s'asseira audit repas et en toutes les assemblées » suivant son rang d'ancienneté, y étant appellé par le » valet, se contenant prudemment tant audit repas qu'en » toutes autres assemblées, écoutant les plus anciens, ne » parlant qu'à son tour, pour éviter le bruit et le scan- » dale. »

La charte de la confrérie renouvelée en 1426, donnait ce renseignement complémentaire : « Le dîner des con-» frères achevé, chacun d'iceulx ou ceulx qui voudront ré-» citeront les vers qu'ils auront dreschés à l'honneur de » la Vierge, et fera distribuer au mieux faisant une cou-» ronne de fin argent, pesant une once et demie, et au » second un cappiel, aussi d'argent, pesant quinze estre-» lins, et à tous les autres ayant faict pareil acte de rhé-» torique deux lots de vin pour eulx recréer (1). »

Après cette rapide excursion, hâtons-nous de revenir à Arras avec les documents que nous avons recueillis et qui nous permettent de voir dans ses grandes lignes l'ensemble de l'institution que nous étudions. Réunions périodiques des amis des lettres ou du gai savoir, concours poétiques, distributions de récompenses consistant en couronnes de roses ou *chapels* d'argent, fêtes religieuses et banquet corporatif, tout cela existait donc chez nous.

Tout à l'heure nous n'avons fait qu'observer incidemment les relations qui existaient entre les ménestrels et la tradition religieuse de la Sainte-Chandelle d'Arras. Mais comment se fait-il que, dès le XIII[e] siècle, c'est-à-dire au lendemain même de son apparition, la poésie ait été la forme populaire sous laquelle étaient racontées les merveilles du Saint-Cierge, et qu'une pièce de plus de 850 vers ait été consacrée à ce récit, absolument comme dans les anciennes chroniques rimées ? De plus ce poème commence précisément par nous décrire ce qu'étaient les trouvères qu'il va mettre en scène et qui fondèrent la confrérie du Saint-Cierge. Ils ne sont autres que ceux

(1) *Histoire ecclésiastique*, par Simon Leboucq.

que nous a fait connaître le Puy d'Arras; lisez plutôt :

Les chanteurs qui alors regnoient
Les beaulx et haults faict récitoient
Des nobles princes terriens
Qui comme vaillans crestiens
Espandoient sang et suour...
Et iceulx chanteurs deuant dits
En retraictoient maint beaulx dits
En chantant auecque la vielle
Qui joie souuent renouuelle
Et en ce temps les nommoit-on
Jongleours....
Mais pour le temps de maintenant
Se vont ménestriers appellant...
Iceulx à que fut enûoiée
Ceste grace et appropriée
Estoient nommez à ce temps
Chanteurs veillans et chantans
Pour esbanoier roy et ducs
Princes, bourgeois et gens menus
Car d'instrument n'estoit nouuelle
Fors seullement de la vielle (1).

De leur côté, les statuts primitifs de la confrérie qui remontent à 1194, nous disent en toutes lettres :

Ceste carité est estorée des jogleors,
Et li jogleor en sont signor.

Et de fait il y eut toujours parmi les dignitaires de l'association trois ménétriers, dont deux remplissaient les fonctions de *mayeurs chanteurs*, en souvenir des ménestrels Itier et Norman. Enfin, dans la fête annuelle qu'elle célébrait en grande pompe, on chantait des poé-

(1) *Cartulaire de Notre-Dame des Ardents*, p. 130.

sies et des antiennes en triolets, on offrait un chapeau ou couronne de fleurs au prévôt de la Cité, ainsi qu'aux douze premiers mayeurs, et on terminait la solennité par un banquet que devait donner le mayeur entrant.

Sans vouloir nous hasarder trop dans le domaine des conjectures, ce qui est toujours dangereux, est-il maintenant impossible de supposer qu'à l'association primitive des trouvères ait succédé la nouvelle confrérie des Ardents ? La chose n'est pas invraisemblable, et cette hypothèse expliquerait comment les souvenirs de la première se sont perdus et confondus, tout en se retrouvant néanmoins, dans ceux de la seconde.

En continuant la suite de cette idée que nous espérons plus vraie qu'ingénieuse, nous ne poserons plus qu'une question. On sait qu'à côté de la chapelle de Notre-Dame de l'Aurore, lieu de l'apparition des Ardents, se trouvait, au chevet de l'ancienne cathédrale, une autre chapelle dédiée à Notre-Dame des Fleurs : y a-t-il un vocable qui convienne mieux à Notre-Dame du Puy d'Arras qui donnait des couronnes de roses aux lauréats de ses concours ?

Quoiqu'il en soit, nous croyons avoir épuisé ce qui peut être dit sur l'organisation du Puy académique de notre ville : il nous reste à faire connaître ses principales productions.

Notre intention ne saurait être, on le comprend, de passer en revue la longue série des trouvères artésiens : ce travail d'ensemble a été fait (1) ; nous voudrions seulement en examiner un ou deux types qui nous donneront la physionomie des autres.

(1) *Les Trouvères artésiens*, par M. Arthur Dinaux, 1843 ; *Le Puy d'Arras*, par le même, 1854.

Celui qu'il faut placer au premier rang est *Adam de la Halle*, dit le bossu d'Arras (1), bien à tort, paraît-il, puisque lui-même prend la peine de nous en avertir :

On m'appele bochu, mais je ne le sui mie.

Il fut d'abord moine de l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai, ce qui ne paraissait pas devoir le préparer au genre de vie qu'il mena dans la suite. Revenu à Arras, où il demeura pendant quelque temps, il y épousa, malgré l'opposition de son père, une personne nommée Marie pour laquelle il éprouvait un attrait irrésistible, mais dont il se fatigua bientôt et qu'il abandonna. Même il ne craignit pas de la tourner publiquement en dérision et d'en faire le sujet de sa pièce du *Mariage*, connue aussi sous le nom de *Li jus Adan* ou de *la Feuillie*, composée vers 1262. Ce mot *jus* (*jocus*) indique une poésie dialoguée en plusieurs scènes, dans laquelle figurent divers personnages. Sous ce rapport, Adam de la Halle est considéré comme l'un des fondateurs de l'art dramatique en France; il partage cet honneur avec ses contemporains Rutebeuf, de Paris, et Jehan Bodel, d'Arras, dont nous parlerons tout à l'heure.

L'esprit satirique de notre poète finit par lui attirer un grand nombre d'adversaires ; on dit même que les choses s'envenimèrent au point qu'il fut obligé de s'expatrier et de se réfugier à Douai. C'est à cette occasion qu'il fit ses adieux à la ville d'Arras dans son célèbre *Congié* ou *Congé*. Ce poème, qui comprend treize strophes de douze vers chacune, est non-seulement inté-

(1) Manuscrit n° 657 de la Bibliothèque d'Arras :

Adans li boçus fist ces kançons.

ressant par sa forme littéraire, mais aussi par l'énumération de toutes les personnes qui y sont nommées et auxquelles Adam offre l'hommage de sa reconnaissance avant de les quitter. C'est d'abord Symon Esturion, dans l'hôtel de qui il avait reçu une royale hospitalité, car il est bon de remarquer que les trouvères ne rimaient pas seulement pour le peuple, mais qu'ils consacraient souvent aussi leurs muses en l'honneur des souverains et des princes qui les admettaient à leur cour, et quelquefois à leur table. Puis viennent les seigneurs Baude et Robert le Normant, Jakemon Ançois, Pierre Pouchins et les Pouchinois, Robert et Colart Nasart, Gilles et Jehan Joie, qui furent à Arras les mécènes du XIII[e] siècle, mais qui n'eurent pas longtemps d'imitateurs, s'il faut en croire le vieux Jehan de Nostre-Dame, attendu qu'à la fin du siècle suivant les grands vassaux s'éloignèrent de leurs terres pour se fixer à la cour ou exercer les grandes dignités de l'Etat, et « alors défaillirent les mécènes, et » défaillirent aussi les poètes. »

Adam de la Halle revint pourtant à Arras, mais Robert II, alors comte d'Artois, l'attacha à sa personne et l'emmena avec lui en Italie, en 1282, auprès de Charles d'Anjou, roi de Naples. C'est pendant ce voyage que notre infatigable trouvère composa d'abord le poème du *Roi de Sicile*, mais principalement son immortel ouvrage, *Li gieus de Robin et de Marion* qui est considéré comme le premier opéra-comique qui ait été joué en France.

Adam était en effet poète et musicien ; c'était donc un ménestrel dans toute l'acception du mot.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser cette pièce de théâtre dont le succès a survécu à son auteur et qui a

mérité les honneurs de nos critiques modernes (1). Tout le monde connaît ce refrain de la bergère :

Robins m'aime, Robins m'a ;
Robins m'a demandée, si m'ara.

Qu'il nous suffise de dire que l'intrigue y est conduite avec moralité et avec cette charmante simplicité des anciens âges.

On s'accorde pour dire qu'Adam de la Halle mourut en Italie, en 1286, ayant à peine 50 ans ; il laissa un grand nombre de petites pièces, rondeaux, motets, jeux-partis qui ont été réunis dans la récente publication de ses œuvres complètes (2).

Son ami et son émule, Jehan Bodel, également originaire d'Arras, était même plus âgé que lui, car on place sa naissance à la fin du XII[e] siècle ; il vécut une soixantaine d'années et passa toute sa vie dans sa ville natale, quoiqu'il eût pris la résolution de suivre le roi à la croisade, désireux de s'inspirer des hauts faits d'armes dont il aurait été témoin pour chanter ces entreprises hardies et aventureuses Mais une maladie terrible et honteuse, la lèpre peut-être, l'empêcha d'exécuter son dessein et elle jeta dans son esprit une mélancolie qui se retrouve dans ses poésies et qui les distingue du genre d'Adam de la Halle, lequel est, au contraire, empreint d'une gaîté qu'on pourrait même trouver luxuriante.

De Jehan Bodel, nous ne mentionnerons que ses deux plus importantes compositions : d'abord son *Congé*, qui est pour ainsi dire une autobiographie, je dirai presque

(1) *Théâtre français au moyen-âge*, par L. Monmerqué et Francisque Michel, 1837.

(2) *Œuvres d'Adam de la Halle*, par E. de Coussemacker, 1872.

son testament, car ce sont ses adieux à la vie, à ses contemporains, dont il cite les noms et qu'il remercie de leur amitié, notamment à l'élégiaque trouvère Baude Fastoul et à Raoul Revin, mayeur d'Arras, dont il se déclare le « confrère. »

Mais le poème qui a surtout fait sa réputation et lui a valu le titre de père du drame, c'est *Li jus de St-Nicholai*, dans lequel il met en scène le miracle de saint Nicolas apparaissant à des voleurs et les contraignant à rapporter un trésor qu'un juif avait confié à la garde d'une de ses statues. L'auteur y trouve l'occasion de donner beaucoup de détails de mœurs et des scènes populaires qui nous reportent à plus de six cents ans en arrière et offrent par conséquent un intérêt considérable.

Citons au moins ces deux vers qu'il met sur les lèvres d'un jeune chevalier et qui ont évidemment inspiré le *Cid*, de Corneille :

> **Segneur, se je sui jones, ne m'aiés en despit ;**
> **On a veu souvent grand cuer en cors petit.**

Ce drame a certainement été représenté à Arras du vivant même de Jehan Bodel, ainsi que le prouve le prologue de sa pièce.

Nous sommes forcé d'arrêter ici cette étude pourtant bien attrayante, mais nous ne voulons pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé, ni refaire des travaux que des mains éminemment habiles ont si bien accomplis. Il nous en coûte sans doute de ne pouvoir regarder, ne fut-ce que pendant de rapides instants, la figure d'Audefroid le Bâtard, inventeur de la romance, ou de Courtois d'Arras qui poussa jusqu'au lyrisme son admiration pour sa ville natale, mais en présence de cette pha-

lange de trouvères artésiens, qui comprend plus de soixante-quinze noms du XII[e] au XIV[e] siècle, nous sommes bien forcé de n'en montrer qu'un ou deux spécimens, et de dire : *Ab uno disce omnes*. Au moins nous ne ménagerons pas notre admiration pour ces écrivains français de la première heure, qui ouvrirent glorieusement la voie dans laquelle les ont suivis les illustrations littéraires des temps modernes, et qui sont restés sans rivaux dans nos provinces du nord ; car, selon l'observation d'un critique érudit (1), « C'est un fait digne de » remarque que le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis et la » Flandre qui, depuis que la langue poétique a été ache- » vée en France par Malherbe, n'ont pas produit un seul » poète remarquable, soient, de toutes les provinces de » France en deça de la Loire, celles qui, au XIII[e] siècle, » aient compté le plus grand nombre d'écrivains en vers, » et que tous ces écrivains aient été regardés comme les » meilleurs de leur temps. »

Le fait est que rien n'est resté plus populaire dans notre région que les récits merveilleux de nos trouvères : le *roman de la reine Berthe*, le *roman du Renard* (de Jacquemars Giélée), les *Chevaliers de la Table-Ronde*, *Geneviève de Brabant*, *Jean de Nivelle*, le *Sire de Créquy*, la *Fée Mélusine* et les *quatre fils Aymon* qui servent si souvent d'enseigne aux vieilles auberges, montés à quatre sur un cheval pour annoncer, suppose-t-on, qu'on y logeait les hommes et les chevaux dans la même proportion que celle indiquée sur le tableau.

(1) *Poètes français depuis le XII[e] siècle jusqu'à Malherbe*, par M. Auguis.

Aussi M. Arthur Dinaux va jusqu'à dire qu'on y retrouve « les idées mères des contes les plus piquants du » croustilleux Boccace, de la gente reine Marguerite de » Navarre et de l'inimitable La Fontaine qui tant de fois » imita les autres. »

Nous en conclurons que, malgré les critiques souvent injustes dont il a été l'objet, le moyen-âge a été pour nous une époque de gloire ; nous pourrons le dire avec conviction, mais si besoin en était, nous l'affirmerions au moins par patriotisme.

III

SÉANCE PUBLIQUE

du 17 Mai 1888

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. HENRI LORIQUET

Archiviste du département

MESSIEURS,

En parcourant les Mémoires de votre Compagnie, dans le but de m'initier à ses travaux et d'entrer ainsi en communion directe avec elle, j'ai constaté, non sans un légitime trouble, un sentiment unanime chez les nouveaux élus, quand ils franchissent le seuil de vos assemblées. Tous s'accordent à vous dire que l'immensité de leurs appréhensions à justifier vos suffrages n'a d'égale que la pénurie de leurs mérites et l'exiguité de leurs travaux.

Abusant du langage officiel et des formes académiques, ils n'ont rien laissé à leurs cadets, et je cherche vainement ce que je pourrai bien alléguer après eux, n'apportant ici ni leur savoir, ni leur expérience, ni leur âge ?

La distinction dont vous m'honorez aujourd'hui n'est point, que je sache, la récompense de travaux précédents, car, en m'appelant trop jeune, votre courtoisie m'oblige à me présenter les mains vides.

D'autre part, les occupations d'un pauvre archiviste départemental sont rarement de celles qui sollicitent l'attention. S'il prend quotidiennement des notes sur la question qui lui

a été recommandée par l'érudit, l'avocat, l'homme d'affaires, s'il redresse une lecture mauvaise qui faussait toute une interprétation, s'il déchiffre des sigles réputés cabalistiques, désespoir des yeux et de la bonne volonté du novice, s'il fournit des consultations entières sur des points de droit ancien ou d'histoire de nos institutions, la connaissance ou la reconnaissance de ces services dépasse peu souvent les murailles d'un bureau d'Archives (1).

(1) Le marquis de Laborde a consacré onze pages à établir un parallèle entre les fonctions des bibliothécaires et celles des archivistes. Autant il me répugnerait de m'associer au jugement trop exclusif qu'il porte sur les bibliothécaires, autant je cite avec plaisir, parce qu'elle est absolument vraie, son impression sur les travaux journaliers de l'Archiviste :

« Les fonctions des archivistes sont très différentes. Ils reçoivent » des demandes écrites et motivées, qui présentent presque toutes » une difficulté historique, un problème. Si elles n'ont pas assez de » clarté ou sont trop compliquées, ils se mettent en rapport avec le » demandeur et discutent avec lui son projet d'étude et la portée de » son travail. Les demandes aux Archives ne peuvent être précises » que pour les actes déjà cités avec leurs cotes et pour ceux dont » l'analyse se trouve dans nos inventaires imprimés ; autrement, le » demandeur s'enquiert de ce qu'on pourrait lui fournir sur tel ou » tel sujet. L'Archiviste se rend un compte exact de ce qu'il veut, lui » apporte aussitôt les documents qu'il ne connaissait pas, qui éten- » dent singulièrement les horizons de son sujet, le mettent dans la » voie de la vérité historique, si souvent faussée dans son esprit par » les livres, et lui ouvrent des aperçus qui changent tout son plan. » De ce moment l'article superficiel, projeté pour la revue en vogue, » devient un volume substantiel dont l'auteur a toute la gloire ; heu- » reuses les Archives quand il consent à les remercier publiquement » de leur libéralité, et, en s'attribuant les découvertes de l'Archi- » viste, à ne pas l'accuser d'ignorance.

» Peu importe la reconnaissance ou l'ingratitude ; l'Archiviste a » recueilli de sa collaboration une notion plus approfondie qui pro- » fitera aux autres demandeurs, et c'est ainsi que chaque nouvelle » recherche, le familiarisant davantage avec les archives, le rend » maître des documents confiés à sa garde... » (*Les Archives de la France*, p. 66).

Exécutés à l'ombre des cloîtres, n'ayant pour témoins, témoins muets, que les fonds historiques eux-mêmes, les travaux de classement demeurent ignorés du public, et, le jour où un nouveau volume d'inventaire mettra de plus larges sources d'étude à la disposition de ce peu reconnaissant client, il ne s'avisera jamais de supputer les calculs intellectuels qui ont présidé à la confection de cet outil précieux et le nombre d'heures qui s'y sont dépensées.

A n'entendre que les appréciations peu flatteuses chuchotées de-ci et de-là, les questions de classification et de catalogue sont d'ordre étroit et mesquin, peu faites pour les grandes intelligences et les tempéraments sérieux. Il est juste d'ajouter que, par un heureux retour des choses, c'est précisément dans les travaux de ces juges superficiels qu'on rencontre le moins de méthode et de critique : un peu plus d'analyse leur eût fait du bien.

Je me perds donc en conjectures vaines sur les indulgents motifs qui m'ont recommandé à votre choix, quand tant d'autres, et des plus méritants, attendent encore l'honneur d'être comptés des vôtres.

Ces considérations sont d'autant moins de nature à diminuer mon embarras que je me sens apporter à cette séance solennelle l'inexpérience du rhétoricien qui va faire son premier discours. J'ai bien pu, comme tant d'autres, sur les bancs du collège, essayer de converser avec les muses et de châtier ma langue, mais ce temps des succès de prose est déjà lointain, et les aridités de la paléographie et le positivisme de la diplomatique, en accaparant mon esprit et mon temps, ont étouffé chez moi ces germes hâtifs de littérature.

Ne soyez donc point surpris, Messieurs, si j'ai apporté d'aussi longues hésitations à affronter une épreuve que d'autres, peut-être plus adroits, certainement plus heureux, ont su éluder. Le seul désir de dépouiller un trop long catéchuménat et de prendre enfin part à vos intéressants travaux a eu raison de mes appréhensions.

Et cependant, avouez que la tâche est singulièrement lourde et périlleuse pour un étranger transplanté dans un pays d'adoption où il ne compte encore que des amis d'hier, d'avoir à rappeler la vie et les services de son prédécesseur au fauteuil académique. N'y a-t-il pas lieu de craindre que le panégyriste improvisé demeure au-dessous de son sujet, quelques diligences, quelques investigations qu'il ait faites pour se renseigner ?

Invité tout récemment par la Commission des Antiquités départementales à écrire la notice biographique de notre savant et regretté collègue, M. de Linas, j'ai cru devoir décliner cette mission de confiance, parce que je ne me sentais pas capable de la mener à bien, et cependant le genre de mes études sympathisait entièrement avec la carrière scientifique de cet archéologue, et son amitié profonde m'avait appris à connaître, durant ces trois dernières années, tout ce que son caractère avait de franchise et de bonhommie. Que de raisons plus graves aurais-je invoqué aujourd'hui pour ne point vous parler de l'honorable M. Grandguillaume, que j'apercevais bien tous les matins montant à la cathédrale pour y entendre la messe, mais que je n'ai jamais connu !

Fort heureusement pour moi, sa vie est de celles que des actes loyaux non interrompus ont buriné au fronton de tous nos établissements publics, dans le cœur de tous les malheureux. De celles-là, le récit est facile,et la seule appréhension qu'on y ait, c'est de n'en point rappeler toutes les générosités et tous les bienfaits.

Né à Russey (Doubs), le 25 janvier 1807, Jean-Gabriel-Léandre Grandguillaume entra au service le 25 octobre 1828, dans le 1er régiment du génie, dont il sortit réformé le 7 août 1831. Ce court passage dans un corps où le maniement des armes alterne quotidiennement avec celui du crayon et du compas, suffit à donner au jeune soldat des goûts artistiques qu'il conserva toute sa vie.

Au sortir du régiment, il met à profit ses leçons d'école, sa délicatesse de plume et son talent naissant, en fondant à Arras le premier atelier de lithographie, de concert avec son associé Chapron, qu'il quitte peu après pour entrer chez M. Dutilleux. Sous les conseils d'un maître aussi éminent, et à une époque où l'ouvrier n'était pas spécialiste comme aujourd'hui, mais devait fournir au jour le jour les travaux les plus disparates demandés par la clientèle, M Grandguillaume devint tout à fait dessinateur. C'est là le point de départ de sa fortune, car, en octobre 1834, on l'appelait à professer à l'école régimentaire du génie le cours de dessin où trente-trois générations de soldats étudièrent successivement ce *Traité des Ombres* qui fera sans doute un jour la joie des bibliophiles artésiens.

La douceur de son caractère, la serviabilité de ses rapports avaient eu aussi pour lui les conséquences les plus heureuses, et son mariage, né d'une idylle, lui permit de satisfaire ses instincts généreux.

Profitant de la large aisance de son nouveau foyer et se rappelant les commencements difficiles de la carrière d'artiste, M. Grandguillaume, devenu membre de la Commission des Antiquités départementales et de l'Académie d'Arras, crée et entretient annuellement au profit des concours de cette dernière Société un prix de beaux-arts de 500 fr., dont vos rapporteurs ont enregistré, durant de longues années, les féconds résultats N'est-il pas permis, incidemment, de regretter que la mort de notre confrère ait mis fin à ces précieux encouragements, et aussi de souhaiter qu'un nouveau Mécène se lève bientôt pour l'honneur de notre Académie et pour l'épanouissement artistique de la ville d'Arras !

Séduit par la curieuse découverte de Daguerre et de Niepce, il en fut le fervent adepte et l'introduisit, le premier, à Arras, avec l'aide d'un autre amateur, M Cuvelier. On ne pensait guère, à cette époque, que le gélatino-bro-

mure deviendrait une denrée commerciale de conservation et de transport faciles, et reproduirait instantanément les images, même dans des conditions de lumière défavorables ; il fallait, au début de l'art photographique, poser de cinq à huit minutes, en plein soleil, pour n'obtenir qu'un cliché médiocre. M. Grandguillaume transforma sa maison en laboratoire, s'étudia à créer un collodion plus sensible, essaya successivement toute la série des produits chimiques au point de vue du développement des images. Il devint bien vite habile dans cet art nouveau et nos honorables devanciers à l'Académie ont, grâce à lui, une galerie de superbes portraits qui font regretter de n'être pas venu au monde plus tôt. Sa vogue était énorme, à n'en juger que par le nombre incalculable de ses clichés ; elle eût été certainement pour lui la source de revenus sérieux, s'il n'avait préféré y trouver un aliment à ses idées philanthropiques. Qui pourrait supputer le nombre de jeunes troupiers qui durent à sa délicatesse de pouvoir envoyer à la payse aimée l'attestation de leur air martial et de leur fidélité ? S'il reproduisit presque tous les tableaux du Musée, ce fut pour en faire don aux œuvres charitables qui comptaient chaque année sur cet appoint de leurs loteries.

La charité fut, à toutes les époques, la grande idée de sa vie, et s'il est vrai que l'exercice des bonnes œuvres fut pour lui un allègement et une consolation lorsqu'une séparation cruelle brisa ses affections les plus chères, ses prévenances pour la sœur de celle dont il avait fait sa femme, et sa compassion pour tous les malheureux, démontrent chez lui un souci constant de faire le bien.

Populaire comme tous les hommes véritablement amis des classes pauvres, il siégea longtemps, par le suffrage de celles-ci, dans l'Administration municipale.

Appelé presqu'en même temps dans la Commission hospitalière et au Bureau de Bienfaisance, il signala partout son passage par d'ingénieuses créations et par de royales muni-

ficences. Préoccupé de l'hygiène de l'ouvrier, il se fait le promoteur d'un projet de lavoir public ; il achète, pour les assainir, les maisons de la *Cour-Baleine*, s'assure, par de fréquentes visites, de la propreté de ses locataires, les y invite par des primes spéciales, et fait de cet ancien foyer d'infection et d'épidémies un quartier tout à fait habitable. Il allait appliquer les mêmes moyens à cet antre de loqueteux, à cette Cour des Miracles arrageoise qu'on nomme le *Petit-Château,* quand la mort vint le surprendre.

Le régime alimentaire de l'hospice des Vieillards lui paraissant fâcheux pour la santé de ces vétérans du travail dont l'âge réclame des soins particuliers, il fait introduire des modifications sérieuses dans le choix et la périodicité des denrées.

L'édification et l'organisation du *Refuge-Marœuil* peuvent, à bon droit, être appelées son œuvre, car il en surveilla les moindres détails, comme eut pu le faire un propriétaire jaloux de son confortable et de sa santé.

Parlerai-je de la restauration de l'église de la Citadelle qu'il projeta, obtint, dirigea et fournit de ses deniers ? de son concours à la VIII[e] fête du travail (1866) où, membre de la Sous-Commission du prix de piété filiale, non content d'être juge, il offrit deux prix de 100 fr. pour récompenser les anciennes domestiques ? de sa constante protection pour l'établissement des Sourds et muets ?

Que dire de son action bienfaisante sur la Société de Secours mutuels à qui, sous la forme de pensions de retraite, de livrets de caisse d'épargne et d'autres secours, il a laissé plus de quarante mille francs ? sinon qu'après en avoir été l'un des fondateurs empressés, il en est devenu, pour l'avenir, le bienfaiteur insigne !

Tant de largesses auraient bientôt tari leur source, tout abondante qu'on la puisse supposer, si, riche pour les autres, cet homme de bien ne s'était fait pauvre pour lui-même. Peu de gens ont pénétré dans cet intérieur de la rue

Saint-Maurice, meublé de privations et d'ascétisme, dans cette chambre à coucher garnie d'un lit, d'un fauteuil et d'un foyer sans feu, dans cette cuisine sans provisions et sans servante ; mais, de même que les pouvoirs officiels avaient discerné de bonne heure et récompensé cette ardente philanthropie, de même la voix publique, en révélant ces détails, a fait bonne justice d'une modestie qui se dérobait à plaisir, et le tribut que je viens de payer à cette mémoire vénérée n'est qu'un bien faible écho des sympathies profondes et unanimes qu'elle s'est si légitimement acquises.

Ces devoirs rendus à l'honorable collègue qui m'a précédé au quinzième fauteuil, je passe immédiatement à la seconde partie de cette lecture.

I

Pour des raisons qu'il serait trop long et futile d'exposer ici, l'organisation des Archives publiques par les pouvoirs qui se sont succédés depuis la Révolution, leur but, leur utilité sont jusqu'aujourd'hui demeurés lettre morte, ou peu s'en faut, pour la grande majorité du public. Tel compare le vaste amoncellement de ces nécropoles aux magasins et aux remises du chiffonnier en gros, tel autre y voit une bibliothèque de vieux livres, mais tous deux se rencontrent pour demander au bout de combien d'années l'on vendra ces paquets informes et poudreux, d'utilité problématique. Bien peu de personnes, de celles même qui y ont journellement recours, possèdent de ces arcanes une idée complète, répondant à la réalité. Je vais donc entreprendre de vous retracer, du moins dans leurs grandes lignes, l'histoire et l'organisation de nos dépôts publics.

On nomme *Archives* l'ensemble des titres et documents

utiles créés ou reçus par une société ou une personne Cette définition suffit à établir entre les pièces manuscrites des Archives et les manuscrits des Bibliothèques, une différence considérable. Tandis que ces derniers représentent diverses manifestations de l'esprit, comme la littérature, la religion, l'histoire, les sciences, les arts, celles-là sont la reproduction matérielle de la vie propre ou des relations des sociétés ou des personnes. « Ce sont des actes de la vie publique et » privée, émanés de l'Etat, de l'Eglise, des cours de justice, » des seigneurs et des bourgeois, écrits dans un style pro- » pre à chaque nature d'acte et d'un caractère particulier à » chaque époque, entourés en outre de précautions et de » marques dont chacune a sa valeur et sa signification pour » constater leur authenticité. L'ensemble de ces actes est » le miroir limpide de la société à tous les âges, car il nous » donne, dans ces transactions de chaque jour, un reflet » exact de ce qui a agité et fait vivre l'humanité, il nous le » donne avec d'autant plus de vérité qu'il n'avait pas pour » but de nous le donner. Une charte d'affranchissement de » commune, une concession de fief, un privilège accordé, » un testament, une correspondance d'affaires, un procès, » n'ont point été rédigés pour devenir des pages de l'histoire, » et ils en sont souvent les plus instructives (1). »

Les peuples, les corporations, les familles ont eu et ont encore des archives. « L'Etat réunit ses traités, ses consti- » tutions, ses lois, ses concessions, afin d'en assurer l'exé- » cution et de trouver pour tout acte nouveau les précédents » de cet acte ; une ville conserve le registre des délibéra- » tions de son conseil, ses comptes, ses dossiers d'adminis- » tration ; chaque corps constitué assure ainsi la conserva- » tion de ses actes (2). » Pour m'arrêter aux individus, quel est l'homme qui ne garde pas soigneusement les titres d'ori-

(1) De Laborde, *loc. cit.* p. 59.
(2) *Ibid.*, p. 60.

gine ou de gestion de son bien, ses créances comme les quittances de sa dette, les justifications successives de son service militaire, de sa situation sociale, de sa vie officielle? D'aucuns collectionnent leur correspondance privée, commerciale ou savante ; d'autres enfin édifient une généalogie sept fois séculaire sur des dossiers péniblement formés.

Je ne remonterai point au Déluge, pour trouver chez les peuples aujourd'hui disparus des traces certaines d'archives. Que celles-ci aient eu pour témoins le bois ou la pierre, l'argile ou la cire, le papyrus ou le parchemin, il est certain que tout peuple civilisé a senti le besoin de conserver ses titres, pour y trouver, en temps utile, une ligne de conduite ou une affirmation de ses droits : le *Metroon* (1) d'Athènes, abrité dans le temple de Cybèle, était un véritable dépôt d'archives d'Etat ; le *Zugastron* (2) de Delphes en était un autre, et la Rome moderne garde encore debout d'importants débris du fameux *Tabularium* (3) bâti sous le Capitole.

Je me contenterai de passer rapidement en revue les différentes collections d'archives que la France comptait, au moment où la Révolution étendit la main sur ces dépôts, en fermant les établissements ou en remboursant les offices. J'essaierai de montrer par quelles mesures les uns furent sauvegardés, les autres détruits, comment certains autres subsistent encore, pour leur ruine, en dehors de la main administrative, à quels moyens les dépositaires publics peuvent et doivent recourir pour en poursuivre la réunion, par quel genre d'intérêt enfin ces documents d'autres âges se recommandent au respect et à l'étude des sociétés modernes.

(1) Cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, p. 373.

(2) *Ibid.*

(3) Cf. Anthony Rich, *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, 1859. p. 624.

II

La première constatation qu'on ait pu faire jusqu'à ce jour d'une conservation de leurs titres par nos rois, nos corps religieux et nos villes, remonte à l'an 813, car Eginhard nous apprend que, sur l'ordre de l'Empereur, les canons édictés par les conciles de Mayence, de Reims, de Tours, de Châlon, d'Arles, pour la réformation des églises de la Gaule, furent collationnés et déposés tant dans les Archives du Palais que dans celles de ces villes (1). Mais les diplômes mérovingiens, arrivés en originaux jusqu'à nous, et provenant presque tous d'établissements religieux, permettent de reculer bien avant ce texte officiel la date où l'on commença en France d'avoir souci de former des collections régulières.

Les archives royales eurent beaucoup à souffrir des guerres continuelles qui agitaient le royaume, car, partie intégrante du trésor et des bagages, suivant la fortune et les hasards de ceux-ci, elles parcoururent la France à dos de mulets, à la suite de nos rois, et vinrent tomber, à Fréteval

(1) « Ac deinde habito generali conventu, evocatum ad se apud » Aquisgrani filium suum Ludovicum Aquitaniæ regem, coronam » illi imposuit et imperialis nominis sibi consortem fecit, Bernar- » dumque nepotem suum, filium Pipini filii sui, Italiæ præfecit, et » regem appellari jussit.

« Concilia quoque jussu ejus, super statu Ecclesiarum corrigendo. » per totam Galliam ab episcopis celebrata sunt, quorum unum Mo- » gunciaci, alterum Remis, tertium Turonis, quartum Cabillone, » quintum Arelati congregatum est : et constitutionum, quæ in sin- » gulis factæ sunt, collatio coram Imperatore in illo conventu habi- » ta. Quas qui nosse voluerit in supradictis quinque civitatibus in- » venire poterit, quanquam et in archivo Palatii exemplaria illarum » habeantur. » (Dom Bouquet, t. V. p. 62).

(1194), entre les mains du vainqueur de Philippe-Auguste (1). Ce brusque naufrage des titres de la royauté, fatal à tant d'égards, eut cependant un résultat heureux, en ce qu'il détermina nos rois à ne plus voyager avec leurs archives ; de ce jour, en effet, ils versèrent régulièrement le double de leurs actes, les états des revenus de la couronne, les titres de leurs domaines, dans ce qu'on appela le *Trésor des Chartes*, conservé d'abord au Louvre, puis à la Sainte-Chapelle (2).

La Cour du Roi, dont les attributions étaient à la fois religieuses, politiques, administratives et judiciaires, se scinda, dès le XIII[e] siècle, pour former la *Cour de Justice* ou *Parlement*, la *Chambre des Comptes*, le *Conseil du Roi*. Celui-ci, à son tour, donna naissance, en 1348, au *Conseil Secret*, au *Grand Conseil de la Justice* en 1497, au *Conseil des Affaires* sous François I[er], au *Conseil des Parties* en 1557, au *Conseil des Finances* sous Catherine de Médicis, et finalement au *Conseil d'Etat* (3). Les *Secrétaireries d'Etat* ou *Ministères* furent également le résultat de cette décentralisation du pouvoir.

L'affermissement de la royauté et son rayonnement sur le pays firent éclore dans les provinces une série de rouages administratifs, judiciaires, financiers, assez mal définis chacun dans ses attributions et empiétant volontiers l'un sur l'autre, comme il arrive pour toutes les organisations naissantes.

Les *Prévôtés*, châtellenies ou gouvernances, les *Bailliages* ou sénéchaussées, les *Parlements* ou Conseils souverains sont les trois degrés véritables de l'ordre judiciaire, bien que ces derniers aient été suppléés, dès 1551, pour quelques causes peu importantes, par les *Présidiaux*, et que

(1) Cf. *L'Art de vérifier les Dates*, 1770. p. 547.

(2) Cf. Gabriel Richou, *Traité théorique et pratique des Archives publiques*, 1883. p. 7.

(3) Cf. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat* (règne de Henri IV). Introduction ; passim.

nombre d'affaires spéciales aient été réservées, comme nous l'allons voir, à des tribunaux particuliers, tels que les *Juges Consuls* créés par le chancelier de l'Hôpital pour les affaires de commerce, les *Cours des Monnaies* pour le faux-monnayage, les *Amirautés* pour la surveillance des côtes et les prises maritimes.

Rattachons aux offices de judicature, faute de pouvoir les mieux loger ailleurs, les *Notaires* dont les grosses furent déposées, dans un certain nombre de provinces, chez des *Tabellions*, ou *Greffiers du Gros*.

Dans l'ordre financier, nous trouvons les *Généralités* qui se subdivisaient en bailliages, *Recettes*, diocèses, subdélégations, vigueries, etc., dans les pays d'Etats, et en *Elections* dans les pays de ce nom. Ces dernières étaient des circonscriptions financières, aux mains des Elus, chargés de répartir l'impôt voté par les provinces et de juger les procès y afférents. Nous devons également mentionner les *Greniers à sel*, emmagasinant les produits de la gabelle et connaissant des fraudes de ce chef, les *Cours des Aides*, juridictions d'appel de toutes les affaires financières, les *Bureaux de Finance*, sièges de la juridiction non contentieuse des Trésoriers de France, les *Bureaux du Domaine*, où se cueillaient les revenus royaux, tant du domaine corporel que des droits de centième denier, insinuations, contrôle, petit scel, les *Maîtrises des Eaux et Forêts* qui surveillaient l'aménagement et la coupe des bois et jugeaient les contraventions avec appel aux *Tables de Marbre*, les *Bureaux des Traites foraines* représentées assez bien par nos Douanes modernes, etc., etc.

Il est, à coup sûr, moins aisé d'entrer dans le détail des rouages administratifs. La loi du 28 pluviôse an VIII, en faisant des Préfets (1) les représentants du Gouvernement,

(1) Cf. Maurice Block, *Dictionnaire de l'Administration française*, p. 753.

chargés d'éclairer et de guider sa marche, de fournir un avis sur tous les cas qui lui sont soumis, de prendre en ses lieu et place des arrêtés sur une foule d'affaires ressortissant à tous les services, de représenter le Département, d'être le tuteur des Communes, nous a habitués à un état de choses qui paraît aujourd'hui très naturel, parce qu'il est tout à fait entré dans nos mœurs. Nous verrons tout à l'heure que les Consuls n'ont pas tant innové qu'on pourrait le croire, en créant dans les départements ces agents de centralisation du pouvoir.

Les *Missi dominici* de Charlemagne, les *Enquesteurs royaux* de saint Louis, les *Maîtres des Requêtes départis* du XVI^e^ siècle furent bien des agents directs du prince, mais leur existence fut aussi éphémère que leur rôle avait été mal défini. C'est véritablement en 1190, dans l'acte appelé le testament de Philippe-Auguste, qu'il faut chercher la représentation directe et définitivement assise du pouvoir royal dans les provinces. Les *Baillis* furent investis d'un pouvoir très considérable, presque discrétionnaire, qu'on est trop porté à restreindre aux fonctions militaires, financières, judiciaires. La Curne-Sainte-Palaye nous a, en effet, conservé une commission donnée à un de ces personnages, où sont énumérées des fonctions administratives très caractérisées. Voici ce document : « Si vous savez que messeigneurs de l'Eglise fassent aucun abus, vous en devez avertir le Roi, si messieurs les nobles veulent faire aucune » force, vous ne le devez pas souffrir, et si messeigneurs les » avocats veulent manger le peuple, vous devez faire belles » informations et les envoyer au Roi (1). » Peu à peu, la création d'agents spéciaux, les gouverneurs pour le commandement des troupes, les receveurs pour la perception

(1) Cf. Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, v° Bailli.

de l'impôt, les présidiaux pour une portion de la justice, ne laissa aux baillis que l'action administrative : c'est en vertu de celle-ci qu'ils convoquèrent les électeurs de 1789. Mais, même sur ce terrain, ils avaient, depuis deux siècles, perdu leurs anciennes prérogatives par l'apparition des *Intendants* qui cumulèrent à la fois les finances, l'agriculture, l'industrie et le commerce, les cultes et l'instruction publique, la tutelle des communes, la police de sûreté et la police militaire (1).

« L'Intendant avait la haute main sur la province ; c'était » l'œil et le bras du Roi, il surveillait le clergé, la noblesse » et la magistrature. Toutes les attributions administratives » dévolues aux Maîtres des Requêtes et aux Parlements fu- » rent concentrées entre ses mains. Il devait prévenir les » ministres de la situation matérielle et morale des popula- » tions dont l'administration lui était confiée, et indiquer ce » qu'il convenait de faire pour réformer les abus ou intro- » duire les améliorations nécessaires (2). »

Notons en passant l'action pondératrice exercée dans certaines provinces par les *Etats provinciaux* qui, non contents de répartir l'impôt d'abonnement qu'ils consentaient, surent doter leur pays d'administrations habiles et fécondes et faire entendre au pouvoir, en bien des circonstances, de justes réclamations.

Dans une société qui, comme celle de l'ancien régime, avait pour base de toutes choses l'idée religieuse, on doit s'attendre à trouver, à côté des manifestations du pouvoir civil, toute une organisation ecclésiastique.

Divisée en autant d'*Archevêchés* que la Gaule comptait de provinces romaines, l'ancienne France fut partagée à l'ori-

(1) De Boyer de Sainte-Suzanne, *les Intendants de la Généralité d'Amiens*, 1865. p. 21.

(2) De Boyer de Sainte-Suzanne, *loc. cit.* p. 19.

gine en autant d'*Evêchés* qu'il y avait de *civitates*. Le diocèse, à son tour, fut divisé en *Paroisses* qui, dirigées au spirituel par des *Curés*, et administrées au temporel par des *Fabriques*, abritèrent ces innombrables *Chapelles* ou *Bénéfices*, créés à l'envi par de riches et pieuses personnes, sur des dotations spéciales.

A côté des Evêques, le concile d'Aix-la-Chapelle plaça, dès 816, les *Chapitres* qui devaient être pour eux des conseils nécessaires, mais ne furent en réalité que d'irréconciliables ennemis ou d'incommodes voisins. A leur tour, les conciles de Rome de 1059 et 1063 donnèrent l'idée des *Collégiales*, véritables chapitres réguliers, chargés de pallier la sécularisation des chapitres cathédraux. Voisins aussi de l'Evêque, furent les *Séminaires* établis par l'ordonnance de Blois de 1579, pour le recrutement du personnel clérical. Enfin, le ressort diocésain traduisait à un tribunal ecclésiastique, l' *Officialité*, les causes d'église et de cléricature, et certaines causes laïques, comme les mariages et les dîmes; tout évêché eut son officialité diocésaine; tout archevêque posséda en outre une officialité métropolitaine.

L'épanouissement du clergé régulier commence avec les Bénédictins qui apparaissent en Gaule, au VI^e^ siècle, sous la conduite de saint Maur et de saint Colomban, et donnent naissance, dès le XI^e^ siècle, aux Cisterciens ou moines blancs; c'est aux maisons de ces deux ordres, dirigées par des abbés, qu'est plus spécialement réservé le nom générique d'*Abbayes*. Au contraire, on donne le nom de *Couvents* aux agrégations de religieux dirigées par des prieurs, des maîtres, des gardiens, des ministres ; tels, les^e^ Chartreux fondés au XI^e^ siècle, les Dominicains ou Jacobins, les Frères Mineurs, Cordeliers ou Franciscains, les Carmes, les Augustins, nés au XIII^e^ siècle, les Jésuites et les Capucins qui apparaissent au XVI^e^ siècle, l'Oratoire, qui date de 1611, les Trappistes et l'Institut des Frères.

La plupart de ces abbayes et de ces couvents eurent des prosélytes dans les deux sexes ; les premières, seules, comptèrent des établissements annexes reliés à la maison mère et appelés *Prieurés* ou *Prévôtés*.

Mentionnons enfin les maisons religieuses des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, des Templiers, de Saint-Lazare et du Mont-Carmel.

On me permettra de rattacher au clergé les deux grandes questions de l'instruction et de l'assistance publique, qui durent à l'initiative de celui-ci leur création et leur premier développement.

L'érection des *Universités* ne fut, à vrai dire, que la transformation des primitives écoles épiscopales, par leur affranchissement spontané. A côté d'elles grandirent bientôt les nombreux *Collèges* que les évêques, les chapitres et les abbayes entretenaient, pour permettre à la jeunesse de leur entourage de suivre les cours et de se consacrer à l'étude, loin des distractions futiles et des entraînements du dehors. Obéissant à un autre ordre de vues, les Jésuites fondèrent aussi de nombreux établissements d'instruction qui, après avoir sombré avec leurs chefs dans la débâcle de 1762-1773, furent presque tous repris, à la demande des villes, par les pères de l'Oratoire.

Aux termes de la règle canoniale et de la règle bénédictine, les chapitres cathédraux et les abbayes abritaient dans leur enceinte et entretenaient, au moyen de fonds spéciaux, des maisons de refuge pour les malades, les infirmes, les femmes en couches et les pauvres passants : c'est là l'origine de la plupart de nos *Hôtels-Dieu* ou *Hôpitaux*. Imitant cet exemple, de riches particuliers créèrent, de leur côté, d'autres hospices répondant à toutes ces mêmes nécessités de la vie sociale ou seulement à certains cas spéciaux, comme distributions quotidiennes en nature, ou hospitalité de nuit. Enfin, pour enrayer l'envahissement possible de la

lèpre, on avait séquestré dans des *Maladreries* les malheureux contaminés.

Le grand nombre de ces établissements charitables, la grande diversité de leur mode d'action, leur administration parfois mal départie, leurs ressources amoindries ou complètement tombées amenèrent l'édit de 1695 qui, réunissant sous le nom d'*Hôpital général* les fondations mal équilibrées ou celles qui, comme les maladreries, n'avaient plus de but, prépara l'avènement de notre administration hospitalière moderne, comme les bureaux des pauvres, tables des pauvres, *Pauvretés*, devaient revivre dans nos bureaux de bienfaisance.

Si les paroisses ont été, pardessus tout, des circonscriptions religieuses, dressant pour états civils des *actes de catholicité*, elles devinrent bientôt aussi les centres administratifs que nous sommes convenus d'appeler aujourd'hui des *Communes*, doués d'une existence propre.

Les habitants de ces circonscriptions forment des *Familles*, dont les unes demeurent dans un oubli peut-être injuste, du moins inévitable, tandis que d'autres, soit par l'intelligence, plus souvent par la fortune, inscrivent leur nom dans l'histoire.

La féodalité avait créé, pour celles-ci, certaines catégories de droits et de devoirs personnels et réels qui se perpétuèrent jusqu'à la Révolution ; de là ce qu'on appela les *Seigneuries*, nom qui désigne presqu'aussi souvent une prérogative féodale de mince importance que la juridiction même sur une étendue quelconque de territoire.

Pour la classe roturière, elle n'a guère été sauvée de l'oubli que par ces agrégations de travailleurs d'un même corps de métier qui, sous le régime des maîtrises et des jurandes, constituaient des *Corporations* sans nombre qui soutenaient, comme greffées sur elles et vivant parallèlement, des associations d'intérêt spirituel, les *Confréries*.

III

Il s'en faut de beaucoup, évidemment, que j'aie dit le dernier mot sur le fonctionnement de tous ces organes de l'ancien régime, il s'en faut même que je les aie nommés tous, mais, si restreinte qu'elle soit, mon énumération a suffisamment montré le nombre et l'importance des collections d'Archives qui se trouvaient formées dans les provinces, comme à Paris, au moment où le glas de la Révolution allait tinter pour chacune de ces administrations, de ces congrégations, de ces familles.

Toutefois on se tromperait gravement si l'on s'imaginait tous ces dépôts classés avec ordre, respectés et entretenus par leurs dépositaires.

Pour juger des archives des corps disparus, il suffit de jeter les yeux sur celles des grandes administrations existantes, où l'on rencontre, à peu près constamment, le même désarroi, la même apathie pour des documents qui ont cessé d'offrir une utilité quotidienne, avec cette aggravation que les fonds d'aujourd'hui n'ont plus de domicile stable et sont logés selon les convenances et l'installation privée des chefs de service.

Pour les monastères, la situation n'était pas tout à fait la même. Très directement intéressés à la conservation de leurs titres, en raison même des litiges dont leurs biens ou leurs droits pouvaient être à tout instant l'objet, la plupart collectionnaient pieusement leurs chartes et leurs privilèges, dressaient des cartulaires et faisaient authentiquer en plusieurs exemplaires des copies des pièces les plus rares, pour les sauver de l'incendie ou du pillage.

Toutefois, nous savons par les attachants récits consignés

au *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, que ce respect des titres souffrait parfois de lamentables exceptions. Dom Martène s'exprime en ces termes, relativement aux manuscrits de la cathédrale de Bourges : « M. le Procureur du Chapitre » me fit ouvrir le lieu où ils étoient conservez. Je les trouvai » dans un état pitoyable, parce que le receveur du Chapitre, » à qui on avoit confié la clef de ce lieu, en avoit fait un » poullalier, et que comme ils étoient ouverts sur des pupî- » tres, les poules les avoient couverts d'ordures... L'un des » plus curieux manuscrits de la Sainte-Chapelle est celui » qu'on appelle les Heures du duc Jean. C'est un pseautier » latin avec une version angloise de six ou sept cens ans. » Ceux qui me la montrèrent croyoient que c'étoit de l'alle- » mand ou de l'hébreu, mais sitôt que je l'eus vu, je connus » le caractère anglo-saxon. J'en fus encore plus convaincu, » lorsqu'examinant les litanies qui sont à la fin, je trouvai » que la plupart des saints étoient d'Angleterre (1). » Cette citation montre bien que la cause première d'une indifférence et d'un gaspillage aussi inconcevables était l'ignorance des chapitres ou des monastères des richesses qu'ils possédaient. Le fait suivant, emprunté au même ouvrage, n'est ni moins topique ni moins concluant : « Lorsque nous y » arrivâmes, il (l'évêque) étoit à la chasse aux allouettes, à » laquelle il se plaît. Nous fûmes le trouver au lieu de son » divertissement, et nous lui vîmes prendre quelques » allouettes en nôtre présence. Il nous reçut fort favora- » blement ; mais il nous dit qu'il seroit fort en peine de nous » communiquer quelque chose digne de nos recherches. » Son chancelier, qui étoit présent, nous assura que nous » ne trouverions rien dans ses archives, et que lui-même, » dans une affaire qu'il avoit eu à soutenir pour son Altesse, » avoit été obligé d'avoir recours au P. Mabillon qui luy

(1) Tome I, 1re partie, p. 28.

» avoit donné plus de lumière que ses archives (1). » Enfin l'on n'est pas peu surpris de voir les religieux de Bellevaux (diocèse de Nevers) ouvrir de grands yeux quand les susdits Bénédictins de Saint-Maur, en mission chez eux, leur apprirent que, d'après leurs titres, le fondateur et premier religieux de leur monastère avait été un seigneur de Marmagne (2).

On a vanté, en maint ouvrage, dans ce pays, le soin pieux et jaloux des religieux de Saint-Vaast à conserver leurs archives. C'est une assertion sans fondement, que je ne saurais partager. Le premier inventaire des archives de St-Vaast remonte au milieu du XVI[e] siècle ; il fut remplacé en 1784 par un second répertoire qui est la copie du précédent augmentée d'un certain nombre de titres nouveaux. Je n'ai pas à critiquer la méthode tout enfantine employée dans cette classification ; nos inventaires modernes ont avant tout le souci de l'histoire, ceux d'alors visaient l'utilité pratique, en quoi ils n'avaient pas tort ; mais je reprocherai toujours à l'archiviste du monastère d'avoir laissé de côté, pour la difficulté de leur lecture, un nombre très considérable de titres, parmi les anciens et les plus utiles.

Quand les abbayes de Saint-Vaast, de Saint-Bertin, de Lobbes, de Saint-Pierre de Gand, d'Eenham, de Saint-Amand, pour obéir aux constitutions du concile de Trente, se réunirent en congrégation sous le nom d'Exempts de Flandre, elles voulurent s'enquérir historiquement de leurs origines pour prendre rang entre elles dans le choix du visiteur de la Congrégation, et recueillir le faisceau de leurs privilèges et de leurs immunités pour les opposer aux prétentions juridictionnelles de l'Ordinaire. Les archives de ces grands monastères, encombrées et mal tenues, ne donnèrent pas toutes les ressources qu'on en pouvait attendre et la Congrégation dut inscrire dans ses statuts l'obligation pour cha-

(1) Tome I, 2[e] partie, p. 141.
(2) Tome I, 1[re] partie, p. 52.

que maison d'affecter à ses papiers un local, un classement et un gardien (1). Elle paya d'exemple en dressant l'inventaire de ses privilèges, de ses actes synodaux et de ses procès-verbaux de visite, et en les plaçant dans un coffre spécial dans l'abbaye de Saint-Amand (2).

J'ai sous les yeux deux ouvrages assez rares du siècle dernier intitulés, l'un *l'Archiviste citoyen, ou méthode précise pour arranger les Archives* (3), l'autre *l'Archiviste françois, ou méthode sûre pour apprendre à arranger les archives et déchiffrer les anciennes écritures, par Battheney, archiviste et féodiste* (4). Ce n'est évidemment pas les seuls ouvrages en ce genre pour une époque qui vit les travaux de tant de diplomatistes distingués, mais, pour nous en tenir à ceux-ci, ne pouvons-nous pas inférer de leurs recommandations pressantes que, s'ils dénotent une préoccupation bien accusée d'entretenir dans les dépôts publics ou privés la bonne tenue nécessaire à leur conservation, ils semblent trahir en même temps le désordre ou tout au moins le relâchement qui tendait à les compromettre.

(1) « Sit quoque in singulis Congregationis archivum in quo repo» nantur chartæ authenticæ, quarum exemplaria qui archivo præ» fectus est teneat, quando et quibus opus fuerit, exhibenda. » Statuts des Exempts. Cap. VIII, art. 4 : *de Bibliotheca et Archivo*. Cf. *Archives départementales*. H. 24.

(2) Je ne sais ce que sont devenues ces archives de la Congrégation déposées à Saint-Amand. Peut-être sont-elles mêlées aux dossiers de l'abbaye qui, si j'en crois un témoin oculaire, se perdent aujourd'hui dans les greniers de la mairie de Saint-Amand. Du moins, l'abbaye de Saint-Vaast nous a conservé par des copies toute l'histoire de cette grande réforme monastique du XVI[e] siècle, que l'érudition locale n'a pas encore soupçonnée. (Cf. *Archives Départementales*. H. 12 à 53.)

(3) Par D'ESTIENNE, écuyer, Aix, André Adibert. 1778 ; in-12, 24 pages.

(4) Paris, Le Clerc. 1775 ; in 4°, 52 pages et 52 planches gravées.

D'ailleurs, si j'ai senti le besoin d'ouvrir ici une parenthèse pour montrer que l'ancien régime ne nous a pas laissé ses archives sans de nombreuses lacunes, je me hâte de la fermer pour étudier la nouvelle situation faite à ces collections par la révolution de 1789.

IV

L'organisation des corps administratifs des départements, opérée dans le cours de l'année 1790, fut le premier pas dans la voie de formation des Archives départementales, par la mise en demeure faite aux États provinciaux et aux Intendances de remettre aux administrations nouvelles (1) les papiers de leur gestion. Les suppressions successives des maîtrises et jurandes, le 17 mars 1791, des chambres des comptes le 25 août, des maîtrises des forêts le 29 septembre, des ordres royaux, militaires et hospitaliers en mars 1792, des confréries le 18 août, de l'ordre de Malte le 19 septembre, des collèges en mars 1793, des compagnies d'arbalétriers et d'arquebusiers les 24 avril et 2 mai, des fermiers généraux le 5 juin, des Jésuites les 18 et 28 juillet, des académies et sociétés littéraires le 8 août, des fabriques les 13-14 brumaire an II, des tribunaux consulaires les 4-8 nivôse, furent la continuation et la consécration de cette première mesure. Je n'ai pas parlé, et à dessein, de la suppression des corps religieux en général qui, par sa date, prend place avant toutes celles que je viens d'énumérer. La loi du 5 novembre 1790 mérite, en effet, une mention spéciale :

(1) Proclamation du Roi du 20 avril 1790. Pour ce qui regarde le Pas-de-Calais, cf. *Archives départementales.* Lois (collection des États) : Instruction adressée par ordre du Roi au Directoire du département du Pas-de-Calais, le 24 juillet 1790.

« Les registres, dit-elle, les papiers, les terriers, les chartes » et tous autres titres quelconques des bénéficiers, corps, » maisons et communautés, des biens desquels l'adminis- » tration est confiée aux administrations de département et » de district, seront déposés aux archives du district de la » situation desdits bénéfices ou établissements, avec l'in- » ventaire qui aura été ou qui sera fait préalablement. A » cet effet, tous dépositaires seront tenus, dans la quin- » zaine de la publication du décret, de les remettre aux- » dites archives, à peine d'y être contraints, même par » corps ; et, en cas de soustraction et de recélé, si les » soustracteurs et les recéleurs ne rapportent pas, dans le » même délai, ce qu'ils ont enlevé, ou s'ils ne se sou- » mettent pas de le rapporter, ils seront poursuivis et punis » selon la rigueur des lois. »

Les papiers des émigrés et des étrangers furent, à leur tour, l'objet de mesures analogues, et leurs biens acquis à la Nation vinrent grossir, sous le nom de biens de *deuxième origine*, les disponibilités déjà si considérables des receveurs domaniaux en biens de *première origine* ou d'églises.

Le département du Pas-de-Calais ne faillit pas à sa tâche, ainsi que l'attestent les registres aux délibérations des Districts, pour les années 1790, 1791, 1792, qui nous ont ainsi laissé par le menu l'histoire de la formation des Archives du Pas-de-Calais. Les municipalités sont mises en demeure de dresser des inventaires, d'apposer les scellés sur les papiers des établissements supprimés, de préposer des gardiens à leur surveillance, puis de centraliser ces dépôts aux chefs-lieux de district. Cette besogne n'était pas une sinécure, et le District d'Arras, pour sa part, s'adjoignit dès le principe un archiviste aux appointements de 900 livres pour mettre l'ordre dans ces arrivages. On se buttait d'ailleurs à certaines résistances qu'une délibération du même corps, en date du 3 octobre 1791, leva, en envoyant partout

des commissaires spéciaux pour l'enlèvement des archives (1). Les papiers de l'abbaye d'Avesnes (2) ne sont parvenus jusqu'à nous que grâce à un moyen radical; d'autres, comme ceux de l'évêché (3) et du chapitre d'Arras (4) et de la collégiale de Lens (5) ne furent répétés contre leurs détenteurs en mars 1792 qu'en menaçant ceux-ci d'emprisonnement ou de privation de traitement.

A force de déclarer titres acquis à la République les papiers des établissements qu'il fermait, des offices qu'il remboursait, des émigrés dont il avait mis les biens sous le séquestre, l'État avait accumulé dans les greniers des administrations nouvelles une masse énorme de liasses, de cartons, de registres, dans le dédale desquels il était peu facile de se reconnaître. C'est malheureusement au milieu de ce premier désordre, que se firent jour les revendica-

(1) « Ensuite, sur l'observation qui a été faite que, malgré plusieurs avertissements réitérés, quelques municipalités négligeoient d'inventorier et d'envoyer au district les titres reposans aux archives de diverses maisons religieuses situés dans leur arrondissement et que cette négligence causoit une stagnation notable dans les affaires de l'administration.

» Les administrateurs composans le directoire du District d'Arras, oui le raport et le procureur sindic, ont arrêté que des commissaires pris dans leur sein se transporteroient successivement dans les municipalités en retard de former lesdits inventaires et de faire lesdits envoys, pour, en exécution des décrets, notamment de l'article onze de celui du vingt avril mil sept cent quatre vingt dix et de l'arrêté du Dépt du quinze juillet dernier, procéder auxdits inventaires, lever les scellés si aucuns y a, iceux préalablement reconnus sains et entiers par la municipalité qui les auroit apposés, et faire conduire ensuite tous les titres et papiers au secrétariat du district. » (ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, série L. *District d'Arras*, reg. 3e, f. 49.)

(2) ARCH. DÉPART.. série L. *District de Bapaume*.

(3) *Ibid. Dist. d'Arras*, reg, 4e. f. 116.

(4) *Ibid.* f. 113 ve.

(5) *Ibid.* f. 114.

tions de quelques meneurs contre tout ce qui avait appartenu aux dépositaires précédents du pouvoir, représailles bien explicables dans un moment d'effervescence et de trouble, mais inefficaces dans le but, ignorantes dans leurs moyens, désastreuses dans leurs conséquences. Le grand historien Michelet, peu suspect de tendresse pour le régime déchu, peint en ces termes énergiques la situation : « Les » parchemins eurent aussi leur tribunal révolutionnaire, » sous la dénomination de bureau de triage des titres ; tri- » bunal expéditif, terrible dans ses jugements Une infinité » de monuments furent frappés d'une qualification meur- » trière : titre féodal ; cela dit, c'en était fait (1). »

Les lois des 12 mai et 24 juin 1792, des 17-18 juillet et 2 octobre 1793, qui ordonnaient le brûlement des titres nobiliaires et féodaux, nous ont privés d'une foule de documents très précieux pour l'histoire des familles et les études héraldiques (2) ; celles des 19 août et 4 septembre 1792, qui provoquaient la destruction des pièces comptables antérieures aux trente dernières années, ont été plus regrettables encore, parce qu'elles nous ont enlevé ces mille et un traits de la vie journalière, ces appréciations de la situation économique des temps passés dont l'érudition moderne est si friande ; mais la mesure la plus regrettable fut, à coup sûr, la loi des 5-6 janvier 1793 qui prescrivit le triage des parchemins et leur envoi aux arsenaux (3). Déjà un décret de

(1) MICHELET, *Histoire de France*, tome II. p. 700.

(2) Les preuves de noblesse des membres des États d'Artois qui se trouvaient encore le 2 août 1790 (Cf. ARCH. DEPART., série L. 1er registre du Directoire, f° 10) dans une armoire de l'Hôtel ont disparu complètement.

(3) Les arsenaux de Calais et de Saint-Omer ont englouti les rarissimes diplômes de l'abbaye de Saint-Bertin, et celui de Metz a fourni aux collectionneurs de la région de l'Est des missels, des bréviaires, des nécrologes, des cartulaires et un grand nombre de chartes, dont deux cabinets de l'Artois ont recueilli de belles épaves.

la Convention du 5 janvier an II, avait envoyé aux arsenaux de la marine, pour en faire des gargousses, les parchemins et les papiers des chambres des comptes et autres établissements supprimés par la loi du 3 octobre 1792, et un arrêt du comité de Salut public du 7 frimaire an III avait décidé que les parchemins imprimés ou écrits existant dans les dépôts nationaux, même ceux ayant servi de titres d'offices et droits abolis, seraient remis à la Commission des armes et poudres

Jalouses de montrer du zèle et de prévenir les dénonciations d'incivisme, les administrations s'empressèrent dans cette voie, et nous voyons celle du District de Béthune, pour n'en citer qu'une seule, envoyer en deux fois (5 et 30 pluviôse an III) au comité d'artillerie 491 livres de parchemins répondant aux calibres 3, 4, 6, 8, 12, 18, 24, 36 (1). D'autres, comme la municipalité d'Ardres, avaient brûlé tous leurs titres lors des fêtes qui inaugurèrent le calendrier républicain (2)

J'ai dit que le triage opéré par les agents de la Révolution avait été aussi funeste aux Archives que les brûlements ou les envois aux arsenaux. Voici, en effet, pour nous en tenir au seul Conseil d'Artois, la veille encore la plus haute juridiction de la province, sur quelles bases fut établi ce triage. Au cours de l'an V (3), on mit en réserve, pour les conserver, les papiers relatifs aux confiscations de biens qui suivirent la prise d'Arras en 1643, une série d'anciens plaids du Conseil, les procès-verbaux d'enquêtes, les jugements, les mises de fait, des lettres de grâce, etc., etc. ; mais, en même temps, on vouait à la destruction les listes des levées d'hommes dans les villages en 1656, les comptes

(1) Arch. départ. série L. *District de Béthune*, li. 179.

(2) Arch. départ. série L. *District de Calais*.

(3) Arch. départ. série L. *District d'Arras*. Inventaire.

des paroisses, les enquêtes sur les abbayes, les requêtes des villes au Roi, les anciens comptes du Conseil, ceux de l'hospice de Lens, les registres aux causes du bailliage de Lillers, des cueilloirs de seigneuries et une foule d'autres documents du plus grand intérêt. On trouva, il est vrai, dès le mois de vendémiaire an VI, que ce triage superficiel était sujet à révision, et l'on conserva beaucoup de titres précédemment destinés à la vente, notamment les anciens comptes dont il vient d'être question ; mais à voir ce qui reste aujourd'hui d'un fonds d'archives aussi considérable (à peine 800 liasses), on regrette profondément que les remords des agents du triage ne se soient pas étendus à un plus grand nombre de documents (1).

Que dire maintenant des prétendues révisions qui suivirent l'entrée des collections aux Archives départementales et qui firent vendre ou brûler, sous la Restauration, toutes les pièces relatives aux guerres de la Révolution, à la fabrication des armes et des munitions, à l'approvisionnement, aux convois, aux ateliers de secours, aux dons patriotiques, à l'organisation de l'instruction primaire dans les communes rurales (2) ? sinon que l'ignorance des exécuteurs de ces hautes œuvres n'eut d'égale que celle des agents qui les avaient ordonnées. N'a-t-on pas, dans notre département, continué, jusqu'en 1873, de fournir les relieurs de la Ville et de cartonner les registres des Archives avec des parchemins prélevés sans discernement ?

Mais laissons ces tristes gaspillages que toutes les récri-

(1) On multiplierait à l'infini ces exemples. Que sont devenus les 38 liasses et les 20 cueilloirs de la Chartreuse de Neuville-sous-Montreuil dont le District de Boulogne accusait réception le 17 février 1791 ? Cf. ARCH. DÉPART., série H. Chartreuse de Neuville.

(2) Les inventaires des papiers des Districts sont émaillés d'annotations relatives à la vente ou à la destruction qu'il a convenu de faire des dossiers qu'on n'a point jugés intéressants.

minations ne sauraient réparer, et voyons ce qui reste aujourd'hui du vaste héritage laissé par l'ancien régime dans le département du Pas-de-Calais.

V

Ce serait une erreur de penser, d'après ce qui vient d'être dit, que les Archives Départementales comprennent exclusivement des documents antérieurs à 1790 ; elles sont encore les centres naturels des volumineux dossiers créés par la Révolution pour l'étude et l'organisation successives des nouveaux services administratifs, et collectionnent au jour le jour les actes si variés de l'administration préfectorale. De ces deux fonds, le premier a un caractère historique immédiat ; le second, qui plus tard ne sera pas moins précieux pour l'histoire, est surtout, à l'heure actuelle, d'une utilité administrative : il est consulté chaque jour pour la gestion des affaires courantes. De cette nature double des archives, ressort la double mission de l'Archiviste : d'une part, il doit, par le classement et l'inventaire, mettre en valeur les richesses historiques dont il a la garde, et il sert, d'autre part, de collaborateur aux bureaux de la Préfecture (1).

L'ensemble de ces papiers, tant historiques qu'administratifs, est considérable, puisqu'il monte, pour le seul département du Pas-de-Calais, à plus de 100,000 liasses qui, placées de champ, serrées l'une contre l'autre, donneraient un développement de plus de 7,000 mètres de rayonnage cou-

(1) Cf. *Rapport au Ministre de l'Instruction Publique sur la situation des archives nationales, départementales, communales et hospitalières pendant l'année 1886*, par X. Charmes, in-8°, 1887, Lille, Danel.

rant. Or, la bibliothèque de la ville d'Arras dont on admire l'immense vaisseau et les deux salles annexes compte au plus 1,750 mètres

Le cadre de cette étude ne me permet pas de vous parler des archives modernes, ni même de celles de l'époque intermédiaire ; ce serait fatiguer, par une nomenclature aussi aride qu'administrative, un auditoire qui, peut-être, me tient déjà rigueur d'avoir voulu secouer sous ses yeux la poussière des grimoires.

Le nombre est considérable des établissements supprimés qui ont laissé des traces jusqu'à nous ; on peut même dire qu'il déroute toutes les supputations qu'on en voudrait essayer.

Certainement le marquis de Laborde n'aurait pas estimé à 10,000 (1) le nombre des fonds d'archives tombés dans le domaine public, s'il avait procédé par analyse, en étudiant de près les anciens rouages tant administratifs que religieux d'un département ou d'une province. Le seul dépôt du Pas-de-Calais, que les statistiques officielles de 1848 (2) réputaient posséder environ 480 fonds, abrite, d'après un examen tout récent, la prodigieuse réunion de 1,143 fonds d'archives anciennes qui va s'augmentant chaque année par nos revendications.

Le Trésor des Chartes, émané des anciens comtes d'Artois, tient la tête de cette collection, plus encore par son importance historique que par sa place dans la classification. 26,700 pièces des XIII^e^ et XIV^e^ siècles jettent la lumière la plus complète sur un siècle et demi de l'histoire de la province d'Artois. Ce fonds incomparable renferme des documents de première importance et presque tous inédits : clauses du contrat de mariage de Louis IX, ordonnances de

(1) *Loc. cit.*, p. 9.

(2) *Tableau général numérique par fonds des Archives départementales antérieures à 1790.* Paris, imprimerie nationale, in-4° de 254 p.

Philippe le Bel sur les métiers de Paris, du roi Jean sur les Grandes Compagnies en Champagne, de Charles VI sur la conversion des rentes d'Arras, instruction sur la rançon du roi Jean, coutumes de Normandie approuvées par l'Echiquier de Rouen, compte d'hôtel de Robert II pendant son expédition dans le midi de la France contre les Anglais, règlement de la saunerie de Salins, une lettre missive d'Enguerrand de Marigny à la comtesse Mahaut antérieure à la lettre de Joinville à Louis le Hutin, traités d'alliances, rapports diplomatiques, comptes municipaux, mouvements des ports, devis et comptes de constructions de châteaux, inventaires de mobiliers, etc. ; en un mot, toutes les manifestations de la vie, des mœurs, des métiers, toute l'histoire intime de la noblesse, du clergé et de la classe laborieuse (1).

A la tête de nos fonds judiciaires se place le Conseil d'Artois, qu'on pourrait presque appeler le parlement de la province, auquel ressortissaient toutes les autres juridictions. On y trouve, outre les coutumes du pays et l'enregistrement de tous les actes constitutifs de l'Artois, de nombreux documents pour l'histoire des familles et des communautés. Après lui viennent s'aligner les gouvernances d'Arras et de Béthune, la sénéchaussée de Boulogne, les bailliages de Saint-Omer, de Bapaume. de Montreuil, d'Hesdin, de Lillers, les échevinages de Béthune, de Saint-Venant, de Fauquembergues, six maîtrises des Eaux et forêts, la Maréchaussée d'Artois et bien d'autres encore.

La série des administrations provinciales, plus restreinte en nombre, n'en est pas moins très considérable par l'importance des fonds et la variété de leur intérêt. L'intendance d'Artois et Picardie, d'Artois et Flandres, avec toutes ses

(1) La richesse du Trésor des Chartes d'Artois est mise en pleine lumière par l'Introduction dont J.-M. Richard a fait précéder son *Inventaire-sommaire des Archives du Pas-de-Calais*, série A, tomes I et II. C'est à celle-ci que j'emprunte les détails qui précèdent.

subdélégations, ressemble à une vaste préfecture dirigeant avec ses sous-préfectures l'administration générale, provinciale et communale, les affaires militaires et religieuses, l'agriculture, le commerce et l'industrie, l'assistance publique, les finances l'instruction, la justice et la police, les travaux publics, etc., etc. Cette riche source d'histoire éclaire toute la vie de l'Artois et du Boulonnais aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, depuis les guerres de Louis XIV qui semèrent tant de ruines et édifièrent tant de citadelles, jusqu'au gigantesque dessèchement du Calaisis que les ingénieurs modernes envieraient à bon droit.

Les Etats d'Artois que je comparerais volontiers à un Conseil général muni des plus larges attributions, votent et répartissent l'impôt, dressent un cadastre que les plaideurs consultent encore avec fruit tous les jours, fondent et entretiennent des écoles de dessin, d'accouchement, d'artillerie, encouragent les manufacturiers, ouvrent des haras, délimitent les marais et autres communaux et créent pour cette catégorie d'immeubles une jurisprudence qui sert encore de thème aux amplifications du Conseil de Préfecture, défendent en toute occasion les libertés provinciales dont l'Artois était si justement jaloux.

Enfin l'Election d'Artois, en révisant les titres des privilégiés à échapper à l'impôt, nous a légué le livre généalogique de la noblesse artésienne.

La série de l'instruction publique est relativement pauvre avec les collèges des Jésuites d'Aire, d'Arras, de Béthune, de St-Omer, d'Hesdin et quelques autres établissements. La suppression des Jésuites en 1772 est peut-être la cause de cette pénurie, car les villes, ayant confié leurs collèges aux Oratoriens, en firent en quelque sorte des établissements municipaux dont les archives sont demeurées dans les mairies.

La série E, au contraire, est absolument envahissante avec

274 familles, 201 seigneuries, 36 communes, 24 confréries ou corporations. Elle contient en outre, et c'est là ce qui fait son exubérance, les actes des notaires des circonscriptions d'Arras, Bapaume et Douai, de Béthune, d'Aire, de Lens et d'Hesdin. C'est là que s'élabore tous les jours l'histoire des familles et de la propriété durant les XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècle, en plus de 15,000 liasses de testaments, partages, contrats de mariages, ventes, baux, rentes, etc.

Que dire de cette belle série du clergé séculier où les 3 évêchés, les 3 officialités, les trois chapitres d'Arras, de Boulogne et de St-Omer se coudoient, escortés de 8 collégiales et de 4 séminaires, suivis enfin de 2 doyennés, de 75 cures, de 214 fabriques et de 32 chapelles ?

Que dire également de ces magnifiques épaves du clergé régulier comprenant 104 abbayes ou couvents d'hommes, 68 maisons de femmes et 52 fonds hospitaliers? Certes, tous ces établissements n'ont pas eu l'ampleur de cette grande abbaye de St-Vaast qui, après des pertes incalculables en nombre et en richesse historique, compte néanmoins près de 5,000 liasses ou registres ; mais tous sont éminemment intéressants à des titres divers. Ne rencontre-t-on pas dans ces collections, outre les manifestations parfois les plus inattendues et les plus bizarres de la vie religieuse, l'histoire toute entière d'un nombre incalculable de communes rurales, des renseignements curieux sur la situation économique des populations, sur le prix des denrées, sur les lettres et les arts, sur l'organisation de l'instruction, sur les différents modes d'exploitation de la terre, sur les guerres qui ont désolé de tout temps ce pays frontière et sur nos traités diplomatiques eux-mêmes ? J'y trouve le cantonnement des débris de l'armée de Villars à côté des représailles de Charles-Quint contre les tenants de François I^er^, l'organisation du Mont-de-Piété d'Arras et celle des Exempts de Flandre, la création d'un collège à Douai pour les catholiques anglais réfu-

giés, une copie de la chronique Gérardine retraçant la vie des évêques d'Arras jusqu'à Pierre de Ranchicourt, les missions de l'abbé Jean Sarrasin en Espagne coudoyant l'ambassade de Wildac et Rogier (1) auprès du marquis de Moravie, à propos du duché de Brabant et de l'avouerie d'Alsace au XIV[e] siècle, les œuvres hier inconnues de Raoul de Presles, le célèbre juriste de Philippe-le-Bel (2), s'alignant à côté du journal des munificences artistiques de l'abbé Jean du Clercq.

VI

Je crois avoir montré par ces quelques aperçus ce que sont les Archives du Pas-de-Calais. Je n'ai pas dit, c'eût été long et fastidieux, ni ce qu'elles seraient si la Révolution n'avait pas trouvé disparues depuis longtemps de grandes institutions comme l'évêché de Thérouanne et tant d'autres, ni ce qu'elles pourront être lorsque des revendications heureuses auront groupé près d'elles les fonds éparpillés aujourd'hui dans les tribunaux, l'évêché, les chambres de commerce, les inscriptions maritimes, les prisons, les villes et les communes rurales, et jusque dans les arsenaux.

Ces revendications, entreprises au nom de l'histoire et de l'intérêt des particuliers, ne peuvent manquer d'aboutir un jour. L'administration des Domaines, celle des Forêts, celle des Ponts et Chaussées, plusieurs Tribunaux ont depuis

(1) « La relation de maistre Wildac et Rogier à leur retour de » Morave. *Memoriale responsionum reportatarum de Almania » conclusive et in summa.* »

(2) Traduction du *Rex Pacificus* et Traité contre les juridictions ecclésiastiques. Cf. Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'Archives départementales, communales et hospitalières (Paris, Plon, 1886), *Pas-de-Calais*, n° 10, p. 242.

longtemps compris qu'impuissants à conserver et à mettre en lumière les archives qui leur ont été dévolues vers 1790 pour l'étude des questions restées pendantes sous la Révolution, ils se dégageaient d'une responsabilité gênante et servaient l'intérêt général en nous abandonnant leurs collections. Les autres administrations ne peuvent tarder à entrer dans la même voie.

Enfin certains particuliers qui, pour des raisons diverses et par des moyens que je n'entreprendrai point ici de rechercher, se trouvent aujourd'hui nantis de parcelles de notre histoire, pourront être sollicités à leur tour de confier aux Archives départementales ces collections, dont la possession n'équivaudra jamais pour eux qu'à un dépôt, loin de constituer une propriété. L'imprescriptibilité et l'inaliénabilité du domaine de l'Etat, en dépit des réserves faites par certains esprits sur son origine, couvriront ces titres jusqu'à l'heure où un archiviste, soucieux de sa mission, fera diligence pour les réintégrer au bercail.

Cette tendance se dessine partout et s'accentue de plus en plus : c'est la ville d'Evreux restituant le comté du même nom ; c'est le vicomte Reille abandonnant son magnifique chartrier de la Ferté-Senneterre, fort de plus de 100 liasses; c'est la Cour de Douai cédant son Parlement de Flandre ; c'est, tout récemment, l'évêque d'Autun, un académicien, confiant aux Archives de Saône-et-Loire les papiers de son évêché et de son chapitre cathédral ; c'est, hier encore, deux descendants de la vieille noblesse artésienne nous rendant les dossiers d'impositions du village d'Aix-Noulette et un important registre mémorial de la ville de Béthune dont l'origine de propriété leur paraissait sujette à caution.

Les reprises qui seront opérées de ce chef dans le Pas-de-Calais auront pour effet de doubler l'importance de nos archives historiques. Pratiquées avec suite dès 1880, elles ont donné de tels résultats dans ces huit années qu'on ne

saurait douter aujourd'hui de la réussite à bref délai de celles qui restent encore à négocier.

Citerai-je au hasard les réintégrations les plus importantes, telles que celles de la collégiale d'Aire, des Gros d'Aire, de Béthune et d'Hesdin, de la gouvernance et de l'échevinage de Béthune, des bailliages de Lillers, de St-Venant, de Montreuil et d'Hesdin, du comté de Fauquembergues, du marquisat de Renty, des pays de Brédenarde et de Lallœu?

Que de nouveaux matériaux sauvés de l'oubli ! dont certains suffisent à juger une époque ou un évènement : telle cette réintégration de 2,500 registres ou liasses sur l'administration des Domaines, qui offrira dans ce département les documents nécessaires à une étude véritablement sérieuse des conséquences économiques du partage de la terre sous la Révolution (1) !

VII

L'amoncellement de tant de documents nouveaux, naguère inconnus du public, s'ajoutant à tous ceux qu'il est déjà censé connaître, les classements qui s'opèrent tous les jours et les inventaires qui se publient depuis 1862, amèneront sans doute une recrudescence de recherches et de travaux faits d'après les bonnes méthodes, puisés aux vraies sources.

Dès qu'on entreprend le dépouillement systématique d'un fond d'archives, on est immédiatement frappé de l'écart considérable qui existe entre les fécondes ressources qu'il eût pu fournir par une étude habilement conduite et les maigres dissertations qu'on a voulu tirer de toutes pièces de

(1) On aura quelque idée de l'importance de ces matériaux, quand l'on saura que les réintégrations principales citées plus haut ont fait entrer aux Archives 500 mètres de papiers historiques.

chroniqueurs vivant dans des milieux et à une époque où la critique n'avait pas cours. Que de monographies d'abbayes ou de communes se sont trouvées amoindries, réduites à des nomenclatures biographiques d'abbés ou de mayeurs, qui eussent pu embrasser toute une vie collective pleine de situations imprévues empruntant à l'histoire du pays lui-même ses secousses et ses repos, ou lui en fournissant à leur tour le secret.

Certainement on ne naît pas bénédictin, et celui qui se sent au cœur une curiosité de bon aloi pour l'étude de la vie de nos pères, aurait tort de reculer, sous la considération fermement acquise de la modicité de son apport à l'histoire nationale. Cette histoire n'est point encore faite : c'est un monument auquel chacun peut apporter sa pierre, et celui qui n'a pas le coup d'œil de l'architecte peut être très bon maçon.

Quand les grands travailleurs du XVIII[e] siècle ont créé ces merveilleux outils qu'on appelle le *Traité de Diplomatique*, l'*Art de vérifier les dates*, le *Gallia Christiana*, le *Glossaire de la basse latinité* et tant d'autres, ils rencontrèrent sur leur route des difficultés énormes : les Archives étaient privées et ne se communiquaient qu'à bon escient : aujourd'hui, elles sont publiques, et tout le monde y a droit d'entrée. Elles étaient, pour la plupart, dénuées de répertoires : elles sont aujourd'hui classées régulièrement, inventoriées suivant des cadres uniformes, et livrées au public en une série de volumes peu dispendieux à acquérir. On a bien eu raison d'appeler ce siècle « le siècle de l'histoire, » qui a ouvert, il y a vingt-cinq ans, cette admirable série d'inventaires sommaires, forte aujourd'hui de 300 volumes in-4° et appelée à en compter à bref délai près d'un millier. « Aucun peuple » n'a encore publié une enquête aussi vaste et à la fois aussi » minutieuse sur son passé (1), » et l'on est en droit de dire que la France moderne, loin de laisser en friche l'immense héritage historique que notre Révolution lui a donné, s'est

(1) *Rapport au Ministre*, cité plus haut, page 7.

étudiée à le mettre en valeur, au grand profit de tous ses enfants.

Nul ne saurait rester en dehors de ce grand mouvement et, depuis l'humble instituteur qui s'essaie à l'histoire de son village jusqu'à l'économiste qui projette l'équilibre de la société moderne, tout le monde doit aujourd'hui, tout en tenant compte des faits historiques désormais acquis, scruter laborieusement et comparer les milieux et les époques, faire table rase de ses préférences personnelles ou des idées qui ont cours forcé, et se renfermer dans la seule étude des sources. Mais, pour cela, il faut courageusement se faire ouvrier et manier l'outil sans défaillances. Celui qui, voulant écrire l'histoire, n'apprend pas à lire les textes par la paléographie, à les connaître par la diplomatique, à les interpréter par la philologie, se condamne nécessairement à se servir de la copie des autres, à voir par l'intelligence des autres, à épouser les erreurs de tous les devanciers ; son œuvre est irrémédiablement stérile, et loin d'éclairer l'histoire, elle perpétue la légende.

J'avais deux buts, en prenant pour sujet de cette étude l'organisation de nos Archives départementales ; c'était, d'abord de montrer à ceux qui les connaissent imparfaitement les abondantes ressources qu'elles peuvent offrir et de les faire connaître à ceux qui les ignoraient ; c'était aussi d'y convier instamment tous ceux de nos amis qui, comme vous, Messieurs, n'ont que de studieux loisirs. Ne sera-ce pas reconnaître de la façon la plus heureuse et la plus directement profitable l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant au milieu de vous?

DISCOURS

DE

M. H. de Mallortie

Président

en réponse au Discours précédent

MONSIEUR,

Vous avez bien voulu, en commençant votre discours, nous faire les confidents de l'embarras, du trouble que vous causait l'appréhension de ne pouvoir justifier les suffrages de l'Académie. Vous avez même, dans la vivacité de votre inquiétude, pris à partie vos aînés, leur reprochant d'avoir épuisé les formules de modestie, ordinaires en pareille circonstance, et mis, en quelque sorte, la main sur ce que vous regardez comme l'apanage des cadets. Mais ces aînés, quand ils se présentaient pour la première fois devant notre Compagnie, étaient des cadets, qui, comme leurs devanciers, croyaient ne pouvoir se soustraire aux convenances académiques, si impérieuses dans notre pays. Qu'y faire, Monsieur? Le genre académique est un peu le mal français. Nos voisins d'outre-Manche et nos voisins d'outre-Rhin, en plaisantent assez volontiers ; mais avec quelle raideur et avec quelle lourdeur ! Nous-mêmes nous nous en plaignons

quelquefois... et pourtant nous ne voulons pas en guérir. Ne serait-ce point, par hasard, parce que l'esprit français, si mesuré, si net et si souple, fait de grâce et de raison, mélange de calcul et d'entraînement, amoureux des nuances, maniant tour à tour avec la même habileté, l'ironie légère qui ne blesse pas, et la louange délicate qui plaît toujours et n'endort jamais, à ce que dit le Fabuliste — l'esprit français, trouve son compte et son triomphe dans ces innocents tournois littéraires ? Aussi, moins sévères que vous, Monsieur, aujourd'hui encore, nous aimons voir dans l'expression de sentiments bien naturels, après tout, chez un récipiendaire, non pas, des façons de parler officielles, mais la timidité toujours aimable, la modestie, charmante à tout âge, d'une âme délicate qui, dominée par le sentiment du beau et du bien, porte en toutes choses un désir de perfection qu'elle se croit incapable de réaliser ; de là, une défiance de soi qui empêche de reconnaître sa valeur véritable et fait voir un excès de bienveillance dans l'octroi d'une distinction que l'on juge n'avoir pas encore suffisamment méritée. Les applaudissements qui ont accueilli votre discours ont dû vous rassurer et dissiper vos craintes ; ils justifieraient, s'il en était besoin, le choix de l'Académie et l'empressement qu'elle a mis à vous appeler dans son sein.

Nous savions du reste très bien, Monsieur, qu'un élève de l'école des Chartes, qui a conquis, il y a près de neuf ans, dans un brillant concours et en très bon rang, le diplôme d'archiviste-paléographe, ne pouvait être resté les mains vides ; nous savions aussi tout particulièrement que vous avez eu, dans vos premières études, le plus tendre et le meilleur des maîtres, votre père ; qu'enfant vous avez pu apprendre à lire soit dans *la Mosaïque des promenades*, soit dans *la Belle de Cubri*, soit dans *Reims pendant la domination romaine*, soit enfin dans plusieurs autres monographies qui ont mis en haut renom l'érudition et le talent du consciencieux et infatigable bibliothécaire de Reims.

De plus, l'Académie ne pouvait ignorer avec quelle activité et quelle intelligence vous vous occupez du classement et du catalogue des archives remises entre vos mains. Il y a grand plaisir et il y a profit plus grand encore, je le sais, à parcourir, en vous ayant pour guide, ces longs corridors surbaissés où les rayons du soleil ne pénètrent guère et où vous passez votre vie. Avec quel entrain, quel feu, quel enthousiasme vous parlez de vos chères Archives, de leur organisation, de leur classement, de vos nombreux inventaires, des réintégrations obtenues par vos soins, des richesses reçues la veille et de celles qui vous arriveront demain, enfin des nombreuses améliorations introduites et de celles plus nombreuses encore qui restent à faire Grâce à vous, Monsieur, grâce à votre méthode rigoureuse, partout règne l'ordre qui agrandit l'espace, partout la clarté et la lumière de l'esprit pénètrent enfin dans ce vaste entassement de documents que le passé nous a légués comme un précieux patrimoine.

Vous possédez vos Archives, Monsieur. Permettez-moi d'ajouter que vos Archives vous possèdent aussi. L'auteur du livre de l'*Imitation* a écrit : *Cella continuata dulcessit, est dilecta amica et gratissimum solatium.* La cellule se rend douce quand on continue de s'y tenir ; elle est pour nous une chère amie et une très agréable consolation. Les Bénédictins, vos modèles, l'éprouvaient tous les jours. Vous, Monsieur l'Archiviste, qui avez recueilli, avec leur héritage, leur amour désintéressé, leur passion de la science et de la vérité, vous trouvez aussi dans vos galeries, qui ressemblent assez fort à des cloîtres, des charmes secrets. Sans nul doute, les débuts dans votre carrière n'ont pas été exempts de quelques ennuis ; ces études d'archives ne se présentent pas d'abord sous des dehors bien séduisants ; cependant, à peine y a-t-on fait quelques progrès, qu'elles paraissent moins ingrates, et bientôt elles attachent, et inspirent le plus grand, le plus profond intérêt. La carrière de

l'érudition réserve à ceux qui s'y engagent, des surprises et des jouissances aussi vives qu'on en peut trouver dans celle des lettres et des arts. La découverte d'une pièce inédite, l'intelligence d'un passage qui n'avait pas encore été compris ou expliqué, et le plaisir, en consultant les restes écrits d'une civilisation qui n'est plus, de rencontrer ce qu'on n'a vu nulle part dans les histoires, dans les mémoires, ni dans les discours qu'on a lus, ont un charme qu'on ne conçoit bien qu'après l'avoir éprouvé. Votre intelligence et votre ardeur vous ont déjà valu quelques-unes de ces bonnes fortunes ; elles vous en préparent encore d'autres à l'avenir. L'Académie, Monsieur, vous les souhaite de grand cœur.

Aujourd'hui, la bonne fortune est pour nous qui venons d'entendre un exposé rapide et complet, ou plutôt, qui avons vu passer sous nos yeux un dessin large et ferme, copieux, magistral de tous les documents qui composent nos Archives. Aussi avons-nous souri quand, dans un rapprochement plus spirituel qu'exact, vous vous compariez à un jeune rhétoricien faisant son premier discours. J'ai connu beaucoup de rhétoriciens. Je les ai vus bien souvent en effet, à leurs débuts, interroger le plafond de leur classe ou de leur étude, avec l'espoir d'y trouver les idées encore absentes de leurs jeunes cerveaux, et les expressions, qui nécessairement se montraient récalcitrantes. Chez ces écoliers encore novices, il y avait naturellement, surtout dans leurs premiers essais, pénurie pour le fond et pour la forme ; mais ce n'était nullement votre cas, Monsieur. Les idées se pressaient dans votre esprit drues, abondantes, fortes et claires, justes et précises, fruits approfondis de longues réflexions et d'un jugement ferme et exercé. Pourquoi donc alors vous tant préoccuper de la forme ? L'intelligence humaine est un ensemble si bien lié dans toutes ses parties qu'un grand esprit est un bon écrivain. La vraie méthode d'investigation supposant un jugement ferme et sain, embrasse les qualités

solides du style. La règle du bon style scientifique, c'est la clarté, la parfaite adaptation au sujet, le complet oubli de soi-même, l'abnégation absolue. Mais c'est là aussi la règle pour bien écrire en quelque matière que ce soit. Le meilleur écrivain est celui qui traite un grand sujet et s'oublie lui-même pour laisser parler son sujet. Il se sert de la parole, écrivait M. de Cambrai au secrétaire perpétuel de l'Académie française, comme un homme modeste, de son habit, pour se couvrir. Il pense, il sent, la parole suit. Principe admirablement vrai ! Le beau est hors de nous ; notre tâche est de nous mettre à son service et d'en être les dignes interprètes. L'art du bon langage n'est pas distinct de l'art même de penser et de trouver le vrai.

Nous venons d'en avoir la preuve, Monsieur, dans votre remarquable discours, auquel toutefois j'ai grande envie de trouver un petit défaut, celui d'avoir épuisé le sujet que vous avez choisi, et rendu par là plus difficile encore la tâche du Président qui a l'honneur de vous répondre.

En effet, Monsieur, si je vous suis pas à pas dans votre course rapide, je serai réduit à glaner quelques maigres épis que votre main, trop pleine ou fatiguée peut-être, n'a pas daigné rattacher à sa gerbe déjà si riche ; je serai, de plus, exposé à des redites déplaisantes pour tout le monde. Je préfère donc, après avoir dit en quelques mots à qui et comment nous avons emprunté notre dénomination *d'Archives*, insister, mais sobrement et discrètement, sur l'utilité et les nombreux avantages des travaux d'archives. Ce sera toujours, Monsieur, vous parler de l'objet de vos chères études et j'espère vous trouver indulgent. Je voudrais être aussi assuré de ne pas fatiguer l'attention bienveillante des personnes distinguées qui sont venues si gracieusement nous honorer de leur présence.

C'est aux Grecs que nous devons le mot archives. La chose était bien connue avant eux. Or, dans toutes les cités grec-

ques de quelque importance, des édifices spéciaux étaient affectés à l'exercice des diverses magistratures ; on les appelait ἀρχεῖα du verbe ἄρχω, qui signifie commander, gouverner, administrer ; — quelquefois cet édifice portait un nom emprunté aux magistrats qui y siégeaient. Plus tard, l'ἀρχεῖον ou l'Archive (comme on disait au XVI^e^ siècle où le mot était encore du masculin et du singulier) fut le lieu spécialement affecté au dépôt et à la conservation des titres qui intéressaient la République, chaque magistrature gardant d'ailleurs les actes qui lui étaient propres dans l'édifice où elle exerçait ses attributions. A Athènes, comme vous l'avez dit, les Archives de l'Etat étaient dans le Metroon ou temple de la mère des Dieux (Cybèle) ; à Delphes, le local des archives était appelé Ζύγαστρον.

Beaucoup d'actes publics étaient conservés dans les temples ; dans celui d'Olympie on voyait la stèle sur laquelle était gravé le traité d'alliance qui liait pour cent ans Athènes, Elis, Argos et Mantinée. Sur les murs du Temple de Delphes étaient inscrits des décrets et des actes de toute espèce en l'honneur et sous la protection d'Apollon. Un sanctuaire prophétique n'était donc pas seulement l'œil prévoyant du peuple et sa conscience religieuse ; c'était encore sa mémoire ; ce fut en un mot le berceau de toute la science historique des Hellènes.

Les préposés aux saints lieux avaient pour mission de maintenir ce lien qui unit entre elles les générations, et quand Platon dit dans ses lois (VI, vers la fin) qu'on doit dresser dans les sanctuaires les tables commémoratives des actes publics, il se conforma à une coutume générale pratiquée chez les Hellènes. Les desservants de ces sanctuaires nationaux étaient des fonctionnaires très occupés : ils devaient inscrire le revenu de la Divinité, les sommes d'argent et les trésors déposés auprès d'elle, et en tenir une comptabilité très exacte ; mais ils devaient en outre

copier soigneusement les réponses prononcées, rassembler et ordonner les faits de l'histoire contemporaine qui pouvaient être utiles à connaître. C'est ainsi que dans ce milieu, le calcul et l'écriture se perfectionnèrent de bonne heure et que ces *Archives* primitives donnèrent à la civilisation grecque un puissant élan Les ἀρχεῖα, à cause de leur destination, paraissaient plus dignes de respect que les autres édifices, et Hypéride met sur la même ligne, l'incendie d'un Ἀρχεῖον et le fait de livrer à l'ennemi les arsenaux, — ou de s'emparer de la citadelle.

Le même respect et la même protection n'entourèrent pas nos archives nationales, à leur origine. Vous nous avez dit, Monsieur, leurs voyages en tous pays à la suite des rois Carlovingiens et Capétiens ; ces chevauchées où, sans aucun doute, elles eurent à subir bien des vicissitudes, des accrocs, des accidents et des pertes regrettables. Enfin, au XIII^e^ siècle, les Archives de la Couronne, désignées sous le nom de Trésor des Chartes, furent déposées à la Sainte Chapelle du Palais, à Paris.

Mais ce Trésor devint un dépôt fermé en 1582, quand il fut mis sous la garde du Procureur général au Parlement de Paris, et regardé comme une annexe du greffe de la cour de justice. Le désordre, qui avait toujours régné dans ce dépôt, s'accrut encore ; les rares documents qu'on y plaçait n'étaient l'objet d'aucune surveillance et se perdaient ou s'égaraient. Chose à peine croyable, Messieurs, peu d'années après le mariage de Louis XIII, on eut besoin de recourir au contrat ; on le chercha vainement au Trésor : il fut trouvé chez un épicier.

Nous n'avons plus à craindre aujourd'hui de semblables mésaventures. Des lois, des instructions, des règlements sévères, sauvegardent nos dépôts publics. L'Etat, les départements, les communes connaissent leurs devoirs et les remplissent ; et si, par hasard, dans quelque coin écarté, de

vieux papiers, témoins du passé, courent encore quelque danger par le fait de l'incurie, de la négligence ou même de l'ignorance, la surveillance toujours en éveil de MM. les archivistes-paléographes, leur activité chercheuse, fureteuse, infatigable, saura bien les découvrir et les mettre en sûreté.

Aujourd'hui, Messieurs, tous les hommes sérieux et instruits reconnaissent l'utilité matérielle et pratique des travaux d'archives ; ils en apprécient l'importance historique et scientifique, ils en saisissent l'influence morale et sociale.

Le déchiffrement des vieux parchemins a servi souvent à établir les droits de propriété ou d'usage, soit des communes, soit des particuliers. Un jour, à la tribune française, répondant à des attaques dirigées contre l'école des Chartes, un orateur, M. Audren de Kerdrel, raconta le bonheur qu'il avait éprouvé le jour où son savoir paléographique lui avait permis de sauver la modeste fortune d'un père de famille.

Ne pourrait-on pas citer aussi tel meunier de l'Anjou, qui était menacé de perdre son moulin s'il n'y avait eu, je ne dis pas des juges à Berlin, mais bien à Angers, un archiviste aussi capable et zélé que M. de Marchegay, dont la mort récente est une perte pour l'érudition française. Il est peu de paléographes et surtout de conservateurs d'archives qui n'aient eu plusieurs fois l'occasion de rendre au public des services du même genre. N'est-ce pas en compulsant d'anciens titres que le savant abbé Delarue parvint à faire reconnaître le droit dont jouissent un certain nombre d'usagers de mettre leurs bestiaux paître dans la prairie de Caen. Toutes nos communes d'Artois ne trouvent-elles pas dans nos archives les titres qui leur confèrent certains droits et privilèges qui leur sont tout particuliers ?

Quelque fiers que nous devions être des grandes découvertes de notre temps et des progrès que ces découvertes nous font accomplir chaque jour en nous livrant les force de la nature, nous n'avons pas à dédaigner les enseign

ments du passé. En voici deux exemples qui remontent un peu haut, mais qui n'en sont pas moins concluants :

Dans un petit pays de la région orientale de la France, aujourd'hui compris dans le département de l'Ain où il forme à peu près l'arrondissement de Trévoux, s'étendaient les étangs de la Dombes, dite insalubre. Il avait été question à plusieurs reprises de dessécher ces étangs qui privaient l'agriculture d'un terrain précieux et qui étaient d'ailleurs mortels à la santé des populations riveraines. Mais, en fin de compte, on avait toujours reculé devant cette entreprise dont le succès était à peu près regardé comme impossible. On pensait, en effet, que ces étangs étaient le résultat de la constitution géologique du sol. Il a fallu qu'un ancien élève des Chartes, M. Guigues (son nom mérite d'être conservé) vînt prouver, à l'aide de pièces d'archives, que ces étangs avaient été créés artificiellement en vue de la pêche du poisson, au XV^e^ siècle, dans un temps où la Dombes, dépeuplée par les guerres, n'avait plus assez de bras pour cultiver le sol ; que, par conséquent, ce que la main de l'homme avait fait, elle pouvait le défaire. On se mit à l'œuvre et aujourd'hui, Messieurs, près de cinq cents étangs, représentant environ cinq mille hectares, sont desséchés et rendus à la culture.

Tout le monde a entendu parler des terribles inondations qui désolèrent tant de fois les bords de la Loire et en particulier, en juin et juillet 1856, la ville de Tours. Le savant archiviste d'Indre-et-Loire, M. Grandmaison, réussit à démontrer, en faisant des recherches dans le riche dépôt confié à ses soins, que ce désastre avait été en grande partie causé par la suppression des terrassements et autres ouvrages d'art élevés par les ingénieurs de l'ancien régime pour mettre la ville de Tours en sureté contre la crue du fleuve.

Il n'est pas, je crois, jusqu'à l'industrie minière qui ne soit

intéressée à la conservation et à l'étude approfondie des archives départementales et communales. On peut trouver dans ces dépôts l'indication des mines précieuses que le hasard a fait découvrir autrefois et dont on ne soupçonne plus depuis longtemps l'existence. Si l'exploitation de ces mines n'a pas été entreprise, ou a été abandonnée par nos ancêtres, cela n'a tenu le plus souvent qu'à l'imperfection grossière des procédés d'extraction dont ils pouvaient disposer.

A un autre point de vue, Messieurs, ce qui semble fait pour attirer la bienveillance et l'attention de l'homme d'Etat en faveur des travaux d'archives, c'est leur haute portée morale et sociale. Ces travaux ont le privilège d'entretenir deux tendances chez l'homme qui veut bien s'y livrer : d'une part l'esprit de famille et de tradition ; d'autre part le sentiment de la solidarité étroite, intime des diverses classes qui composent la société. Le malheur est, qu'en France, l'esprit de famille et de tradition ne subsiste guère qu'au sein des classes aristocratiques. Seules, elles paraissent tenir à honneur de connaître leur histoire, d'établir leur filiation, de dresser, comme on dit, leur généalogie. Encore ne le font-elles trop souvent que pour donner satisfaction à une vanité mesquine et frivole. Et pourtant, que de leçons, que d'enseignements de tout genre, le penseur, le moraliste, pourrait puiser dans l'histoire mieux comprise des familles, quelles qu'elles soient. On se convaincrait, par exemple, que l'extrême richesse n'est pas moins fatale à la longue durée des races que l'extrême misère, et que la médiocrité, la médiocrité d'or, comme disait Horace, est la meilleure des conditions sociales. On verrait que cette opulence tant enviée est comme une sorte de serre chaude qui fait périr les familles plus vite encore qu'elle ne les a fait fleurir.

Au temps où nous vivons, nous sommes frappés de la mobilité que présente l'histoire des familles, tour à tour élevées

et abaissées par la fortune ; mais ce spectacle n'appartient pas seulement à notre siècle et à notre société telle que l'a faite le code Napoléon. Si l'on considère sans parti pris, et sans préjugés sur ces matières, le tableau que présente l'état social des huit derniers siècles, on y verra que, malgré les institutions tendant à immobiliser la propriété, pour une terre qui se maintient dans la même maison, mille autres passent de famille en famille ; que la liste des possesseurs de fiefs se modifie de siècle en siècle avec une étrange rapidité et que sans cesse des familles disparaissent de la scène pour faire place à de nouvelles. Ainsi à certaines époques on rencontre des noms de laboureurs, d'ouvriers, qu'on retrouve un siècle plus tard, portés par la bourgeoisie des villes et bientôt par la noblesse. Le phénomène contraire se produit tout aussi vite. Des noms de la plus haute noblesse du XII^e^ siècle, se trouvent au XIV^e^ dans la bourgeoisie et bientôt après parmi les ouvriers et les laboureurs. C'est donc avec raison qu'on a dit, de nos jours :

Tout homme est héritier et tout homme est ancêtre.

Un proverbe fameux au moyen-âge peint bien plus énergiquement encore, dans l'histoire des familles, la mobilité des choses humaines :

Cent ans bannière, cent ans civière.

Enfin, l'importance scientifique et historique des travaux d'archives est encore plus manifeste, plus incontestable. Vous avez dit avec raison, Monsieur, que le XIX^e^ siècle sera le siècle de l'histoire ; seulement vous me paraissez bien sévère, je dirai même injuste, en bornant ce mérite aux vingt-cinq dernières années. Si vous voulez dire que la véritable méthode historique complète, rigoureuse, définitive, n'est véritablement connue et appliquée que depuis un quart de siècle, j'y consens et j'y souscris ; mais en 1834, déjà, Augustin

Thierry *espérait*, sans trop y compter, que l'histoire serait le cachet du XIX^e^ siècle et qu'elle lui donnerait son nom comme la philosophie a donné le sien au XVIII^e^. L'illustre historien aurait dû parler avec plus de certitude. Fier du progrès qu'à la tête de sa génération, il accomplissait ou dirigeait lui-même, il pouvait croire à son bel augure, au lieu d'en douter. Voltaire, Montesquieu, ses précurseurs, n'en avaient guère recherché que la philosophie Les grandes épreuves subies par nos pères, à partir de 1789, non seulement ont changé les destinées de leurs fils, mais elles ont aussi jeté la lumière sur les évènements qu'avaient traversés leurs aïeux et expliqué les antiques annales de notre patrie. Comme l'avenir, le passé s'est éclairé à ces foyers ardents où ont été forgées les institutions modernes. La Révolution française, le Consulat, l'Empire, avant de dire leur propre secret, ont rendu plus facile à comprendre celui des temps écoulés. Chateaubriand n'attendit même pas la fin de la lutte présente pour ouvrir la voie nouvelle : il quitta Mézeray, Vély et Garnier, et préféra remonter aux chroniques originales.

Mais c'est à l'époque de la Restauration que le mouvement éclata dans tout son ensemble. On dirait que la France, qui venait de faire de l'histoire et d'en faire de si grande, ne voulut se reposer que pour rappeler à la vie celle des siècles passés, avec les couleurs véritables et la fraîcheur de la jeunesse. Cette histoire toute nouvelle a eu pour créateurs Messieurs Guizot, Augustin et Amédée Thierry, Sismondi, Michelet, Thiers, de Barante, Mignet. Leur œuvre fut accueillie ainsi qu'elle avait été composée, avec enthousiasme. On l'estima parfaite. Elle eut aussitôt son reflet dans tous les arts ; la littérature, la peinture même se firent historiques. L'idéal semblait atteint, et du premier coup. Qui se serait permis alors de douter, je ne dis pas du talent des auteurs, mais de l'exacte vérité des tableaux ? Qui eût reproché, à Augustin Thierry son excessive préoccupation des races ;

comment se fût-on imaginé qu'il oubliait, par exemple, dans sa fameuse *Histoire d'Angleterre*, lorsqu'il raconte le XII^e^ siècle, la vraie question, la question vitale et européenne, la lutte du sacerdoce et de l'empire, pour faire à tout prix du Normand Thomas Becket un saxon ennemi des Normands ? Quel critique eût osé affirmer que dans l'œuvre si grave, si magistrale de M. Guizot, il y avait au moins autant de doctrine préconçue que de vérités découvertes ? Devant ces tableaux de la civilisation en France et en Europe, tracés d'une main vigoureuse, avec un dessin large et ferme, qui donc eût soupçonné qu'on pouvait en peindre d'autres plus sincères, plus vivants et plus ressemblants encore ?

M. Michelet ni surtout ses lecteurs n'auraient point imaginé alors qu'il désavouerait un jour lui-même ses premières œuvres comme étudiées insuffisamment, ou comme les produits hâtifs d'une jeunesse inconsidérée. Tous ces hommes éminents, et quelques autres moins célèbres, n'en ont pas moins été les fondateurs illustres ou les préparateurs zélés et convaincus de la nouvelle école historique. On a fait plus, ou autrement, sinon mieux, que les créateurs, et leur œuvre peut être critiquée, sans que leur gloire en soit amoindrie. Ils jetaient les fondements de l'étude nouvelle et touchaient à bien des points sur lesquels les découvertes ne pouvaient pas être de leur temps ce qu'elles sont devenues depuis. Ils garderont toujours l'insigne honneur d'avoir produit un mouvement en vertu duquel ils ont pu, à certains égards, être dépassés par leurs disciples.

C'est surtout dans la méthode historique que s'est réalisé le progrès. Aujourd'hui un livre d'histoire, en France, n'a plus de valeur autre que celle d'un roman, si l'auteur s'est contenté d'une science générale et sommaire des faits, ou d'études de seconde main. Eût-il toutes les qualités de l'imagination et du style, il n'arrivera jamais au succès qu'il eût atteint d'emblée il y a trente ou quarante ans.

Autrefois, dans les ouvrages de longue haleine, les généralités tenaient presque toujours la première place ; les auteurs à larges vues, trop soucieux des grandes harmonies de l'ensemble, négligeaient les détails d'ordre intime qui donnent au passé son relief, et, à l'histoire, sa couleur ; l'analyse psychologique y était trop sacrifiée ; on se contentait d'enserrer ce qu'on croyait être la vérité en des formules brèves et que la vérité faisait éclater de toutes parts. Les généralités, il faut les aimer, mais il faut aussi les craindre ; le mirage des grands horizons nous séduit, mais trop souvent il est fait de brouillards.

La physionomie morale d'une nation est chose difficile à déterminer ; elle se compose de nuances délicates ; on peut la peindre par touches successives, on ne la dessine guère à grands traits. Combien souvent, dans les aperçus généraux, les nuances se perdent ; comme tout se mêle et disparaît dans une grisaille terne ! Ne raillons pas les minuties de l'érudition ; elles ne sont petites qu'en apparence ; elles sont pleines de sève et de moelle. A côté de l'histoire des faits et des grands évènements, batailles, guerres, traités, mariages, etc., il reste à étudier une autre face du passé, laissée presque entièrement dans l'ombre jusqu'à nos jours, et c'est précisément la plus intéressante pour le penseur ; je veux parler de l'histoire de la condition des personnes au point de vue moral, au point de vue intellectuel et au point de vue matériel. Les institutions, les lois, les ordonnances, les règlements de police et d'administration, tout cela n'est en quelque sorte que le programme de l'histoire. S'il importe de ne pas ignorer ce programme, il importe plus encore de savoir comment et dans quelle mesure on l'a exécuté.

C'est ce que l'historien ne peut apprendre que par une étude attentive des pièces si diverses conservées dans les archives. Seuls, les registres de nos anciennes cours de justice, soit séculières, soit ecclésiastiques, les registres de vi-

sites des archevêques, évêques ou abbés lui feront connaître sûrement les mœurs. Seuls, les signatures autographes des chartes, les catalogues des bibliothèques, les procès-verbaux d'examens subis par des clers, ou d'interrogatoires passés devant la justice, donneront la mesure exacte de l'instruction et des lumières. Seuls, les rôles des tailles, les terriers, les censiers, les comptes de dépenses des particuliers ou des communautés, les inventaires après décès, fourniront les éléments nécessaires pour arriver à une notion juste du mouvement de la population, de l'alimentation, en un mot du bien-être de nos aïeux. Mais qu'est-ce que ces registres, ces chartes, ces catalogues, ces procès-verbaux, ces rôles des tailles, ces terriers, ces censiers, ces comptes de dépenses, ces inventaires, sinon les documents dont se composent en grande partie nos dépôts de manuscrits. La question la plus grave de l'histoire, celle qui doit dominer toutes les autres, la question du progrès ne peut donc être résolue d'une manière solide et irréfutable que par une étude approfondie des pièces d'archives.

L'histoire est à la fois une science et un art, une œuvre de patience et d'inspiration. Chez elle, et dans l'ombre de son cabinet, cette muse doit avoir des besicles, et se servir d'une loupe ; courbée, interprétante et réfléchie, elle gagne à se dérober, presque enfouie sous des monceaux d'in-folio, de chartes, d'inscriptions, de médailles qui l'encombrent ; mais je voudrais, s'il est possible, qu'au grand jour, svelte, légère et les reins élégamment ceints, elle portât toujours haut et avec grâce sa tête rayonnante de la mémoire qui a tout retenu et de l'imagination qui sait tout animer. Avec cela, si, sans le chercher, elle continuait à être, comme le voulaient les anciens, la maîtresse de la vie, *magistra vitæ*, elle aurait satisfait, je crois, à tous ses devoirs.

Mais, ne l'oublions pas, la sévérité de la science et sa conscience, voilà ce qui a été acquis dans la dernière pé-

riode des études historiques ; voilà ce qu'aujourd'hui, en France, on exige, avant tout, de tout historien vraiment digne de ce nom. Ce sera l'honneur de l'école des Chartes d'avoir développé les principes d'une science qui a fait faire de si grands progrès à la connaissance de notre histoire nationale. Si par son influence, par les nombreux travaux qu'elle a produits ou suscités, l'école des Chartes contribue, dans une large mesure, à entretenir le respect de nos annales, à faire aimer à un temps nouveau, un passé qui a été glorieux, elle sert aussi à imprimer une direction supérieure à l'esprit français, parmi tant d'entraînements contraires, à propager le goût des études austères, la connaissance des vieux monuments, l'application à conserver religieusement leurs rares débris. C'est elle enfin, Messieurs, qui prépare et donne à nos départements ces archivistes-paléographes, habiles diplomatistes, linguistes érudits, dont le savoir et l'obligeance font, des dépôts confiés à leurs soins, un trésor inépuisable pour l'érudition.

Monsieur l'Archiviste-paléographe,

A tous ces titres, pour tous les services que vous avez rendus et pour ceux que vous devez rendre encore, soyez le bienvenu parmi nous. Votre passé nous répond de votre avenir et nous savons ce qu'on peut attendre de vous. Soyez le bienvenu aussi, et veuillez agréer les remerciments de l'Académie reconnaissante, pour l'hommage sincère et délicat, noble et élevé, ému et touchant, que vous venez de rendre à notre cher et regretté confrère, Monsieur Grandguillaume. On l'a dit bien souvent et j'aime à le répéter aujourd'hui : heureux les peuples, heureux les individus qui n'ont pas d'histoire. M. Grandguillaume fut un de ces heureux-là. Sa vie simple, modeste, tout unie, fut consacrée à une seule idée, à un seul but : faire le bien. Toutefois, à cette biographie, où rien n'émergeait de saillant, vous avez

appliqué votre méthode, vos habitudes rigoureuses d'archiviste. Vous avez recherché et mis en lumière tout ce qu'ont pu découvrir vos minutieuses investigations. Eh bien ! permettez-moi de vous le dire, mon cher confrère, il est bien des choses qui vous ont échappé, et c'est tout simple : Monsieur Granguillaume, qui pensait avant tout aux autres, ne pensait jamais à lui : il ne savait pas refuser ; il n'attendait pas la demande ; son argent appartenait à ceux qui souffraient ; il dut faire beaucoup d'ingrats ; il s'en consolait en en faisant d'autres ; et toujours, quand c'était possible, il mettait autant de soin à cacher ses bonnes œuvres que certaines gens mettent de complaisance à étaler de petits services rendus. Mais bannissons toute inquiétude et tout regret. Ces bonnes œuvres, Monsieur, ne sont point oubliées, ni perdues. Elles sont inscrites et consignées dans le Trésor des Chartes éternelles, elles sont relevées et classées, à leur rang, dans ces Archives célestes, où, même aux plus mauvais jours, la main criminelle des méchants ne saurait atteindre, et pour emprunter la belle et forte expression d'Eschyle, Dieu les a enregistrées dans sa mémoire où rien ne s'efface. Dieu leur a donné la récompense qu'elles méritent, et déjà, ici-bas, elles avaient apporté un adoucissement aux amers chagrins de séparations que M. Grandguillaume, du reste, savait bien ne devoir pas être éternelles ; elles avaient glissé je ne sais quel baume secret dans ces souvenirs douloureux, qui lui devinrent, par là, plus chers que tout au monde, si bien qu'il n'aurait pas voulu les échanger contre tous les plaisirs et toutes les joies de la terre. Un poète de nos jours compare la douleur à cette tige de fer, armée d'acier, qui traversant les couches les plus profondes, les roches les plus dures, en fait jaillir une source bienfaisante :

> Lorsque l'âpre mineur pénètre avec sa sonde
> Dans ce sol où jamais les moissons n'ont mûri,
> A son vaillant labeur l'espoir eût-il souri,
> La première eau qui sort est un liquide immonde.

Lui, sans se rebuter, dans la couche profonde,
Il pousse plus avant, et, du terrain meurtri,
Fait jaillir, sous l'effort de son bras aguerri,
Le jet vif et brillant d'une source féconde ;

Ainsi quand la douleur, rude et sombre ouvrier,
Enfonce en nous son glaive à la pointe d'acier,
Le flot en bouillonnant s'échappe noir de fange ;

Mais que le fer traverse encore ce dur milieu,
L'onde coule à pleins bords, limpide et sans mélange,
Car l'aiguillon, sous l'homme, a creusé jusqu'à Dieu!

Cette source féconde, Messieurs, c'était la charité coulant à pleins bords vers les pauvres, les malheureux, les déshérités, et réservant quelque filet précieux pour les artistes; car ces enfants gâtés de la Providence, tout entiers à leur art, sans souci du lendemain, prodigues souvent quoique pauvres, ne se préoccupent pas toujours assez des nécessités impitoyables de l'existence; M. Grandguillaume le savait bien, et venant en aide de ce coté aussi à Dieu qui leur a départi de si nobles dons, il cherchait à les consoler un peu de n'être pas riches.

Un biographe raconte que Carlyle (historien anglais),ce pauvre génie bizarre et malheureux, ne pouvait manger que le pain préparé par sa femme, fait de ses propres mains et un peu avec son cœur : nous en sommes tous là ; nous avons besoin d'un pain quotidien mêlé d'amour et de tendresse ; ceux qui n'ont plus de main adorée dont ils puissent le recevoir, le demandent à l'infini, à Dieu ; ils se créent une famille pour leur pensée et pour leur cœur. Monsieur Grandguillaume se fit le père des pauvres et le Mécène des artistes de talent.

Ne trouvez-vous pas, mon cher confrère, que la charité est aussi un genre charmant de littérature ? Ne pensez-vous pas, comme nous, que ces actes d'une libéralité si noble, si délicate et si ingénieuse, valent bien, après tout, quelques grosses pièces d'éloquence, ou même un rapport spirituel sur les prix de vertu !

Il y a un lien étroit entre la vertu et le talent, entre la production des beaux ouvrages et celle des nobles actions. Le bien, le beau, le juste ne sont qu'une seule et même substance qui repose éternellement dans le sein même de Dieu. La mission de l'homme est d'en faire passer le reflet dans le monde visible, de copier cet idéal divin. Les uns le saisissent par la pensée, et leur voix, leur main éloquente en retracent l'image ; c'est le premier degré de cette traduction sainte ; c'est l'œuvre de l'artiste. Les autres, plus grands encore, conçoivent le céleste modèle, et chefs-d'œuvre vivants les réalisent en eux-mêmes par leurs propres actions: ce sont les hommes vertueux, les martyrs. les héros. Le talent et la vertu, le génie et l'héroïsme ne sont que les degrés divers d'un seul et même développement Mais, à tout prendre, la vertu est le plus profond des arts, celui dans lequel l'artiste se façonne lui-même. Dans les vieilles stalles en chêne des chœurs d'église, amoureusement sculptées aux âges de foi, le même bois représente souvent sur une de ses faces la vie d'un saint, sur l'autre, une suite de rosaces et de fleurs, de telle sorte que chaque geste du saint figuré d'un côté, devient de l'autre un pétale ou une corolle : ses dévouements ou son martyre se transforment en un lys ou en une rose. Agir et fleurir tout ensemble, souffrir en s'épanouissant, unir en soi la réalité du bien et la beauté de l'idéal, tel est le but de la vie ; heureux, trois fois heureux celui qui, comme les vieux saints de bois, a pu se sculpter lui-même sur deux faces.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. l'Abbé ROHART

MESSIEURS,

Vous connaissez sans doute cette scène illustrée du *Livre des Morts* des Egyptiens, où l'âme, en quête de l'immortalité, se livre dans les Champs-Elysées aux travaux d'une agriculture toute mystique : elle y prépare la moisson divine de la science, qui va devenir son unique nourriture. Ce n'est pourtant là que le premier degré de sa béatitude : avant d'être admise sur la barque du soleil au milieu du cortège des dieux, il lui reste une autre épreuve à subir. Sous la conduite du nautonnier céleste Anôpou, qui l'a amenée sur les rives de la vallée d'Aarou, elle pénètre enfin dans la salle de la double Justice, où siège Osiris, entouré de ses quarante-deux assesseurs. Les seigneurs de la Vérité et de la Justice l'écoutent plaider sa cause avant de rendre la sentence

qui doit l'initier à la félicité éternelle ou l'en exclure à jamais. L'âme commence alors ce que Champollion a appelé sa « confession négative », c'est-à-dire l'énoncé de tout ce qu'elle n'a point fait. Le tribunal suprême la dispense d'exposer — ce qui serait parfois difficile — ses œuvres positives et la proclame digne d'être reçue parmi les âmes glorifiées.

Vous avez reconnu, Messieurs, dans cette âme celui que votre faveur admet depuis quelque temps déjà à travailler dans les fertiles sillons de vos champs d'Aarou : il lui reste aujourd'hui à franchir le dernier degré de son initiation, et, pour cette épreuve décisive, il serait bien embarrassé de vous présenter autre chose qu'une « confession purement négative ». Cléments comme Osiris, vous vous êtes contentés de peu : j'ai simplement bénéficié près de vous du souvenir respecté et toujours vivant d'un de vos nautonniers, Monsieur le chanoine Van Drival. Vous m'avez choisi pour continuer l'un des sillons tracés par lui ; désireux de perpétuer dans votre Compagnie la mémoire du savant hébraïsant, vous avez, par une association d'idées, dont je recueille déjà les fruits, jeté les yeux sur un de ceux que les études philologiques avaient mis en relations avec lui.

Ma reconnaissance doit donc revêtir d'abord le caractère d'un hommage rendu à celui qui fut pendant près de vingt ans votre secrétaire général. Déjà, dans des notices biographiques et bibliographiques (1) la reconnaissance, l'amitié et le criticisme ont rempli leur devoir et réservé leurs droits respectifs qui sont un gage d'impar-

(1) M. l'abbé Van Drival, Notice biographique par M. l'abbé Haigneré. — Notice sur la vie et les travaux de M. le chanoine Van Drival, par Adolphe de Cardevacque.

tialité. Déjà on a retracé dans le détail la vie du chanoine Van Drival, collationné avec un soin jaloux l'ensemble de ses nombreuses publications ;— œuvre délicate et compliquée que l'auteur, moins par souci de la postérité que par sollicitude pour ses biographes, avait singulièrement simplifiée en mettant à jour le catalogue analytique de cette vaste encyclopédie dont il ne fallait laisser perdre à personne la moindre parcelle.

Aussi, sans suivre pas à pas toutes les étapes de cette carrière si pleine; sans entrer dans le détail de toutes ces productions dont le nombre et la diversité feraient presque douter de la vérité de l'adage *pluribus intentus minor fit ad singula sensus*; sans m'attacher à faire ressortir plutôt l'archéologue que le numismate, le littérateur que l'historien, l'artiste que le linguiste, je veux seulement saluer le travailleur infatigable dont la rude existence fut tout à la fois un « combat pour la vie » et un combat pour la science.

Le talent, Messieurs, peut se révéler à tout âge : c'est parfois l'éclair qui crève soudain la nue et illumine le ciel ; mais c'est plus souvent la lumière douce et graduée de l'aurore, répandue dès son matin sur la jeune intelligence qui s'ouvre aux premières joies de l'étude. Ainsi s'annonçait ce *puer aureus* comme on l'a si bien dit (1), d'un esprit éveillé, d'une mémoire extraordinaire, d'un goût prématuré pour les choses de l'antiquité. Voyez-le plutôt préférant aux distractions de son âge et aux jeux de ses camarades l'*Histoire de la Religion* du bon Lhomond, les spéculations de la science, le commer-

(1) Paroles d'adieu prononcées sur la tombe de M. le chanoine Van Drival par M. de Mallortie, président de l'Académie d'Arras.

ce habituel des auteurs classiques et des écrivains du grand siècle. Un avenir brillant s'offrait donc au jeune philosophe, que ses succès conduisaient aux portes de l'enseignement ou aux abords du barreau. Il pouvait choisir ; mais ses goûts et sa piété le portaient ailleurs. Une autre science, la théologie, avec toutes ses branches connexes, a fasciné son intelligence ; un autre but, le sacerdoce, a captivé son cœur : c'est à l'Eglise et aux âmes qu'il veut se dévouer. Le collège de Saint-Bertin, et plus tard celui de Dohem, avec leurs nobles traditions de foi, de piété et de science, sont témoins de la formation sacerdotale et scientifique de l'abbé Van Drival. Car, si son amour de l'étude le porte à ne négliger aucune des connaissances qui devaient universaliser son savoir, sa piété profonde le façonne dès lors à cette austère dignité qui sera l'honneur, la force et la consolation de toute sa carrière. Cependant sa santé, d'ailleurs délicate, s'accommodait mal d'une vie aussi sédentaire. Le jeune professeur demanda, en 1840, à Mgr de la Tour d'Auvergne, de le faire entrer dans le service paroissial. C'était pour sa vocation de savant, l'épreuve décisive : ceux-là seuls qui en ont fait l'expérience savent ce qu'il faut de volonté et d'énergie pour être, dans cette situation, tout à la fois un homme d'action et un homme d'études, pour ne pas sacrifier les fonctions de l'un à celles de l'autre, pour savoir à propos se reposer des labeurs du ministère par le délassement du travail. Ce danger, le jeune vicaire d'Hénin-Liétard le comprit : il sut même le tourner à son profit et stimuler son ardeur par les difficultés de ses nouvelles fonctions.

Je ne sais s'il eut connaissance de l'esquisse que, presque à la même époque, M. Charles Lenormant,

à l'ouverture d'un de ses cours au Collège de France, traçait de l'archéologue qui veut répondre aux exigences de l'érudition moderne. En tout cas il tendit dès lors à en réaliser le plan, ne s'arrêtant pas aux études classiques, se formant « au milieu des monuments aussi bien que des livres, ne négligeant aucune des branches de la philologie ou de l'histoire, s'initiant d'un côté aux parties les plus neuves de l'archéologie par l'intelligence des écritures de l'Egypte et de l'Orient, et de l'autre se rompant aux problèmes les plus ardus et les plus délicats de la connaissance de l'antiquité par la complète possession de la science numismatique (1) ». Il avait d'ailleurs près de lui, à Hénin-Liétard, pour le former et le soutenir, un érudit que vous connaissez et que, depuis longtemps, vous avez justement honoré : M. Dancoisne lui servit d'introducteur dans le monde des savants et l'initia, pour ainsi dire, à sa vie publique en le faisant entrer, dès le mois de juin 1843, dans la Commission des Monuments Historiques pour l'arrondissement de Béthune.

Deux ans après, en 1845, son évêque le transférait comme vicaire dans l'une des paroisses les plus importantes de Boulogne, à Saint-Nicolas. — Boulogne, dont les vieilles gloires religieuses et épiscopales avaient déjà séduit son imagination, Boulogne, avec sa promixité de l'Angleterre alors en pleine renaissance artistique et catholique, avec son activité plus libre et plus entreprenante, offrait à l'abbé Van Drival un champ plus vaste et plus fécond pour ses recherches scientifiques et littérai-

(1) Discours prononcés sur la tombe de François Lenormant. — Discours prononcé par M. Heuzey, président de l'Académie, p. 7.

res. D'ailleurs, la région elle-même était riche à explorer, et le jeune vicaire voulut payer son droit de cité par ce soin minutieux avec lequel il s'adonna tout d'abord, en bonne et docte compagnie, à l'érudition locale. Epuisa-t-il la matière? Ses nombreux articles du *National* et de l'*Impartial*, ses *Annales boulonnaises*, son *Légendaire de la Morinie*, donnent-ils le dernier mot de la science sur toutes les questions intéressant la contrée? Je ne sais. En tout cas, l'abbé Van Drival se trouve vite à l'étroit dans les limites restreintes d'un coin de terre et dans la période de quelques siècles. Retenu par son devoir, il ne prend qu'en esprit son essor vers les régions lointaines de l'antique Egypte et devient dans son étude sur une momie égyptienne du musée de Boulogne, je ne dirai pas l'émule de Champollion (nous savons tous que sa modestie s'y serait refusée), mais du moins le maître, le formateur du célèbre Mariette, alors professeur au collège de Boulogne. L'élève s'est bien développé ; il a déjà sa statue, mais le maître n'y a rien perdu, s'il est toujours vrai de répéter avec l'un de ses biographes : *Gloria filiorum, patres eorum* (1).

L'abbé Van Drival se révélait donc alors avec de nouvelles aptitudes et une vocation marquée pour l'Egyptologie, et conséquemment pour l'exégèse biblique. Le fait était trop rare, les espérances trop précieuses, pour que Mgr Parisis ne distinguât pas ce sujet d'élite, à qui il voulut ménager des loisirs pour l'étude en le nommant aumônier de l'hospice de Boulogne. « Préoccupé de faire reprendre au prêtre la place éminente qu'il n'a paru momentanément quitter dans le monde que par suite

(1) M. l'abbé Haigneré. Op. cit.

du malheur des temps (1) », il appelait bientôt M. Van Drival comme professeur dans son grand séminaire et le chargeait de la chaire d'Histoire. L'enseignement historique n'était vraisemblablement qu'un prétexte L'esprit perspicace et large de Mgr Parisis pressentait l'importance qu'allaient acquérir les études bibliques et les connaissances de linguistique qu'elles allaient exiger; il voulait, dès lors, initier les élèves du sanctuaire aux grands problèmes de la philologie sous la direction d'un homme, dont le mérite en fait d'orientalisme lui semblait indiscutable.

De fait, M. Van Drival, jaloux de justifier le choix dont il venait d'être l'objet (je suis loin de dire : *ante prævisa merita*), commençait la publication d'une série de travaux sur les langues sémitiques et l'origine du langage, dont les éditions devaient se multiplier sans malheureusement trop s'augmenter. « Faciliter et rendre plus générale l'étude des langues orientales », (2) tel était son but, — but élevé, Messieurs, et bien digne de figurer dans le plan des études ecclésiastiques ; c'est la gloire de M. Van Drival d'y avoir tendu. Toutefois, le succès ne couronne pas nécessairement les initiatives hardies, surtout lorsque l'entreprise est nouvelle, les sources d'information encore assez rares, les résultats problématiques et le niveau de l'enseignement trop relevé. Ce fut là l'écueil, mais le port était proche. Ce port, que M. Van Drival avait cherché ailleurs, il le trouva dans la Corinthe où tout vaisseau ne peut aborder : *Non cuivis homini contingit adire Corinthum.*

Il le trouva dans votre compagnie.

(1) Mandements et Circulaires de Mgr Parisis. T. I, p. 83.

(2) *Grammaire comparée des Langues Sémitiques*, par M. l'Abbé Van Drival, p. 1.

L'Académie, dès lors, le posséda tout entier, et elle dut être tentée d'appliquer à ses loisirs, heureux pour elle, ces mots du poète : *Deus nobis hæc otia fecit.* Est-ce toujours une divinité bienveillante qui ménage aux immortels des loisirs forcés ? Qui souffle à l'oreille d'hommes dans la plénitude de leur talent ou de leur dévouement ce vers de Racan :

Tircis, il faut penser à faire la retraite ?

Votre Compagnie est trop préoccupée du gain qu'elle y trouve involontairement pour répondre à ces questions, chaque fois qu'elles se posent. Quoi qu'il en soit, ce fut une retraite laborieuse que celle du chanoine Van Drival, une retraite consacrée presque tout entière aux travaux de votre Société. Faut-il vous rappeler qu'il fut, pendant vingt ans, votre secrétaire général ? Tâche ardue à la hauteur de laquelle on peut dire, sans hyperbole et sans réserve, qu'il s'est toujours maintenu. Là, dans ces réunions hebdomadaires qui lui étaient si chères, son esprit investigateur, sa vaste érudition, l'universalité de ses connaissances lui permettaient d'alimenter agréablement les séances, de susciter des recherches, de provoquer des critiques, d'entretenir en un mot et d'activer la vie. Vos Mémoires, Messieurs, grossis par ses nombreuses communications, en rendent témoignage avec ses autres travaux, comme l'*Histoire de l'Académie d'Arras*, le *Cartulaire de Guimann* et le *Nécrologe de l'Abbaye de Saint-Vaast*, entrepris sous vos auspices et selon vos désirs. C'est à vous aussi, Messieurs, que par une délicate attention, il offrait, à la fin de sa vie, la primeur de son *Histoire de Charlemagne*, œuvre de prédilection, accueillie par une publication savante avec un enthousiasme qui rendrait bien pâle tout éloge de ma part.

Ses travaux académiques ne l'absorbaient cependant pas au point de lui faire négliger d'autres fonctions, que sa renommée d'archéologue, d'historien et de bibliophile lui avait fait conférer. Membre de la Commission des bâtiments civils, du Musée, de la Bibliothèque d'Arras, il n'accumulait pas les titres sans en remplir les charges. Je n'en veux pour garant que sa participation effective « de tous les jours et de tous les instants (1) » à l'œuvre de la Commission des monuments historiques et à la rédaction du *Bulletin de la statistique monumentale*, du *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de Calais*, dont il a pu dire : *Exegi monumentum*.

Enfin, Messieurs, le chanoine Van Drival fut pour la région du Nord, où la direction d'une exposition artistique l'avait déjà fait connaître, l'un des promoteurs les plus ardents, les plus actifs de la fondation de l'Université catholique de Lille, et vous me laisserez bien dire, sans accuser mon hommage de partialité, que ce fut l'une de ses gloires les plus pures. Après avoir été pendant près d'un siècle contraint au silence, l'enseignement catholique allait montrer qu'il n'avait pourtant pas été réduit à l'impuissance ; sa nécessité s'imposait de jour en jour, et l'Assemblée nationale, saisie de cette question dès 1871, formulait, quatre ans plus tard, cette déclaration qui sera son honneur : « L'enseignement su- » périeur est libre. » Oh ! Messieurs, pour arriver à ce triomphe, il avait fallu de la hardiesse, de l'enthousiasme, de l'opiniâtreté, il avait fallu des travaux considérables, dont l'histoire a été faite et qu'il ne m'appartient pas de vous redire. Parmi ceux qui figurent à la

(1) M. l'abbé Haigneré. Op cit.

tête de cette entreprise gigantesque avec les qualités que je viens de signaler, je trouve le chanoine Van Drival, organisateur des réunions préparatoires, inspirateur (il a bien voulu me le confier) du rapport de M. Laboulaye et bientôt soutien et protecteur de la jeune Université de Lille, dont, jusqu'à ses dernières années, il se montra l'un des administrateurs les plus actifs.

Telle est, Messieurs, dans ses traits généraux, l'esquisse de cette vie laborieuse passée tout entière sur les livres et dans les bibliothèques, consacrée sans réserve à l'étude de l'antiquité, de ses monuments, de son art, de ses langues, pour le service de la religion et de l'Eglise.

D'ailleurs, peut-on s'étonner que telle ait été la passion du chanoine Van Drival, lorsque la gloire de ce siècle sera peut-être moins d'avoir préparé l'avenir que ressuscité le passé, ce passé qui, enfoui durant plus de vingt siècles presque sous le sable du désert, renaît soudain comme le phénix de ses cendres, ce passé des civilisations antiques, dont la Bible seule nous avait conservé le souvenir et dont les pierres prennent maintenant une voix pour témoigner en faveur de la vérité.

J'aimerais, Messieurs, vous conduire sur les bords du Nil ou de l'Euphrate, à la suite de ces conquérants pacifiques de la science, qui depuis moins d'un siècle ont évoqué ces empires puissants, dont on ne connaissait même plus les ruines, de ces explorateurs et de ces savants qui ont nom, pour ne parler que de nos illustrations françaises, Champollion, Botta, Placé, Oppert, Ménant, Lenormant; j'aimerais également, comme l'a fait un professeur de St-Sulpice aussi modeste qu'érudit, M. l'abbé Vigouroux, à qui vous me permettrez d'envoyer à tra-

vers la Méditerranée, dans les champs de Palestine qu'il explore actuellement, l'hommage filial du disciple à son maître. j'aimerais, dis-je, dans cette abondante moisson, cueillir les fruits destinés à nourrir et à fortifier l'exégèse biblique. Mais pareilles tentatives nous mèneraient trop loin. Aussi vous proposerai-je tout simplement *une visite à la bibliothèque royale... de Ninive*. Nous n'y trouverons sans doute pas l'accueil que nous fait le digne successeur des Bénédictins dans la salle de lecture de l'Abbaye de St-Vaast, « avec cette bonne grâce char-» mante, comme on l'a dit ici même, cette courtoisie em-» pressée qu'on ne se lasse pas de mettre à l'épreuve (1); » mais nous y rencontrerons le résumé, le dépôt des connaissances assyriennes au VII[e] siècle avant notre ère (2). C'est ce que nous promet l'inscription suivante qui y fut retrouvée : « Palais d'Assourbanipal, roi du monde, roi » d'Assyrie, à qui le dieu Nébo et la déesse Tasmit ont » donné des oreilles pour entendre et ouvert les yeux » pour voir ce qui est la base du gouvernement. Ils ont » révélé aux rois mes prédécesseurs cette écriture cunéi-» forme, la manifestation du dieu Nébo: je l'ai écrite sur » des tablettes, je l'ai signée, je l'ai rangée, je l'ai placée » dans mon palais pour l'instruction de mes sujets. »

En sortant de Mossoul, et après avoir traversé le Tigre sur un pont de bateaux qui en relie les deux rives, le voyageur se trouve en face de plusieurs monticules, dont l'un, le Koyoundjick, ou Mont des Moutons, s'élève à une vingtaine de mètres au-dessus du niveau du fleuve. Aux broussailles et aux herbes qui recouvrent ces émi-

(1) Discours de réception de M. Paul Laroche à l'Académie d'Arras, p. 7.

(2) Cfr. J. Ménant, *la Bibliothèque du Palais de Ninive*.

nences, aujourd'hui foulées par les seuls pacifiques troupeaux des Arabes, on ne reconnaîtrait guère l'emplacement de l'antique et superbe Ninive. C'était pourtant là que les Sargonides avaient établi leur capitale et que l'un d'eux, Assourbanipal, avait fait disposer au milieu de son palais une bibliothèque publique, confiée à la garde d'un conservateur qu'on appelait *Nisu-Duppisati*, « l'homme des tablettes écrites. » L'entraînement de la chasse, les passions des conquêtes n'avaient pas éteint au cœur d'Assourbanipal l'amour des lettres et des arts. En 1845, un savant anglais, M. Layard, chargé par le gouvernement britannique de reprendre, à Mossoul les recherches commencées par notre consul Botta, exhumait de ses ruines le palais de ce monarque. Au milieu de salles nombreuses, aussi remarquables par leurs sculptures que par leurs décors, il mettait au jour plusieurs chambres remplies de tablettes chargées d'écriture et formant sur le sol une couche de plus d'un pied d'épaisseur. Tout autour de ces salles et dans les chambres avoisinantes se trouvaient par milliers des fragments de ces mêmes tablettes dont la position indiquait suffisamment qu'avant l'effondrement des planchers elles occupaient l'étage supérieur de l'édifice. C'étaient là les *coctiles laterculi* de Pline, les livres de l'Assyrie, la bibliothèque royale de Ninive; volumes de forme étrange, de matière singulière, de caractères bizarres. Les Egyptiens avaient leur papyrus, les Perses leur parchemin; les Assyriens ne connaissaient ou ne voulaient employer pour graver leurs mémoires que la pierre ou l'argile. On prenait donc de cette terre glaise, à la pâte fine et serrée, que les eaux du Tigre et de l'Euphrate avaient déposée dans la vallée des deux fleuves; on en

formait des tablettes d'environ 20 centimètres de haut sur 15 de large. Avec un stylet, dont on appliquait sur l'argile encore molle la pointe triangulaire taillée en biseau, on obtenait l'empreinte d'un clou, d'où vient le nom d'écriture *cunéiforme* ; de la position horizontale ou verticale de ces traits résultaient les groupes constituant les différentes lettres de l'alphabet. Puis, quand le scribe avait ainsi gravé les deux faces de la brique, numéroté chaque tablette du même livre et, à la façon de nos anciens imprimeurs, inscrit au bas de chaque feuillet le mot par lequel commençait le feuillet suivant, on la faisait sécher au soleil pour l'exposer ensuite à la chaleur du four et lui assurer ainsi une éternité relative, capable de rendre jaloux tous ceux qui, depuis Gutenberg, font gémir nos presses.

Tel était le genre des volumes qui s'étageaient dans la bibliothèque où Assourbanipal, grâce à une armée de scribes à sa solde, avait réuni, outre l'encyclopédie de la littérature et des sciences de son époque, une foule de copies faites sur des livres anciens ou étrangers à Ninive. Le nombre total des tablettes devait s'élever à plus de 10,000, ce qui, d'après le calcul de M. Ménant, fournirait un texte pour lequel ne suffiraient pas 250,000 pages in-4°. Des catalogues en étaient dressés et un ordre parfait régnait dans cette bibliothèque, où les ouvrages étaient rangés par matière : lexicographie et grammaire, géographie, histoire, astronomie, théologie dogmatique et mythique. Il serait intéressant de parcourir chacune de ces sections, d'analyser chacune de ces tablettes : mais tel n'est point mon rôle : au hasard nous nous arrêterons seulement devant quelques rayons. Voici, par exemple, la partie grammaticale et lexicographique : elle

renferme les éléments nécessaires à l'étude et à l'enseignement de la langue accadienne, propre à la civilisation qui avait précédé celle des Assyro-Chaldéens et leur avait légué le secret de leur écriture. Il y avait donc deux langues différentes écrites avec les mêmes caractères. Or les premiers documents élémentaires de traduction se trouvaient dans les *syllabaires* ou glossaires de signes, dressés le plus souvent en trois colonnes parallèles. La colonne centrale présente le signe à expliquer avec sa prononciation en accadien à gauche et sa traduction en assyrien à droite. Outre ces syllabaires, à l'usage sans doute des élèves des écoles primaires, les pédagogues assyriens avaient rédigé d'autres tableaux ; cette fois, en face de mots accadiens et de formes verbales et pronominales propres à cette langue, ils disposent leurs équivalents en assyro-chaldéen. C'est ainsi qu'on retrouve également de vrais dictionnaires qui nous donnent dans les deux langues la liste d'une foule de noms d'animaux, de poissons, de reptiles, d'oiseaux et de plantes. Il y avait aussi des tablettes présentant des extraits d'accadien avec la traduction interlinéaire, véritables livres de lecture, destinés, dans les écoles, à l'enseignement de la langue morte de l'antique Chaldée. Vous le voyez donc, Messieurs (pour le dire en passant), l'invention des corrigés ne date pas de notre siècle. Mais l'enseignement primaire n'était point le seul dont le trésor fût consigné dans la bibliothèque de Ninive. Voici l'histoire avec les annales d'Assourbanipal, le récit de ses campagnes, ses proclamations, ses déclarations de guerre, les rapports de ses généraux, la liste des *Limmu* ou Eponymes qui donnaient leur nom à l'année, véritable et précieuse chronologie assyrienne. Plus

loin c'est la section de théologie ou polythéisme assez vague, à la théogonie mal définie, avec les grands dieux, Assour, Bel, et leurs grandes épouses, Istar, Beltis, Zarpanit, les dieux secondaires, les divinités protectrices des astres et du monde visible. A côté de la partie dogmatique, il y a aussi la partie liturgique, des recueils de psaumes, d'invocations, d'hymnes, des listes de sanctuaires vénérés, en un mot le miroir, comme on aurait dit au siècle dernier, du dogme et du culte. La morale y avait également sa place et s'abritait à l'ombre du droit, dont le code était déposé dans la bibliothèque de Ninive. La législation assyrienne, empruntée pour le fond à la civilisation accadienne, se composait surtout d'un recueil d'us et coutumes, qui réglaient toutes les transactions et formulaient tous les contrats. Rien de plus curieux que ces tablettes spéciales où sont consignés des ventes, des achats, des prêts, des échanges, avec l'apposition du cachet des parties contractantes ou d'un triple coup d'ongle pour toute signature. Ces formalités d'ailleurs, à en juger par la rédaction, devaient être remplies devant un officier civil chargé en quelque sorte de légaliser l'acte, d'en déposer la minute, sans frais de timbre ou d'enregistrement, dans les archives publiques de la cité et d'en faire exécuter les stipulations, sous peine d'amende à payer au trésor : le temps ne nous permet pas d'analyser tous ces contrats. Il y a bien encore là d'immenses rayons où sont compilés les travaux des astronomes royaux chargés de compulser les antiques traditions chaldéennes et d'y joindre le résumé de leurs observations, par exemple, sur le mouvement des planètes, les phases de la lune, les équinoxes, les éclipses. Mais ici, en face de docteurs de la science, je

ne pourrais qu'approcher une main profane sur ces documents de haute portée, devant lesquels je m'incline en passant pour m'arrêter devant un dernier titre, cosmogonie : tablettes de la création, tablettes du déluge : mais ce sont les premières pages de nos Livres Saints. C'est ici, Messieurs, que la moisson est aussi abondante que nouvelle pour l'étude de la Genèse biblique comparée à la Genèse chaldéenne. Aussi l'on comprend le véritable enthousiasme que souleva en Angleterre et ailleurs la découverte du jeune et regretté Georges Smith, exhumant des ruines de la bibliothèque d'Assourbanipal une véritable épopée dont le héros se nommait Izdubar. Cette épopée, d'après l'illustre assyriologue, aurait été l'histoire des origines, et en particulier de la création et du déluge. L'ensemble de ce récit aurait compris douze tablettes portant sur chaque face plus de cent lignes d'écriture. On est loin d'en avoir recueilli tous les fragments : mais ceux qu'on a pu retrouver suffisent pour nous faire conjecturer que chaque tablette concordait avec un jour de la création. Plus complète encore et plus indiscutable est la correspondance du récit du déluge avec les chapitres de la Genèse racontant ce cataclysme.

Je m'arrête, Messieurs, à la seule pensée du travail qu'exigerait le simple parallèle du récit mosaïque et du récit chaldéen. Je ne puis cependant m'empêcher d'appliquer à cette question ce beau vers où le célèbre Gœthe résume les hasards et les espérances de la moisson :

Dieu sème le bon grain en nos terres mortelles
Pour le faucher au jour des moissons éternelles.

Saat von Gott gesäet, dem Tag der Garben zu reifen.

Le jour des gerbes, Messieurs, n'est pas seulement arrivé pour la science de l'assyriologie ; vous le faites luire aujourd'hui pour moi, en me montrant que la bienveillance et la générosité de Booz trouvent en vous des imitateurs et des émules.

DISCOURS

DE

M. l'Abbé DERAMECOURT

en réponse au Discours précédent

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

En me chargeant de vous répondre, au nom de l'Académie, les Membres de son Bureau m'ont fait un grand honneur ; mais ils m'ont imposé une tâche périlleuse. Je l'ai cependant acceptée, d'abord par esprit de discipline, ensuite par amitié pour vous. Votre ancien maître et votre ami constant serait même fier de vous introduire dans cette docte Compagnie, si ceux qui lui ont abandonné leur mandat lui avaient en même temps communiqué les talents qui leur ont mérité nos suffrages, et qu'ils laissent trop facilement sous le boisseau.

Notre Président vient de vous montrer avec quel charme et quelle compétence on peut donner la réplique à un Archiviste, sans être du métier ; vous perdrez beaucoup de ne pas voir à quel point ses assesseurs sont dignes de leur chef.

Certes, vos glossaires et vos syllabaires assyriens

eussent été d'un abord facile pour ceux qui passent leur vie à compulser les manuscrits ou les livres de notre palais de Saint-Vaast. Entre les multiples idiomes qu'ils savent mettre à contribution pour leurs recherches, je suis sûr que la langue *accadienne* n'est pas elle-même une inconnue, tandis que, je dois vous l'avouer, j'en entendais parler tout à l'heure pour la première fois.

Pour conduire l'enquête accoutumée de vos titres, relever les délits dont vous êtes accusé dans le monde académique et vous faire condamner, avant l'âge, sans circonstances atténuantes, à l'immortalité que l'on accorde ici, il eût été naturel et utile d'employer un juge, un légiste ou un jurisconsulte, pour qui la procédure n'a plus de secrets... et voici que l'on va recourir à un professeur.

Encore si sa bonne étoile l'avait conduit, lui aussi, sur le chemin des Mages, dans cet Orient qui fait l'objet de vos prédilections, vous trouveriez à qui parler ; à vos caractères cunéiformes, il saurait opposer l'écriture hyéroglyphique et riposter à la bibliothèque de Ninive par celle d'Alexandrie, qu'Omar n'a peut-être point brûlée.

Or, vous n'aurez rien de tout celà, Monsieur, et vous n'aurez guère autre chose. Je vous dirai tout uniment, et selon l'usage pédagogique, — on ne se dépouille jamais entièrement du vieil homme, — comment vous êtes ici, et ce que l'on y attend de vous.

Ceux qui vous connaissent bien peuvent assurer que vous êtes un enfant gâté de la Providence. Vous aviez un père d'une aménité charmante et d'un admirable esprit de travail. D'autre part, au foyer maternel, on vous a donné l'exemple de toutes les vertus et de tous les dévouements. Elève privilégié du Petit-Séminaire,

où vous avez fait votre première communion et obtenu sans peine vos premiers diplômes, vous étiez tout désigné par votre âge, vos aptitudes, et même par certaines faveurs de la fortune, à recevoir le bienfait de l'enseignement supérieur.

Le Séminaire de Saint-Sulpice s'ouvrit alors devant vous. C'est là que votre vocation se manifesta. Je parle de votre vocation d'exégète et d'orientaliste.

Votre principal initiateur fut M. l'abbé Vigouroux. Vous l'avez nommé avec reconnaissance, et vous avez bien fait. C'est lui qui, selon le mot de l'Evangile, vous jeta dans la piscine probatique. Lille a complété son œuvre et nous allons en profiter.

Car, je ne dois pas vous le cacher, notre Académie ne s'oublie pas dans le choix qu'elle fait de ses candidats. En honorant leur mérite, elle pourvoit à ses besoins. Il lui manquait un linguiste et un travailleur : elle vous a pris, dans l'ardeur de votre jeunesse et dans la fleur de votre talent. C'est qu'avec vous elle compte se rajeunir et retrouver un autre Monsieur Van Drival.

Entre toutes les qualités que les nombreux biographes de ce vaillant confrère ont reconnues ou discutées, il en est une qu'ils ont avouée unanimement : c'était un maître ouvrier. Et c'est nous qui avons eu la meilleure part de ses labeurs. Dans cette austère maison de la rue du Bloc, qu'il appelait son « Hermitage », avec quelques objets d'art antique, dont il racontait volontiers l'histoire, il accumulait des documents et des livres. Ces documents et ces livres avaient souvent notre Société pour but, et même pour sujet. De tous ses titres acquis, ou ambitionnés, celui de notre Secrétaire général a été l'un des plus chers et des mieux gagnés. Il aimait l'Académie

d'un amour un peu jaloux parfois, mais très tendre et très persévérant. Aussi, la dernière élection qui lui assura nos suffrages unanimes, avec nos unanimes sympathies, fut-elle une de ses dernières consolations. Si son buste nous manque, ses exemples nous restent, plus durables que l'airain ou le marbre.

Qui d'entre nous ne croit le voir encore, à sa place d'extrême droite, le premier arrivé et le dernier sorti, accueillant les habitués de nos séances de son sourire grave et doux, lisant nos procès-verbaux, en scandant ses syllabes, et résumant nos pacifiques débats avec une impartialité toujours bienveillante ? Il s'était assimilé notre règlement au point de n'avoir jamais besoin de le consulter, et notre administration intérieure se centralisait toute entière dans sa main. Il ne dit jamais de notre Société ce que Louis XIV disait de l'Etat : il se contenta de le réaliser. On eut rarement l'occasion de s'en plaindre, tant il rendait son gouvernement agréable et commode. Son esprit encyclopédique et son activité infatigable suffisaient à occuper de nombreuses séances et comblaient, au besoin, les lacunes des autres.

Aussi le vide que sa maladie et sa mort ont laissé parmi nous est-il difficile à remplir : plusieurs de nos Collègues y ont à peine suffi ; mais avec vous, Monsieur, entre nos séances et nos travaux, la balance s'établira désormais.

Vous ne serez pas embarrassé pour celà : car, on peut vous appliquer, à vous aussi, la devise du Grand Roi : *Nec pluribus impar :* Vous savez suffire à plusieurs tâches.

Si je ne craignais de passer pour flatteur, et en faisant toutes les réserves nécessaires, je dirais que vous ressemblez à Saint Vaast, dont nous chantons qu'il fut l'œil des aveugles et le bâton des infirmes :

Lux fuit cæcis, baculusque claudis.

Vous allez même plus loin, puisque vous êtes l'oreille des sourds et la voix des muets. Voix éloquente, ma foi, si j'en crois les échos de la police correctionnelle, et qui excuserait trop facilement le langage un peu rude des poings, pour ceux qui n'ont pas d'autre façon d'argumenter.

Ces occupations charitables, qui en absorberaient d'autres, ne vous prennent que les premières heures de vos journées.

L'Université de Lille, où vous cumulez les fonctions de maître des Conférences et d'étudiant émérite, n'arrive même pas à épuiser votre activité. Vous y menez de front l'enseignement de l'hébreu et l'étude des questions les plus ardues de l'exégèse : les savants opuscules que vous avez déjà publiés en témoignent. Vous savez encore réserver vos soirées laborieuses pour votre cabinet de la rue de Jérusalem. C'est là que, par manière de repos, vous cultivez aussi les arts et les sciences. Au besoin, vous pourriez nous initier au secret des projections par la lumière oxydrique, car vous avez des goûts d'artiste et des aptitudes fort diverses.

Mais il convient à la gravité de notre Académie de réclamer pour elle vos communications savantes.

Ne venez-vous pas de nous en donner les prémices ?

Cette évocation d'une bibliothèque de Ninive, que vous paraissez avoir visitée, excite nos convoitises et appelle de plus amples renseignements.

C'est très bien de nous faire connaître son organisation et de nous en dresser, à grandes lignes, le catalogue, mais nous avons envie de pénétrer plus avant et d'apprendre, avec quelque détail, ce que disent ses livres étranges.

A coup sûr, vous nous réservez, là-dessus, de belles

révélations. Il y aura vraiment plaisir à remonter avec vous le cours le plus lointain des âges, il y aura profit à nous éclairer des rayons nouveaux que les découvertes assyriennes projettent sur ces temps primitifs.

Pourquoi ne pas ajouter, sans ambages, que notre foi dans les récits de la Bible y recevra, du même coup, une savante confirmation ?

Les Hébreux et les Assyriens ont une commune origine. et, si d'effroyables guerres les ont violemment mis aux prises, leurs histoires ne s'en expliquent que mieux l'une par l'autre. Les Assyriologues l'ont bien compris. Aussi, n'est-ce qu'en tenant, pour ainsi dire, leur Bible hébraïque à la main, qu'ils ont parcouru les ruines de Ninive et de Babylone et expliqué les trésors qu'ils ont exhumés de leurs cendres.

Mais l'Assyrie n'a pas été ingrate : elle a rendu à la Bible lumière pour lumière et services pour services.

La suite de la Création, la description du Paradis terrestre, avec son arbre mystérieux et ses chérubins à l'épée flamboyante, la plupart des évènements antédiluviens, en un mot, sont retracés sur les tableaux d'Assurbanipal et le poème d'Isdubar, traduit par M. Smith, donne sur le déluge des détails qui se rapprochent singulièrement du récit de Moïse. Sans doute, les deux versions, tout en se ressemblant par les faits, sont bien différentes par leurs côtés théologiques et moraux. C'est un motif de plus pour que celui qui les compare se trouve amené à conclure que l'auteur de la Genèse a écrit sous une inspiration supérieure.

Un autre problème historique non moins intéressant est aussi éclairci par les trouvailles de la science assyrienne : celui de la Tour de Babel. L'histoire de cette

Tour célèbre n'est donc pas un mythe, ni même un de ces contes pieux, qu'il a été de mode de trouver un peu lourds pour nos écoles contemporaines. Le récit biblique de sa construction est maintenant confirmé ; on connaît ses ruines, on les a décrites, et je vous remercie, Monsieur, de m'avoir procuré le plaisir de les entrevoir par les yeux de vos auteurs favoris.

C'est à douze kilomètres de Hillah, l'ancienne Babylone proprement dite, que l'on rencontre cet immense amas de débris qui s'étagent en plusieurs collines et que l'on désigne sous le nom de Tour de Nemrod, des sept Lumières ou des sept Langues.

« Cette ruine, dit M. Oppert, est la plus importante de Babylone, et il n'est guère de souvenirs de l'antiquité qui puissent lui disputer la palme de la majesté sévère et du plus sérieux intérêt. Dans son état actuel, la tour principale mesure encore quarante-six mètres de hauteur et sept cent dix mètres de pourtour.

» Sous l'épaisse couche de lichens qui les couvre s'étagent des blocs énormes de briques vitrifiées, à travers lesquels l'incendie a laissé des traces manifestes. Telle a été même la violence du feu que les assises les plus profondes de ces monuments gigantesques ne se présentent pas par couches horizontales, mais avec des courbes et des ondulations violentes.

» A la vue de ce spectacle, conclut M. Oppert, on se rappelle, avec une émotion involontaire, que ce lieu est celui-là même où la colère divine se manifesta d'une manière terrible contre les hommes rebelles (1) ».

Voici, du reste, comment M. Gustave Smith traduit les

(1) *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 204 — *Etudes assyriennes*, p. 92.

tablettes où il croit avoir trouvé le récit cunéiforme de cette destruction :

Babylone corrompue allait au péché : jour et nuit, ils travaillaient à leur tour ; mais Dieu leur parla dans sa colère, et il confondit leur langage ».

Et plus loin : « Il souffla, et amèrement ils pleurèrent, à Babylone, et ils se désolèrent de leur infortune... »

On peut discuter, on a discuté, je le sais, la valeur de cette traduction, mais le sens général n'en explique pas moins, quoi qu'on fasse, une grande faute et un terrible châtiment.

Plus tard, après quarante-deux vies d'homme, comme il le dit lui-même dans une inscription fameuse, Nabuchodonosor reprit l'œuvre interrompue, et éleva sur ces ruines une nouvelle pyramide à sept étages. Ce temple, continue l'inscription, auquel se rattache le plus ancien souvenir de Borsippa, n'était pas terminé : les hommes l'avaient abandonné depuis les jours du déluge. Le tremblement de terre et le tonnerre avaient ébranlé la brique crue, avaient fendu la brique cuite des revêtements : la brique crue des massifs s'était écroulée en formant des collines. Le grand dieu Mérodack a engagé mon cœur à les relever ; je n'ai pas changé l'emplacement, je n'en ai pas attaqué les fondations. J'ai percé par des arcades la brique cuite et la brique crue et inscrit mon nom dans les frises. Comme jadis elle dût être ainsi, je l'ai refondée et rebâtie : comme elle dût être dans les temps éloignés, ainsi j'en ai élevé le sommet (1) ».

Quelles que soient les discussions de détail auxquelles

(1) *Journal asiatique*, 1857, t. X, p. 218, 219.

elle puisse donner lieu, cette inscription du célèbre vainqueur de Jérusalem nous apprend tout ensemble l'emplacement de la tour primitive, son antiquité et sa forme qui a été conservée fidèlement par le restaurateur.

Aussi, la description d'Hérodote, qui avait vu l'œuvre de Nabuchodonosor, acquiert-elle dès lors un intérêt tout nouveau, puisqu'elle est, en quelque sorte, la description de la Tour de Babel elle même.

« C'est, dit-il, une première tour qui contient en carré deux stades. Au milieu d'icelui est bâtie une autre tour qui a une stade de haut et autant d'épaisseur. Dessus est assise une autre tour, puis une autre, jusqu'à huit.

» La vis ou escalier d'icelle est ronde et jetée hors d'œuvre. Au milieu de l'escalier sont reposoirs pour ceux qui montent En la dernière d'en haut est une grande chapelle (1) ».

En réalité, la tour ne se composait que de sept étages avec un monticule qui lui servait de soubassement. Les sections, superposées en pyramides, étaient quadrangulaires et avaient une hauteur égale, tout en diminuant proportionnellement de largeur et de profondeur.

La Tour de Babel, telle que nous venons de la décrire, servit de type à toutes les pyramides qui furent élevées plus tard dans l'Assyrie et même dans tout l'Orient.

Les Romains s'en inspirèrent également, et la tour d'Ordre, qui dominait naguère notre côte boulonnaise, et remontait, dit-on, à Caligula, sinon à César, a pu donner longtemps à nos régions lointaines une idée du célèbre monument babylonnien.

(1) Hérodote, L. I, chap. 183.

Les temps et les hommes ont, il est vrai, continué l'œuvre de la Justice de Dieu, mais la science a su pénétrer le mystère des ruines et ressusciter, pour ainsi dire, un passé que l'on croyait à jamais disparu. Nous nous félicitons, Monsieur, de nous être donné pour collègue un interprète de ce passé.

Ces bizarres inscriptions à têtes de clous que les Arabes considèrent, dit M. Vigouroux, comme l'œuvre fantastique des génies et qui, pour le commun, sont encore une arcane impénétrable, vous nous les traduirez.Quand nous n'aurons ni manuscrits à lire, ni lettres à analyser, ni documents à commenter, dans les jours de disette, rares, il est vrai, mais qui peuvent arriver, même à l'Académie, vous nous apporterez quelques briques à déchiffrer. Heureuse sera notre Compagnie, comme autrefois l'Egypte, d'avoir trouvé un Joseph.

En attendant, je puis vous assurer qu'elle vous accueille comme son Benjamin.

IV

NÉCROLOGIE

DISCOURS

prononcé le 26 Mars 1888 sur la Tombe

DE

M. AUGUSTE TERNINCK

Membre honoraire de l'Académie

PAR

M. Louis CAVROIS

Membre résidant

MESSIEURS,

Appelé par la confiance de l'Académie d'Arras à rendre les derniers honneurs au vénéré collègue que nous venons de perdre, je dois en son nom, et au nom de tous les amis que M. Auguste Terninck avait rencontrés dans sa longue et laborieuse carrière, lui adresser le suprême adieu et l'hommage de nos plus sincères regrets.

Les deuils se succèdent avec une effrayante rapidité dans notre famille académique comme dans les autres, puisqu'il y a quelques semaines à peine, nous conduisions à sa dernière demeure son frère, le bon et respectable chanoine Terninck ! La mort décime aussi impi-

toyablement ceux qu'unissent ou les liens du sang, ou les attaches, non moins chères bien souvent, d'une commune inclination pour les mêmes travaux et les mêmes études. Ces coups répétés nous rappellent que, si nous pouvons tout au plus espérer l'immortalité du souvenir, notre vie, si prolongée soit-elle, trouve bientôt son terme ; il semble même que la plénitude des mérites appelle la fin de l'existence, comme l'épi mûri par les ardeurs de l'été attend la faux du moissonneur. Ces séparations inévitables n'en sont que plus douloureuses, car elles viennent en un jour détruire l'œuvre du temps : et ce temps, pour M. Terninck, mesure plus de cinquante années pendant lesquelles il a donné à nos diverses sociétés savantes un concours vraiment infatigable.

Ses études de prédilection le conduisirent tout de suite vers un genre d'exploration que ses prédécesseurs ne connaissaient guère et qu'il a certainement vulgarisé, non-seulement dans cette contrée, mais au loin, partout où une juste renommée porta le nom de cet archéologue aussi expérimenté que modeste. Remontant hardiment le cours des âges, sans s'arrêter à nos chroniques modernes et contemporaines que d'autres avaient, suivant lui, suffisamment mises en lumière, il voulut aborder la période historique à laquelle ne sauraient remonter ni les livres imprimés, ni même les manuscrits de nos archives ; et, seul à seul, en face de ce passé dont la main du temps a détruit les monuments, il s'est demandé à l'aide de quels documents il pourrait en reconstituer la forme et la physionomie. Il savait qu'il y a des choses qui survivent aux parchemins et aux papyrus, sujets à tant de causes de destruction ; et, comme rien, à la surface du sol, ne satisfaisait son esprit investigateur, il entreprit

cette longue et étonnante série de fouilles dans lesquelles les découvertes succèdent aux découvertes d'une façon vraiment merveilleuse. J'en prends à témoin cette collection unique d'objets anciens qu'il rassembla patiemment et péniblement, et qui, pour être plus concis encore en leur langage que ne le fut Tacite, nous disent pourtant mieux que lui ce qu'était la Gaule au siècle d'Auguste. La pierre, le fer et le bronze, profondément cachés dans les tombeaux ou sous les ruines de monuments rasés et enfouis depuis de longs siècles, étaient pour lui des témoins oculaires de faits absolument oubliés ou inconnus; leurs précieuses dépositions étaient bien autrement explicites lorsque la pioche du chercheur ramenait au-dessus du sol quelques médailles ou monnaies antiques, ou quelques fragments d'inscriptions mutilées. Que de moments heureux il a passés dans ces travaux difficiles qu'il savait diriger avec une sagacité merveilleuse et qu'il poursuivait sans avoir égard à la fatigue ou à l'intempérie des saisons! Nous nous plaisions à l'observer alors, et nous admirions avec quelle sûreté de coup d'œil, une fois orienté dans une recherche, il devinait pour ainsi dire l'emplacement des trésors qui y étaient renfermés.

Ajoutons qu'il ne voulait pas jouir seul de ces découvertes; il y intéressait ses amis, et, dans nos réunions de l'Académie ou de la Commission des Antiquités départementales, il apportait les spécimens de ses trouvailles, qui étaient de vrais trophées de victoire, et il les décrivait dans des notices, écrites avec autant de simplicité que de sincérité, qui ont ouvert à notre histoire locale des horizons absolument nouveaux. Relisez, Messieurs, ses *Promenades archéologiques sur la Chaussée-*

Brunehaut ou son *Etude sur l'Atrébatie avant le VI^e^ siècle.* et voyez si aucun auteur de ce pays a sondé plus profondément ces époques qu'on peut appeler préhistoriques. Son *Essai sur l'industrie gallo-romaine chez les Atrébates* et son *Artois souterrain* sont aussi des ouvrages uniques dans leur genre.

Nous devons renoncer à vous énumérer tous les travaux dus à la plume de notre savant collègue, car on peut dire qu'ils fourmillent dans les Mémoires de nos associations littéraires et scientifiques. Je ne vous citerai plus que son *Histoire de l'architecture et des beaux-arts à Arras,* son *Essai historique sur l'ancienne cathédrale* de notre ville, et enfin son étude sur *Notre-Dame du Joyel.* Par cette dernière publication, il travailla efficacement à la restauration du culte du Saint-Cierge d'Arras, et associa ses efforts à ceux de son digne collègue, de « son vieil ami, » comme il s'appelait lui-même, de M. Charles de Linas, qui l'a précédé de quelques mois dans la tombe. Ces deux noms se retrouvent encore dans une circonstance solennelle qui couronna récemment l'existence de ces hommes, que nous pouvons saluer comme les patriarches de l'archéologie. L'Académie d'Arras, voulant récompenser, le plus dignement possible, les longs travaux de M. Terninck et célébrer ce qu'on nomma « ses noces d'or avec la science, » lui décerna extraordinairement une Médaille d'honneur, et elle la lui fit remettre par celui qui fut tout à la fois son camarade de collège et le compagnon inséparable de ses chères études.

Tels sont, en abrégé, les titres qui ouvrirent successivement à M. Terninck les portes de nos savantes sociétés départementales, parmi lesquelles il faut citer celle des

Antiquaires de la Morinie, et le firent ensuite nommer Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, de la Commission de la Topographie des Gaules, des Antiquaires de France, et enfin de l'Académie royale de Gand.

Ma tâche est accomplie ; mais la figure de M. Terninck serait bien amoindrie si nous omettions de dire que chez lui la science fut toujours en harmonie parfaite avec sa foi. Il ne manqua pas l'occasion de démontrer que les découvertes géologiques, loin de contredire les récits de la Bible, comme certains auteurs s'étaient trop hâtés de l'affirmer, en sont, au contraire, une éclatante confirmation.

D'ailleurs, la mort de notre vénéré collègue fut ce qu'elle devait être, après une telle vie, — c'est-à-dire la fin calme du juste, gage des espérances éternelles, et la seule vraie consolation de sa digne famille et de ses fidèles amis.

DISCOURS

PRONONCÉ AUX FUNÉRAILLES

DE

M. LE CHANOINE PROYART

le 29 Mai 1889

PAR

M. le Chanoine DERAMECOURT

Membre résidant.

MESSIEURS,

C'est à M. de Mallortie, président de l'Académie, qu'il appartenait de rendre aujourd'hui au doyen de notre Société un hommage digne de lui : puisqu'il faut que je le remplace, laissez-moi dire, avec moins d'éloquence, mais avec un égal respect, et une aussi vive sympathie, le dernier adieu au vénérable confrère qui nous quitte pour un monde meilleur.

Si Mgr l'Evêque d'Arras regrette et revendique à bon droit M. l'abbé Proyart comme le plus beau fleuron de sa couronne épiscopale, si le clergé et les chrétiens de tout rang — vous venez de le voir — le vénèrent justement comme un modèle achevé de toute vertu, et la

plus complète personnification du prêtre, dans le diocèse, l'Académie, à son tour, a le droit et le devoir de proclamer qu'il fut pendant trente-sept ans un des membres qui l'ont le plus honorée et le mieux servie.

Né au commencement de ce siècle, dans une de ces belles familles patriarcales dont notre région peut être fière, il arrivait à Arras dès l'année 1815. Depuis lors, c'est-à-dire depuis soixante-treize ans, il n'a point quitté cette ville.

L'élève de la pension Genelle, du Collège communal et du Séminaire se distinguait déjà par une aménité parfaite, un grand esprit de travail et les plus nobles qualités de l'âme.

Aussi, cet aimable et pieux représentant de notre bourgeoisie artésienne attira-t-il de suite l'attention et l'affection du prélat gentilhomme qui restaurait alors notre Eglise. En l'appelant près de lui, Mgr de La Tour d'Auvergne se conciliait du même coup les sympathies d'une classe nombreuse et influente, et s'assurait le concours d'un collaborateur intelligent et délicat.

Nous laissons à deviner ce qu'il fallut de tact et de sagesse pour occuper, faire accepter et conserver, avant même d'être prêtre et dès l'âge de vingt-deux ans, cette situation de secrétaire particulier de l'Evêque d'Arras, et plus tard du Cardinal ; disons seulement que l'intervention discrète de M. Proyart se retrouve dans tous les actes importants de ce fécond épiscopat.

A mesure qu'il avance dans la vie, le Cardinal s'appuie davantage sur le bras dévoué de son auxiliaire : il le fait chanoine honoraire, secrétaire général, membre de son Chapitre, son conseiller, son vicaire-général : c'est lui qui reçoit ses dernières confidences, c'est lui qui lui

ferme les yeux, c'est lui que le choix du Chapitre, unanimement ratifié, charge d'exécuter ses dernières volontés, de continuer son œuvre et de recevoir son successeur. On sait à quelle hauteur d'estime et de confiance les évêques d'Arras ont maintenu depuis le vicaire capitulaire de 1851.

Mais M. Proyart n'était pas absorbé par les travaux de l'administration diocésaine au point de ne plus trouver de temps pour l'étude. Il vivait sous le même toit que M. l'abbé Parenty, lui aussi l'une des forces et l'une des gloires de l'Académie : de leur amitié et de leur commerce quotidien naquit une émulation généreuse dont l'histoire et l'hagiographie locales profitèrent largement.

Dès l'année 1847, il répondait à l'appel de l'Académie par un important *Mémoire sur l'enseignement dans la ville d'Arras* et obtenait une médaille d'or.

Une seconde récompense obtenue de la même Société lui méritait d'en franchir les portes le 16 mai 1851, et M. Harbaville pouvait s'applaudir avec raison, en le recevant, de son utile collaboration.

En entrant à l'Académie, M. Proyart y apportait et y trouvait tout ensemble ces belles traditions d'urbanité, de prévenance, de bienveillance, de noblesse et de simplicité que nous ont léguées nos aïeux, sous le nom de politesse française, et dont nous avons retrouvé en lui, jusqu'en ces derniers jours, le type accompli.

Il y apportait, également, sa droiture, sa science et son esprit de travail.

En un mot, M. Proyart accepta cet honneur comme il faisait toujours, en en considérant surtout les charges, et avec le désir d'en faire profiter ses compatriotes.

L'histoire locale, qui fait le sujet de son discours de réception, resta, selon sa promesse, son étude de prédilection, le charme et la maîtresse de sa vie.

Ne le voyions-nous pas, il y a quelques jours encore, feuilletant à tâtons les documents accumulés par toute une vie de labeurs, pour y retrouver les éléments d'une étude qu'il dictait à son jeune secrétaire, et qui avait pour sujet la *Sainte Manne*?

Sans parler de ces courtes et pieuses brochures qu'il jetait d'une main discrète dans le public religieux, et qui avaient pour but de populariser, en les faisant connaître, les Vies de nos Saints, nos dévotions, nos Pèlerinages et les objets de notre culte local, j'ai trouvé, dans nos Mémoires, de magistrales études qu'il dut signer de son nom, puisque l'Académie n'accepte pas les publications anonymes.

C'est lui qui, le premier, remit sous leur vrai jour les exactions commises par Louis XI à Arras et émit, sur les anciennes tapisseries, un avis confirmé de point en point par de récentes découvertes.

Ses notices sur Antoine Havet, sur Jean de Rely, sur Nicolas le Ruistre; ses recherches si complètes sur le Cloître de la Cité et sur nos anciennes églises ne furent pas moins remarquées, et il faudrait citer plusieurs rapports et de plus nombreux discours pour faire la simple énumération de ses travaux académiques.

Je veux mentionner en dernier lieu le travail savant et charmant qu'il a consacré à mettre en relief *les secours nombreux accordés de tout temps aux pauvres dans la ville d'Arras*. Je dis de tout temps, car, après avoir scrupuleusement étudié les œuvres de bienfaisance dans le passé, l'auteur se complaît à énumérer celles qui

ont survécu et qui ont été créées dans le temps présent

Il n'en néglige aucune : ni nos multiples hôpitaux, nos maisons de refuge et nos orphelinats ; ni la Conférence de Saint-Vincent de Paul et ses utiles annexes ; ni l'Œuvre de Marie, le Bon-Pasteur, la Société de secours mutuels et la Maison du Père Halluin.

C'est qu'il connaissait bien toutes ces œuvres : il les avait étudiées avec son esprit et avec son cœur : comme historien, comme Artésien, et surtout comme prêtre.

Que de plaies sa main discrète y avait pansées, que de bienfaits inconnus des hommes elle y avait répandus, que de pardons elle y avait octroyés au nom de Dieu !

Jusque dans ces derniers hivers, ne l'avons-nous pas vu, je ne dis pas seulement à sa stalle de chanoine, mais dans cette salle enfumée de la rue de Beaufort, où se réunissent les ouvriers pour la conférence du jeudi, venir les saluer, les édifier et les bénir ?

Cher et vénéré collègue, comme faisaient ces braves gens à la fin de nos séances, après avoir prié Dieu, avec vous, de sanctifier le repos de la nuit et le travail du lendemain, volontiers je m'incline avec eux, avec vos dignes parents et vos fidèles amis, avec mes collègues de l'Académie, devant votre dépouille mortelle, comme pour recevoir votre dernière bénédiction.

C'est la bénédiction d'un homme de bien qui honore la bienfaisance ; c'est la bénédiction d'un savant qui honore la science ; c'est la bénédiction d'un prêtre qui honore le sacerdoce et l'Eglise.

Puisse cette bénédiction nous exciter tous à vous imiter ici-bas et nous servir à vous rejoindre dans le ciel. Vénéré Monsieur Proyart, adieu !

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DE MALLORTIE, ✱, O. ❶, Principal honoraire du Collège.

Chancelier :

M. RICOUART, O. ❶, Adjoint au Maire d'Arras.

Vice-Chancelier :

M. J. GUÉRARD, Juge au Tribunal civil.

Secrétaire-Général :

M. N.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. LECESNE, ❶, Vice-Président du Conseil de Préfectre.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. ❶, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination.

MM.

1. DE MALLORTIE, ✱, O. ❶, Principal honoraire du Collège (1852).
2. LECESNE, ✱, O. ❶, anc Adjt au Maire d'Arras (1853).
3. SENS, ✱, C. ✱, etc., O. ❶, Député (1860).
4. LE GENTIL, ✱, ✱, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
5. PAGNOUL, O. ❶, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
6. PARIS, Sénateur, ancien Ministre (1866).
7. GARDIN, ✱, Président honoraire du Tribun. civil (1868)
8. P. LECESNE, ❶, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
9. G. DE HAUTECLOCQUE (1871).
10. ENVENT (l'abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
11. TRANNOY, ✱, O. ❶, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
12. GOSSART, O ❶, Chimiste, anc. Professeur à l'Ecole de Médecine (1873).
13. L. CAVROIS, C. ✱, anc. Auditr au Conseil d'Etat (1876).
14. RICOUART, O. ❶, adjoint au Maire d'Arras (1879).
15. WICQUOT, O. ❶, Bibliothécaire de la Ville (1879).
16. GUÉRARD, Juge au Tribunal civil (1879).
17. Adolphe DE CARDEVACQUE (1881).
18. Em. PETIT, Président du Tribunal civil (1883).
19. H. TRANNIN, Docteur ès-sciences (1883).
20. DERAMECOURT (l'abbé), Directeur du Petit Séminaire d'Arras (1884).
21. J. LELOUP, anc. Industriel, Conseiller général (1884).

MM.

22. J. Boutry, ✱, ❶, Juge au Tribunal civil (1884).
23. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
24. Loriquet, ❶, Archiviste du département (1885).
25. E. Deusy, Avocat, Juge suppléant au Tribunal civil (1887).
26. V. Barbier, Directeur du Mont-de-Piété (1887).
27. Rohart (l'abbé), Professeur de Théologie (1887).
28. Depotter, Vicaire général (1887).
29. N.
30. N.

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien Membre titulaire ou résidant.

MM. Foissey, Professeur en retraite à Lille, A. R. (1841).
Boistel, ancien Juge au Tribunal civil de première instance à St-Omer, A. R. (1852).
Péligot, G. O. ✱, Membre de l'Institut (1853)
Caminade, O. ✱, ancien directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).
Coince, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).
Paillard, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).
Pierotti (le docteur Ermete), ✱, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).
J.-M. Richard, ❶, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).
Guesnon, Professeur au Lycée de Lille (1881).
Mgr Meignan, Archevêque de Tours (1882).

MM. Brégeaut, O. ✪, Pharmacien, A. R. (1883).
Mgr Dennel, évêque d'Arras, Boulogne et St-Omer (1885).
Jules Breton, O. ❋, membre de l'Institut (1887).
Louis Noel, ❋, statuaire.

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination

MM. Briand (1843).
Dancoisne, Notaire honoraire à Hénin-Liétard (1844).
Ed. le Glay, ❋, ✠, ancien Sous-Préfet (1844).
Dard (le baron), O. ❋, ✪, à Aire-sur-la-Lys (1850).
Botson, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).
Schaepkens, Professeur de Peinture, à Bruxelles.
J. Delvincourt, à Paris (1852).
L. Deschamps de Pas, ❋, O. ✪, correspondant de l'Institut, à St-Omer (1853).
de Baecker, ❋, Homme de lettres, à Bergues (1853).
Kervyn de Lettenhove, C. ✱, ancien Ministre, à Bruxelles (1853).
H. d'Haussy, à St-Jean-d'Angely (1854).
Beneyton, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).
Dorville, ancien employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).
Véret, Médecin-Vétérinaire, à Doullens (1857).
Mairesse, Ingénieur (1857).
Haigneré (l'abbé), ✪, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).
J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

MM. Ch. Salmon, Homme de lettres, à Amiens (1860).

Debacq, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

Fr. Filon, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris.

Léon Vaillant, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

Mougenot, Homme de lettres, à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. Gervoson, Membre de la Société Dunkerquoise (1863).

de Fontaine de Resbecq, ✱, O. ✱, O. ❶, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

Leuridant, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. Canet, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

Guillemin, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).

Millien, Homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

H. Galleau, Homme de lettres, à Esbly (1869).

Legrand, ancien Notaire, à Douai (1872).

Bouchart, C. ✱, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

Dramard, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

Gouellain, C. ✠, ❶, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix le Sergeant de Monnecove, ✱, propriétaire, à St-Omer (1874).

de Calonne (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Dehaisne (le chanoine), O. ❶, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

MM. Vos (le chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).

Ch. D'HÉRICOURT (le comte), ✱, Consul de France, à Stuttgard (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. ODOBESCO, chargé d'affaires de Roumanie, à Paris (1876).

HUGOT (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

DE SCHODT, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. MOREAU, père, ✱, à Paris (1877).

HEUGUEBART (l'abbé), curé de Lambres, près Douai (1878).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. BELLON, à Rouen (1879).

J.-G. BULLIOT, ✱, O. ❶, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. PALUSTRE, Directeur honoraire de la Société française d'Archéologie (1881).

DE LAURIÈRE, Secrétaire général de la même Société (1881).

DE MARSY (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).

DELVIGNE (le chanoine), curé de St-Josse-Ten-Noode, à Bruxelles (1881).

Gustave COLIN, Artiste peintre, à Paris (1881).

MARTEL, ancien Principal du Collègue de Boulogne (1881).

MM. Aug. Ozenfant, à Lille (1881).

P. Fournier, Professeur à la Faculté de droit, à Grenoble (1881).

L'abbé Lefèvre, aumonier à Doullens (Somme) (1882).

Ledru, Docteur en médecine, à Avesnes-le-Comte (1882).

Roch, ancien Percepteur, à Aire (1882).

Rupin, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

L'abbé F. Lefebvre, curé d'Halinghen (1882).

Pagart d'Hermansart, à St-Omer (1883).

Gabriel de Beugny d'Hagerue (1884).

d'Agos (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).

Victor Gay, à Paris (1884).

Le Commandeur Ch. Descemet, à Rome (1884).

Mathieu, Avocat, Secrétaire du Cercle Archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).

Quinion-Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).

Fromentin, Curé de Fressin (1885).

Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).

Curnier, ancien Trésorier général du Pas-de Calais, à Paris (1888).

de Guyencourt, Membre des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

Bovet, Archiviste à Montbéliard (1888).